


WILBUR L. CROSS LIBRARY
UNIVERSITY OF CONNECTICUT
3 9153 01934730 3

LETTRES

SUR LES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

DU BAS-RHIN.

TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN, PLACE SAINT-THOMAS, 3

LETTRES

SUR LES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

DU BAS-RHIN

PAR

M. LOUIS SPACH,

ARCHIVISTE DU BAS RHIN, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE, CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

STRASBOURG,

ÉD. PITON, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DE LA LANTERNE, 6.

1862.

Introduction.

En adressant, dans les premiers jours d'octobre 1860, au *Courrier du Bas-Rhin*, la première lettre sur les *Archives départementales*, je ne pensais pas que ces communications hebdomadaires se prolongeraient au delà de quelques mois. Mon intention avait été de ne donner qu'un aperçu général des principaux fonds de notre dépôt. L'indulgence avec laquelle le rédacteur du journal et le public alsacien ont accueilli ces indications sommaires et ces aperçus historiques, m'a permis de parcourir successivement, presque un à un, tous les fonds des archives civiles et ecclésiastiques antérieures à 1790. Ce sont des têtes de chapitre, qui suffiront pour orienter, dans nos vastes collections, les hommes studieux et les hommes du monde qui ont quelque prédilection pour l'histoire de notre province et de nos cités municipales.

A l'entrée de chaque fonds, c'est-à-dire de chaque série de titres ayant trait à une maison princière ou seigneuriale, à une institution gouvernementale ou religieuse, je me suis appliqué à donner en quelques pages une idée du rôle que ces familles de dynastes ou ces établissements épiscopaux et monastiques ont joué dans l'histoire d'Alsace et, au besoin, dans l'histoire générale. Toute personne un peu familiarisée avec ce genre d'études pourra donc induire de ces données, quelle était l'importance relative de ces princes, de ces seigneurs, de ces évêques, de ces abbayes dont les noms figurent en tête de chaque collection spéciale.

Il me reste à remplir, dans cette introduction, une petite lacune, que présentent forcément ces *Lettres sur les archives*. Tout le monde n'est pas tenu d'avoir présente, dans sa mémoire, la succession chronologique des périodes qui

constituent l'histoire d'Alsace; je vais, dans quelques lignes fugitives, rappeler cet enchaînement, indiquer comment l'ensemble de nos collections s'enchâsse dans les annales alsatiques, faire toucher du doigt ce fil élémentaire, auquel viendront alors se rattacher d'eux-mêmes les aperçus partiels qui précèdent chaque fonds spécial.

Il suffit d'un seul coup d'œil jeté sur la carte d'Alsace et les pays environnants, ou sur un relief géologique de notre large vallée du Rhin, pour se convaincre que l'Alsace ne peut être géographiquement détachée des contrées qui l'avoisinent, et que toutes les terres de ce grand bassin doivent, au point de vue historique, se trouver aussi dans une intime connexité.

En effet, les annales de notre pays se rattachent à celles de Bade, à celles du Palatinat surtout; car de ce côté, nos frontières ont été variables et indécises; notre histoire ne peut être complètement détachée de celle de Suisse, pas plus que le Rhin, qui nous côtoie, ne peut être retranché des Alpes, d'où descendent ses sources multiples; plus d'une fois notre histoire se rattache à celle de la Franche-Comté, dont la frontière jurassique nous envoie la rivière d'Ill, le principal affluent du Rhin moyen, et notre parrain dans le *Dictionnaire géographique;* les vallons de la Lorraine touchent aux nôtres par les cols des Vosges; aussi cette province voisine a-t-elle des rapports fréquents avec nous dès l'époque mérovingienne et carlovingienne; l'histoire alsatique enfin se rattache sans cesse à l'histoire générale de France et d'Allemagne; car, incessamment ballottée entre les deux nationalités, elle présente l'intéressant et douloureux spectacle d'une population, tiraillée entre l'Orient et l'Occident.

Mais ce manque de cohésion et d'unité que j'ai déjà fait ressortir dans un autre ouvrage [1], se trouve largement compensé par l'intérêt qui s'attache à l'infinie variété des détails. Je ne puis mieux comparer l'Alsace qu'au Rhin lui-même,

[1] *Histoire de la Basse-Alsace*, chap. Ier.

alimenté et grossi par de nombreux affluents. Pour comprendre, pour raconter, et surtout pour renouveler et rajeunir l'histoire d'Alsace, il faut étudier les annales des provinces allemandes et françaises, nos voisines, et amener successivement dans le grand réservoir ces courants partiels et latéraux. On aurait une idée très-incomplète des évêques de Strasbourg, dont le domaine matériel et spirituel s'étendait sur les deux rives du fleuve, on ne comprendrait pas l'histoire des municipalités et des châteaux de notre province, si les noms des électeurs palatins, des margraves de Bade, des comtes de Wurtemberg et de Montbéliard, des princes lorrains, des héros suisses, et par moment les grandes figures des empereurs d'Allemagne et des rois de France ne venaient y fixer en temps et lieu l'attention des lecteurs. Et pour donner à ma pensée le relief d'une image, permettez-moi de dire que si vous placiez au cœur de l'Alsace, à Strasbourg, autour de la cathédrale, les statues et les bustes de ses princes ecclésiastiques, de ses grands citoyens, et dans les châteaux de la montagne et de la plaine, les simulacres de nos chevaliers bardés de fer et d'acier, vous n'auriez évoqué qu'une partie des ombres du passé; il vous faudrait ranger aux quatre points cardinaux, ou dans tout le pourtour de notre vallée rhénane, des figures bien plus imposantes encore : il faudrait, de cette pénombre du passé, faire surgir des empereurs et des rois, puis les nombreux dynastes allemands et français, les uns étendant vers nous des mains protectrices et bienfaisantes, d'autres nous lançant, de leurs bras nerveux, la menace et le défi. Singulière destinée d'un pays, qui n'a jamais pu former un grand tout par lui-même; qui, morcelé en principautés ecclésiastiques et laïques, en territoires seigneuriaux et municipaux, a constamment vécu dans une agitation fébrile, jusqu'à ce qu'au sortir d'une dernière lutte trentenaire et fratricide, il ait pris sa part de gloire et de sécurité, en allant se reposer au sein d'une grande nation.

Vous pouvez résumer la destinée finale de l'Alsace, après

des fluctuations sans fin et des traverses sans nombre, vous pouvez la résumer dans la sentence épigrammatique d'un grand poëte de l'Allemagne :

.... Und kannst du selber kein Ganzes
Seyn, als ein dienendes Glied, schliess an ein Ganzes dich an[1].

Les *Archives départementales du Bas-Rhin* sont le miroir fidèle de ce morcellement du pays dont elles conservent les chartes historiques et les titres de propriété ; dans les fonds qui en forment la base, elles reproduisent bien les principaux contours de cette carte provinciale, subdivisée en nombreuses régences et seigneuries : le représentant de la puissance impériale, le landvogt ou préfet d'Alsace y précède le représentant du roi de France ; les délégués de la haute aristocratie territoriale consignent leurs arrêts dans une longue série de protocoles ; les dynastes du château de Lichtenberg, qui vont aboutir par des lignes féminines, à des princes de Hesse, les comtes de Montbéliard, les comtes de Sponheim, ceux de Linange, les ducs de Deux-Ponts y étalent tour à tour leurs droits et leurs prétentions, leurs titres de noblesse et de propriétés, leur autorité paternelle ou leurs exigences fiscales ; les princes-évêques y prennent une part active aux grandes destinées de France et de Germanie ; les abbés y régissent leurs communautés, et s'engrènent, à leur tour, dans le rouage général du pays. Étudiées dans leurs détails, les archives du Bas-Rhin ressemblent tantôt à un vaste pandémonium, tantôt à un temple ouvert à de grands mérites et à des gloires immortelles.

Ces annales domestiques ne remontent pas au delà de l'époque carlovingienne. Nos chartes authentiques les plus anciennes datent du règne de Louis-le-Débonnaire ; c'est une antiquité de bientôt dix siècles et demi ; elle est respectable

[1] .... Et si tu ne peux former toi-même un tout, entre comme une partie utile et intégrante dans un grand tout. (SCHILLER.)

sans doute, mais elle laisse hors de notre cercle d'étude directe toute l'époque celtique, l'époque gallo-romaine, et l'époque franque sous les Mérovingiens. — Dans l'intérieur de notre dépôt, nous n'avons pas à nous préoccuper de ces temps primitifs, du moins nous ne pouvons apporter aucune lumière nouvelle à leur exploration. Ces tertres funéraires, récemment fouillés dans les forêts de notre plaine, et qui révèlent, dans les ornements et les armes que la pioche met à jour, une civilisation rudimentaire assez avancée; ces thermes ou ces villas, qui montrent au soleil leurs anciens compartiments, leurs mosaïques fracturées, et leurs calorifères, ces vases, ces statuettes, ces monnaies, que le tracé des nouveaux chemins de fer rejette à la surface du sol, ces fortifications sur les plateaux des Vosges, que de savants compatriotes suivent avec une ardeur infatigable à travers les forêts et les bruyères, toutes ces heureuses trouvailles, gage et promesse de découvertes futures, ne peuvent trouver, dans les archives du Bas-Rhin, ni point d'appui ni confirmation. — Tandis que le dépôt départemental du Haut-Rhin possède du moins une charte mérovingienne, nous n'avons aucun témoin de ces premiers siècles de la royauté franque; et l'origine chrétienne de Hohenbourg ne marque chez nous que par un document apocryphe.

Le siècle carlovingien même, cette époque mémorable, qui figure dans nos annales par la trahison du Champ-du-Mensonge, par les tournois et le serment bilingue de Strasbourg, par les malheurs et la gloire de Richardis, épouse de Charles-le-Gros, ce siècle même ne nous a légué que peu de chartes authentiques. — L'église de Saint-Étienne a, sous ce rapport, le privilége de figurer chez nous au premier rang, et de produire un de nos plus anciens titres, émané de l'empereur Lothaire. Avec la chute de l'empire carlovingien, l'Alsace devient décidément allemande; mais encore pendant la période des rois et empereurs de la maison de Saxe, qui ont laissé chez nous des traces multiples de leur influence, les

documents, qui ont survécu à ces princes, sont rares dans notre dépôt; l'empereur Henri-le-Saint et l'évêque Werinhar, son ami, se montrent presque en tête des noms inscrits dans notre trésor des chartes. La maison franconienne ne nous fournit guère plus de données; pendant le onzième siècle, le pape alsacien, saint Léon, inscrit son nom sur les soubassements celtiques de Hohenbourg, et sur le cercueil de sainte Odile, son aïeule; mais il est à peu de chose près le seul nom illustre qui paraisse dans nos titres, à cette époque si grosse de luttes et si fertile en péripéties tragiques.

Lorsque nous touchons à la troisième grande dynastie allemande, aux Hohenstauffen, les boîtes et les cartons de nosx archives commencent à se remplir. Des titres, émanés de Frédéric Barberousse et de ses illustres descendants, constatent chez nous, ce qui est du reste un fait élémentaire pour toute personne familiarisée avec l'histoire d'Allemagne, la présence fréquente de ces empereurs dans nos contrées, leur paternelle sollicitude pour nos cités et nos couvents. Vers la même époque, la prose allemande paraît aussi dans nos actes; elle n'y brille pas au même degré que la langue poétique dans les vers des *Minnesinger;* mais le savant s'incline avec un mouvement de respect devant ces premiers monuments authentiques d'un idiome qui prendra un développement inouï, et qui, à partir de ce moment, ne subira plus, dans notre dépôt, la moindre solution de continuité.

A partir du douzième et du treizième siècle, les bulles pontificales, les lettres épiscopales figurent aussi de plus en plus nombreuses à côté des lettres-priviléges impériales; par des actes de donations et de fondations multiples en faveur des abbayes et des monastères, le bien-être croissant de ces établissements se révèle au milieu des révolutions politiques. — Après l'époque anarchique de l'interrègne, surgit, dans plus d'un de nos titres, la noble figure de Rodolphe de Habsbourg, à côté de celle de son ami l'évêque Conrad de Lichtenberg, le constructeur du grand portail de notre cathédrale.

Sous les empereurs de la maison de Luxembourg et de Bavière, au quatorzième siècle, nos matériaux deviennent surabondants. Tous ces souverains laissent plus ou moins de traces dans nos archives. La préfecture de Haguenau se constitue avec la décapole. L'évêque, tantôt en lutte, tantôt en paix avec Strasbourg, continue à former, dans nos cartons comme dans l'histoire du pays, le point vraiment central. Le siècle clôt par une mémorable guerre de la capitale de l'Alsace avec le prince ecclésiastique et le chef de l'empire; nos archives acquièrent, pour cette époque, une incomparable valeur. Les noms slaves de l'empereur Wenceslas et de son représentant le landvogt Borziwoy de Swinar, figurent à côté de celui de l'évêque Frédéric de Blankenheim et de l'astucieux Braun de Ribeaupierre, ce Reinecke Fuchs de l'Alsace.

Avec le commencement du quinzième siècle, les archives du Bas-Rhin étalent une richesse qui serait peut-être remarquée même dans les archives de l'empire. La désastreuse administration de Guillaume de Diest, de cet évêque néerlandais intrus, s'y manifeste par de nombreuses lettres d'engagement. On y voit de profil la physionomie du galant Sigismond; la lutte du grand-chapitre avec le concile de Constance ne passe pas inaperçue. Les ligues pour le bien public, contractées par des membres laïques et ecclésiastiques, soit contre l'évêque, soit contre les Armagnacs, constituent une série de véritables actes diplomatiques ou de traités d'alliances politiques et religieux.

Au cœur et à côté de cette vie agitée de l'évêché, les grands dynastes alsaciens, les Lichtenberg, les Linange, jouent sur notre théâtre local un rôle de plus en plus actif. De nombreux titres de propriété indiquent, pour les Lichtenberg surtout, le lent, mais systématique accroissement de cette grande fortune territoriale.

A l'extrémité de la Basse-Alsace, la ville libre et impériale de Wissembourg présente dans ses annales de remarquables

péripéties, qui lui sont communes avec l'abbaye de Wissembourg, premier point de départ de la ville elle-même. L'activité dévorante de l'électeur palatin du Rhin Frédéric-le-Victorieux, en guerre avec l'empire, imprime à l'histoire d'Alsace, qui en est en partie le théâtre, une physionomie originale. Des papiers nombreux, car les parchemins ne sont plus seuls à remplir nos cartons, constatent les querelles de Philippe-l'Ingénu avec l'empereur, avec l'abbé de Wissembourg, et ses discussions avec la cour de Rome.... J'enlève quelques feuillets seulement à nos grandes collections épiscopales ou abbatiales, pour continuer et mener à bout ce parallèle entre la marche des événements et la quote-part qu'y viennent apporter nos archives locales.

Dès le commencement du seizième siècle presque tous nos fonds contiennent les symptômes avant-coureurs du grand mouvement social et religieux. Déjà, dans la seconde moitié du siècle précédent, la lutte intérieure entre le clergé paroissial et les ordres monastiques, pour la question de l'*ultimum vale* ou du droit de sépulture, a vivement préoccupé les esprits à Strasbourg et laissé des traces fréquentes dans les fonds ecclésiastiques. Le nom du prédicateur prophétique, Geiler de Kaysersberg et celui de Sébastien Brant, son ami, moins connu comme secrétaire de la ville de Strasbourg, que par ses vers satiriques, paraissent dans quelques-uns de nos documents; ils s'y montrent comme ces messagers précurseurs qui annoncent, hélas! en vain, la tempête et la destruction. Lorsque l'orage éclate, lorsque les discussions violentes entre les magistrats municipaux et le clergé agitent le pays, lorsque la guerre des paysans promène sa torche dans nos fertiles campagnes, nous trouvons dans nos liasses et nos parchemins le contre-coup de ces luttes, le reflet de ces incendies. Partout, dans les archives épiscopales, chapitrales, abbatiales, dans celles de la landvogtey, dans celles des principautés laïques, nous découvrons les indices de la guerre entre l'autorité ecclésiastique et les représentants de la bour-

geoisie alsacienne qui se déclare pour la rénovation des doctrines. Au milieu de ces conflits d'intérêts, de passions, de croyances, l'Autriche montre dans la cité de Haguenau et dans le Haut-Rhin son inébranlable et systématique volonté de maintenir l'ancien état des choses, et si elle cède un moment devant le flot qui grossit, c'est pour reconquérir plus de terrain qu'elle n'en a perdu.

Avec l'époque de transaction, de discussions et de halte pendant la seconde moitié du dix-septième siècle, lorsque la lutte de paroles remplace pour un temps la lutte en champ clos, nous voyons apparaître une figure d'évêque, qui semble à elle seule occuper le premier plan sur le théâtre des événements en Alsace; nos archives sont remplies des preuves de l'activité intelligente que déploie Jean de Manderscheid pour sauver son église, son diocèse, sa foi. Fils d'une mère protestante, il résume dans sa noble personnalité les tentatives de conciliation et la reprise de la lutte. Pendant qu'à Strasbourg le grand-chapitre et le grand-chœur cèdent forcément le haut du pavé à la réforme triomphante, Jean de Manderscheid, retranché dans le château épiscopal de Saverne, appelle les Pères Jésuites à Molsheim, et organise la résistance, en attendant que ses successeurs puissent reprendre l'offensive. Pendant une éclaircie, sous cet horizon chargé de nuages, nous voyons l'évêque, remplissant une mission de pure courtoisie politique, escorter à travers notre pays la fiancée de Charles IX, Élisabeth d'Autriche (1570), et remplir, cinq ans plus tard auprès de la jeune veuve, le même rôle de guide et d'ambassadeur.

Pendant ce même siècle, si violemment remué, et comme pour faire contraste avec l'agitation générale, la petite ville de Bouxwiller arrive sous les comtes de Hanau, successeurs des Lichtenberg, à un rare degré de développement intellectuel et matériel; des établissements d'instruction publique et de charité s'y consolident sous la tutelle de ces princes originaires de la Wetteravie, qui enrichissent le domaine de leur

prédécesseur. Un vaste fonds dans notre dépôt est le témoin vivant et éloquent de l'administration bienfaisante de cette petite régence qui traversera, sans être écrasée, les terribles épreuves de la guerre de Trente ans.

J'ai nommé la période capitale de l'histoire d'Alsace au dix-septième siècle. Tous nos fonds surabondent en renseignements sur cette désastreuse et tragique période. Déjà la lutte entre le prince lorrain cardinal-évêque de Strasbourg, et l'administrateur protestant Jean-George, margrave de Brandebourg, avait rempli les années qui forment la clôture du seizième, et l'ouverture du dix-septième siècle; nos archives sont demeurées les fidèles dépositaires de cette longue et infructueuse querelle.

Quant aux documents contemporains de la guerre de Trente ans, ils sont aussi nombreux que désespérants par les faits qu'ils confirment ou qu'ils révèlent. L'archiviste, toutes les fois qu'il a touché à ces papiers, témoins et vengeurs muets de ces monstrueuses cruautés, a senti ses doigts se crisper et ses yeux s'obscurcir. Les lettres qui vont suivre indiquent par moment ses impressions; mais il a dû, en grande partie, les étouffer ou les voiler.

Avec la paix de Westphalie un nouvel ordre de choses commence. On en trouve bien l'empreinte ou le contre-coup dans nos fonds civils et ecclésiastiques; cependant, avant la constitution régulière de l'intendance à Strasbourg même, c'est-à-dire avant la fin du dix-septième siècle, il n'est guère possible d'étudier à fond cette mémorable époque dans nos archives seules; les années qui précèdent la réunion de Strasbourg, cet acte même, et ses suites immédiates n'y ont pas laissé la moindre trace. J'ai dû puiser mon instruction, sous ce rapport, dans des papiers de famille et dans les documents publiés par des explorateurs habiles, qui ont été chercher dans les archives de Paris ou de l'étranger le complément de notre histoire locale. La destinée tragique de l'ammeister Domenicus Dietrich m'a fortement impressionné; et j'ai été

un moment infidèle à mes devoirs de chaque jour, en consignant dans une biographie spéciale le sort de cet intelligent et infortuné concitoyen.

Notre dix-huitième siècle est tout entier dans les papiers de l'Intendance. L'une des lettres de ce recueil caractérise l'institution dans ses rapports bienfaisants avec notre pays; je n'ai pas à y revenir. Dans nos diverses collections, la masse des papiers, avant-coureurs de la bureaucratie polygraphe du dix-neuvième siècle, remplace les parchemins des précédentes périodes. L'administration, dans la plupart des petites régences d'Alsace, ressemble déjà, à ne pas s'y méprendre, à celle de notre temps. Hanau-Lichtenberg, par exemple, avait une comptabilité établie presque sur le même pied que la comptabilité moderne. Il en était ainsi chez les Deux-Ponts, les Linange etc. En général, la révolution, dans plusieurs de nos administrations locales d'Alsace, a moins bouleversé les choses, qu'elle n'a déplacé ou chassé les hommes. Les titres de famille nobiliaires transportés de 1792 à 1793 dans les archives du tribunal, et maintenant réunis à notre dépôt, en fournissent la preuve irrécusable. La plupart de ces familles qui, au dix-huitième siècle encore, ont occupé dans nos affaires provinciales une place distinguée, ou n'existent plus, ou se sont retirées sur la rive droite du Rhin, d'où elles viennent consulter chez nous les débris de leurs archives domestiques. Quelques noms seuls survivent en Alsace à ce grand cataclysme des existences individuelles.

A partir de 1790, les archives de tous les départements se ressemblent plus ou moins. La physionomie originale des nôtres s'efface avec les vestiges de l'ancien ordre féodal, tel que l'empire germanique nous l'avait légué, et tel que Louis XIV l'avait laissé subsister. Dans mes conférences épistolaires, je me suis arrêté à cette ligne de démarcation, qui forme aussi le point d'arrêt pour les inventaires rédigés sur la demande et d'après les instructions des circulaires ministérielles.

Dans le cours de cette publication, j'ai été entraîné à trois

reprises sur un terrain qui n'était pas à la rigueur celui des archives même. Je crois avoir obtenu un bill d'indemnité de la plupart de mes lecteurs, puisqu'il s'agissait, une première fois de l'existence de sainte Odile, une autre fois des œuvres de Herrade de Landsperg, et enfin du passé historique de l'église de Saint-Thomas.

Je demande la permission de dire quelques mots sur le premier incident.

A ce propos, l'un de mes savants amis, qui ne partage point mon opinion sur la légende et la tradition en général, m'a envoyé, à titre de muette et éloquente protestation, un charmant petit volume, publié en 1840 par M. Hæusser sur la *Légende de Tell.* — Je suis l'un des lecteurs les plus reconnaissants de l'*Histoire du Palatinat,* c'est-à-dire de l'œuvre capitale de M. Hæusser, qui réunit dans ce solide travail les qualités de l'érudit à celles de l'écrivain. Dans la *Légende de Tell,* on trouve le même talent appliqué à des recherches de bonne foi.

M. Hæusser, discute avec beaucoup de sagacité, la valeur intrinsèque et *relative* des chroniqueurs suisses du quatorzième, du quinzième et du seizième siècle; il accorde aux plus anciens, c'est-à-dire à Iustinger de Berne, et à Jean de Winterthur (*Vitoduranus*), qui ne font aucune mention, ni de Tell ni de Gessler, une confiance presque sans limite; il la refuse d'une manière à peu près absolue aux chroniqueurs postérieurs (Russ, Stumpf, Etterlin, Tschudi), qui racontent, avec quelques variantes, sur la foi de la tradition ou de chants populaires, les faits de la révolution des montagnards suisses, tels qu'on les avait admis, presque sans contestation, jusque dans les derniers temps. A ses yeux, Tschudi, sur lequel Jean de Müller a basé en partie son récit, aurait sciemment altéré l'histoire réelle, en haine de l'Autriche, dont il était l'adversaire passionné.

En un mot, M. Hæusser démolit aussi une bonne partie de l'histoire primitive des petits cantons; mais il laisse debout

un point, qui pour moi est essentiel et vital, savoir *l'existence de Tell*. En effet, dans une enquête publique à laquelle on procéda dans le canton d'Uri, l'an 1388, c'est-à-dire quatre-vingts ans après la confédération du Grütli[1], et trente ou quarante ans après la mort de Tell, 114, *je dis cent quatorze,* témoins attestèrent avoir connu le héros de Burglen. Pour amoindrir l'importance de ce document officiel, M. Hæusser fait remarquer que l'enquête n'a point porté sur les actes mêmes attribués à Tell ou accomplis par lui; il affirme, un peu *à priori*, que ces faits ont dû être d'une minime valeur et n'avoir exercé aucune influence sur la marche générale des affaires dans la Suisse primitive.

Je pense, de mon côté, avec toute la déférence due à l'éminent historien du Palatinat, que d'habitude, en fait de renommée, on ne prête qu'aux riches; qu'il faut bien que Tell ait eu une valeur quelconque pour qu'il soit devenu l'objet d'une enquête solennelle dans son pays natal, et pour que des chants nationaux aient cru devoir le célébrer.

Au surplus, Schiller, avec la divination du génie, avait déjà entrevu que les actes de Tell ne s'étaient point confondus avec ceux des conjurés du Grütli, et il a motivé cette étrange ligne de conduite de son héros par des raisons psychologiques parfaitement admissibles. Oui, Tell est resté à l'écart; il a suivi sa voie spéciale, et les chroniqueurs contemporains ne le trouvant pas mêlé aux conjurés du Grütli, peut-être pas même dans les rangs des combattants de Morgarten, n'ont point parlé de lui, parce que, excusez mon expression vulgaire, ils ne l'avaient pas sous la main. Mais induire de là, avec M. Hæusser, que Tell a été un homme tout à fait ordinaire, qu'il n'a exercé aucune influence, ni directe ni indirecte, sur la délivrance des cantons forestiers, et que les faits accomplis par lui, même s'ils étaient vrais, seraient plutôt à son désavan-

[1] C'est Jean de Müller qui admet la date de 1307 pour la réunion du Grütli: car à ce sujet aussi il y a des variantes assez considérables.

tage qu'à sa gloire, c'est faire de spirituels paradoxes, et ne pas rester à la hauteur des autres pages d'un traité dont nous nous plaisons à reconnaître la facture ingénieuse, appuyée d'un grand savoir.

La tradition qui fait périr Tell au moment où il cherche à sauver les victimes d'une inondation torrentielle du Schæchen, est, à mes yeux la confirmation du caractère, prêté au citoyen de Bürglen par la poésie et par l'histoire; c'est le couronnement solennel d'une vie de dévouement, qui n'a point cherché le bruit et qui s'est trouvée, malgré elle, un moment rattachée aux événements publics[1].

Quant à l'existence de sainte Odile, je continue à me tenir

[1]Quant à la résidence du landvogt autrichien Gessler, *à Küssnacht*, elle ne peut guère être admise d'après les documents édités par Kopp, qui cite, à la date du 15 mai 1302 et 3 octobre 1314, un chevalier Ebbe de Kussnacht comme vogt de cette localité. Il y a eu des *Geissler* à Seedorf. Il est probable que la tradition populaire, suivant en cela un procédé instinctif, involontaire, aura réuni, dans la personne de Gessler, sur une seule tête les actes de violence commis par plusieurs de ces représentants autrichiens.

C'est à une chance heureuse, à une éventualité imprévue qu'il faut désormais abandonner la constatation de l'existence réelle ou du mythe de Gessler.

Le savant éditeur de la chronique de Klingenberg, le docteur Henne de Sargans, vient de se reconstituer l'avocat de l'histoire complète de Tell et de Gessler (voy. p. 44-45 notes de la Chronique publiée à Gotha, 1 vol. in-8°, 1861).

Le sacrifice volontaire de Winkelried, récemment contesté, vient de se répéter cette année même dans la Nouvelle-Zélande où l'on a vu en janvier 1861 les plus braves des Maoris ou indigènes, révoltés contre la domination anglaise, se précipiter sur les baïonnettes européennes et frayer une rue, un passage à leurs camarades en ramassant sur leurs poitrines ces armes meurtrières. Il est bien entendu que la victoire finale est restée aux Anglais, appuyés par les canons; mais la valeur intrépide des Zélandais, combattant avec le courage du désespoir, pour leur nationalité, a inspiré l'étonnement et le respect à leurs vainqueurs.

L'illustre voyageur Barth raconte, en empruntant ses données à une chronique arabe, un acte analogue à celui de Winckelried, accompli lors de la prise d'une ville nègre. Il n'est guère probable que l'historien arabe, du seizième siècle je crois, ait eu connaissance de « la légende helvétique », et qu'il ait cherché à la transporter au cœur de l'Afrique.

pour satisfait, grâce à la bulle de saint Léon IX; elle est postérieure de trois siècles à l'époque où la sainte a vécu; mais je me refuse à croire à l'altération de la vérité par le pape alsacien; je pense que des annales ou des traditions domestiques lui garantissaient les faits qu'il affirmait en face de l'Europe, et que sa conscience était, autant que sa raison lucide, en parfaite sécurité au moment où il canonisait la fondatrice de Hohenbourg.

L'authenticité de Herrade de Landsperg, qui gouvernait, quatre siècles et demi après sainte Odile, la communauté chrétienne au haut de la montagne druidique, n'a point été attaquée. La ville de Strasbourg possède un document qui imposerait silence aux plus incrédules. Le magnifique volume, illustré soit par l'abbesse elle-même, soit par ses élèves sous sa direction, porte le cachet irrécusable de l'art byzantin, et l'érudition, ainsi que la poésie latine du *Jardin des délices*, sont bien imprégnées du souffle du douzième siècle. Point de doute pour nous, Herrade a vécu; elle a pensé, elle a écrit, elle a agi, quoique plus d'un point de son existence demeure pour nous enveloppé de mystère. Mais les temps pourront venir où cette carrière si bien remplie sera aussi rayée du livre de vie : que le beau manuscrit de Herrade vienne à périr dans un cataclysme qu'au surplus je ne veux point prévoir, mais que la monographie de Maurice Engelhardt survive, le moment propice arriverait, après mille ou deux mille ans, pour les aristarques futurs; on démontrerait avec beaucoup de vraisemblance, que l'abbesse de Hohenbourg, dont le nom ne figure point dans les annales générales de l'Europe, pas même dans celles de France ou d'Allemagne, n'a jamais existé, et que l'opuscule de notre compatriote est un pastiche habile, composé, pour conquérir à l'aide de cette supercherie, une gloire facile. Et pour faire valoir une hypothèse de ce genre, le critique de l'an 3000 de Jésus-Christ n'aura qu'à rappeler une partie des supercheries littéraires du dix-huitième et du dix-neuvième siècle, l'amplification des poésies d'un barde

Erse par l'audacieux Macpherson, les vers du moine Rowley composés par Chatterton, les poésies ravissantes de Clothilde de Surville, composées par Wanderbourg. Maurice Engelhardt et Herrade de Landsperg seront identifiés ; la prétendue abbesse du douzième siècle, la protégée de Frédéric Barberousse deviendra la sœur ou la fille ou la créature de Maurice de Strasbourg.

Je ne dis pas que les choses se passeront précisément de la sorte, j'aime à croire que le joyau de la bibliothèque de Strasbourg, récemment échappé à un grand péril, survivra longtemps et toujours aux catastrophes matérielles ou politiques, et cependant l'éventualité que je laisse entrevoir n'est pas impossible ; du domaine des chimères elle peut, en un moment donné, passer dans le domaine des faits ; convenablement développée, elle ne figurerait pas mal dans un chapitre de « Roman d'avenir, » et servirait à démontrer que le scepticisme doit souvent tomber à faux lorsqu'il appuie ses preuves ou ses doutes sur l'absence de documents contemporains.

LETTRES

SUR LES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

DU BAS-RHIN.

PREMIÈRE LETTRE.

Le bâtiment des archives. — Son origine. — Sa situation. — Distribution de l'intérieur.

Octobre 1860.

Monsieur le rédacteur du *Courrier du Bas-Rhin*,

A plusieurs reprises déjà vous m'avez dit, avec beaucoup de bienveillance, que les archives du Bas-Rhin mériteraient d'être mieux connues; que le public alsacien en ignorait l'existence, ou du moins le contenu; qu'il ne serait point inutile d'introduire vos lecteurs dans les salles et sous les combles du vaste et sombre édifice encombré de parchemins, de cartons et de liasses, depuis le rez-de-chaussée jusque sous les dernières tuiles de la toiture. A vos instances, j'avais commencé par opposer, non pas une fin de non-recevoir, mais beaucoup de doutes; je devais hésiter à aborder un sujet, aride en apparence, et que j'ai traité depuis bientôt vingt années dans les rapports périodiquement présentés au Conseil général ou dans des monographies spéciales.

Vos rapports, avez-vous répliqué, sont imprimés, il est vrai, mais ils sont mêlés aux délibérations du Conseil; des hommes spéciaux seuls les cherchent ou les connaissent; ce sont des résumés succincts et sévères de vos travaux; leur forme n'est point de nature à attirer les regards de l'homme

du monde, qui veut bien s'instruire, mais sans se fatiguer ; prenez, dans vos brochures, dans vos comptes rendus et dans vos souvenirs d'archiviste, les points culminants ; portez-y un peu de lumière et de fraîcheur (hélas! de la lumière et de la fraîcheur sur les parchemins et les papiers jaunis!) et soyez convaincu que quelques esprits impartiaux, quelques amateurs d'histoire locale vous sauront gré de cette tentative. Chose capitale, enfin! les contribuables comprendront que les sommes allouées pour vos archives ne le sont pas en pure perte, que la science historique, le service administratif et les administrés eux-mêmes en tirent quelque parti.

Je vais essayer, Monsieur, de vous donner raison ; je vais secouer la poussière, nullement métaphorique, mais très-réelle, qui couvre nos liasses ; je tâcherai de renoncer au langage de l'école, et de vous conduire sans façon le long des travées de ce vaste dépôt d'écritures, qu'on appelle les archives du département ; de temps à autre je m'arrêterai, soit pour résumer le contenu de telle ou telle série de titres, soit pour vous signaler des documents hors ligne, les sommets aristocratiques de ces montagnes de papier. Peut-être arriverai-je à vous faire toucher du doigt les liens par lesquels notre dépôt se rattache à l'histoire générale d'Allemagne ou de France ; peut-être qu'à l'appel de ma faible voix répondra l'écho des temps passés, qui sommeille, mystérieux et voilé, dans ces vastes galeries de rayons courbés sous leur charge séculaire. Vous ne devez point craindre mon importunité ; au premier symptôme de fatigue que vous devinerez chez vos lecteurs, et ce moment arrivera bien vite, il vous suffira d'un signe pour interrompre nos pérégrinations, et laisser dormir dans leurs sépulcres poudreux, empereurs et rois, pontifes, évêques et abbés, princes, chevaliers et nobles, bourgeois et manants.

Mais avant de faire connaissance avec les matériaux qui constituent les archives de notre département, souffrez que je fasse la description du bâtiment même qui leur sert d'asile,

quoique cet édifice n'ait rien de recommandable au point de vue de la belle architecture. Je tiens à cette introduction : ces vieux murs, percés de petites fenêtres ogivales, s'ils ne sont pas élégants, ont une autre valeur et une signification historique ; leur étendue seule donne au surplus une idée de la richesse numérique du dépôt qui s'y trouve à l'étroit, menace de déborder et nécessitera, dans un temps rapproché, des dispositions nouvelles pour suffire à sa destination.

Le vaste bâtiment quadrangulaire qui s'élève latéralement au théâtre, du côté du midi, servait, dès le quinzième siècle, de grenier d'abondance; sa construction date probablement de cette époque[1] ; il couvre, avec les bâtiments de la préfecture, l'emplacement de l'ancien cimetière des juifs. C'est dans cette localité que s'accomplit un des forfaits les plus odieux de l'histoire de Strasbourg. Le 14 février 1349, deux mille israélites, accusés par un fanatisme ignorant et farouche, d'avoir empoisonné les fontaines publiques, et occasionné la peste, furent traînés dans cette enceinte, où l'on avait dressé un immense bûcher. Mais pourquoi m'étendrais-je sur les détails d'un crime, dont le souvenir cruel est dans toutes les mémoires, et qui a été tardivement réparé et expié, s'il existe une réparation pour un méfait de cette nature, par l'admission des descendants de ces malheureux au sein de la grande famille nationale ?

On dirait que dans l'histoire des localités, comme dans la destinée des peuples et des individus, les contrastes les plus frappants se trouvent côte à côte, disposés par la main d'un grand artiste et d'un grand instructeur. Sur cet ossuaire israélite, ébranlé, il y a cinq siècles, par les cris désespérés des martyrs de la loi mosaïque, s'élève maintenant l'asile

[1] L'édifice des archives est long de 36m,50 sur 11m,90 de profondeur, et 10m,35 de hauteur, à partir du sol jusqu'à la corniche. Les greniers d'abondance avaient plus du double de cette longueur; on les a coupés en deux pour ménager une issue à la préfecture. La partie située à l'ouest des archives sert de magasin pour les décorations du théâtre.

inviolable, où chrétiens et juifs retrouvent les titres de leurs droits civils et de leurs propriétés. Les recherches paisibles de la science et du travail administratif se poursuivent dans ces mêmes lieux, où la férocité populaire avait violé les notions élémentaires de la sainte justice, et détruit, avec les cadavres des créanciers, les titres constitutifs de leurs créances.

Un contraste d'une toute autre nature signale encore la position que les archives occupent à l'extrémité de Strasbourg. Je veux parler du voisinage du théâtre. Cette juxtaposition des deux établissements n'est ni heureuse ni désirable ; mais elle existe, et dans une forteresse, encombrée d'habitants et de soldats, la latitude du choix n'est pas grande. Contre les éventualités d'un sinistre on a muni de plaques de tôle toutes les ouvertures du côté septentrional des archives ; une assez large esplanade, plantée de marronniers, sépare d'ailleurs du théâtre le réceptacle des écritures ; elle va se relier aux jardins de la préfecture, qui bordent le dépôt du côté du midi, et forme avec eux, pendant la belle saison, un massif de verdure et de fleurs autour du sombre asile accordé aux vieux papiers et aux employés chargés de leur classement. A travers les lucarnes de leur prison volontaire, ces travailleurs peuvent laisser errer ou reposer leurs yeux sur les branches touffues des arbres ou prêter une oreille distraite aux chants d'essai des choristes ; c'est, je crois, pour eux la seule manière de jouir du théâtre. Ainsi, d'une part, le monde et ses pompes, l'attrait du plaisir, le séjour féerique, l'enivrement des sens et de l'imagination, les jouissances de l'esprit vives et instantanées, et, à cinquante pas de distance, les catacombes du passé, les gloires ensevelies, le demi-jour même au cœur de l'été, le travail et ses jouissances austères, le silence et l'oubli.

Jamais cette opposition entre les deux édifices n'est plus prononcée que dans ces moments où la salle de spectacle resplendit de lumières par toutes ses hautes croisées, lorsque les vibrations de l'orchestre et des chants d'ensemble percent

les murs et se prolongent au dehors dans le silence d'une nuit d'hiver. Qu'il vous arrive, dans une nuit pareille, de mettre le pied dans l'une des salles du vieux grenier d'abondance, et d'y suivre, sur les travées, les reflets amoindris et ternes du jour magique dont une foule heureuse de spectateurs est inondée de l'autre côté de l'esplanade, et quelque fortement trempé que vous soyez, vous n'échapperez point à une impression sinistre mais instructive : c'est la mort côte à côte de la vie, le cimetière près de la fête païenne.

Mais ce cimetière, je l'ai déjà dit, recèle des inscriptions nombreuses ; sous cette mort apparente circule une vie réelle. Je n'oublie point que je dois vous entretenir de celle-ci ; le contenu des archives vaut mieux que leur enveloppe.

Lorsqu'en 1790 un décret de l'Assemblée constituante prescrivit de réunir au chef-lieu des nouvelles administrations les documents et les titres de tous les établissements civils et religieux que la Révolution venait de fermer, on concentra à Strasbourg, dans les bâtiments de l'ancienne Intendance d'Alsace, les papiers et les parchemins de l'évêché de Strasbourg, des chapitres ecclésiastiques, des abbayes, des couvents d'hommes et de femmes ; on mit la main sur les archives des petites principautés allemandes, qui avaient subsisté en Alsace de 1648 à 1789 sous la suzeraineté du roi de France. Aux approches de l'orage révolutionnaire, évêques, abbés et princes avaient, sans aucun doute, transporté au delà du Rhin des caisses nombreuses chargées de leur correspondance intime, ou même de titres historiques et de propriété ; mais il en restait toujours un nombre suffisant pour constituer plus tard, au centre des nouvelles circonscriptions territoriales, des dépôts très-considérables. C'était, sans contredit, une grande iniquité, une spoliation. Dans les catastrophes politiques, où l'existence des individus et des familles est compromise ou ravagée, on respecte bien moins encore la lettre morte ; c'était déjà beaucoup, à cette époque néfaste, que de sauver des papiers pour des temps meilleurs ; pendant la guerre des

paysans et celle de trente ans, on brûlait les titres; c'était plus simple et plus expéditif. Bref, dans les premiers mois de 1791, on vit, réunies à l'hôtel de l'Intendance, toutes les archives partielles, disséminées jusque-là dans une trentaine de localités diverses. Les chapitres et les abbayes livrèrent leurs bulles, leurs lettres épiscopales et impériales; les anciennes régences de Bouxwiller (Hanau-Lichtenberg), de Bischwiller (Deux-Ponts), d'Oberbronn (Linange) etc. etc. furent dépouillées de leurs titres de propriété et de leurs papiers de procédure; les familles nobles et bourgeoises qui avaient émigré, perdaient le résidu de leurs titres particuliers.

La translation de ces archives ne se fit pas toujours pacifiquement. A Strasbourg même, en février 1791, une émeute assez grave signala le transfèrement des parchemins du chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune; il fallut l'intervention de la force publique pour dissiper une foule irritée, qui s'attachait au côté fâcheux de l'acte sans en apprécier les circonstances atténuantes.

A ces documents apportés du dehors se joignirent les papiers des bureaux de l'Intendance, et bientôt ceux de l'administration intermédiaire, puis de l'administration départementale, et, à partir de 1800, les papiers de la préfecture.

Ce fut, dès lors, un amoncellement de liasses qui a suivi une progression presque géométrique et produit l'effet d'une avalanche menaçante, malgré la vente et la destruction périodique des pièces devenues inutiles. En 1791, la fusion des archives partielles de l'Alsace portait sur une masse encore appréciable; mais avec l'établissement de la bureaucratie du dix-neuvième siècle, cet accroissement progressif des archives eut quelque chose d'effrayant, et peut-être, en vue d'y remédier, n'a-t-on pas toujours gardé, à de certaines époques, toute la mesure voulue dans la suppression des pièces.

Depuis une vingtaine d'années, une réglementation systématique s'est emparée du service des archives; on a donné des soins minutieux surtout à la conservation et à l'analyse

des titres antérieurs à la Révolution ; les cas où les papiers modernes peuvent être supprimés, ont été prévus, et, si l'on pèche aujourd'hui par un côté, c'est par un excès de précaution, et par la conservation méticuleuse de liasses de procédure ou de papiers de comptabilité, qui, malgré leur âge, n'ont pas toujours une raison de subsister. A partir du seizième et du dix-septième siècle, on chiffrait et l'on écrivait déjà beaucoup ; l'intempérance du plumitif n'est pas une maladie de date toute récente.

De ce préambule, vous pouvez vous-même, Monsieur, déduire les grandes lignes de démarcation et le caractère des pièces de notre dépôt départemental. L'année 1790 forme une limite rigoureuse et infranchissable ; antérieurement à cette époque nous nous trouvons en face de deux grandes subdivisions :

Archives civiles ;

Archives ecclésiastiques.

Les archives de 1790 à 1800 forment une série spéciale et intermédiaire.

L'administration préfectorale, qui commença en 1800, fournit les matériaux des archives modernes et contemporaines, jetées dans un cadre uniforme pour tous les départements de la France.

Quant aux archives anciennes, un formulaire identique a de même été prescrit pour toutes les parties du pays. Ici, un peu plus de latitude eût été désirable ; les institutions des anciennes provinces de France sont loin d'être toutes jetées dans le même moule ; leur passé historique diffère souvent du tout au tout. L'Alsace, pendant huit à neuf siècles, a suivi un développement différent de celui des provinces françaises au delà des Vosges. Mais peu importe ; un cadre unique a de si grands avantages pour l'ensemble d'un grand service, et même pour l'appréciation comparée de tous les dépôts, qu'il ne faut point, pour un peu de gêne dans le classement, se gendarmer contre une impulsion vitale partie du centre de l'Empire.

L'archiviste du Bas-Rhin a éprouvé constamment une autre espèce de gêne : l'espace lui fait défaut; chaque série de titres modernes tendant à grossir indéfiniment, il a été souvent obligé de recourir à des expédients pour tenir réunies les pièces du même groupe. Depuis son entrée en fonctions, il a dû recourir, cinq ou six fois, à un remaniement général. Il y a cinq ans, le préfet lui a fait livrer et approprier, en dehors du grand bâtiment des archives, une ancienne salle d'adjudication; elle a été, en peu de mois, envahie, remplie de fond en comble, et je suis souvent à me demander, comment feront mes successeurs, à moins qu'ils ne disposent de constructions nouvelles.

Quoi qu'il en soit, et sans trop me préoccuper de l'avenir, voici, en peu de mots, quelle est en ce moment la disposition de l'intérieur des bâtiments, dont je ne vous ai montré jusqu'ici que le sol,. les murs, et l'ensemble des parchemins et des papiers entassés dans leur enceinte.

Une première salle basse, à la droite de l'escalier d'entrée, contient les archives civiles antérieures à 1790; c'est par là que nous commencerons bientôt notre tournée.

Au premier étage, l'escalier donne accès à un bureau long et obscur, flanqué à droite d'une vaste salle, qui est tout entière réservée aux anciennes archives ecclésiastiques; une salle pareille à gauche contient une bonne partie des archives modernes.

Puis un entresol bas et obscur a été livré jusqu'ici aux imprimés.

Le premier étage du grenier est attribué surtout à la comptabilité (pièces justificatives des comptes communaux). Il faut quelques minutes pour arpenter dans toute sa longueur cette galerie de rayons et revenir sur ses pas. Le second grenier a la même longueur; mais ses rayons nouvellement établis ne sont pas encore remplis; les papiers de rebut en garnissent une partie; dans les gros temps d'hiver, la neige, pénétrant à travers les tuiles et les lucarnes, sème ses flocons sur ces enfants perdus, destinés à la destruction.

La salle en dehors des archives est occupée par les affaires de contributions, de recette générale et de police; la partie centrale réunit les cartons de l'administration de 1790 à 1800.

Vous voilà, Monsieur, au courant de l'ensemble du dépôt. En le parcourant d'un pas rapide, en entier, il y a pour un kilomètre de chemin à faire; il n'est pas question, bien entendu, de circuler autour des rayons; ceci aboutirait à un autre calcul; cet exercice hygiénique demeure réservé aux habitués de l'endroit.

DEUXIÈME LETTRE.

Les anciens archivistes. — Grandidier. — Brendel. — Les archives sous l'Empire et la Restauration.

Monsieur,

Vous ne vous attendez sans doute pas à ce que je vous entretienne des archives modernes et contemporaines; il demeure bien entendu, n'est-il point vrai, que les compartiments historiques auront à peu près seuls le privilége de fixer un moment votre attention?... Tout en circonscrivant ainsi le terrain à explorer, une nouvelle question préliminaire se présente. Dans quel état les fonds de l'évêché, des corporations religieuses, des régences civiles ont-ils été livrés, en 1790, à l'administration intermédiaire? S'était-on occupé, antérieurement à cette époque, du classement et de l'analyse des titres? l'a-t-on fait postérieurement? ou bien l'archiviste actuel a-t-il abordé sa tâche sans fil conducteur? a-t-il eu des prédécesseurs qui lui ont aplani la voie?

Au moment de la réception des pièces (de 1790 à 1792), on dressait un procès-verbal de délivrance; quelquefois des cahiers, contenant l'indication succincte des séries de titres à livrer, étaient joints à la constatation officielle de la prise de possession par l'État. Quelques fonds étaient munis d'anciens répertoires, défectueux en ce qu'ils ne portaient que sur une partie des titres livrés, ou que des documents étaient égarés; au total, il n'existait d'inventaire complet et régulier pour aucun fonds, sauf celui de l'évêché.

Pour cette partie du dépôt, vingt-six volumes in-folio, manuscrits, d'une fort bonne écriture, contiennent l'analyse détaillée de la majeure partie des titres. Cet inventaire, attribué à l'abbé Grandidier, correspond à peu près à la sixième ou septième partie des archives ecclésiastiques.

Je viens de nommer un savant, célèbre dans les fastes scien-

tifiques de notre province. Sa vie laborieuse m'a fourni la matière d'une notice biographique[1] à laquelle je prends la liberté de renvoyer ceux de vos lecteurs qui seraient curieux de faire connaissance avec un caractère aimable, avec une intelligence d'élite, et un homme malheureux au sein de la gloire littéraire. Je ne rappellerai ici que quelques points saillants de cette belle vie, moissonnée dans sa fleur; le sujet que je traite me le permet; ma gratitude envers cet illustre devancier m'en fait une loi.

Au temps où Grandidier vécut (1752 à 1787), la science de la paléographie (c'est-à-dire de l'art de déchiffrer et de décrire les anciens documents) était moins cultivée que de nos jours; les historiens-littérateurs ou rhéteurs du dix-huitième siècle tiraient peu de parti des chartes, témoins ou miroirs du passé. En Alsace, Schœpflin avait toutefois ouvert cette voie pour l'historiographie locale; Grandidier marcha sur ses traces. Issu d'une famille parlementaire de Metz, de bonne heure poussé vers le travail intellectuel, Grandidier était un enfant précoce; à l'âge de dix ans déjà il écrivit une histoire abrégée de la République romaine. A peine âgé de dix-neuf ans, il fut nommé archiviste de l'évêché de Strasbourg. Le cardinal-évêque Louis-Constantin de Rohan avait deviné l'aptitude exceptionnelle du jeune lévite pour l'étude des diplômes; il était convaincu que l'on ne pouvait donner à Schœpflin de meilleur successeur comme historiographe d'Alsace.

Grandidier justifia les prévisions de son noble protecteur. Il classa le dépôt considérable confié à sa garde, et transcrivit, sur feuilles volantes, à ce qu'il paraît, l'analyse ou le résumé des titres. C'est la copie de ce premier jet que nous possédons. Plus d'un document décrit par Grandidier a été égaré ou enlevé pendant la crise révolutionnaire; mais le travail de l'archiviste épiscopal y supplée, autant que des extraits peuvent remplacer des titres originaux.

[1] *Revue d'Alsace*, année 1850, p. 465.

Indépendamment de ce beau recueil, auquel Grandidier paraît avoir attaché peu d'importance, quoiqu'il soit presque au niveau de la science moderne, le jeune savant avait recueilli les matériaux pour une histoire de l'église de Strasbourg et de la province d'Alsace; il publia, de l'une et de l'autre, la partie la plus difficile, l'histoire des origines, et dans cette obscurité des premiers siècles de l'ère chrétienne il porta la lumière d'une critique à la fois saine, respectueuse et modérée. Il avait de plus composé, pour la description de l'histoire de la cathédrale de Strasbourg, un petit volume qui conserve une incontestable valeur, quelques progrès qu'ait faits depuis la science de l'archéologie, dont Grandidier pressentait plus d'un demi-siècle à l'avance les services et les découvertes futures. Les ouvrages de Grandidier se distinguent par un style lucide, élégant, ferme; le jeune historien d'Alsace conservait les bonnes traditions des écrivains du dix-septième siècle; il semblait appelé à une vaste célébrité; mais une application excessive avait de bonne heure usé les ressorts de cette organisation délicate; des chagrins de position vinrent s'y joindre. Grandidier paraît avoir été desservi auprès du successeur du cardinal Louis-Édouard de Rohan; on le faisait passer pour un novateur dangereux, pour un fils ingrat de l'Église. Ces insinuations, — démenties par l'étude attentive de ses ouvrages, où la sagacité de l'historien est tout entière au service de la foi, — empoisonnèrent néanmoins l'existence du jeune prêtre et découragèrent l'écrivain. S'il avait vécu à une époque de lutte pareille à la nôtre, il serait arrivé peut-être à se cuirasser contre les traits de ses adversaires; mais élevé, abrité au fond du sanctuaire, enivré de trop bonne heure sans doute par les émotions de la gloire, il se troubla dès que le vent d'orage vint souffler sur son existence paisible. Pendant une tournée qu'il fit sur les frontières de la Franche-Comté, dans l'abbaye de Lucelle, où il allait recueillir ou copier des documents, il fut pris d'une maladie inflammatoire et mourut au bout de quatre jours, calme et serein

au milieu de vives souffrances, et consolant les moines consternés qui entouraient son lit de douleur.

Je me suis toujours incliné devant la noble figure de Grandidier; s'il avait vécu, s'il avait échappé à la proscription terroriste, il aurait sans doute fait pour les autres établissements religieux d'Alsace ce qu'il avait accompli pour les archives de l'évêché; il aurait continué, mené à bout l'histoire ecclésiastique, politique et littéraire de notre province; la tâche de ses successeurs eût été facilitée dans tous les sens. Mais son œuvre incomplète, le beau torse qu'il nous a légué, a peut-être mieux servi sa gloire que ne l'eût fait une œuvre achevée. Conçue d'après un plan évidemment trop vaste pour une histoire provinciale, son histoire de l'Église de Strasbourg, et celle de l'Alsace elle-même, auraient eu, dans leur totalité, une physionomie bénédictine, capable d'effrayer les hommes du monde; elle aurait attiré tout au plus les intrépides et les studieux. Maintenant on lui tient compte des espérances qu'il a fait naître, et son image occupe dans la galerie de nos célébrités indigènes un rang analogue à celui d'André Chénier dans le Panthéon de la France poétique.

En succombant à sa tâche, Grandidier accomplissait à peine sa trente-cinquième année. De nombreux honneurs étaient venus le chercher dans son asile scientifique : il était membre de vingt et une sociétés savantes, protonotaire du Saint-Siége, grand-vicaire du diocèse de Boulogne, chanoine des chapitres de Haguenau et de Neuwiller, chanoine du grand chœur de notre cathédrale, dont il avait pieusement décrit toutes les richesses. Qu'aurait-il pu demander de plus, à moins d'arriver à l'épiscopat, et de multiplier, de provoquer ces chances de lutte, qui avaient déjà si profondément affligé son cœur dans la carrière littéraire?... Sa fin prématurée, si regrettable pour nous, a laissé à sa physionomie charmante l'empreinte de la douceur juvénile, et, tout en échappant aux tristes ravages de la vieillesse, il a conquis sur le théâtre

étroit, où la Providence l'avait placé, cette illustration honnête que doit ambitionner le travailleur intellectuel le plus modeste.

Au sortir de la terreur, l'administration plaça à la tête des archives réunies de tout le département un autre prêtre, qui n'a point laissé dans le diocèse de Strasbourg un renom pareil à celui de Grandidier. Je doute fort que beaucoup de vos lecteurs connaissent l'évêque constitutionnel Brendel, qui succéda, sur le siége de Strasbourg, au dernier cardinal de Rohan, et qui l'occupa pendant le court espace où quelques formes de l'ancienne France monarchique, ébranlée par le choc de 89, subsistaient encore. Le prêtre qui acceptait l'héritage des anciens prélats pendant ce régime intermédiaire, et qui renonçait à l'obédience absolue envers le Saint-Siége, en prêtant le serment civique à la nation, ce prêtre devait encourir la réprobation du clergé catholique, sans se faire accepter par les novateurs, qui voulaient le renversement total de l'Église et le règne de la déesse Raison. Telle fut à Strasbourg la position de l'abbé Brendel, dont je n'ai point à scruter ici les intentions, ni à retracer le caractère. Je n'ai voulu qu'indiquer la fâcheuse destinée de cet ami et protégé de Frédéric de Dietrich, cherchant à sauver, dans le naufrage général des lois et des croyances, quelques débris de l'ancien sanctuaire; momentanément englouti lui-même, il surnagea dans cette vase, où se choquaient, entremêlés, tous les débris du passé, et aboutit à une position obscure, au fond d'un bureau, où il échangea contre une plume et une solde en assignats, les splendeurs passagères d'une prélature contestée. Je n'ai trouvé d'autres traces du passage de l'abbé Brendel aux archives que des feuilles d'émargement. Sa destinée m'inspire une profonde compassion. Il eût été préférable pour lui de manger le triste pain de l'exil.

Sous le premier Empire et au commencement de la Restauration, les archives, sans contrôle, sans directeur spécial, demeurèrent quelquefois livrées à une exploitation intéres-

sée. Il y a près de quarante ans, des employés infidèles se hasardèrent à couper les sigilles des anciens titres pour en vendre la cire ; cette mutilation impie a dépouillé de leur plus belle parure une grande partie de nos anciens documents, et amoindri leur valeur en vue d'un profit misérable. L'un des inculpés, homme d'esprit, de science et d'imagination, expia sa faute par une maladie douloureuse, qui eut, sous la pression du désespoir, une issue funeste. Je ne sais si le malheureux avait jamais entendu parler d'un archiviste de Zurich, qui dans la seconde moitié du dix-huitième siècle livra, pour une publication périodique, des documents importants entre les mains de l'historien Schlœzer, et qui expia son infidélité sur l'échafaud. Nos lois, nullement barbares comme celles de l'ancienne république zurichoise, lui auraient appliqué tout au plus une peine correctionnelle ; mais cet épouvantail devait suffire à briser le ressort vital de l'homme qui avait failli aux devoirs élémentaires de sa position basée sur la confiance, le respect des vieux titres et l'obéissance aveugle au règlement.

Ce déplorable incident appela la sollicitude de l'administration départementale sur cette partie essentielle du service. Tandis que dans d'autres chefs-lieux les archives demeuraient livrées au hasard, chez nous, longtemps avant la réglementation officielle de la matière, des employés intelligents, appliqués et désormais fidèles, s'occupaient sans intermittence du triage des papiers, et en partie de la coordination des archives historiques.

En entrant aux archives, je trouvai un ordre relatif établi dans beaucoup de fonds, surtout dans la section ecclésiastique ; dans les archives civiles, antérieures à 1790, à peu près tout restait à faire. Je fus, dans le premier moment, saisi d'une espèce d'étourdissement, en vue des masses qu'il fallait aborder, mais soutenu, d'un autre côté, par l'attrait de la nouveauté. Dès le premier rapport, soumis par moi, en août 1840, à M. Sers, j'exprimai en ces termes, avec l'ardeur d'un néophyte, les sentiments qui m'agitaient :

« Parcourir les documents que renferme une semblable « collection, c'est presque faire l'œuvre d'un antiquaire qui « creuse le terrain d'une nécropole. De telles recherches ont « tout le charme de l'inconnu et l'attrait de la chance ; les « émotions de la découverte s'y joignent aux pures jouissances « scientifiques et leur donnent plus de relief; on fouille pour « trouver et pour apprendre. Les richesses que l'archiviste « peut espérer mettre au jour sont moins brillantes, il est « vrai, que les statues, les mosaïques, les colonnes, les sar-« cophages déterrés par des mains intelligentes ou heureuses « sur le sol classique de la Grèce et de l'Italie. Dans les actes « poudreux, derniers legs des couvents du moyen âge, il n'y « a rien qui fascine les yeux, peu d'idées qui captivent le cœur « ou l'intelligence. Mais du moment où l'érudit s'applique à « déchiffrer ces manuscrits, à dépouiller ces rouleaux entas-« sés dans les cartons, comme les momies égyptiennes dans « leur sépulcre, du moment où le savant, occupé de recher-« ches d'histoire locale, scrute les détails de ces caractères « souvent hiéroglyphiques, à moitié rongés et effacés par les « siècles, l'intérêt qu'inspire ce genre d'études devient tout-« puissant; comme des perles enfouies dans les décombres, « surgissent parfois d'inappréciables détails, de curieux ren-« seignements sur les personnes et les choses d'un âge qui « n'est plus ; c'est avec ces pièces de rapport que l'historien « de génie reconstruit l'édifice du passé ; l'histoire de la con-« quête de l'Angleterre par les Normands, ce chef-d'œuvre de « l'historiographie contemporaine, n'a point d'autre origine. »

Plus d'une fois, depuis lors, mon enthousiasme primitif a été mis à une pénible épreuve. Je ne crains point d'avouer que des découragements, des mécomptes, des fatigues physiques vinrent quelquefois entraver l'œuvre de patience que j'entamais avec une ardeur naïve. C'est une erreur ou une espérance de néophyte que de croire à des jouissances incessantes dans le labeur journalier d'un archiviste ; ces jouissan-

ces peuvent se rencontrer dans le dépouillement de cartons exclusivement historiques, de correspondances illustres conservées dans les grands dépôts de l'Empire ; dans une collection provinciale pareille à la nôtre ; les documents ayant une valeur individuelle, qu'on me pardonne cette expression impropre, forment une imperceptible minorité, tandis que les actes vulgaires de propriété, les volumineux dossiers de procédure, des comptabilités sans valeur et sans intérêt, occupent la majeure partie des rayons et désespèrent par leur uniforme monotonie l'archiviste chercheur. Malheur à lui, s'il n'a d'autre but que celui de fouiller dans l'intérêt égoïste de la science, de fermer les yeux à l'intérêt pratique et de tourner le dos au devoir quotidien!

Même dans les cartons historiques, les chartes ayant une physionomie précise, ou recélant des données profitables à l'étude des mœurs et des coutumes anciennes, à l'éclaircissement des faits contestés, à l'interprétation d'un caractère illustre faisant figure dans les annales du pays, ces chartes, dis-je, sont clair-semées ; les indications précieuses, il faut apprendre à les chercher, à les découvrir au fond d'un texte incolore ou diffus ; il faut acquérir une espèce de seconde vue, un instinct, qui fait, à l'aspect même superficiel d'un document, deviner la notion utile à votre plan de travail ; il faut d'autres fois lire entre les lignes, recourir à l'induction. Que de fois, après des journées, des semaines, des mois de laborieuse analyse, sans résultat majeur ou appréciable, me suis-je rappelé les paroles désespérantes de Faust :

Wie nur dem Kopf nicht alle Hoffnung schwindet,
Der immerfort an schalem Zeuge klebt,
Mit gier'ger Hand nach Schætzen græbt
Und froh ist wenn er Regenwürmer findet[1].

[1] Comment tout espoir n'échappe-t-il point à cette pauvre tête qui s'attache constamment à des misères, fouille avidement pour trouver des trésors, et se contente en fin de compte de quelques vers de terre.

Est-ce à dire que j'éprouve du regret d'avoir appliqué à une œuvre en apparence ingrate une longue série d'années? A Dieu ne plaise! Je crois d'abord que l'idée d'un devoir accompli est à elle seule la meilleure réponse à faire à celui qui blâmerait l'emploi d'un temps infini en vue d'un résultat en apparence peu appréciable; puis dans l'ordre intellectuel, comme dans l'ordre matériel, il est toujours nécessaire que les uns se dévouent aux autres, et, si l'on veut bien me passer le terme vulgaire, que le gros de la besogne se fasse par quelques travailleurs obscurs, sauf à voir tirer les conséquences par un artiste plus heureux et mieux partagé; c'est cette conviction que j'ai énoncée, il y a dix-neuf ans, en 1841, dans mon second rapport annuel au préfet:

« En parcourant les basiliques de notre département et les « chartes qui s'y rapportent, j'ai été saisi d'un scrupule : je « me suis demandé si l'étude minutieuse du passé, lorsqu'elle « est appliquée à un coin imperceptible de l'Europe et à des « établissements qui n'ont point pris une part active à l'his- « toire générale, pouvait être d'une utilité réelle à la science; « je me suis demandé si l'analyse microscopique d'une frac- « tion d'histoire provinciale pouvait jamais attirer l'attention « de quelques lecteurs.... je crois avoir trouvé une solution « satisfaisante à ce doute, qui s'est peut-être élevé dans l'es- « prit de plus d'un de mes confrères.

« Au milieu du mouvement irrésistible qui nous entraîne « vers un but inconnu, à la veille d'événements qui boule- « verseront l'Orient et par contre-coup l'Europe, on dirait « que la génération actuelle sent le besoin de jeter encore « une fois un coup d'œil en arrière, et d'inventorier scrupu- « leusement son passé historique. Je ne saurais m'expliquer « autrement cet élan général et simultané dans toutes les par- « ties de l'Europe vers les études d'archéologie et de paléogra- « phie. Il y a dans la spontanéité avec laquelle on a partout « entamé ces études, quelque chose qui repousse l'idée d'un

« calcul ou d'une impulsion venue d'un seul point donné. « Tous les penseurs se disent que la civilisation a failli périr, « il y a quatorze siècles, et que le fil de l'histoire s'est un ins- « tant trouvé rompu, parce qu'en face d'une rénovation so- « ciale, on avait négligé par incurie, paresse ou désespoir, « d'explorer et de résumer le passé qui s'abîmait. Nous ne « voulons plus être pris au dépourvu. Les esprits secondai- « res se condamnent volontiers à une opération en apparence « ingrate, parce qu'ils savent que l'esprit généralisateur, « que l'homme de génie destiné à tirer la quintessence de « ces actes amoncelés ne se fera point attendre, et lèguera « à nos petits-fils un monument historique dans lequel ils « pourront, comme dans un miroir condensateur, retrouver « tous les faits, toutes les gloires, toutes les souffrances de « leurs pères. Les monographies historiques sont destinées « à être peu connues, et à être oubliées dans la localité « même qui leur a donné le jour, mais elles ne disparais- « sent qu'après avoir servi de pierres d'assise dans l'un de « ces édifices littéraires qui résistent à toutes les révolutions, « à toutes les invasions, et à l'apathie intellectuelle, bien « plus dangereuse encore que le fer et le feu des peuples « barbares. »

Dans ma prochaine lettre, je me propose de vous entretenir de l'un des fonds spéciaux de nos archives civiles, en commençant par la préfecture de Haguenau.

TROISIÈME LETTRE.

Le fonds de la préfecture de Haguenau.

Monsieur,

Haguenau, qui n'est aujourd'hui qu'un chef-lieu de canton, avait au moyen âge une bien autre importance : alors elle était pour le moins l'égale de Strasbourg; un instant même elle fut sa rivale favorisée par des circonstances exceptionnelles. La puissante famille impériale des Hohenstauffen y avait établi, du douzième au treizième siècle, l'une de ses résidences. Sur une île de la Moder, aux bords de la Forêt-Sainte, le palais du grand Frédéric-Barbarossa rappelait la splendeur des palais de Charlemagne à Ingelheim et Aix-la-Chapelle ; on y conservait les joyaux de l'empire ; les tournois et les fêtes chevaleresques animaient cette contrée un peu austère ; le cor de chasse des princes troublait la solitude des vieux chênes et les portiques des abbayes récemment fondées sur cette lisière sylvestre ; les poëtes, fondateurs de la littérature allemande, y célébraient à l'envi la guerre, les fleurs et les dames ; Godefroi de Strasbourg, dont la vie est enveloppée de mystère, comme celle du chantre d'Achille, y promenait ses rêveries, et trouvait sous ses yeux, dans cette cour brillante, les modèles de son Tristan et de sa charmante Yseult ; l'illustre captif, Richard Cœur-de-Lion, y vint pendant quelques journées fugitives conférer avec le tyrannique Henri VI, et, au sortir de cette pénible entrevue, il alla dire aux échos de la prison de Trifels la vanité des affections et des grandeurs humaines.

Chaque fois que l'un des grands souverains de la Germanie faisait une apparition dans ces lieux, il signalait sa présence par l'émission de chartes royales, dont bon nombre constituent encore aujourd'hui les principaux ornements des archives de France, d'Italie et d'Allemagne. Une puissante or-

ganisation municipale put éclore sous la protection de l'Empereur ; les murs et les tours de la cité de Haguenau s'appuyèrent contre le palais. L'avoué impérial ou le préfet (landvogt), dans l'origine simple administrateur des domaines personnels de son suzerain, réunit peu à peu dans ses mains toutes les attributions militaires et gouvernementales ; il resta à la fois l'homme de l'empereur, le protecteur de la cité aux pieds du château, et plus tard (1354), lorsque d'autres villes de l'Alsace eurent contracté, sous la présidence de Haguenau, une alliance, le landvogt ou préfet fut le chef naturel, le régulateur, le directeur de cette confédération, le chef en un mot de la décapole alsatique[1].

Ce fut l'origine de la landvogtey de Haguenau, terme que nous traduisons par ceux de préfecture ou de grand-bailliage, mais qui, de fait, n'a point d'analogie complète dans les institutions françaises d'au delà des Vosges.

Je vous demande pardon, Monsieur, de continuer à faire de l'histoire ; en procédant ainsi, je caractérise le fonds même dont j'ai à vous entretenir ; sans en avoir l'air, je reste dans mon sujet.

Dans l'origine, lors de la fondation de la ville de Haguenau, ces vœgte ou landvœgte étaient donc les délégués ou administrateurs impériaux, révocables à volonté. Tel fut Hetzel, vers 1123 ; et, cent ans plus tard, Wœlfelinus, le préfet de Frédéric II, le constructeur des fortifications urbaines en Alsace, un homme énergique, dont la destinée tragique est enveloppée d'obscurité et dont le nom n'est arrivé à nous qu'à

[1] Voici les noms de ces dix villes : Haguenau, Wissembourg, Colmar, Schlestadt, Obernai, Rosheim, Mulhouse, Kaysersberg, Türckheim et Münster. En 1362, la ville de Seltz, quelque temps après celle de Hagenbach, enfin Landau entrèrent dans la ligue alsatique ; mais Seltz et Hagenbach en furent de nouveau détachées ; et lorsque Landau entra dans la confédération, Mulhouse se rattacha aux cantons suisses, de sorte qu'il est permis de maintenir l'expression de *décapole*. A peu d'exceptions près, ce furent toujours dix villes qui formaient le cercle d'action du landvogt de Haguenau.

travers le nuage de la tradition. Après Rodolphe de Habsbourg, les noms des grandes familles d'Alsace, les noms des dynastes de Lichtenberg, d'Ochsenstein, de Fleckenstein, de Bergheim, de Wangen, etc. etc. figurent au nombre des landvœgte; de temps à autre, des princes autrichiens, bavarois, wurtembergeois prennent rang parmi ces dignitaires alsaciens et ne dédaignent point cette position considérable sur la limite occidentale de l'Empire. Sous les empereurs de la maison de Luxembourg, rois de Bohême, un nom slave est inscrit sur la liste : le landvogt Borziwoy de Swinar joue l'un des premiers rôles dans la longue lutte entre la ville de Strasbourg et l'évêque Frédéric de Blankenheim; étranger aux intérêts de notre pays, il s'enrichit aux dépens de ses administrés et laisse dans nos annales un renom détestable.

A partir du commencement du quinzième siècle, avec l'avénement de Robert-le-Palatin, la dignité de landvogt de Haguenau devint stable; jusqu'alors elle avait passé de main en main, non-seulement avec chaque changement d'empereur, mais au gré de chacun de ces souverains et selon les convenances du jour : pendant un siècle et demi, de 1408 à 1558, elle resta presque sans interruption entre les mains des électeurs palatins. Voici comment s'était opérée cette transformation d'une charge à peu près annuelle en charge viagère et presque héréditaire.

L'empereur Robert-le-Palatin avait commencé par conférer la dignité de langvogt à son fils Louis-le-Barbu; celui-ci, au moment de l'avénement de Sigismond de Luxembourg, avait prêté 25,000 florins au nouvel empereur, constamment besogneux, et il avait retenu, à titre de gage, la préfecture de Haguenau. Ce gage ne fut racheté qu'en 1558 par la maison impériale d'Autriche; car, dans ce long intervalle, la dette primitive de l'Empire avait augmenté, et la maison palatine, rivale de celle d'Autriche, trouvait moyen d'opposer un refus péremptoire et de soutenir ses droits d'engagiste, toutes les fois que les souverains électifs de l'Allemagne faisaient mine de

vouloir rentrer en jouissance de la préfecture de Haguenau, en choisissant des préfets dans d'autres maisons princières.

L'histoire de cet engagement et de ce dégagement, les démêlés, les luttes à main armée, les négociations, tous les incidents occasionnés par la rivalité entre la maison d'Autriche et la famille des électeurs palatins, forment l'une des principales parties de notre fonds de la préfecture de Haguenau. On y voit paraître, dans de nombreuses lettres et dans des actes de toute nature, des noms bien connus, tels que ceux de l'électeur Frédéric-le-Victorieux, ce précurseur du grand Frédéric de Prusse; de Philippe-l'Ingénu, protecteur de l'Université de Heidelberg et de ses savants Européens; de l'électeur Otton-Henri, constructeur de la plus belle façade dans la cour du château des princes palatins; de Maximilien Ier d'Autriche, ennemi acharné de Philippe-l'Ingénu, de Charles V et de son frère Ferdinand. Ainsi, pendant ce long espace, et encore pendant le siècle qui va suivre (de 1558 à 1648), l'histoire de la cité de Haguenau se trouve rattachée à la destinée mobile, romanesque de la maison palatine, puis à celle de la maison de Habsbourg, qui donne des souverains aux deux mondes, sans négliger les intérêts quotidiens de la magistrature locale sur les bords du Rhin. Une fois rentrée en possession des magnifiques prérogatives et des domaines dépendants de la landvogtey, après avoir ressaisi l'influence qu'elle exerçait, par ces fonctions, sur les villes libres d'Alsace, la maison de Habsbourg ne s'en laissa plus dépouiller par des familles princières de l'Allemagne; elle soutint avec constance, en Alsace, la lutte contre la Réforme, plus tard contre Mansfeld et les Suédois, et ne céda le terrain qu'aux armes réunies de la Suède et de la France. Par le traité de Westphalie, la préfecture de Haguenau passa entre les mains de Louis XIV, qui conféra le titre de préfet ou de grand-bailli d'abord aux d'Harcourt et aux Mazarin, et qui en fit plus tard un fief dont furent investis successivement les Châtillon et les Choiseul. Mais, avec l'ex-

pulsion de la maison d'Autriche, la charge de préfet ou de grand-bailli de Haguenau avait perdu son ancienne signification; l'autonomie des villes libres d'Alsace était détruite; les attaques de 1789 n'effacèrent ici qu'une ombre.

Je viens de faire allusion à deux autres séries d'événements qui occupent dans l'histoire de la préfecture de Haguenau une place importante; les titres de ce fonds en sont les témoins vivants : c'est la Réforme d'abord, puis la guerre de Trente ans. On ne peut, dans nos archives d'Alsace, toucher à aucune série de pièces historiques, sans se trouver en face de ces deux époques de trouble qui se traduisent sur la scène du monde, tantôt en actes de la pensée et de la parole, tantôt en voies de fait et combats meurtriers. La Réforme en Alsace est venue se briser en partie contre Haguenau. Déjà elle y avait jeté de profondes racines, mais dans ces murs la maison d'Autriche était plus forte qu'à Strasbourg et sur d'autres points de l'Alsace. Les antiques traditions du pouvoir préfectoral vinrent sans aucun doute en aide à la force matérielle; la bourgeoisie de Haguenau n'avait pas été gagnée tout entière, comme à Strasbourg, aux doctrines des novateurs religieux, et les archiducs autrichiens, préfets de la décapole, ainsi que leurs délégués et lieutenants, se montrèrent les fervents soutiens de la foi de leurs pères. Tel fut Nicolas, baron de Pollviler[1]; cet unterlandvogt ou sous-préfet autrichien réunissait l'énergie et l'audace de l'exécution à l'habileté des conceptions. Il se mit à lutter corps à corps avec le parti protestant au sein du conseil de la cité, et s'appliquant à prouver par les textes de l'Écriture que les prophètes, qui avaient employé le glaive pour combattre l'erreur, étaient agréables à Dieu, il réussit à comprimer l'élément réformiste.

Au moment où la guerre de Trente ans éclata, l'archiduc Léopold, cardinal-évêque de Strasbourg, frère de l'empereur Ferdinand II, reçut des mains de celui-ci la préfecture de

[1] C'est ainsi que s'écrit le nom de la famille de Bollwiller au seizième siècle.

l'Alsace inférieure et soutint la lutte dans le principe. Mais lorsque l'aventureux Mansfeld envahit l'Alsace, et plus spécialement Haguenau, avec ses bandes armées, il fallut bien céder devant ce torrent dévastateur. Momentanément les délégués impériaux rentrèrent au chef-lieu de la décapole ; ils n'y trouvèrent que des finances délabrées, l'ordre régulier troublé, les villages qui dépendaient de la préfecture brûlés ou abandonnés, les campagnes ravagées. A Haguenau même la réaction autrichienne fut à la fois sanglante et fiscale ; elle y détruisit les dernières traces de l'ancienne prospérité, et lorsque vint le tour des Suédois, ils n'y trouvèrent, comme dans le reste de l'Alsace, qu'une population clair-semée, réduite au dixième, ayant elle-même besoin d'être sustentée.

Rien n'est plus triste que la correspondance des fonctionnaires et généraux autrichiens et suédois pendant cette époque de calamité ; à travers le voile diaphane des réticences officielles, on entrevoit toute la cruauté des exactions journalières, et l'impitoyable attitude des commissaires impériaux qui avaient à poursuivre les citoyens ou les employés compromis. Les suppliques des victimes, l'intervention de quelques âmes moins endurcies forment les seuls points de repos dans ce pandémonium où s'agite la force brutale. Pendant le court espace de temps où le gouvernement autrichien avait repris pied à Haguenau, la préfecture elle-même avait fini par protester contre les exactions (avril 1631) ; elle écrit au colonel Ascagne Albertini d'Ichtratzheim (ce nom se retrouve souvent dans nos titres), que la régence d'Ensisheim prescrit la levée de mille soldats dans un district où l'on ne peut plus trouver cinq cents habitants valides.

Je craindrais d'avoir l'air de charger les couleurs, en mettant davantage à jour les détails hideux cachés dans cette partie des titres de la préfecture de Haguenau.

Si, dans un fonds qui compte de 9,000 à 10,000 pièces, les événements historiques occupent une large place, dont je viens d'indiquer à peine les contours, la partie administra-

tive doit être bien plus abondamment représentée. En effet, les nominations de fonctionnaires, des employés et des agents de tous les degrés forment de volumineuses liasses, offrant une importance relative, une valeur réelle pour celui qui s'intéresse au mécanisme de nos anciennes institutions.

Par ces études, on peut se convaincre que les besoins analogues des services publics appellent dans tous les temps, sous des noms différents, la création de charges analogues. Ainsi, les palatins, les empereurs, les archiducs ne pouvant ou ne voulant résider toujours eux-mêmes à Haguenau, durent nommer des délégués, des unterlandvogts, qui demeurèrent investis de la réalité du pouvoir, surtout dans les temps de crise. Je viens de nommer, à l'occasion des troubles de la Réforme, un seigneur de Bollwiller; il serait facile de couvrir ces pages de noms plus ou moins marquants, empruntés à nos grandes familles d'Alsace, qui tour à tour ont fait preuve, dans ces fonctions, d'aptitude, d'initiative, souvent aussi d'incapacité ou de défaillance. Les relations des électeurs palatins et des empereurs d'Allemagne avec les unterlandvogts de Haguenau constituent, dans l'ensemble de ce fonds, une rubrique importante. Sous les palatins, et en partie sous l'empereur Maximilien Ier, nous voyons passer devant nous comme unterlandvogts : Émich de Linange, Jean Wildgrave de Dhan ou Thune, les Fleckenstein, les Morimont, les Schenck d'Erpach, les Rechberg; sous les empereurs successeurs de Charles-Quint et de Ferdinand Ier, ce sont des Kœnigsegg, des Fürstenberg, des comtes de Soultz et de Spaur qui occupent ces charges. A un rang inférieur, nous trouvons des conseillers de préfecture, des receveurs généraux, des gardes-généraux des forêts, et tous ces nombreux agents que le pouvoir est obligé de créer. Les rapports de la préfecture avec le prévôt et la municipalité de Haguenau, avec la magistrature des autres villes impériales faisant partie de la décapole, et même avec celles qui étaient restées en dehors de cette fédération, mettent en vue une série d'individualités qui, sans avoir joué un rôle

sur le grand théâtre de l'histoire de l'Europe, occupent néanmoins une place d'affection, d'estime ou d'honneur dans le souvenir de celui qui étudie les détails d'une histoire provinciale. Il suffit qu'un nom d'ailleurs obscur se reproduise souvent dans des lettres ou des actes publics, ou qu'il se présente encadré dans quelques faits curieux, dans quelques détails de mœurs, pour prendre corps, se constituer à l'état de personne, et vivre au moins dans le souvenir de l'homme qui parcourt ces dossiers inconnus. C'est ainsi que le nom d'Emmerich Ritter, receveur général de la préfecture de Haguenau pendant la seconde moitié du quinzième siècle, se trouvant sur beaucoup de pages des pièces qui concernent cette charge, avait fini par me frapper; plus tard j'ai pu me convaincre que cet agent des électeurs palatins occupait en effet une place distinguée dans leur estime et leur confiance.

A l'aide de documents originaux empruntés à ce fonds, j'ai pu consigner dans une monographie sur Hohkœnigsbourg le nom d'Albert de Beerwangen, ingénieur des premières années du seizième siècle, qui se fait fort auprès de l'unterlandvogt palatin de reprendre le château de Hohkœnigsbourg, alors occupé par les Autrichiens. Mais indépendamment de ces noms isolés, les villes et les châteaux, les chapitres, abbayes et couvents de la vallée rhénane jouent un rôle considérable dans l'histoire de la préfecture de Haguenau, dont l'action s'étend surtout du côté du Palatinat. Landau et Wissembourg se trouvent constamment en rapport avec la Landvogtey, et l'abbaye mérovingienne des bords de la Lauter fournit aux pièces réunies dans ce fonds une part curieuse[1]. Les longs démêlés de cette riche congrégation avec les électeurs Frédéric-le-Victorieux et son fils Philippe, les révolutions intérieures du cloître bénédictin, les péripéties de ces

[1] Voy. l'*Abbaye de Wissembourg*, monographie de l'archiviste du Bas-Rhin. — Le fonds de la préfecture de Haguenau a beaucoup contribué à la rédaction de cet opuscule.

guerres entre l'autorité laïque et l'autorité cléricale, la figure sauvage de Jean de Dratt, grand-maréchal de l'électeur palatin, qui, du fond de son château de Berbelstein, inquiète les bénédictins de l'abbaye, les appels en cour de Rome et les foudres lancées par le Vatican contre l'ambitieux électeur et son acolyte, forment dans l'histoire de la préfecture, mêlée à ces débats, les pages les plus dramatiques.

Jean de Dratt avait déjà passé à l'état de personnage légendaire [1]; les titres trouvés dans le fonds de la préfecture de Haguenau, ont servi à le ramener sur le terrain de la réalité, à adoucir peut-être quelques aspérités de son caractère fictif et à dissiper quelques nuages qui voilaient sa carrière agitée et turbulente. La chapelle écartée qui, sur les confins du Palatinat et de l'Alsace, abrite le monument funéraire de cet homme au corps et au cœur d'acier, ne sera jamais un lieu de pèlerinage, mais c'est bien certainement une localité marquée au coin d'une renommée anormale.

La guerre des paysans, quelque passagère qu'elle ait été, a laissé de profondes traces à Wissembourg, l'une des villes de la décapole; elle en a de même laissé dans le fonds qui nous occupe. Des notes historiques en latin constatent quelques-uns des incidents de la lutte du prolétariat contre les castes privilégiées du seizième siècle, et les conditions de la paix conclue sous la médiation du baron de Morimont, sous-préfet de Haguenau, conditions plus dures et plus barbares que la lutte elle-même ne l'avait été.

La sécularisation de l'abbaye de Wissembourg (1524), et après la mort de l'abbé prévôt Rudiger (1545), les discussions de l'électeur palatin avec le chapitre de Wissembourg, enfin l'incorporation de ce chapitre à l'évêché de Spire se trouvent constatées dans une série de pièces de correspondances.

Ces indications, prises dans mon rapport au préfet du Bas-

[1] Hans Trapp, l'épouvantail des enfants.

Rhin[1], doivent suffire pour donner une idée approximative de la variété de ce fonds. Je craindrais d'abuser de la patience de vos lecteurs en puisant davantage dans mon ancien travail et dans mes souvenirs.

Le contraste des localités et de leur destination que j'ai déjà fait remarquer à propos du bâtiment même des archives du Bas-Rhin, se montre d'une manière plus frappante encore dans l'aspect des lieux où siégeait le représentant de l'empereur à Haguenau. Cette antique résidence, déjà fort endommagée par les vicissitudes du seizième siècle et de la guerre de trente ans, disparut tout à fait dans un cruel incendie, qui consuma en 1677 une partie de Haguenau pendant la guerre entre l'Empire et la France. Il est impossible aujourd'hui d'en retrouver ou reconnaître aucune trace, sauf quelques substructions dans le lit de la Moder, visibles lorsque les eaux sont basses et mettent à jour quelques pauvres débris de l'un des édifices les plus splendides du moyen âge. Sur l'emplacement même où s'élevait la demeure du maître et où flottait la bannière de l'Empire, à la place de la chapelle historique qui abritait les insignes du pouvoir impérial de Charlemagne, se dressent maintenant les murs d'une maison de détention ; et le malheureux rebut de la population féminine se cache à tous les yeux, sur le sol même où s'épanouissait, il y a sept siècles, la fleur de la chevalerie.

Je pourrais multiplier indéfiniment ces points de comparaison, montrer un simple juge de paix siégeant aujourd'hui à la place de l'ancien prévôt impérial (*Schultheiss*) ; un conseil municipal remplaçant l'ancienne magistrature souveraine de Haguenau ; les pouvoirs militaires et administratifs du landvogt transférés au général commandant la division militaire et aux deux préfets du Haut et du Bas-Rhin ; mais, en plaçant ainsi la ville actuelle à côté de la cité des Hohenstauffen, des

[1] Rapport sur le fonds de la préfecture de Haguenau, 1856, 1 vol. in-12, 125 pages.

Luxembourg, des électeurs palatins, des Habsbourg, en supprimant les siècles intermédiaires, je serais injuste pour la situation présente; je ferais, pour l'amour des contrastes, un tableau inexact. Pour rendre justice à la vitalité et à l'aspect de Haguenau en 1860, il faut se rappeler qu'elle avait été anéantie au dix-septième siècle, et que, tout en ne remontant pas à la hauteur de ses destinées premières, son sort aujourd'hui et sa prospérité croissante paraîtraient dignes d'envie à la plupart des communes cantonales de l'Empire. Il y a bien des villes d'arrondissement et plusieurs chefs-lieux de préfecture qui n'ont ni la population, ni les ressources, ni l'avenir de Haguenau; son passé historique même fait partie de sa fortune patrimoniale, et les archives de la localité récèlent dans leur riche collection de chartes impériales et municipales les plus beaux titres de gloire d'une cité.

QUATRIÈME LETTRE.

Fonds de l'Intendance d'Alsace. — Les Intendants. — Leur histoire et celle de l'institution. — Contenu sommaire du fonds. — Ce qui ne s'y trouve pas. — Les travaux publics. — Les fiefs. — Les familles des feudataires.

Monsieur,

L'établissement des intendants de France remonte à Richelieu ; ce puissant génie fit de cette institution le plus actif instrument de surveillance et de centralisation. Bien plus influents que les préfets d'aujourd'hui, les intendants des provinces réunissaient entre leurs mains des pouvoirs administratifs, judiciaires, financiers ; un intendant était, dans le ressort de son gouvernement, la tête du pouvoir ; le gouverneur militaire n'en était que le bras.

C'était quelque chose d'inouï, sans doute, que cette réunion d'attributions entre les mains d'un seul fonctionnaire ; confier à la fois la police et les impôts, l'honneur, la bourse et en quelque sorte la vie des citoyens à un seul homme, c'était presque tenter la Providence. Le succès a donné gain de cause au grand cardinal. Il fallait, pour comprimer les émeutes et les révoltes de la féodalité, cette impulsion active et incessante partie d'un seul point. Tout ce qui émane de Richelieu inspire un sentiment d'admiration, de respect et de terreur. C'est lui qui a préparé, qui a rendu possible la grandeur de la France. Mazarin, Louis XIV et Napoléon Ier le savaient bien ; ils ont continué ou repris son œuvre.

Après la conquête et la réunion de l'Alsace, le premier soin de Mazarin fut d'y envoyer un intendant. Au nombre de ces fonctionnaires qui résidaient d'abord dans le Haut-Rhin, nous trouvons un frère du grand Colbert, M. Charles Colbert de Croisy, qui fut plus tard ambassadeur en Angleterre, plénipotentiaire au congrès de Nimègue et ministre secrétaire

d'État. Il a écrit des mémoires sur l'Alsace et les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun; mais, quels que soient ses mérites, son nom reste écrasé par celui de son illustre frère; sans ce voisinage, il aurait brillé d'un éclat plus grand parmi les hommes d'État que le siècle de Louis XIV a fait éclore. Comme intendant d'Alsace, Colbert de Croisy prépara l'œuvre difficile de l'assimilation; ses successeurs ont marché sur ses traces, avec un esprit de suite qu'aucune résistance locale ne décourageait.

M. de Lagrange, le premier intendant qui vint résider à Strasbourg après la réunion de cette ville à la France, M. de Lagrange était, en toute circonstance, le docile exécuteur des volontés de son maître. Dominique Dietrich, l'ammeistre de Strasbourg, en apprit quelque chose. Lorsque, brisé par son exil à Guéret et à Vesoul, le vieux magistrat strasbourgeois revint dans sa ville natale, il respirait à peine sous la surveillance de l'intendant; les volets de ses fenêtres ne s'ouvraient plus; et ce vieillard, autrefois si énergique et si habile, maintenant l'ombre de lui-même, expira dans la solitude que faisait autour de lui le délégué du pouvoir royal.

Mais les temps d'une compression exceptionnelle cessèrent; sous une administration active et intelligente, les profondes blessures de la guerre de Trente ans et de celles de Louis XIV avec l'Empire furent peu à peu cicatrisées; la population tripla; le commerce et l'industrie, les travaux publics, à l'état d'enfance avant la période française, prirent un développement rapide; tous les dossiers du fonds de l'Intendance d'Alsace font preuve de l'intervention incessante et de l'initiative du gouvernement français. Les noms de MM. de Vanolles (intendant de 1744 à 1750), de Lucé (1753 à 1764), de Blair (1764 à 1778), de la Galaizière (1779 à 1789) se retrouvent sur toutes les pages de notre histoire provinciale pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle. C'est dans leurs salons, où régnait l'urbanité la plus exquise, que commença l'œuvre de fusion des deux nationalités. La politesse, la grâce, l'esprit

prit opérèrent mieux que n'aurait fait la violence ou l'ordre impérieux.

J'ai essayé de retracer dans un autre cadre[1] cette irrésistible action des salons français à Strasbourg. L'Intendance donna la main au prestige militaire, à la littérature et au théâtre, pour captiver les âmes, et gagner à la France intellectuelle et politique les caractères qui jusqu'alors ne s'étaient point pliés à l'ordre de choses établi par la paix de Westphalie et le traité signé à Illkirch. L'élite des savants allemands de l'Université de Strasbourg rendit hommage à cette toute-puissance du génie français. Le retentissement de la gloire de Voltaire, réfugié pendant plusieurs années dans un vallon du Haut-Rhin, ne fut pas sans écho dans ces réunions de Strasbourg et dans celles de la magistrature de Colmar ; les mondains se laissaient prendre au charme de cette voix de vieille sirène ; les cœurs, avides d'une autre nourriture, s'attachaient aux perspectives enchanteresses que leur ouvrait Racine ; la foi trouvait des arguments nouveaux dans la haute éloquence de Bossuet et de Fénelon ; et l'homme pratique, l'homme d'affaires s'inclinait devant un gouvernement qui traçait et exécutait de nouvelles routes à travers les hauteurs jusqu'alors inaccessibles des Vosges, qui multipliait les ponts, creusait des canaux, forçait le Rhin à couler, encaissé, entre des digues, aménageait avec intelligence les vastes forêts de la montagne et de la plaine, encourageait les plantations du tabac et de la garance, construisait des palais, des hôtels, des casernes, des arsenaux, élevait de nouveaux remparts et montrait avec orgueil le drapeau victorieux de Fontenoy en face de l'aigle amoindrie de l'Empire germanique.

C'est dans les cartons de l'Intendance, dans les sept à huit mille pièces formant leur contenu, que l'œil exercé peut trouver le secret de cette influence gouvernementale de plus en plus forte

[1] *La ville et l'Université de Strasbourg en* 1770. — *Mémoires du Congrès scientifique de* 1842, vol. I, p. 65 à 82.

et étendue. Sans doute, la Révolution de 89 a soudé davantage encore les liens qui attachaient depuis 1648 l'Alsace à la France, elle a effacé les anomalies politiques qui subsistaient dans l'administration intérieure du pays et sur lesquelles j'aurai l'occasion de revenir en traitant les fonds des petites principautés allemandes qui restaient enclavées dans notre province. Mais 89 ne fut, à tout prendre, en Alsace, que la déclaration officielle et solennelle d'un fait préparé en silence depuis cent quarante ans. L'administration de l'Intendance s'était si bien infiltrée dans toutes les habitudes, elle avait si bien envahi les principautés soi-disant indépendantes, le réseau couvrait si bien tout le territoire, que 89 aurait changé peu de choses à la surface et même au cœur du pays, si les violences de la Terreur, les perturbations dans les finances publiques, la guerre avec l'étranger et contre les consciences n'avaient troublé la paix du foyer domestique et ébranlé le sol jusque dans ses fondements.

Si j'ai réussi, Monsieur, à vous donner une idée de l'Intendance comme institution, et à rendre palpable son influence sur les mœurs et les affaires publiques, ma tâche est aux trois quarts remplie; car, à l'aide de ces contours en apparence étrangers aux archives mêmes, j'ai indiqué à l'avance le contenu des cartons de cette administration et magistrature provinciale. Mes lecteurs bénévoles auront deviné avec vous, avant que je le leur aie dit, que les papiers de l'Intendance doivent toucher, de près ou de loin, à toutes les questions qui ressortissent au gouvernement civil d'une grande et riche province. Cependant, avant de rendre palpable, par quelques exemples, le genre d'affaires traitées par l'intendant, je vous demanderai la permission de dire ce qui ne se trouve pas dans ce fonds, quoiqu'on soit tenté de l'y chercher.

En abordant l'Intendance, il y a vingt ans, je pensais que l'acte de la réunion de Strasbourg à la France devait y avoir laissé des traces; il n'en fut rien; au bout de quelques mois je pus me convaincre que toutes les pièces relatives à cet évé-

nement historique, ou bien n'avaient jamais été recueillies et déposées dans les bureaux de l'Intendance, ou qu'elles avaient disparu. Il m'en coûta de renoncer à l'espoir d'éclaircir quelques points demeurés obscurs dans la reddition de Strasbourg et de faire connaître la vérité sur quelques hommes mêlés aux négociations qui ont précédé l'entrée de Louvois et de Louis XIV. Dans mon premier rapport au préfet du Bas-Rhin, j'ai consigné ce désappointement; plus récemment, en m'occupant de la biographie de Dominique Dietrich, j'ai éprouvé de nouveaux regrets, oiseux au fond, car je suis convaincu maintenant que les actes les plus confidentiels de cette année mémorable de 1681 n'apprendraient rien ou peu de chose sur la prétendue trahison des magistrats qui ont signé le traité. Il est, dans l'histoire, une série de faits qui s'accomplissent d'une manière irrésistible, parce qu'ils sont habilement préparés de longue main ou amenés par la force des choses. Du jour où le dauphin Louis (XI), à la tête de ses Armagnacs, avait, dans la première moitié du quinzième siècle, mis le pied en Alsace, du moment où Henri II, au seizième, avait fait une promenade militaire jusque sous les murs de Strasbourg, la politique de la France devait tendre à l'envahissement de cette province frontière et de sa capitale. L'anarchie de l'Empire devait tôt ou tard amener ce moment, sans qu'il fût besoin d'une corruption systématique appliquée aux hommes influents de la localité. Les armes de Turenne (1674-1675), l'habileté de Louvois, la couardise de Léopold, voilà quels furent les moteurs de la conquête de l'Alsace et de Strasbourg par le gouvernement de Louis XIV. Il serait temps d'en finir avec des commérages indignes de la grande histoire, et de ne plus attribuer à quelques chaînes d'or ou à des pensions envoyées de Versailles, la reddition de la ville libre et impériale.

Une série de cartons bien fournie dans l'Intendance est sans contredit celle des travaux publics, ponts et chaussées, affaires de rivières et de cours d'eau. Ce sont des plans, devis,

états estimatifs, arrêtés, lettres etc., concernant différentes routes et voies fluviales de la Basse-Alsace. Je professe un grand respect pour le corps des ingénieurs contemporains, mais sans déprécier pour cela leurs devanciers du dix-huitième siècle. Toute cette partie de l'administration répondait évidemment aux besoins de l'époque. Les chefs de service consultent souvent ces cartons.

Nous possédons aussi, dans ce même fonds de l'Intendance, une série complète de plans cadastraux de toutes les communes du Bas-Rhin, plans magistralement exécutés, quelques-uns il y a plus d'un siècle, et qui ont une valeur positive encore de nos jours. Je fais une supposition qui n'a rien d'impossible ni d'absurde: si, après de grands cataclysmes sociaux, de pareils dessins topographiques se trouvaient miraculeusement conservés au bout de mille ou deux mille ans, n'auraient-ils point alors une valeur analogue à celle que la table de Peutinger eut pour les routes et les localités de l'Empire romain d'Occident?.... Ne retrouverait-on pas dans notre collection de plans, pour une partie de l'Empire français, des notions précises sur la culture des terres au dix-huitième siècle, sur l'étendue relative du ban des communes etc.?

Une partie capitale du fonds de l'Intendance est celle des fiefs; elle a une valeur historique, parce que la féodalité n'existe plus; et, en effet, beaucoup de titres de cette catégorie sont antérieurs aux autres papiers de l'Intendance, qui ne remontent guère au delà des premières années du dix-huitième siècle. Le gouvernement avait demandé, en avril 1756, un relevé de tous ses vassaux en Alsace et des fiefs possédés par eux. C'est l'intendant M. de Lucé qui procéda à ce grand travail; l'on fit consigner les résultats dans un volume in-folio, manuscrit qui pourra toujours servir à constater la situation d'une partie de notre noblesse territoriale à cette époque. En même temps, les nobles étant tenus de justifier de leurs droits à chaque vacance de fief, ils produisirent des

titres historiques et des titres de famille dont la collection est conservée dans notre fonds.

Je sais parfaitement que la noblesse d'Alsace n'a point une valeur historique égale à celle de l'aristocratie seigneuriale en d'autres parties de la France ou de l'Allemagne ; nous n'avons pas de noms à placer à côté de ceux de Duguesclin ou de Bayard, de Gœtz de Berlichingen, de François de Sickingen, d'Ulrich de Hutten. Les noms de nos chevaliers et de notre noblesse territoriale sont moins retentissants ; mais pour nous ils ont une inappréciable importance ; ils ont droit à notre souvenir, ne serait-ce que parce que nous avons appris, dès notre enfance, à prononcer ceux de leurs familles et de leurs châteaux, à visiter les ruines de ces castels au cœur de nos forêts de sapins, et à connaître, dans beaucoup de représentants de ces dynastes, des prélats qui ont illustré le siége épiscopal de Strasbourg, des magistrats qui ont siégé dans le conseil des empereurs d'Allemagne ou dans le sénat de nos libres cités. Quand nous nous trouvons en face des d'Andlau, des Berckheim, des Berstett, des Bœcklin de Bœcklinsau, des Dietrich, des Dürckheim, des Fugger, des de Gail, des Holzapfel de Herxheim, des Kageneck, des Joham de Mundolsheim, des Landsberg, des Müllenheim, des Oberkirch, des Rathsamhausen, des Reich de Reichenstein, des de Rosen, des Streitt d'Immendingen, des Schauenburg, des Wangen de Géroldseck, des Waldner de Freundstein, des Wetzel de Marsilien, des Voltz d'Altenau, des Wurmser, des Zorn de Bulach, — et presque toutes ces familles figurent dans nos dossiers, — il faudrait ne pas avoir de sang alsacien dans les veines pour rejeter sur un arrière-plan ou regarder d'un œil de dédain les documents produits à l'effet de constater une filière non interrompue d'aïeux. Il n'est point donné à tout noble prisonnier de faire payer sa rançon « par les fileuses de la Bretagne » ; il n'est point donné à tout chevalier de mourir, couvert de gloire, dans les champs d'Italie en face d'un connétable de Bourbon ; mais il n'est pas une des

familles que je viens de citer, qui n'ait inscrit l'un ou l'autre de ses membres dans les fastes de notre province; quelques-uns d'entre eux ont même une renommée plus vaste et plus éclatante. Dans les lettres d'investiture, qui forment la majeure partie des titres féodaux, on retrouve presque toute la filière des empereurs d'Allemagne à partir de la maison de Luxembourg et d'Autriche. Puis, comme les terres féodales, avant de se trouver entre les mains des feudataires enregistrés dans le grand livre de 1756, avaient appartenu à d'autres familles nobles, la trace de ces dernières peut se poursuivre dans nos dossiers, et nous remontons ainsi au cœur du moyen âge par une échelle naturelle et facile. Enfin, ces terres, tenues en fief par les descendants ou les héritiers de nos dynastes, sont disséminées dans toute l'Alsace; il s'ensuit qu'en parcourant les lettres patentes, les lettres priviléges, la correspondance, les procédures qui composent les cartons des fiefs, on fait un véritable cours de géographie locale; on traverse au pas de course nos bourgs, nos villages, nos hameaux, nos censes, nos forêts, nos montagnes et nos ruines; ce qui ne laisse pas que d'avoir quelque intérêt dans ces études au microscope.

Je vous entends, Monsieur, qui m'interrompez pour me reprocher la manie des détails. Je reconnais bien là, direz-vous, le travailleur qui pense qu'après avoir creusé un sillon dans un champ stérile, toutes les inflexions de cette ligne tracée par ses mains vont prendre un intérêt quelconque pour celui qui ne veut embrasser qu'un pays tout entier du haut d'une montagne. Montre-nous, laboureur, l'ensemble de ta moisson, et fais-nous grâce de la glèbe que ta charrue a traversée!

A ces reproches, à ces sommations, Monsieur, je n'ai rien à répondre. J'ai soulevé moi-même, dès l'origine, quelques doutes puisés dans l'aridité apparente et dans la circonscription étroite du terrain que je laboure. Aussi ne proposerais-je point à un habitant de Paris ou de l'intérieur de la France de

me suivre dans cette marche à traînée d'escargot à travers les cantons ou les villages d'un département frontière; je craindrais, rien qu'en reproduisant ces noms barbares où l'élément germanique domine, de troubler son oreille et de charger inutilement sa mémoire. Mais ici, n'est-ce pas, nous parlons à un auditoire plus restreint, qui porte quelque affection à ces communes dont il connaît les clochers, à ces familles dont il a vu ou dont il voit encore les représentants?

N'avons-nous pas tous visité le château d'Andlau et sa pittoresque vallée? N'avons-nous pas, beaucoup d'entre nous, touché la main de l'un des braves descendants de ces comtes qui étaient contemporains des Hohenstauffen? Serai-je mal venu si, pour faire connaître la nature des titres dont je vous entretiens, je dis que les seigneurs d'Andlau tenaient des fiefs à Ammerschwihr, à Andlau même et dans ses environs, à Bergheim, à Itterswiller, à Blienschwiller, à Bernardswiller; puis à Augst près des ruines de l'ancienne colonie romaine, à Sissach dans le canton de Bâle, à Ensisheim, à Issenheim, à Bollwiller, à Ottmarsheim près de la rotonde carlovingienne?... J'en passe, et des meilleurs..... Ne pensez-vous pas que, sans être indiscret, je pourrais citer des lettres d'investiture émanées, en leur faveur, des empereurs Wenceslas et Sigismond, de Charles-Quint, de Ferdinand, de Léopold, etc., puis rappeler le long litige entre la famille de ces dynastes et l'abbaye d'Andlau pour la jouissance des fiefs et du péage dans le val d'Andlau, et le procès des deux branches de la famille même pour le château de Wittenheim. Ne pourrai-je, à propos des fiefs tenus par les Dürckheim, indiquer, parmi les titres annexés à leurs demandes, un traité ou une paix castrense (*Burgfrieden*), conclue, en 1389, entre Henri Eckebrecht de Dürckheim, Henri de Lichtenberg et Robert, comte palatin du Rhin? Ne pourrai-je désigner leurs fiefs à Haguenau, à Hunebourg, à Seltz, au Wasichenstein, à Weitbruch, au château cyclopéen de Windeck, illustré par la défense héroïque de l'un des membres de leur famille? Mais non, vous

me donnez un avertissement significatif; je ferme le grand livre des fiefs pour ne le rouvrir que sur demande contresignée par le secrétaire général de la préfecture.

Et les juifs, Monsieur, admettez-vous que je vous parle d'eux? Voici leurs pétitions nombreuses, pour se faire admettre dans les communes d'Alsace; ils sont chassés par Marie-Thérèse, par la mère de Joseph II! Ils viennent chercher un refuge chez nous! Voici l'opposition qu'ils rencontrent, la persécution tantôt sourde, tantôt patente qu'ils essuient même en France! voici des mémoires contre eux; puis-je les analyser?... Non, car les juifs sont admis au rang des citoyens français; ce serait plaider une cause gagnée, ce serait faire une Iliade après Homère!

...Les fêtes royales et princières peut-être vous agréent! Il sera permis de parler des solennités qui ont marqué la venue de Louis XV le Bien-Aimé, après sa maladie et sa convalescence à Metz? ou bien l'accueil fait, en 1747, à la Dauphine, et, en 1770, à Marie-Antoinette?... Les programmes de toutes les réceptions officielles se ressemblent, et je devine votre impatience... Nos liasses de l'Intendance ne contiennent, à ce sujet, que les invitations, l'appareil extérieur de ces fêtes; mais ils évoquent involontairement chez moi d'autres souvenirs.

L'arrivée de l'archiduchesse d'Autriche, son entrée en France, près du pont du Rhin, dans un pavillon tapissé de Gobelins qui représentent les scènes les plus funestes et les plus sanglantes de la mythologie grecque, a fait naître des pressentiments sinistres dans l'esprit d'un jeune étranger qui assiste, inconnu encore au monde, à cette scène en apparence triomphale. Le jeune Gœthe est au milieu de cette foule idolâtre, et son âme de poëte est involontairement saisie par des rapprochements auxquels l'histoire ne donnera point de démenti.

Le Rhin que la Dauphine vient de traverser, occupe dans les cartons de l'Intendance une place marquante. Au nombre

des pièces qui concernent la navigation du fleuve, se trouvent des extraits ou des copies de règlement de batellerie du quatorzième et du quinzième siècle, des mémoires sur le cours du Rhin depuis Bâle jusqu'à Cologne, des réclamations de bateliers ou de négociants, des procès-verbaux de conférences tenues entre des délégués de la tribu des bateliers de Strasbourg et des députés de l'électeur palatin etc. La question de la libre navigation du Rhin était déjà agitée au milieu du dix-huitième siècle; elle l'a été si longtemps que l'établissement des chemins de fer sur les deux rives a eu la bonne chance de la trancher en la rendant presque surannée et superflue.

Dans les nombreux mémoires plus ou moins curieux se trouve une notice sur l'hôtel même de l'Intendance et sur sa construction (1741). On sait que le préteur Klinglin l'avait fait élever à peu près en entier sous son nom, mais aux frais de la ville, et qu'il trouva moyen de le revendre très-cher au gouvernement, qui établit le siége de son représentant civil dans ce palais. Cette scandaleuse affaire devint plus tard un des chefs d'accusation contre le préteur prévaricateur. A l'heure présente on ne se préoccupe plus de l'origine de ce bel édifice; l'habitant de Strasbourg n'y voit plus que l'hôtel de la préfecture, et quelquefois la résidence temporaire des princes et des souverains qui traversent Strasbourg. A quelques pas de là, l'hôtel de Deux-Ponts (maintenant la division militaire), un peu plus loin, l'hôtel de Darmstadt (la mairie), forment avec l'ancien hôtel de l'Intendance un ensemble qui imprime, dans ce quartier, à la ville de Strasbourg une physionomie de petite résidence allemande. Dans mes prochaines lettres, je vous entretiendrai, si vous voulez bien le permettre, des fonds de Deux-Ponts et de Hanau-Lichtenberg (Darmstadt) qui se rattachent à ces édifices mêmes, ou plutôt à l'histoire et aux antécédents des princes qui les ont construits et habités.

CINQUIÈME LETTRE.

Fonds du duché de Deux-Ponts. — Le prince Max de Deux-Ponts, ses ancêtres, sa famille. — Possessions des princes de Deux-Ponts en Alsace. — Bischwiller. Caractère de cette ville. — Les réformés de Bischwiller. — Culture du tabac en Alsace. — Les mines de Sainte-Marie.

Monsieur,

Pendant les années qui ont précédé la révolution de 1789, nos pères et nos grands-pères ont pu voir souvent passer dans les rues de Strasbourg un jeune et brillant colonel du régiment de Royal-Alsace ; sa physionomie souriante, ouverte, gagnait les cœurs, et, ce qui n'y gâtait rien, ce beau militaire était de race ducale ; il comptait des empereurs et des rois au nombre de ses aïeux ; son frère aîné possédait en toute propriété, mais sous la suzeraineté de la France, les bailliages de Bischwiller, de Seltz, de Cléebourg, de La Petite-Pierre, de Gutenberg et le comté de Ribeaupierre.

Ce colonel, ce prince allemand au service du roi de France, était Maximilien-Joseph de Birkenfeld-Deux-Ponts, plus tard électeur et enfin roi de Bavière.

Je demande la permission de dire quelques mots de lui, de sa famille, de ses ascendants et quelques mots aussi de sa principauté en Alsace[1], avant d'aborder le fonds qui dans nos archives porte le titre de duché de Deux-Ponts. Le détour que je fais n'est qu'apparent ; nous arriverons au même but, seulement par un chemin un peu moins ennuyeux et moins obscur que si je vous plaçais, de prime abord, au milieu des liasses presque toutes d'un médiocre intérêt, qui constituent le fonds des archives de ladite principauté.

[1] Je dis *sa principauté*, quoique son frère aîné Charles vécût encore dans ce temps ; mais ce frère aîné n'avait point d'enfants, et l'on savait que le prince Max lui succéderait dans le duché de Deux-Ponts.

Je n'établirai point ici le tableau généalogique très-complexe et très-étendu de notre prince Max ; je ne dirai que ce qui est strictement nécessaire pour apprécier son illustre origine, et faire comprendre comment sa famille se trouvait posséder des seigneuries sur le territoire français[1].

Le fondateur de la maison de Bavière et de la maison électorale-palatine, est Otton de Wittelsbach (1180), l'ami et le protégé de l'empereur Frédéric Barberousse. Nous ne suivrons pour le moment que la destinée de la branche palatine qui se détache, au quatorzième siècle, du tronc principal, et fournit, en 1400, un empereur à l'Allemagne, dans la personne de Robert-le-Palatin, un roi à la Scandinavie, dans la personne de Christophe, roi de l'Union du Nord (1440), et un roi éphémère à la Bohême, dans la personne de l'électeur Frédéric (1619). Cette branche électorale palatine se divise et se subdivise, dans le cours du quinzième et du seizième siècle, en plusieurs rameaux, pour se réunir et se fondre de nouveau, à la fin du dix-huitième siècle, en un seul tronc. Je me borne à indiquer ces subdivisions, en nommant les maisons de Simmern, de Deux-Ponts, de Cléebourg, de Neubourg, de Soultzbach, de Birkenfeld. La maison ou le rameau de Cléebourg fournit trois rois au trône de Suède. Ce sont Charles X, Charles XI et Charles XII, les rivaux des rois de Pologne, de Danemarck et du czar Pierre-le-Grand.

En 1731, Gustave-Samuel, duc de Deux-Ponts, comte de Cléebourg, cousin ou oncle à la mode de Bretagne de Charles XII, meurt sans laisser d'enfants ; alors Christian, comte de Birkenfeld, l'un des collatéraux de Gustave-Samuel, réunit Deux-Ponts et Cléebourg à ses terres patrimoniales. Ce Christian est le grand-père du colonel de Royal-Alsace.

[1] Je renvoie ceux de mes lecteurs qui seraient curieux de plus amples détails chronologiques et généalogiques, à mon rapport de l'année 1848, imprimé à la suite des délibérations du Conseil général et aux *Tableaux généalogiques de la maison de Bavière*, t. III des *Révolutions de l'Europe*, par Koch.

Ainsi la perspective s'agrandit; le chef d'une petite principauté alsacienne et palatine se rattache par ses pères au grand théâtre de l'histoire européenne, et lui-même à son tour fera souche royale.

Cette transformation s'opéra sous l'Empereur Napoléon Ier, et grâce à la volonté de ce fondateur de la Confédération du Rhin.

Le prince Max avait toujours aimé la France; il regardait l'Alsace comme sa seconde patrie. Son fils aîné, Louis, est né à Strasbourg (en 1786), à l'hôtel même de Deux-Ponts.

Toutes les fois que le prince Max, élevé à la dignité de roi, voyait arriver à sa cour de Munich un Alsacien ou un habitant de Strasbourg, il le questionnait affectueusement sur les localités où s'était écoulé le meilleur temps de sa vie, le temps où il avait aimé, où il avait parcouru nos belles montagnes et noué des amitiés, auxquelles il restait fidèle sur son trône de moderne création.

Voici comment il avait été porté à cette haute fortune :

La maison ducale de Bavière, issue d'Otton de Wittelsbach, et de l'empereur Louis de Bavière, s'était éteinte en 1777 dans la personne de l'électeur Maximilien-Joseph, fils de l'éphémère empereur Charles VII. Alors le représentant le plus proche dans la branche collatérale (palatine) succéda; c'était Charles-Théodore, électeur palatin résidant à Mannheim. Celui-ci à son tour étant mort en 1799, sans héritier direct, le plus proche agnat dans les branches palatines, Maximilien-Joseph, duc de Deux-Ponts-Birkenfeld recueillit la totalité de l'héritage bavarois; il devint électeur, et sept ans plus tard *roi* de Bavière. L'antique maison de Wittelsbach vit renaître en lui sa splendeur première. *Je vous ferai plus grand que ne l'ont été tous vos ancêtres*, avait dit Napoléon, et il tint parole [1]!

Louis, son fils, lui succéda en 1825; il se fit le protecteur

[1] L'une des filles du roi Max, la princesse Auguste, épousa le vice-roi d'Italie, le prince Eugène Beauharnais; elle est la tante de l'Empereur Napoléon III.

des arts dans l'Allemagne méridionale ; il est le vrai créateur de Munich moderne, de ces palais, de ces galeries, de ces musées, de ces basiliques, où se pressent journellement des voyageurs venus des quatre coins de l'Europe et de l'Amérique pour voir et admirer ; nobles édifices, peintures épiques, qui formeront le vrai titre de gloire de leur patron, et plaideront sa cause, malgré sa gallophobie passionnée.

Le fils du roi Louis, Maximilien II, le roi actuel de Bavière, cultive et protége, comme avait fait son père, l'art dans ses plus belles manifestations ; il réunit dans ses salons les poëtes et les littérateurs les plus distingués de l'Allemagne contemporaine. Dans l'ancienne cité de Minerve, Otton Ier, roi de Grèce, frère de Maximilien II, représente la civilisation moderne au pied de l'Acropole, sur les confins de l'Orient.

Certes, il est permis d'affirmer que les destinées de la maison de Bavière, écloses sous la main puissante de l'Empereur Napoléon, n'étaient et ne sont pas inférieures à celles que l'empereur Frédéric Ier avait faites à Otton de Wittelsbach et à ses descendants.

Vous me demanderez maintenant, à bon droit, comment des bailliages situés dans la Basse-Alsace étaient échus à une branche de la maison palatine ; comment il a pu arriver que des descendants d'Otton de Wittelsbach, duc de Bavière, vinrent à posséder une seigneurie dans la Haute-Alsace.

Dans une de mes dernières lettres, j'ai déjà fait paraître la grande figure de Frédéric-le-Victorieux, électeur palatin, qui joue, dans la seconde moitié du quinzième siècle, le rôle d'un conquérant au petit pied sur les bords du Rhin, et devance, par la manière dont il compose et discipline son armée peu nombreuse, les allures et les hauts faits de Frédéric-le-Grand, roi de Prusse.

Cet électeur belliqueux s'empara, d'une part, du château et du bourg de Bischwiller, puis de la Sibérie alsacienne, du comté de La Petite-Pierre, enfin de la ville de Phalsbourg (alors Einartshausen). Après des péripéties que je dois passer

sous silence, pour ne pas trop allonger ce récit, Bischwiller échut, au commencement du dix-septième siècle, à la maison palatine de Deux-Ponts, et passa définitivement, au dix-huitième siècle, avec l'héritage de celle-ci, à la branche palatine de Birkenfeld[1].

Quant au comté de Ribeaupierre ou de Rappolstein, cette belle seigneurie, — qui comprenait, dans la partie la plus pittoresque de l'Alsace, les trois châteaux, la ville de Ribeauvillé, Guémar, Zellenberg, Bergheim, Sainte-Marie-aux-Mines etc., — était échue par mariage, dès 1673, à la maison de Birkenfeld[2]. Ce fut la main habile et puissante de Louis XIV qui s'était entremise dans cette succession.

Ainsi, Maximilien-Joseph, le colonel français, le prince germanique de Birkenfeld, qui, au moment de la Révolution française n'était que le fils puîné d'une petite maison souveraine, et ne possédait en toute propriété que son épée et son régiment, lequel allait se fondre dans la grande armée républicaine, — Max-Joseph qui, en 1795, même après la mort de son frère, le duc régnant de Deux-Ponts-Birkenfeld, n'avait que des droits désormais problématiques sur des seigneuries alsaciennes, se vit, par un concours de circonstances inattendues, dès la fin du dix-huitième siècle, porté vers des destinées exceptionnelles. Il pouvait presque dire comme Saül, fils de Kis, qu'il était sorti à la recherche du troupeau nourricier de son père, et qu'il avait fini par trouver un royaume.

Une partie des possessions de l'ancienne maison palatine appartient encore aujourd'hui au royaume de Bavière ; c'est

[1] La maison de Birkenfeld avait déjà possédé Bischwiller au dix-septième siècle comme engagiste.

[2] Le prince Christian II de Birkenfeld avait épousé l'une des filles de Jean-Jacques, dernier comte de Ribeaupierre. Il est le bisaïeul du prince Max. Je fais remarquer en passant, que Frédéric, père de Max, de luthérien qu'il était, se fit catholique en 1746. — Les Deux-Ponts étaient réformés-calvinistes.

Deux-Ponts et la partie de l'ancien Palatinat qui est située sur la rive gauche du Rhin ; mais les bailliages alsaciens, indiqués plus haut, sont restés, Dieu merci, dans le ressort des deux départements du Rhin ; c'est à ceux-là que se rapporte le fonds de nos archives, dont je compte vous entretenir.

L'administration ou la régence de ces petits bailliages avait été établie à Bischwiller dès le dix-septième siècle ; aussi la plupart de nos papiers sont-ils relatifs à cette ville qui conserve, dans sa métamorphose actuelle, les traces de l'ancien gouvernement allemand. Bischwiller avait commencé par être une ferme épiscopale (*episcopi villa*) qui passa entre les mains de plusieurs seigneurs, et, après la conquête de Frédéric-le-Victorieux, un moment même à l'empire. Rentrée sous la domination d'une branche de la maison palatine, elle vit, dans la seconde moitié du seizième siècle, l'introduction de la réforme zwinglienne ; enfin, en 1618, des calvinistes français, fabricants et commerçants, y furent appelés par le duc de Deux-Ponts. De là, cette population réformée, qui constitue encore aujourd'hui le noyau de la petite ville industrielle ; de là cet aspect de colonie morave, qui imprime à Bischwiller une physionomie particulière. La ville et le pays sont à l'unisson ; plaine austère, peu accidentée, que traverse la Moder, rivière mélancolique, utilisée par les usines ; horizon de forêts qui forment une demi-ceinture à l'entour de cette enclave puritaine, où la population des fabriques se discipline sous une tutelle intelligente et paternelle.

J'ai déjà fait pressentir que le fonds du duché de Deux-Ponts, c'est-à-dire de cette partie du duché, qui était formée par les bailliages alsaciens, est moins remarquable que d'autres parties de nos archives. Je ne vous laisserai point feuilleter les liasses de la comptabilité et des titres de propriété vulgaires ; mais consentez à me suivre, un instant, dans cette période de l'admission des réformés français, qui signale à Bischwiller le commencement de la guerre de Trente ans.

Les nouveaux arrivants, j'emprunte les détails à une correspondance du bailliage de Bischwiller, les nouveaux arrivants avaient demandé à la régence de Deux-Ponts la faveur de célébrer le culte divin dans leur langue maternelle. Un pasteur français, Didier de Mageron, avait été consacré par les pasteurs et les anciens de l'église de Bâle et envoyé à Bischwiller. Mais à peine installé, le ministre de l'Évangile, peu content de 200 florins d'appointements, mal logé d'ailleurs, commence à se plaindre; et pour ajouter à ses tribulations, son confrère allemand, le pasteur Emmerich, le dénonce à la régence comme réfractaire aux ordres du duc et du synode de l'église réformée allemande. A peine cette affaire paraît-elle réglée, que Mageron demande un sauf-conduit au duc de Deux-Ponts, pour se rendre en Lorraine où l'appellent des affaires de famille, et où son père, le capitaine de Mageron, catholique fervent, ne manquera pas de le persécuter. Le duc obtempère à ce vœu; mais à peine le pasteur français est-il parti, que les réformés français donnent de nouveaux sujets de mécontentement au pasteur allemand, qui, de son côté, paraît ne pas avoir été d'une facile composition. Mageron revient de son voyage de Lorraine, et les frottements reprennent; c'étaient évidemment des antipathies de races et de nationalité qui se manifestaient au sein de la communauté protestante: tantôt ce sont des discussions sur les heures de service, tantôt sur la construction d'une nouvelle église; quelquefois des questions touchant au dogme viennent se mêler aux causes matérielles de ressentiment. Pendant toute cette période de détresse, les dissensions intérieures se mêlent aux malheurs publics qui en sont en partie la cause et l'occasion. La fabrique de l'église et le trésor ducal étaient dans une égale pénurie. En 1623, les malheurs de la guerre frappent Bischwiller; la maison curiale est saccagée et devient inhabitable; une autre fois il y a impossibilité de parfaire le traitement du pasteur. Enfin, en 1648, le duc Chrétien de Birkenfeld et la duchesse sa femme, font un legs à la cure française, qui dès

lors paraît avoir été mieux pourvue, car les demandes ne se renouvellent plus.

Au moment où le premier pasteur français avait été installé à Bischwiller, on avait aussi songé à un maître d'école pour la petite colonie française. Après bien des pourparlers, on avait obtenu la création de cet emploi modeste ; un certain Gérard était entré en fonctions avec une bien misérable solde! Et pourtant cette pauvre place fut vivement sollicitée en 1652, par un savant, par le sieur François Lépicier, ancien précepteur de la princesse Louise de Deux-Ponts. Je ne sais si le pétitionnaire obtint l'emploi, et si, après avoir donné des leçons à une duchesse, il fut trouvé propre à enseigner le catéchisme et la grammaire aux enfants des fabricants et des artisans de Bischwiller.

De même qu'à Bischwiller, il existait une petite colonie de réformés français à Anweiler, près de Landau. Il paraît qu'en 1663, le pasteur Pache passa de cette paroisse dans celle de Bischwiller, et qu'à cette occasion il s'éleva entre les deux communautés une discussion où le duc fut obligé d'intervenir. Dans ces temps de vives croyances, c'étaient les fidèles qui se disputaient les membres chargés de la cure d'âmes ; sans compter qu'il devait être difficile, au sein d'un pays où dominait la langue allemande, de se pourvoir de pasteurs français.

A l'année 1684 se rapporte la nomination d'un prédicateur de la cour de Bischwiller ; ce qui implique la résidence des comtes de Birkenfeld, qui, depuis quarante-quatre ans, tenaient la ville à titre de gage de leurs cousins de Deux-Ponts.

A l'aide des titres du bailliage de Bischwiller, on peut constater l'introduction de la culture du tabac en Alsace. En 1629, l'année même où Bischwiller fut brûlée, l'un des colons français, Benjamin Mauclerc, revendique l'honneur d'avoir le premier cultivé la nicotiane à Bischwiller et à Hanhofen. Il se vantait surtout d'avoir fait subir à la feuille de cette plante une préparation si bien appropriée au goût du public, que sa

marchandise, acceptée et approuvée par le commerce, se vendait jusque dans les Pays-Bas, exactement comme le tabac des colonies. La réclamation de Mauclerc est dirigée contre un habitant de Metz qui avait aussi commencé à planter le tabac, mais qui, dans la préparation, falsifiait le produit. Sur cette pétition, le duc Jean de Deux-Ponts accorde à Mauclerc un privilége qui fait naître une nouvelle réclamation de la part des bourgeois Aubertin et Solcourt; ceux-ci à leur tour veulent se livrer à la culture du tabac, et à l'appui de leur pétition, ils joignent un extrait de la capitulation de 1618, qui permet aux colons français établis à Bischwiller, de se livrer, selon leur convenance, à tout métier.

Mauclerc, dans un autre mémoire, cherche à réfuter les objections de ses adversaires; il les engage «à continuer l'exercice de leur profession de passementier, qui n'est point à l'état de chômage», et il s'applique à prouver que la préparation du tabac exige des connaissances qui manquent à ses concurrents et qui pourraient tourner au détriment de la santé publique. La décision du bailli de Bischwiller est favorable à Mauclerc; la régence de Deux-Ponts se prononce dans le même sens; mais les concurrents ne se tiennent point pour battus, ils continuent à empester la ville et la campagne. Cette affaire litigieuse traîne pendant deux ans et au delà. Solcourt, irrité de sa déconfiture, a cherché à répandre parmi le peuple de la campagne l'idée que la plantation du tabac est malsaine et produit la pluie et les brouillards malfaisants. La décision finale porte que les deux partis auront à s'abstenir de planter du tabac. A-t-on respecté cette défense, faite au milieu des troubles de la guerre de Trente ans? Je l'ignore et nos dossiers n'en parlent point; mais ce qui demeure établi, c'est l'introduction première de cette culture par les réfugiés français.

Les autres bailliages qui se rattachent à cette régence de Bischwiller-Deux-Ponts, étaient en partie situés dans le Palatinat; le résidu de leurs titres, dans nos archives, offre

peu d'intérêt. Dans le bailliage de Cléebourg on a commencé à exploiter les mines dès le commencement du dix-huitième siècle, et cette circonstance mérite d'être mentionnée, puisque dans les mêmes cantons ou dans leur voisinage cette exploitation a pris depuis lors un prodigieux essor. Un dossier de 1748 à 1766 est relatif aux mines d'asphalte près de Soultz et de Lampertsloch.

Les mines de Sainte-Marie au val de Lièpvre ont aussi une rubrique dans ce fonds de Deux-Ponts. Un mémoire, rédigé au dix-huitième siècle, constate la découverte de ces mines vers la fin du quinzième siècle, sous Brunon ou Braun de Ribeaupierre. L'existence de ce dynaste, qui est bien l'un des caractères les plus astucieux de son temps et l'un des seigneurs alsaciens les plus malfamés dans ce siècle de perfidie, aurait donc été marquée au moins par un fait utile.

Les mines de Sainte-Marie au val de Lièpvre, s'il faut en croire le même rapport, furent abandonnées en 1636, puis reprises en 1711 par quelques bourgeois de Strasbourg, avec la permission du prince de Birkenfeld.

Ces papiers de la seigneurie de Ribeauvillé ne se trouvant qu'incidemment sur notre chemin, je ne me crois point le droit, malgré votre indulgence, de m'y arrêter plus longtemps, quelque riche en événements et en caractères originaux que soit précisément ce domaine. Mais la longue route que je désire vous faire suivre m'empêche de m'arrêter aux chemins de traverse; je continue donc à parcourir les principautés allemandes, premières étapes de notre voyage dans le dépôt du Bas-Rhin.

SIXIÈME LETTRE.

Le fonds de Hanau-Lichtenberg. — Aperçu historique et géographique. — Le château de Lichtenberg; le comté. — La famille ancienne de Lichtenberg. — La famille de Hanau. — La famille de Hesse-Darmstadt. — Individualités marquantes de ces trois familles. — La résidence de Bouxwiller. — L'Orangerie de Strasbourg.

Monsieur,

Vous m'accordez, n'est-il point vrai, la faculté de suivre la marche adoptée jusqu'ici; de faire reposer vos yeux et ceux de vos lecteurs sur les points culminants de l'histoire de nos familles princières, de nos familles nobles et de nos institutions, avant de caractériser les documents qui nous parlent d'elles, avant de vous introduire dans les fonds spéciaux de nos archives, qui conservent le souvenir de ces institutions ou de ces dynastes?

Il est superflu de vous prévenir que c'est, en partie, à l'aide même de nos titres, que j'essaie de retracer ces contours généraux de leur histoire.

La famille de Hanau-Lichtenberg doit nous arrêter un peu plus que les fonds précédents; elle constitue l'une des parties les plus considérables de notre dépôt[1]; c'est aussi, comme existence historique, la seigneurie laïque la plus marquante de la Basse-Alsace.

Le nom qui se trouve en tête de ce fonds, vous indiquerait du reste, si vous ne le saviez déjà, qu'il y a là une fusion d'intérêts et de familles; vos lecteurs le comprendront davantage encore, lorsqu'ils sauront que les princes de Darmstadt, feudataires alsaciens du roi de France au dix-huitième siècle, étaient les héritiers de l'ancienne maison de Hanau-Lichtenberg.

[1] 170,000 titres, pour la plupart titres de propriété, il est vrai, mais imposants par leur masse, et souvent intéressants par leur contenu.

Je vais donc, sous réserve de votre approbation, — car vous devez pressentir le goût de votre public, — je vais m'étendre un peu sur la matière indiquée en tête de la présente lettre; je le ferai toutefois avec discrétion, en donnant en raccourci une photographie du tableau d'ensemble que j'ai présenté à la Société historique d'Alsace[1], et en terminant par l'imperceptible résumé de 1700 pages de mon inventaire.

Et pour capter un peu la bienveillante indulgence de vos lecteurs, dont quelques-uns ont consenti jusqu'ici à prendre part à ces entretiens familiers, je vais vous prier de vous placer avec moi, en pensée, au haut du château de Lichtenberg, puis en face du grand portail de notre cathédrale, puis dans une salle basse de la bibliothèque de Strasbourg, puis dans les rues de Bouxwiller; enfin, en face de l'ancien hôtel de Darmstadt et dans les allées de l'Orangerie Joséphine.

Quand j'aurai de la sorte rappelé à quelques-uns de nos indulgents amis ce qu'ils savent, et fait connaître à d'autres ce qu'ils ignorent, je pourrai espérer trouver grâce pour quelques détails un peu plus sévères, et pour l'indication aride, nécessairement incomplète, de ces masses de papier que 90 a trouvées à Bouxwiller et jetées dans les bâtiments de l'ancienne Intendance d'Alsace.

Au nord de Bouxwiller s'élève, sur la première chaine des Vosges, à une hauteur de 420 mètres, et visible de loin, la forteresse de Lichtenberg, dont la partie centrale, le donjon, date de la seconde moitié du treizième siècle; tandis que le corps de la place a été agrandi et renouvelé par l'architecte Speckle dans la seconde moitié du seizième siècle.

Du haut de ce château, demeure première des seigneurs de Lichtenberg, l'œil peut suivre, dans la belle plaine ondulée au pied des montagnes, une partie considérable des propriétés

[1] *Le comté de Hanau-Lichtenberg*, vol. III du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, p. 1-80.

de ces dynastes qui prétendaient remonter jusqu'aux temps des Mérovingiens. Ils avaient, eux et leurs successeurs, par le droit du plus fort, par des achats, des échanges, des mariages, des héritages, réuni peu à peu entre leurs mains les villes et les bourgades de Bouxwiller, d'Ingwiller, de Pfaffenhoffen, de Reichshoffen[1], de Wœrth et les villages qui environnent ces localités; un peu plus à l'est, vers le Rhin, un groupe de communes autour de la bourgade de Hatten; puis, plus au sud, Brumath et ses environs, Offendorf sur le Rhin, Wolfisheim, près de Strasbourg, quelques communes près du Kronthal, deux bailliages (Lichtenau et Willstett) sur la rive droite du Rhin, et un petit district dans le Palatinat, autour de Pirmasens et de Lemberg.

C'étaient, dans la Basse-Alsace seulement, près de 100,000 habitants répartis entre 150 communes qui reconnaissaient, au dix-huitième siècle, la souveraineté des comtes de Hanau-Lichtenberg, représentés alors par les princes de Hesse-Darmstadt.

Trois ou quatre fois, dans la suite des siècles, ces belles et fertiles terres, couvertes d'une population laborieuse et aisée, avaient changé de maître. Les anciens dynastes de Lichtenberg s'étaient éteints en 1481 dans la personne de Jacques, comte de Lichtenberg. Ses deux nièces Anne et Elisabeth avaient porté les droits de leur oncle et les droits de leur père, Louis de Lichtenberg, à leurs maris, Philippe, comte de Hanau, et Simon Wecker, comte de Deux-Ponts. Les bailliages alsaciens furent temporairement partagés entre ces deux familles; je dis temporairement, car, dès 1570, Philippe de Hanau, petit-fils du premier Philippe, réunit de nouveau entre ses mains la totalité de l'héritage des anciens Lichtenberg, et en 1736, encore une fois par suite d'extinction de la ligne masculine, cette magnifique succession passa aux landgraves de Hesse-Darmstadt, un prince de cette maison (Louis VIII) ayant

[1] Reichshoffen n'a fait partie du domaine de Hanau que temporairement.

épousé Charlotte-Christine, fille et héritière de Jean-René, dernier comte de Hanau-Lichtenberg.

Ces faits, Monsieur, sont élémentaires dans l'histoire d'Alsace ; mais tout le monde n'étant pas tenu de connaître ou de retenir dans sa tête ces évolutions dynastiques dans une petite principauté alsacienne, j'ai dû en reproduire, à tout hasard, les lignes principales.

Le château cyclopéen de Lichtenberg a été témoin de plus d'un drame domestique ; et ces murs, s'ils pouvaient parler, comme on dit vulgairement, raconteraient bien des souffrances, bien des misères, bien des scènes tragiques et comiques ; car, à côté des larmes et du deuil, le grand dramaturge a bien aussi voulu permettre le rire. Plus d'une fois ce donjon, qui domine encore les fortifications modernes, a donné un abri involontaire aux prisonniers, que les Lichtenberg avaient ramassés dans leurs luttes avec les dynastes alsaciens, lorrains, badois et palatins ; plusieurs fois il a servi d'asile bienvenu aux seigneurs eux-mêmes, lorsque, au quatorzième siècle, les bandes anglaises de Servole et d'Enguerrand de Coucy, au quinzième, les Armagnacs, au seizième, les Rustauds, au dix-septième, les hordes de Mansfeld, les armées des Impériaux et des Suédois ravagèrent ces plaines fertiles. Du haut de ces murs, les Lichtenberg et les comtes de Hanau ont pu voir la torche incendiaire lancée sur les maisons et les cabanes de leurs vassaux ; et bientôt après, la fertilité native de ce sol inépuisable reprendre le dessus, et réparer, à l'aide de nouvelles moissons, les désastres de la guerre.

Maintenant, descendons de ces hauteurs protectrices et protégées, plaçons-nous un instant devant la cathédrale de Strasbourg, inclinons-nous pour la centième fois devant la façade, œuvre d'Erwin. — Erwin, le Bramante alsacien, a été inspiré, soutenu par un Jules II alsacien, par l'évêque Conrad de Lichtenberg, par le même prélat qui éleva le donjon féodal, dont nous venons à peine de quitter la terrasse. Ces deux noms, le

nom de l'architecte et le nom de son protecteur intelligent et énergique, sont indissolublement unis dans les annales de notre pays. La circulaire épiscopale[1] qui, en 1275, prescrivit une quête pour terminer « la demeure de la sainte mère « de Dieu, qui daignera à son tour préparer aux donateurs « une habitation éternelle dans les cieux, » cette pétition épiscopale est, pour Conrad, le plus beau titre de gloire; elle place, à mon gré, son nom plus haut que tous les faits d'armes qui ont illustré sa carrière agitée (1273 à 1299); lui aussi, a reçu, déjà sur cette terre, la récompense qu'il promet au fidèle troupeau de son diocèse; car rien peut-il équivaloir à cette immortalité conquise par une œuvre pacifique, l'admiration des siècles passés et des siècles à venir!

Conrad de Lichtenberg ouvre la série des hommes illustres de sa maison; deux évêques, Frédéric de Lichtenberg, frère de Conrad (1299 à 1306), rénovateur de l'église ogivale de Haslach, et le pieux Jean de Lichtenberg (1355 à 1365), le bienfaiteur et le visiteur assidu de l'abbaye de Pairis[2], le prélat qui meurt le cœur brisé à la vue des misères de son diocèse, continuent cette galerie de portraits historiques dont je vous laisse à peine entrevoir quelques-uns à la dérobée, car je tiens à faire passer sous vos yeux beaucoup de personnes et beaucoup de choses, dans le moindre espace de temps possible.

Je vous ai promis tout à l'heure de vous conduire à la bibliothèque de la ville de Strasbourg, qui est d'ailleurs en toute circonstance la succursale, que dis-je? l'institutrice et la mère nourricière des archives. Là, vous verrez deux bustes: l'un, celui d'un vieillard amaigri, soucieux, à figure de faune ou de satyre; l'autre, celui d'une jeune femme belle, mais dont les traits, à la fois énergiques et sensuels, accusent de violentes passions; c'était la femme ou plutôt la maîtresse de ce vieux faune qui, jeune, avait été un chevalier brave, hé-

[1] Elle fait partie du fonds de l'évêché, et a été éditée pour la première fois en 1842, avec commentaires et traduction, par l'archiviste.

[2] Dans le Haut-Rhin.

roïque, le seul champion alsacien que les Armagnacs rencontrèrent en rase campagne. Déjà vous avez nommé Jacques, comte de Lichtenberg, et Barbe d'Ottenheim, la villageoise d'outre-Rhin, élevée par son vieil amant à la dignité de châtelaine de la main gauche, et qui devait être précipitée plus tard, par un triste retour des choses d'ici-bas, dans l'abîme du malheur, de l'ignominie et des tortures physiques.

Qui ne connaît cette tragique histoire, entremêlée, dans l'origine, de scènes moitié burlesques? N'a-t-elle pas été racontée, redite par des chroniqueurs et des historiens populaires, et n'est-elle pas toujours restée neuve, grâce aux leçons qu'elle porte dans ses lignes funèbres?... Quoi! c'est ainsi qu'un brave, qu'un héros — car Jacques de Lichtenberg l'avait été — peut finir! Quoi! c'est ainsi qu'une femme adulée, protégée par un puissant dynaste, peut être jetée de son lit de repos sur le bûcher des sorcières! Nos archives ne contiennent pas une page de cet assassinat juridique, et pourtant elles ne manquent pas de documents de cette nature. Quelle révélation fournirait, au surplus, un dossier sur Barbe d'Ottenheim? On devine bien que la vengeance populaire, n'ayant pu assouvir ses colères sur la maîtresse insolente du seigneur, se soit exercée plus tard sur cette malheureuse, par l'intermédiaire des bourreaux officiels.

Pendant que le feu dévorait cette belle tête, qui avait jeté le trouble dans l'esprit et les sens du dernier comte de Lichtenberg, les nièces de ce dynaste recueillaient, sans aucun embarras, sa succession; car, disons-le bien en l'honneur du comte Jacques, il avait tenu fidèlement la parole donnée dix ans auparavant (1470) à son frère Louis, lorsque celui-ci, affaibli, mourant, l'avait appelé dans le vieux château de Lichtenberg et lui avait recommandé l'avenir de ses filles. Louis et Jacques, modèles pendant longtemps de l'amour fraternel, seigneurs par indivis des domaines patrimoniaux de Lichtenberg, frères d'armes sur les champs de bataille, comme ils étaient frères par le sang, Louis et Jacques, ce Castor et ce

Pollux du moyen âge alsatique, un moment désunis pendant l'éclipse morale de l'un d'eux, s'étaient rapprochés en face de la vieillesse, de la mort et de l'éternité.

La famille des comtes de Hanau qui venait prendre la place des vieux dynastes, était originaire de la Wetteravie, près de Francfort. La branche aînée de la famille, celle de Hanau-Müntzenberg, continuait à résider en Allemagne; elle a une histoire parallèle et liée à celle de Hanau-Lichtenberg; cependant je ne puis me permettre de l'esquisser ici; cela m'entraînerait sur l'un de ces chemins de traverse que j'ai déjà déclaré vouloir éviter.

Les comtes de la famille de Hanau, sans abandonner complétement le château dynastique de Lichtenberg, situé au haut de la montagne, résidaient de préférence à Bouxwiller, où le comte Jacques de Lichtenberg avait déjà établi sa demeure pendant qu'il était sous le charme de l'enchanteresse rustique. La nouvelle famille régnante, je demande votre indulgence pour cette expression un peu trop pompeuse, devint la bienfaitrice de la petite ville où elle établissait sa demeure habituelle; avant et après l'introduction de la religion réformée, Bouxwiller fut dotée, par les comtes hanauiens, d'établissements de bienfaisance et d'instruction publique, qui en firent un centre d'activité religieuse, morale et intellectuelle. Philippe (III) de Hanau avait jeté, vers 1530, les fondements de l'hospice; c'était d'abord une œuvre très-modeste, qui prit peu à peu, à l'aide de dotations, une remarquable étendue, et qui réunit vers 1740 sous son administration les biens des églises protestantes des environs. Jean Reinhard, comte de Hanau-Lichtenberg (1595 à 1625) devint le fondateur du Gymnase de Bouxwiller, c'est-à-dire d'un Séminaire théologique au petit pied, où l'on cultivait la philologie sacrée et profane, et qui a vu sortir de son enceinte des savants distingués.

On a aussi remarqué que l'éducation de tous les enfants de la maison de Hanau-Lichtenberg était remarquablement soi-

gnée. Les dynastes de cette famille d'outre-Rhin, greffée sur un vieux tronc indigène, sentaient instinctivement qu'il fallait justifier par le développement de l'esprit et par la pureté des mœurs la grande et violente métamorphose qu'on avait laissé s'accomplir dans l'édifice social.

A ce propos, je me rappelle que dans une discussion orale, vous, Monsieur, vous blâmiez l'espèce d'engouement que je manifestais pour ces petits seigneurs; vous trouviez que j'en fais des types quelque peu grandissoniens. Mais pourquoi ne pas être juste, lorsque l'occasion s'en présente, même pour des princes d'une taille médiocre? Il n'y a d'ailleurs pas de monotonie dans mes éloges; je vous ai bien livré ce pauvre Jacques de Lichtenberg, quoiqu'il eût d'excellentes qualités qui pouvaient en quelque façon contre-balancer sa faiblesse sénile; et je vais vous livrer impitoyablement un autre personnage qui rompt de nouveau cette lignée de seigneurs parfaits qui semblaient vous inspirer quelque ennui.

Vers la fin de la guerre de Trente ans, la branche de Hanau-Müntzenberg, avec laquelle la nôtre, c'est-à-dire celle de Hanau-Lichtenberg, avait constamment entretenu de bons rapports de parenté, quelquefois de tutelle, cette branche d'outre-Rhin, dis-je, s'éteignit, et Frédéric-Casimir de Hanau-Lichtenberg opéra la fusion de tous les domaines (1642); il résidait même de préférence sur la rive droite du Rhin, à Hanau, ville plus considérable que Bouxwiller, dotée d'établissements analogues, et qui prit un essor nouveau dès que les plaies de la guerre de religion commencèrent à se cicatriser.

Frédéric-Casimir, après de bons commencements, prétendit jouer, dans ses domaines restreints, le rôle de Louis XIV; il déploya un faste inouï, se lança dans des projets de colonisation extravagants; et se livra, corps et âme, à quelques courtisans, aventuriers éhontés, qui ruinèrent le pays par leurs exigences personnelles et leurs chimériques entreprises. Pour subvenir à ses folles dépenses, Frédéric-Casimir fut

obligé d'engager ses domaines patrimoniaux; l'attention de l'empereur lui-même fut appelée sur le faste et sur les allures insensées du comte de Hanau.

Il y avait, dans la parenté de ce seigneur, une personne très-intéressée à ne pas laisser tomber en lambeaux l'héritage des Lichtenberg : c'était Anne-Madeleine, née princesse de Birkenfeld, veuve d'un comte de Hanau et mère des deux jeunes neveux, héritiers présomptifs du comte régnant. Dans l'intérêt de ses fils, cette femme, au grand cœur, fit un vrai coup d'État; elle réunit dans le château de Lichtenberg les délégués des bailliages alsaciens, et leur arracha un serment de fidélité en faveur des héritiers de Frédéric-Casimir. C'était mettre le pays alsacien à l'abri d'un engagement onéreux, et avertir tout prince qui aurait été tenté d'avancer des fonds au comte prodigue, qu'il y avait des risques à courir.

Cette révolution intérieure, qui eut lieu en 1680, précisément deux siècles après la mort de Jacques de Lichtenberg, eut une pleine réussite; l'empereur intervint, et à la suite d'une conférence à Hanau, l'avenir des deux comtés (de Lichtenberg et de Müntzenberg) fut officiellement réglé.

Jean-Casimir, ébranlé par cet avertissement, secoua ses détestables habitudes et finit en bon prince, comme il avait commencé.

Je serais obligé de faire l'éloge de ses deux neveux, si je disais les détails de leur jeunesse, de leurs voyages, de leur attitude dans les cours étrangères et à Vienne, de leur administration intelligente dans les deux comtés. Vous m'en dispensez, et je saute à pieds joints par dessus un demi-siècle jusqu'en 1736, époque à laquelle l'un de ces comtes de Hanau, Jean Reinhard, réunissait depuis un quart de siècle sur sa tête tous les domaines hanauiens situés sur les deux rives du Rhin.

Jean Reinhard avait trouvé moyen, sans pressurer ses sujets, de faire de Bouxwiller un Versailles en miniature, et de construire à Bischoffsheim, où il était né, un château considé-

rable, de même que son frère avait élevé dans ses domaines allemands, près de Hanau, le château de Philippsruhe et le bel établissement de Wilhelmsbad.

Jean Reinhard s'était aussi fortifié par des alliances matrimoniales, en épousant une margravine de Brandebourg, et en donnant sa fille unique, Charlotte-Christine — il n'avait point de fils — en mariage à Louis, prince héréditaire de Hesse-Darmstadt. Charlotte-Christine mourut très-jeune, en 1726 déjà; mais ce deuil de famille ne changea en rien la transmission projetée des domaines; le prince de Hesse succéda, sans contestation, à son beau-père, dans ses possessions alsaciennes de la rive gauche et dans celles de l'Ortenau. Nous entrons dans la dernière phase des destinées de ce petit comté de Hanau-Lichtenberg, maintenant apanage des princes héréditaires de Hesse-Darmstadt.

Ces princes avaient pour leur résidence alsacienne une prédilection particulière et toute paternelle. C'était pour eux une espèce de joyau, comme la principauté de Neuchâtel l'a été pendant longtemps pour le roi de Prusse. Sans qu'il y eût analogie complète entre les deux petites souverainetés, l'une au pied du Jura, l'autre au pied des Vosges, la position de Neuchâtel, à la fois canton suisse et principauté prussienne, était aussi anormale que celle du comté de Hanau-Lichtenberg, enclave de la France, possédée par un prince hessois sous la tutelle du cabinet de Versailles et sous la surveillance de l'intendant d'Alsace. Les conflits auraient été inévitables pour le prince de Darmstadt, si, vassal du monarque français, il n'avait pris le sage parti d'adopter la politique austro-française, et d'attendre de préférence son salut de l'occident plutôt que du nord.

A Bouxwiller il y avait une régence, c'est-à-dire une administration passablement indépendante pour tout ce qui regardait le gouvernement intérieur de ce petit État. Un président de régence entouré de six conseillers, de secrétaires, de buralistes, d'huissiers et de sergents, assisté d'une Chambre des

comptes, d'une Chambre des eaux et forêts, d'une Chambre des fiefs, donnait le branle à cette petite machine ; une administration consistoriale, hospitalière et universitaire complétait l'ensemble de ce gouvernement, sans compter le personnel des courtisans qu'y amenait temporairement le séjour de la famille landgraviale de Hesse-Darmstadt. C'était un mouvement peut-être hors de proportion avec l'exiguité de la ville-capitale, une vie un peu factice qui avait fini par devenir une vie réelle.

Le château de Jean Reinhard, dernier comte de Hanau-Lichtenberg, avait été agrandi, embelli ; il était flanqué d'une vaste et belle orangerie et de jardins dans le style de Le Nôtre, de serres-chaudes avec fleurs et primeurs, qui servaient à faire des cadeaux aux gouverneurs et fonctionnaires français, incorruptibles gardiens de la dignité centrale. Au sortir du bourg, parc et faisanderie complétaient cet ensemble ; dans l'intérieur du bourg, des maisons confortables servaient de logement aux conseillers. Le costume de la cour étalait sa magnificence un peu raide dans les longues allées et entre les charmilles des jardins ; le procureur fiscal y saluait, chapeau bas et l'épée au côté, Son Altesse Sérénissime ; mais, je l'ai déjà dit, le pays agricole, producteur, ne souffrait point de tout cet étalage princier ; l'industrie minière, l'aménagement forestier, l'amélioration du sol trouvaient, dans cette autorité locale, de sages et efficaces encouragements ; une viabilité bien entretenue facilitait l'écoulement des produits. Le pays de Hanau était cité comme le pays modèle d'une bonne et belle culture.

Au-dessus de la régence de Bouxwiller planait, invisible, le représentant de l'autorité du roi de France. Le prince de Hesse ne disposait, comme comte de Hanau, en fait de force armée, que d'une petite milice bourgeoise armée de piques. Cet attirail n'avait non-seulement rien de formidable ; il était bien le symbole parlant de l'autorité limitée du prince.

A Strasbourg, l'hôtel de Darmstadt fut élevé en 1740, sur l'emplacement de l'ancienne demeure des Ochsenstein, où les

factions s'étaient débattues et parfois entrechoquées matériellement au moyen âge. Les princes de Darmstadt venaient de temps à autre y faire un séjour plus ou moins prolongé, surtout depuis que le prince Louis (X) était, comme son voisin et parent le prince de Deux-Ponts-Birkenfeld, propriétaire d'un régiment au service de France. Les magnifiques appartements qui servent aujourd'hui de salons de réception au maire de Strasbourg, étaient aussi, pendant le dix-huitième siècle si léger en face de catastrophes prochaines, le théâtre de belles fêtes militaires et civiles. En tout temps on a dansé au bord des volcans.

C'est de l'hôtel de Darmstadt que sortit le 21 juillet 1789 le prince Louis de Hesse, pour comprimer, de concert avec le prince Max de Deux-Ponts, la révolte qui triomphait momentanément aux abords et dans les salles de l'ancien Hôtel-de-Ville. C'était, de la part de ces princes, colonels français, une dernière tentative de résistance en face d'un mouvement fatal, qui allait engloutir des destinées bien autrement considérables que celles de l'ancien gouvernement de Strasbourg et des principautés de Hanau et de Deux-Ponts.

Les malheurs individuels disparaissent dans l'abîme des cataclysmes sociaux comme une goutte d'eau dans la mer. Qu'il me soit permis cependant de rappeler ici le sort d'un serviteur dévoué des princes de Darmstadt, qui paya de sa tête la fidélité aux engagements et le courage civique, à l'entrée de la terreur. Dans l'un des petits appartements de l'hôtel de Darmstadt habitait, au commencement de la révolution, un conseiller hanauien, faisant les fonctions de receveur de Wolfisheim; en 1793 encore, il parvint à transmettre un reliquat de fonds à son ancien maître; ce service, dans ce moment, était un crime de lèse-nation. L'accusateur public appliqua impitoyablement la lettre de la loi. Henri Rausch fut conduit à l'échafaud en décembre 1793. C'était l'une des premières têtes qui tombaient sous la hache révolutionnaire. J'ai encore connu le fils du digne pasteur qui a préparé à la mort

le fidèle intendant et qui a assisté lui-même, enfant en bas âge, à ce moment solennel. Henri Rausch était demeuré croyant au milieu d'un siècle incrédule, et la foi lui adoucit l'amertume de ce terrible passage que toute chair redoute, surtout lorsqu'il s'agit de franchir l'abîme en passant sur les planches de l'échafaud.

Cette terrible époque de 93 valut à la ville de Strasbourg une partie de l'héritage des princes de Darmstadt. Indépendamment de l'hôtel de la mairie, les orangers de la Robertsau proviennent de ce fonds de confiscation. Les exemplaires de l'Orangerie-Joséphine n'ont pas le développement de tous ceux de Versailles; ils ne remontent pas à François I[er]; ils ne peuvent lutter avec les jardins d'orangers de Terracine, de Mola-di-Gaëta ou de Sorrente; mais tels qu'ils sont, ils évoquent les souvenirs du midi dans la saison embaumée des fleurs, et, sans aller si loin, ils rappellent le nom et le souvenir de quelques-uns des princes qui ont fait venir dans nos climats déshérités ces beaux arbres des Hespérides. L'orangerie de Bouxwiller a vu plus d'une fois sans doute dans ses allées la princesse Louise, qui devint duchesse de Saxe-Weimar, et qui présidait avec son mari Charles-Auguste et sa belle-mère Amélie, cette cour de poëtes, où Gœthe, par la bouche de l'adorable Mignon, chantait « le citronnier, l'oranger « aux fruits d'or dans sa verdure sombre, le myrte silencieux « et le laurier sublime. »

Convenez, Monsieur, que sans sortir des confins de la Basse-Alsace, et à peine des murs de Strasbourg, cette famille de Hanau-Lichtenberg vient de nous offrir, dans sa triple filiation, quelques points d'arrêts, auxquels les mémoires les plus rebelles peuvent se fixer, sauf à laisser tomber dans l'oubli ou dans le domaine des savants, ce qui est tout un, les parties moins saillantes, moins pittoresques, moins émouvantes de cette fraction d'histoire provinciale. En effet, nous avons rencontré l'évêque Conrad au pied de la façade d'Erwin, et au haut du donjon féodal de Lichtenberg; puis les deux frères

chevaliers, dont l'un meurt dans toute sa gloire, dont l'autre s'étiole sous le joug d'une maîtresse rustique; nous avons touché au lit de mort du brave et au bûcher de la «sorcière de beauté»; nous avons vu l'hôpital et l'école produits de la réforme à Bouxwiller, et les splendeurs princières de cette petite ville puritaine, puis les magnificences de l'hôtel de Darmstadt à Strasbourg, un supplice de 93, des fleurs enfin pour couvrir les victimes et les fantômes du passé.

Dans ma prochaine lettre, je vous placerai au milieu même des papiers, derniers legs de Hanau-Lichtenberg; ce sera une rude épreuve.

SEPTIÈME LETTRE.

Fonds de Hanau-Lichtenberg. — Les papiers. — Moulins. Communes. Gendertheim. — Brumath. — Guerre des Lichtenberg et des Linange. — Barbe d'Ottenheim. — Bernard Herzog, bailli de Wœrth. — Marche de Marmoutier. — Guerre de Trente ans. — Ernolsheim et ses châtaigneraies. — Comptabilité de Hanau-Lichtenberg. — Les châteaux-forts. — Caractère général du fonds. — Encore une fois les villages. — Leur origine.

Monsieur,

Ce sera toujours une entreprise fort ingrate que celle de donner de l'ensemble d'une collection de livres, manuscrits, tableaux, estampes, titres quelconques, une idée sommaire à des lecteurs qui n'ont que peu d'instants ou un coup d'œil distrait à vous accorder. Vous serez constamment ballotté entre les écueils d'une sèche nomenclature ou d'un aperçu nécessairement incomplet; mais, si de ces deux inconvénients ou de ce double danger il faut choisir le moindre, courons les risques du second ; tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux.

D'ailleurs, comment ferais-je si j'avais la prétention malencontreuse d'être consciencieusement pédant? Rien qu'en reproduisant les têtes de rubrique du gros volume in-folio que remplit mon inventaire analytique de Hanau-Lichtenberg, j'abuserais pendant plusieurs jours et de votre patience et des colonnes tronquées que vous pouvez m'accorder au rez-de-chaussée de votre journal politique. C'est donc une chose bien convenue : je ferai de l'éclectisme, encore à très-petites doses; je vais en user avec vous comme font les directeurs des administrations hospitalières ou pénitentiaires avec les membres des commissions de surveillance ou avec les visiteurs, qui viennent goûter du pain et de la soupe des prisonniers et des malades; on leur offre une cuillerée prise dans le grand chaudron; cela suffit parfaitement pour apprécier le corps du délit.

Vous savez déjà que l'immense majorité des titres que nous a laissés la régence de Bouxwiller ou de Hanau-Lichtenberg, ou de Hesse-Darmstadt, consiste en titres de propriétés, répartis par bailliages[1], et en pièces de comptabilité. Les titres de la famille régnante, les pièces confidentielles du cabinet des princes, les affaires consistoriales, tout cela fut évacué à temps et transporté à Darmstadt; les archives grand-ducales actuelles contiennent donc le noyau ou le complément du fonds spécial de nos archives; je sais de bonne source qu'elles ont été mises à profit par un savant ecclésiastique du Palatinat, déjà connu par un beau travail sur les châteaux de cette province, et qui prépare une vaste monographie sur la famille de Hanau-Lichtenberg.

Au nombre des titres de propriété de nos bailliages, je me bornerai à vous faire remarquer, en ce moment, ceux des moulins et ceux qui tiennent à l'histoire communale.

De tout temps, je me suis senti attiré vers les établissements ou usines qui préparent l'aliment quotidien du riche et du pauvre; je suis convaincu que vous, Monsieur, d'accord avec beaucoup de vos lecteurs, vous éprouvez le même genre de sympathie pour les moulins, surtout pour ceux qui sont situés sur les cours d'eau de notre province. Les moulins à vent des hauteurs de Montmartre, de la Champagne, de Potsdam et des plaines de la Manche ont bien aussi leur intérêt pittoresque et quelquefois historique; mais qu'ils sont loin, avec leurs bras gigantesques, de valoir la paisible demeure d'un meunier alsacien, abritée derrière un groupe d'arbres, ayant jardin, verger et champs près du moulin, jouissant à peu près sans intermittence du secours que la petite rivière,

[1] Ce sont les bailliages de Bouxwiller, Ingwiller, Pfaffenhoffen, Wœrth, Kutzenhausen, Hatten, Brumath, Offendorf, Westhoffen, Wolfisheim, en Alsace; les bailliages de Lichtenau et Wilstett sur la rive droite du Rhin, celui de Lemberg dans le Palatinat actuel. Les comtes de Hanau-Lichtenberg possédaient aussi temporairement le bailliage de Niederbronn-Reichshoffen et une partie de la marche de Marmoutier. Voir la lettre sixième.

bordée d'aulnes, de peupliers, ou de saules, prête à l'industrie et au labeur de l'homme ! Un moulin alsacien donne l'idée du confort, même de l'abondance; le mouvement, la vie qu'il imprime aux environs, appelle sur ces propriétés individuelles un intérêt bien plus grand, plus distinct que sur les demeures agglomérées dans les villages ou les villes. Les poëtes allemands ont toujours su tirer bon parti des moulins, de leur site et de leurs habitants; les belles meunières ont défrayé plus d'une ballade, plus d'un opéra. Paix toutefois à de pareilles réminiscences !... Il nous faut ici des sujets plus graves et plus instructifs.

Le comté de Hanau-Lichtenberg est traversé par plusieurs cours d'eau qui viennent porter leur tribut, soit isolé, soit confondu, au grand fleuve de la frontière: ce sont la Zorn, la Zinsel, le Sauerbach, le Seltzbach, la Mussig, et chacun de ces courants est utilisé par des moulins et des usines; chacun a son histoire domestique, qui remonte parfois assez haut, et se traduit, non pas en chansons, mais en emphytéoses et baux, en discussions des meuniers avec les seigneurs ou avec les communes, — car de tout temps on s'est disputé sur l'usage de l'eau, — en correspondances, en rapports de fonctionnaires et d'employés, en questions d'intérêts journaliers, qui ouvrent des échappées de vue sur l'existence publique et privée de la population.

Le moulin de Geudertheim, par exemple, possède des annales depuis le treizième jusqu'au dix-huitième siècle; des affaires de droit, de cabaret et de mouture se rattachent à son exploitation. Le moulin de Dettwiller a des souvenirs qui touchent au quinzième et au seizième siècle. En 1521 le magistrat de Strasbourg élève des réclamations en faveur du meunier de Dettwiller, *son homme*, auprès du comte Philippe de Hanau.

Je viens de nommer le village de Geudertheim; dans ma monographie sur Hanau-Lichtenberg je l'ai pris à titre d'exemple du genre de récit historique que comporteraient nos com-

munes rurales. Pendant toute la durée du moyen âge et les siècles qui ont précédé la Révolution, Geudertheim avait été partagé entre plusieurs seigneurs : aussi les actes relatifs à la copropriété de Geudertheim remplissent-ils plusieurs liasses; ils font passer sous les yeux de l'explorateur la famille d'Ochsenstein, qui acquiert le village, dès le treizième siècle, des mains des Gougenheim; puis viennent les Rathsamhausen, les Linange, les Lichtenberg, qui revendent leur part aux Ramstein. En 1490, c'est Emmerich Ritter, le receveur général de la préfecture de Haguenau, qui acquiert une partie de Geudertheim des mains des Ramstein. Au commencement du seizième siècle, l'empereur Maximilien Ier, maître de la moitié du village, la cède à son secrétaire Mathieu Wurm, natif de Geudertheim; de là des litiges, des émeutes même, suscitées par Isaac Wurm contre les coseigneurs, et qui amènent en 1570 l'emprisonnement de ce perturbateur de l'ordre public.

Dans le bailliage de Brumath, où Geudertheim était situé, il n'y a presque pas de village qui n'ait de titre remontant au quinzième siècle. A Brumath même, les nombreux actes d'engagement mettent en relief l'instabilité de ces sortes de copropriétés. A partir de 1324 les Lichtenberg donnent successivement, à titre de gage, Brumath, le château et le bourg, aux Fénétrange, aux Bock, aux Linange, aux Zorn, aux Windeck, aux Fegersheim. Pendant le quinzième siècle (1450 à 1452), c'est Brumath surtout qui souffre de la guerre entre les Lichtenberg et les Linange, guerre locale qui prit de grandes proportions, parce que des deux côtés on vit des dynastes alsaciens et lorrains s'engager dans les rangs des combattants, et l'électeur palatin, Frédéric-le-Victorieux, soutenir les antagonistes des Lichtenberg. Brumath, alors demeure seigneuriale des Linange, fut, dans le cours de cette lutte intestine, pris, livré au pillage et aux flammes (10 juin 1451). La paix fut conclue sous la médiation de l'évêque Robert-le-Palatin; mais cette transaction entre les deux partis

rivaux n'avait été obtenue qu'après le grand désastre des Linange et des Ochsenstein, qui succombèrent dans la rencontre de Reichshoffen, où Schaffrid de Linange faillit être massacré par le bouillant Louis de Lichtenberg. C'est à la suite de cette petite bataille que le donjon de Lichtenberg, dont nous connaissons déjà la situation et l'origine, se remplit de prisonniers appartenant aux principales familles de la vallée rhénane. Dans ces occasions, les frères Louis et Jacques de Lichtenberg n'y allaient pas de main-morte; ils étaient alors l'un et l'autre dans toute la verdeur de l'âge; Louis revenait d'un pèlerinage en Terre-Sainte, et Jacques n'avait pas encore abdiqué son énergie aux pieds de Barbe d'Ottenheim.

Je vous demande pardon, Monsieur, de ramener encore une fois le nom de cette malheureuse sur les pages qui devraient en ce moment se couvrir exclusivement d'analyses d'actes de vente et de contrats de toute nature; mais le sort et la figure de la maîtresse de Jacques de Lichtenberg exercent sur tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de cette famille une irrésistible influence. Pour ceux qui seraient tentés de blâmer cette espèce d'engouement, je les engage à aller étudier le buste de la belle sorcière et le récit naïf, rabelaisien, mais émouvant du chroniqueur Bernard Herzog.

Cet estimable écrivain a été l'un des fonctionnaires les plus distingués de Hanau-Lichtenberg. Il remplissait la charge de bailli de Wœrth dans la seconde moitié du seizième siècle, et il paraît que son emploi lui a laissé des loisirs suffisants; car son œuvre historique a dû nécessiter de nombreuses recherches sur les origines, les destinées et les familles nobiliaires de notre province. Le fonds de Hanau-Lichtenberg renferme, sous la rubrique du bailliage de Wœrth, des rapports écrits de la main de Bernard Herzog; plus d'une lettre que le bailli adresse à ses maîtres, aux comtes Philippe (V) et Jean Reinhard, porte sa signature. Il acquiert des maisons et des terrains, soit de ses propres deniers, soit de la munificence de la seigneurie; quelquefois on en-

trevoit des dissentiments entre elle et lui, preuve de l'indépendance de son caractère; d'autres fois il est délégué par le comte de Hanau près d'autres seigneurs, amis ou antagonistes. C'est ainsi qu'il prend part aux conférences de Strasbourg, où l'on discutait, avec les copropriétaires de la Marche de Marmoutier, des questions de juridictions très-complexes. Dans ces conflits surgissent les noms de l'abbé Giselbert de Marmoutier, de l'évêque Jean de Manderscheid, d'Egénolphe de Ribeaupierre, de Philippe V de Hanau-Lichtenberg; mais celui de Bernard Herzog les prime tous; lui, ne se doutait guère que son nom modeste serait un jour acquis à la science moderne, et offrirait plus d'intérêt que ceux des grands seigneurs dont il se disait le très-humble sujet.

La Mark ou Marche de Marmoutier, patrimoine primitif du monastère du même nom, occupe dans les papiers de Hanau-Lichtenberg un des premiers rangs, quoique nos seigneurs partageassent avec cinq ou six autres ce domaine, ancien fief de l'évêché de Metz. J'aurai l'occasion d'en reparler, lorsque viendra le tour de l'abbaye de Marmoutier, toujours en supposant que d'ici-là vous ne soyez point fatigué de cette pérégrination.

La vallée de Reichshoffen ou le bailliage de Niederbronn, propriété temporaire de Hanau-Lichtenberg (de 1570 à 1707), attire aussi l'attention à raison de la ville aux eaux thermales. L'amodiation de la maison des bains, l'accueil à faire aux membres de la famille seigneuriale ou à d'autres personnages haut placés, forment le sujet de quelques rapports de baillis. Dans le voisinage immédiat de cette localité, le Jægerthal avec ses usines commençait à être exploité. Le château de Reichshoffen, dans le même district, fait le sujet d'une correspondance variée de la seigneurie de Hanau avec les évêques et le grand-chapitre de Strasbourg, enfin avec le margrave Jean-George de Brandebourg, administrateur protestant de l'évêché de Strasbourg pendant les années de scission confessionnelle qui font la triste clôture du seizième siècle dans l'histoire de notre province.

La première moitié du dix-septième siècle se présente avec son inévitable cortége de misère et de massacres. Les pièces de la plupart des bailliages confirment les faits déjà connus de cette effroyable guerre de Trente ans ou contribuent à en varier les scènes désolantes. J'ai cité, dans mon rapport de 1849, la commune d'Ernolsheim, propriété des Lichtenberg dès 1395; ce beau village, d'après une note adressée par le prévôt à la régence de Bouxwiller, en 1644, c'est-à-dire quatre ans avant la conclusion de la paix, n'avait plus que dix habitants. Et savez-vous ce qu'étaient ces pauvres restes d'une population de six à huit cents âmes ? huit bourgeois et deux femmes, dont l'une vieille, l'autre dévorée de maladies et chargée d'un enfant sans père; pas un cheval, pas une vache dans les écuries; pas un brin de paille ou de foin dans les greniers; mais des logements militaires deux fois par semaine. Qu'y a-t-il de plus éloquent qu'une pauvre feuille de papier avec de semblables détails ! L'étude de la guerre de Trente ans en Allemagne et plus spécialement dans notre patrie locale a été longtemps pour moi un cauchemar; il m'a fallu un grand effort pour le secouer. J'ai visité à plus d'une reprise le pittoresque village d'Ernolsheim et ses belles chataigneraies sur le penchant de la montagne; récemment encore je l'ai salué de loin, en passant au pied des Vosges avec le cortége d'archéologues, jeunes et vieux, amateurs et savants, qui se pressaient autour de M. de Caumont; mais toujours l'image de cette population du dix-septième siècle, affamée, réduite à un centième, venait se mêler aux rêves de bonheur qu'évoque ce beau site et sa fertilité exceptionnelle.

Lorsqu'on examine l'interminable série de la comptabilité des bailliages dans notre fonds de Hanau-Lichtenberg, on s'aperçoit invariablement, à partir de 1618 jusqu'en 1650, de l'influence de la guerre fratricide. C'est une diminution de recette, et une augmentation de dépense qui effrayent; ou bien les comptes, ce qui est plus fréquent encore, ne commencent qu'après la guerre; car pendant cette interminable tragédie

on ne vivait qu'au jour le jour et il n'y avait plus de solde à régler ; j'ai remarqué de même, et ceci s'applique à tout notre dépôt départemental, à toutes nos archives communales, que la plupart des renouvellements de biens et des livres terriers dataient de quelques années après la paix de Westphalie. On recommençait à vivre, à faire un pacte avec l'existence ; mais que de fermes, que de villages détruits à jamais ! La population des grands centres a constamment tendu à augmenter depuis cette époque désastreuse ; mais on n'a pas observé la même progression dans les communes rurales.

Nos châteaux forts ont aussi subi, on le sait, de notables dégradations pendant cette longue guerre ; mais leur destruction totale date surtout de l'époque des guerres de Turenne et de ses successeurs. Au point de vue de la prospérité du pays la chute de ces nids d'aigle n'intéresse pas, comme la disparition des villages nourriciers ; seulement au point de vue historique on serait heureux de trouver plus de données précises sur leur abandon ou leur destruction. Aux châteaux situés dans les domaines de Hanau-Lichtenberg, tels que Reichshoffen, Windeck, Geroldseck, Ochsenstein, Hatten, Niederrœdern etc., se rattachent on de longues séries de lettres réversales, d'investitures, de pactes de famille, de conventions publiques, de paix castrales ou des détails d'administration et de comptabilité, mais peu ou point de détails sur les siéges soutenus, sur la sape qui a fait écrouler ces murs et ces tours superbes.

Maintenant, Monsieur, si vous me demandiez de préciser en quelques lignes ce que sont ces milliers de titres qui forment les archives administratives de Hanau-Lichtenberg, je dirais qu'ils embrassent dans sa totalité la vie d'une province ; qu'invariablement les constitutions de rente y prennent le plus de place ; qu'une longue série de rayons est remplie de ventes, d'échanges, de donations, d'actes testamentaires, de baux et d'emphytéoses, d'obligations et de créances, de pièces de procédure et de transactions, en un mot de ces mille

et une pièces qui de nos jours forment l'étude d'un notaire.

Les dossiers qui concernent les travaux publics, les édifices et les routes, les fleuves et les cours d'eau sont nombreux; presque tous ces titres et ceux qui précèdent émanent des seigneurs de Lichtenberg eux-mêmes; cependant autour d'eux se groupent aussi les noms de seigneurs ecclésiastiques et laïques de notre province et des pays voisins, et ils font à nos seigneurs de Bouxwiller un cortége historique. Les noms des «vilains» sont plus nombreux encore, et ils ont aussi leur valeur relative; ils constituent les annales domestiques, bourgeoises, roturières d'une province; l'outrecuidance seule pourrait les couvrir de dédain. Au début de ma carrière d'archiviste, j'étais peu soucieux, je l'avoue, de pareille matière; je m'en tenais plutôt aux noms qui avaient une signification ou une valeur aristocratique; l'expérience et les conseils de collègues plus anciens que moi m'apprirent à attacher de la valeur même à ces noms rustiques. Je fus en dernier lieu converti par un argument *ad hominem*, lorsque je rencontrai le nom patronymique très-obscur que je porte moi-même, dans un document de la première moitié du quinzième siècle. Sans avoir la prétention d'établir un arbre généalogique qui me rattache en ligne droite ou collatérale à cet ancêtre, j'éprouvai quelque plaisir à voir que ce nom n'était pas d'hier, et je compris davantage encore la fort innocente satisfaction des grandes familles nobiliaires qui retrouvent ou croient retrouver dans des temps plus reculés encore, leurs aïeux bons ou mauvais, célèbres ou inconnus.

A l'aide des documents de Hanau-Lichtenberg on pourrait reconstruire, pour beaucoup de villages de l'Alsace moyenne, de petites notices spéciales, qui auraient pour chaque clocher l'incontestable mérite de montrer «que dans chaque «petit groupe communal s'agitaient, à toutes les époques, «des passions, preuve de vie et de fécondité; que sur le point «le plus imperceptible du territoire, il existait des travail- «leurs qui acquéraient lentement et défendaient ou transmet-

«taient à d'autres ce qu'ils avaient acquis[1].» Lorsqu'on parcourt les nombreux règlements municipaux conservés dans ce fonds, l'organisation de nos municipalités du moyen âge se dessine nettement devant la pensée. Ce qui serait plus intéressant encore, ce serait de retrouver l'histoire de la première naissance de nos communes rurales, le secret de leur formation.... Mais notre fonds de Hanau-Lichtenberg n'en fournit point les matériaux, et les ouvrages théoriques que j'ai consultés à ce sujet n'ont fait qu'épaissir pour moi l'obscurité qui enveloppe toute origine première. Est-ce la ferme isolée — plus tard la villa mérovingienne — qui est le point de départ, le noyau primitif du village? ou bien le village est-il une agglomération première de tous les membres appartenant à une même famille, à une même tribu?... Pardon de ces questions, mais il me semble qu'elles ont de la valeur pour toute personne qui pense, et que, même sans aboutir à une solution, il suffit de poser de pareils problèmes pour indiquer le degré d'intérêt auquel peuvent arriver les recherches qui s'appliquent à pénétrer derrière le voile dont l'origine de toute société se couvre.

Longtemps j'ai pensé que la métairie individuelle était le germe du village; et je persiste encore à croire que plus d'une commune rurale de notre Alsace s'est formée par l'accroissement et la fusion des dépendances de la villa mérovingienne. Mais dans les contrées d'outre-Rhin, dans l'Allemagne méridionale et en remontant avant l'ère chrétienne, les choses ne paraissent pas s'être passées ainsi. Au moment où la Germanie fut peuplée par des nomades, venus de l'Orient, la culture du sol a dû être entamée par grandes masses; c'est la tribu, c'est le clan qui paraît avoir possédé et défriché en commun la Marche (*Mark*), le finage, le ban ou le territoire communal dont il s'emparait. Sous ce rapport, l'Algérie nous offre encore le rudiment du village pa-

[1] Voy. *Le comté de Hanau-Lichtenberg*, par l'archiviste, p. 41.

triarcal ; la tribu y vit, agglomérée autour du Scheich ; l'élève du bétail forme la ressource première et principale ; l'exploitation du sol en grand et en commun arrive en seconde ligne. En Germanie, le village s'est probablement formé et développé d'une manière analogue ; et de même, dans la Gaule primitive, en Scandinavie, chez les races slaves, chez les Magyares en Hongrie, et au delà de l'Océan chez les tribus aztèques ou mexicaines. La formation de la Marche, la constitution du ban, serait, en un mot, la transition de la vie nomade à la vie agricole[1].

Tout cela, répliquerez-vous, ne sont que des hypothèses, passons outre.... ou plutôt ne nous égarons pas davantage jusque dans les steppes de l'Asie ou sur les plateaux et dans les savanes du Mexique ; revenons à nos modestes et pacifiques archives du Bas-Rhin, à leur contenu positif, aux hommes, aux familles que nous connaissons, et dont nous pouvons retrouver la trace, sans sauter à pieds joints par dessus l'abîme des âges, jusque dans les temps anté-historiques[2].

Ce sera donc, Monsieur, dans ma prochaine lettre, le tour des Linange.

[1] Voy. l'ouvrage allemand de M. de Maurer sur la constitution de la Marche, de la ferme, du village et du pouvoir public.

[2] Dans l'Afrique centrale, l'illustre et audacieux voyageur Barth a fait des observations d'une immense portée sur la formation des communes. Je prends, à titre d'exemple, le vaste district d'Adamava ou de Foumbina que les Foulbé (fellanis, fellatahs) — cette puissante nation nègre, mahométane, conquérante — s'occupent à coloniser en ce moment. Eh bien! on y remarque la double voie que je suis tenté d'admettre pour l'origine des villages ou communes en Alsace. La métairie du gouverneur et des sous-chefs sert de point de départ et devient peu à peu le noyau d'une série d'autres habitations; mais il existe aussi des communautés complètes dès le principe, des bourgades ou des villages formés par l'agglomération des familles de la race conquérante; enfin des villages ou hameaux exclusivement habités par les esclaves de la race conquise, c'est-à-dire par les nègres païens et indigènes. Je dois me borner ici à ces rapides indications.

HUITIÈME LETTRE.

Fonds de la seigneurie d'Oberbronn ou de la famille de Linange. — Détails généalogiques. — Le château d'Oberbronn en 1660. — Le château d'Oberstein. — Procédures scandaleuses de la famille de Linange. — Limbourg etc.

Monsieur,

Dans la plaine fertile du Palatinat, aux pieds de la chaîne du Haardtgebirge, prolongation septentrionale des Vosges, se trouve située la charmante petite ville de Dürkheim. Des vignobles productifs couvrent le revers occidental de la chaîne; les villas des riches propriétaires et des commerçants ornent les collines ou bordent la route; c'est un pays qui respire l'abondance et le bien-être; aussi chaque automne voit arriver une foule d'étrangers qui viennent chercher à Dürkheim la santé dans l'usage plus ou moins modéré du raisin, dont les grappes dorées mûrissent sur ces coteaux privilégiés. Une vaste esplanade en terrasse réunit tous les matins ces groupes de souffrants et de désœuvrés. C'est sur l'emplacement du château des Linange, autrefois seigneurs de ces lieux, que se professe et se pratique ce nouveau culte d'Esculape. Dans les vallées voisines, des ruines féodales [1] rappellent le nom et les demeures primitives de ces mêmes seigneurs, et offrent aux simples promeneurs un but pittoresque, au touriste-archéologue un objet d'exploration.

Un peu plus au nord, sur la rive droite du Rhin, la petite seigneurie de Miltenberg-Amorbach, perdue dans les solitudes boisées et les prairies de l'Odenwald, sert depuis 1806 de résidence à un rejeton de l'une des branches de cette même famille que nous venons de rencontrer au pied et dans l'intérieur des montagnes du Palatinat.

Rentrons en Alsace.... A Oberbronn un vieux château du

[1] *Alt- und Neu-Leiningen*; le vieux et le nouveau Linange.

seizième siècle, de médiocre architecture, se présente aussi comme résidence de la famille des Linange, autrefois seigneurs de cette localité et de ses riants alentours. Des faits, assez graves pour mériter une large place dans l'histoire de notre province, se sont passés dans cet édifice; nous allons y revenir.

A Brumath, un château des Linange fut en 1451 le théâtre d'une lutte entre cette famille et les Lichtenberg; peut-être en avez-vous, depuis ces dernières semaines, gardé quelque souvenir[1].

Le pittoresque comté de Dabo, territoire des ruines celtiques, sur le revers occidental des Vosges, en Lorraine, appartenait pendant assez longtemps à l'une des branches des Leiningen (Linange-Dabo).

Je pourrais à la rigueur vous promener dans d'autres parties de la Lorraine, de l'Alsace et du Palatinat, voire même jusqu'en Angleterre, dans le voisinage du trône de la Grande-Bretagne, et vous y montrer le nom et le souvenir de cette famille.

Mais je commence par vous déclarer ou plutôt par vous rappeler que ce n'est pas chose facile que de se retrouver dans les rameaux de cet arbre généalogique vraiment incommensurable; il faudra me borner à quelques indications sommaires, sauf à renvoyer les courageux lecteurs qui seraient tentés d'en apprendre davantage, à un rapport officiel que j'ai présenté au préfet du Bas-Rhin en 1857 sur le «fonds de la seigneurie d'Oberbronn.» Là, dans de longues pages, je me suis étendu, par devoir, et, j'ose le dire, avec une impitoyable conscience, sur cette ingrate matière; je crois même, Monsieur, qu'à cette occasion vous m'avez complimenté sur la fatigue que je vous avais fait éprouver; j'en ai une vraie peine rétrospective; mais que serait-ce si vous aviez été tenu d'étudier, comme moi, les pages du manuel généalogique de

[2] Voy. la lettre sixième.

Kluber, qui se rapportent aux Linange, et les recherches analogues de Riehl sur la même famille, et les volumineux dossiers de procédure qui constituent à peu près exclusivement les débris de ces archives seigneuriales? Mais ayant pris l'engagement de vous mettre au courant de nos archives, ce serait un cas grave de passer sous silence un fonds de 26,000 pièces; je vais donc m'efforcer de découvrir quelques clairières dans cette forêt de litiges, et de rendre l'arbre généalogique des Linange un peu présentable, en émondant ses branches parasites.

Il y avait d'abord — pardon de commencer comme dans les contes de fées — une bien ancienne famille des Linange, dont les branches actuelles ne descendent que par les femmes. C'est de cette vieille dynastie qu'on serait le plus heureux de s'occuper, si les renseignements certains ne faisaient défaut. La tradition met les premiers Linange en rapport avec les empereurs romains; l'histoire nous montre un de leurs ancêtres, Wiprecht, se battant sous Henri l'Oiseleur avec les féroces Magyares ou Hongrois.

Saint-Héribert, archevèque de Cologne et intime conseiller de l'empereur Otton-le-Grand, est le petit-fils de ce Wiprecht. Après lui, les siéges épiscopaux d'Augsbourg, de Würzbourg et de Spire, furent, au douzième siècle, occupés par quelques Linange; dans les grands tournois de cette époque leurs noms brillent parmi ceux des plus audacieux chevaliers; un des leurs s'inscrit au rang des premiers Minnesingers ou trouvères allemands.

Cette ancienne branche s'éteignit en 1220. A partir d'ici, il faut vous résigner à ajouter foi à mes affirmations, sans me demander compte des détails accessoires que je passe sous silence, dans l'intérêt de vos loisirs.

Frédéric de Hardenbourg succéda à son oncle maternel, Frédéric de Linange, dont il prit les armes (les trois aiglons); il acquit de plus, par mariage, le comté de Dabo ou de Dagsbourg.

Cent ans plus tard, en 1317, les possessions territoriales des Linange-Dabo furent partagées entre deux frères. Il est inutile de charger votre mémoire de leurs noms; veuillez seulement retenir que l'arrière-petit-fils de l'un d'eux, Hesson, fut élevé en 1444, par l'empereur Frédéric III, à la dignité de landgrave, et qu'il mourut en 1467 sans laisser de postérité mâle. Mais il avait une sœur ambitieuse et active, veuve du comte Reinhard de Westerbourg (dans le Westerwald). Cette femme virile, qui se nommait Marguerite, s'empara de la plupart des possessions territoriales de feu son frère, le landgrave Hesson. Dans les empiétements qu'elle se permit ainsi, au détriment de la branche cadette de Linange-Dabo, elle fut assistée par l'électeur palatin, Frédéric-le-Victorieux, dont nous retrouvons partout le nom dans nos annales rhénanes.

Marguerite prit bravement le titre de comtesse de Linange et devint la fondatrice de la nouvelle maison de Linange-Westerbourg.

Chacune des deux branches principales de Linange-Dabo et de Linange-Westerbourg se subdivisa en une infinie quantité de rameaux; je vous en fais grâce : suivez-moi seulement dans l'exposé succinct des destinées de Linange-Westerbourg.

Il était écrit que les Westerbourg feraient leur fortune par les femmes. De même que Marguerite, sœur du landgrave Hesson, leur avait apporté, par usurpation, une partie considérable des possessions patrimoniales de Linange-Dabo, une autre femme, Amélie de Deux-Ponts-Bitche, épouse de Philippe de Linange-Westerbourg, apporta, vers le milieu du seizième siècle, dans sa nouvelle famille, la *seigneurie d'Oberbronn.*

Nous voilà maintenant, Dieu merci, sur terre ferme, et il nous est permis de respirer.

Cette seigneurie d'Oberbronn était un petit fragment de l'ancienne seigneurie de Lichtenberg. Puis-je faire un appel

à votre mémoire?.... Vous souvenez-vous de Jacques de Lichtenberg, amant de la belle sorcière? Vous souvenez-vous de sa mort en 1481, et du partage de sa succession entre deux nièces, dont l'une était la femme de Simon-Wecker, comte de Deux-Ponts-Bitche? C'est Amélie, la fille de ce Simon-Wecker, qui apporta la belle propriété d'Oberbronn aux Linange-Westerbourg.

Les nouveaux seigneurs résidaient alternativement à Oberbronn et à Rauschenbourg, près d'Ingwiller. Le château d'Oberbronn ne datait ni des anciens comtes de Lichtenberg ni des Deux-Ponts-Bitche; il ne fut construit que dans la seconde moitié du seizième siècle par les Linange, et devint, dans la seconde moitié du dix-septième, le théâtre de scènes étranges que j'ai retracées dans un autre cadre, mais dont vous me permettrez de rappeler ici les principaux incidents. A la suite de mon récit très-sommaire, vos lecteurs comprendront pourquoi les archives de la seigneurie d'Oberbronn ou de Linange-Westerbourg sont, comme je l'ai dit plus haut, si mal fournies en documents historiques. Je n'ose d'ailleurs me flatter que mon Mémoire sur le château d'Oberbronn, confié au *Bulletin de la Société historique d'Alsace*[1], ait franchi le *forum* de ce public spécial; je puis donc, sans trop de présomption, emprunter quelques lignes à ce récit.

Pour imprimer au fait incroyable que je vais raconter son caractère spécial, je rappellerai aussi que l'événement se passa une vingtaine d'années après la réunion de l'Alsace à la France.

Le comte Philippe de Linange-Westerbourg avait vendu en 1665 une partie de ses domaines, situés dans la Lorraine allemande, au comte palatin Adolphe-Jean, frère de Charles X, roi de Suède, et oncle de Charles XI. L'acquéreur ne s'était pas hâté d'acquitter le prix assez considérable de la vente; il restait débiteur de 90,000 rixdalers au moment de la mort

[1] Tome II, p. 260.

du vendeur. A la sommation du fils du comte Philippe, qui était lui-même obsédé et pressé par ses propres créanciers, le comte palatin répondit d'abord par une fin de non-recevoir; puis, après avoir enrôlé en cachette, au fond de la Westphalie, des soudards Saxons, derniers débris de la guerre de Trente ans, il envahit, lui, le prince allemand, il envahit sur le territoire français le château d'Oberbronn (16 au 17 mars 1669).

Cet acte brutal avait été précédé d'une correspondance curieuse entre les deux parties, car les enrôlements avaient transpiré, et Eberhard-Louis, comte de Linange, avait eu le temps de prévenir l'électeur de Mayence et quelques dignitaires de l'empire germanique. On s'était moqué de lui et de ses craintes pusillanimes; «on ne pouvait croire à des intentions aussi malveillantes de la part de Son Altesse Sérénissime le comte palatin.»

A distance de l'événement, nous ne pouvons nous empêcher maintenant de nous demander : pourquoi ne s'adressait-il pas à Louis XIV, dont il relevait comme possesseur de la seigneurie d'Oberbronn? Hélas! c'est qu'il occupait aussi la charge de président de la Chambre impériale de Spire; sa position personnelle était aussi ambiguë que celle de l'Alsace elle-même; en sa qualité de magistrat impérial, il devait avoir le roi de France en horreur.

La palatin avait au surplus donné les assurances verbales les meilleures, et le comte de Westerbourg, tout confiant, allait partir pour Spire, lorsque dans la nuit du 15 au 16 mars 1669, un écuyer se précipita, bride abattue, dans la cour du château d'Oberbronn, en jetant le cri d'alarme : Les Saxons arrivent!

Quoique peu habitué au métier de la guerre, le comte de Westerbourg arme à la hâte ses gens, fait barricader portes et fenêtres, et, avec une quinzaine de serviteurs fidèles, soutient bravement, pendant plusieurs heures, le feu des assaillants, qui avaient attaqué le château en poussant des cris forcenés. La cour du château était envahie; une trentaine de

Saxons étaient étendus par terre ; mais quelques-uns des défenseurs aussi sont blessés ; leur courage faiblit. On supplie le comte de Linange de céder, de se soustraire à une mort certaine. Il saute par dessus les murs du jardin, se fracture la jambe ; un serviteur dévoué le charge sur ses épaules, et le transporte, au point du jour, à travers la montagne dans le château de Rauschenbourg.

Pendant ce temps, le château d'Oberbronn se trouva livré à toutes les violences d'une soldatesque exaltée de son succès et enivrée de libations abondantes ; le vin coulait dans les caves seigneuriales comme dans les jours de grande réjouissance publique. Les cris du bailli et des domestiques torturés par les soldats, formaient le sinistre accompagnement de cette orgie, qu'encourageait la présence du comte palatin. Les archives furent envahies et les documents jetés par les fenêtres, foulés aux pieds des chevaux, ou employés comme combustible pendant les journées qui suivirent cette nuit sinistre. Les arbres des beaux vergers qui formaient une ceinture touffue autour de la demeure seigneuriale furent coupés sur pied. Ainsi, les documents témoins du passé, les récoltes accumulées dans les granges, ressource du présent, et les plantations, promesse d'avenir, tout subit le même sort.

En attendant, la bande indisciplinée qui avait commis tous ces dégâts, se trouva bientôt dans une grande perplexité. Elle avait été enveloppée ; assiégée elle-même par les habitants d'Oberbronn, sujets fidèles du comte Eberhard-Louis de Linange, elle se mourait de soif, car le vin était gaspillé, et les sources qui fournissaient l'eau avaient été détournées par les assiégeants. Dans cette extrémité, la garnison palatine entraîna sur les murs du château le bailli d'Oberbronn, son prisonnier, et menaça de mort le malheureux, à la vue des assiégeants ; ceux-ci, émus et plus humains que leurs ennemis, consentirent à rendre les sources à la garnison et à l'approvisionner.

Sur ces entrefaites, le comte palatin qui, dès le lendemain

de sa victoire effrontée, était allé chercher des renforts dans ses domaines patrimoniaux d'Alsace et du Palatinat, revint, et pour récompenser les habitants d'Oberbronn de leur condescendance charitable, il mit le feu aux quatre coins du village, après avoir fait emmener toutes les provisions dans le château. La réprobation publique avait été unanime en Alsace et au delà des frontières; sans doute le palatin pressentait qu'en dépit de son alliance avec la Suède, il ne pourrait conserver sa conquête récente et qu'il ne perdait rien en se vengeant sur des gens qui ne seraient point ses sujets.

Il était allé mettre le siége devant le château de Rauschenbourg, où le comte Eberhard-Louis guérissait de sa fracture; mais devant cette seconde résidence des Westerbourg, le palatin échoua. Toutefois les troupes des Linange ne se trouvèrent en force pour rentrer au château d'Oberbronn qu'après la débandade des hordes saxonnes du comte palatin. Adolphe-Jean avait traité ses auxiliaires comme des gens dont on se sert, mais qu'on ne récompense point. De leur côté, les soudards, indignés de ne plus recevoir de paie, s'étaient révoltés et avaient abandonné sans tambour ni trompette le théâtre de leurs exploits.

Le comte palatin avait ensuite tenté de justifier son agression et d'expliquer les violences commises. A cet effet il publia un manifeste où le sophisme servait d'interprète à l'impudence, le tout écrit dans le style allemand polyglotte de l'époque.

Cet inqualifiable événement d'Oberbronn s'était passé, nous le répétons, sous le règne de Louis XIV, et l'on comprend parfaitement que, fatigué de cette situation hybride et d'un état de choses qui permettait à un prince de l'empire d'entrer à main armée dans une province française, le grand roi ait voulu en finir, se trouver maître chez lui, et interpréter à sa guise les traités de Westphalie, puisque la Chambre de Spire, la Diète de l'empire germanique et les princes étrangers ayant des possessions en Alsace expliquaient et appliquaient, selon

leurs convenances, les articles de ce même traité de pacification. Je n'hésite point à penser que les événements graves qui se passèrent en Alsace après l'intermède tragique du château d'Oberbronn, que la réunion de Strasbourg à la France, et les prises de possession décrétées par les Chambres de réunion se rattachent par quelques points à cet acte de spoliation dont je viens de raconter les principaux incidents.

Je ne prétends certes pas justifier la légalité des Chambres de réunion, et moins encore les violences qui ont accompagné l'application de leurs sentences ; mais il est permis de trouver le dernier mot de ces procédés arbitraires dans les actes non moins arbitraires que la Diète germanique avait tolérés.

Je viens de nommer les tribunaux exceptionnels institués sous Louis XIV, pour une raison d'État; cela me conduit à dire quelques mots du château d'Oberstein, résidence de l'une des branches de Linange-Dabo.

La Chambre de réunion de Metz avait déclaré que le duché de Deux-Ponts, les comtés de Veldentz et de Saarbruck, le comté de Linange et la *seigneurie d'Oberstein* appartenaient à la France.

Dans le château d'Oberstein vivait alors, retirée du monde, mais sans avoir renoncé à Satan et à ses œuvres, la comtesse Amélie-Sibylle de Linange-Dabo-Falkenstein (je donne, à titre d'échantillon, tous les noms de l'une des subdivisions de la branche aînée de Linange). Cette femme était la fille d'un comte Wyrich de Dhan de Falkenbourg ; elle a rempli la dernière partie du dix-septième siècle du bruit de ses apostasies et de ses désordres. Des liens prétendus morganatiques l'avaient unie au comte Jean-Louis de Linange-Dabo. Lorsque le château d'Oberstein fut envahi par les troupes françaises, elle passa sans vergogne du côté des conquérants, partagea la couche du commandant, chevalier, à ce qu'il paraît, irrésistible, et pour couronner une existence déjà remplie de dévergondages, elle, la femme intruse, se fit attribuer par la

Chambre de réunion de Metz toutes les rentes de la maison de Linange-Oberstein ; de plus, elle arracha au comte Emile de Linange, dépouillé par elle, l'attestation que son fils, dont la provenance était fort suspecte, appartenait bien et dûment à la famille des Linange. Cette reconnaissance après coup amena, dans le cours du dix-huitième siècle, une série de procès dont le scandale ne doit pas nous occuper davantage.

Le filet d'eau, descendu ou détourné d'une source pure, qui avait abrité sa mystérieuse origine dans les forêts de la Germanie, se perdait donc ici dans un bourbier.

Un autre procès passablement scandaleux avait eu lieu dans la famille de Westerbourg peu d'années avant la prise du château d'Oberbronn : c'est le procès de l'intrus Louis Rœder de Diersperg, marié morganatiquement avec Marie-Julienne de Linange-Westerbourg. Cette union morganatique, une fois connue, provoqua la colère de la noble famille de Marie-Julienne, puis l'emprisonnement du séducteur, qui fut confiné dans le château d'Oberbronn. Il fallut l'intervention de plusieurs nobles personnages, tels que Jean Haffner de Wasselonne, Philippe-Louis Geyling d'Altenheim, Philippe-Christophe Gremp de Freudenstein, pour arracher Rœder de Diersperg des mains de son beau-père irrité.

A en juger d'après les liasses qui nous restent, on dirait que la famille Linange en Alsace était la race la plus procédurière des bords du Rhin, qu'elle avait échangé l'épée des anciens et véritables Linange et les audacieuses allures de Marguerite de Linange-Westerbourg contre les plumes des avoués et des jurisconsultes qui plaidaient sa cause à Spire et plus tard à Colmar.

Plusieurs établissements religieux de l'Alsace septentrionale se trouvent constamment en conflit avec les Linange ; beaucoup de seigneurs de haut et bas lignage deviennent forcément leurs antagonistes, et quand l'aliment étranger manque, c'est entre eux que se heurtent, ébranlés par le vent malfai-

sant de la chicane, les rameaux innombrables de cet arbre surchargé de greffes étrangères, qui détournent la séve vitale de la racine primitive.

Je vous prie d'être persuadé, Monsieur, que mon assertion métaphorique n'exprime que la réalité.

Je n'ai parlé plus haut qu'à la dérobée de deux procès scandaleux. Rentrons un moment dans les litiges honnêtes, entrepris purement pour soutenir des droits ou des intérêts.

Au seizième siècle, la jeune comtesse Amélie de Deux-Ponts-Bitche, qui va apporter à son époux Philippe de Linange-Westerbourg une partie notable de l'héritage des anciens Lichtenberg, cette comtesse Amélie se trouve en discussion avec son oncle Jacques de Bitche pour la dîme d'Oberbronn, le bien à rente d'Ingwiller et la forêt de Reichshoffen. — Au dix-septième siècle, c'est Hanau-Lichtenberg qui entre en lutte judiciaire avec les Linange-Westerbourg à propos des cinq villages du val de Reichshoffen. — Au dix-huitième siècle, la princesse Sophie-Sibylle de Hesse-Hombourg, née de Linange, et la comtesse Esther de Linange élèvent des contestations avec les Westerbourg à propos de la seigneurie d'Oberbronn. Les conventions matrimoniales et les douaires s'étendent à travers quatre siècles, et se joignent naturellement à ces pièces litigieuses. Dans les affaires matrimoniales figurent les principaux seigneurs et les grandes dames des bords du Rhin. L'affaire Rœder de Diersperg, indiquée plus haut, donne lieu à une correspondance entre la famille des Linange et les jurisconsultes de Tübingen. Je ne pourrais continuer à vous parler sur ce ton, sans avoir l'air de faire le relevé des dossiers d'une étude d'avoué. Il serait inexact d'ailleurs d'affirmer que tous les débris de ces archives de Linange ne consistent uniformément qu'en liasses de procédure. Quelques titres historiques assez précieux surnagent; un grand nombre de lettres-priviléges émanent des empereurs d'Allemagne; deux rois de France, Charles IX et Henri III, figurent dans la collection comme souscripteurs d'obligations en fa-

veur des Linange; les différents châteaux, construits par la famille dans le Palatinat et la Basse-Alsace, fournissent des matériaux soit pour les mœurs de l'époque, soit pour les annales de ces localités. Nous possédons par exemple la copie authentique d'un acte par lequel Frédéric de Linange achète, en 1249, du couvent de Limbourg le terrain sur lequel fut construit le château de Hardenbourg. Ces noms, surtout celui de l'abbaye de Limbourg, rappellent des souvenirs chers à tous les visiteurs du Palatinat et des pittoresques montagnes aux environs de Dürkheim.

La série des titres historiques de ce fonds clôt par une lettre de M. de Montmorin, ministre de Louis XVI, à un prince de Linange; elle est datée du 6 décembre 1790, et accompagne une expédition du décret de l'Assemblée nationale, du 28 octobre précédent, sur les princes allemands possessionnés en France. C'était là un vrai certificat mortuaire délivré à l'un des représentants de cette antique et illustre famille, dont les destinées, à partir de ce moment, n'eurent plus rien de commun avec les nôtres; ses propriétés alsaciennes et palatines ont, depuis la paix de Lunéville, passé en d'autres mains.

Je crains, Monsieur, de vous avoir arrêté bien longtemps sur un fonds qui ne présente qu'un intérêt secondaire. Devais-je le passer complétement sous silence, laisser ignorer jusqu'à son existence, lorsqu'il touche cependant à l'histoire intime de notre pays? Ai-je trop présumé de votre complaisance et de celle d'un public alsacien, en lui soumettant des résultats qui n'ont rien de fort attrayant, mais dont les matériaux premiers forment une grande masse dans notre collection? Puis-je ajouter, avec un peu de satisfaction, que tous ces papiers gisaient ici disséminés, dans une aussi inextricable confusion que celle de la famille même des Linange, et qu'ils sont maintenant triés, rangés, abordables comme les livres d'une bibliothèque? On finit par avoir, en face de ces travaux de manœuvre intellectuel, péniblement et lentement

accomplis, la même émotion qu'un père de famille en face d'un fils mal né, mais peu à peu redressé; l'enfant ne paie pas de mine, mais il fait illusion à l'auteur de ses jours. Que ce soit là, non ma justification, mais mon excuse!

NEUVIÈME LETTRE.

Fonds du comté de Sponheim. — Description géographique. — Histoire des comtes. — Provenance du fonds. — Seigneurie de Beinheim. Titres remarquables.

Monsieur,

Je compte aujourd'hui vous entraîner un peu hors des limites de notre Alsace. Le fonds du comté de Sponheim que j'ai là sous mes yeux et qui réclame sa part dans notre revue sommaire, me convie et m'autorise à faire cette excursion au delà de nos frontières. Les seigneurs de ce comté possédaient bien des terres dans la Basse-Alsace; mais, à rigoureusement parler, ils n'étaient pas des nôtres. — Qu'était-ce donc que ces comtes? Qu'était-ce que le comté de Sponheim? Comment des titres, relatifs à des seigneurs étrangers, se trouvent-ils incorporés dans notre dépôt alsacien? Voilà les questions préliminaires que nous ne saurions éviter. Moi, je suis bien décidé à les attaquer de front; mais vous, Monsieur? et vos lecteurs sont-ils bien résignés à me suivre sur un terrain qui n'est plus exclusivement local? Jusqu'ici nous avons pu, à l'aide de souvenirs du terroir, empiéter, sans trop de présomption, sur leurs heures de loisir. De ces seigneurs féodaux qui se partagent l'Alsace jusqu'à la Révolution, les palatins de Deux-Ponts, les Hanau-Lichtenberg, les Linange même ont eu quelque prétexte plausible à faire valoir pour capter notre attention; mais les seigneurs de Sponheim, qu'en faire, et comment justifier leur présence au milieu de ce Parlement de dynastes indigènes?

L'embarras que j'éprouve, Monsieur, à défendre mon programme de ce jour, un embarras dix fois plus grand, je l'ai éprouvé en face du fonds lui-même qui se trouvait, comme celui des Linange, je ne dirai pas mêlé, mais jeté au beau milieu de nos archives dans un extrême désordre. C'était une

trentaine de milliers de titres qu'il s'agissait de retirer « des bras de Morphée » pour me servir d'une métaphore mythologique, excessivement surannée, mais parfaitement en rapport avec l'état de choses dont je vous entretiens. Oui, ces vaillants comtes de Sponheim qui, au moyen âge, ont joué leur rôle dans toute la vallée rhénane, qui se sont trouvés alliés et parents d'empereurs, de rois et d'électeurs, qui ont conclu des traités comme de petits potentats qu'ils étaient, qui se sont bataillés non-seulement sur les bords du grand fleuve de notre frontière, mais jusqu'aux frontières slaves de l'empire germanique, eh bien! oui, ces illustres comtes, ils risquaient bien de dormir, dans nos greniers, de l'éternel sommeil du juste, si la curiosité et le devoir n'avaient usé de leur double stimulant sur mon esprit; j'ai donc bien résolument abordé, il y a quatre à cinq ans, les parchemins princiers, les liasses roturières et les cartulaires de cette vaste collection qui se présente maintenant dans notre dépôt, endimanchée comme un jeune parvenu, et soigneusement inventoriée comme le vieux « trésor des chartes » du fonds épiscopal lui-même.

Il était digne de toute espèce de soins, ce fonds magnifique, dont je pourrais difficilement vous donner une idée adéquate, car les nombreuses chartes-priviléges, les traités castreuses (*Burgfrieden*), les transactions de toute nature qui ont un grand intérêt pour moi, n'en ont point pour vous, et leur air de parenté ou de famille rendrait leur exhibition complète excessivement monotone. Je sais parfaitement que ces Jean de Sponheim, ces Simon de Sponheim, avec lesquels j'ai vécu longtemps en grande intimité, ont acquis à mes yeux une valeur individuelle, dont j'essaierais en vain de vous communiquer le sympathique contrecoup. C'est tout au plus par groupes, à l'aide de quelques contours rapidement esquissés, que je pourrai faire passer sous vos yeux ces documents, une fois que j'aurai constaté à quel pays ils se rattachent. Soyez au surplus bien rassuré, Monsieur, je suis décidé à ne jamais mettre votre patience à une épreuve extrême.

Vous arriverez dans le district de l'ancien comté de Sponheim, espèce de triangle formé par le Rhin, la Moselle et une ligne imaginaire tirée de Worms à Trèves, si vous voulez bien suivre au nord de nos Vosges la chaîne du Haardtgebirge et toucher ainsi au groupe élevé du *Hundsrück*[1] (*Hunnorum tractus*), couvert d'épaisses forêts, telles que l'Idarwald, le Saanwald etc. Ce pays original de plateaux et de montagnes envoie, par de nombreuses rigoles élargies en vallons ou en petites plaines, les ruisseaux, les torrents, les cours d'eau de ses hauteurs vers la Nahe, la Moselle et vers le grand fleuve, fils du Saint-Gothard.

Les fermes et les villages disséminés sur les plateaux ou adossés contre les montagnes, abritent une population fière, laborieuse et pauvre, que la tradition fait descendre de quelques bandes hunniques, qui s'étaient perdues après la retraite d'Attila dans ces contrées sauvages entre la Saar, la Nahe, la Moselle et le Rhin.

C'est donc ce Hundsrück, élevé, près de Gmünden, jusqu'à une altitude de 500 mètres, qui constituait le noyau de l'ancien comté de Sponheim (Spanheim, Spaynheim); mais les possessions de ces comtes n'étaient pas limitées à ces montagnes seulement; elles s'étendaient dans le Spiregau, le Wormsgau et dans la Basse-Alsace. Chez nous, c'était Hochfelden, Schweighausen, la forêt sainte de Haguenau qui leur appartenaient, dès le onzième siècle, par donation impériale; Dhan ou Græfendhan sur la Lauter, Altleiningen (le Vieux-Linange), Wachenheim dans le Palatinat, la seigneurie de Ho-

[1] Vers le commencement du siècle actuel, l'imagination populaire a été singulièrement impressionnée, le long des rives du Rhin, par les faits téméraires d'un bandit connu sous le nom de *Schinderhannes*. Il faut que l'individualité de ce voleur de grand chemin ait été bien accentuée pour attirer l'attention, au moment solennel de la clôture du dix-huitième siècle et au milieu des événements qui transformaient alors l'aspect du monde politique. C'est sur le territorre montagneux et boisé de l'ancien comté de Sponheim que le Mandrin allemand exerçait ses audacieux brigandages.

henfels près du Mont-Tonnerre, jointes à leurs possessions du Hundsrück, faisaient de ces comtes une famille puissante dont le sort est intimement lié à l'histoire des électeurs ecclésiastiques et laïques des bords du Rhin, à celle de l'Alsace et de Bade. Ils ont laissé des traces profondes dans l'histoire des provinces rhénanes, puisqu'ils possédaient sur les deux rives et sur les nombreux affluents du Rhin des villes, des couvents, des châteaux, des bourgades, des villages, des fermes et surtout de vastes forêts, et lorsqu'ils s'éteignirent (en 1437) dans la ligne masculine, leur souvenir se perpétua par les femmes dans les maisons souveraines du Palatinat et de Bade.

Je m'aperçois que je touche déjà à la partie vitale de l'histoire des comtés, sans vous avoir mis au courant de leur origine et de leur destinée.

Sur le Feldberg, au-dessus de la charmante petite ville de Kreuznach (Prusse rhénane), s'élevait, vers le milieu du onzième siècle, l'église (puis le couvent) de Sponheim, fondée par le comte Eberhard de Sponheim, par son fils Étienne et son petit-fils Meginhard ou Meinhard. Ce dernier décida (en 1123) que les fils aînés de la famille seraient constamment les avoués du couvent et seigneurs de ce Kreuznach, qui a conquis de nos jours, par ses eaux minérales, ses salines, son gymnase, son commerce, une existence supérieure à celle dont elle jouissait comme chef-lieu d'un comté [1].

En 1269, cette seigneurie fut partagée entre deux branches. Jean de Sponheim eut le comté citérieur, avec Kreuznach pour chef-lieu; son frère Simon eut le comté ultérieur avec Trarbach sur la Moselle pour chef-lieu. Vers la fin du quatorzième siècle une partie du comté citérieur passa, par mariage, dans la famille électorale palatine; et en 1425, Jean VI

[1] Je me suis borné à vous indiquer cette origine des Sponheim du onzième siècle; la tradition les fait remonter, comme les Linange jusqu'aux empereurs romains.

l'Aveugle, comte de Sponheim, qui voulait se croiser contre les Hussites en Bohême, et n'avait point d'héritier mâle, fit une espèce de testament politique, *signé à Beinheim en Alsace*, en vertu duquel le comté devait, après sa mort, échoir par moitié à ses parents collatéraux, le margrave de Bade et le comte palatin de Veldentz.

Jean VI de Sponheim mourut en 1437. Ses deux héritiers collatéraux, Frédéric de Veldentz et Jacques, margrave de Bade, firent immédiatement une convention nouvelle, qui attribua, à titre de gage, à l'électeur palatin une partie du comté citérieur.

Voilà donc, à partir de ce moment, trois seigneurs, de familles souvent rivales, qui se partagent le petit comté. Aussi les plus incroyables complications furent-elles la suite de ce traité. En 1461, après la célèbre bataille de Seckenheim, gagnée par l'électeur Frédéric-le-Victorieux sur une petite coalition de dynastes voisins, il se trouva que Charles, margrave de Bade, fut prisonnier de l'électeur et retenu comme tel dans le château de Heidelberg. Il paraît que la beauté du site et les détails architectoniques de cette demeure princière ne contrebalancèrent point, dans l'esprit du margrave Charles, l'ennui de sa captivité; pour se libérer à tout prix, il céda sa part de Sponheim à l'électeur, et se crut quitte à bon marché.

Je suis obligé, Monsieur, toujours dans l'intérêt de vos lecteurs, et en les avertissant que les courageux peuvent à la rigueur se désaltérer à une source plus abondante[1], je suis obligé de sauter à pieds joints sur deux siècles et demi, et de dire qu'après bien des péripéties, des sous-partages, des engagements et des rachats, il arriva qu'en 1680 un souverain bien plus puissant que tous les princes réunis de l'empire germanique, fit déclarer par la Chambre de réunion, siégeant

[1] Voy. le rapport très-étendu de l'archiviste du Bas-Rhin sur le comté de Sponheim, à la suite des délibérations du Conseil général de 1857.

à Brisach, que *le comté de Sponheim serait incorporé à la France.* Louis XIV accorda de plus au prince de Fürstenberg, cardinal-évêque de Strasbourg, la jouissance des revenus de ce territoire pour le dédommager des pertes que son épiscopat avait éprouvées pendant les guerres du Palatinat.

Voilà donc le comté de Sponheim intimement lié à notre histoire nationale, comme il l'avait été, à l'histoire de notre province, dès le onzième siècle, par des donations impériales, et au quinzième siècle, par le traité de Beinheim.

Mais cette réunion ou cet empiétement ne devait pas être de longue durée. A la paix de Ryswick (1697), le comté de Sponheim fit retour à ses anciens possesseurs, les comtes palatins (alors de Birkenfeld) et les margraves de Bade, qui avaient racheté leur part.

Alors apparaît sur ce petit théâtre la célèbre margravine Sibylle-Auguste, la fondatrice de la Favorite, près de Rastatt, la veuve énergique et intelligente d'un héros, de Louis de Bade; elle intervient en sa qualité de tutrice du jeune margrave Louis-George son fils. Des litiges prolongés avec la maison palatine de Birkenfeld sur les droits respectifs des deux maisons régnantes dans la principauté de Sponheim marquent cette dernière période. Nous trouvons la margravine Sibylle, en 1718, à Trarbach, sur la Moselle, dans le comté ultérieur, occupée à faire prêter le serment de fidélité par les vassaux de son fils, et à amener les Birkenfeld à des transactions, surtout au sujet des droits épiscopaux qui, dans ces pays protestants, étaient exercés par les souverains laïques.

Après la révolution de 1789, le comté de Sponheim se trouve incorporé dans les nouveaux départements français de la rive gauche du Rhin. Après 1814 il échut à la Prusse.

Maintenant que vous connaissez la circonscription du comté et les contours de son histoire, vous me demanderez comment il se fait qu'une collection, dont beaucoup de titres se rapportent à des localités et à des personnes étrangères à l'Alsace,

se trouve dans nos archives. Je me suis épuisé à ce sujet en conjectures; j'ai en vain interrogé la suscription des dossiers et des parchemins, je n'ai trouvé nulle part une donnée précise sur la transmission des pièces. Voici la supposition qui m'a semblé la plus admissible, en l'absence de toute tradition et de toute note écrite.

A l'époque de la conclusion du traité de Lunéville, le domaine français a dû réclamer du margrave de Bade la délivrance des pièces qui se rapportent à l'ancienne seigneurie de Beinheim appartenant à la maison margraviale depuis le commencement du quinzième siècle[1]. Or l'administration de Beinheim paraît avoir été reliée, en 1437, à celle de la partie du comté de Sponheim qui échéait à Bade par le traité de 1425. Les archives des deux seigneuries ont dû être de même réunies, et lors de la cession des pièces concernant Beinheim (en 1802), on aura probablement aussi délivré les pièces concernant Sponheim.

Si mon explication paraît inadmissible, je passerai condamnation là-dessus. A l'appui de ma thèse je citerai seulement la circonstance du mélange absolu des titres de Beinheim et de Sponheim dans les recoins de notre dépôt[2].

Je vous demande pardon, Monsieur, de vous arrêter par

[1] La maison de Fleckenstein avait vendu sa part aux margraves de Bade, de 1402-1404.

[2] Ne perdons pas de vue non plus le fait de la convention de *Beinheim* (1425), qui forme dans l'histoire du comté de Sponheim l'événement capital. Il est assez singulier que Jean VI de Sponheim date son testament politique de Beinheim qui appartenait à l'un de ces parents collatéraux institués héritiers par lui.

Un moment j'ai pensé que les archives de Sponheim avaient bien pu être emportées en France et confiées au cardinal-évêque de Strasbourg, sous Louis XIV, pendant que le comté faisait partie du domaine épiscopal. Mais dans ce cas, comment expliquer la présence de pièces du dix-huitième siècle postérieures au traité de Ryswick?.... D'ailleurs, si ces titres avaient fait partie du fonds épiscopal, il est difficile de croire qu'ils eussent échappé à l'attention de Grandidier.

des détails en apparence futiles. Les questions de provenance de pièces ont, dans l'intérieur d'un dépôt, une grande importance : elles servent à constater la raison d'être, le droit de présence de certains titres dans le corps même du dépôt ou dans tel fonds spécial.

Dans le cas présent, nous profitons probablement d'un droit de conquête quelconque, d'un fait accompli. Je dois d'ailleurs répéter que beaucoup de titres historiques de ce vaste fonds se relient directement ou indirectement à l'histoire de la Basse-Alsace, et plus spécialement à celle de la seigneurie de Beinheim.

Parmi les pièces historiques concernant cette dernière se trouvent, en première ligne, toutes celles qui servent à constater la grande mutation subie par cette importante propriété féodale de 1402 à 1404. Un acte spécial fait connaître l'emploi de 6000 florins, prix de la première vente faite par les Fleckenstein au margrave Bernard. Les vendeurs délient leurs sujets et vassaux de leur serment de fidélité, et les renvoient à l'acquéreur ; mais à peine le contrat est-il conclu, que les difficultés commencent. Dès 1406, le margrave se voit obligé de se plaindre des troubles apportés à sa possession quant aux droits de chasse et d'affouage, et il demande l'extradition des lettres-priviléges impériales que les Fleckenstein avaient gardées en main. Les arbitres nommés (Rodolphe de Hohenstein, Bernard de Windeck, et Burkard de Morsperg) condamnent les vendeurs ; une correspondance échangée entre les deux parties semble indiquer que l'un des Fleckenstein ne se serait pas tenu dans les bornes des convenances vis-à-vis du margrave et aurait médit de lui en plein public, à l'auberge de l'Ours à Haguenau ; le landvogt d'Alsace fut choisi comme arbitre.

Les margraves, à leur tour, disposèrent temporairement de leur nouvelle acquisition.

En 1462, Charles, margrave de Bade, prisonnier de l'électeur Frédéric-le-Victorieux, engagea Beinheim jusqu'à paie-

ment de sa rançon de 100,000 florins[1]; le successeur du Victorieux, Philippe-Eugène, engagea à son tour Beinheim au comte Bernard d'Eberstein (1497); enfin en 1505 Christophe de Bade parvint à racheter cette belle propriété.

Quant aux titres concernant le comté de Sponheim lui-même, il faudrait pouvoir les relater en totalité. L'étude de ces documents révèle une de ces grandes existences du moyen âge qui, sans remplir dans l'histoire générale une place pareille à celle des maisons princières, met au jour cependant une exubérance de force, d'activité matérielle, et subit une série d'incidents que pouvait seule enfanter cette époque agitée où les relations civiles et politiques n'étaient point régularisées. L'influence des comtes de Sponheim ne se borne point, je l'ai déjà fait remarquer, à Kreuznach, et aux âpres montagnes du Hundsrück; elle suit le cours du Rhin, en amont et en aval, et ne s'arrête qu'aux confins de la Suisse et de la Hollande; une circonstance particulière à ce fonds, c'est qu'il renferme quelques titres en bas-allemand ou néerlandais; j'ai salué avec un vif plaisir ces témoins isolés de l'une des grandes subdivisions de l'idiome germanique.

Parmi les têtes couronnées, ce sont les empereurs de la maison de Luxembourg et de Habsbourg qui se trouvent dans les rapports les plus fréquents avec les Sponheim. Parmi les électeurs de l'Empire, c'est le palatin, ce sont les trois électeurs ecclésiastiques qui apparaissent le plus fréquemment dans cette vaste collection. Les villes et châteaux du Palatinat, du Hundsrück, des rives rhénanes figurent surtout dans les nombreuses paix castrales[2] conclues par les Sponheim avec leurs voisins. Une pareille énumération deviendrait oiseuse et fastidieuse, ou bien il faudrait pouvoir détailler les chartes, et vous faire circuler depuis Namstuhl et le vieux Linange jusqu'au pic du Drachenfels.

[1] Nous avons dit plus haut qu'il céda aussi sa part de Sponheim au même électeur.

[2] *Burgfrieden.*

Les affaires forestières constituent nécessairement de nombreuses liasses, dans un fonds qui s'applique à un pays couvert de vastes et belles forêts. Les constitutions de douaire et les contrats de mariage forment aussi de véritables collections dans les archives de cette famille liée à tant de maisons de l'empire germanique.

Les affaires administratives sont classées par bailliages, d'après le rang d'ordre que présentent les deux moitiés du comté et les autres possessions des Sponheim.

Je ne voudrais cependant pas quitter ce fonds sans avoir légitimé mes assertions sur l'intérêt qu'il présente par quelques exemples isolés ; je les prends littéralement au hasard, m'appliquant seulement à faire ce tirage au sort parmi les pièces qui offrent quelques détails de mœurs, et qui se détachent aussi, par un intérêt que j'appellerai *humain*, sur la masse uniforme des conventions politiques ou des affaires d'administration.

Une bulle de Jean XXII, de l'année 1330, nomme Henri de Sponheim à un canonicat à Mayence, et confère à Lorette de Sponheim le privilége d'un autel mobile. Cette dame, ainsi favorisée, avait été auparavant excommuniée pour emprisonnement illégal de Baudouin, archevêque de Trèves; mais lorsque, saisie de repentir, elle eut relâché le prélat, le pape Jean XXII la releva, elle et ses complices, de l'excommunication, à des conditions toutefois qui devaient vivement impressionner le peuple et les grands; car la comtesse et les chevaliers, ses adhérents, devaient se rendre dans un sanctuaire près de Trèves, pieds nus, dans un costume soigneusement décrit, portant en main un cierge de quatre livres, et faire pénitence publique devant le maître-autel, au moment où l'église serait remplie de fidèles. « Si la comtesse, est-il dit, ne « pouvait porter le cierge trop lourd pour ses forces, elle aura « la permission de le faire porter devant elle par une autre « personne, et elle en portera un de moindre poids, selon que « sa conscience le lui dictera. » Un instrument notarié, dressé

dans le château de Starkenbourg où résidait la comtesse, constate l'absolution accomplie (14 août 1330). Quelques jours plus tard, une autre bulle du même pape indique une réconciliation complète, puisque le pontife accorde à la comtesse le privilége d'entrer dans le couvent de Hymenrode, de l'ordre de Citeaux, où son mari, Henri de Sponheim, était enterré, et d'y faire ses dévotions, le jour de l'anniversaire du comte.

Vers le même temps, l'empereur Louis de Bavière donne à sa tante, Mathilde de Sponheim, le droit d'entourer de murs les bourgs de Frauenbourg et de Birkenfeld, et au comte Walram de Sponheim le droit d'avoir des juifs dans ses domaines; c'était là, on ne l'ignore point, une source de bons revenus au moyen âge.

Les rapports de l'empereur Charles IV de Luxembourg avec Walram de Sponheim, son parent, étaient excellents. A la date du 26 avril 1359, il fait inviter le comte par deux de ses familiers à assister aux noces de ses filles, les princesses Catherine et Élisabeth, l'une fiancée d'Otton, margrave de Brandebourg, l'autre d'Albert d'Autriche. En retour de ces prévenances, l'empereur réclame aussi des services : il demande au même comte un sauf-conduit pour les marchands qui passeront sur ses terres (1360). — L'empereur Wenceslas assigne au comte Jean de Sponheim un revenu sur le péage de Seltz en Alsace (1391), et à cette occasion il prescrit à Scislas von der Weitenmühlen, préfet impérial à Haguenau, de protéger le comte dans le prélèvement de cette largesse.

Indépendamment de ces libéralités, et toujours à raison de services rendus, Wenceslas accorde à Jean de Sponheim le passage libre sur les terres de Luxembourg et sur la Moselle, pour les céréales nécessaires à l'approvisionnement de son pauvre pays de montagnes (1398).

Une liasse importante est formée par les titres qui concernent la confiscation temporaire du comté au profit du cardinal Guillaume-Egon de Fürstenberg, évêque de Strasbourg. Une

série de suppliques, de lettres, de notes, de mémoires adressés au cardinal et à l'intendant de la Sarre pendant la durée de la confiscation, sont répartis entre les années 1690 à 1694; le magistrat local de Trarbach et de Castellaun y figure; puis des états contenant la désignation des fonctionnaires; enfin des projets d'amélioration qu'on n'eut pas le temps d'accomplir.

Je m'arrête; ces indications suffiront, j'aime à le penser, pour faire entrevoir les sujets d'étude que présente le petit coin de terre appelé le comté de Sponheim. Je serais heureux si j'avais pu obtenir pour lui droit de bourgeoisie, ou du moins le droit d'être écouté dans le petit conventicule de lecteurs qui s'intéressent à l'histoire d'Alsace et à celle des pays limitrophes.

DIXIÈME LETTRE.

Fonds du comté de Montbéliard. — Les comtes et ducs de Wurtemberg, comtes de Montbéliard, seigneurs de Riquewihr. — Henriette de Montbéliard. — Louis-Frédéric et Léopold Eberhard, comtes de Montbéliard. — Le comté au dix-huitième siècle. — Contraste entre le gouvernement du Wurtemberg et celui de Montbéliard. — Schiller et Cuvier à Stuttgart. — Caractère général et quelques titres spéciaux du fonds de Montbéliard, Riquewihr et Horbourg. — Réunion de Montbéliard à la France. — La statue de George Cuvier.

Monsieur,

Je vais encore une fois vous convier à me suivre hors des frontières de l'Alsace; cette fois ce sera au midi de notre province, sur les confins de l'ancienne Franche-Comté. A vrai dire, le pays de Montbéliard est uni par tant de liens d'intérêt et d'affection à notre patrie locale; il existe entre son histoire et la nôtre tant de points de contact, entre ses mœurs et les nôtres tant de ressemblance, que ce n'est presque pas sortir de chez nous que d'entrer dans le domaine des anciens comtes de Montbéliard.

Comment se fait-il que nous possédions, dans nos archives du Bas-Rhin, un fonds spécial relatif à ce comté jurrassique ou bourguignon? A cette question je n'ai pas de réponse beaucoup plus précise à donner que pour le fonds de Sponheim. Voici la seule hypothèse rationnelle à laquelle j'ai pu m'arrêter. Les ducs de Wurtemberg, *comtes de Montbéliard*, seigneurs de Riquewihr et de Horbourg dans le Haut-Rhin, avaient en cette dernière qualité des affaires à traiter, des réclamations à présenter auprès de l'Intendance d'Alsace. Ils entretenaient à Strasbourg un chargé d'affaires ou un agent attitré; c'était, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, le jurisconsulte Treittlinger. On a dû envoyer à cette personne

de confiance bien des dossiers et des copies de titres pour la renseigner ; il se peut que le fonds se soit ainsi formé par voie d'agglomération successive, peut-être aussi par un dépôt simultané, au moment de la Révolution. Quoi qu'il en soit, nous en profitons, car ces dossiers renferment, pour l'histoire de la Réforme surtout et pour celle de la guerre de Trente ans, des détails qui entrent dans l'ensemble des événements dont l'Alsace a été le théâtre à la même époque.

Tout en causant avec vous, Monsieur, je viens, comme d'habitude, de faire allusion à un état de choses énigmatique dont vos lecteurs n'ont pas encore la solution ; j'ai dit que les souverains du Wurtemberg étaient aussi comtes de Montbéliard et seigneurs de quelques terres dans la Haute-Alsace. Ceci exige nécessairement une explication : au surplus, on devine déjà que nous sommes là en face d'une situation toute pareille à celle que nous avons étudiée à Bischwiller et à Bouxwiller, c'est-à-dire que nous trouvons des princes étrangers établis, à titre de seigneurs, dans des provinces françaises. Comment ce fait est-il arrivé pour Montbéliard, Horbourg et Riquewihr ?

Il faut bien remonter le cours des âges pour se rendre compte de cette situation complexe. Veuillez vous confier à ma direction ; je tâcherai d'abréger et d'aplanir la route autant que possible.

Le fonds conservé dans nos archives n'a absolument rien de commun avec l'ancien comté de Montbéliard, dont l'origine remonte à Louis de Dagsbourg ou Dabo, c'est-à-dire à la seconde moitié du dixième siècle. Nos documents se rapportent à peu près tous à l'époque où la principauté appartenait à la famille régnante de Wurtemberg. Je puis et dois même me borner à vous entretenir de cette seconde période, qui commence en 1396 et 1397.

Henri, comte de Montbéliard, avait fait partie de l'expédition aventureuse des chevaliers français, qui, allant au secours de l'empire de Byzance, se firent hacher ou prendre par les

Turcs à Nicopolis (1396). Le comte de Montbéliard resta mort sur le champ de bataille. Ses domaines passèrent, faute d'héritier mâle, à sa fille Henriette, qui avait épousé Eberhard, le jeune comte de Wurtemberg et de Teck. A partir de cette époque, Montbéliard fut administré tantôt par le comte régnant de Wurtemberg, tantôt par un membre de la branche cadette, sous le nom de simple ténementier; parfois aussi la seconde branche régnait en toute souveraineté à Montbéliard, sous condition de réversibilité du comté, lorsque les héritiers directs venaient à manquer.

Le comté de Horbourg et les seigneuries de Riquewihr, qui appartenaient, depuis 1324, aux anciens comtes de Wurtemberg par droit d'achat, suivirent le sort de Montbéliard.

La comtesse Henriette, qui avait apporté à la maison de Wurtemberg le bel apanage d'une cinquantaine de communes dans le bassin du Doubs, ouvrait d'une manière brillante la nouvelle série des souverains montbéliardais; c'était, comme on dit vulgairement, une maîtresse-femme, de la même trempe que Marguerite de Linange-Westerbourg. Tutrice de ses deux fils mineurs, après la mort de son mari Eberhard, elle sut non-seulement conserver, mais agrandir le patrimoine de ses enfants. C'est elle qui fit à Frédéric de Hohenzollern-Hechingen, dépouillé par elle, et regimbant contre ce mauvais traitement, une réponse bien connue, dont je ne puis reproduire ici l'énergique crudité.

Le château de Montbéliard, qui domine encore aujourd'hui la ville du côté de l'est, devint la prison et le tombeau de Frédéric de Hohenzollern.

Pendant le seizième siècle, la réforme introduite dans le comté par Guillaume Farel, s'y consolida; cette similitude dans les destinées confessionnelles fut un lien entre Montbéliard et les grandes cités de l'Alsace.

En 1617, presqu'à l'entrée de la guerre de Trente ans, commence la ligne spéciale des comtes de Wurtemberg-Mont-

béliard. Louis-Frédéric, fils puîné du duc Frédéric[1], obtint, à la suite d'un traité de famille conclu avec son frère, le comté de Montbéliard et les seigneuries situées dans la Haute-Alsace.

Au milieu des horreurs de la guerre de Trente ans, qui étendit ses ravages sur le territoire montbéliardais, le comte Louis-Frédéric vint à mourir (en 1631) à peine âgé de trente-cinq ans. La France occupa temporairement le comté ; ce ne fut qu'après la paix de Westphalie que Léopold-Frédéric de Wurtemberg prit en main la direction des affaires de Montbéliard. Son frère George lui succéda en 1662 ; il est le fondateur du collége de Montbéliard ; mais cette institution toute pacifique faillit être engloutie dans les malheurs du temps. En 1676 le maréchal de Luxembourg envahit le pays et fit démanteler la citadelle située à l'ouest de la ville. Le prince George, époux d'Anne de Coligny, passa une grande partie de sa vie dans un exil involontaire, et ne rentra en possession du comté qu'après la paix de Ryswick. Il mourut à la fin du dix-septième siècle.

Son fils, Léopold-Eberhard, né en 1670, lui succéda ; mais il fut aussi troublé dans sa possession par le gouvernement français, qui fit constamment des essais d'intervention dans les affaires confessionnelles du pays. C'était une existence anormale que celle de la petite enclave, entre l'Alsace et le comté de Bourgogne. La tentation irrésistible, pour un puissant voisin, d'absorber la principauté étrangère, devait tôt ou tard aboutir à une confiscation.

Pendant la plus grande partie du dix-huitième siècle le comté de Montbéliard n'eut plus de princes résidents. Après la mort de Léopold-Eberhard, le pays avait fait retour à la branche aînée de Wurtemberg. Des ordres, partis de Stuttgart, dirigeaient la régence locale de Montbéliard, et il est

[1] En 1495 l'empereur Maximilien Ier avait érigé le comté de Wurtemberg en duché.

juste de dire que l'administration wurtembergeoise était paternelle dans ce domaine de langue française, qu'elle avait toute espèce d'intérêt à ménager.

L'on vit alors un spectacle véritablement bizarre, un contraste tel qu'il s'en présente rarement dans l'histoire : deux pays, appartenant au même souverain, gouvernés d'après des principes tout à fait différents ; le Wurtemberg, le pays patrimonial, livré aux caprices d'un régime de favoris, de maîtresses et d'usuriers, à toutes les turpitudes d'une cour où le maître jouait, dans toute la force du terme, le rôle d'un sultan au petit pied ; et Montbéliard, le territoire acquis par mariage, occupé par une population romane, étrangère aux souvenirs et aux antécédents historiques de la terre ducale, Montbéliard, moralement, religieusement, économiquement gouverné ; les fils de ses principales familles jouissant de bourses pour faire leurs études à Tübingen ; George Cuvier — celui qui allait être le grand Cuvier — élevé aux frais du duc dans l'Académie militaire de Stuttgart ; le gouverneur de Montbéliard, usant à l'endroit de ses administrés, j'allais dire de ses ouailles, de tous les ménagements, de tous les égards, de toutes les prévenances que ses instructions lui prescrivaient, tandis que dans les villes et campagnes de Souabe, à l'orient de la Forêt-Noire, l'honneur et la fortune des familles dépendaient du caprice d'un intendant ou d'une concubine du prince.

A qui m'accuserait de charger les couleurs, je répondrai hardiment que je les adoucis, que je n'articule rien, parce que je n'écris point ici l'histoire du Wurtemberg, que je couvre d'un triple voile les actes odieux qui ont pendant toute la durée du dix-huitième siècle fait de la cour de Stuttgart et de Ludwigsbourg l'asile et le paradis des danseuses et des aventuriers. J'engage les incrédules à étudier l'histoire du duc Eberhard-Louis (1693 à 1733) et de Mlle de Grævenitz ; puis celle du règne de Charles-Alexandre (1733 à 1744) et du juif Süss-Oppenheimer, qui suça la moelle du pays et finit, grâce

aux cris d'indignation de toute l'Allemagne, par se faire pendre dans une cage de fer. Qu'on lise surtout l'histoire du règne de Charles-Eugène, plus connu sous le nom du duc *Charles* (1744 à 1793), de son ministre M. de Montmartin, et de la comtesse de Hohenheim ; et si cette lecture devait répugner à des esprits délicats, l'un des drames bourgeois de Schiller (*Intrigue et Amour*) leur fera voir comment la poésie a su transporter sur les planches du théâtre, pour l'instruction des peuples et des rois, un état de choses qu'aujourd'hui nous serions tentés de reléguer dans le domaine de la fable.

C'est un fait connu que Schiller, le camarade d'études de Cuvier, puisa la haine de la tyrannie dans l'atmosphère viciée qui pesait alors sur Stuttgart. Ses «*Brigands*» ne sont que l'expression hyperbolique, déclamatoire, d'un sentiment d'opposition, qui était alors au fond de toutes les consciences droites, et qui menait le poëte Schubart au cachot du Hohenasperg, le fonctionnaire patriote Moser dans les casemates de Hohentwiel.

Mais si de ce régime sans nom nous nous réfugions à Montbéliard, la scène change complétement ; ici, nous nous trouvons sous l'aile protectrice d'un gouvernement patriarcal, tout à fait approprié à ces pittoresques campagnes, traversées par le Doubs et ses affluents, couvertes de forêts, de prairies, de vergers, empruntant aux ramifications du Jura les charmes d'un terrain accidenté, sans les inconvénients d'un climat tout à fait alpestre. Ici, la dignité de l'homme et du citoyen est respectée, garantie ; on n'enlève point à l'agriculture, on ne vend point à la Hollande ou à l'Angleterre les jeunes hommes les plus vigoureux, pour échanger ce prix du sang contre une parure de courtisane ; on n'y comprime pas l'essor de l'intelligence ; d'excellentes écoles, legs de la réforme, développent les bons germes dans toutes les communes rurales ; à Montbéliard un collége presque académique entretient une pépinière de bons théologiens ; de pieuses fondations, qui ont en partie survécu aux ébranlements des révolutions modernes,

viennent en aide à l'indigence ou à la maladie; à côté de l'agriculture, l'industrie minière commence ses essais dans les forges d'Audincourt; déjà l'on discute la jonction du Rhône et du Rhin; on semble deviner l'avenir de cette voie fluviale que la main de l'homme doit créer. Je m'arrête; je crains que l'on ne m'accuse de tracer, pour l'amour des contrastes, un tableau de fantaisie[1], quoique les éléments en soient tous pris dans le fonds même, objet de cette lettre, et dont je dois bien aussi vous dire quelques mots. Ce seront, comme toujours, des indications, consignées presque à la dérobée dans ces lettres, où je dois chercher à intéresser, et non à cataloguer des liasses.

J'ai classé cet amas de 28,000 titres sous les rubriques d'affaires historiques, ecclésiastiques, féodales, judiciaires, administratives, financières etc. Les pièces les plus nombreuses dans ce fonds, comme dans ceux qui précèdent ou qui vont suivre, sont toujours celles qui ont trait à la comptabilité ou à l'administration; les plus rares sont précisément celles que nous voudrions trouver en quantité respectable; savoir: celles qui intéressent le mouvement des esprits ou indiquent la marche des événements. Une remarque générale qui s'est présentée d'elle-même lorsque j'ai parcouru toutes ces liasses de Montbéliard, c'est la persistance des noms propres. Que de familles, dont nous connaissons les membres actuels, se retrouvent dans les documents des siècles derniers! et cette observation s'applique surtout aux professions savantes. Les théologiens protestants de Montbéliard forment une espèce de

[1] Il y a bien aussi quelques ombres dans ce beau tableau. Je trouve, par exemple, dans la rubrique féodale de ce fonds de Montbéliard, un fief appartenant à la famille L***. Quatre demoiselles de cette maison figurent dans nos papiers, comme filles naturelles de feu Léopold-Eberhard de Montbéliard; mais que cette peccadille est vénielle à côté des atrocités de Stuttgart!

Ce même prince Léopold acquiert des mains de George de Guilderich, seigneur de Sigmarshofen et d'Allanjoie, en 1707, le château de Wolfsberg, près Arenenberg.

corporation, qui s'est perpétuée de père en fils. Il y a d'ailleurs toute espèce d'avantages dans une pareille transmission héréditaire ; le cas se rencontre bien aussi en Alsace, mais à un moindre degré, ce me semble ; on dirait que l'envahissement de notre province par les Français d'au delà des Vosges a enveloppé, du moins dans les villes, la couche de la population primitive.

Pour sortir des généralités, abordons quelques faits du quinzième, du seizième et du dix-septième siècle, consignés dans ces documents de Montbéliard, et plus ou moins connexes avec l'histoire de notre pays.

Pas un de nos lecteurs qui n'ait connaissance de la descente du dauphin Louis (XI), avec ses Armagnacs, dans les plaines d'Alsace. Pendant cette même campagne, Louis avait occupé la ville et le château de Montbéliard; mais il promit à Ulrich de Wurtemberg de le rendre dans dix-huit mois (*Vidimus* d'une lettre en latin et en allemand de 1444). Deux ans plus tard, une lettre de félicitation, adressée par le père du dauphin Louis, par Charles VII, aux comtes Louis et Ulrich de Wurtemberg, constate que cette libération de Montbéliard a eu lieu en réalité.

Déjà plus haut j'ai fait pressentir que l'époque de la réforme est marquée dans ce fonds par plus d'une pièce curieuse. Point de trace, par exemple, ni du passage de Guillaume Farel, ni de celui de Théodore de Bèze ; mais des règlements ecclésiastiques, des rapports du prince Christophe à son frère Ulrich (1544 à 1545), à ce même duc qui, chassé de ses États pour des crimes néroniens, n'a point laissé de mauvais souvenirs à Montbéliard ; puis, dans le cours du même siècle, des rapports du conseil de régence sur la situation des esprits, sur la persécution qui menace de fondre, de la Franche-Comté espagnole, sur le petit pays réformé; vers le milieu du siècle, le passage du colonel Schertlin et de ses troupes réunies contre l'Empereur (1552) ; vers 1587, une correspondance du duc Louis avec son frère Frédéric sur les incidents de la guerre

avec la Lorraine; la correspondance du duc avec ses fonctionnaires et avec ses délégués à Prague (1590 à 1591) pendant la même lutte etc.

Lors des troubles qui précédèrent la guerre de Trente ans, au moment où le petit souverain de la Savoie nourrissait des projets contre Genève, il paraît qu'à Montbéliard on avait aussi conçu des craintes. Nos dossiers indiquent des demandes d'assistance adressées à Bâle, à Berne et à l'électeur palatin (1611).

Je ne rentrerai point, pour Montbéliard, dans les détails de la guerre de Trente ans. Les seigneuries de Riquewihr et de Horbourg en ont aussi souffert, comme le reste de la province, et les dossiers, d'ailleurs peu nombreux, qui concernent ces propriétés wurtembergeoises, en conservent des traces.

Notre fonds contient une copie de l'acte de vente, en vertu duquel Walther et Burkard de Horbourg cédèrent à Ulrich de Wurtemberg (1324), outre Horbourg et Riquewihr, le château de Bilstein, le landgericht im Leimenthal etc. Plus d'une fois cette acquisition devint, pour la régence wurtembergeoise, un sujet d'embarras. Souvent les comtes ou ducs de Wurtemberg se trouvent en lutte avec les seigneurs locaux, soit pour la levée des impositions, soit pour la prestation du serment des habitants; ou bien les seigneurs des localités sont en litige entre eux-mêmes, et le Wurtemberg est obligé d'intervenir ou de recourir, soit à l'arbitrage de l'évêque de Strasbourg, soit aux tribunaux de l'empire. Ainsi, pendant le seizième et le dix-septième siècle, les discussions entre le Wurtemberg et les Rathsamhausen sont incessantes; en 1660, l'immédiateté des Rathsamhausen est reconnue par la Chambre impériale contre le duc. Veuillez remarquer, Monsieur, qu'à cette époque l'Alsace, en vertu du traité de Westphalie, appartenait depuis douze ans à la France, et que l'on continuait néanmoins à recourir, pour ces litiges, à la décision d'un tribunal germanique; anomalie qui avait sa raison d'être dans quelques articles ambigus du grand traité européen, mais qu'un souverain de la taille de Louis XIV ne

pouvait admettre à la longue. Pour le cas spécial, en examinant la correspondance des fonctionnaires de Riquewihr avec Montbéliard et Stuttgart, on voit que les Rathsamhausen commettaient des illégalités, précisément parce qu'ils se savaient appuyés par la Chambre impériale de Spire. Le duc régnant, Eberhard, conseillait prudemment à Léopold, comte de Montbéliard, d'assoupir l'affaire; il pressentait que la griffe du lion de Versailles pourrait dans un avenir prochain tirer bon parti de ces discussions et s'emparer de l'objet du litige.

La principauté de Montbéliard avec les seigneuries qui en dépendaient (Héricourt, Blâmont etc.) fut, comme on sait, réunie à la France en 1793 par le représentant du peuple Bernard de Saintes; cette opération, longtemps prévue, ne faisait qu'exécuter ce que la monarchie des Bourbons méditait depuis cent cinquante ans; toutes les convenances géographiques, toutes les sympathies nationales parlaient en faveur de cette fusion. La France y gagnait un arrondissement et un grand naturaliste; George Cuvier avait vingt-quatre ans au moment de la réunion; il était mort depuis trois ans, lorsque sa statue fut inaugurée, en 1835, sur la place publique de Montbéliard par une députation de l'Institut, par un concours de savants de toutes les nationalités, et par les acclamations des citoyens, fiers d'être les compatriotes de l'une des plus hautes illustrations de la science contemporaine.

Cinq ans plus tard, Strasbourg inaugura la statue de l'inventeur qui a rendu possible le prodigieux essor qu'ont pris les lettres et les sciences depuis quatre siècles. Sans Gutenberg, Cuvier existerait-il? C'est une heureuse coïncidence, qui réunit ainsi, sur deux points de la frontière de l'est, les images des deux génies qui ont entre eux cette mystérieuse corrélation. Je n'étendrai point ce rapprochement aux hommes d'action et de talent auxquels l'Alsace reconnaissante a récemment décerné et élevé des statues; Kléber et Rapp, surtout Lezay-Marnésia et Pfeffel, protesteraient contre l'assignation d'un rang qu'ils savent ne point occuper sur la même

ligne que l'illustre Mayençais et que le créateur de la paléontologie. Mais la patrie a des palmes pour toutes les gloires, et j'aime à penser que l'Alsace et le Comté, ces deux provinces sœurs, tiennent encore du marbre ou du bronze en réserve pour les statues de plus d'un de leurs nobles enfants.

ONZIÈME LETTRE.

Le fonds du Directoire de la noblesse. — Le Ritterhaus. — Devoirs de l'archiviste en face des papiers de famille. — Composition du Directoire. — Sa juridiction. — Correspondance historique du Directoire. — Les familles nobles. — Leurs titres. — M. de Rochebrune. — Le testament d'un condamné à mort. — Familles roturières. — Adieu aux archives civiles.

Monsieur,

Sur la place Saint-Étienne de Strasbourg s'élève la longue et belle façade de l'ancien *Ritterhaus*, qui porte l'empreinte des temps passés, même pour les yeux les moins habitués à distinguer les styles d'architecture. Cet édifice était le siége du Directoire de la noblesse de la Basse-Alsace, dont j'ai encore à vous entretenir avant de quitter la salle de nos archives civiles.

Le Directoire avait un caractère mixte : il représentait officiellement le corps de notre noblesse ; il était le défenseur de ses intérêts moraux, politiques, territoriaux ; il envoyait des députés aux réunions ou diètes de la noblesse immédiate de l'Empire germanique ; il correspondait quelquefois avec les empereurs eux-mêmes ; ses propriétés en immeubles et rentes n'étaient pas sans importance ; comme tenancier du Ritterhaus, il était, à partir de la fin du dix-huitième siècle, feudataire du roi de France ; il exerçait, par des baillis, une juridiction sur les villages et terres de la noblesse ; il jugeait enfin comme tribunal et décidait, en première instance, les litiges dans lesquels les membres de la noblesse étaient engagés.

Certes il y avait là un cercle d'action assez étendu, qui ne doit pas échapper à notre attention ; nous devons nous y arrêter d'autant plus que des protocoles considérables, c'est-à-dire les procès-verbaux des séances du Directoire, constituent, avec les titres des familles nobles elles-mêmes, un

fonds étendu, intéressant par les noms qu'il contient et par les souvenirs qu'il évoque.

Quelques mots d'abord sur le Directoire considéré dans ses attributions judiciaires. Je me borne, comme d'habitude, aux indications les plus indispensables, pour ne pas fatiguer l'attention de vos lecteurs par des détails qui sont du domaine des hommes d'étude.

Le Directoire jugeait au civil et informait quelquefois au criminel. A ce propos, je dois encore intercaler quelques réflexions préliminaires.

Par les dossiers correctionnels ou criminels, l'archiviste se trouve forcément introduit dans l'intérieur des familles; il apprend à connaître leur passé, bon ou mauvais, comme le médecin ou le confesseur apprend à connaître les misères physiques et morales de ses contemporains. Lorsque les familles sont éteintes, lorsque les années affaiblissent les impressions, les événements même désavantageux pour le nom d'une famille appartiennent à l'histoire; nulle maison ne peut avoir la prétention de croire tous ses ancêtres impeccables ou élevés au-dessus de la sphère des passions humaines. Je crois même que, l'amour-propre aidant, on ne serait pas trop fâché de retrouver à trois ou quatre siècles de distance quelque grand criminel inscrit sur l'une des branches d'un arbre généalogique; dans un lointain vaporeux, le méfait perd quelque chose de son caractère repoussant; il ne conserve que son caractère historique, servant à constater l'existence de quelque personnalité de grande ou moyenne taille, et à donner à une époque ce qu'on est convenu d'appeler la couleur locale. Plus d'inconvénient alors à dévoiler un fait criminel, à en parler, à le commenter, à le flétrir, en lui appliquant les règles immuables de la justice et de la conscience publique; il ne peut en rejaillir aucune espèce de blâme sur le descendant de l'individu incriminé ou flétri; il ne peut rester dans l'esprit du descendant d'un grand coupable aucune rancune contre le narrateur.

Mais les choses ne sont plus les mêmes, lorsque les faits criminels ou honteux se sont passés dans des temps qui touchent encore aux nôtres; alors ces affaires de concussion, de diffamation, d'adultère, de séduction, de prodigalité, d'insultes, de suppression de personnes, qui forment ordinairement le contenu des dossiers criminels ou correctionnels, tombent dans le domaine du scandale; elles blesseraient au vif de justes susceptibilités et ne sauraient appartenir au forum de la publicité. Le devoir élémentaire de l'archiviste, dépositaire de semblables papiers, c'est non-seulement de ne pas les publier, de ne pas les divulguer, mais de les oublier, s possible, lui-même. C'est le cas de beaucoup de papiers criminels du fonds du Directoire de la noblesse; si vous me demandiez ce que j'en sais ou ce que j'en ai retenu, je répondrais qu'en tout temps, dans tous les pays du monde, dans toutes les classes de la société, les passions exubérantes, désordonnées, ont produit des turpitudes qui varient dans les détails, mais qui se ressemblent par le fonds, et que ce qu'il y a de mieux à faire en pareil cas, c'est de détourner, si vous me permettez cette métaphore mythologique, un filet d'eau du Lethé sur le résidu bourbeux du passé.

Au surplus je me hâte d'ajouter que l'immense majorité des cas jugés par le Directoire sont des cas civils, des cas de très-médiocre intérêt; il y avait appel de tout ce qui dépassait la somme de 500 fr., et dans les procès-verbaux que j'ai dû parcourir, je n'ai constamment trouvé à l'ordre du jour que des valeurs minimes et des affaires presque puériles.

Comme tribunal, le Directoire était composé de dix juges, membres du corps de la noblesse; sept directeurs, pris parmi ces dix, présidaient à tour de rôle par semestre. Trois assesseurs, un syndic ou procureur-général, huit adjoints, dont quatre catholiques et quatre protestants, complétaient cette organisation. Les officiers inférieurs, notaires, greffiers, avocats, procureurs et baillis étaient nommés par le Directoire, dont la juridiction s'étendait sur quatre-vingt-dix localités,

bourgs ou villages. Les baillis résidaient à Strasbourg, à l'exception d'un seul, en résidence à Saverne. C'était, comme vous le voyez, une organisation judiciaire un peu étendue, pour la défense d'intérêts qui ne semblent point en rapport de qualité et de quantité avec ce nombreux personnel. On ne peut en général se défendre d'une observation de ce genre en considérant toutes les juridictions ecclésiastiques et civiles qui, sans aller plus loin, s'entrecroisaient dans la Basse-Alsace; la simplification amenée par 89 est un incontestable bienfait, qui doit frapper même les adversaires de ce grand ébranlement historique dont les oscillations sont encore loin de s'arrêter.

Mais le fonds du Directoire, je l'ai déjà fait pressentir, ne contient pas seulement des protocoles judiciaires; des titres historiques, des titres de propriété, une correspondance étendue lui donnent une valeur d'une autre nature. Toute une série de priviléges impériaux, de transactions, de paix castrales impriment à cette collection un caractère de parenté avec les groupes de titres qui ont déjà passé sous nos yeux. — Les procès-verbaux des diètes tenues dans diverses villes d'Alsace, et les récez, c'est-à-dire les décisions prises dans ces réunions solennelles pour la défense du pays et pour des questions d'un intérêt général, s'étendent sur une partie du seizième et du dix-septième siècle; la correspondance du Directoire, représentant de ses pairs, avec l'évêque et la ville de Strasbourg, avec les dignitaires de l'Empire, les princes établis en Alsace, le préfet de Haguenau, la régence d'Ensisheim, embrasse aussi une série d'années de la même époque. La guerre de Trente ans en fait, comme de raison, les frais principaux. Parmi les personnages qui figurent dans ces rapports épistolaires, se trouvent en première ligne: le cardinal de Lavalette, lieutenant-général de Richelieu (1636), le colonel d'Ossa, le duc Bernard de Saxe-Weimar, le chancelier suédois Oxenstierna, le rhingrave Otton Henri, le duc de Rohan etc., et en seconde ligne des personnages moins

connus : le rittmeistre de Plessen, le commandant de Philippsbourg, MM. de Giffen et de Gemmingen, délégués à Münster par le Directoire etc. Presque toujours ce sont des questions de logement militaire, de contribution de guerre et de sauvegarde qui sont traitées dans ces lettres, minutes ou copies.

La grande guerre finie, l'ère des discussions recommence ; elle a aussi sa place dans notre collection. Voici un journal tenu par le syndic Wieland pendant le voyage des délégués de la noblesse à Vienne et à Prague (1652) ; voici le récez de la Diète tenue à Mergentheim par la noblesse de la Souabe, de la Franconie et du Rhin, première réunion de ce genre après la guerre de Trente ans (1651) ; on y voit figurer, de la part de notre noblesse, Christophe Wangen de Géroldseck, Hugues Wyrich de Berstett, J. Rodolphe de Berckheim, Wolf-Jacques Bœckel de Bœcklinsau, noms qui nous sont tous familiers et qui se retrouvent, bien entendu, à toutes les pages des protocoles et de la correspondance du Directoire.

Ce corps avait grand soin d'envoyer des agents dans toutes les assemblées officielles de l'Empire germanique, même après la réunion de l'Alsace à la France ; non-seulement il ne considérait pas encore ses relations avec l'Empire comme définitivement rompues ; il espérait sans doute s'y rattacher. Ce n'est que la réunion de Strasbourg qui a fait du corps de la noblesse d'Alsace un corps français. En 1674 le Directoire entretient encore un délégué (Fabricius) à Ratisbonne ; de 1674 à 1678, il correspond encore avec l'évêque de Gurck à Nimègue. Louis XIV ne s'y trompait point. En 1680 des lettres patentes du roi transfèrent le siége du Directoire de Strasbourg au château de Niedernai ; c'était un exil significatif qui ne cessa qu'en 1682, lorsque Strasbourg fut devenue ville française ; alors le Directoire obtint la permission d'y rentrer et d'y faire à l'avenir ses petites affaires administratives et judiciaires en toute paix et sécurité. C'est vers cette époque qu'il acquiert le Ritterhaus des mains de M. de Wangen (1685), et

en 1697 une déclaration du président du Directoire reconnaît avoir transféré sur l'hôtel de la place Saint-Étienne les droits féodaux que le roi exerçait sur l'hôtel de la Haute-Montée, où se trouvait auparavant le poêle de la noblesse[1].

Les noms des nobles alsaciens cités dans ma lettre sur l'Intendance d'Alsace, ont à peu près tous, et bien d'autres encore, leurs titres de famille annexés au fonds du Directoire. A plusieurs reprises dans le cours de cette revue des archives, nous nous trouverons encore en face du corps de la noblesse, dans les fiefs de l'évêché, par exemple, et dans le grand chapitre. Ici, dans le fonds qui nous occupe, ce sont invariablement des affaires de succession, d'actes matrimoniaux, de testaments, d'immatriculation, d'inventaire etc. qui constituent les liasses. Les titres ont une grande valeur pour les familles elles-mêmes; quant à l'histoire générale du pays, elle n'y est presque pas intéressée. En parcourant, pour les analyser et les enregistrer, ces nombreux documents, témoins de tant de fêtes et de deuils de famille, j'ai été amené plus d'une fois à me dire avec un mouvement de tristesse, qui n'était au fond qu'un retour égoïste sur moi-même, combien ces contractants, ces fiancés, ces testateurs, s'ils pouvaient revenir à la vie, seraient étonnés ou péniblement impressionnés à voir les actes constitutifs de leur foyer domestique livrés entre les mains d'un tiers, sinon indifférent, étranger du moins à ces joies, à ces douleurs, à ces prévisions paternelles des chefs de maison! Mais qu'y faire?... Des destinées bien autrement grandes que celles de nos honorabilités provinciales ont été ravagées d'une manière plus tragique; et au demeurant, ces pièces qui par suite de troubles révolutionnaires sont tombées dans le domaine public, ont plus de chances de conservation maintenant, dans un dépôt dé-

[1] Ce dernier immeuble fait le sujet de plusieurs titres qui remontent en partie au quinzième siècle, par exemple, un traité entre les aubergistes de la Haute-Montée — Jacques de Colmar et Rodolphe Voltz — avec les représentants de la noblesse.

partemental, sous la sauvegarde et le respect de la loi, qu'elles n'en auraient, disséminées dans des archives particulières, exposées aux mille et une chances de l'incurie, de la dilapidation et des accidents indépendants de la volonté des hommes.

Je ne pourrais, sans dépasser les bornes extrêmes de votre complaisance, me remettre à citer une à une chaque famille noble ayant place dans cette partie de notre dépôt, et encore moins me perdre dans le détail de ces titres qui n'ont, ainsi que je viens de le dire, aucun rapport avec les affaires générales du pays. Le parti qui me reste à prendre, c'est de tirer, comme on dit vulgairement, à la courte paille, de noter sommairement les documents qui concernent quelques maisons; à peu de chose près, les archives d'une famille ressemblent à celles des autres... Je dois aussi prévenir que beaucoup de ces représentants de nos anciens dynastes étaient apparentés; presque toujours on se mariait chez soi, entre cousins à tous les degrés, rarement à l'étranger; peut-être cette circonstance a-t-elle contribué, avec la tourmente révolutionnaire, à décimer notre noblesse, à éteindre sa progéniture dans une proportion plus forte qu'en d'autres provinces de France ou d'Allemagne.

Abordons maintenant quelques maisons spéciales. Pour la famille des Berstett, par exemple, les titres s'étendent dans notre fonds, du quinzième au dix-huitième siècle; ils se rapportent à leurs biens situés dans la commune même dont ils tirent leur nom, et dans celles d'Eckwersheim, Zeinheim etc. Des comptes de succession, des conventions matrimoniales, des inféodations de bien accordées par les Ribeaupierre forment ces dossiers.

Dans les titres des Bœcklin de Bœcklinsau je vois des affaires de succession d'Ève-Régine Bœcklin (1650); un inventaire de Marie-Symburge Bœcklin de Bœcklinsau etc.; il m'eût été très-agréable de renseigner l'érudit et spirituel auteur de l'école d'Alexandrie sur le compte de Mad. de Bœcklin, amie

du théosophe Saint-Martin; mais je ne trouve rien qui concerne cette dame de mystique mémoire.

Les *Dettlingen* sont bien pourvus dans notre collection; il se trouve, sous leur nom, des titres concernant des biens à Scharrachbergheim et à Zellwiller. — Au dix-huitime siècle, un sieur Meylach de Dettlingen cède des rentes en pfennings à sa fille Bénigne-Salomé de Manteuffel, à *Arnhausen*. Cet acte semble contredire mon assertion de tout à l'heure sur le caractère des mariages de notre noblesse; mais point de règle sans exception; je me suis appliqué à signaler plutôt un cas rare que le fait ordinaire.

Les Dürckheim sont représentés par des titres qui remontent à 1424 et descendent jusqu'au dix-huitième siècle; ce sont pour la plupart des pièces concernant des propriétés à l'étranger, des fiefs relevant des Deux-Ponts-Bitche etc.

Les Joham de Mundolsheim figurent pour des affaires de succession et de comptabilité, à partir de 1600 jusqu'en 1783; les Kageneck, pour des affaires de rente, des acquisitions, des concessions impériales, de 1424 à 1785; les titres des Müllenheim courent de 1303 à 1780; ceux des Waldner de Freundstein se rapportent à des litiges avec les Lützelbourg, les zu Rhein, les zum Ruest. Un dossier important traite de l'échange de la commune de Schweinheim contre celle de Hartmanswiller (1758) etc.

Presque invariablement ces familles interviennent auprès du Directoire pour des affaires d'immatriculation; aussi les registres de cette opération, quoique incomplets, forment-ils une partie précieuse de notre fonds; ils sont souvent consultés; c'est une espèce de livre d'or au petit pied, pour nous finalement de même valeur que le grand registre de la noblesse de Venise pour les membres aristocratiques de l'illustre République.

Un nom qui ne fait point partie de notre aristocratie indigène, a une certaine valeur locale à raison des fonctions dont le représentant de cette famille était revêtu : c'est celui de

M. de Rochebrune, agent diplomatique du margrave de Bade, en résidence à Kehl dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. M. de Rochebrune est en correspondance avec les membres de la noblesse d'Alsace pour des affaires judiciaires ou d'intérêt privé. Dans son dossier, les questions d'extradition et les affaires commerciales, auxquelles les bateliers du Rhin et les marchands de bois sont mêlés, occupent quelque place. M. de Rochebrune assiste en 1777 à l'arrivée de l'empereur Joseph II à Kehl; il paraît avoir été honoré de la confiance du margrave, car, en 1778 des ordres confidentiels donnés aux bourguemestres des environs de Kehl leur prescrivent de consulter cet agent pour toutes les affaires urgentes, en cas d'absence du grand bailli. C'est à titre de bon voisinage que j'ai dû consigner ici le nom et le souvenir d'un fonctionnaire badois qui était en rapports permanents avec des négociants de Strasbourg et avec les grandes familles de l'Alsace.

Nous avons aussi dans nos archives civiles un compartiment réservé aux titres de familles bourgeoises et campagnardes, et aux actes notariés. J'ai fait plus haut ma profession de foi sur les noms des roturiers, qui peuvent avec le temps acquérir une véritable valeur; mais ce n'est pas le cas de ceux qui sont relatés dans ces titres assez récents; la consécration des siècles leur faisant défaut, je ne me sens ni le droit ni la mission d'exhumer dans ces liasses des noms d'individus que je crois tous très-honorables, mais qui n'ont ni ancêtres avérés ni hauts faits inscrits dans nos annales.

Il n'y a point d'ambiguité, j'ose l'espérer, dans l'expression de ma pensée. J'ai tenu récemment dans mes mains des papiers de famille qui concernent Henri Rausch, le receveur et conseiller hanauïen, l'une des premières victimes de la hache révolutionnaire à Strasbourg. La correspondance, les brevets, le contrat de mariage, le testament de ce fidèle serviteur de son maître m'ont vivement impressionné, quoique le nom du supplicié ne soit pas inscrit sur un parchemin no-

biliaire. Mais ici c'est la consécration du malheur qui ennoblit le bourgeois.

Rien de plus émouvant, en tout état de cause, que le testament d'un condamné; celui du conseiller de Hesse-Darmstadt a été écrit à la maison d'arrêt, le 16 novembre 1793, à deux heures du matin, à peu de distance de son heure dernière. C'est un acte très-simple de style et de pensée, une profession de foi plutôt qu'une disposition de dernière volonté. Le condamné redresse la tête en face des hommes qui l'envoient à l'échafaud malgré son innocence patente; il plie le genou et se frappe la poitrine devant Dieu, dont la miséricorde, invoquée au nom d'un divin médiateur, peut seule gracier et sauver. Le citoyen est fier, le chrétien est humble et soumis, le père de famille attendri; tout est à l'unisson dans cette belle nature, grandie par une infortune exceptionnelle. Le souvenir d'un tel père est pour toute une famille un souvenir de bénédiction De pareils actes testamentaires, fussent-ils dictés par la bouche la moins éloquente, par l'esprit le moins cultivé, avec le seul cachet du malheur ou d'une conviction religieuse et politique, ont un prix inestimable; je les lirais avec avidité partout où ils tomberaient sous mes yeux.

Peut-être nos archives en recèlent-elles d'autres du même genre; mais qui pourrait tout lire? Un digne ecclésiastique me dit un jour, croyant sans doute me faire un compliment flatteur, en promenant ses yeux le long des avenues de cartons de nos archives : Et vous avez lu tout cela!.... Ah, bon Dieu, deux ou trois existences n'y suffiraient pas, et d'ailleurs où en serait l'utilité?

....Mais le temps presse; je ne me suis que trop étendu sur cette première section du dépôt[1]. J'entends bourdonner à mon oreille la grande cloche de la cathédrale; des plaines et des vallées, de tous les points de notre beau pays, les cloches

[1] Les archives civiles.

des églises, des couvents, des abbayes répondent à ce signal. Les noms de nos prélats, qui ont un rang dans l'histoire d'Allemagne et de France, se pressent dans ma mémoire; ils prennent corps; ils passent sous mes yeux; je dois les présenter aussi vivants, aussi nombreux que possible aux yeux de vos lecteurs. Le tour des archives ecclésiastiques est à la fin venu; nous y entrerons dans ma prochaine lettre, sous votre égide.

DOUZIÈME LETTRE.

Archives ecclésiastiques. — Leur caractère général. — Clergé séculier et clergé régulier. — Fonds de l'évêché de Strasbourg. — Considérations préliminaires. — Promenade à travers les bailliages épiscopaux.

Monsieur,

Pour vous introduire dans nos archives ecclésiastiques, je n'ai point de porte à deux battants à vous ouvrir : ce n'est qu'une petite porte, étroite comme celle du salut, qui donne accès à cette seconde division de notre dépôt. Nos arrangements matériels, vous le savez déjà, sont très-modestes; nous ne payons pas de mine, et si les richesses historiques, cachées dans certains cartons, ne rachetaient cette pauvre apparence extérieure, jamais je n'aurais osé vous engager dans cette pérégrination.

Nous laissons donc derrière nous le monde et ses pompes, le gouvernement civil, les principautés laïques, la noblesse de la Basse-Alsace, et nous allons faire connaissance avec le clergé séculier et le clergé régulier de cette même fraction de province.

Je viens d'indiquer la subdivision réglementaire de nos archives ecclésiastiques; elle était dictée par la nature des choses; car toute collection de documents relatifs aux affaires de l'église doit se rapporter soit à cette fraction du clergé qui est liée *par la règle* monastique et claustrale (clergé régulier), soit à celle qui ne l'est pas, mais qui reste, sinon mêlée, du moins rattachée au monde, *au siècle*, par les devoirs pastoraux, par la cure d'âmes dans les paroisses (clergé séculier).

L'une et l'autre de ces subdivisions est largement représentée dans nos archives : le clergé régulier l'est par le fonds de toutes nos abbayes, de tous nos couvents d'hommes et de femmes et par les ordres militaires monastiques; le clergé sé-

culier nous offre d'abord le vaste fonds de l'évêché de Strasbourg, avec son grand chapitre et son grand chœur, les chapitres urbains et ruraux; puis le fonds restreint de l'évêché de Spire, dont le diocèse s'étendait avant la Révolution sur toute la partie septentrionale de notre département.

Ainsi, dans la sphère où nous entrons, nous allons nous trouver face à face de prélats et de chanoines, d'abbés princiers, de prieurs, d'abbesses, de supérieures, de moines et de religieuses, de commandeurs de Saint-Jean et de l'ordre teutonique. Cependant cette austère assemblée ne remplira pas exclusivement toutes les nefs de ces cathédrales, de ces basiliques, de ces églises, pas tous les cloîtres, pas tous les vastes corridors de ces maisons murées; car ces prélats, ces chanoines et ces conventuels étaient tous forcément en relation avec des hommes d'épée et de robe, avec le commerce et l'agriculture à leur porte; ces couvents, ces abbayes, ces églises demandent ou acceptent des lettres-priviléges, émanées des empereurs, des rois, des princes, des dynastes et des nobles; tous ils ont des propriétés constatées par des titres notariés, mondains; sans doute la bulle pontificale, la lettre épiscopale ou abbatiale prédomine dans beaucoup de ces cartons des archives ecclésiastiques; mais à côté de la bulle de plomb se trouve aussi le sigille des chancelleries de l'empire; et à côté de la lettre d'indulgence qui confère des bénéfices spirituels, l'acte de donation ou l'acte testamentaire constitue l'existence matérielle de ces admirables établissements qui ont été, au début du moyen âge, l'asile de la piété, du savoir, du droit et de la bienfaisance.

Vous avez dû remarquer, Monsieur, que dans nos archives civiles les titres présentaient invariablement trois ou quatre grandes rubriques. C'étaient des titres historiques d'abord, dans la plus large acception de ce terme, puis des titres de propriété, des liasses de procédure, des registres et des pièces de comptabilité. A peu de nuances près, les archives ecclésiastiques offriront le même caractère : les mêmes rubriques

s'y rencontrent; seulement il faudra tenir compte aussi d'un compartiment spécial d'affaires ecclésiastiques qui, par la force des choses, forment ici une série principale.

Je me garderai bien, Monsieur, de vous faire traverser systématiquement, dans chaque fonds, toutes ces rubriques; vous ne pouvez, vous ne devez point me laisser mes coudées franches. Des inventaires régulièrement dressés et de longs rapports officiels sont là, pour les chercheurs et les hommes du métier. A peine si je puis ici, dans ces indications sommaires, procéder par grandes masses. Mon devoir est de caractériser, de résumer, non d'analyser; et, pour ne pas rester d'une manière absolue dans les généralités ou dans les abstractions, je dois amener, par-ci, par-là, un rayon de lumière sur quelque point spécial, sur quelque document exceptionnel. Ce seront des fanaux isolés, allumés au-dessus de cette mer sombre où des milliers et des milliers de noms s'entrechoquent comme des vagues houleuses; ce sera, dans ce vaste champ du repos, la lampe placée sur quelques pierres tumulaires où les inscriptions révèlent quelque existence exceptionnelle. — Nous déchiffrerons ensemble, Monsieur, dans quelques Chartes, les noms vénérés de Sainte-Odile et de Herrade de Landsperg; nous passerons sous le portail et dans la nef de quelques basiliques; nous tournerons les feuillets de la correspondance de quelques prélats; nous soulèverons le voile de quelques procédures, et lorsque vous me direz enfin: c'est assez! je vous ferai mes adieux, et je plaiderai ma cause par le résumé numérique des pièces dont je vous ai épargné la fastidieuse nomenclature; ou, si vous trouvez ma présomption trop grande, je vous laisserai, sans cérémonie, au milieu de ces travées de notre « *Campo santo* » où les trépassés semblent, du haut de leurs rayons et de leurs niches, railler notre vaine tentative de les rappeler à la vie réelle.

En attendant que sonne l'heure de notre séparation, voici donc la salle épiscopale, voici le « trésor et l'armoire des Chartes, » voici les fonds des droits, des fiefs, des bailliages

de l'évêché ; voici les affaires ecclésiastiques, les eaux et forêts, la comptabilité, voici tous les chapitres urbains et ruraux. Mais avant toute chose, parcourons en pensée le terrain même sur lequel s'exerçait l'influence de l'évêque de Strasbourg ; circonscrivons bien ses limites, et puis lions connaissance avec les prélats eux-mêmes. Cette revue géographique et historique, cette descente sur les lieux et ce catalogue sommaire d'une longue galerie de portraits serviront d'introduction à l'examen du fonds de l'évêché et de ses nombreuses subdivisions. Ai-je besoin d'ajouter que ce résumé n'est lui-même qu'un imperceptible extrait des matériaux contenus dans ce vaste fonds épiscopal ?...

Quelques-uns de nos lecteurs ignorent peut-être que le diocèse de l'évêché de Strasbourg d'aujourd'hui ne correspond pas exactement à celui d'autrefois : il est plus étendu sur la rive gauche, puisqu'il embrasse maintenant la totalité des deux départements ; il l'est moins, en ce sens, que l'ancien évêché avait aussi des domaines de l'autre côté du Rhin. En le prenant au moment de sa plus grande extension, vers la fin du dix-huitième siècle, notre évêché commençait au sud du cours d'eau du Seltzbach et s'arrêtait dans le Haut-Rhin, à peu près sur les bords de la Thur, à l'entrée du Sundgau. En d'autres termes, le nord de la Basse-Alsace (Landau, Wissembourg, etc.) appartenait au diocèse de l'évêché de Spire dont j'aurai à vous parler plus tard, mais que j'écarte pour le moment ; la partie méridionale du Haut-Rhin relevait de l'évêché de Bâle ; sur le revers occidental des Vosges, la Lorraine allemande dépendait, pour les affaires spirituelles, de l'évêché de Metz. De l'autre côté du Rhin, où l'évêque actuel de Strasbourg n'a plus charge d'âmes, ses prédécesseurs, en remontant au delà de 1790, tenaient les beaux domaines de l'Ortenau.

Pour vous rendre un compte clair et précis de cet ordre de choses, je ne vous engage point, Monsieur, à recourir à l'ancienne carte de Homann, un peu confuse et terne pour nos

yeux et nos exigences actuelles; mais je vous conseille de prendre en main la carte de l'ancienne Alsace récemment dressée par M. le comte Hallez-Claparède; vous y verrez les contours nets du territoire où s'exerçait l'autorité pastorale et l'influence temporelle de nos évêques.

Les territoires possédés par eux ont été acquis par voie de donation, par les armes ou par des contrats de toute nature. A partir des Mérovingiens, chaque siècle a fourni son contingent au magnifique patrimoine que les princes-évêques de Strasbourg administraient au moment de la paix de Westphalie, et pendant cent quarante ans encore sous la suzeraineté de la France.

Dans le Haut-Rhin, le *Mundat*[1] de Rouffach formait le premier corps de ce patrimoine. Dagobert II d'Austrasie en avait doté l'église de Strasbourg. Cet Obermundat s'étendait dans la belle plaine entre la Thur et Colmar; au centre, Rouffach et le château d'Isenbourg avaient plus d'une fois été honorés de la présence des rois de la première race. Dans les trois bailliages de Rouffach, de Soultz et d'Éguisheim se pressaient des communes riches et populeuses; des fiefs, dont les principaux étaient tenus, à partir du dix-septième siècle, par les Waldner et les Schauenburg, en relevaient; un grand bailli (Obervogt) gouvernait l'Obermundat; les Habsbourg ne dédaignèrent point de se laisser revêtir de cette dignité.

Dans l'Alsace inférieure, l'évêché possédait les terres du landgraviat d'Alsace qui lui étaient échues en 1358, 1359 et 1362 sous l'évêque Jean de Lichtenberg, par voie d'acquisition des mains de la famille d'Œttingen qui avait succédé aux de Werde. Par ces actes importants l'évêché devint propriétaire du château de Werde, de celui de Frankenbourg, de Hoh-Kœnigsbourg, de la ville de Saint-Hippolyte et de celle d'Erstein, sans compter les fiefs que les anciens landgraves tenaient de l'église ou de l'Empire.

[1] *Emunitas*, terrain libre de toute redevance à l'endroit d'un souverain laïque.

Mais indépendamment de l'Obermundat et des terres du landgraviat, sept bailliages sur la rive gauche du Rhin et deux sur la rive droite appartenaient à l'évêque de Strasbourg.

Le *bailliage de Saverne* formait, sinon le plus vaste, du moins le plus beau des domaines de l'évêque. Autour de la ville même de Saverne, où siégeait la régence épiscopale, sur la cime et aux pieds des pittoresques hauteurs, les châteaux de Hoh-Barr, de Nieder-Barr, de Greifenstein, le Zornhof, les villages de Monswiller, Eckartswiller etc. etc. appartenaient au prince-évêque. Cet heureux coin de terre, ce gracieux amphithéâtre de montagnes boisées, de vignobles et de vergers, formait le jardin de l'évêché; le parc étendu et la faisanderie, qui dataient des évêques de la famille de Rohan, entraient naturellement dans ce beau cadre, comme s'ils en avaient toujours fait partie intégrante; collines et plaines y mariaient leurs suaves contours. Peu de résidences princières pouvaient se comparer au château épiscopal de Saverne; peu de populations étaient aussi heureuses, aussi favorisées que les habitants de ce charmant séjour. Même sous le dernier cardinal de Rohan, les fidèles s'agenouillaient volontiers au moment du passage du prince-évêque, car ils ne connaissaient en lui qu'un bienfaiteur.

Si du bailliage de Saverne nous passons dans celui du *Kochersberg,* nous trouvons une trentaine de communes rurales qui formaient ici, avec leurs vastes champs de blé, l'apanage de l'évêque. Moins pittoresque sans doute que les environs de la résidence, ce vaste canton — pays de transition entre la montagne et la plaine — était un vrai grenier d'abondance. Les clochers des villages, qui s'élevaient en été au-dessus des moissons dorées, en hiver, au-dessus de champs de neige ondulés, appelaient à la prière une population tenace dans ses habitudes traditionnelles et pieusement dévouée à son seigneur.

Aux environs de Strasbourg, le bailliage étroit de *la Wantzenau* contenait quelques communes, sises en plaine, sur un

terrain d'alluvion où l'Ill vient apporter son tribut au fleuve imposant de la frontière. Ici, dans ces bas-fonds souvent inondés, les revenus de l'évêque se bornaient à peu près à des droits de chasse et de pêche.

Rejetons-nous vers la montagne, et nous touchons au *bailliage de Dachstein*, formé par une vingtaine de villes, de bourgades, et de communes rurales sises au pied des derniers contreforts des Vosges et le long de la Bruche, au point où ce torrent débouche dans la plaine. Ce n'était pas une des parties les moins riches du domaine épiscopal; car les collines de la Bruche, étalées au soleil, ont, depuis des temps immémoriaux, été couverts de vignobles féconds, et Molsheim, avec son collége, était situé dans ce bailliage qui s'arrêtait sur les confins du val de la Bruche, où la nature devient agreste et sauvage.

A partir de Mutzig jusqu'à l'entrée du ban de la Roche s'étendait le *bailliage de Schirmeck*. Il comprenait tout le val de la Bruche avec les vallons latéraux qui débouchent dans cette grande échancrure des Vosges. Une vingtaine de communes, de fermes, de censes; puis de très-belles forêts, où le chasseur et le bûcheron seuls portaient leurs pas, constituaient des possessions utiles; les souvenirs historiques aussi faisaient de cette partie des terres épiscopales un point vers lequel devaient se porter les sympathies des prêtres-archéologues ou simplement versés dans les traditions de l'Église; car la seigneurie de Hohenbourg, où reposaient les reliques de la patronne de l'Alsace, touchait à ce même district. Enfin, le vaste château de Guirbaden, acquis par les évêques des mains des Linange-Dabo, s'élevait à l'entrée de cette pittoresque vallée, en face des restes romains du Heiligenberg.

Retournons vers la plaine et la partie méridionale du Bas-Rhin pour entrer dans le *bailliage de Benfeld* (d'abord bailliage de Bernstein). Une cinquantaine de villes, de bourgs, de villages, de châteaux, disséminés le long des Vosges ou dans la

plaine, le long de l'Ill, formaient cette circonscription; tous les genres d'industrie, agricole et champêtre, y trouvaient leurs représentants; les pêcheurs et les bateliers de Rhinau et d'Ebersmünster habitaient côte à côte des laboureurs répandus jusqu'aux pieds des Vosges où le vigneron s'abritait dans les murs de Dambach, non loin du château de Bernstein, résidence première du bailli épiscopal.

Enfin, sur la lisière méridionale du Bas-Rhin s'étendait le *bailliage de Marckolsheim*, fragment détaché de celui de Benfeld.

En passant sur la rive droite du Rhin, c'est le *bailliage d'Oberkirch* (primitivement d'Uhlenbourg) qui se présente avec les bourgades et villages d'Oppenau, de Renchen, de Sasbach, de Cappel, d'Ulm etc.; enfin le *bailliage d'Ettenheim*, patrimoine presque primitif de l'évêché.

Indépendamment de ces bailliages, dont je viens d'esquisser les contours, l'église de Strasbourg, représentée par le grand-chapitre, possédait encore d'autres terres, des fiefs surtout, tenus par les premières familles d'Alsace, par les ducs d'Autriche, par le burgrave de Nuremberg, par les comtes de Ferrette, un moment même par les Hohenstauffen.

Vous conviendrez, Monsieur, que nous venons de visiter, en pensée, une série de magnifiques propriétés, et que la grandeur de l'église de Strasbourg semblait appuyée sur de bien solides garanties. Cette existence splendide de nos princes-évêques a cependant eu des temps d'éclipse : quelques prélats, peu dignes de leur haute position, compromettent de loin en loin le siége épiscopal; les guerres fratricides du seizième et du dix-septième siècle ébranlent le patrimoine créé par les Dagobert, par le fils de Charlemagne et par la sagesse de quelques évêques, véritables hommes d'État. Ces variations, ces intermittences, nous allons les observer; nous allons attacher nos yeux sur les portraits les plus marquants dans cette longue galerie de nos prélats. Je me hâte d'avertir les hommes versés dans l'histoire d'Alsace

que je ne les invite point à nous accompagner dans cette rapide promenade; ils connaissent déjà ces figures, les unes austères, les autres bienveillantes et douces; ils ont déjà vu ces fronts sillonnés de rides, ou illuminés des reflets de la pureté intérieure ; ils ont déjà plongé au fond de ces regards animés par le feu de l'ambition mondaine, ou par les inspirations de la piété; ils ont déjà vécu dans l'intimité avec ces caractères de nature si diverse; je n'ai rien à apprendre aux savants; je ne parle qu'aux ignorants de bonne volonté, et à quelques amis qui ne dédaignent point de revoir de vieux tableaux, dont l'image commençait à pâlir dans leur mémoire.



TREIZIÈME LETTRE.

Les évêques de Strasbourg.

Monsieur,

Si je tiens à faire passer sous vos yeux les évêques de Strasbourg avant d'entrer dans le fonds même de l'évêché, c'est pour donner à vos lecteurs bénévoles un fil conducteur à travers les faits et les événements auxquels je serai plus d'une fois dans le cas de faire allusion. L'histoire des évêques de Strasbourg, ce n'est pas seulement l'histoire de l'église, c'est aussi celle de la ville et du pays. Les évêques de Strasbourg forment, dans la multiplicité des détails et des intérêts compliqués de l'histoire d'Alsace, le seul centre rationnel; ils sont pour notre province ce que sont pour de grands pays les dynasties régnantes. J'ai établi, dans une autre occasion[1], la thèse que l'unité indispensable dans tout récit historique qui aspire à éclairer, non à troubler l'esprit du lecteur, réside pour l'histoire d'Alsace dans la succession chronologique de nos prélats. Ce qui est vrai pour l'histoire écrite ou racontée, l'est aussi pour l'histoire en germe : c'est-à-dire pour les documents dont il s'agit de rendre compte; on ne saurait ni les aborder ni en parler avec fruit, sans avoir quelques jalons devant soi. Pour les archives ecclésiastiques de l'Alsace, ces jalons indispensables, ce sont les noms des principaux évêques de Strasbourg, et comme une assez longue série de noms abstraits se retient difficilement, le buste de l'homme placé à côté de son nom, ou la figure indiquée par un léger contour, formeront l'indispensable accompagnement de la table chronologique.

De Saint-Amand jusqu'au dernier cardinal de Rohan, nous comptons quatre-vingt-onze évêques de Strasbourg. Il n'est

[1] Dans l'introduction à l'*Histoire de la Basse-Alsace.*

point indispensable de retenir les vingt-six ou trente noms qui ouvrent la série; des soixante restants, trente noms à peu près ont une importance historique individuelle; dans ce nombre ainsi réduit, on compte sept ou huit grands hommes, princes de l'église ou hommes d'État dans la véritable acception du terme.

Cette réduction ainsi annoncée doit rassurer un peu les intelligences et les mémoires qui ne sont pas disposées à se fatiguer et qui admettent tout au plus que l'on soit responsable des noms des rois de France, des noms des principaux empereurs d'Allemagne et d'Orient, des pontifes les plus illustres et des grandes familles régnantes dans les principaux pays d'Europe.

Nos évêques peuvent aussi se présenter par groupes; ce procédé mnémonique n'a rien d'arbitraire; j'ai toujours trouvé que leur série se déroulait et se comprenait plus facilement, lorsqu'on réunissait les évêques carlovingiens; puis ceux contemporains des trois grandes dynasties allemandes (936-1240); puis les évêques à partir de l'interrègne jusqu'au milieu du quinzième siècle (1240-1439); puis les évêques de la famille palatine et ceux de l'époque de la Réforme (1439-1592); puis les évêques lorrains et autrichiens (1592-1662); enfin les évêques français.

Pardon, si cet appareil préliminaire vous semble trop lourd... traversons au pas de course notre galerie de portraits; il en restera bien quelque trace dans le souvenir de vos complaisants lecteurs, lorsqu'une partie des mêmes noms se trouvera reproduite dans le cours de nos explorations.

Les premiers évêques d'Argentorat ou de Strasbourg, simples comme les apôtres, et pasteurs d'une église tantôt persécutée, tantôt tolérée, échappent au contrôle de l'histoire; leur existence est plutôt légendaire; tel est Saint-Materne, qui prêche vers la fin du troisième siècle de notre ère le christianisme en Alsace; tel est Saint-Amand, qui ouvre au commencement du quatrième siècle la série de nos évêques.

Au septième siècle seulement commence la véritable église de Strasbourg, quoiqu'on rapporte à Clovis la fondation première de la cathédrale ; mais avec Dagobert II, qui séjourne en Alsace de 674-677, le jour se fait dans les annales de l'évêché; Saint-Arbogast et Saint-Florent sont dans notre église les premiers noms d'une authenticité plus avérée. Saint-Florent, l'hermite fondateur de l'abbaye de Haslach, dans un vallon latéral de la Bruche, accepte le siége épiscopal de Strasbourg sur la demande expresse du roi mérovingien; sous lui et ses successeurs, l'influence du comte Franc dans l'intérieur de la ville commence à être contrebalancée par celle du chef spirituel de la Cité. Sur tous les points du territoire alsatique s'élèvent, à cette époque de rénovation religieuse, les abbayes et les couvents; les évêques provoquent ce mouvement ou le dirigent.

Sous les premiers Carlovingiens, le siége épiscopal de Strasbourg est occupé par des prélats qui se rattachent à la famille du père de Sainte-Odile. Eddon ou Heddon (734-766) est fait évêque sous l'influence de Charles Martel; il est l'ami de Pepin-le-Bref et de Charlemagne, et suit ce grand souverain en Lombardie, où il obtient de sa munificence des priviléges énormes pour les négociants de son diocèse. Protecteur des écoles et des arts, Eddon avait élevé un temple en pierre à la place de l'humble église en bois construite sous Clovis ou sous Dagobert (II). Son successeur Saint-Rémy, petit neveu de Sainte-Odile, devient le fondateur de la riche abbaye d'Eschau, presque aux portes de Strasbourg.

Sous Louis-le-Débonnaire, l'évêque Adeloch (817-822), ami de l'empereur, fonde l'école de Saint-Thomas et reconstruit l'église du même nom.

L'évêque Bernald (822-840) fut chargé de missions importantes auprès des fils de Louis-le-Débonnaire; mais il ne put prévenir le sort de ce malheureux prince si odieusement trahi dans les plaines de la Haute-Alsace.

Le successeur de Bernald, l'évêque Rathold (840-874), se

déclara partisan de Louis-le-Germanique dans les luttes qui suivirent la mort de l'empereur débonnaire. Pendant ces temps de troubles et de transition, l'évêque de Strasbourg s'arrogea le droit monétaire; lorsque Rathold mourut, après trente-quatre années d'une très-habile administration, l'église de Strasbourg était assise sur des fondements inébranlables.

Sous l'évêque Baldram (888-906) qui s'occupait de littérature latine et était lui-même poëte élégiaque, le grand chapitre de la cathédrale, dont l'origine date probablement de Charlemagne, fut définitivement constitué; des noms historiques seront inscrits au nombre des chanoines capitulaires, et cette institution contribuera pendant neuf siècles à la gloire de l'église de Strasbourg.

Pendant les sept siècles qui suivent la chute des Carlovingiens, nos évêques partagent, ainsi que l'Alsace, les destinées de l'Empire germanique. Sous les trois empereurs qui portèrent le nom d'Otton, les évêques de Strasbourg, amis ou parents de la maison impériale, furent parfaitement au niveau de la haute position que la Providence leur assignait.

Udon (évêque de 950-965), neveu de Herrmann, duc de Souabe et d'Alsace, se fit le restaurateur de la discipline ecclésiastique, ébranlée par les longs désordres de la guerre entre les deux nationalités. Homme d'une haute vertu et d'une rare culture intellectuelle, il fonda des écoles, augmenta la bibliothèque de la cathédrale, et acquit, par sa liaison avec l'impératrice Adélaïde, une influence politique qui fructifia entre les mains de son successeur *Erchanbold*.

Le nom de ce prélat (965-991) est inscrit en grands caractères dans les annales d'Alsace et d'Allemagne. Évêque, législateur et administrateur, il consacra plus de cent églises et de chapelles, obtint de l'empereur Otton II la confirmation du droit monétaire, la propriété de vastes domaines sur les deux rives du Rhin, enfin, par une lettre impériale datée de Salerne (8 janvier 982), où il avait accompagné son souverain,

toutes les attributions judiciaires qu'avait exercées jusqu'ici le comte impérial. Les voyages d'Italie portaient bonheur à nos évêques. D'un trait de plume Erchanbold se trouva placé à la tête du gouvernement municipal de Strasbourg. Dans les conseils de l'État, où il siégeait au premier rang, quoique lui-même sorti d'une famille obscure, il exerçait une influence marquée sur les impératrices Adélaïde et Théophanie. Erchanbold est le vrai créateur du rôle politique que nos évêques jouèrent en Allemagne.

Son successeur Widerhold (991-999) appartenait à la famille impériale. Pendant les campagnes du jeune Otton III en Italie, il administra comme gouverneur l'Alsace et les pays riverains du Rhin. Législateur de l'abbaye d'Ebersheimmünster, restaurateur de l'abbaye d'Eschau, il consacra l'abbaye de Seltz, la belle création de l'impératrice Adélaïde (992). Ami des papes Grégoire V et Sylvestre II, Widerhold mourut à Bénévent (999), laissant le diocèse de Strasbourg dans un état de prospérité, que l'évêque *Werinhar* (1001-1027), le fondateur de la cathédrale byzantine de Strasbourg, maintint, malgré les troubles du commencement du règne de Henri (II) le saint.

Le nom de Werinhar ou Werner[1], est intimement lié à celui de l'empereur Henri II; unis d'une étroite amitié, le prêtre et le souverain semblent se compléter; mais par un contraste bizarre, c'est le prélat qui est l'homme d'action, tandis que le prince se trouve porté vers la vie contemplative. Issu de la maison de Gontram-le-Riche, comte d'Alsace, et frère du fondateur du château de Habsbourg, Werinhar, même comme évêque, ne renonça point aux habitudes guerrières de sa première jeunesse. Il aimait passionnément la chasse, et obtint de son royal ami la concession d'un vaste territoire dans la Basse-Alsace, pour s'y livrer à cet exercice.

[1] Voy. *Un droit de chasse accordé par l'empereur Henri II à Werinhar*; charte traduite et commentée par l'archiviste du Bas-Rhin. Strasbourg 1842.

La fin de Werinhar ne répondit point aux belles et heureuses années de sa carrière, pendant laquelle il avait constamment pratiqué les devoirs du général d'armée, en même temps que les fonctions de l'épiscopat. Tombé en disgrâce sous l'empereur Conrad-le-Salique, il partit, chargé d'une mission pour l'empereur de Byzance, et mourut pendant cet exil, dans une île de la Propontide. Le poison, à ce que l'on affirme, ne fut point étranger à cette fin tragique.

Les empereurs de la maison franconienne s'appliquent comme leurs prédécesseurs, les empereurs de la maison de Saxe, à placer des évêques amis ou apparentés sur le siége de Strasbourg. C'est l'époque où s'élèvent les Hohenstauffen; l'évêque Otton (1084-1100) appartenait à cette puissante et illustre famille. Sous lui surgissent de nouvelles abbayes, telles que Sainte-Foye, à Schlestadt, et Sainte-Walpurge (Walbourg), dans la forêt de Haguenau; il prend part à la première croisade sous la bannière de Godefroi de Bouillon, et, de retour de cette pieuse expédition, il octroie aux citadins de Strasbourg une première charte municipale qui contient dans ses articles le germe de l'institution du jury.

Les prélats qui se succèdent pendant le douzième et le treizième siècle, ont tous une physionomie plus ou moins distincte, mais presque tous se ressemblent ou se réunissent dans une commune tendance: tous prétendent agrandir leur diocèse, et s'y fortifier. Rodolphe de Rotwyl (1162-1179) construit le château cyclopéen de Hoh-Barr au-dessus de Saverne; Henri de Vehringen (1202-1222) élève le château-fort de Dachstein; Berthold de Teck (1223-1244) acquiert le château de Bernstein; il engage avec Strasbourg, pour des questions municipales, une lutte qui, sous l'un de ses successeurs, va prendre une importance plus grande, et arrêtera un moment le développement du pouvoir épiscopal.

Nous entrons dans l'époque désastreuse de l'interrègne. Henri de Stahleck (évêque de 1244-1260) avait mis à profit ce temps d'anarchie pour conquérir une partie de la rive

droite du Rhin moyen. Walther de Geroldseck (évêque de 1260 à 1263), avec des velléités guerrières plus prononcées encore, eut la maladresse de blesser au vif les vanités bourgeoises et l'orgueil nobiliaire. La guerre qu'il fit à la municipalité naissante de Strasbourg devait tourner à sa perte; des seigneurs puissants s'étaient ralliés aux citadins; Rodolphe de Habsbourg avait mis son épée à la disposition de la ville en révolte contre l'autorité épiscopale, et la bataille de Hausbergen (mars 1262) avait décidé en quelques heures du sort de l'évêque.

Après lui, sous Henri de Geroldseck (évêque de 1263-1273), les priviléges de Strasbourg reçurent de notables accroissements; la ville fut autorisée à contracter, de son chef, des alliances et à présenter à l'évêque des candidats pour les principales charges publiques. Henri, pieux et charitable, se livra tout entier aux affaires ecclésiastiques; il n'en fut pas de même sous son successeur *Conrad de Lichtenberg*, après Erchanbold et Werinhar, le prélat le plus illustre qui ait gouverné le diocèse.

Conrad (1273-1299), appartenant à l'une des plus anciennes familles de la vallée du Rhin, ne devait guère aimer la bourgeoisie outrecuidante; mais plus prudent que quelques uns de ses prédécesseurs, il n'usa point ses forces dans une lutte stérile. Appuyé sur son royal ami, Rodolphe de Habsbourg, il fit sur les deux rives du Rhin des expéditions qui tournèrent au profit du trône et de l'autel, et de la municipalité de Strasbourg elle-même. Conrad de Lichtenberg, comme Werinhar, payait de sa personne, à tel point qu'il mourut d'une blessure gagnée au siége de Fribourg; mais sa vraie gloire n'est point dans ses exploits guerriers ni dans ses conquêtes locales; nous savons déjà qu'il confia la construction de la merveilleuse façade ogivale de Notre-Dame de Strasbourg à un artiste dont le nom a passé à la postérité avec celui de l'évêque.

Sous Frédéric de Lichtenberg (évêque de 1295-1306), frère

de Conrad, l'église ogivale de Haslach fut reconstruite par le fils d'Erwin de Steinbach, et sous Jean (I) de Dirpheim (évêque de 1306-1328), l'acquisition pacifique des châteaux et des bourgades de Bilstein, Bergheim, Ortenberg, Scherwiller, agrandit le domaine de l'évêché, en même temps que s'élevèrent dans l'intérieur de Strasbourg des édifices religieux et civils, et qu'une nouvelle codification municipale couronna l'œuvre d'Erchanbold et d'Otton de Hohenstauffen. Dans la lutte intestine entre les Zorn et les Müllenheim, l'évêque Jean fut constamment l'apôtre de la conciliation.

L'épiscopat de Berthold de Bucheck (1328-1352) est marqué par de grands malheurs publics et par l'infortune personnelle du prélat. En lutte avec un dignitaire du grand-chapitre pour une question de bénéfice, il fut emprisonné par son adversaire et subit ses exigences. La guerre civile des Zorn et des Müllenheim aboutit à l'exil des nobles de Strasbourg; et la peste d'Orient, qui vint s'abattre sur la capitale de l'Alsace, amena le supplice de quelques milliers d'infortunés israélites, prétendus empoisonneurs des populations chrétiennes.

L'administration paternelle de l'évêque Jean de Lichtenberg (1353-1365) ne put prévenir les dévastations de la plaine d'Alsace par les bandes d'Arnauld de Servole, lieutenant d'Enguerrand de Coucy, qui vint lui-même, dix ans plus tard, renouveler ces scènes de carnage.

Frédéric de Blankenheim (1375-1393) succédait au neveu de l'empereur Charles IV, à Jean de Ligny (évêque de 1365-1375) et à Lambert de Büren (1371-1375. Il conserva d'excellentes relations avec la maison impériale de Luxembourg. Ce fut probablement là ce qui l'enhardit à renouveler la lutte avec la ville libre de Strasbourg dont il était le débiteur. Il comptait parmi ses alliés un margrave de Bade, le seigneur Jean de Lichtenberg, un comte de Wurtemberg, le préfet impérial en Alsace, Borziwoy de Swinar, et un méchant dynaste du Haut-Rhin, Brunon de Ribeaupierre. L'issue de cette lutte

fut favorable à la ville courageuse ; et l'évêque, ne pouvant satisfaire ni ses alliés ni ses créanciers, se vit contraint de quitter furtivement son diocèse (1393).

Pour l'évêché de Strasbourg, l'époque la plus désastreuse est sans contredit celle de l'administration de Guillaume de Diest (1393-1439). De mœurs peu recommandables, prodigue à l'excès et constamment besoigneux comme Frédéric de Blankenheim, Guillaume (II) vendit ou engagea successivement les plus beaux domaines épiscopaux, et par son extravagante conduite il s'aliéna les esprits et les cœurs. Le haut clergé, le grand-chapitre surtout, lui furent hostiles, et pour cause ; car la fortune de cette grande corporation s'en allait avec la fortune personnelle de l'évêque et avec les terres ou les villes et bourgades de l'évêché. Un coup d'État fut tramé contre lui : Guillaume de Diest subit à Strasbourg les rigueurs et les injures d'un emprisonnement dont l'empereur Sigismond et le concile de Constance eurent grand'-peine à le tirer. Relaxé, il ne s'amenda guère ; ses dilapidations étaient devenues proverbiales, et lorsqu'il mourut, sa mémoire fut chargée d'une imputation que l'histoire impartiale doit proclamer calomnieuse : la rumeur populaire l'accusa d'avoir appelé en Alsace les bandes féroces des Armagnacs [1].

Conrad de Bussnang, un homme de bien, ne fit que passer quelques instants sur le siége épiscopal ; il se retira dans l'Obermundat de Rouffach, pour faire place à un évêque de la puissante maison palatine.

La personnalité des deux prélats qui appartiennent à cette famille (Robert et Albert) s'efface derrière les événements politiques dont l'Alsace est le théâtre au quinzième siècle. L'épiscopat de Robert (évêque de (1439-1478), petit-fils de l'empereur du même nom, coïncide avec la grande existence de

[1] Voy. *Une alliance contre les Armagnacs*, charte allemande traduite et commentée par l'archiviste du Bas-Rhin. Strasbourg 1840.

l'électeur Frédéric-le-Victorieux et avec son action directe sur l'Alsace comme préfet (landvogt) de Haguenau. Le dauphin Louis, Charles-le-Téméraire et son lieutenant Hagenbach, les comtes Jacques et Louis de Lichtenberg occupent l'avant-scène. Il est juste cependant de rappeler que Robert chercha de son mieux à réparer la brèche que l'extravagant Guillaume de Diest avait faite au patrimoine de l'Église de Strasbourg, et que l'évêque Albert (1478-1506) marcha dans la voie de Robert-le-Palatin, en rachetant les propriétés épiscopales engagées, en fortifiant les places démantelées, et en commençant dans l'intérieur de l'Église, sans secousse et sans bruit, la réforme des abus. Mais il n'était plus temps : la querelle intestine entre les curés et les ordres mendiants avait commencé à Strasbourg ; un mouvement socialiste (le Buntschuch) se produisit dans les campagnes ; l'esprit novateur régnait dans l'école des humanistes ; et lorsque l'évêque Guillaume de Hohenstein fit en 1506 son entrée à Strasbourg, le terrain était miné partout. Sous Guillaume, et malgré ses tendances conciliantes, la Réforme remporta dans une partie considérable de l'Alsace un triomphe incontesté sur l'Église, et amena à sa suite la guerre des paysans (1525). Sous l'évêque Erasme de Limbourg (1540-1568) éclata en Allemagne la guerre de religion à laquelle la ville libre de Strasbourg prit une part active.

Moins porté à la conciliation que l'évêque Guillaume III de Hohenstein, Erasme de Limbourg se raidit contre les événements et enraya dans quelques parties de l'Alsace le mouvement de la Réforme. L'évêque Jean de Manderscheid-Blankenheim (1569-1592) s'enhardit au point de refuser le serment qu'il devait prêter à la ville de Strasbourg, et qui consistait seulement à promettre le respect des priviléges de la cité. Il amena en 1571 les jésuites de Cologne à Saverne, et quelques années plus tard il les établit à Molsheim, où leur collége se transforma en Université catholique, rivale de l'Académie protestante de Strasbourg. D'une pureté de mœurs irrépro-

chable, Jean de Manderscheid en imposait même à ses adversaires, et si le terrain avait pu être totalement reconquis à la vieille foi, cet évêque aurait accompli la mission qu'il s'était imposée. Mais le schisme religieux avait gagné le grand-chapitre lui-même : à la mort de Jean de Manderscheid il se fit une rupture complète entre les deux partis ; les capitulaires protestants nommèrent à l'administration de l'évêché Jean-George, margrave de Brandebourg; les chanoines catholiques lui opposèrent le cardinal Charles de Lorraine ; la guerre, dite *épiscopale*, éclata pour aboutir à un partage des revenus de l'évêché (27 février 1593).

Dix ans plus tard, le margrave de Brandebourg résigna toutefois ses fonctions moyennant une transaction pécuniaire, et lorsqu'en 1607, à la mort de Charles de Lorraine, Léopold d'Autriche fut nommé administrateur de l'évêché, les chanoines protestants ne lui opposèrent plus de concurrent. Les deux partis pressentaient que leurs différends se videraient dans une arène plus vaste. Les troubles précurseurs de la guerre de Trente ans allaient déjà commencer en Alsace.

Au milieu de cette lutte fratricide, Léopold se démit de ses fonctions d'administrateur de l'évêché, en faveur de son neveu Léopold-Guillaume, fils puîné de l'empereur Ferdinand II. Le nouvel élu ne fut qu'un évêque nominal ; car jamais, pendant la longue durée de son épiscopat (1625-1661), il ne mit le pied dans son diocèse livré aux inexprimables horreurs d'une guerre qui n'a plus eu sa pareille ni en longueur ni en cruelle intensité.

L'époque intermédiaire entre la paix de Westphalie et la reddition de Strasbourg est remplie presque tout entière par l'épiscopat de François Egon de Fürstenberg (1660-1682) ; c'est lui qui reçut Louis XIV sous le grand portail de la cathédrale avec les paroles que Siméon prononça dans le temple de Jérusalem.

Le frère de l'évêque François et les quatre cardinaux de l'illustre maison de Rohan qui occupent le siége de Strasbourg

de 1682 à 1789, ne prennent qu'une part indirecte à l'histoire politique de la province d'Alsace. Les Rohan résidaient d'ailleurs de préférence à Saverne. « Je comprends, mon cousin », dit Louis XV au cardinal-évêque Armand-Gaston de Rohan-Soubise, « je comprends que vous aimiez ce séjour ; c'est plus beau que Versailles. »

En 1790, Louis-René-Édouard de Rohan-Guémené fut obligé de quitter ce magnifique château qui venait à peine d'être reconstruit à neuf, et de se retirer sur la rive droite du Rhin dans la ville d'Ettenheim. Nous savons quel fut son successeur à Strasbourg.

Dans cette revue rapide, non-seulement je n'ai pas été complet; j'ai peut-être été injuste à force de ménager vos loisirs ; j'ai sacrifié plusieurs noms qui semblent m'adresser des reproches et réclamer une mention honorable. Ainsi, les évêques compagnons de Conrad III et de Frédéric Barberousse pendant leurs croisades, n'ont point trouvé de place dans notre catalogue ; j'ai surtout été cruel pour les prélats qui ont occupé le siége épiscopal dans les premiers siècles et sous les Mérovingiens ; mais avant tout je tenais à vous prouver que je ne veux point éterniser ces entretiens.

De ces chefs de notre Église locale, quels sont ceux qui resteront gravés dans notre mémoire? Quelles sont les intelligences d'élite, quels sont les caractères exceptionnels que j'ai annoncés? Quelles sont les têtes qui dépassent le niveau même des hommes distingués? Vous les désignez, n'est-ce pas, avant moi? C'est Heddon, l'ami de Charles Martel et de son illustre famille ; c'est Erchanbold, l'ami des Otton et des deux impératrices ; c'est Widerhold, son successeur, si cruellement maltraité par la légende ; c'est Werinhar d'Argovie, l'ami de Henri-le-Saint, le constructeur de notre cathédrale byzantine ; c'est Otton de Hohenstauffen, le législateur libéral ; c'est Conrad de Lichtenberg, l'ami de Rodolphe de Habsbourg, le protecteur d'Erwin de Steinbach ; c'est Jean de Manderscheid, le représentant sincère et convaincu de la vieille foi ; c'est l'é-

vèque placé sur la limite d'un monde qui croule et dont il amortit la chute. Puis, pour faire ombre au tableau de ces prélats législateurs, littérateurs, guerriers, Frédéric de Blankenheim, l'allié de Brunon de Ribeaupierre, Guillaume de Diest, le dissipateur, l'allié de tous les grands seigneurs prodigues de son époque, et le dernier Rohan, l'allié de Cagliostro.

Un voile, un voile pour couvrir la honte d'une imperceptible minorité! Un piédestal de marbre dans le temple radieux de l'immortalité pour les prélats éminents qui ont compris leur double mission de dynastes et de pasteurs et qui feront éternellement battre le cœur de tout Alsacien, catholique, protestant ou israélite, qui professe le culte de la vraie grandeur.

Maintenant, Monsieur, si vous le voulez bien, nous allons lire le testament de sainte Odile et les vers de Herrade de Landsperg.

QUATORZIÈME LETTRE.

Fonds de l'évêché de Strasbourg. — Trésor des Chartes. — Testament de sainte Odile. — Légende de sainte Odile. — Son authenticité. — Discussion avec M. Roth, de Bâle.

Incedo per ignes.

Monsieur,

Nous connaissons, du moins de profil, les principaux évêques de Strasbourg, le théâtre de leur activité, les limites de leurs possessions, et je puis aborder plus librement le vaste fonds qui contient les documents de toute nature, témoins de l'influence historique de nos prélats. Ce fonds de l'évêché de Strasbourg ouvre par deux subdivisions, intitulées avec raison par mes prédécesseurs le *Trésor* et l'*Armoire des Chartes;* car ces compartiments renferment dans une série de boîtes et de cartons les parchemins incontestablement les plus précieux de notre collection ecclésiastique.

En tête du *Trésor des Chartes* se trouve le document connu sous le nom de *Testament de sainte Odile.* Je commence par vous dire, — sans hardiesse et sans présomption irrespectueuse, puisque c'est un fait avéré, — que ce document n'est pas authentique; néanmoins je vais, avec votre consentement, consacrer quelques pages à l'exposé de son contenu et aux questions que cette Charte soulève. Le nom de la patronne de l'Alsace, l'auréole qui depuis des siècles entoure ce nom vénéré, les attaques récentes qu'il a subies, excuseront, j'ose l'espérer, ma tentative. Je n'ignore point qu'en me hasardant sur ce terrain brûlant, je vais blesser les incrédules, qui sont aussi absolus, aussi intolérants dans leurs négations, qu'un inquisiteur du Saint-Office l'était autrefois dans la poursuite d'un hérétique; je crains fort aussi de ne point être agréable aux croyants, qui préfèrent que le voile du sanctuaire ne soit

pas soulevé par une main indiscrète. Aux uns je dirai que je me résigne à passer pour crédule et à me réfugier sous l'aile protectrice de Schœpflin ; aux autres, que la discussion n'a jamais fait de tort à une bonne cause, pourvu que l'examen soit contenu dans les bornes du respect dû à toute croyance sincère, et qu'il soit dirigé par le désir de concilier les droits de la science et ceux de la tradition, sans sacrifier inutilement l'une à l'autre.

Le prétendu testament de sainte Odile est un parchemin long de 0^{m},46, large de 0^{m},56, en assez mauvais état de conservation, sillonné de rides qui brisent l'écriture, où l'on reconnaît, à n'en pas douter, le caractère de la fin du dixième ou du commencement du onzième siècle. Le sceau détérioré en cire d'un empereur Lothaire se trouve apposé au bas de l'acte, qui porte la date de l'an 708, et la ville de Francfort comme localité où il aurait été émis.

Dans le corps du texte, il est dit que « sainte Odile, fille « d'Adalrich, abbesse du couvent supérieur et inférieur de « Hohenbourg, partage, par acte de dernière volonté et par « égales portions, tout son patrimoine entre les deux cou- « vents. La sainte testatrice décide néanmoins, sous réserve « exceptionnelle, que la cour d'Ehenheim (Obernai), qui avait « été la résidence de son père Adalrich, resterait par indivis « aux deux communautés ; elle veut qu'à des jours fixes les « deux abbesses président en commun dans cette cour, qui « sera le symbole et le lien de leur amitié mutuelle et qui « manifestera en tout lieu que les deux mères des deux con- « grégations sont de fait deux sœurs égales en dignité et en « influence. »

L'acte énumère en outre les biens qui auront à payer la dîme au couvent inférieur.

Quelle doit être, aux yeux d'une critique judicieuse, la vraie signification de ce document, dont Schœpflin et Grandi-

dier[1] ont déjà prouvé la falsification? car le nom de l'empereur Lothaire, porté à l'an 708, est une erreur si évidente qu'il est presque inutile de la relever. Il paraît que pour confectionner le document on a pris pour modèle quelque acte émis au commencement du onzième siècle par l'empereur Henri II-le-Saint, et que le but de cette invention était d'assurer au couvent inférieur (Niedermünster) des biens usurpés par lui sur le couvent supérieur (Hohenbourg). Ceci admis, pourra-t-on induire de cette pièce que sainte Odile n'a jamais légué de biens ni à l'un ni à l'autre couvent, vu que la sainte n'a point existé, parce qu'un document falsifié du onzième siècle est mis sous le couvert de son nom? Je ne comprendrais point pour ma part cette manière de raisonner; je verrais bien plutôt une preuve de l'indubitable existence de sainte Odile et de la véracité des traditions établies sur son compte dans le soin que prend le faussaire d'abriter les empiétements du couvent de Niedermünster sous l'égide d'une patronne dont personne, à cette époque, c'est-à-dire deux siècles et demi après la mort de la sainte, ne contestait ni de loin ni de près l'individualité historique et la filiation.

Mais dans les attaques récentes, dirigées contre la légende de sainte Odile, il ne s'agit guère de cet acte de donation de 708 : une argumentation plus formidable, empruntée à l'arsenal meurtrier de la critique moderne, a cherché à battre en brèche et à ruiner une fois pour toutes l'antique monastère et les existences séculaires qui s'abritaient sur ses hauteurs. Je vais essayer de transporter ceux de mes lecteurs qui demeurent étrangers à de pareilles querelles, de les transporter, dis-je, au cœur de l'école historique qui a fait de la né-

[1] Schœpflin, *Alsatia diplomatica*, I, p. 28, col. 1 et 2 au bas de la page. Grandidier, *Histoire de l'Église de Strasbourg. Examen du testament de sainte Odile*, p. 90 à 94. — Les noms des deux chanceliers Guntherus et Erchinbaldus, qui figurent au bas de l'acte, sont empruntés à des fonctionnaires et à des diplômes de l'empereur Henri-le-Saint.

gation son article de foi. C'est un détour apparent qui doit les mettre en mesure de juger eux-mêmes la discussion sur la légende de sainte Odile.

Avec des avocats subtils, rompus au métier de la dialectique, vous aurez tort, en tout état de cause, si vous vous hasardez à les suivre, pas à pas, dans le labyrinthe de leurs syllogismes; tandis qu'il y a quelque chance d'échapper à leurs filets, si, placé en dehors de leur cercle, vous vous bornez à montrer le point de départ de leurs évolutions, le tracé de leur route, le terme auquel ils aboutissent. Ne vous appliquez point à les réfuter, mais arborez drapeau contre drapeau, élevez autel contre autel; dites pourquoi vous ne vous rendez point à leurs raisons spécieuses, à leurs pétitions de principes, et laissez le lecteur impartial juger entre eux et vous.

Il y a eu de tout temps des sceptiques, des esprits penchant vers la négation; toujours, ce que tel siècle avait établi en fait de croyance religieuse ou historique, tel autre a cherché à le défaire. Quelquefois on a élevé de nouveaux édifices à la place de ceux qu'on renversait; souvent aussi on n'a laissé derrière soi que des ruines.

De nos jours, l'Allemagne scientifique dont personne plus que moi ne respecte les incontestables mérites et l'immense savoir, l'Allemagne a vu naître dans son sein une école qui s'est appliquée à scruter les origines, à démêler le vrai et le faux dans les événements transmis d'âge en âge, et à demander qu'à côté de chaque fait, pour qu'il soit acquis irrévocablement à la science, vienne se placer un document contemporain ou un témoignage postérieur équivalent à un titre primitif. On comprend facilement ce qu'un système pareil, appliqué avec une logique implacable, peut amener de bons et de funestes résultats; il peut dégager le vrai du milieu des données fausses qui l'obstruent; il peut, il doit aussi très-souvent dépasser le but et écraser le vrai sous les débris qu'il amoncèle avec l'enivrement et l'orgueil qu'inspire le savoir laborieusement conquis.

Cet examen, prôné et appliqué par l'école historique, a porté plus spécialement sur le terrain de l'histoire romaine, de l'histoire suisse, de l'histoire sainte et légendaire.

Je ne puis qu'effleurer ce vaste sujet, je ne puis qu'indiquer ici très-sommairement la marche suivie par ces redoutables adversaires de la tradition, de la poésie historique et de la légende[1].

Pour l'histoire romaine, Beaufort avait ouvert le feu; au dix-huitième siècle déjà, il avait cherché à démontrer la non-existence des rois de Rome; son œuvre fut reprise, il y a bientôt quarante ans, avec une érudition bien plus formidable et une sagacité bien plus grande, par l'illustre Niebuhr, qui démontra, à n'en point douter, que les premiers livres de Tite-Live ont été écrits avec des données légendaires, avec des fragments de chants et de ballades épiques, et que tel héros ou telle héroïne, dont on nous avait inculqué les noms sur les bancs de l'école, ne jouissait que d'une vie très-problématique. Mais à côté de ce travail savamment destructeur, Niebuhr poursuivait pieusement une œuvre de reconstruction : il refit avec une merveilleuse habileté, ou plutôt il fit pour la première fois l'histoire des diverses magistratures romaines ; les questions constitutionnelles les plus complexes sortirent élaborées à neuf de son creuset; il mourut, chargé de gloire littéraire, conservateur dans l'âme, malgré les apparences, et idolâtre de la science qui avait été dans ses mains un instrument à deux fins. — De nos jours et sous nos

[1] Ainsi, je ne m'étends pas sur les attaques de Wolf contre Homère; c'est une question à peu près jugée maintenant. Après avoir nié l'existence d'Homère et affirmé que l'*Iliade* et *l'Odyssée* non-seulement n'apartiennent pas au même auteur, mais ne sont qu'un ensemble, qu'une fusion de ballades ou de rhapsodies provenant de toute une école de poëtes, on abandonne aujourd'hui *les Prolégomènes* de Wolf et on revient à Homère *un* et *indivisible*, à Homère, créateur indubitable des deux merveilleuses épopées que Wolf avait dépecées. — Voy. sur cette question la préface de Minkwitz à sa belle traduction de l'*Iliade*.

yeux, Théodore Mommsen, dans son *Histoire de Rome*, poursuit un but pareil ; son œuvre est hors ligne, il renverse et reconstruit : j'aurais mauvaise grâce, moi, incompétent, à élever une seule objection contre cette œuvre ingénieuse qui fait sortir presque du néant l'*Histoire des anciennes races italiques*, montre sous un nouveau jour leurs conflits avec Rome et dessine à neuf tel caractère, dont les traits nous semblaient arrêtés à tout jamais et burinés sur l'airain. Eh bien, l'œuvre de Mommsen, saluée avec respect par l'Europe savante, a trouvé en Allemagne même de violents contradicteurs : et cela devait être ; car bien certainement tous ces hommes éminents ont été trop loin sur la route de la négation. Pour ma part, dussé-je être traité d'ignorant incorrigible, je ne vois point pourquoi la personnalité de quelques-uns des rois de Rome et des fondateurs de la république ne pourrait être sauvée, malgré les mythes qui les enveloppent. Loin d'être le seul de mon avis, je ne fais qu'énoncer celui de plus d'une intelligence sincère et droite ; je me trouve même avoir un auxiliaire dans le camp des sceptiques. Byron, le panégyriste et l'incarnation du doute, Byron, lorsqu'il se trouve dans la vallée d'Egérie, en face du pittoresque nymphée qui a conservé le nom du génie féminin, inspirateur de Numa, Byron a cru fermement à la réalité de la tradition et a trouvé, sous sa plume délétère, des strophes ravissantes qui rajeunissent l'immortalité du législateur de Rome et de son invisible amie.

Nier d'une manière absolue l'existence d'une personnalité, uniquement parce que, à côté de l'histoire, ou antérieurement à elle, le mythe l'a transfigurée, c'est, en tout état de cause, faire une œuvre de Vandale. Je vais, sinon justifier, du moins donner quelque valeur à mon assertion à l'aide de quelques hypothèses.

Attila, le fléau de Dieu, apparaît dans le poëme des Niebelungen sous le nom d'Etzel, et sous le voile de la fiction. Fort heureusement pour son immortalité terrestre, il figure aussi

dans les historiens contemporains. Sans cette circonstance, la poésie, dans l'esprit de nos critiques modernes, loin de sauver son nom, lui aurait porté malheur. Je suppose que Jornandès, que tous les historiens ecclésiastiques ou chroniqueurs qui nous parlent de lui, eussent péri, avec tant de chefs-d'œuvre de l'antiquité; que la poésie épique et de vagues traditions populaires eussent seules porté jusqu'à nous ce nom défiguré.... Eh bien, aujourd'hui, la plupart des savants, aux grands applaudissements du monde scientifique, nieraient l'existence d'Attila; le roi des Huns serait relégué dans le domaine des fables; on le jetterait dans le gouffre du néant, avec le démon antagoniste de Dieu; et cependant Attila aurait en réalité vécu, il aurait enterré des milliers de victimes humaines dans les champs catalauniens, et aurait reculé devant Aëtius et saint Léon.

Charlemagne vit au milieu des Paladins, dans la chronique fabuleuse de Turpin; il vit dans la chanson de Roland[1]; il vit dans toutes les chansons de Geste; il vit dans la tradition, mais bien lui a pris d'avoir un secrétaire annaliste. Admettez un seul instant que la biographie du grand empereur, racontée en style classique par Eginhard, n'ait point été conservée, que ses capitulaires aient disparu, que les chroniques qui suivent immédiatement son règne aient toutes péri dans les incendies allumés par les pirates normands; qu'arriverait-il aujourd'hui? La figure du rénovateur de l'empire romain d'Occident aurait, malgré ces désastres partiels et cette éclipse temporaire, traversé les siècles; elle serait arrivée à nous par les mille voix de la renommée, qui n'ont cessé de proclamer son nom à travers les âges barbares, à travers le mouvement des croisades et le siècle de la renaissance. Eh bien! aujourd'hui les savants habiles démontreraient, à l'aide des chants même de Théroulde, ou que Charlemagne n'a pas plus vécu que Roland et les autres Paladins, ou que, s'il a vécu, la poésie a singu-

[1] Voir l'admirable traduction de l'œuvre de Théroulde, par feu M. Génin.

lièrement altéré son caractère, et qu'une existence pareille équivaut à un non-être, à une ombre; il n'y aurait point de lycéen qui ne se crût fondé à s'égayer aux dépens des... «anciens» qui persisteraient à croire au couronnement de Karl-le-Grand et à ses guerres contre les Sarrazins d'Espagne.

Rentrez dans la question, me direz-vous, venez-en à sainte Odile, puisque c'est d'elle que vous prétendez nous entretenir; vous n'êtes point dans la question.

J'y suis, Monsieur; ayez, de grâce, un peu de patience.

Sur le terrain de l'histoire suisse, ai-je dit plus haut, des attaques analogues se sont produites de nos jours. Il y a trente ans, vous pouviez à la rigueur vous hasarder dans les petits cantons avec le léger bagage de connaissances historiques amassées dans Tschudi, Jean de Müller et Zschokke, avec les vers de Schiller dans votre mémoire et votre cœur, sans crainte de trouver un démenti donné à votre gai savoir par quelque livre de récente facture. Les chapelles commémoratives sur les bords du lac de Lucerne avaient encore leur signification pleine et entière; Küssnacht, le Grütli, Altorff, Bürglen marquaient les étapes de ce pèlerinage romantique, où vous trouviez le nom d'un héros patriarcal, marié à tous les échos de la montagne, au coup de chaque rame sur les flots, au grondement du torrent dans la vallée du Schæchen, au murmure du vent dans les arbres du Grütli. Maintenant tout est changé. Des savants contemporains ont prouvé avec une incontestable supériorité de vues, un savoir vaste et habilement distribué, avec une parfaite bonne foi, un amour sincère, je dirais presque avec le fanatisme de la vérité, ils ont prouvé que les documents suisses ou allemands contemporains du quatorzième siècle ne parlent ni de Tell ni de Gessler; que ces noms ne se retrouvent ni parmi ceux des familles indigènes, ni parmi ceux des dynastes ou des fonctionnaires autrichiens; que dans l'histoire légendaire de l'antique Scandinavie un fait pareil à celui que l'on met sur le compte du préfet (vogt) autrichien se rencontre; qu'il avait

déjà attiré l'attention de plusieurs érudits; que la pomme et la flèche sont empruntées à ce mythe ou à cet événement du Nord; que Tell et Gessler sont des êtres créés par l'imagination populaire; que l'histoire même de la délivrance de la Suisse et de sa lutte contre les gouverneurs impériaux est enveloppée de contradiction et d'incertitude. On ne s'est point arrêté en si bon chemin; il y a peu de temps, un travail, remarquable par le fond d'érudition qu'il laisse entrevoir et par l'habileté dans l'enchaînement des faits ou des raisons alléguées à l'appui de la thèse, a cherché à démonétiser Arnold de Winkelried, le héros de Sempach, dont le sacrifice n'a été jusqu'ici contesté par personne. Eh bien! Arnold de Winkelried n'a point vécu, car son nom ne se rencontre point dans les chroniques et les Chartes contemporaines de la bataille (1386); ou, s'il a vécu, s'il a assisté au combat, son intervention n'a été qu'un incident insignifiant de cette mémorable journée; sa mort volontaire n'a pas plus de valeur que celle du fabuleux Curtius; les piques qu'il a ramassées sur sa large poitrine pour ouvrir une brèche à ses compagnons, ces piques sont tirées du même arsenal que la flèche libératrice du héros de Bürglen; ou bien, si le sang de Winkelried a coulé, il n'a point fécondé le sol; les poëmes qui ont célébré ce haut fait sont de facture postérieure, évidemment des centons cousus les uns au bout des autres, des interpolations plus ou moins adroites et audacieuses.

Que vous dirai-je, Monsieur?... Je commençais à renoncer à l'existence de Tell; mais cette dernière hardiesse — je me sers d'un mot honnête — m'a donné à réfléchir; ne pouvant vérifier moi-même dans les archives des villes et des abbayes suisses si le nom de Winkelried se trouve ou ne se trouve point caché au fond de quelque titre de propriété ou de famille, obligé de m'en tenir au récit immortel de Müller, j'ai cherché dans mes propres inspirations, dans mon esprit seul, des arguments pour lutter avec ceux qui venaient d'ébranler en moi d'anciennes convictions. Il me semblait

dur de voir réduire en poussière un idéal de ma jeunesse, sans essayer de sauver ces figures radieuses qui maintiennent dans notre cœur la faculté d'admirer et d'aimer.

Les érudits qui attaquent des traditions établies, des faits que l'on croyait acquis à l'histoire, font un appel aux parchemins, dont certes je suis moins en droit que personne de nier la haute autorité. Mais à côté de la lettre morte, il est un autre juge encore auquel j'ai le droit de recourir : c'est le bon sens. Le parchemin destiné à conserver le souvenir d'un fait, d'un événement, d'une personne, peut périr ; le sens commun est immortel.

De ce qu'un nom ne se trouve point dans les documents contemporains, vouloir en induire que le personnage en question n'a point existé, quoique la tradition ait conservé son souvenir et son individualité, c'est, permettez-moi de l'affirmer, c'est presque de l'outrecuidance. Malgré les moyens de publicité multiples que la presse moderne a mis entre nos mains, que de fois n'arrive-t-il pas que dans le compte rendu d'une catastrophe ou d'une action d'éclat, le nom de l'un des acteurs soit omis à dessein ou par inadvertance, sans qu'une réclamation le réhabilite et le mette à sa place dans un imprimé quelconque; le même nom, négligé, effacé, omis dans les témoignages officiels, peut vivre dans la bouche de quelques amis, d'un cercle restreint de concitoyens, reparaître à quelque distance seulement, être remis en honneur par un annaliste ou un poëte, et conquérir une renommée tardive, mais incontestablement méritée. Avant l'invention de l'imprimerie il y avait dix chances contre une, pour qu'un nom, même méritant, même illustre, ne figurât point, séance tenante pour ainsi dire, dans le récit d'un événement. A ces époques d'actions désintéressées, on songeait bien moins que de nos jours à consigner par écrit jusqu'aux moindres détails d'un combat. La reconnaissance publique dans un pays tel que la Suisse était le meilleur archiviste; le chroniqueur, en recueillant plus tard ces souvenirs vivaces, pouvait les re-

trouver légèrement altérés ou incomplets; mais le noyau était resté incorruptible, entier; il y a dans certains faits une vérité psychologique que l'on n'invente pas; même pour que, dans ce cas, la fiction prenne racine et s'épanouisse, il faut qu'il y ait un point de départ.

C'est ce point de départ que l'imagination ou l'imposture ne parviennent ni à créer ni à inventer. « Donnez-moi un point, disait Archimède, un point, et je remuerai le monde. » Pas plus dans l'histoire que dans la nature, vous ne ferez rien de rien; il faut que le germe soit réel. Je vous défie, je vous le donne en cent, je vous le donne en mille, de faire circuler par la seule force de votre volonté et de votre imagination, de faire adopter par le populaire un nom comme celui de Tell, de Gessler, de Winkelried, si ce nom n'a pas eu, dans un moment quelconque, une existence vraie; s'il ne s'est pas, dans l'origine, appliqué à la figure d'un homme de chair et d'os; je vous défie d'aller prendre dans la mythologie ou l'histoire de la Scandinavie un récit quelconque et de l'implanter dans une vallée suisse; de faire croire, à un jour donné, que tel fait s'est passé dans tel endroit, si du moins une vague tradition, basée sur ce point de départ réel dont j'ai parlé plus haut, n'a préparé le terrain sur lequel vous prétendez asseoir *votre histoire*. Et pour appliquer mon raisonnement au fait spécial — plutôt que de supposer cet emprunt bizarre fait à la Norwége, dans le but de populariser une légende... il me serait, à moi, plus facile d'admettre qu'un landvogt tel que Gessler, raffiné dans sa barbarie et ayant eu quelque notion d'un fait cruel accompli dans les royaumes scandinaves, eût voulu se donner l'infâme jouissance de répéter à Altorf ce qu'un Wikinger avait imaginé dans le Nord.

Un mien ami, savant hors ligne, qui croyait, il y a trente ans, fermement à l'existence des héros suisses du quatorzième siècle, et qui m'aurait fait un mauvais parti, si j'avais à cette époque soulevé un seul doute sur quelques parties acces-

soires de ce merveilleux récit, s'est laissé gagner dans l'intervalle par les arguments de l'école moderne, et, à la première hésitation que j'ai laissé entrevoir, un sourire dédaigneux a effleuré ses lèvres. D'après lui, ces légendes qui passent d'un pays dans un autre, sont comme la graine d'une fleur ou d'un arbre enlevée par un oiseau ou par le vent, et transportée à travers l'espace sur un terrain lointain. La comparaison est ingénieuse, mais elle n'explique et ne prouve rien; le mystère du transfèrement serait pour le moins aussi grand que celui de l'origine; de la naissance spontanée d'un événement sur le sol auquel la tradition l'attribue.

Au surplus, ce ne sont point là des articles de foi. Que Tell ou Winkelried aient vécu, ou que ce soient des héros-fantômes, la Suisse est assez riche du reste de son fonds historique et poétique; elle peut à la rigueur se laisser arracher un fleuron de sa couronne sans montrer pour cela une tête dégarnie; ses glaciers et ses lacs attireront toujours des milliers de passionnés admirateurs; l'immortelle création de Schiller sauvegardera, mieux que les annales les moins contestées, les noms qui depuis cinq siècles vivent dans la mémoire des peuples libres et des peuples opprimés.

J'en dirai autant de Rome: les Tarquins, Brutus, la chaste Lucrèce, Horatius Coclès, Mucius Scævola, peuvent aller rejoindre Curtius dans son gouffre, sans que la grandeur du tableau qu'on appelle l'histoire romaine en soit altérée, sans qu'une seule couleur sur cette toile immense s'efface ou pâlisse. Les vies des hommes illustres de Plutarque et les livres de Tite-Live seront lus et dévorés, longtemps après que les œuvres d'une critique ingénieuse, mais délétère, et souvent peu attrayante, auront rejoint sur les rayons de nos bibliothèques ces milliers de volumes que chaque siècle lègue au siècle suivant comme un héritage plein d'embarras, de plus en plus difficile à administrer ou à contrôler.

Tous les arguments que j'ai fait valoir en faveur de la tradition dans l'histoire profane, peuvent aussi s'appliquer sur

le terrain de l'histoire sainte et de l'histoire légendaire, avec cette différence qu'ici la matière est un millier de fois plus délicate. Le travail de la critique dans l'histoire romaine ou suisse, porte sur des questions et des personnes qu'à la rigueur on peut traiter comme des abstractions, sans blesser aucun intérêt, aucune idée contemporaine, sans toucher à la foi vive d'un concitoyen; tandis que la discussion sur les livres saints et sur la légende adoptée par l'Église, remplit de tristesse, de dégoût et d'indignation les croyants et les fidèles.

La science de son côté reste impassible ; elle examine, elle examinera toujours, à moins d'être violemment comprimée dans ses manifestations. Mais à son tour elle doit subir la contradiction et la loi du talion, et elle doit admettre qu'à côté de son point de vue, il puisse en exister un autre ; l'intolérance en tout cas sied mal aux partisans de la négation.

Je n'ai ni la prétention ni la mission d'être le défenseur infaillible de la légende; je viens seulement en dehors de toute passion confessionnelle, dans l'intérêt de ce qui me semble la vérité, et dans l'intérêt de l'histoire d'Alsace, apporter à ces débats quelques arguments dictés par ce bon sens dont j'ai proclamé plus haut le règne éternel.

Les attaques contre l'histoire sainte ne sont pas de date récente. Je n'ai point à faire ici la pénible récapitulation des auteurs et des ouvrages qui, depuis des siècles, ont cherché obstinément à saper les bases écrites de la foi chrétienne[1].

[1] De nos jours un nom tristement célèbre a effacé ceux de ses devanciers: c'est celui de Strauss. Il a tenté de réduire l'existence du fondateur de l'Église chrétienne à l'état de mythe; il l'a fait, sans animation, avec la froide impassibilité de l'anatomiste qui applique le scalpel à un cadavre. Je n'ai pas davantage à m'appesantir sur les conséquences possibles d'une semblable tentative; elles sautent aux yeux les moins clairvoyants. Fort heureusement son ouvrage est indigeste, difficile à lire; il n'a convaincu et ne convaincra que ceux qui apportent à une pareille étude des dispositions préconçues, hostiles, aveugles en face des vérités et des bienfaits *historiques* du

J'en viens tout droit à la question de l'existence de sainte Odile, de la patronne de l'Alsace. Sa réalité historique et légendaire, admise jusqu'ici, même par des savants protestants, tels que Schœpflin et Strobel, a été révoquée en doute tout récemment par un savant bâlois, M. le professeur Roth[1], puis défendue avec vivacité par M. Louis Levrault[2]. Peut-être ne devrais-je point, après lui, descendre dans la lice; je ne puis me servir des armes de l'érudition; je n'ai point de documents inédits à faire valoir; j'arrive sur le terrain, pauvre comme Job et n'ayant d'autre bouclier, d'autre auxiliaire que ma foi dans les imprescriptibles raisons de la probabilité historique appuyée sur le simple sens commun.

M. Roth, à l'appui de sa thèse, examine les monuments et les documents. Commençons par les derniers.

La mort de sainte Odile est communément placée vers l'an 720. De documents authentiques du huitième ou neuvième siècle qui parlent d'elle, il n'en existe point. C'est une Charte de Louis-le-Débonnaire qui mentionne pour la première fois *Hohenburc* en 837, mais sans nommer la première abbesse[3]. Cette circonstance est fâcheuse, j'en conviens, mais elle n'est point péremptoire pour moi, comme elle semble l'être pour M. Roth. Avec M. Louis Levrault, je ne vois pas pourquoi l'empereur, fils de Charlemagne, n'aurait pu confirmer les priviléges du couvent de Hohenbourg, sans mentionner expressément les circonstances du premier établissement, d'autant plus qu'à cette époque sainte Odile n'était point encore canonisée.

Avec une incontestable habileté, M. Roth cherche à construire à sa façon la légende de sainte Odile, c'est-à-dire à ex-

christianisme, et qui ont la patience de suivre l'auteur dans ses déductions et inductions subtiles.

[1] Voy. *Alsatia*, année 1858, p. 65 à 118.

[2] *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, t. II, p. 146 à 161.

[3] Ce document existe dans notre trésor des Chartes.

pliquer comment elle a pu se former peu à peu, à l'aide de données empruntées à d'autres localités. Il montre, vers le milieu du huitième siècle, une religieuse Odile à Toul ; vers le commencement du onzième siècle, une Odile, abbesse de Hohenbourg, allant mourir à Verdun ; il affirme que les moines d'Ebersmünster, confesseurs et secrétaires du couvent de Hohenbourg, forgeaient audacieusement des titres de donation, et à l'aide de ces prémisses il fait voir la légende qui gagne peu à peu de l'ampleur, et se cristallise pour ainsi dire au onzième et au douzième siècle.

Je dois ajouter que M. Roth ne donne point ses hypothèses comme chose certaine : il signale les analogies qui se trouvent entre des faits attribués à la sainte patronne de l'Alsace, et des faits que l'on trouve établis en d'autres localités de l'intérieur de la France ; il cherche à prouver la non-existence de la légende complète de sainte Odile avant le douzième siècle ; mais nulle part il ne s'aventure jusqu'à prétendre que sa manière d'envisager la chose soit la seule bonne et la seule admissible ; il laisse donc, avec une incontestable tolérance de la part d'un antagoniste démolisseur, il laisse toute latitude aux convictions opposées à la sienne. Il n'a point le fanatisme de la négation.

Sa longue argumentation, développée dans une cinquantaine de pages, vient pour moi se briser, impuissante, contre un seul fait, que lui aussi est bien obligé d'admettre, savoir : le passage du pape saint Léon (IX) en Alsace (1049 à 1050) ; la reconstruction et la dédicace du couvent de Hohenbourg sous les auspices de ce pape alsacien, et, à cette occasion, la canonisation de sainte Odile, constatée par une bulle authentique (1050). M. Roth n'ose pas le dire d'une manière explicite, mais il donne à entendre que le pape saint Léon avait, pour l'accomplissement de cet acte, un intérêt de famille ; or M. Levrault s'élève avec une véhémente susceptibilité, que je comprends, contre le jour douteux, jeté sur le caractère du saint pontife par une semblable insinuation. Rien

n'autorise à suspecter la droiture de saint Léon dans cette circonstance ; aucun soupçon ne peut ternir cette belle figure ; aucun nuage ne peut monter à la hauteur de ce front pur et serein.

Resterait à imputer au pape alsacien une crédulité ou une ignorance inqualifiable. Léon IX était, aux yeux de ses contemporains, une intelligence d'élite, un savant théologien, un érudit en fait d'histoire ecclésiastique. Il est né en 1002, à peu près deux cent cinquante ans après l'époque présumée de la mort de la bienheureuse Odile, qui figure parmi les ascendants du pontife. Comment le souvenir d'une apparition aussi extraordinaire que celle de la vierge et abbesse Odile, au cœur d'une famille, ne se serait-il point transmis de père en fils? Comment aurait-il pu s'effacer dans un espace de temps aussi restreint? Comment ne pas admettre, avec toute espèce de probabilité, que des documents écrits aient subsisté à cette époque dans les archives de cette maison d'Éguisheim-Dagsbourg? Les témoignages de la voix publique plaçaient depuis deux siècles le tombeau de la sainte sur la montagne de Hohenbourg, et y attachaient des influences mystérieuses qui devaient motiver la canonisation. Comment le pape aurait-il pu se hasarder à faire adopter par le monde contemporain une aussi audacieuse imposture, que l'eût été celle qui, appliquant du jour au lendemain au mont Sainte-Odile en Alsace des faits réputés accomplis antérieurement, à Toul, Verdun ou Laon, devait provoquer une explosion dans le monde chrétien et le monde politique? On voudra bien se rappeler que la famille franconienne qui occupait alors le trône impérial, manifesta, peu de lustres plus tard, des dispositions peu amicales pour la papauté; elle n'aurait pas manqué de tirer parti contre son ennemie d'une semblable infraction aux lois de la prudence la plus élémentaire ; elle l'eût fait, quoique Conrad-le-Salique ait été le parent de saint Léon ; car dans les luttes politiques on fait flèche de tout bois, et Henri IV, pour nuire à Grégoire VII,

n'aurait pas respecté le souvenir d'un pape de sa propre famille. Tout esprit impartial conviendra avec moi, que si le sépulcre de sainte Odile à Hohenbourg n'avait été, depuis un temps immémorial, entouré de la vénération des fidèles, ni prélat ni pontife ne se fût hasardé à y appeler d'office la dévotion des fidèles. La canonisation ne créait rien : elle constatait, après enquête, un fait séculaire; elle légitimait, elle consacrait, par l'adoption de l'Église, un culte spontané.

Il est vrai que M. Roth conserve la ressource de supposer ou d'affirmer que ce concours de fidèles au mont Sainte-Odile avait commencé dans un moment quelconque, à placer entre la mort de la sainte apocryphe et la naissance du pontife, son arrière-petit-neveu ; et que cette vénération avait été dès l'origine appliquée sans motif à une tombe ou vide ou mensongère.

Je n'aurais plus rien à répliquer, je l'avoue, à cette argumentation.

M. Roth appuie aussi sur les monuments de la localité une partie des raisons qui lui semblent militer contre l'authenticité des traditions du mont Sainte-Odile. La chapelle de la Croix, selon lui, date de l'an 1050 seulement; le sarcophage du père de sainte Odile et les bas-reliefs seraient du douzième siècle. Ici M. Roth se trouve sur un terrain plus solide; je me déclare incompétent pour infirmer ou approuver la fixation précise de ces dates; je veux, je dois les croire bonnes. Au dixième siècle, de terribles dévastations ont passé sur la montagne et sur les édifices sacrés, qui dominaient au loin le pays et attiraient les regards des spoliateurs hongrois ; les Magyars en un mot ont ravagé Hohenbourg; les constructions premières et l'ornementation de l'ameublement sacré ont dû être renouvelées sous le pape saint Léon (IX) et après lui; mais ce fait n'infirme point, il laisse au contraire subsister en entier l'hypothèse que les premiers édifices conventuels ont daté de la fin de l'époque mérovingienne ou du commencement des Carlovingiens. Ici d'ailleurs, la Charte de Louis-

le-Débonnaire (837), et un acte de partage entre Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve de 870, ne laissent plus aucun doute sur l'existence d'un établissement quelconque à Hohenbourg dès cette époque reculée [1].

M. Roth termine son plaidoyer *contra domum Ottiliæ* par ces mots : « Nous n'arrivons pas au delà du résultat suivant : « Le couvent existait sous Charlemagne, et il a été fondé par « un duc. »

Je prendrai la liberté de substituer une autre formule à cette conclusion, et j'aime à me flatter que le scepticisme historique ne la trouvera pas contraire aux faits probables, que le croyant ne la trouvera pas irrespectueuse. Je dirai : « En l'an « 1050, le pape saint Léon (IX), Alsacien d'origine, s'appuyant « sur des traditions de famille et prêtant l'oreille à l'impérieuse « voix publique, qui attribuait à la tombe de l'abbesse Odile, « placée au sommet de Hohenbourg, des influences miracu- « leuses, le pape canonisa la sainte fille d'un duc ou grand « d'Alsace qui avait été, sur la limite de l'époque mérovin- « gienne et carlovingienne, le premier fondateur et donateur « de ce monastère ; il fit en même temps restaurer les édifices « et renouveler les institutions de charité, qui se trouvaient, « depuis l'époque de l'invasion magyare, dans un déplorable « état d'abandon. »

A partir de cette époque, le culte de sainte Odile devenu officiel, prit de siècle en siècle une extension plus grande et un éclat plus imposant. La magie de la distance entoura cette figure d'une auréole de plus en plus éclatante ; à travers les

[1] Je n'entame point la question d'Athalrich ou d'Etichon, duc d'Alsace. J'ai déjà trop longtemps abusé de la patience de mes lecteurs. — M. Roth, dans l'édifice généalogique, si laborieusement construit par Schœpflin, ne laisse pas pierre sur pierre. Il apporte de formidables arguments contre la personnalité du duc, et surtout contre celle de Bereswinthe, mère de sainte Odile. M. Levrault l'a courageusement combattu, mais avec moins de bonheur que dans le reste de son argumentation.

révolutions politiques et religieuses, à travers les convulsions sociales, elle demeura, dans la croyance du pays, le modèle de la piété filiale, de l'abnégation monastique et de la charité chrétienne.

QUINZIÈME LETTRE.

Herrade de Landsperg. — Ouvrage de feu Maurice Engelhardt. — Documents relatifs à Herrade. — Analyse du Jardin des délices.

Monsieur,

Le «Trésor des Chartes» (fonds de l'évêché de Strasbourg) contient plusieurs documents relatifs à Herrade de Landsperg. Le nom de cette abbesse de Hohenbourg, à peine connu de quelques érudits alsaciens au siècle dernier, ignoré, il y a quarante ans encore de la totalité du public cultivé, ce nom est désormais européen. Il doit, en grande partie, cette soudaine célébrité à l'opuscule de l'un de nos compatriotes, feu M. Maurice Engelhardt, qui a le premier, en 1818, appelé l'attention de l'Allemagne sur «le *Jardin des délices*[1] » ce beau manuscrit de Herrade, conservé à la bibliothèque de Strasbourg. Après M. Engelhardt, des savants français, des archéologues, des littérateurs, des touristes de toutes les nations se sont empressés de feuilleter le volume et d'en rendre compte, souvent sans même nommer le modeste travailleur et dessinateur qui le premier s'était appliqué à illustrer Herrade, cette femme artiste, poëte, philosophe, théologienne, et mieux que cela, directrice maternelle des religieuses, confiées à son intelligente tendresse.

Vous me permettrez, Monsieur, de m'arrêter en face de cette adorable figure, de vous parler un peu des documents qui la concernent, et davantage d'elle-même et de son œuvre originale.

Je vais au devant de vos objections, au devant des reproches que pourraient m'adresser vos lecteurs, en me voyant faire

[1] Herrade de Landsperg, abbesse de Hohenbourg ou de Sainte-Odile, en Alsace, et son ouvrage *Hortus deliciarum*, par M. Chr. M. Engelhardt, 1 vol. in-8° et 12 planches in-fol. Stuttgart et Tübingen 1818 (en allemand).

une halte sur cette route déjà si longue, où j'ai eu la présomption de les acheminer. Puisque le nom de Herrade et son œuvre, me direz-vous, ont une célébrité incontestée, et se trouvent dans le domaine public, pourquoi nous en reparler? Donnez-nous de l'inconnu! instruisez-nous! intéressez-nous par des données complétement neuves!

Un moment, Monsieur; c'est parce que le nom de Herrade est désormais européen, que j'ose vous en entretenir; c'est parce que dans tout le domaine de nos archives, il n'y a presque rien qui approche de l'éclat de cette renommée scientifique et littéraire, que je m'arrête aux pieds de la belle statue, qui, sans être entourée de l'auréole de la sainteté canonique, est illuminée de tous les rayons que la gloire terrestre peut concentrer autour d'une tête privilégiée. Les noms de Dante, de Cervantès, de Camoëns, de Shakespeare, de Michel Ange, de Raphaël, les noms de tous les génies, de tous les talents qui ont illustré l'humanité, sont européens; mais on n'est jamais mal venu d'en parler, pourvu qu'on apporte à l'examen de leurs œuvres et de leur caractère un peu d'intelligence et beaucoup d'amour; pourvu que sur ces diamants à mille facettes on arrive, par une observation assidue, à découvrir un nouveau jet de lumière; pourvu que dans les vallées qui sillonnent les flancs de ces hautes montagnes, on trouve une nouvelle source d'eau vive et quelques plantes échappées à l'œil des premiers voyageurs.

D'ailleurs, soyons de bon compte, et, sans offenser personne, voyons, combien de vos lecteurs ont, de leurs yeux, examiné le manuscrit de Herrade? Quels sont ceux qui en ont parcouru les six cents pages in-folio? Quels sont ceux qui ont étudié l'œuvre de feu M. Maurice Engelhardt, ou tel compte rendu de l'École des Chartes ou d'un journal savant?.... Je puis donc espérer d'être à peu près neuf pour quelques-unes des personnes qui consentent à nous prêter un quart d'heure d'attention. Quant aux savants de profession, le mieux qui puisse m'arriver, c'est d'être ignoré d'eux; non-seulement je

ne leur apprendrai rien ; je serai pour quelques-uns d'entre eux une pierre d'achoppement, vu que je m'applique à vulgariser un sujet scientifique, à mettre à la portée de quelques intelligences cultivées, mais par devoir avares de leur temps, les notions qui d'habitude demeurent réservées aux érudits exclusifs et égoïstes.

J'ai nommé plus haut, à tout hasard, quelques génies éclatants, immortels ; je les ai cités à titre d'exemple, non pou établir un parallèle entre eux et Herrade.... la modeste abbesse de Hohenbourg reculerait effrayée, si elle revenait à l'existence, devant le dangereux honneur d'une pareille comparaison. Herrade n'a qu'une valeur relative : l'intérêt qu'elle inspire, découle de sa situation isolée au haut d'une montagne de l'Alsace, au-dessus des forêts de sapins, dans la région des nuages ; il découle du siècle où elle vécut, et qui nous a légué, avec tant de parcimonie, des notions littéraires, scientifiques, artistiques, incomplètes ; il vient de sa qualité de femme, de religieuse, qui ajoute au charme de sa présence dans un monde à moitié barbare, la fascination dont nous sommes saisis toutes les fois qu'un être angélique de pureté descend sur la terre où se débattent les passions haineuses et charnelles.

Pour ne pas trop m'étendre, je vais d'avance limiter le terrain sur lequel je vous prie de me suivre aujourd'hui. Peu de mots suffiront pour rappeler la place qu'occupe Herrade dans la série des abbesses de Hohenbourg ; je tâcherai de même de ne point être trop longtemps importun en indiquant les Chartes qui nous parlent d'elle. La femme artiste, si bien caractérisée par M. Engelhardt, ne m'arrêtera aussi que peu de temps ; mon incompétence m'en fait une loi. C'est la femme érudite et poëte que je désire montrer, enlevée de sa cellule dans les régions où disparaissent les vanités de la terre, jusqu'au sein de la Jérusalem céleste.

Pendant le siècle qui suivit la visite du pape Saint-Léon (IX) au haut du mont Sainte-Odile (1050 à 1150), il paraît, sans

qu'il y ait à ce sujet une notice précise, qu'un revirement déplorable s'était opéré au cœur de la communauté de Hohenbourg: c'était la réaction fatale contre le merveilleux élan d'enthousiasme, qui avait provoqué la canonisation de Sainte-Odile. La foi s'était éclipsée, la discipline relâchée; l'intervention d'une autorité quelconque était devenue nécessaire pour ramener la congrégation religieuse à la rigidité, à la pureté de son point de départ.

Une autre circonstance qu'on n'a pas suffisamment remarquée, avait sans doute contribué à ce relâchement dans la vie intime de Hohenbourg. Frédéric, duc de Souabe et d'Alsace, père de Frédéric Barberousse, avait, pour des motifs inconnus, porté la dévastation dans les édifices et les dépendances du couvent[1]. Son fils, l'illustre empereur, suivit des errements diamétralement opposés : dès la première année de son règne, il appela l'une de ses parentes, Relint ou Relindis, du fond du couvent de Berg, près Neubourg en Bavière, au mont Sainte-Odile, et lui confia la mission de régénérer cet asile qui était resté dans le triste état de délabrement où l'avait réduit Frédéric de Souabe.

Relindis, malgré l'austérité de son caractère, était adonnée au culte des muses; elle fut probablement l'institutrice de Herrade de Landsberg, qui se trouvait au nombre des novices confiées à ses soins et qui lui succéda, en 1167, sur le siége abbatial de Hohenbourg.

Comment et pourquoi Herrade avait-elle pris le voile? Était-ce une vocation, un ordre émané de ses parents ou de son frère Günther? Était-ce une expérience anticipée de la vie, la prévision des luttes, des passions, des tourments qui l'attendraient dans le monde, dont le spectacle effrayait sa jeune et vive imagination? Étaient-ce toutes ces causes réunies qui portèrent Herrade à quitter la demeure paternelle et à se ré-

[1] Voy. la bulle de Luce III, confirmative des priviléges de Hohenbourg, année 1185.

fugier dans la vie contemplative du cloître ? Une réponse probable à ces questions, nous la trouverons dans les œuvres de Herrade; quant à une certitude quelconque sur les premières années de la savante abbesse, il faut y renoncer; un voile épais les couvrira peut-être toujours.

L'examen des documents nous montre Herrade en rapports d'affaires avec l'empereur Frédéric Barberousse, qui avait d'ailleurs visité le monastère sous l'abbesse Relindis et avait sans doute remarqué, parmi les jeunes religieuses, le rejeton de l'une des familles les plus illustres de l'Alsace. Herrade était en relation avec les pontifes, avec les évêques de Strasbourg, avec des prélats de Lorraine et d'Allemagne, avec des dynastes alsaciens; mais accidentellement, transitoirement, pour le bien de son monastère. De fait, selon l'heureuse expression de M. Engelhardt, « elle vivait dans le temps, mais non avec ou pour le temps. » Le bruit du monde venait expirer aux pieds de Hohenbourg; la lutte terrible entre la France et les souverains normands de la jeune Angleterre, le mouvement des croisades qui agitait alors l'Europe entière, les figures de Frédéric Ier, de Richard Cœur-de-Lion, de Louis VII, de Philippe-Auguste ne laissent pas la moindre empreinte dans les œuvres de Herrade; soit parti pris, soit indifférence, soit ignorance non présumable, l'abbesse de Hohenbourg semble fermer les yeux et les oreilles aux objets du dehors, comme la porte de son couvent est fermée aux hommes du siècle; elle entend l'harmonie des sphères; ses yeux, elle les tient attachés aux étoiles du ciel, dont elle voit de plus près et dans un air plus pur toute la magnificence, et qui lui révèlent les splendeurs de la cité de Dieu. La brume épaisse qui, pendant une partie de l'année, couvre pour elle les plaines du Rhin étendues aux pieds des Vosges, cette brume est le symbole matériellement exact du voile impénétrable qui la sépare, elle et ses filles adoptives, du monde des vivants.

Avant de la montrer complétement absorbée par les visions apocalyptiques et par ces harmonies célestes qui la rendent

insensible aux vains bruits de la terre, examinons toutefois par quelle espèce de liens elle s'y rattache ; car les esprits qui vivent dans les régions de la pensée abstraite et de l'amour divin, tiennent forcément, par un fil presque imperceptible, au monde extérieur; ils ne se transfigurent qu'au moment de la mort. D'ailleurs Herrade, en sa qualité d'abbesse, avait des devoirs positifs à remplir, des devoirs de suzeraine et de directrice d'âmes ; elle n'y faisait point défaut.

La position de Hohenbourg seule captive déjà irrésistiblement ; en répétant ce lieu commun, je ne suis que l'écho de milliers de visiteurs qui ont joui sur le sommet de cette belle montagne du charme des souvenirs religieux et historiques, et de l'impression d'une nature presque alpestre. Mais ce qui donne plus de valeur encore à cet incomparable site, à ce monastère aérien, séjour d'abord des Druides celtiques, puis arche sainte des religieuses chrétiennes, c'est le cortége que lui forment, sur les deux revers et aux pieds du mont, d'autres couvents, d'autres églises, d'autres chapelles, et ces châteaux dont nous avons tous épelé les noms dès les premières années de notre enfance. Quelques-unes des fondations pieuses, succursales de Sainte-Odile, datent précisément de Herrade de Landsperg. Depuis neuf ans elle occupait le siége abbatial (1178), lorsqu'elle jugea nécessaire d'appeler dans son voisinage des religieux actifs, pour que le service divin se fît sans interruption aucune dans son couvent, alors si difficile d'accès pendant les temps d'hiver. A cet effet elle prit des arrangements avec Warner, abbé d'Étival en Lorraine, et assigna libéralement des revenus à quelques Prémontrés qui quittèrent leur couvent d'au delà des Vosges pour s'établir à Saint-Gorgon, localité alors déserte, à mi-côte de Sainte-Odile. L'empereur Frédéric Ier confirma la donation de la localité que l'abbesse de Hohenbourg crut devoir faire à ces moines. L'abbé d'Étival lui-même s'obligeait de visiter le couvent de Sainte-Odile sur la demande de l'abbesse, et d'y célébrer le service à de certaines grandes fêtes fixées dans l'acte de dona-

tion. Les biens et les rentes, dont les Prémontrés de Saint-Gorgon allaient jouir avec engagement de célébrer tous les jours la messe au couvent de Hohenbourg, se trouvaient dans quelques-unes des riches localités des environs[1].

Le droit de parcours pour les troupeaux que les moines seraient tentés d'entretenir, s'appliquait à toutes les forêts de Hohenbourg. Le pape Luce III (1181) et Henri, évêque de Strasbourg (1183)[2], confirmèrent ces dispositions.

Mais cette fondation de Saint-Gorgon paraît ne pas avoir suffi aux exigences du service religieux de Hohenbourg; car trois années plus tard, un nouvel établissement se forma, grâce aux libéralités de Herrade: c'est celui de Truttenhausen, couvent de chanoines réguliers de l'ordre des Augustins, qui furent appelés de l'abbaye de Marbach (du Haut-Rhin) et richement dotés par l'abbesse de Hohenbourg, sous condition de remplir des offices analogues à ceux des Prémontrés de Saint-Gorgon. Un acte émané du second fils de Frédéric Barberousse, de Frédéric, duc d'Alsace, avoué ou défenseur (Vogt) de Hohenbourg, confirme en 1181 les libéralités de Herrade[3]. L'empereur lui-même et Pierre, évêque de Tusculum, légat du Saint-Siége, y donnèrent leur assentiment. Des vignes, des arpents, des fermes, des rentes en nature à Rosheim, Niedernai, Goxwiller, Bergheim, sont affectés à l'entretien de ces douze chanoines qui viennent s'établir au pied du mont Sainte-Odile, sur un territoire fertile, pittoresque, où les ruines de l'ancienne église[4] rappellent encore la création de Herrade. On avait prié Henri, roi des Romains (plus tard connu sous le nom de Henri VI, empereur), frère aîné de

[1] Par exemple à Rosheim, Ergersheim, Wolxheim. Voy. la Charte de Frédéric Barberousse, du 12 octobre 1178. *Trésor des Chartes*, nº 23.

[2] Voy. Peltre, *Histoire de Sainte-Odile*, t. II, pièces justificatives.

[3] Voy. Schœpflin, *Als. dipl.*, I, p. 275.

[4] L'église primitive byzantine avait été détruite par un incendie, puis reconstruite vers la fin du quinzième siècle. Les ruines actuelles portent le caractère de ce déclin de l'ogive.

Frédéric, Vogt de Hohenbourg, de figurer comme témoin de l'acte solennel de fondation ; son nom, de funeste mémoire, s'y trouve à côté de ceux des archevêques et évêques de Besançon, Worms, Mersebourg, Constance, Strasbourg, du margrave de Vérone, d'Egenolphe d'Urselingen, seigneur de Ribeaupierre, de Werner, maréchal de la ville de Strasbourg etc.[1].

A l'autorité de ces représentants de la famille impériale, de l'épiscopat allemand et de l'aristocratie alsacienne et rhénane, vint se joindre, en 1185, la sanction pontificale. Luce III, ce pape, avec lequel Herrade se trouve en permanente relation, confirma la fondation de Truttenhausen par une bulle émise à Vérone[2], et par cet acte officiel du père des fidèles nous apprenons qu'à Truttenhausen il ne s'agissait pas seulement, comme à Saint-Gorgon, de la création d'un couvent pour assurer la régularité du service divin de Hohenbourg, mais d'un asile à offrir aux malades et aux pauvres passagers. Un hôpital et un hospice furent attachés au monastère Augustin, exactement comme on avait procédé quelques siècles auparavant à Niedermünster[3], sur un autre point, à mi-côte de la montagne de Sainte-Odile, pour accueillir auprès de ce couvent de femmes les pauvres, les souffrants et les pèlerins.

La bulle pontificale prescrit aux chanoines de Truttenhau-

[1] L'acte de fondation émanant à la fois de Herrade et de Günther de Jungenhege (appelé Vienhege dans la bulle de Luce III, de 1185), Wimpheling affirme que Günther était le frère de Herrade.

[2] *Trésor des Chartes*, n° 28; Schœpflin, *Als. dipl.*, I, p. 282.

[3] La tradition attribue la fondation du couvent de Niedermünster (le monastère inférieur) à Sainte-Odile elle-même. M. Roth, fidèle à son système de démolition et de rajeunissement des dates, attribue la fondation de Niedermünster à Herrade. Il s'appuie à cet effet sur le style des constructions; Niedermünster fut incendié, il est vrai, en 1180 et restauré sous Herrade; circonstance qui, loin de contredire, confirme l'existence antérieure de ce monastère.

sen d'être soumis en toute circonstance à l'abbesse de Hohenbourg, et d'établir deux des leurs en qualité de semainiers au haut de la montagne, pour être en mesure d'y remplir régulièrement leurs devoirs de prêtrise. On fixe les jours solennels où le prévôt (Probst) de Truttenhausen lui-même célébrera les offices au haut du mont Sainte-Odile ; et dans la prévision d'une négligence ou d'une désobéissance des chanoines, l'abbesse aura les mains libres pour leur retirer prébendes et bénéfices. L'élection du supérieur spirituel de Truttenhausen se fera, bien entendu, par les chanoines eux-mêmes, mais l'opération devra être confirmée par l'abbesse de Hohenbourg, à l'aide de la transmission symbolique d'un livre.

Ainsi tous les cas qui peuvent se présenter dans les rapports futurs entre les abbesses de Hohenbourg et les religieux desservant le monastère, sont réglés à Vérone, et Herrade qui, dans l'intérieur du couvent, maintint avec une douce sérénité la règle introduite par sa mère spirituelle, par l'abbesse Relindis, Herrade put se rendre le témoignage d'avoir aussi, dans tous les détails, pourvu aux doux devoirs de la charité et aux secours spirituels, que ni elle ni les supérieures futures ne pouvaient directement conférer à leurs disciples.

Dans les dernières années de son gouvernement, elle demande encore à Conrad de Hünebourg, évêque de Strasbourg[1], de confirmer tous les statuts, tous les priviléges de son couvent ; et ce prélat s'empresse de déférer aux prières de l'abbesse, dont il devait apprécier le grand cœur. Dans l'acte émis par l'évêque Conrad (II), toutes les mesures préservatrices sont adoptées pour mettre le couvent à l'abri des empiétements si fréquents dans ces siècles agités, dominés par la force matérielle. Ainsi, défense est faite à tout homme séculier de posséder au haut du mont Sainte-Odile une cour ou ferme quelconque, d'y construire une maison, à moins d'une

[1] Voy. *Trésor des Chartes*, nº 31.

permission expresse de la seigneurie; cette interdiction s'applique à tout le plateau, et s'étend, avec la défense de cultiver des champs, au vaste espace au-dessous «du mur païen»[1], parce que c'est «une terre salique»[2].

Défense est faite de même d'établir une *paroisse* sur le mont, ce qui implique la crainte de quelque empiétement clérical, ou la présomption que les hommes auxquels l'abbesse permettrait d'habiter soit autour, soit aux pieds du couvent, seraient tentés de se constituer en réunion paroissiale ou communale.

Indépendamment de ces grands actes publics et solennels, obtenus du pape, de l'empereur, des évêques, en faveur de Hohenbourg pendant les siècles suivants — car les empereurs surtout y laissent des traces de leur protection — des titres d'acquisition ou de donation viennent augmenter les domaines du couvent sous l'administration de Herrade. Lorsque la noble Willebire d'Andlau, pour le salut de son âme, celle de son mari et de ses parents, donne au couvent, avec l'assentiment de Frédéric Barberousse, une maison sise à Rosheim, cet acte semble assez important à l'abbesse pour qu'elle appelle à y figurer ce même Günther de Vienhege ou Jungenhege qui intervient dans la fondation de Truttenhausen; puis un Dietherich de Lapide (c'est-à-dire un Rathsamhausen zum Stein), un Rodolphe d'Ehenheim, le prévôt de cette dernière localité, et le receveur de Rosheim[3].

Ces respectables documents constituent pour Hohenbourg et pour Herrade de vrais titres de famille; leur âge qui les rend contemporains des plus anciens restes du couvent, et antérieurs de près d'un siècle à la façade de notre cathédrale,

[1] Ce sont les expressions de la Charte.

[2] Ici, terre salique signifie, non pas un terrain transmissible aux mâles, mais un territoire indissolublement attaché à la fondation primitive du couvent.

[3] Voy. *Trésor des Chartes*, nº 22, sans date.

leur assigne un rang hors ligne dans notre dépôt. Mais ce sont à tout prendre des fragments, qui ne nous permettent pas d'esquisser la vie officielle de Herrade; ce sont des échappées de vue sur cette carrière si active sous son calme apparent. Pour étudier à fond, pour connaître Herrade, il faut aborder résolument le volume même qu'elle nous a légué et dans lequel sont déposées les aspirations de son âme, les créations de sa main d'artiste, les résumés de ses lectures savantes, les rêves de son imagination et les chants de triomphe qu'elle entonne en l'honneur de son maître, de son sauveur, de son divin fiancé.

Que contenait donc ce manuscrit entouré à Hohenbourg d'une espèce de vénération, estimé à l'instar des reliques auprès desquelles on le conservait pieusement? Quel était ce livre précieux orné de peintures au type byzantin, où éclatent des couleurs que l'on dirait prises hier seulement sur la palette du peintre? Quel était ce legs, transmis par Herrade à ses filles adoptives, sauvé par une protection toute spéciale, dans les fréquents désastres qui sont venus fondre sur le mont Sainte-Odile? Quel est ce volume apocalyptique, recueilli un moment par les évêques de Strasbourg, puis par les Chartreux de Molsheim, puis par la bibliothèque du district républicain, puis par un abbé collecteur, enfin par la bibliothèque de Strasbourg, et réservé, Dieu seul le sait, à quelles destinées encore?

Nous apprendrons ce que contient le manuscrit en suivant un seul instant l'abbesse Herrade au fond de sa cellule, dans ce laboratoire silencieux où elle tient dans ses mains et sous ses yeux, sur une série de tablettes, la sagesse des livres sacrés et du monde profane, les Écritures, quelques pères de l'Église, surtout le saint évêque d'Hippone, puis saint Irénée, Eusèbe de Césarée, l'évêque historien, Fréculphe, l'évêque chroniqueur; une foule d'auteurs scolastiques, philosophes, historiens, polygraphes, Pierre Comestor, Pierre-le-Lombard; des ouvrages astrologiques, des œuvres incon-

nues; d'autres dont le titre est parvenu à nous, mais dont les auteurs sont tombés dans l'oubli; « la gemme d'or », « le miroir de l'Église », vaste assemblage de savoir encyclopédique, parfois puéril, parfois touchant aux questions qui, de tout temps et en tout lieu, ont préoccupé et passionné les penseurs. Dans cette mystérieuse bibliothèque elle butine, selon sa propre expression, comme une abeille; elle amasse un trésor de sapience; elle construit un monde de fantastique création; elle prépare des rayons de miel. Lire, méditer, composer, prier, chanter, voilà sa vie; elle parcourt toute l'histoire profane et sacrée; elle monte et redescend toute l'échelle des connaissances alors abordables à une femme, à une religieuse sachant le grec, parlant le latin comme sa langue maternelle; mais toujours elle revient à la Bible; c'est le centre d'où elle rayonne, et vers lequel, après avoir effleuré la sagesse humaine, elle se replie; l'histoire du peuple de Dieu, les promesses de l'ancienne et de la nouvelle alliance lui servent de fil conducteur à travers ce dédale de faits amassés dans les casiers de ses extraits et de sa mémoire; c'est à ce centre vital que se rattachent jusqu'aux visions allégoriques dont elle compte diversifier et orner son œuvre d'abeille et de poëte créateur.

Après ces travaux préparatoires, qui auraient brisé une tête moins fortement constituée que la sienne, Herrade exécute un plan dont je vais indiquer les contours et qui pourra sembler étrange, informe, bizarre, à plus d'un lecteur moderne, mais qui devait, dans un temps où toutes les notions revêtaient le caractère du symbole et de l'allégorie, répondre aux besoins des intelligences et des cœurs. Ne perdons pas de vue que « le jardin des délices » était destiné aux religieuses de Sainte-Odile, qu'il devait être pour elles à la fois un recueil encyclopédique de tout savoir « licite »; il devait leur faire connaître le monde réel, sans le rendre trop aimable, trop attrayant; il devait leur ouvrir les espaces du ciel et les profondeurs de l'abîme, sans mêler à ces concep-

tions mystiques les dangereuses fictions des poëtes profanes « des mages », auteurs de toute perdition, inspirés par l'oiseau noir, symbole de l'esprit immonde[1]. Que d'écueils à èviter sur cette mer du savoir et de la poésie, où Herrade se lançait, confiante dans la pureté de ses intentions, et soumettant la plus indépendante des facultés humaines, l'imagination, à la douce mais sévère discipline de la foi.

Je m'aperçois, Monsieur, que tout en causant avec vous de l'œuvre de Herrade, j'ai déjà tracé une partie de sa vaste composition; il ne me reste qu'à vous laisser puiser dans votre propre mémoire, en vous plaçant à l'entrée de la Genèse, au moment de la création de l'homme, que l'abbesse raconte, après avoir entretenu ses religieuses de Dieu, des anges, de Lucifer et de la Trinité. Vous voudrez bien ensuite parcourir en pensée le vaste cycle de l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, jusqu'au moment suprême du jugement dernier. Je vous ai laissé deviner de même les digressions de l'auteur ; à l'histoire biblique de la création d'Adam et d'Ève, Herrade mêle des notions élémentaires d'astrologie et de cosmogonie, de géographie, voire même de technologie ; elle retrace le système planétaire de Ptolémée, et indique les éléments de la mythologie païenne : presque côte à côte du tableau de la création, tel que le récit à la fois simple et majestueux de Moïse le retrace, vous voyez Apollon, le dieu de la lumière, sur son char resplendissant. La construction de la tour de Babel offre à Herrade un point de rattache pour la description des travaux et des occupations diverses des hommes ; au passage de la mer Rouge par les israélites et Pharaon se lie la description des mers et des fleuves ; et sur le sépulcre de Moïse, à l'entrée de la Terre-Sainte, la lutte de Satan et de saint Michel personnifie la guerre du bon et du mauvais principe, qui se reproduit dans le cœur des hommes

[1] C'est le sujet de l'une des peintures, mêlées au texte du jardin des délices.

les plus haut placés et dans l'histoire même des nations spécialement protégées de Dieu.

Lorsque Herrade touche à la naissance du Christ qu'elle célèbre par des cantiques enthousiastes, elle remonte un moment le cours des âges, et place, à côté de l'histoire du peuple de Dieu, par une espèce de parallélisme instructif et hardi, toute l'histoire profane depuis l'origine du monde jusqu'au règne de Tibère. La généalogie du Sauveur, dont le sacrifice expiatoire va s'accomplir, est rendue sensible par un tableau digne de l'imagination de Dante Alighieri, dont Herrade est sous plus d'un rapport le précurseur ou l'avant-garde, s'il m'est permis de me servir de cette expression matérielle, pour indiquer une parenté spirituelle. Cette puissante faculté de rendre sensibles les idées théologiques et abstraites, qui caractérise à un si haut degré l'immortel auteur de la « Divine Comédie », Herrade la possède aussi, mais à un degré moindre et non réglée par des études classiques. Ainsi l'intime union de l'Ancien et du Nouveau Testament, le triomphe final de l'Église, la lutte des vices et des vertus, les efforts de l'homme pour atteindre la couronne céleste et les irrésistibles tentations qui l'en détournent, toutes ces graves questions, reprises et jamais épuisées par les théologiens, les philosophes, les moralistes de tous les âges, deviennent pour Herrade le sujet de compositions aussi ingénieuses que hardies ; elles dénotent chez elle une puissance de création qui, hors du cloître, exaltée par l'amour de la gloire et par des passions mondaines, aurait pu donner des résultats étonnants, effrayants peut-être. Même dans le cercle limité où Herrade permet à sa fantaisie de s'ébattre, elle nous révèle quelque chose du génie viril de Michel-Ange. L'histoire de l'Antéchrist, de son règne éphémère, des tortures qu'il inflige aux croyants qui refusent de l'adorer ; le jugement dernier, rendu sensible par un tableau gigantesque, le ciel et la terre en combustion, la naissance d'un nouveau ciel plus éclatant, d'une nouvelle terre parée d'un

éternel printemps, où les Élus se promènent et se reposent à l'ombre des palmiers; le règne final du Christ, royaume où les rangs d'ordre sont hiérarchiquement assignés, l'enfer et ses tortures infinies, tous ces tableaux, naïfs et burlesques quelquefois selon nos idées ou nos conceptions modernes, ouvrent derrière leur enveloppe matérielle des perspectives infinies; le ciel et la terre se confondent dans ces vastes compositions; les idées dogmatiques y prennent corps; l'abîme nous montre ses mystères terrifiants, et le paradis soulève le voile qui nous cache ses félicités.

S'il m'était permis en face d'une pareille création, qui tantôt éblouit et écrase, tantôt provoque un imperceptible sourire, s'il m'était permis d'émettre un avis, j'aurais, pour ma part, désiré qu'au sortir de la Jérusalem céleste, Herrade opérât la clôture de son étonnant volume. Mais elle tenait en réserve des provisions, des trésors de savoir et d'affection pour ses jeunes ouailles, et comme elle ne se piquait point d'une régularité classique dans ses compositions, elle a cru devoir continuer ses enseignements même après la fin du monde. Les usages religieux des peuples païens lui fournissent le sujet d'un chapitre instructif, et dans un traité polémique elle flagelle le clergé séculier de son temps, pour exalter le clergé régulier, au sein duquel s'étaient alors réfugiées et la foi et la discipline.

Un calendrier perpétuel, avec un poëme didactique, explicatif — vrai jeu d'esprit, je ne veux point le cacher — fait suite à ces hors-d'œuvre. Mais le tableau final rachète ces digressions; c'est le vrai couronnement du jardin des délices.

Je crois ne pas vous avoir fatigué de descriptions, Monsieur; vous me rendrez peut-être cette justice; à peine si j'ai indiqué quelques-unes des nombreuses peintures qui illustrent le texte du manuscrit de Herrade. Maintenant je ne résiste point au désir de vous montrer quelques détails du feuillet final, qui représente le couvent supérieur de Hohenbourg: le Christ, la Sainte-Vierge, saint Pierre se tiennent à l'entrée du cloître;

un peu plus bas, le duc Étichon s'agenouille sur son manteau ducal, et leur offre, par la présentation d'un sceptre d'or, cette nouvelle maison de Dieu, construite sur les hauteurs. Dans la partie inférieure du tableau, le duc est assis sur un trône et transmet le couvent à sa fille sainte Odile, qui s'avance accompagnée de ses nonnes, et tend les mains vers les clefs symboliques que lui remet son père. Dans un autre compartiment du feuillet sont présentées les abbesses Relindis et Herrade, avec les médaillons des quarante-six religieuses et des douze sœurs converses de Hohenbourg.

« Blanches fleurs, leur dit Herrade, pures comme la neige, « vous qui répandez le parfum de vos vertus et qui vous re- « posez dans la contemplation des choses divines, méprisant « la poussière terrestre, oh ! que votre course soit toujours « dirigée vers le ciel, où vous verrez face à face le fiancé en « ce moment encore caché à vos yeux affaiblis. »

On est heureux, au sortir des visions et de la polémique de Herrade, on est heureux de reposer sa pensée sur ce groupe de jeunes fiancées du Christ, et sur cette allocution, où la douceur du rhythme se marie dans l'original à la grâce de l'expression. Mon pauvre calque en a nécessairement effacé le charme ; je n'ai pu échapper au désespoir de tout interprète qui cherche à initier ses auditeurs ou lecteurs bénévoles dans le secret d'une pensée créatrice et d'une âme de poëte. Je me résigne de bonne grâce à être insuffisant et incomplet, et je persiste toujours, sous la réserve de votre approbation, à examiner avec un peu plus de détails, les poésies que Herrade nous a léguées, en attachant ces perles comme une broderie sur le tissu de son œuvre érudite.

SEIZIÈME LETTRE.

Herrade de Landsperg (suite); ses poésies; leur caractère: Mépris du monde. — Amour du Christ; dévouement aux religieuses de Hohenbourg. — Caractère historique de Herrade; sa rencontre avec Sibylle, veuve de Tancrède, roi de Sicile.

Monsieur,

Les poésies lyriques et didactiques de Herrade sont écrites en vers latins rimés (vers léonins). Ceux de mes lecteurs qui connaissent le *Faust* de Gœthe, se souviennent de la terrible scène où Marguerite, brisée par l'angoisse et le remords, est agenouillée à l'entrée du sanctuaire, et entend les chants d'église qui proclament la colère divine contre le pécheur. Le rhythme de ce chant funèbre leur donnera une idée de quelques-uns des vers de Herrade; je dis de quelques-uns, car, Dieu merci, elle produit aussi des mélodies plus douces. La rime qui apparaît dans cette poésie latine du moyen âge, y retentit tantôt comme la trompette du jugement dernier ou comme le glas des funérailles, tantôt comme la douce cloche des matines ou comme ces clochettes aériennes des troupeaux sur les prairies élevées des Alpes. L'hymnologie romaine a évidemment servi de modèle à Herrade, et parfois elle égale ces admirables vers qui célèbrent les grandes solennités de l'Église et les martyrs, et qui redisent les ineffables tristesses de Rome, la cité des ruines. Voilà pour la forme; quant au fond, Herrade a puisé ses inspirations à une triple source et la laisse échapper dans un triple courant. Le mépris du monde, la glorification du Sauveur et de la Sainte-Vierge, l'amour maternel pour ses jeunes élèves du couvent, voilà les sujets sur lesquels l'abbesse revient constamment dans ses vers, à tel point, que les exigences modernes, qui réclament même dans la poésie lyrique une infinie variété d'intonations,

trouveraient la poésie de Herrade empreinte d'une uniformité désespérante. J'aurais eu le temps d'y songer aussi, et de penser de même, si je faisais de ces compositions ma lecture habituelle ; mais, lorsqu'à de longs intervalles on revient, par choix ou par hasard, à ces strophes où la foi et la charité du moyen âge débordent dans toute leur plénitude native, on n'a guère ni le temps ni la volonté de les trouver monotones ; je crois même qu'à la longue on s'y habituerait volontiers, comme au son des cloches et au tonnerre de la marée montante.

Herrade a lu la Bible, mais dans la Bible elle a fait un choix pour son usage domestique ; de préférence elle s'est attachée à l'Ecclésiaste, aux Proverbes de Salomon, au Cantique des Cantiques et à l'Apocalypse. L'influence des visions de saint Jean se trahit dans les peintures et les inventions allégoriques de Herrade. Le Cantique des Cantiques a laissé son empreinte dans les vers qu'elle adresse aux religieuses de Hohenbourg ; l'étude de l'Ecclésiaste se remarque dans chaque vers didactique qui sort de la plume de Herrade. Vanité des vanités, tout est vanité, voilà la sentence magistrale et le dernier résultat des méditations de Herrade ; c'est l'alpha et l'oméga de son catéchisme poétique. Vraie poésie de chartreux, comme, dans une autre sphère d'idées, celle du chantre anglais *des Nuits*. Herrade n'a pour le monde que mépris et que haine, et ces sentiments, peut-être exagérés, mais conformes à la vie d'un cloître à peine régénéré et reconquis sur le désordre, ces sentiments, dis-je, elle cherche à les inculquer à ses enfants d'adoption. Dans un petit poëme, si l'on peut donner ce nom à un vrai sermon funèbre, dans un poëme intitulé : *De la faiblesse de la chair, qui fait tomber l'homme du haut de l'échelle de la charité*, Herrade jette le défi au monde et à ses pompes ; elle l'injurie avec une joie à peine contenue. Oh ! que ce cœur a dû être ulcéré ou comprimé dans son premier développement, pour que des cris aussi désespérants sortent de ses profondeurs ! Écoutez-la qui récapitule tous les maux dont

l'homme est accablé ; ses désirs inassouvis, sans cesse renaissants ; le vice, le péché, cette hydre de Lerne qui le dévore ; la joie, qui est absorbée par la tristesse, le rire par les larmes ; et les soucis, et les tourments ; et à côté de la louange stupide qui exalte, le blâme qui tue ; et à côté de la prospérité mensongère qui gonfle le sein, l'affliction qui brise et fait courber la tête. Vierge pure et au-dessus de toute tentation, elle ne craint point de flétrir, devant ces jeunes filles qu'elle doit préserver pures, elle ne craint point de flétrir ces désirs qui troublent, déchirent et hébètent l'âme ; elle leur crie : « Donc, domptez la chair, si vous voulez échapper à la mort ; « que la raison soit votre souveraine maîtresse. Si la tentation « frappe contre le rempart de votre cœur, ne souffrez point « que la volupté devienne cause de votre chute ; car, qu'est-ce « que la face superbe et la belle chevelure, et la belle forme « des membres et l'incarnat des joues ? Tout se flétrit, tout « passe, tout retourne à la cendre ; la douceur de la chair « cache sous son enveloppe le ver du sépulcre.... Tout ce qui « se produit dans l'orbe du monde, coule vers la mort ; *la « gloire, la richesse, la noblesse de la race,* tout ce qui brille « et honore, tout ce qui embellit, oh ! rien ne peut arrêter la « mort ; rien ne peut racheter la vie ! »

Je viens de dire que Herrade s'inspirait de l'Ecclésiaste ; j'aurais dû ajouter : et des prophètes ; tant ces cris de l'âme rappellent certaines lamentations. — Il me semble aussi, par un rapprochement d'idées involontaires, entendre Mathisson qui proclame sur les ruines d'un château féodal ces vérités désolantes, mais éternelles :

Hoheit, Ehre, Ruhm und Macht sind eitel[1].

Écoutez encore Herrade, qui parle : « Monde caduc, tu en« lèves tout, tu salis tout, tu descends sur une route sombre, « en pente rapide, car tu es toi-même privé de lumière ; tu te

[1] La grandeur, l'honneur, la gloire, la puissance, tout est vanité !

«fonds comme la neige; tu es glissant, mobile, pernicieux à «tous; ceux qui renoncent à leur bonheur, en te cherchant, «toi et tes plaisirs, tu les enchaînes par les délices d'abord, «puis tu les domptes par les vices.»

Et dans ce qui suit maintenant, faut-il n'y voir aussi que ce débordement de reproches, avec lequel nous sommes déjà familiarisés, ou bien serait-ce une allusion à des malheurs personnels?

— «Monde, tes fiançailles sont mensongères, ton alliance «est trompeuse; tu tiens parole par la ruine et la trahison; «tu conduis à l'enfer....

— «Souvent tu verdis, tu as quelque croissance; car le «printemps, c'est la floraison; mais après un court laps de «temps, l'Averne moissonne les fleurs.»

Que penser? A-t-elle éprouvé elle-même ce triste revirement, cet hiver mortel après un court printemps? A-t-elle, avant de prendre le voile, vu flétrir ses affections premières, et se dessécher comme l'herbe des champs? Ou ces cris de détresse ne sont-ils que l'écho de la sagesse de Salomon et le fantôme terrifiant qu'elle montre à ses ouailles au delà des murs du saint monastère? A-t-elle voulu effacer dans le souvenir et le cœur des saintes filles du couvent les images du bonheur terrestre qui peut-être s'y étaient glissées à la suite de l'une de ces visites de princes qui de loin en loin honoraient le cloître de leur présence?

Quoi qu'il en soit, félicitons-nous de la conservation du volume dépositaire de pareils accents, confident de ces larmes cachées et de ces éloquentes invectives; et demandons-lui d'autres révélations encore et d'autres préceptes! Herrade n'aurait-elle que des cris de réprobation; n'a-t-elle pas aussi des chants d'amour? Après avoir recommandé le jeûne, la prière et les veilles, le mépris des richesses et de l'amour charnel, après avoir montré la colère et l'omniscience de

Dieu, incorruptible pour le pécheur, n'a-t-elle point une parole qui rassure, point de strophe pour annoncer le salut au pécheur repentant?

Herrade ne serait point chrétienne si elle ne faisait que menacer. Cette même main qui a déchiré, devant les nonnes de Hohenbourg, le voile qui, pour la plupart d'entre elles, cachait sans doute les turpitudes et les apparences trompeuses du monde; la même main qui a fait lire chacune de ces enfants dans son propre cœur et gémir sur sa corruption héréditaire, elle a aussi un baume qui guérit. Voici les chants de triomphe qui éclatent en l'honneur de la naissance du Christ:

«O sainte enfance qui as racheté la vie de notre race! ô gé-
« missements délectables qui nous arrachez aux lamentations
«éternelles! ô langes bienheureuses qui enlevez à notre corps
«la souillure du péché! ô splendide crêche qui contient la
«nourriture des anges!»

Et dans une autre hymne sur le même sujet:

«Voici venir de Sion celui qui châtiera Babel, et foulera
«aux pieds Gabaon et exterminera Ammon...

«Il est né à Bethléhem, celui qui gouvernera Jérusalem la
«sainte.... Une fleur est née de la Vierge et toute créature se
«réjouit, toutes les lèvres louent le Seigneur; car l'abîme qui
«était béant entre nous et les anges s'est fermé; car Dieu est
«ce que nous sommes.

«.... Ce roi de toute gloire, revêtu de la forme d'un esclave,
«a fait son apparition dans le siècle; la misère sort du fond
«des cachots, car la joie de la jeune mère porte bonheur; ne
«pleure plus, ô Sion, étouffe tes soupirs! dépouille-toi de
«ton cilice, revêts tes habits de fête!

«.... Entendez-vous dans la crèche les gémissements du
«Roi du monde! la salvation du peuple vient par le Fils! ô
«mystère ineffable! voyez! sur le sein d'une vierge un Dieu

« souffre la faim, lui qui est la nourriture de vie pour ceux « qui croient... »

Hélas! je sais que je transmets des sons affaiblis, que je donne des couleurs ternes; il faut lire dans l'original même l'exaltation de cet amour mystique.

Herrade, lorsqu'elle s'adresse aux habitants de Hohenbourg, trouve des accents d'une merveilleuse suavité. Je vous ai déjà prévenu que, dans ces occasions, son cœur déborde, qu'il se laisse aller à tout l'entraînement d'un amour maternel commandé par le devoir, sanctifié par le ciel.

« Salut, cohorte des vierges de Hohenbourg! amantes du « fils de Dieu, blanches comme les lis! c'est Herrade, ta mère « dévouée, ta servante qui t'adresse ce cantique; elle te sa-« lue, elle fait des vœux journaliers pour que tu remportes « une glorieuse victoire sur les choses passagères... Christ te « prépare des noces au milieu d'ineffables délices; attends ce « prince du ciel et réserve-toi vierge pour lui. Ici, supporte « tout ce qui est âpre, méprise tout ce qui est prospère; sois « ici l'alliée de la croix; plus tard, tu seras participant au « royaume des cieux! Lestée de ta sainteté, navigue au milieu « de cette mer orageuse, pourvu qu'en sortant du navire, tu « occupes Sion la très-sainte; là, le roi virginal, fils de Marie, « te réclamera, et, dans ses bras, te relèvera de toute tris-« tesse! »

Il faut cesser; je ne puis tout citer. Vous devinez, j'aime à le penser, à travers le voile de la traduction, les expressions passionnées du texte primitif. Partout et toujours dans ces vers, adressés par Herrade à la communauté, c'est le bonheur des noces célestes opposé au triste mais passager veuvage sur la terre; c'est la promesse, c'est la certitude d'une alliance éternelle avec le Sauveur, au prix d'un renoncement au bonheur d'une famille terrestre.

En lisant avec attention les vers de Herrade, en suivant son

inspiration dans toutes ses phases, on est un peu étonné de ne trouver nulle part ce que nous appellerions, en langage moderne, une impression prise dans la localité. — « Herrade ne parle donc point de Hohenbourg? mais cela n'est guère possible! » — Elle en parle, et vous allez l'entendre; mais dans cette hymne adressée au couvent, rien ne rappelle la poésie descriptive qu'aurait faite, à ce propos, un poëte latin de la décadence ou un auteur de l'école moderne.

— « Sur ce mont, dans une fontaine toujours vive, se dés-« altèrent mes brebis; des abeilles pacifiques y font provision « du pain de vie; elles boivent abondamment le clair nectar « des écritures; oh! qu'elles s'y désaltèrent! que cette sainte « famille, toujours proche du Christ, brûle de la gloire du « célibat! »

Vous voyez, c'est toujours le retour de la même pensée; on dirait que rien du dehors n'a de prise sur cette âme. Et cependant les hauts lieux, où elle réside, ont dû l'inspirer, l'exalter; mais rien chez elle ne trahit cet amour, cette idolâtrie presque panthéiste de la nature, qui fait à la fois le bonheur et le tourment de nos poëtes contemporains.

Sans aucun doute le grand spectacle des montagnes et des forêts a dû agir sur cette âme impressionnable, mais à son insu, et comme une musique incomprise agit sur des esprits qui ne connaissent point les règles de l'harmonie. Quand Herrade, retirée de nuit dans sa cellule, entendait le vent s'engouffrer dans les sapinières sur les flancs de la haute montagne, elle se plongeait avec un double bonheur dans ses extases mystiques; ou quand, de jour, ses yeux erraient sur l'immense plaine rhénane et sur les ondulations des Vosges, elle bénissait Dieu qui déployait devant elle et à ses pieds tant de magnificences; mais l'idée de décrire ce merveilleux aspect ne lui venait pas, précisément parce qu'elle s'élevait plus haut et que les pierres précieuses de la Jérusalem céleste éclataient pour elle en couleurs plus merveilleuses encore

que les diamants de la rosée sur les prairies des vallons suspendus aux côtés de Hohenbourg. — « Voyez! le jaspe à cou-« leur verte signifie la vigueur de la foi qui ne périt pas et dont « le secours prémunit contre les démons. Voyez, le saphir, « couleur du trône céleste, image des cœurs simples, et l'é-« meraude, image de la charité, et la topaze, rare et précieuse, « qui reluit d'une couleur dorée, image de la contempla-« tion. » Voilà les fondements de Jérusalem, voilà pour Herrade les plus belles productions de la nature, voilà les seules descriptions qu'elle se permette, parce que leur objet rentre dans la glorification de la cité de Dieu.

Ainsi, dans toute cette œuvre de Herrade rien qui annonce le culte du monde extérieur, pas même dans une direction que nous croyons permise; rien qui annonce le sentiment de ce qu'en style moderne on est convenu d'appeler « les beautés de la nature » ; rien de personnel, si ce n'est l'affection pour les êtres *qu'elle doit aimer;* rien d'individuel que quelques rares cris de l'âme, échappés à la dérobée et aussitôt comprimés. Mais, dans presque toutes les strophes, le mépris du monde et de soi-même, le culte de la Sainte-Vierge et de son fils, et la dévorante préoccupation du salut des jeunes recluses de Hohenbourg.

Parmi les Chartes dont je vous ai tout à l'heure donné une analyse succincte, il en est une seule qui fait allusion au caractère de l'abbesse, c'est l'acte émané de Frédéric Barberousse en 1178; il appelle Herrade, « prudente et fidèle », et ces expressions conviennent en effet si bien à ce que nous pouvons deviner de son individualité, qu'il est permis d'y voir autre chose qu'un compliment officiel de la chancellerie impériale. Herrade, dans le peu de circonstances où nous la trouvons active, fait preuve en effet de tact et de prévoyance. La fidélité dont on la félicite peut s'appliquer à la fois à son attachement à la famille régnante et au gouvernement intérieur du couvent, où elle maintient et affermit inviolablement les traditions de l'abbesse Relindis.

Les derniers mois de l'existence de Herrade sont marqués par une scène tragique. En 1195, les portes de Hohenbourg s'ouvrirent pour Sibylle, veuve de Tancrède, roi de Sicile. Cette malheureuse princesse arrivait au haut des Vosges, prisonnière, avec ses deux filles et le cœur déchiré. L'empereur Henri VI venait de conquérir la Sicile, Tancrède avait péri; les nobles Siciliens, attachés sur des fauteuils en fer incandescents, avaient expié par des tortures atroces leur fidélité au malheur et au souvenir des rois normands; Guillaume, fils de Tancrède et de Sibylle, transporté à Hohenems dans la Rhétie par les sicaires de l'empereur allemand, avait eu les yeux crevés, et se mourait lentement. Il suffit de rappeler quelques-uns de ces cruels détails, pour deviner la tempête qui agitait le cœur de la reine exilée, ou le morne désespoir qui usait les derniers ressorts de sa vie.

Je n'ignore point qu'une autre tradition confine cette infortunée dans l'abbaye d'Andlau. Voici ce qui me fait adopter sans hésiter la variante qui amène Sibylle à Hohenbourg. Les raffinements de la cruauté de Henri VI sont notoires; jamais résistance légitime ne fut comprimée par des mesures aussi atroces que celles dont ce souverain usa à l'endroit du royaume de Sicile; les tortures morales qu'il infligea froidement à une tête couronnée ont entouré le nom de Richard Cœur-de-Lion d'une auréole poétique; il est donc permis, sans calomnier Henri VI, de penser, qu'ayant pour la prison de Sibylle le choix entre l'abbaye d'Andlau et celle de Hohenbourg, il se décida pour le séjour le plus rude; il comptait bien que l'âpre climat hâterait le déclin de la reine dont il venait de briser le cœur maternel, après avoir renversé le trône de son mari.

Sans avoir assisté à la première entrevue de la princesse déchue et de l'illustre abbesse de Hohenbourg, sans chercher dans cette rencontre saisissante un effet dramatique, il est impossible de ne point sentir que le cœur de Herrade, dont les derniers jours approchaient, devait à la vue d'une aussi grande infortune se rouvrir une fois encore à toutes les

sensations déchirantes, et une fois encore, sur le bord de la tombe, éprouver ce que les grandeurs humaines peuvent recéler de larmes et de misères. En serrant dans ses bras la pauvre exilée, elle a dû, pour la relever, lui montrer le cœur de Marie, percé d'un glaive, et dans les cieux entr'ouverts la palme du martyre.

DIX-SEPTIÈME LETTRE.

Suite du fonds du trésor des Chartes. — Explication et excuses de l'archiviste sur la marche suivie en dernier lieu. — Testament de saint Remy; abbaye d'Eschau. — Charte de Louis-le-Débonnaire. — Ile et abbaye de Reichenau. — Arenenberg. — Embarras croissant de l'archiviste.

Monsieur,

Si vous entendiez dire, si vous trouviez vous-même que je m'engage dans une fausse route, et que dans mes dernières lettres je me suis beaucoup trop étendu sur sainte Odile ou sur Herrade, il ne faut me cacher ni ces impressions ni ce blâme. Il serait d'ailleurs parfaitement impossible de donner un semblable développement à chaque document spécial; et cependant, à mon avis, les Chartes principales, pour être estimées à leur juste valeur, devraient être mises en relief par un procédé analogue à celui que je viens d'employer. Que pour les érudits on se borne à la reproduction textuelle d'une pancarte, rien de mieux; le lecteur savant d'un Code diplomatique saura faire usage du document imprimé, sans traduction, sans commentaire; mais, pour notre public déjà si complaisant, ce serait le moyen le plus sûr de lui faire rejeter avec dépit les colonnes hebdomadaires réservées à cette revue de nos archives. Il n'y faut point songer: une indication sommaire ne remplirait pas la tâche que nous nous donnons dans ces entretiens; la sécheresse d'une nomenclature rebuterait nécessairement tout le monde au bout de fort peu de temps.

Je crois donc avoir été dans le vrai en prenant, à titre d'exemple, deux noms aussi illustres que ceux de l'abbesse fondatrice et de l'abbesse poëte et artiste de Hohenbourg; à leur endroit j'ai pu me permettre ces excursions sur le domaine de la critique historique et littéraire. Ces notes fugitives n'ont pas de grande valeur intrinsèque, je ne le sais que trop; mais peut-être auront-elles porté dans quelques esprits méditatifs la conviction que ces mêmes documents, élucidés

par un talent véritable, peuvent acquérir un intérêt dont le lecteur superficiel ou inexpérimenté ne se doute guère.

Voilà donc le grand embarras où je me trouve, où je n'ai cessé de me trouver depuis le début de ces entretiens familiers avec vous, Monsieur, et avec quelques amateurs de notre histoire locale; la sécheresse ou la prolixité se sont dressées comme des pierres bornes, continues, le long de ma route, et j'ai constamment couru le danger de me briser contre l'une ou contre l'autre. Ce danger va même en croissant, avec chaque nouvel élan, sans que mon ardeur se ralentisse; je sens que l'air me manque, que le fardeau que je porte écrase mes épaules, sans que je trouve moyen de m'en débarrasser dans le court espace qui me reste encore disponible. Jugez plutôt vous-même, Monsieur,.... le fonds «du trésor des Chartes» contient cent soixante-quatre documents sur parchemin; l'armoire des Chartes en compte quatre cent soixante-treize, soit un total de six cent trente-sept pièces presque toutes d'une importance majeure. Si je voulais appliquer à chacune d'elles la méthode adoptée pour le peu de Chartes relatives à Herrade de Landsperg, où cela nous conduirait-il? Si je n'en parle point du tout, ou sommairement, je crois manquer à mes devoirs d'archiviste. Dans cette perplexité, que faire? Il ne s'agit point ici de résumer, de caractériser comme j'ai pu le faire dans les séries des archives civiles, et comme je serai bien obligé de procéder encore pour la masse des archives ecclésiastiques. La nature de ces titres du trésor des Chartes ne se prête pas au même genre de généralisation; car dans ces documents, émis par de grands personnages ou adressés à des notabilités historiques, la société du moyen âge est représentée à peu près dans tous ses membres; c'est, comme je l'ai dit dans mon premier rapport de 1840 au préfet du Bas-Rhin, c'est «une vaste pyramide de noms, au sommet de laquelle se trouvent:

«Ces deux moitiés de Dieu, le Pape et l'Empereur.»

Je sens que je dois prévenir un soupçon que vous auriez quelque droit de concevoir à mon égard. Vous ne révoquerez pas en doute ma bonne foi; mais vous pensez peut-être que sous l'empire de mes illusions personnelles, sous la pression de cet amour dont je semble épris pour nos vieux titres, j'exagère involontairement leur importance. Voici le parti auquel je vais m'arrêter, à l'effet de vous établir juge vous-même. Je vais ouvrir mon inventaire du trésor des Chartes et le suivre pendant quelques pages seulement, sans préméditation, relater les Chartes telles qu'elles sont inscrites à la suite du testament de sainte Odile, indiquer leur contenu sommaire et tracer, en quelques contours seulement, le dessin du tableau d'ensemble que chacune d'elles semblerait réclamer pour être mise à sa vraie place et envisagée dans son vrai jour. Je compte obtenir par ce procédé si simple deux résultats, et porter en votre esprit une double conviction, savoir : que la physionomie de chacun de ces titres a bien un caractère individuel, mais que ce mode de les dessiner aboutirait, à la longue, vis-à-vis de vos lecteurs, à une sérieuse indiscrétion, à un empiétement sur leurs droits.

Permettez-moi donc, encore à titre d'épreuve, et à l'appui de ce que je viens de dire, permettez-moi de copier textuellement mon inventaire, en omettant toutefois le grimoire du numérotage, des lettres de série et des citations.

« 778. Ides de mars, deuxième année du règne de Charle-
« magne.

« (Copie du) testament de Saint-Remy, évêque de Stras-
« bourg, fondateur du monastère situé dans l'île d'Eschau
« (*Hasegaugia*) près de la rivière d'Ill, dans le ban ou la marche
« de Plobsheim (Blabodeshaime). En l'honneur de la Sainte-
« Vierge, Saint-Remy lègue au couvent la marche adjacente,
« c'est-à-dire l'île d'Eschau avec ses édifices, sa basilique, ses
« serfs etc. La donation se fait sous la forme d'un legs, la Sainte-
« Vierge étant instituée héritière de l'évêque.

« Le même acte rappelle la donation que l'évêque fait à la « Vierge du petit couvent de Werth sur la rivière de l'Aar, en « Argovie. Cinq évêques sont signataires de l'acte ; quarante- « deux témoins sont énumérés. La copie est probablement du « dixième siècle.

« Une note sur parchemin du douzième ou treizième siècle « est jointe à l'acte testamentaire de Saint-Remy (évêque « de 776 à 883) ; elle relate les divers faits historiques qui « se rattachent à la fondation et à la restauration d'Eschau, « sous les évêques Saint-Remy, Wiederhold, Guillaume Ier et « Wetzel. »

Voilà bien le résumé succinct du titre. A première vue, vous devinez, je pense, sous ces lignes arides la valeur d'un acte dont l'original émane d'un prélat alsacien, parent de sainte Odile, et qui nous fait connaître, presqu'aux portes de Strasbourg, la première origine d'un monastère de bénédictines, dont la destinée se trouve mêlée à l'histoire ecclésiastique de notre province et finit par se confondre tout à fait avec celle du grand chapitre. Que faudrait-il maintenant, sans parler de la reproduction du texte et de la traduction complète du titre latin, que faudrait-il ajouter, pour y répandre la vie?.... Décrire d'abord le site, vous conduire à deux lieues au midi de Strasbourg, vous placer en face de l'église d'Eschau qui porte encore dans l'hémicycle extérieur de l'abside, dans les pilastres en grès rouge, enchâssés dans le mur, et surtout dans son arcature légère, le caractère de l'époque byzantine ; il faudrait vous montrer, à l'intérieur de la basilique, ces douze pilastres rustiques et carrés, qui servent de base à des arcs en plein cintre, et divisent l'église en trois nefs ; enfin au sortir de l'église, vous transporter en pensée dans les vastes bâtiments, maintenant disparus, de l'abbaye succursale de Sainte-Odile ; rappeler l'invasion cruelle des Magyars, qui réduisent en cendre le pieux asile où les petites nièces de la fondatrice de Hohenbourg furent les pre-

mières abbesses ; indiquer l'hospice que l'évêque Burchard fonda, en 1143, auprès du monastère relevé de ses ruines par Wiederhold ; reproduire le remarquable acte de cette fondation de charité, près de l'antique voie romaine, pour les pauvres pèlerins et les malades ; et aboutir à la pompeuse bulle d'Alexandre III[1], qui confirme en 1180 les donations multipliées faites par quatre évêques en faveur du cloître d'Eschau. C'est une curieuse énumération, que celle des nombreuses propriétés dont l'abbaye jouissait sur les deux rives du Rhin ; le préambule de la missive apostolique, et sa conclusion, j'allais dire sa péroraison, portent le cachet du style à la fois nerveux et éloquent qui caractérise la plupart des bulles émanées du grand pontife contemporain et vainqueur de Frédéric Barberousse. Je ne veux point reproduire toute la Charte, mais suivez-moi pendant quelques lignes seulement ; elles justifieront mon dire :

« Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à « mes bien-aimées filles en Jésus-Christ, Wurtrude, abbesse « du monastère de Sainte-Sophie, et de ses filles d'Eschau, « et à ses sœurs coreligieuses, présentes et futures, à tout ja-« mais.

« Le siége apostolique doit sa protection aux vierges sages « qui, sous l'habit religieux et les lampes allumées, se pré-« parent chastement par des œuvres de sainteté à marcher au « devant du divin époux, afin que nulle attaque téméraire ne « détourne de leur dessein ces pieuses filles, et ne porte au-« cunement atteinte à l'autorité de la sainte religion. C'est « pourquoi, mes bien-aimées filles en Jésus-Christ, notre clé-« mence accède à vos justes demandes, et nous accueillons « sous la protection de saint Pierre et sous la nôtre, la susdite

[1] L'archiviste a essayé de faire ce travail, dès 1840. Voy. « L'église d'Eschau d'aujourd'hui et l'abbaye d'Eschau d'autrefois. » — Cet opuscule renferme, outre la bulle pontificale, l'acte de fondation de l'hospice.

« église à laquelle vous êtes attachées par les liens d'un divin « servage.... »

Je passe maintenant l'intéressante mais trop longue série des localités attribuées au couvent, et j'arrive à la fin de la bulle :

« ....Mais lorsque la mort viendra te frapper, toi, aujour-« d'hui abbesse dudit lieu, ou telle sœur qui après toi sera « revêtue de cette dignité, que le choix de la nouvelle abbesse « se fasse sans violence, sans astuce, sans moyens subrep-« tices, et que la religieuse élue du consentement unanime « de vos sœurs, ou par la partie la plus saine de votre com-« munauté, vous gouverne dans la crainte de Dieu et selon la « règle de saint Benoît.

« ....Si à l'avenir quelqu'individu séculier ou laïque contre-« venait sciemment ou témérairement au contenu de la pré-« sente constitution, et si admonesté une seconde et une troi-« sième fois il n'expiait son méfait par une satisfaction pleine « et entière, qu'il soit déchu de sa puissance, de ses honneurs « et de son rang, que, pour avoir perpétré une telle iniquité, « il se sache condamné par le jugement de Dieu..., et qu'à « l'article de la mort, il demeure sans défense devant la co-« lère divine. Mais les défenseurs des droits dudit monastère, « que la paix de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec eux ; « puissent-ils recueillir sur terre le prix de leur bonne action « et devant le juge, armé du glaive, trouver la paix de la vie « éternelle ! Amen ! »

La signature de douze cardinaux se trouve au bas de la bulle que j'ai forcément tronquée.

Cette belle abbaye d'Eschau, création de Remigius, si libéralement dotée et si paternellement protégée, fut incorporée à la mense[1] épiscopale au moment de la Réforme ; en 1617, le grand chapitre commence à en jouir. L'Église servit de

[1] On appelait ainsi le corps des revenus patrimoniaux de l'évêché.

lieu de sépulture à plus d'un noble alsacien ; tout récemment la Société historique d'Alsace est parvenue à sauver d'une dégradation imminente quelques-uns de ces monuments funéraires.

Dans l'inventaire du trésor des Chartes, le testament de saint Rémy est suivi du relevé de cinq documents appartenant au règne de Louis-le-Débonnaire. Vous vous rappelez sans aucun doute que la scène la plus tragique de cette époque, la dépossession de l'empereur par ses fils, se passe dans les campagnes du Haut-Rhin, aux environs de Colmar (30 juin 833), et que l'évêque Bernold de Strasbourg était intervenu dans la négociation infructueuse qui avait précédé l'acte de trahison. Indépendamment de l'intérêt *humain* qu'inspire cet événement, nos souvenirs locaux nous portent à examiner avec attention toute pièce émanée du faible et malheureux souverain, que l'on a bien à tort comparé à Saint-Louis, si pieux mais aussi très-énergique. Des cinq Chartes du Débonnaire, conservées dans nos archives, deux se rapportent presqu'à l'époque de son avénement, une seule est postérieure à la défection accomplie dans le «champ du mensonge.» Mon inventaire du «trésor des Chartes» porte ce qui suit :

«816, 19e jour avant les kalendes de janvier.

«Confirmation par l'empereur Louis du privilége de l'ab-«baye de Reichenau (*Sintleozesavia,* plus tard *Augia dives*) «dans le duché d'Allémanie et dans le lac inférieur de Cons-«tance, en faveur de Heiton (Heddon, Eddon), évêque de «Bâle et abbé de Reichenau — point de sigille — document «détérioré.»

Cet acte, daté d'Aix-la-Chapelle, a été édité par Schœpflin et par Grandidier; l'intérêt qu'il inspire ne réside donc point dans sa nouveauté, mais dans la localité dont il rappelle la juridiction et les franchises en fait d'élections abbatiales.

Il s'agirait donc, comme pour les Chartes d'Eschau, de

dire au lecteur ce qu'était cette opulente abbaye de Reichenau, dont le supérieur spirituel et temporel pouvait, à ce que l'on assure, voyager de Constance à Rome, et trouver chaque soir, pendant ce long pèlerinage, un gîte sur l'une des dépendances du monastère. Il faudrait remonter à Charles Martel, premier donateur, et à saint Pirmin d'Écosse, premier fondateur du couvent, dans cet îlot concédé par le noble Sintlaz; il faudrait rappeler toutes les libéralités des Carlovingiens, et les missions de confiance que Heddon, le principal donataire, avait remplies à Byzance au nom de Charlemagne; faire assister le lecteur aux derniers instants de l'empereur Charles-le-Gros, qui, destitué, vient se réfugier et mourir obscurément dans cet asile, doté par ses illustres aïeux et par lui-même (888); d'écrire, à l'aide de la belle monographie récemment éditée par la Société archéologique de Bade, les cinq basiliques romanes, les chapelles, la demeure abbatiale, la bibliothèque, l'école, l'hospice, tous ces établissements de piété et de haute science élevés dans ce site pittoresque; il faudrait, sur tous les points de l'horizon, dérouler le magnifique panorama qui forme autour de l'île un cadre incomparable; ces deux lacs, aux rives si variées; l'un restreint, pacifique, à peine ridé par les vents; l'autre large comme un golfe de la Méditerranée et souvent troublé par les orages; à l'occident les cimes basaltiques du Hœhgau, couronnées de leurs châteaux forts, dont chacun a sa chronique ou sa légende; à l'est, au delà de l'île de Meinau, les coteaux de la Souabe, au midi les riches collines de la Thurgovie, et au fond du tableau les cimes alpestres d'Appenzell, du Vorarlberg et du Tyrol. Étonnante réunion de sites gracieux et de majestueuses perspectives! contrastes partout où l'œil s'arrête un instant, partout où l'imagination promène son vol, partout où la pensée évoque les souvenirs! Les abbés-princes, en rapport avec leurs collègues de Saint-Gall, avec les prélats de Constance, de Bâle, de Strasbourg, avec l'Allemagne, avec l'Italie, favorisant les fortes études théologiques et littéraires

dans ces murs cachés au milieu des vergers et des vignes, enveloppés des eaux dormantes du lac, et garantis par cette barrière contre les bruits importuns du monde ; de précieux manuscrits, des joyaux, dons des empereurs et des rois, amassés dans le trésor du monastère ; de savants missionnaires sortant de cet asile pour régénérer les études dans les églises d'Alsace et de Souabe ; puis, comme toujours et partout, après un beau temps de floraison intellectuelle et matérielle, le déclin du couvent, de l'école, du culte ; l'incorporation de Reichenau avec Constance (1538) ; puis une nouvelle vie infusée dans ce vieux corps ; au bout de deux siècles et demi les armées de la République française déroulant leurs irrésistibles bataillons sur les rives du lac, la solitude de Reichenau envahie par la forte marée qui signale le dix-huitième siècle à son déclin et le dix-neuvième à son aurore ; enfin, après quelques lustres, l'une des victimes les plus touchantes du grand naufrage napoléonien venant se réfugier sur les bords de ce même lac, en face du monastère carlovingien.

Précisément à mille ans de distance, quelle tragique antithèse ! En 817, le fils de Charlemagne, créant, consolidant l'asile des sciences, des lettres et de la prière dans ce silencieux îlot d'un lac allémanique ; et peu d'années après Waterloo, la fille adoptive de Napoléon Ier, la mère de Napoléon III, cachant son diadème de reine, au milieu des bosquets et des fleurs, dans un chalet suisse, ancienne dépendance de l'abbaye où vint s'éteindre l'un des derniers rejetons du grand empereur d'Occident. Que de fois un jeune exilé n'a-t-il pas dû prendre terre, avec sa barque, dans l'une des anses de cette île aux vieilles basiliques, alors peu visitée, — vrai fragment de l'Aventin, enlevé à la Rome du moyen âge — que de fois n'a-t-il pas dû penser aux grandeurs déchues qui dorment sous ces voûtes byzantines, et méditer sur les causes qui font perdre et gagner des empires !

Descendons de ces hauteurs de l'histoire passée et de l'histoire contemporaine, pour reprendre, très-prosaïquement le

fil de l'inventaire, et plus spécialement l'énumération des Chartes carlovingiennes :

« A. 817, 28 août. — Aix-la-Chapelle.

« Confirmation faite par Louis-le-Débonnaire à l'évêque « Adeloch de Strasbourg de la possession d'un district situé « dans le val de la Bruche. »

Ce document nécessiterait, pour être éclairci, une notice biographique sur l'évêque Adeloch, dont le remarquable monument funèbre se trouve non loin de celui du maréchal de Saxe dans le chœur de l'église de Saint-Thomas ; il faudrait aussi spécifier les localités mentionnées dans la donation carlovingienne qui constitue une belle partie du domaine épiscopal de Strasbourg[1], et confronter les noms du moyen âge avec la dénomination des communes modernes, situées à l'entrée du val de la Bruche ; mais passons outre :

« Confirmation d'un échange fait entre Bernold, évêque de « Strasbourg, et le comte Erchingar du Nordgau. » — Cette Charte de Louis-le-Débonnaire est datée de Francfort, la dixième année de son règne (824) ; elle est d'une bonne conservation, avec un beau sigille impérial, empreinte évidente d'un camée antique.

Ici, il y aurait nécessité ou du moins opportunité de donner quelques notes sur l'existence des puissants comtes du Nordgau, c'est-à-dire de l'Alsace inférieure, et sur les localités, objet de l'échange ; mais je poursuis à la hâte ma tâche ingrate :

« Déclaration émise par Louis-le-Débonnaire, portant : que « les hommes de l'Église de Strasbourg sont affranchis de « tout péage, par terre et par mer, dans toute l'étendue de « l'empire ; cette immunité est accordée sur la demande de « Bernold, évêque de Strasbourg ; elle porte la date d'Ingel- « heim près Mayence, a. 831, 8 juin. »

Ici, à la rigueur, la valeur de l'acte résulte de ce simple

[1] Voy. lettre douzième, la partie concernant le bailliage de Schirmeck.

énoncé, qui implique à la fois la grande considération dont l'évêque Bernold jouissait auprès de l'empereur et la richesse de la jeune ville épiscopale, dont les habitants exerçaient déjà au neuvième siècle un commerce extérieur assez important pour motiver la munificence de Louis-le-Pieux.

Vous devez commencer à être à la fois convaincu de mon assertion première et fatigué de cette énumération qui, pour être la plus abrégée possible, ne nous amènerait pas moins à entreprendre une tâche infinie. Vous comprendrez, j'en suis sûr, qu'au moment de ma première entrée au milieu de ces boîtes et de ces cartons si bien garnis, mon embarras ait été celui d'un artiste à la fois enthousiaste et inexpérimenté qui, avant l'invention de la photographie, se serait trouvé jeté, un beau matin, au milieu des palais ruinés de Thèbes et aurait essayé, sans choix ni mesure, de reproduire non-seulement ces avenues de sphinx et d'obélisques, ces colonnades infinies, mais les mille détails de leur architecture et les peintures murales et les hiéroglyphes qui couvrent les obélisques. Le malheureux aurait pris, quitté, repris pour les rejeter encore ses crayons impuissants, jusqu'à ce que le jour se fût fait dans son esprit et qu'il eût modestement arrêté les limites rationnelles dans lesquelles il se serait résigné à travailler et à reproduire les mille et une merveilles qui l'accablaient. Mon point de comparaison n'est ni prétentieux ni inexact, veuillez en être bien convaincu; l'infini du champ de la science a de tout temps fait le désespoir du travailleur sérieux, et ce qui est vrai pour l'exploration érudite, l'est bien davantage encore pour une reproduction éclectique, c'est-à-dire pour l'entreprise que nous faisons en commun, vous et moi, Monsieur; établir un choix juste et rigoureux, pour un espace très-restreint, dans un amas pareil de documents, c'est de toute manière se résigner à l'alternative et au blâme d'être resté en deçà de la juste limite ou de l'avoir dépassée.

DIX-HUITIÈME LETTRE.

Suite du trésor des Chartes. — Voyage des Chartes carlovingiennes à Paris. - Un droit de chasse accordé par Henri-le-Saint à l'évêque Werinhar. — Formation du domaine épiscopal. — Guirbaden. — Charles IV au mont Sainte-Odile; l'enlèvement de l'avant-bras droit de la sainte. — L'évêque Guillaume de Diest. — Traité contre les Armagnacs. — Les fêtes de Gutenberg.

Monsieur,

Les Chartes carlovingiennes dont j'ai reproduit le contenu sommaire dans ma dernière lettre ont eu, il y a cinq ans, l'honneur d'un voyage à Paris ; Son Excellence le ministre de l'instruction publique en avait réclamé la délivrance temporaire, pour les communiquer à l'Académie des inscriptions qui devait en prendre une copie destinée à la collection des diplômes royaux. Dans sa sollicitude pour notre précieuse collection, M. Migneret, préfet du Bas-Rhin, a voulu lui-même emporter nos Chartes abritées dans leurs boîtes, et il a eu soin de les faire réintégrer le plus tôt possible dans notre dépôt.

J'ai salué le retour de ces documents avec un sentiment analogue à celui qu'a dû éprouver le savant bibliothécaire de la ville de Strasbourg, lorsque l'inappréciable manuscrit du « *Jardin des délices* » lui est revenu de la capitale, où il avait séjourné pendant plusieurs années pour servir à l'illustration de l'ouvrage de M. de Bastard.

Quoique ces documents carlovingiens soient les plus anciens de notre trésor des Chartes, et que leur authenticité ne puisse être révoquée en doute, il existe à leur suite plus d'un parchemin moins ancien d'une valeur égale, peut-être supérieure ; j'en ai traduit et commenté quelques-uns, à une époque déjà bien loin de nous ; cette dernière circonstance m'enhardit non pas à les reproduire, mais à les citer partiellement; je ne risque rien en me faisant mon propre pla-

giaire; tout au plus si quelques amis personnels ou quelques amateurs de ce genre de publications se souviennent de ces essais.

Il en est jusqu'à trois que je pourrais nommer.

Parmi les Chartes publiées dès les premiers temps de mon séjour aux archives se trouve « un droit de chasse accordé par l'empereur Henri-le-Saint à l'évêque Werinhar » (an 1017) et le mandement de l'évêque Conrad de Lichtenberg prescrivant des collectes pour la construction de la façade de la Cathédrale (1275). Je me suis senti, dès l'abord, poussé par une admiration instinctive vers les grandes figures de ces deux évêques, et mon sentiment sympathique ne s'est pas amoindri depuis ce temps heureux d'un premier entraînement et d'une première découverte. Ce sont deux caractères d'une taille peu commune ; il y a en eux quelque chose du type romain, et s'ils ne sont pas conformes à l'idéal que nous nous faisons de nos jours d'un prélat pacifique, pasteur de l'église et non pas conquérant de territoires et de sujets, Werner et Conrad désarment toute critique par la réflexion toute simple qu'ils étaient les enfants, les produits de leur siècle, d'un siècle guerrier, disposé à admirer, dans un prince de l'Église, les qualités ou les hautes facultés que l'on désire rencontrer, ou que l'on admire aujourd'hui dans les monarques absolus ou constitutionnels.

Quoiqu'ils aient vécu à près de trois siècles de distance l'un de l'autre, les deux évêques ont dans toute leur destinée, dans le moule de leur esprit et de leur caractère, tant de rapports, tant d'analogies, que le parallélisme entre eux se présente de lui-même, à l'examen le plus superficiel. Ils descendent, l'un et l'autre, d'une noble famille ; ils ont, l'un et l'autre, un empereur d'Allemagne pour ami ; Werinhar est le confident, le directeur spirituel de Henri II ; Conrad de Lichtenberg donne la main à Rodolphe de Habsbourg ; l'un et l'autre courent les chances des combats ; ils meurent, tous

deux, d'une manière anormale; l'un, mystérieusement, en Orient, dans une île de la Propontide; l'autre, de la main d'un ennemi, sous les murs de Fribourg; enfin coïncidence plus frappante encore! Werinhar construit la partie byzantine de Notre-Dame de Strasbourg, Conrad de Lichtenberg fait élever le grand portail ogival de cette église. Ils sont aussi, l'un et l'autre, représentés dans notre collection par de remarquables documents qui perpétuent leur souvenir par l'expression de la pensée écrite, comme Notre-Dame de Strasbourg immortalise le nom de tous les deux dans ses pierres monumentales.

« Le droit de chasse », accordé à Werinhar sur la demande de l'impératrice Cunégonde, par l'empereur Henri-le-Saint, est indirectement un témoignage parlant de l'énergique activité qui dévorait l'évêque batailleur. Werinhar se délassait des soucis de sa haute position dans les exercices violents, images de la guerre. Le vaste territoire, concédé par l'empereur, formait un quadrilatère, qui embrassait toute une partie de la moyenne Alsace, comprise entre le Rhin et les Vosges, depuis la forêt de Haguenau jusqu'à une ligne de démarcation, au midi de Benfeld[1]. C'était un district forestier, livré aux ébats du prince et de sa cour, qui trouvait, dans cette immense plaine, l'ours, dont la race est depuis longtemps éteinte dans notre pays, et des troupeaux de cerfs et de sangliers. Mais ce n'étaient là que des délassements. Werinhar était mêlé à la haute politique de son temps; il augmentait la fortune de l'évêché. Saint-Étienne de Strasbourg lui était livré par son royal ami (voy. une Charte de donation de l'an 1003); son nom glorieux était répandu dans toute l'Allémanie, dans toute l'Helvétie; il avait porté ses armes sur plus d'un point de ces régions et avait siégé, quelquefois comme président, dans les diètes de l'Empire; il ne s'était

[1] Voy. pour plus de détails, la Charte publiée en 1840 par l'archiviste, sous le titre de : *Un droit de chasse accordé par Henri II.*

point borné à faire creuser et établir les fondations souterraines de la Cathédrale, œuvre de géants, digne de la hardiesse de l'architecture antique; comme promoteur de la construction du château de Habsbourg, il jetait les premières assises de la grandeur de cette maison, dont les représentants allaient, deux siècles et demi plus tard, occuper le premier trône de la chrétienté. Mais après tant de gloire, quel triste exemple aussi de l'inconstance des destinées humaines! Werinhar, disgracié sous l'empereur Conrad-le-Salique, part, exilé, malgré les dehors trompeurs d'une éclatante ambassade; ses pressentiments secrets ne le trompent pas; il mourra, empoisonné, non loin de Byzance: il ne reposera point sous les voûtes de cette majestueuse basilique dont il a été le premier, le véritable fondateur.

Conrad de Lichtenberg, du moins, fut enterré dans l'intérieur de la Cathédrale (en 1300), et son épitaphe, dans la chapelle de Saint-Jean, porte « qu'il avait brillé en toutes « sortes de qualités qui sont requises pour un homme du « monde, et qu'il n'avait point eu son pareil[1]. » Cette inscription funéraire est le plus bel éloge qui, dans l'esprit des contemporains, pût être fait d'un prélat, destiné à gouverner de vastes domaines, et à vivre, le glaive en main, sur les marches d'un trône dont il avait été le plus ferme soutien au sortir de l'anarchique interrègne.

Beaucoup de Chartes épiscopales, prenant date dans la période bi-séculaire entre Werinhar et Conrad, peuvent servir à constater le lent mais incessant *agrandissement* du domaine temporel de l'évêché. On a vu, dans la formation de ce beau patrimoine, se produire les mêmes faits qui constituent les grandes fortunes privées, lorsque celles-ci sont destinées à être solides et durables. Ce n'est point d'une seule fois que s'est constitué le territoire épiscopal, tel que nous l'avons

[1] Voy. la *Charte ou circulaire épiscopale* de Conrad de Lichtenberg, éditée par l'archiviste en 1842.

vu dans son ensemble vers la fin du dix-huitième siècle[1]; c'est pierre par pierre qu'ont été construits les murs de ce vaste édifice ; à l'exception de quelques grands coups de fortune, c'est château par château, village par village, ferme par ferme que le domaine s'accroît; on dirait que sur le fondement de granit jeté par les Dagobert et par les premiers Carlovingiens viennent se poser, par couches très-minces, les terres d'alluvion successives. S'il était encore possible d'entrer en quelques détails, je vous signalerais les Chartes qui constatent l'acquisition du magnifique château de Guirbaden par l'évêque Berthold de Teck — nous possédons une bulle de Grégoire IX, qui confirme cette acquisition (1227) — et un traité conclu entre le même évêque et Frédéric de Linange (1239), acte par lequel ce seigneur concède au prélat tous ses droits sur les fermes du val de la Bruche et sur le colossal château qui domine l'entrée de la vallée. Quelle tentative de faire, ne serait-ce qu'en quelques lignes, l'analyse de ces documents, constatant l'acquisition de cette imposante forteresse par l'évêché!

Après Conrad de Lichtenberg, le fait le plus marquant dans cette progressive accumulation de terres entre les mains de l'évêque de Strasbourg, c'est bien certainement la vente du landgraviat d'Alsace, par les comtes d'Œttingen, à l'un des descendants collatéraux de Conrad, à Jean de Lichtenberg (1358-1359). Au milieu des désastres publics qui signalent le gouvernement temporel de ce malheureux et excellent prélat, il y avait au moins lieu de se féliciter de ce coup de filet; nos archives contiennent, au trésor des Chartes, une série d'actes et de quittances qui constatent cette précieuse acquisition.

A peu près à la même époque a eu lieu un incident d'une tout autre nature, et qui nous ramène un moment encore sur le petit plateau de Hohenbourg où je vous ai arrêté bien

[1] Voy. lettres 11 et 12.

longtemps, il y a quelques semaines. Que serait-ce, si j'avais mes coudées franches; car les priviléges impériaux, conférés au couvent de Sainte-Odile, et les actes de propriété quelquefois très-curieux qui ont trait à cet asile de Herrade de Landsperg abondent dans notre dépôt. A présent je veux seulement rappeler la visite que fit au monastère de la montagne celtique, en mai 1354, l'empereur Charles IV. Cette tournée, dans la saison des fleurs, était tout intéressée, bien différente de celle que Frédéric Barberousse avait faite en plein hiver, à travers neige et glace, sur les mêmes hauteurs. Charles IV, dans un but égoïste, auquel je ne trouve aucune excuse, fit ouvrir le sépulcre de sainte Odile, enleva l'avant-bras droit de la sainte, et fit transporter cette relique dans l'une des églises de sa résidence favorite de Prague. Un document de notre fonds épiscopal [1] constate cet acte, ou plutôt cette spoliation, pour nommer la chose par son vrai nom. C'est une espèce de procès-verbal solennel, dressé à cette occasion, « en présence de Jean de Lichtenberg, évêque de « Strasbourg, et de Jean, évêque d'Ollmütz, d'Agnèse, ab- « besse de Hohenbourg, et d'une foule de prélats et de per- « sonnes ecclésiastiques et dévotes. »

La violation du sépulcre eut lieu avec le consentement de l'abbesse, le 4 mai 1354; la rédaction de l'acte est du 8 du même mois, datée de Schlestadt, et signée par le chancelier impérial, Rodolphe de Friedeberg. Défense est faite, sous peine d'excommunication, de rouvrir la tombe et d'emporter quelque fragment des membres de la sainte, dont le corps avait été trouvé intact. C'était une inqualifiable impudence que cette interdiction émanant du spoliateur lui-même; mais rien ne doit étonner de la part d'un prince qui avait acheté la couronne impériale à prix d'or, empoisonné son noble et généreux antagoniste, Günther de Schwarzbourg, épousé une

[1] Voy. *L'avant-bras droit de sainte Odile.* Charte publiée par l'archiviste en 1840.

princesse palatine uniquement pour se rendre favorable un des grands dignitaires de l'Empire, vendu à l'encan les grandes charges et les lettres de noblesse, violé toutes les promesses faites aux grands et aux petits, trompé en Italie les blancs et les noirs, les Guelphes et les Gibelins, engagé les biens domaniaux de l'Empire, et fermé l'oreille aux cris jetés par les juifs que l'on massacrait impunément sur tous les points de la Germanie. — Pour arriver au mont Sainte-Odile, n'avait-il pas, en traversant Strasbourg, cotoyé le cimetière encore fumant des israélites de Strasbourg? Et cependant il était ou se disait le fils du chevaleresque Jean de Luxembourg, qui mourut si noblement pour la France sur le champ de bataille de Crécy; mais Charles IV était aussi, et bien certainement, le père de l'ivrogne Wenceslas.

D'un mauvais empereur à un évêque mal famé il n'y a qu'un pas, quoique Charles IV et Guillaume de Diest soient séparés par une vingtaine d'années[1].

La place de Guillaume de Diest est marquée d'un point noir dans la série chronologique de nos prélats; non qu'il ait été un homme précisément méchant; mais, à force d'être prodigue des biens de l'évêché, son laisser-aller a produit des maux incalculables, et appelé sur son nom l'animadversion, comme aurait pu le faire le tyran le plus mal famé. Quoi qu'il en soit, son caractère a plutôt été rembruni : on a chargé sa mémoire de méfaits plus nombreux qu'il n'en a commis en réalité. Aussi longtemps qu'on se bornera à blâmer cet évêque qui nous est venu de la Néerlande, à propos des dettes infinies qu'il a contractées, des aliénations et des engagements des biens de l'évêché, il faudra bien passer condamnation sur son compte; mais lorsque l'acte d'accusation porte sur un crime de lèse-patrie, de haute trahison, le devoir de l'historien impartial est de défendre sa mémoire

[1] Charles IV meurt en 1376; Guillaume de Diest est évêque de Strasbourg de 1395 à 1449.

contre cette charge nouvelle, formulée à l'occasion de l'arrivée des Armagnacs, que Guillaume de Diest aurait appelés en Alsace.

Le fonds épiscopal (dans l'*Armoire des Chartes*) contient un document officiel, qui ne doit laisser, à ce sujet, aucun doute dans notre esprit. C'est un traité d'alliance contre ces mêmes bandes[1], traité offensif et défensif, en tête duquel se trouve le nom de l'évêque Guillaume. — Quoique j'aie publié ce document, je prends la liberté d'y revenir en passant; cette confédération occupe dans l'histoire de notre pays une place si importante, qu'il doit être permis de renouveler le souvenir de la pancarte de 1439.

Deux mots seulement pour mettre vos lecteurs au courant de la situation. La Charte allemande, à laquelle je fais allusion, est datée du 5 février 1439; c'est une année néfaste pour l'Alsace, au moment même où dans l'intérieur de la France on commençait à respirer après la lutte séculaire avec les Anglais. Jeanne Darcq venait d'accomplir sa glorieuse et providentielle mission, tout récemment racontée, rajeunie et idéalisée par trois historiens éminents qui se sont trouvés à la hauteur de leur noble tâche[2]. Mais ce fut précisément ce temps d'arrêt dans la guerre nationale de la France qui allait être fatal à nos ancêtres alsaciens. Les condottieri français et anglais se trouvaient désœuvrés; ils cherchèrent dans d'autres régions de l'occupation, c'est-à-dire des combats faciles et du butin. Appelés en Lorraine par l'évêque de Metz contre le prince de Vaudémont, les Armagnacs[3] durent être tentés im-

[1] Cette Charte allemande a été traduite et commentée par l'archiviste. Strasbourg 1840, in-8°.

[2] MM. Michelet, Henri Martin et Vallon.

[3] C'étaient dans l'origine les bandes qui, sous le connétable Bernard d'Armagnac, avaient ravagé Paris. On donna plus tard ce surnom indistinctement à toutes les troupes mercenaires qui manquaient de « travail » et se ruaient sur les populations inoffensives. En 1439, ils arrivent en Alsace, dirigés par Jean de Finstingen ou de Fénétrange; en 1444, c'est le dauphin Louis (XI) qui les amène dans notre province et en Suisse.

médiatement de descendre dans les riches plaines de l'Alsace ; un traître, le seigneur de Fénétrange, se chargea de les y conduire.

Lorsque les premiers bruits de cette invasion projetée parvinrent dans la vallée rhénane, la terreur fut extrême ; l'effroi populaire avait démesurément grandi ces pillards insolents ; on en faisait des démons incarnés, contre lesquels toute résistance était inutile, et qui traversaient les pays, irrésistibles comme un incendie qui dévore les hautes herbes ou les arbres des forêts.

Un cri d'alarme retentit donc de Cologne jusqu'à Bâle ; on se confédéra sur plusieurs points de la grande vallée ; chez nous, l'évêque, si mal famé, se mit à la tête d'une ligue où figurent, au nom de la chevalerie d'Alsace, nos deux amis Jacques et Louis de Lichtenberg ; Massmann (Maximin) de Rappolstein (Ribeaupierre) ; Henri de Landsperg ; Jean de Ratzenhusen (Rathsamhausen) de Tryberg ; Éberhard d'Andlau ; au nom de Strasbourg, le stettmeister Jean Zorn d'Eckerich ; au nom de la préfecture de Haguenau ou d'Alsace, Reinhard de Nyperg ; enfin la magistrature de neuf villes impériales de notre province. Les noms de tous ces alliés ou cotraitants sont portés en tête de la convention ; le traité lui-même, très-long, très-diffus, et un peu fanfaron en face d'un danger immense que l'on n'était pas en mesure de conjurer, le traité rappelle dans un préambule historique les méfaits des « Écorcheurs Armiacs », puis indique les principales mesures adoptées en prévision d'une lutte prochaine, savoir, la nomination de quatre chefs ou capitaines, qui auraient à se concerter pour les moyens de défense ; la part contributive de chacun ; *le mode de partager le butin et les prisonniers ;* le genre d'assistance que châteaux et villes seront tenus de prêter à cette ligue du bien public, qui devait s'étendre à toute la surface du pays, depuis Soultz dans le Haut-Rhin jusqu'à Wissembourg. On fixait la durée de l'alliance à trois ans ; si la ville de Mulhouse, qui ne figurait pas dans le

traité, devait être bloquée ou assiégée, elle aussi aurait le droit d'être secourue, comme faisant partie de la décapole alsatique.

Je viens d'indiquer en quelques mots les conditions fondamentales de cet acte, dont les intentions étaient excellentes sans doute, mais qui ne devait remédier à rien. Pour lutter avec quelques chances de succès contre une armée compacte de malandrins, il fallait évidemment nommer un chef unique, absolu, irresponsable, aussi longtemps que durerait le danger ; il fallait en un mot un dictateur ; au lieu de cette mesure si simple en apparence, dictée par le bon sens, mais difficile peut-être à prendre dans un pays morcelé comme l'était la vallée rhénane, et sous un empereur de la maison de Luxembourg, le caractère allemand se manifeste dans toute sa primitive originalité : chaque contractant propose et fait recevoir son capitaine ; chacun veut se faire, dans l'occasion, partie prenante ; on partage la peau de l'ours avant d'avoir tué la bête. L'ours descendit en Alsace, au commencement de mars, par la montée de Saverne, et dévora tout sur son passage.

Les détails de cette horrible invasion sont connus [1] ; je me perdrais dans les redites, si j'en reproduisais les révoltantes circonstances : elles sont au niveau des raffinements de barbarie que la guerre de Trente ans a inventés ou renouvelés. La ligue contre les Armagnacs demeura lettre morte : Jacques de Lichtenberg s'opposa seul, près de la descente de Saverne, à ces hordes barbares ; il fut culbuté près de Steinbourg, ses soldats massacrés. Seul de tous les alliés, il avait le droit de dire : Tout est perdu, fors l'honneur !

A Strasbourg, il y eut une échauffourée hors la porte Blanche ; la milice bourgeoise fut battue par les Écorcheurs, et se retira, confuse, dans l'intérieur de la ville, où l'on se tint prudemment renfermé.

[1] Voy. dans le *Traité d'alliance contre les Armagnacs*, édité par l'archiviste, les p. 9 à 11. — Dans mon *Histoire de la Basse-Alsace*, p. 130 à 137.

Pendant ce temps, « à peu de distance de la scène du com« bat, un homme de génie se livrait dans une solitude pro« fonde à des essais qui allaient changer la face de l'Europe « morale, intellectuelle et politique. Nouvel Archimède, Jean « Gutenberg remuait timidement encore, dans sa retraite, le « levier de la presse; tout entier à son œuvre magique, il « n'entendait ni les gémissements des mourants ni les cris « féroces des vainqueurs. Le sublime égoïsme des inventeurs « l'absorbait tout entier[1]... »

Et pendant que j'écrivais timidement ces lignes (mai 1840), on préparait dans les murs de ma ville natale les belles fêtes destinées à inaugurer la statue du grand inventeur; on organisait avec une intelligente passion ce pittoresque et original cortége des métiers, qui rappelait, sous une forme adaptée à nos mœurs et à nos souvenirs nationaux, les processions grecques, les *Théories* d'Athènes, ou les grandes fêtes de Rome républicaine. A la longue distance de quatre siècles, on était en droit de ne saisir, du passé du moyen âge, que le côté recommandable et brillant; on pouvait se borner à reproduire les emblèmes de ces fraternelles associations, qui maintenaient, au moins dans l'intérieur des cités bourgeoises, l'apparence de l'ordre, de la concorde et d'une existence normale, pendant que la torche des guerres intestines portait le ravage dans les campagnes; il était permis, il était nécessaire de repousser dans l'ombre, bien loin derrière l'image pensive mais radieuse de Gutenberg, les hideuses figures des Armagnacs, et les traits du prince-évêque qui a laissé un si triste renom dans nos annales.

L'armoire des Chartes est remplie, hélas! de tous ces arrangements onéreux, contractés par Guillaume de Diest à l'effet de subvenir à ses incessantes prodigalités. Pendant quarante-cinq ans que dura cette inqualifiable administration, honnie par prêtres et laïques, nobles et bourgeois, blâmée

[1] Voy. le *Traité*, p. 10.

par le Concile de Constance lui-même qui couvrait encore de son indulgente protection, dans la personne de Guillaume, le prêtre et le prince de l'Église ; pendant ce demi-siècle, dis-je, c'est dans nos cartons une suite non interrompue de titres qui flétrissent par le seul énoncé de leur objet les opérations de l'évêque de Strasbourg. Le beau patrimoine, si laborieusement amassé par ses prédécesseurs, s'en allait pièce par pièce. En mettant, bien à tort, l'invasion des Armagnacs sur le compte de Diest, la légende populaire ne faisait que prêter au riche. Guillaume III avait perdu en détail ce que les Armagnacs prenaient en masse ; lui, il gaspillait ; eux, ils dévoraient. Je ne me permettrai pas de pousser plus loin ce parallèle. Non-seulement Guillaume de Diest n'était pas sanguinaire ; je suis sûr que s'il était possible de lire au fond des cœurs, on trouverait en lui plus d'un côté recommandable et que ses dissipations profitaient plus à son entourage qu'à lui-même. Pour sauver sa mémoire, pour racheter ses coupables faiblesses administratives, j'aurais voulu lui voir, sur la fin de ses jours, un élan guerrier, une seule étincelle de l'esprit pétulant de Werinhar de Habsbourg et de Conrad de Lichtenberg ; j'aurais voulu qu'il ceignît comme eux le glaive temporel, et qu'il allât mourir aux pieds des collines de Saverne, au lieu de s'éteindre à Molsheim, chargé des imprécations de son diocèse.

La colère du peuple ne fut pas moins grande contre Charles IV ; on le chansonna, lui et l'évêque ; c'était, sous tous les régimes, le mode populaire de se venger des grands coupables, placés au-dessus de l'atteinte des lois.

DIX-NEUVIÈME LETTRE.

Suite du trésor et de l'armoire des Chartes. — L'abbaye de Horsham en Angleterre. — La prévôté d'Ittenwiller. — Les comtes de Kibourg, feudataires de l'évêché. — Armoire historique. — Correspondance historique après la Réforme. — Armoire des droits. — Armoire de Strasbourg.

Monsieur,

A mesure que j'avance dans l'exploration sommaire de nos Chartes historiques, chaque fois que je me prépare à fermer cette partie de mes inventaires, les nombreux documents de valeur que je laisse en arrière, semblent à mes yeux s'animer, se personnifier dans les individualités dont ils émanent, et m'adresser des reproches navrants sur le péché d'omission que je commets à leur égard, sur cette condamnation à l'oubli que je prononce, en ne les mentionnant pas plus que s'ils n'avaient jamais existé. Tous ces seigneurs laïques et ecclésiastiques de l'Alsace et des pays limitrophes ou de contrées plus lointaines, tous les habitants des villes et des riches corporations entre les Vosges et le Rhin m'interpellent d'une voix dolente : « Nous aussi, nous avons vécu ! »

Hélas ! mes bons, mes vieux amis, que voulez-vous que j'y fasse ?... Vous végéterez dans les registres, vous dormirez dans les cartons, jusqu'à ce que je trouve le moment opportun pour vous réveiller, ou que mes successeurs ou d'autres travailleurs plongent la main dans les liasses qui recèlent vos noms et qu'ils vous introduisent devant un public plus ou moins bienveillant, plus ou moins attentif.

En attendant, je suis obligé de vous écarter presque tous, comme ces ombres importunes qui, dans les fictions des poëtes antiques, viennent assaillir les rares visiteurs, parvenus par une grâce spéciale dans les régions souterraines.

Ne pouvant pas même résumer le contenu de ces magnifiques cartons et obligé, pour en donner une idée approxi-

mative, de choisir, de ci, de là, quelques exemplaires marqués au coin d'une originalité exceptionnelle, je vais, en ce moment, vous rendre attentif à une Charte dont le sujet est étranger à l'Alsace ; déjà dans les archives civiles, et récemment à l'occasion des Chartes carlovingiennes, je me suis permis une excursion au delà de nos frontières[1].

Le titre remarquable auquel je fais allusion nous transporte sur le sol de l'Angleterre, dans le comté de Sussex, une vingtaine d'années à peine après la destruction de la monarchie saxonne par Guillaume-le-Conquérant. Le trône est occupé par Henri (I[er]) Beauclerc ; le pays est soumis, mais nullement pacifié ; les barons normands ont froissé les sentiments les plus intimes de la race conquise ; la violence et la fraude ont activé l'une des plus audacieuses spoliations dont l'histoire du monde ait gardé la mémoire. Chez quelques-uns de ces spoliateurs la conscience se réveille, et, ne pouvant ressusciter les victimes, on cherche à calmer la colère divine ; car, dans le silence des nuits, les nouveaux seigneurs entendent les éclats menaçants d'une voix vengeresse. Plus d'un couvent, plus d'une église ont dû, en Angleterre, pendant le onzième siècle, leur origine à ces remords que les annales ne révèlent point, que les Chartes de fondation n'énoncent nullement, mais que l'historien psychologue devine à travers les réticences d'un texte où figurent seules les donations des biens affectés aux nouveaux établissements, où retentissent seules les imprécations contre des spoliateurs futurs. Telle fut, je me plais à le croire, l'origine de l'abbaye de *Horsham*, qui s'élève à une quinzaine de lieues au nord-ouest du fameux champ de bataille où se décida le sort d'Édouard-le-Confesseur et de l'Angleterre saxonne. La création de Horsham est due, d'après notre Charte latine, à Robert, fils de Gauthier, et à son épouse Sibylle. L'acte se borne à énoncer, à titre de date, les noms du souverain (Henri) et d'un évêque (Herbert),

[1] Voy. les lettres 9[e] et 10[e] etc.

sous l'administration duquel le seigneur normand fonde l'abbaye en l'honneur de Dieu et de sainte Foy, vierge et martyre (vers 1110) ; puis il énumère les villas, les églises, les arpents de terre, les forêts, les moulins, les dîmes et revenus qui doivent échoir à la fondation pieuse. Dans ces dénominations étranges, la langue saxonne n'est pas encore altérée par la langue du conquérant ; car l'époque de l'invasion est trop rapprochée, et le rédacteur de la Charte — probablement quelque moine ou notaire saxon — laisse à ces localités nombreuses leurs noms primitifs, témoins irrécusables de leur provenance[1]. Et, pour qu'il n'y ait à ce sujet aucun doute, les noms de quelques anciens propriétaires figurent dans cette liste ; ce sont les terres d'Edrich, d'Olvard, de Radulf etc. Rien qu'à épeler ces noms, vous vous sentez transporté, par la pensée, vers cette époque de transition, burinée sur l'airain par Augustin Thierry et admirablement dramatisée par l'illustre auteur d'*Ivanhoé*.

Comment cette Charte isolée — minute ou copie — relative à un prieuré anglo-normand, s'est-elle égarée dans notre collection épiscopale? C'est là une de ces mystérieuses migrations que nous avons déjà signalées à l'occasion de Sponheim. En tout cas, la prescription fait titre de possession, et je ne pense pas que nous poussions jamais la galanterie, à l'endroit du Musée britannique, au point d'extrader une pièce qui apporte une agréable variété dans notre fonds épiscopal, et sert à constater une propriété de l'ancienne abbaye normande de Sainte-Foy de Conches ; car c'est à cette congrégation que Robert, fils de Gauthier, avait attribué le prieuré de Horsham avec ses dépendances[2].

[1] Ce sont, par exemple, les églises de Horsforda (Heresford), Richduna, Mor, la forêt de Haldenesage, la dîme d'Alretuna, de Subituna, de Refham, de Forchte, de Cramford etc.

[2] Les rapports de Sainte-Foy de Schlestadt, avec Conches sont connus; peut-être est-ce par l'intermédiaire de l'église byzantine de Schlestadt que nous est parvenu l'acte de fondation de Horsham.

Les donations, les immunités pontificales etc., concédées à des couvents, surabondent dans le « trésor des Chartes ; » rien que dans le courant du douzième siècle, je vois figurer dans la série de nos communautés privilégiées : Bongars (Baumgarten), Honcourt (Hugshoffen), Sainte-Walpurge, Sindelsberg, Hohenbourg, Ittenwiller, Saint-Valentin près Rouffach, Pairis, Truttenhausen, Lutenbach, Altorff... Par où commencer et par où finir?

Dans l'embarras du choix, je m'arrête de préférence aux localités vers lesquelles des souvenirs d'enfance, de jeunesse ou de pieuse gratitude m'entraînent.

Au pied des derniers contreforts des Vosges, non loin de l'abbaye d'Andlau, était située l'ancienne prévôté ou l'église de Sainte-Christine d'Ittenwiller. Sa fondation remonte à l'an 1137 ; sa première confirmation apostolique à 1179 ; c'est de la bulle pontificale, émise en faveur du couvent d'Ittenwiller, que je veux vous entretenir pendant quelques instants[1].

Vos lecteurs connaissent déjà le style énergique et pompeux des bulles d'Alexandre III ; je vous en ai donné, par extrait, un modèle à l'occasion de l'abbaye d'Eschau[2]. La bulle émise en faveur d'Ittenwiller, sur la demande de Renaud, supérieur de l'église Sainte-Christine, et sur la proposition du cardinal-chancelier Albert, est tout aussi remarquable par l'élévation des pensées et par l'intérêt que nous offrent les localités énumérées dans la pancarte-privilége. Au nombre de ces localités figurent les terres allodiales (libres) d'Epfig (Epiacha), de Stotzheim, de Diebolsheim (Tubelsheim), les fermes du Hohwald, les églises de Breitenbach et de Holtzheim. Douze cardinaux-évêques, prêtres et diacres apposent leur signature à ce document où semble respirer l'esprit austère et militant du pontife qui avait humilié le plus puissant et le plus hardi monarque de son époque. « La force

[1] Voy. une bulle d'Alexandre III, éditée et commentée par l'archiviste du Bas-Rhin. Strasbourg 1840, in-8°.

[2] Voy. lettre 17e.

de l'équité, » est-il dit dans le préambule, « et la simple raison commandent d'accueillir de justes pétitions, surtout lorsque le désir des postulants s'appuie sur la piété et se trouve conforme à la vérité des faits. C'est pourquoi, mes fils bien-aimés en Jésus-Christ, notre clémence cède à vos justes demandes, et, marchant sur les traces de notre père et notre prédécesseur, le pape Eugène, de très-heureuse mémoire, nous accueillons sous la protection de saint Pierre et sous la nôtre la susdite église, à laquelle vous êtes attachés par les liens d'un divin servage, et lui prêtons force par le privilége du présent écrit. »

A la confirmation des propriétés du couvent habité par des moines Augustins, succèdent les menaces proférées contre quiconque troublerait les conventuels dans leurs possessions; à peu de variantes près, les mêmes imprécations se retrouvent dans la Charte d'Eschau. Ces images empruntées à la Bible, ce glaive suspendu sur les hommes assez osés pour s'attaquer à une congrégation abritée sous les ailes protectrices du Saint-Siége, n'étaient pas de vaines figures de rhétorique; dans la bouche du pontife, vainqueur de Frédéric Barberousse, c'étaient des moyens de défense qui se transformaient au besoin en armes réelles. Aussi, la prévôté d'Ittenwiller, fondée avec une intention de piété filiale, jouit-elle d'une longue prospérité. C'était, parmi les nombreux couvents d'Alsace, l'un des mieux partagés pour le site pittoresque et la fertilité des alentours; son origine lui avait porté bonheur[1].

Lorsqu'au seizième siècle Ittenwiller fut réunie à la manse épiscopale, la belle époque des abbayes est des couvents était déjà passée. Pour l'évêché aussi, la vraie période ascendante avait cessé; désormais il fallait lutter avec un ennemi souvent égal en forces; les victoires même affaiblissaient le vainqueur.

[1] Le chanoine Conrad avait fondé l'église de Sainte-Christine d'Ittenwiller pour le salut de l'âme de ses parents Truther et Bertha.

Si vous insistiez, Monsieur, pour avoir en quelques mots le résumé de ces fonds du trésor et de l'Armoire des Chartes, je dirais qu'ils nous offrent le beau spectacle de cette existence épiscopale, qui, à partir de Saint-Rémy, ne fait que grandir, sauf quelques temps d'arrêt plus ou moins longs, sous l'évêque Gauthier de Geroldseck, ou sous Guillaume de Diest. Au total, du huitième jusqu'au commencement du seizième siècle, notre évêché gagne constamment du terrain, soit en luttant, soit en acquérant par des voies pacifiques, tantôt à Strasbourg, tantôt en Alsace et au delà de nos frontières. Ainsi une circonstance qui n'a pas été suffisamment appréciée, c'est l'extension de l'influence de nos évêques dans la partie septentrionale de la Suisse.

Je ne veux point, pour en fournir la preuve, remonter une seconde fois aux temps de l'évêque Werinhar, qui était puissant et respecté en Argovie d'où il sortait, et qui fit élever, sous son égide, le château historique de Habsbourg. Mais je prends à l'appui de ma thèse, la donation ou plutôt l'oblation du château de Kibourg, et de nombreuses localités dans les environs, oblation qui est faite par Hartmann, comte de Kibourg, en faveur de notre évêque Berthold de Teck (1244), et plus tard en faveur de Henri de Stahleck (1260).

Le château de Kibourg, autrefois le siége de puissants dynastes, est situé dans le canton de Zurich, sur une éminence isolée, non loin de Winterthur, au milieu de cette contrée qui n'est pas encore la Suisse alpestre, mais qui réunit à une nature déjà montagneuse et partout pittoresque les avantages des terrains moins élevés que les cantons primitifs. Sous le roi de Germanie Arnoulphe, un comte de Kibourg, Adalbert de nom, était landgrave de la Thurgovie. Ses descendants, après des intermittences de bons et de mauvais jours, avaient acquis par mariage, au treizième siècle, les comtés de Bade et de Lenzbourg en Argovie, la seigneurie de Windeck, les villes de Sempach, Sursee, Zug, Fribourg, Burgdorf, Thoune sur les bords du lac idyllique de ce nom. Ainsi les seigneurs

de Kibourg réunissaient sous leur suzeraineté, dès le milieu du treizième siècle, des terres considérables en Argovie et Thurgovie, et de nombreuses enclaves, au centre, dans quelques-uns des cantons primitifs.

Hartmann l'aîné, comte de Kibourg, probablement pour s'appuyer sur un grand seigneur ecclésiastique pendant les troubles qui allaient commencer avec le déclin des Hohenstauffen, Hartmann donne à l'église de Strasbourg en toute propriété, les villes de Winterthur et de Bade, Uster, Windeck, Wandelberg, Schænnis, Liebenberg, Morsberg, avec leurs hommes et dépendances; puis il les reçoit, à titre de fiefs, des mains de l'évêque (25 avril 1244). Ces rapports mutuels de suzerain et de vassal étaient si bien établis, que, treize ans plus tard, lorsque Hartmann veut donner un simple revenu en cire à l'église de la ville de Diessenhofen sur le Rhin, il recourt à notre évêque et lui demande humblement la permission d'appliquer ces revenus à l'œuvre pieuse. L'évêque de Strasbourg, bien entendu, ne refuse point; mais il le pouvait puisqu'il a été consulté[1]. En 1260 une oblation de fiefs, pareille à celle qui avait été faite à l'évêque Berthold, se répète en faveur de l'évêque Henri de Stahleck, par le même comte Hartmann, dont les seigneuries passèrent après sa mort à une ligne collatérale et plus tard à la maison d'Autriche qui les engagea au canton de Zurich.

Mais la négociation, de toutes la plus importante pour l'évêché, est celle qui, sous l'évêque Jean de Lichtenberg, amène l'achat du château de Werde et du landgraviat d'Alsace (1359); une série assez considérable de titres constate

[1] Une supplique adressée en 1257 à l'évêque de Strasbourg par les frères Hartmann, comtes de Kibourg, tend à faire autoriser Pierre d'Arenenhusen, leur vassal, à donner au couvent de Thossa une série de biens situés pour la plupart en Thurgovie; preuve surégoratoire à l'appui de cette relation de vassal à suzerain, si bien établie entre les Kibourg et notre évêché.

Voy. mon *Rapport au préfet du Bas-Rhin*. Année 1846.

les pourparlers qui ont lieu à cet effet avec les comtes d'Œttingen, et la conclusion de cette affaire majeure.

Résistant à toute tentation ultérieure, je fais décidément mes adieux au trésor et à l'Armoire des Chartes, pour vous dire, en passant, quelques mots de «l'Armoire historique», de celle des « droits de l'évêché » et de celle « de Strasbourg » ; ce sera, je vous en préviens, une vraie course au clocher.

Dans l'Armoire historique on a réuni plus spécialement les pièces de correspondance du seizième au dix-huitième siècle. J'ai pu, pendant le cours de mes travaux et explorations dans les archives, augmenter considérablement ce fonds à l'aide de lettres qui étaient restées oubliées, entassées dans les combles.

Les personnes familiarisées avec l'histoire d'Alsace n'ignorent pas qu'il y eut, entre la réforme du seizième et la guerre fratricide du dix-septième siècle, une époque où l'on préludait à Strasbourg, ainsi qu'à Cologne, et en Allemagne, par des discussions haineuses, quelquefois par des prises d'armes partielles à la grande lutte qui, de 1618 à 1648, allait ensanglanter toute l'Europe centrale.

Cette époque, grosse d'orage, fait, dans notre dépôt, le sujet de beaucoup de documents qui mériteraient une analyse spéciale. Nous nous trouvons en face de la querelle entre l'évêque catholique et les chanoines protestants, qui s'étaient emparés, à Strasbourg, des hôtels du Bruderhof et du Gürtlerhof, siéges du grand-chapitre et du grand chœur de la Cathédrale; toute la lutte entre le cardinal-évêque Charles de Lorraine et George, margrave de Brandebourg, se déroule à nos yeux.

Les passions fermentaient à un point inouï; tous les esprits sérieux, — je ne rappelle que Lazare de Schwendi — prévoyaient un inévitable éclat; car les souvenirs amers de la profonde déchirure, opérée dans l'église chrétienne, étaient trop récents; on touchait encore par tous les bouts à l'époque « où la ligue et les huguenots en France, Henri VIII en An-

« gleterre, Charles-Quint et les confédérés en Allemagne, les « petits cantons et les Zwingliens en Suisse avaient jeté l'épée « dans la balance de la justice, des droits et des devoirs res- « pectifs [1]. »

Dans la correspondance qui se rapporte à ces temps agités, figurent tour à tour l'empereur, les évêques de Strasbourg, les électeurs ecclésiastiques, les membres du grand-chapitre, les commissaires impériaux, le magistrat de Strasbourg.

En 1588, c'est le baron de Créhanges, l'un des dignitaires du grand-chapitre, qui mande à l'évêque que les chanoines luthériens se sont opposés à ses opérations dans la collonge de Geispolsheim ; le comte de Manderscheid raconte au prélat le pillage du Gürtlerhof; l'archevêque de Trèves démontre à l'empereur la nécessité d'une intervention, pour empêcher la ruine de l'évêché de Strasbourg. En 1590, l'évêque de Strasbourg cherche de son côté à se disculper auprès du magistrat de Strasbourg, d'avoir appelé des troupes lorraines à son secours ; des deux côtés ce sont des violences, des récriminations, que les esprits conciliants cherchent encore à arrêter, à étouffer.

Pendant la guerre de Trente ans, l'évêché correspond avec les généraux amis et ennemis, et avec les commissaires impériaux pour affaires de contributions forcées; vers 1648, nos correspondances se rapportent à la démolition des forteresses alsaciennes, telles que Benfeld, Hoh-Barr, Saverne ; puis aux négociations suivies à Münster par M. de Giffen, délégué et conseiller épiscopal. Une proclamation d'Ottavio Piccolomini, duc d'Amalfi, délégué impérial pour l'exécution du traité de Westphalie, amène devant nous ce général-diplomate, si habile, si ambitieux, dont Schiller a immortalisé le nom et la figure dans sa trilogie de Wallenstein.

Le dix-huitième siècle présente une série de pièces relatives aux funérailles des évêques ; 1781 marque par une rela-

[1] Voy. mon *Rapport au préfet du Bas-Rhin*. Année 1846.

tion des fêtes séculaires destinées à célébrer la réunion de Strasbourg à la France.

Je m'aperçois très-bien, Monsieur, que j'emprunte des notes à une table de matières; mais le simple énoncé de ces faits historiques parle, je pense, en faveur de ces citations et indique la richesse de ces séries.

Dans l'Armoire « des droits », il est question de la juridiction civile et criminelle de l'évêché. Les charges et les offices sont réglementés; tous les appointements de la maison épiscopale se trouvent fixés depuis le grand-maréchal de la cour jusqu'aux architectes, forestiers, secrétaires, tailleurs, pêcheurs, gardes et bedeaux.

Les impositions et les corvées, le débit du sel et du fer, la monnaie, les mines, les foires et les marchés etc. forment autant de séries, dont la simple indication commence à dépasser la limite de cette lettre.

Quant aux israélites, les règlements qui les concernent sont ou vexatoires ou timidement protecteurs. Le cardinal-évêque de Fürstenberg, à la fin du dix-septième siècle, les couvre de son autorité et leur promet la confirmation de leurs priviléges. En 1736, un décret prononce une amende contre ceux qui injurient les juifs. Nous savons que ces mesures partielles, bien insuffisantes, n'étaient que le préambule de la grande mesure réparatrice de la fin du siècle.

« L'Armoire de Strasbourg » comprend les rapports de l'évêque avec la ville, les hôpitaux, les églises, et plus spécialement les affaires de la douane (*Zollkeller*) et du *Stockgericht* (tribunal criminel). Dans plusieurs de ces rubriques, les interminables discussions entre l'autorité épiscopale et la municipalité frappent les yeux de qui parcourt ces dossiers. Une série de traités entre l'évêque et la ville prouvent qu'en fait de juridiction les deux partis cherchaient à se garantir, chacun de son côté, et les lettres impériales qui défendent de rien entreprendre contre la juridiction de l'évêque, prouvent que les mesures d'en haut étaient nécessaires pour abriter

le prélat contre les envahissements de la cité bourgeoise.

Dans le carton intitulé « Palais épiscopal », on trouve des titres relatifs à diverses maisons peu à peu acquises par l'évêché. En 1295, Ellenhart, le procureur de l'Œuvre-Notre-Dame, donne à cette fondation antique une maison sise sur le Frohnhof, probablement celle qui sert encore aujourd'hui à l'Œuvre-Notre-Dame et qui offre, dans son escalier tournant, l'un des plus gracieux monuments de la renaissance.

« *La pêche dans la Bruche* » est aussi réglementée ; les pièces constatent que l'évêque avait le droit de pêche dans la rivière, à partir de l'église de Saint-Thomas jusqu'à celle de Saint-Étienne.

Le dix-huitième siècle offre, dans cette Armoire de Strasbourg, des états de population et des règlements de police sur la taxe des fiacres, le commerce d'or et d'argent, la quincaillerie, les incendies, les jeux etc.

J'ai commencé, dans cette lettre, par une Charte anglo-normande, et je finis par des affaires de police dans notre cité natale, après avoir touché à plusieurs points de l'histoire suisse et de l'histoire civile et ecclésiastique d'Alsace; à défaut d'autre intérêt, vous avez pu y trouver la preuve nouvelle que les matériaux les plus variés ne feraient point défaut à de plus longs entretiens.

Je vous invite maintenant à parcourir avec moi « les fiefs » de l'évêché; ils nous fourniront un sujet historique majeur, que je n'ai pas cru devoir passer sous silence : l'arrivée en Alsace d'une archiduchesse autrichienne, fiancée, épouse et veuve de l'un de nos rois.

LETTRE VINGTIÈME.

Fonds des fiefs de l'évêché de Strasbourg. — Correspondance épiscopale de la seconde moitié du seizième siècle, au sujet du double passage, en Alsace, d'Élisabeth d'Autriche, épouse de Charles IX, roi de France. — Portrait d'Élisabeth. — Les feudataires de l'évêque. — Lazare de Schwendi. — Les conseillers de l'évêque.

Monsieur,

A deux reprises déjà nous nous sommes trouvés en face des familles nobles de l'Alsace ; dans le fonds de l'Intendance d'abord, et plus récemment dans celui du Directoire de la noblesse. Les fiefs de l'évêché nous ramènent encore vers nos anciens dynastes et vers les grandes existences qui se sont formées dans les siècles plus rapprochés du nôtre. L'aristocratie alsacienne presque tout entière relevait de l'évêque de Strasbourg ; une formidable série de lettres d'investitures et de réversales avec titres généalogiques ou historiques à l'appui des réclamations de fiefs constitue ce sous-fonds ; nous allons y toucher, incidemment, tout à l'heure ; cette phalange imposante de feudataires épiscopaux vaut bien un temps d'arrêt passager, ne serait-ce que pour remémorer une fois de plus quelques-uns de ces noms indigènes, qui nous sont presqu'aussi chers que l'étaient aux Romains les noms de leurs vieux magistrats républicains, de leurs consuls et de leurs dictateurs. Ils ont, pour nous, le goût du terroir ; cela répond à tout reproche de passion aveugle ou de prédilection injustifiable que l'on pourrait nous adresser. Permettez-moi de le répéter ici, le souvenir de nos chevaliers et de leurs descendants se rattache pour nous aux tours et aux voûtes effondrées des ruines historiques, dont les assises de grès ou de granit sont le plus bel ornement de nos Vosges. La brise embaumée de la montagne, le vent qui s'engouffre dans les sapins, les torrents dans les vallées, toutes ces inexplicables

et mystérieuses voix des grandes solitudes nous parlent des «hommes d'acier» d'autrefois. Qu'ils aient été souvent en lutte avec nos ancêtres, les bourgeois des villes, et avec les laboureurs des campagnes, qu'ils n'aient pas toujours été des modèles de désintéressement et de vertu, peu importe maintenant; la distance idéalise tout, le bien et le mal; elle enveloppe d'un demi-jour magique ces «maisons», qui ont rempli nos annales le plus souvent du bruit de leurs discussions, et du bruit de leur chute; car il en est peu qui subsistent, et ce petit nombre même est amoindri dans son existence, mêlé à la grande famille nationale, et ne relève plus de l'évêque, de l'empereur d'Allemagne ou du roi de France, mais du Code civil, comme les autres mortels.

Dans cette armoire des fiefs, réceptacle d'une masse d'arbres généalogiques maintenant déracinés, on a conservé une liasse de correspondance qui, de fait, aurait dû trouver place dans l'Armoire historique. Je n'ai pas voulu donner tort à mes prédécesseurs, en déplaçant les titres auxquels je fais allusion. Ce sont, pour la plupart, des lettres adressées par l'évêque Jean de Manderscheid à ses feudataires et les réponses de ces nobles vassaux. Il s'agissait, en 1570, de former cortége à la fille de l'empereur Maximilien II, à l'archiduchesse Élisabeth, qui allait traverser une partie de l'Alsace pour épouser Charles IX, le jeune roi de France; et cinq ans plus tard, il fallait, une fois de plus, accompagner la même princesse, déjà veuve, au moment de son retour en Allemagne. A première vue, une pareille correspondance semble offrir peu d'intérêt: après un examen plus sérieux elle fournit au contraire des données sur les principales familles alsaciennes, et sur des personnages historiques très-considérables de la seconde moitié du seizième siècle.

En premier lieu, qui était cette Élisabeth d'Autriche, pour laquelle l'évêque allait mettre en mouvement le ban et l'arrière-ban de ses vassaux?

La fiancée de Charles IX qui traverse l'Alsace en 1570 et en

1575, est une mélancolique figure qui n'apparaît qu'un moment sur le théâtre du monde, et qui expie, volontairement, sous le cilice, sa royauté d'un jour[1].

Cent vingt-six lettres, échangées entre l'évêque de Strasbourg, ses vassaux, la Cour impériale et quelques dignitaires de l'Empire, nous initient dans les préparatifs et les incidents de ces deux voyages princiers.

Comme sa belle-sœur Marie Stuart, épouse de François II, Élisabeth, la fille de Maximilien II ne fait aussi qu'une courte apparition en France; elle y arrive dix-huit mois avant la Saint-Barthélemy, et repart trois ans après ce terrible coup d'État, n'emportant de Paris et du Louvre que les tableaux déchirants de la guerre civile, à peine un avant-goût des joies maternelles, et le souvenir d'un bonheur conjugal très-douteux. Charles IX paraît avoir été plein d'égards pour sa jeune épouse, qui avait à peine seize ans au moment de son arrivée en France, et qui donnait, dans une cour voluptueuse et cruelle, l'exemple d'une pureté angélique, d'une douce et sévère piété. Pendant que son mari était livré aux tortures d'une lente agonie, Élisabeth fut écartée de ce lit de douleur, probablement par ordre de sa belle-mère; elle devait se sentir entourée d'ennemis et d'indifférents; aussi, à peine veuve, fit-elle demander un asile à son père Maximilien, qui se hâta à son tour de réclamer l'extradition de sa fille.

Les princesses allemandes, mariées à des souverains français, ont eu, à partir du quatorzième siècle, de singulières destinées. Le sort d'Élisabeth d'Autriche, sans aboutir à une catastrophe personnelle, est tragique cependant; jugez quelle impression ont dû produire sur cette organisation délicate les effroyables scènes de la nuit du 24 août 1572! Dans ces sinistres moments, Élisabeth était sur le point de devenir mère;

[1] Voy., pour plus de détails, une monographie de l'archiviste du Bas-Rhin : *Deux voyages d'Élisabeth d'Autriche, épouse de Charles IX, roi de France, correspondance inédite du seizième siècle.* Colmar 1855, 2 cahiers in-8°.

sa fille, née à peine trois mois après cette catastrophe, ne vécut point; et la mère, rendue à sa liberté, c'est-à-dire, de retour à Vienne, se hâta de fonder des maisons religieuses et de s'enfermer dans l'un de ces asiles. La veuve de Charles IX prenait évidemment ce grand parti parce qu'elle avait le cœur brisé, l'imagination frappée; elle était jeune, fille d'un grand prince, petite-fille de Charles-Quint, demandée en mariage par Philippe II d'Espagne et par don Sébastien de Portugal. Mais pour elle, tout était fini; il est des ébranlements dont les natures frêles ne se relèvent point; elle avait été plus malheureuse sur le trône que la dernière paysanne dans une chaumière; elle se refusa résolument à rattacher son existence à celle d'un roi.

Pendant seize à dix-sept ans elle vécut d'œuvres pieuses et s'éteignit, en silence, âgée de trente-sept ans.

Dans la correspondance qui va nous occuper pendant quelques instants, une seule pièce émane de la jeune reine de France; c'est une lettre de recommandation, adressée le 13 novembre 1570, en langue latine, à Jean de Manderscheid, évêque de Strasbourg. Puis-je me permettre de la transcrire en entier?....

«Une certaine Marie Kisin[1] nous a humblement exposé, «que son mari était retenu en prison à Strasbourg, qu'elle-«même avait été évincée de tous ses biens et exilée de sa pa-«trie, enfin qu'elle était privée de tout secours et n'espérait «plus qu'en l'assistance divine et en la nôtre, ainsi que Votre «Grandeur pourra s'en assurer plus amplement dans la sup-«plique de cette femme. C'est pourquoi, Votre Grandeur étant «le chef spirituel de la ville en question, nous avons voulu «vous recommander particulièrement la suppliante, son mari «et ses intérêts et réclamer vivement et gracieusement de «Votre Grandeur, qu'elle daignât s'appliquer avec zèle auprès

[1] Marie Kiss.

« de qui de droit, pour que son mari soit libéré, par égard « pour nous, et que cette malheureuse femme soit sans délai « réintégrée dans la jouissance de ses biens et du sol natal.

« Quoique nous sachions que Votre Grandeur a constamment « été zélée pour le service de toute notre famille, nous aurons « fait l'épreuve de votre dévouement particulier pour nous-« même, si Votre Grandeur veut bien mener cette affaire à « bonne fin comme nous sommes portés à le croire. »

Ainsi la seule et unique fois que la princesse autrichienne apparaît dans cette collection de lettres écrites à l'occasion de son voyage, elle se montre intercédant pour le malheur. Cette pétition royale, quelque brève qu'elle soit, peut aider à soulever le voile derrière lequel se cache la malheureuse épouse de Charles IX ; il est permis de deviner une âme compatissante dans ce caractère humble et modeste, écrasé à la cour de France et sur la scène de l'histoire par la sinistre figure de Catherine de Médicis.

Lors de ce premier passage de la reine, sa route était tracée de Spire sur Saverne, et de là sur Luxembourg et Mézières. La lettre qu'elle écrit à l'évêque est datée de Sarreguemines. Lorsqu'elle revient de Paris, c'est à Nancy qu'elle est reçue par le cortége allemand au sein duquel se trouva l'évêque de Strasbourg et un prince bavarois. On repasse par Saverne, et de là on se dirige par Colmar sur Bâle, où l'on arrive dans les premiers jours de 1576. Colmar fut donc l'une des dernières étapes de la reine sur la rive gauche du Rhin. Ce second voyage de la princesse autrichienne à travers notre pays m'a rappelé celui de Joséphine de Saxe, qui traverse en 1819 le chef-lieu du Haut-Rhin, pour aller en Espagne, au devant d'une union peu désirable et d'une mort prématurée. Elle avait le pressentiment de sa triste destinée ; on sut, à Colmar, qu'elle avait écrit beaucoup de lettres d'adieu à ses amis de Dresde, et qu'elle avait versé d'abondantes larmes, en apprenant que c'était sa dernière couchée dans un pays où

l'on parle encore la langue allemande. Elle récompensa royalement un pauvre joueur d'orgue, qui avait fait entendre, sous les fenêtres de son hôtel, un air qu'elle semblait affectionner et qui lui rappelait, pour la dernière fois peut-être, les souvenirs poignants du sol natal.

Je doute fort que la veuve de Charles IX, en touchant chez nous aux terres de l'empire, ait pu faire la moindre largesse; en France, le désordre régnait dans les finances comme dans les esprits et les cœurs; on avait discuté, marchandé pendant plus d'un an le pauvre douaire d'Élisabeth d'Autriche; cette détresse financière avait retardé son départ de la cour de Henri III; il lui restait tout juste l'obole de la veuve pour payer son voyage.

La noblesse d'Alsace ne s'était pas non plus montrée fort empressée à faire cortége à cette grandeur déchue; les temps étaient de plus en plus mauvais; le pays, dévasté tantôt par les bandes lorraines, tantôt par des bandes suisses ou allemandes. Lorsque Jean de Manderscheid adressa en 1570 ses circulaires à ses grands vassaux, pour les prier de se trouver sur le passage de la fiancée royale, il avait déjà essuyé quelques refus; mais cette attitude froide de notre noblesse se dessina bien plus nettement en 1575 et 1576.

C'est chose curieuse que de parcourir à ce point de vue la correspondance qui nous occupe : on a recours à tous les prétextes, à tous les faux-fuyants possibles pour esquiver une corvée qui ne peut plus rapporter ni honneur ni profit. Voyons le contenu de quelques-unes de ces lettres d'excuse :

Le 11 décembre 1575, Frédéric de Sickingen écrit de Hohkœnigsbourg qu'il est déjà invité et mandé pour la même époque et dans le même but par Ferdinand, archiduc d'Autriche, et que son frère, Schweickart de Sickingen, résidant à vingt-huit milles de distance, ne peut plus se rendre à temps à la destination voulue. Laissons passer ces deux descendants de François de Sickingen; nous les tenons pour valablement dispensés.

A la date du même jour, Jean-Louis Surger de Mutzig écrit à l'évêque que depuis trois ans il n'a ni chevaux ni valets, et ne peut s'en procurer dans le court espace de temps alloué pour les préparatifs.

Reinbold Wetzel de Marsilien écrit de Jebsheim qu'il est obligé de se rendre pour affaire d'héritage à Haguenau. Quant à celui-ci, l'évêque insiste, et lui prescrit de se trouver à Molsheim le 20 décembre.

Le bailli d'Ettenheim, Bernard de Kageneck, s'excuse à la date du 15 décembre; il a un rhumatisme au bras gauche, et il est obligé de se tenir chaudement. Puis le greffier du bailliage est surchargé de comptes à l'approche de Noël; et lui, le bailli, il a un énorme arriéré à régler. L'évêque s'impatiente, il insiste; il se méfie de ce rhumatisme venu, tout à point, au bras gauche du bailli.

Jacques de Berne écrit au prélat pour lui annoncer la mort de son beau-frère, Jodocus Holdermann de Holderstein — vrai nom de vaudeville burlesque — il est occupé du partage de cette fortune.

Ebermann Holdermann de Holderstein s'abrite derrière la perte qu'il vient d'éprouver dans la personne de son frère Jodocus. Auprès de lui, l'évêque, bien entendu, se garde d'insister, mais il gourmande son bailli paresseux, Jacques de Berne, et lui enjoint de venir.

Jean-Jacques Holtzapfel de Herxheim vient d'être blessé au bras par son cheval. L'évêque lui répond que le voyage de la reine douairière de France est un peu retardé; il espère bien que la plaie du sieur Holtzapfel guérira, et persiste à donner rendez-vous à ce personnage à Molsheim.

Le jeune Walraff de Zuckmantel, en résidence à Strasbourg, où il fait ses études, « s'apprête à partir pour la Bourgogne ou « pour l'Italie, où il compte apprendre les langues étrangères; « il a déjà vendu ses chevaux. Grande est sa désolation de ne « pouvoir en racheter d'autres; si Sa Grandeur avait daigné le « prévenir quinze jours plus tôt, il n'aurait pas manqué au

« rendez-vous ; car il aurait eu grande envie de faire ce plai-« sant voyage. » Peut-être cette lettre a-t-elle été écrite en toute sincérité par le jeune philologue ; mais, quoi qu'il en soit, il va manquer au cortége.

Si les feudataires s'excusent auprès de l'évêque, celui-ci, de son côté, donne des instructions significatives à ses délégués auprès du duc Guillaume de Bavière, neveu de l'empereur Ferdinand Ier, qui a été chargé par l'empereur Maximilien II d'aller recevoir sa fille à Nancy des mains des seigneurs français. L'évêque ne tenait évidemment point à recevoir l'ambassadeur impérial lors de son passage à Saverne ; une maladie pestilentielle régnait dans cette résidence épiscopale ; le trésor était vide ; un campement de dix-huit compagnies suisses se trouvait dans le bailliage de Dachstein. Ces embarras réels, peut-être un peu exagérés, déterminent Jean de Manderscheid, non pas à manquer complétement à ses devoirs qui l'obligent d'aller à Nancy, mais du moins à esquiver la partie la plus onéreuse de la mission dont l'empereur l'a chargé. Cinq ans auparavant, Jean de Manderscheid s'était déjà jeté dans de fortes dépenses, à l'occasion du premier passage de la reine ; il avait longtemps séjourné à Spire pour y attendre l'arrivée d'Élisabeth, et y avait tenu maison ouverte. Une feuille de la correspondance détaille le menu des provisions en gibier et en charcuterie qu'il a fait venir de Saverne. Il mettait en pratique, deux siècles et demi à l'avance, le vers du poëte :

Et c'est par les dîners qu'on gouverne les hommes.

Cependant, quoi qu'en pense le spirituel auteur de l'*Alsace à table*, l'évêque Jean de Manderscheid se bornait à *faire dîner* ses hôtes, et lorsqu'il reçut les députés du magistrat de Strasbourg dans le palais épiscopal de Saverne[1], il dut éprouver un malicieux plaisir à voir l'intempérance des bourgeois de la ville infidèle. Les caractères trempés comme celui de Jean de

[1] Voy. la *Revue d'Alsace*, novembre 1860.

Manderscheid veillent sur eux-mêmes; les hommes de cette nature boivent et rient du bout des lèvres; ils apprennent à se contenir avant de se mêler de la direction d'autrui.

Dans cette correspondance de la seconde moitié du seizième siècle nous lisons bien d'autres noms encore que ceux des feudataires royaux. Surtout au début de cette longue négociation occasionnée par le voyage d'Elisabeth d'Autriche, plusieurs membres de la famille impériale et l'empereur lui-même apparaissent un instant sur la scène; parmi les conseillers impériaux qui prennent part à ces débats préliminaires, nous trouvons en première ligne le général Lazare de Schwendi, l'un des caractères les plus originaux de cette époque si riche en caractères hardiment dessinés. Il appartient plus spécialement à l'histoire d'Alsace comme seigneur engagiste de Kaysersberg et comme seigneur du château-fort de Hohenlandsperg, qui domine la plaine de Colmar. En 1570, il avait, depuis quelque temps déjà, quitté la carrière des armes, et ne figurait plus que dans les affaires diplomatiques. Comme son maître Maximilien II, c'était un caractère conciliant et, de plus, un esprit vraiment prophétique. Il prévoyait, un demi-siècle à l'avance, l'inévitable lutte entre les deux cultes. Dès 1574, c'est-à-dire une année avant le retour d'Élisabeth d'Autriche, il représentait à l'empereur à quel point les cruels procédés de Philippe II vis-à-vis de ses sujets des Pays-Bas devaient remplir d'épouvante et exaspérer les Allemands. Pendant la Diète de Ratisbonne en 1576, peu de temps avant la mort de Maximilien, il recommandait aux protestants la fermeté pour le maintien complet des articles de la paix de religion. Mais déjà les chances tournaient contre la conciliation; triste et dégoûté des affaires, le chevalier sans peur, mais pas tout à fait sans reproche, alla mourir dans sa seigneurie à l'âge de soixante-deux ans. Il y avait dans cette belle vie une seule tache, l'abandon d'un ami, Gaspard Vogelsberger, coupable de lèse-majesté; Lazare de Schwendi l'arrêta lui-même au nom de Charles-Quint, et le fit transférer de Wissembourg à Augs-

bourg, où une exécution capitale trancha les jours de ce malheureux.

J'en reviens à notre correspondance. Dans les actes préliminaires à l'arrivée d'Élisabeth, figurent deux conseillers épiscopaux, Othon de Soultz et Conrad Pfeilstücker; ils sont accrédités par Jean de Manderscheid à Spire, et se trouvent en rapports fréquents avec Lazare de Schwendi. Leurs noms reviennent à plusieurs reprises dans notre correspondance. J'ai trouvé celui de Pfeilstücker dans bien d'autres papiers du fonds épiscopal. Il est permis, il est bon de rappeler quelquefois des services obscurs; ces hommes occupent une place honorable; ce sont des existences de la nature de celle du receveur général Emmerich Ritter[1].

Quant à la correspondance, à travers laquelle je vous fais circuler, à peine si j'ai pu en indiquer le caractère général.

Et la forme de ces lettres, il n'y a que du mal à en dire: c'est une absence totale de style; c'est une diffusion, une prolixité, une incohérence inqualifiable de langage et de pensée! Un lecteur du dix-neuvième siècle a peine à s'y habituer; pourtant la plupart de ces missives émanent de personnes considérables et sont adressées à des individualités distinguées. On dirait que le désordre du temps se reflète dans le peu de soin qu'on prend à faciliter au destinataire le travail de la lecture. En donnant l'analyse et en partie la traduction de ces pièces, j'ai constamment été obligé de venir en aide à l'insuffisance de l'expression et du syllogisme; enfin, la calligraphie de l'époque est au niveau de la rédaction.

En dépit de cette critique, j'ai trouvé une certaine jouissance à vivre pendant quelque temps dans une espèce d'intimité avec nos familles nobiliaires, dont quelques-unes, à cette époque déjà, semblent être passablement déchues ou ruinées par les troubles prolongés, puisqu'elles sont ou se disent incapables de réunir quelques chevaux et quelques

[1] Voy. lettre troisième.

écus. Les premières circulaires de l'évêque s'adressent aux seigneurs les plus haut placés, aux Wurmser, Berckheim, Landsderg, Müllenheim, Weitersheim, Berstett, d'Andlau etc. Une lettre spéciale invite Bernard de Lützelbourg à venir au rendez-vous; ce seigneur, dont l'arbre généalogique remonte au commencement du treizième siècle, relevait aussi de la Lorraine, et il est connu pour avoir joué un assez méchant rôle, un rôle de violence, dans l'histoire de l'abbaye de Marmoutier. A son sujet, l'évêque se voit obligé d'entrer en négociation avec Charles-le-Grand, duc de Lorraine, celui que Catherine de Médicis songeait un instant à faire roi de France, au détriment des Bourbons et des Guise. Vous voyez, Monsieur, que notre liasse touche à beaucoup de noms et de choses; je crois avoir observé dans mes citations une extrême réserve; et, pourtant il se peut que je me trompe, et qu'à l'exception de la douce et timide reine, dont nous avons entrevu le profil, vous m'auriez fait grâce des autres personnages qui ont joué un rôle dans cet intermède tragi-comique des deux voyages princiers.

LETTRE VINGT ET UNIÈME.

Armoire des affaires ecclésiastiques. Son contenu. Rapport de l'évêché avec les établissements religieux de l'Alsace. — Étendue de ce sous-fonds. — Correspondance de l'évêque Érasme. — Marie Leczynska. — L'architecte Heckler. — Les seigneurs de Kolbsheim en lutte avec le grand-chapitre : invasion nocturne de Kolbsheim. — Protestation des chapitres intra-muros contre la Réforme. — La chapelle de la Robertsau. — Les dernières abbesses de Hohenbourg.

Monsieur,

Ne craignez point, en lisant le titre d'*Armoire des affaires ecclésiastiques*, que je me prépare à vous faire un cours de droit-canon ou d'histoire ecclésiastique; j'en suis parfaitement incapable; les vingt mille titres du sous-fonds, qui vont nous occuper pendant quelques instants, renferment d'ailleurs tout autre chose. Mes prédécesseurs ont fait entrer dans cette série singulièrement élastique tout ce qui, de loin ou de près, touche aux questions de juridiction, de priviléges, de règlements, d'inspections, de droits honorifiques, d'affaires de testament. Dans ces nombreux cartons, l'explorateur passe en revue le grand monde des dignitaires et des juges ecclésiastiques; on y voit apparaître tour à tour les suffragants de l'évêque, les archidiacres, les grands prévôts, les doyens, les custodes, les écolâtres, l'officialité ou le tribunal épiscopal et ses membres, en un mot tous les officiers créés pour entourer d'une pompe plus grande les princes de l'Église et pour régulariser, par la division des travaux, l'administration d'un ensemble aussi vaste que l'est celui d'une église épiscopale.

« En voyant de près cette puissante organisation, qui a « défié tant de siècles, je ne puis jamais me défendre d'un « mouvement d'admiration, qui ne sera point suspect sur mes

«lèvres. La réforme a simplifié ce rouage; elle a coupé le «superflu et un peu rogné le nécessaire; si elle a, par là, «donné satisfaction à une tendance légitime de l'esprit hu-«main, cela ne saurait empêcher de rendre justice à l'esprit «d'ordre et de prévoyance, qui a présidé aux arrangements «intérieurs dans les grandes œuvres de l'église catholique, et «qui a su absorber dans le sein de la société spirituelle une «foule d'ambitions, dont l'inquiète activité aurait peut-être «troublé le monde à contre-temps, et entravé son progrès en «voulant le hâter[1].»

Mais indépendamment de ce rouage compliqué que l'on voit fonctionner avec une grande précision, il y a, dans le sous-fonds des affaires ecclésiastiques, un autre genre d'intérêt; on est à l'avance introduit dans l'intérieur de toutes les communautés religieuses, avec lesquelles l'évêque se trouve en rapport d'affaires; à l'avance on est familiarisé avec les nombreux établissements, chapitres, abbayes, couvents, avec les ordres religieux militaires, tels que l'ordre teutonique et l'ordre de Saint-Jean, qui, dans notre immense collection, sont représentés à leur tour par des fonds spéciaux. En supposant que toutes les collections de documents qui constituaient, avant la Révolution de 1789, les archives particulières de chacun de ces établissements, eussent péri, ou n'eussent point été délivrées au dépôt départemental, ce qui fort heureusement n'est pas le cas, nous arriverions encore, avec ce résidu de correspondances, de titres de fondation, de titres de propriété de toute nature, conservé dans cette Armoire ecclésiastique de l'évêché, nous arriverions, dis-je, à reconstituer quelques fragments d'histoire de chaque chapitre, de chaque abbaye, de chaque couvent, de chaque église.

Il n'y a point eu, à Strasbourg et en Alsace, d'église, de terre, de communauté d'hommes et de femmes, de chapitre

[1] Voy. mon rapport au préfet du Bas-Rhin, de 1848.

noble, de maison religieuse quelconque, dont l'évêque ne se soit occupé et qui n'ait laissé des traces dans la collection épiscopale. En parcourant les montagnes, la plaine, les bords du Rhin, l'intérieur des villes et des bourgs, en frappant à la porte des cloîtres, des presbytères, des basiliques, vous n'en trouverez guère qui n'ait eu quelque place dans le fonds de l'évêché. Il est évident que toutes les questions de discipline et d'intérêt ressortissaient, pour examen, décision ou conseil, à l'administration diocésaine; que des titres, à l'appui des suppliques, étaient fournis, soit en original, soit en copie, et composaient ainsi, peu à peu, par une agglomération inévitable, une série de dossiers, qui souvent peuvent servir à contrôler les documents primitifs attachés aux fonds spéciaux.

Mais l'évêché, c'est-à-dire la régence épiscopale et l'officialité, n'étaient pas seulement en rapport avec tous les établissements religieux, depuis le grand-chapitre jusqu'à la dernière confrérie et chapelle du diocèse; ils avaient des affaires ecclésiastiques et disciplinaires, des questions d'intérêt général et d'intérêt mondain à traiter avec les bailliages épiscopaux et avec les localités qui ne relevaient point de l'autorité diocésaine (lieux forains). Autre source de correspondances et d'accumulation de titres de toute nature! Le cabinet de l'évêque lui-même avait ses relations spéciales et confidentielles qui s'étendaient bien au delà de son diocèse, bien au delà de notre pays. Voyez donc, comme notre horizon s'élargit, s'agrandit!

Lorsqu'on laisse errer ses yeux dans ces avenues de dossiers, on époure une impression pareille à celle d'un visiteur dans une vaste galerie de tableaux; avec cette différence, que dans un musée, les contours et les couleurs présentent des images matérielles palpables, tandis qu'en feuilletant rapidement les cartons ou les pages d'un inventaire, vous ne traversez que des abstractions; durant ce fatigant examen, un nom chasse l'autre; il ne reste dans notre mémoire qu'un

chaos, où se dessinent quelques formes indécises. Je cherche à en fixer quelques-unes, sans vous initier davantage dans les fatigues ou les ennuis du métier.

Parmi les pièces de correspondance qui ont un caractère historique, je citerai celles de l'évêque Erasme qui assiste au concile de Trente, où s'est consommée la séparation des deux églises rivales ; au surplus, ces lettres adressées à des officiers de notre évêché et à d'autres prélats ne touchent guère à des questions d'un intérêt général.

Parmi les imprimés se trouvent des lettres-circulaires adressées par Louis XV à l'évêque de Strasbourg, pour lui annoncer la mort de la reine Marie Leczynska et pour demander des prières publiques. Rappelons-nous que la reine qui venait d'expirer avait quitté, le cœur plein d'espoir, la modeste demeure de son père Stanislas, qui vivait obscurément, roi détrôné, dans une petite ville d'Alsace. Au milieu des ennuis de la royauté et aux côtés d'un époux libertin avec effronterie, Marie Leczynska, plus d'une fois sans doute, a regretté l'humble mais élégant asile au pied des remparts de Wissembourg, non loin de cette belle église abbatiale de Saint-Pierre et Saint-Paul, où elle allait prier Dieu pour le salut et la consolation de son père. Singulier aveuglement de nos pensées ! Si Marie Leczynska était morte jeune dans ce séjour calme où l'on respirait quelque chose de la paix du vieux cloître mérovingien, personne qui n'eût plaint le sort de cette fille de roi succombant dans les douleurs de l'exil et dans l'obscurité. Et cependant, ce sort n'eût-il pas été mille fois préférable à la royauté mensongère que lui faisait son union avec Louis XV?....

Le carton de la fabrique de notre cathédrale contient quelques détails architectoniques : par exemple, une correspondance entre l'évêque et le grand-chapitre (1532) au sujet d'une petite tour au-dessus du chœur que le magistrat voulait faire abattre ; des instructions datées du seizième siècle sur la manière d'ouvrir et de fermer la crypte ; et un traité avec l'architecte Heckler (1682) au sujet de l'agrandissement du

chœur, projet qui n'a point été exécuté et qui a fait place maintenant à une restauration consciencieuse et savante. Tout ce qui, de loin ou de près, touche aux constructions successives et même aux simples réparations de l'édifice qui est l'orgueil de notre cité et de l'Europe chrétienne, doit attirer, à un égal degré, l'attention de l'architecte, de l'archéologue et du modeste amateur.

Les relations les plus fréquentes de l'évêque étaient celles avec le grand-chapitre. Sous la rubrique du grand-doyenné se trouve une liasse relative à une discussion entre les Voltz d'Altenau, seigneurs de Kolbsheim, et le grand-doyen, qui avait des droits sur la même commune; les lettres les plus intéressantes sont de l'année 1668; l'indication sommaire de leur contenu justifiera une petite digression.

Les Voltz d'Altenau et Dagobert Wormser de Vendenheim avaient surpris de nuit, avec quatre cents hommes, le village de Kolbsheim. En vrais barons du moyen âge, ils pillent la commune, et essaient d'arracher aux femmes intimidées les titres constatant les priviléges du grand-doyen; mais les habitants mâles, mieux avisés, avaient abandonné le terrain et mis en sûreté les titres dont ils paraissent avoir été plus en peine que de leurs femmes confiées aux bons procédés des nobles envahisseurs.

La dignité de grand-doyen reposait alors sur la tête du comte de Créhange, qui informa sur-le-champ l'évêque des violences commises; il lui demanda secours et assistance pour avoir satisfaction de l'injure; car le lieutenant-prévôt avait été lui-même en butte aux excès des troupiers. Les sieurs Voltz, de leur côté, appuyés par le Directoire de la noblesse, prétendaient que les coseigneurs laïques du village étaient en droit de punir des sujets rebelles. Un mandement de la Chambre impériale désapprouva les violences, les défendit à l'avenir, et prescrivit les voies régulières. La décision finale n'est pas jointe; je présume qu'une transaction aura mis fin à ce fâcheux débat, et que les habitants des deux sexes auront été

les seules dupes dans l'affaire. Remarquons une fois de plus que ces incroyables scènes se passent dans l'époque de transition, entre la paix de Westphalie et la réunion de Strasbourg. Qu'on ne blâme plus Louis XIV d'avoir mis fin à cet état de choses hybride et anormal!

Le grand chœur, l'asile des chanoines roturiers, nous présente les cartons de ses rentes, et, à ce titre, des lettres échangées avec le comte de Hanau-Lichtenberg (1584-1585). Ce dernier demande que les chanoines nomment, à titre de décimateur de Wintzenheim, le ministre protestant, et il s'étonne naïvement de ne point recevoir de réponse. A l'année 1588 se rapportent des circulaires adressées par l'évêque aux baillis pour les informer que les chanoines protestants ont chassé du Gürtlerhof les vicaires du grand-chœur, qu'ils ont mis les caves et les greniers au pillage. Les baillis devaient engager les fermiers à ne plus porter les rentes au Gürtlerhof, mais à Saverne. Ce fait rentre dans la lutte tantôt sourde, tantôt ouverte qui précéda la guerre de Trente ans et sur laquelle j'ai déjà appelé votre attention. Un titre de 1634, de la même liasse, est relatif à un fait de la guerre elle-même. Le colonel suédois Bastelli avait enlevé au grand-chœur les revenus de Küttolsheim. A ce sujet, les chanoines présentent requête au prince de Salm, administrateur général de l'évêché. Il est fort douteux que justice ait été faite au milieu de la tourmente.

Les relations de l'évêché avec le chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg ont trait aux discussions religieuses amenées par l'introduction du luthéranisme à Strasbourg. Nous y trouvons, en premier lieu, la protestation des trois chapitres intra-muros au moment où le magistrat venait d'empêcher l'exercice de la religion catholique, et de mettre le séquestre sur les biens canoniaux; puis un mandement de Charles-Quint, qui prescrit à la ville de Strasbourg de ne point insulter ni inquiéter la ville d'Offenbourg, où les chapitres de Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Pierre-le-Jeune et Saint-Thomas

avaient déposé les ornements d'église, au moment où les troubles religieux éclataient à Strasbourg.

Des indices sur les violences de la guerre de Trente ans se trouvent dans les rapports de l'évêque avec la maison de Saint-Jean de Strasbourg. On sait que l'ancienne demeure, occupée par l'ordre de Malte, à Strasbourg, dans l'île verte (*im grünen Wœrth*)[1], fut démolie en grande partie, de 1633 à 1634, pour faire place aux fortifications de la ville. Cette opération est mentionnée dans nos cartons de Saint-Jean, où figurent aussi tous les actes de confirmation accordés aux priviléges de la maison par nos évêques.

Toujours sans sortir des murs et de la banlieue, nous voyons l'évêché en contact avec l'abbaye de Saint-Étienne, pour la chapelle de la Robertsau, par exemple, qui avait été fondée au milieu du quatorzième siècle, dans le but de faciliter aux paroissiens campagnards de Saint-Étienne la fréquentation du service divin pendant les inondations; car, à cette époque, les grandes crues du Rhin, non maîtrisées par les travaux d'art, empêchaient fréquemment les habitants de la Robertsau de communiquer avec la ville. Le couvent de Saint-Étienne conserva la nomination du prébendier ou chapelain de la Robertsau; plus d'un titre de donation, de constitution de rente, de procuration, constate ce droit. Au seizième siècle, lorsque les troubles religieux éclatent, ce lien paroissial de Saint-Étienne avec la Robertsau donne lieu à des discussions avec le magistrat de Strasbourg, qui veut obliger le cloître d'entretenir un curé extra-muros sous peine de perdre les dîmes dans la localité. Une fois que l'on touche à cette époque agitée, les conflits se répètent sur tous les points du diocèse.

En sortant des murs de Strasbourg, l'abbaye d'Eschau et le couvent de Hohenbourg constituent, dans l'Armoire ecclésiastique, les subdivisions les plus considérables.

Des donations et des conflits de toute nature caractérisent

[1] Sur l'emplacement de la maison de correction.

les titres relatifs à Eschau. En 1272, une transaction entre le couvent et le seigneur de Rathsamhausen mit fin à un long litige, à la suite des violences commises par ce seigneur, qui avait enlevé des chevaux et séquestré un prêtre de l'abbaye.

Quant à Hohenbourg dont nous avons, à plusieurs reprises, abordé le pittoresque sanctuaire, ce sont des élections et confirmations d'abbesses, des investitures de prébendes, des affaires de statuts, des discussions entre le couvent au haut de la montagne et Niedermünster, pour la cure d'Obernai, qui constituent cette subdivision. Les noms des dernières abbesses, Agnès Zuckmantel, Anne d'Oberkirch et Agnès d'Oberkirch (1546), inspirent un pénible intérêt, puisqu'ils forment la clôture d'une liste qui remonte à Herrade et à Sainte-Odile. Singulier contraste des faits! l'origine première du couvent se perd dans le crépuscule de la tradition et de l'époque mérovingienne si confuse et si mystérieuse; tandis que la dernière abbesse de Hohenbourg manque périr dans un incendie, dont les sinistres clartés se projettent sur un pays où tout était en combustion et en voie de se transformer.

LETTRE VINGT-DEUXIÈME.

Fonds du grand-chapitre et du grand-chœur. — Histoire sommaire de ces corporations. — Richesses des deux fonds. — Tables généalogiques des récipiendaires au grand-chapitre. — Charte d'Arnoulphe, roi des Romains. — Procès de sorcellerie. — Geyler de Kaysersberg, prédicateur de la cathédrale. — M. Bautain.

Monsieur,

A la suite du fonds de l'évêché de Strasbourg, nous avons rangé, dans notre collection ecclésiastique, les fonds spéciaux du grand-chapitre et du grand-chœur de la Cathédrale. Il est bien entendu que ces deux corporations faisaient partie intégrante de l'évêché, mais elles avaient des dignitaires à elles, des propriétés distinctes, une administration séparée de celle de l'évêché. La collection des documents de ces deux corps est d'une grande richesse, d'une grande étendue ; à peine si je puis côtoyer un instant ce terrain fécond en révélations sur la vie politique, civile et religieuse de notre province, depuis les Carlovingiens jusqu'au cœur du dix-huitième siècle.

Je vous ai déjà parlé, incidemment, du grand-chapitre et de ses vastes domaines ; ses dotations lui venaient, en partie peut-être, des Mérovingiens ; mais la grosse part est due aux premiers Carlovingiens, et au roi de Germanie Arnoulphe, issu, par la bâtardise, de cette illustre famille impériale.

Mais qu'était-ce que ce grand-chapitre de notre église cathédrale ? Sous Charlemagne et ses fils, c'était un corps de soixante-six chanoines ou prébendiers, pourvus de riches bénéfices ; corps qui se recrutait lui-même, par élection, en prenant ses membres exclusivement dans les rangs de la haute noblesse et même dans les familles princières. Les chanoines étaient tenus de célébrer certains offices ou d'y assister ; ils contribuaient, bien entendu, à la pompe du culte ; une réunion pareille de dignitaires ajoutait, dans une résidence diocésaine,

à l'éclat du service divin, et grandissait l'évêque entouré de ce brillant cortége, comme les cardinaux, qui forment la cour pontificale, ajoutent à l'imposante apparition du Père des fidèles. Le grand-chapitre était un sénat ecclésiastique, conservant les traditions de l'Église de Strasbourg, et les faisant valoir avec indépendance, quelquefois dans un esprit d'hostilité systématique, contre les prélats, lorsque ces derniers poursuivaient un but qui ne s'accordait plus avec le bien général de l'Église. Le grand-chapitre, en un mot, était un collége modérateur.

Sous l'évêque Werinhar, l'empereur Henri-le-Saint avait manifesté l'intention bien nette de se faire recevoir dans le grand-chapitre de Strasbourg; mais l'évêque, effrayé des troubles que l'empire aurait à traverser s'il fallait arriver à l'élection d'un nouveau souverain, décida son royal ami à rentrer dans le siècle; il lui imposa même ce sacrifice, en vertu de l'obédience que le chanoine récipiendaire devait à l'évêque, son chef spirituel.

Henri II se soumit, et pour remplir la place qu'il laissait vide, il institua la prébende de *Roi du chœur,* espèce de sinécure qui restait à la nomination de l'empereur d'Allemagne, et qui fut, on le pense bien, constamment très-recherchée.

Après les Carlovingiens, le grand-chapitre réduisit le nombre de ses membres à vingt-quatre, dont douze étaient chanoines capitulaires, c'est-à-dire vivant en commun, et douze chanoines domiciliés à volonté dans la ville; ces derniers n'avaient que le quart de la compétence dont jouissaient leurs collègues.

Pour être admis dans le grand-chapitre de Strasbourg, il fallait faire preuve de seize quartiers de noblesse du côté paternel et du côté maternel, ou bien descendre de princes, ducs ou comtes. Dans le statut royal de 1687, il était dit que le tiers des places canoniales appartiendrait désormais à des nobles d'extraction française. Pendant le dix-huitième siècle on vit siéger dans cet illustre corps les descendants des plus

grandes familles de l'intérieur. Les Rohan, par exemple, en avaient fait une espèce d'apanage de leur maison princière.

Voulez-vous jeter un coup d'œil sur les preuves de noblesse fournies par les récipiendaires, et sur les arbres généalogiques, dont les dessins formant de grands rouleaux, sont conservés dans notre collection? Vous y trouverez quelquefois des paysages pas trop mal coloriés, représentant les châteaux patrimoniaux des candidats. Tel est l'arbre généalogique des Truchsess; si la peinture dit vrai, je puis vous donner l'assurance que leur castel héréditaire était situé dans une contrée pittoresque. Les preuves fournies par Jean Erbtruchsess, baron de Walbourg, sont corroborées par les sigilles d'un comte de Montfort et d'un baronet de Kœnigsegg. Un autre membre de la même famille de Truchsess (Léopold-Frédéric, en 1626) a pour parrains le duc de Bavière Maximilien, comte palatin du Rhin; Werner, évêque de Constance; Charles, comte de Zolleren; Egon de Fürstenberg. — Un certificat de naissance émis en faveur de Wolfgang de Heuwen (en 1493), aspirant au grand-chapitre, porte la signature d'un comte de Montfort, de l'évêque de Constance et de l'abbé de Reichenau.

Parmi les récipiendaires figurent, à partir du quinzième jusqu'au dix-huitième siècle, des membres de la maison archiducale d'Autriche, margraviale de Bade, ducale de Bavière, de Saxe, de Lorraine, landgraviale de Hesse, princière de Salm, baroniale de Hohensax, des comtes de Hohenlohe, de Hohenzollern, de Holstein-Schauenburg, de Lœwenstein, de Manderscheid, de Nassau.

Si vous étiez curieux, Monsieur, de parcourir les livres-copies de la correspondance du grand-chapitre, vous seriez arrêté à chaque page par les noms les plus éminents; je ne veux point dire par là que tous les correspondants, sans exception, ont une valeur historique, individuelle. Les noms qui brillent d'un éclat sans pareil sont rares dans l'histoire; tenons-nous pour satisfaits d'avoir, dans notre collection, des noms qui se rattachent, ne serait-ce que par une petite feuille de

leur arbre généalogique, aux grandes existences de l'empire germanique. Ces princes, ces ducs, ces barons des bords du Rhin et du Danube nous ont fait beaucoup d'honneur en daignant siéger dans le cénacle, doté par les Dagobert, par Charlemagne, Arnoulphe et Henri II!

Deux fois déjà j'ai nommé le roi Arnoulphe, qui parvint à s'emparer de la Germanie au moment où Charles-le-Gros était confiné à Reichenau. La plus ancienne Charte de la collection du grand-chapitre émane de lui, et elle remonte précisément à cette année climatérique, qui fut celle de la dislocation de l'Empire carlovingien. — Sur les prières d'un comte Eberhard, Arnoulphe donne en 888 au prêtre Isanphret (Isembrecht) huit lots de terres dans le canton de Mortenau[1], ès bans d'Avenheim[2] et de Baldenheim; de plus, dans ledit canton, une église avec ses dépendances. Après la mort du donataire, et éventuellement après la mort de son plus proche parent, les biens de l'église devaient échoir à Notre-Dame de Strasbourg. — Voilà, certes, un bien d'une provenance respectable, et qui imprimerait une double valeur à la Charte de 888, si l'on pouvait deviner la situation précise et les limites du terrain.

Parmi les donateurs du grand-chapitre figurent aussi des évêques de Strasbourg et des chanoines du chapitre même. Pendant le moyen âge on donnait libéralement, car on était sûr de gagner le ciel; plus tard, les parties prenantes devinrent plus nombreuses que les faiseurs de libéralités.

Une partie bien curieuse de ce fonds du grand-chapitre, c'est la rubrique des procédures criminelles, et, parmi ces dossiers, ceux qui se rapportent à la sorcellerie. A partir de la fin du quinzième jusqu'à la fin du dix-septième siècle, l'Europe centrale a été infectée de cette déplorable contagion morale. Mais à aucune époque, ces atroces procès n'ont été aussi fréquents qu'aux approches de la guerre de Trente ans. On eût

[1] Ortenau.

[2] Auenheim.

dit que l'atmosphère physique et intellectuelle était viciée en même temps, et que les esprits les plus fermes cédaient à une influence occulte, funeste et presque inexplicable. « Les « juges catholiques et protestants rivalisaient dans l'applica- « tion des lois rigoureuses portées contre des crimes imagi- « naires; car les partisans de chaque culte voulaient, dans la « punition des coupables, faire preuve de zèle pour la cause « de Dieu contre le règne occulte du démon. Non-seulement « les actes de procédure de notre grand-chapitre, mais ceux « de la préfecture de Haguenau, mais ceux des villes et des « bailliages ecclésiastiques et civils abondent en causes cri- « minelles qui rentrent dans la classe des maléfices, sur les- « quels le *marteau des sorciers*[1] frappa des coups si longs et « si répétés, que les âmes honnêtes et saines finirent par s'é- « mouvoir et par jeter, au risque d'être elles-mêmes soup- « çonnées et damnées, un long cri de détresse[2]. »

Dans les dossiers du grand-chapitre j'ai surtout remarqué les actes de la procédure de deux pauvres femmes de Geispolsheim, Apollonie Spener et Dorothée Pfister, sa fille (1616). Leur interrogatoire, la froide impassibilité du procureur, le relaté laconique des tortures infligées à ces malheureuses, pour leur extorquer l'aveu d'une connivence charnelle avec le démon habillé de noir comme un beau gentillâtre, la description des onguents que ces femmes ignorantes conviennent d'avoir préparés pour se rendre invisibles et assister à la réunion du sabbat des sorcières, ce mélange de scènes si burlesques et tragiques; le rire involontaire qui vous saisit au milieu des tressaillements sympathiques pour la douleur de ces victimes, puis la colère qui à son tour arrête le rire au moment où il effleure vos lèvres, non, rien ne peut rendre cette fluctuation de pensées et de sensations, rien

[1] *Malleus maleficorum*, on appelait ainsi le Code de procédure inquisitoriale de la fin du quinzième siècle.

[2] Voy. *Histoire de la Basse-Alsace*, par l'archiviste du Bas-Rhin, p. 209 et suiv.

ne peut en donner une idée que la lecture de ces hideux procès-verbaux qu'on dirait dictés par le diable lui-même dans un moment de satanique ironie contre l'espèce humaine[1].

Par quel mystérieux enchaînement de faits et d'idées suis-je arrivé à prendre cet intérêt passionné pour deux paysannes inconnues? Quel concours de circonstances bizarres n'a-t-il pas fallu pour me faire exhumer ces pauvres noms et appeler l'intérêt sur ces victimes d'une ténébreuse procédure? Ces martyrs de la superstition n'ont-ils pas droit à toute notre sympathie, et leur réhabilitation n'est-elle pas commandée par le double et impérieux besoin du cœur et de la raison? Que l'on ne dise point : ces crimes d'un autre âge sont enterrés à jamais; laissons-les dormir du sommeil éternel.... Qu'en savons-nous! Les stupides croyances populaires sont-elles partout éteintes et étouffées dans nos campagnes? n'a-t-on pas vu souvent les nations tourner dans un cercle vicieux et revenir à des errements que l'on croyait oubliés! Tout n'est-il pas possible, tout n'est-il pas croyable à une époque qui a vu la manie des tables tournantes et des esprits frappeurs faire le tour du monde? qu'est-ce qui dénote une crédulité plus grande, la tendance qui vous porte à croire à la réalité d'un pacte secret avec le diable, ou celle qui loge le diable lui-même dans le bois mort de notre mobilier?

C'est un Père Jésuite qui, le premier a élevé sa voix contre les procès de sorcellerie, et qui a stigmatisé l'absurde cruauté des juges, et la connivence contagieuse des populations. Son nom mérite d'être proclamé; il s'appelait *Frédéric Spee* (1631); vous pouvez hardiment placer son nom à côté de celui de Lascasas.

Quant aux causes secrètes de cette singulière aberration de l'esprit humain, les dossiers de la préfecture de Haguenau n'ont pu laisser subsister à ce sujet aucun doute dans mon

[1] Voy. les actes de la procédure, sous la rubrique de *Pièces justificatives*, à la fin du volume.

esprit. Les amendes et les confiscations ont joué un grand rôle dans ces procédures; et, dans la plupart des cas, lorsqu'il s'agissait de sorcières, la concupiscence mêlait ses effrayantes ardeurs à l'âpreté des poursuites officielles. Si, comme on a cherché à l'insinuer, les inculpés de sorcellerie étaient, pour la plupart du temps, coupables d'autres méfaits et d'autres crimes que la loi pouvait plus difficilement atteindre, et que l'on empruntait la procédure du marteau des sorciers pour frapper des coups assurés sur des têtes de fer et de feu, je dirais tant pis! je n'ai jamais compris le système de jurisprudence qui veut singer la justice divine.

Parmi les innombrables titres de propriété de cette vaste collection du grand-chapitre, je ne puis me dispenser de parler d'un acte de l'an 1200 : l'antiquité du document et les personnages qui y figurent autorisent ce point d'arrêt. Il s'agit de la cession du fonds de terre sur lequel est construit le château de Landsperg, à mi-hauteur de la chaîne des Vosges. Adelindis, abbesse de Niedermünster, transmet cette localité avec la forêt voisine, bien nettement délimitée, au chevalier Conrad de Landsperg. Les abbesses de ce couvent de Niedermünster figurent dans beaucoup de bulles, de lettres épiscopales, de lettres impériales, réunies dans une subdivision du fonds du grand-chapitre.

Dans les affaires du culte se trouve la nomination du célèbre Geyler de Kaysersberg à l'office de prédicateur de la cathédrale, vers la fin du quinzième siècle. Ce petit dossier consiste en une série d'actes notariés, dont l'un mentionne l'établissement de l'office en question, un autre la renonciation de Geyler à la prébende de l'évêque, un troisième la confirmation pontificale. Est-il besoin d'insister sur la signification du nom de cet orateur chrétien aux approches de la Réforme? Faut-il rappeler que si les événements de 1517 avaient pu être détournés, Geyler de Kaysersberg (mort en 1510) aurait contribué à faire ce miracle? Geyler, l'orateur à la fois philosophe et inspiré, opposait aux folies de son siècle le miroir

d'une vie chrétienne. L'évêque Albert avait autorisé le prédicateur de la cathédrale à tonner contre les vices d'une génération dont l'un et l'autre connaissaient les misères, les espérances et les ressources. Les contemporains de Geyler étaient absorbés, comme nous, par les soins et les exigences de la vie matérielle; le prédicateur illustre voulait les rappeler à la vie en Dieu, et réveiller les consciences endormies. Il a borné son ambition à cette tâche ardue, et conquis la gloire d'un orateur chrétien et d'un remarquable écrivain, qui fournit jusqu'à l'heure présente les données les plus exactes sur les mœurs, l'état religieux et la langue de son époque. Sébastien Brandt a célébré sa mémoire, et la postérité s'est empressée de ratifier le panégyrique de cet autre écrivain, qui a laissé un nom impérissable dans les annales de l'histoire littéraire de Strasbourg et de l'Allemagne.

A côté du grand-chapitre, une seconde corporation offrait un asile aux illustrations ou notabilités ecclésiastiques sorties de la bourgeoisie, qui ne pouvaient, à raison de leur origine, être admises dans le cénacle aristocratique. Si j'ai comparé plus haut le grand-chapitre à un collége de cardinaux au petit pied, à une espèce de Chambre haute de ce Parlement ecclésiastique réuni autour de l'évêque de Strasbourg, j'assimilerai le grand-chœur à une chambre basse, à siége viager, où l'éligibilité n'impliquait d'autre condition que celle de la capacité et de l'honorabilité. C'est dans le grand-chœur que siégeait l'abbé Grandidier, l'historiographe élégant et érudit de l'église d'Argentorat, l'archiviste épiscopal, l'homme aimable et aimant, dont vous connaissez la silhouette [1]. En remontant au siècle de Henri-le-Saint, qui avait fondé le grand-chœur de la cathédrale, l'abbé Grandidier devait bénir la mémoire du prince, qui lui faisait ses doux loisirs. Officiellement, il était bien tenu de remercier le cardinal de Rohan; mais je suis convaincu qu'au fond de son cœur il rapportait

[1] Voy. la lettre deuxième.

sa gratitude à l'ami royal de l'évêque Werinhar, et qu'il pensait de lui ce que Virgile disait d'Auguste :

Deus nobis hæc otia fecit[1].

La série des titres relatifs à cette création de l'empereur Henri II est aussi riche que celle du grand-chapitre; cependant je me vois obligé de passer outre et de me contenter d'une mention fugitive. Comme dans tous nos fonds ecclésiastiques, on y trouve des affaires de culte, des titres de propriété, de comptabilité, de procédures, et surtout une correspondance historique. Dans cette catégorie, c'est le seizième siècle qui est le mieux représenté. En 1586, par exemple, les chanoines protestants, c'est-à-dire les partisans de Jean-George de Brandebourg, adressent un appel à l'empereur à propos d'une bulle d'excommunication affichée à la porte de la cathédrale; en 1588, le grand-chapitre proteste à son tour contre les mêmes chanoines luthériens, qui se sont emparés de l'hôtel dit Gürtlerhof, dans la rue du Dôme, au préjudice du grand-chœur dont c'était la propriété et la résidence.

Les discussions entre les dignitaires des deux cultes continuèrent pendant les premières années du dix-septième siècle; une liasse qui n'est pas sans intérêt se rapporte à cette querelle, terminée en 1604 par la transaction de Haguenau. Un inventaire, confectionné la même année, relate les ornements d'église et l'argenterie que les chanoines protestants rétrocèdent aux délégués du grand-chœur.

Une des pièces remarquables de ce recueil historique, c'est la lettre de convocation adressée le 13 octobre 1681 au clergé de Strasbourg pour recevoir Louis XIV, qui venait prendre possession de la capitale de l'Alsace.

L'existence séparée du grand-chœur, quoique bien nettement établie par l'empereur de la maison de Saxe, fut contestée à plusieurs reprises. D'abord le chiffre des membres, primitivement fixé à 72, fut successivement réduit; du temps

[1] C'est un Dieu qui m'a fait ces loisirs.

de Grandidier il n'était guère plus considérable que celui des membres du grand-chapitre. On comprend que, dans le siècle agité de la Réforme, le grand-chœur ait couru de sérieux dangers; mais il y a lieu de s'étonner lorsqu'on trouve le gouvernement de Louis XIV peu favorablement disposé pour cette antique corporation. Il fallut, en 1692, un long mémoire à l'appui de son indépendance. L'intendant d'Alsace, qui visita à cette époque le Gürtlerhof — notre fonds contient le procès-verbal de son inspection, — en a-t-il rendu un compte favorable? Nous devons le présumer, puisque le grand-chœur ne fut point supprimé, et qu'il arriva, comme le grand-chapitre, jusqu'à la limite fatale de 1790.

De nos jours, on n'a rétabli ni le grand-chapitre ni le grand-chœur; ces deux institutions carlovingienne et saxonne sont fondues en une seule. Le chapitre de la cathédrale se compose de deux grands-vicaires, de chanoines diocésains en activité et de chanoines honoraires. Parmi ces derniers se trouve le nom d'un homme célèbre dans les fastes de la philosophie et de la théologie moderne; un nom qui s'est illustré à la fois dans la chaire chrétienne et la chaire universitaire, dans le monde savant et le monde de la littérature. Le théologien, aujourd'hui retiré sur les hauteurs sereines où la foi seule éclaire et domine l'horizon, a-t-il complétement oublié les jours d'enivrante faveur où le jeune maître, électrisant un auditoire de jeunes élèves, préludait par la gymnastique du raisonnement à l'éloquente humilité du prédicateur incliné, dans la chaire de Geyler de Kaysersberg, devant le souvenir de tous les confesseurs de la foi? Les ombres de ces heures fugitives ne viennent-elles pas quelquefois assiéger, comme le souvenir d'un premier amour, ce large et beau front à la fois sévère et doux, siége de la pensée et voile de la résignation?

LETTRE VINGT-TROISIÈME.

Chapitre intra-muros de Strasbourg. — Les deux chapitres de Saint-Pierre-le-Vieux et Saint-Pierre-le-Jeune — Saint-Pierre-le-Vieux formé en partie des chapitres de Honau et de Rhinau. — La ville de Rhinau engloutie par le Rhin. — Saint-Pierre-le-Jeune directeur de l'Oratoire de la Toussaint. — Le grand-chapitre de la cathédrale administrateur du chapitre de Saint-Léonard. — Chapitre de Saint-Thomas. — Exiguïté de ce fonds dans le dépôt départemental. — Aperçu historique sur l'église et le chapitre de Saint-Thomas.

Monsieur,

Indépendamment du grand-chapitre et du grand-chœur, la ville de Strasbourg renfermait dans l'enceinte de ses murs, trois collégiales ou trois établissements de chanoines séculiers, savoir: Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Pierre-le-Jeune et Saint-Thomas. Ils étaient tous les trois, vers la fin du moyen âge, constamment unis par des pactes ou traités solennels contre l'évêché et ses empiétements.

L'église de Saint-Pierre-le-Vieux a été fondée, d'après la tradition, par saint Materne, disciple de saint Pierre lui-même; il résulte en tout cas de cette légende que ce sanctuaire chrétien est antérieur à la cathédrale. A Rome, nous trouvons des rapports chronologiques analogues entre saint Jean de Latran et saint Pierre, la première de ces deux basiliques ayant été fondée avant celle du prince des apôtres.

Saint-Pierre-le-Vieux de Strasbourg, malgré sa haute antiquité, constituait un chapitre pauvre, et il l'a toujours été, quoique l'empereur Henri VI l'eût affranchi de toute charge (en 1290), et qu'en 1398 les chanoines de Saint-Michel de Rhinau, chassés de cette dernière localité par les inondations, les corrosions et les menaces incessantes du Rhin, se fussent retirés à Strasbourg et réunis au chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux qui prit de ce moment le titre de *Saint-Pierre et de Saint-Michel*.

La corporation se composait, après cette fusion du chapitre rural avec le chapitre urbain, de dix-sept chanoines, dont l'un remplissait les fonctions de curé de la paroisse.

Des legs, faits en 1381, avaient permis de rebâtir à neuf l'église, qui fut encore une fois agrandie de 1428 à 1432. Aussi Saint-Pierre-le-Vieux porte-t-il le caractère ogival d'une manière très-accentuée. De cette époque de reconstruction totale date la pierre tumulaire de Pierre d'Epfig, prévôt du chapitre (vers 1400); monument sur lequel M. le vicaire de Saint-Pierre a récemment appelé l'attention du Comité historique d'Alsace [1].

La réforme fut introduite dans l'église et le chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux par Theobaldus Niger (Schwartz); mais après la réunion de Strasbourg à la France, l'église fut partagée entre les deux cultes. Le chœur, avec ses panneaux, recouverts de peintures de l'ancienne école allemande, et avec son vieux cloître, échut en partage aux habitants catholiques.

Pour compléter ces indications historiques sur le plus ancien établissement religieux de Strasbourg, je rappellerai que le chapitre de Saint-Michel de Rhinau, avant de se fondre dans celui de Saint-Pierre de Strasbourg, avait été lui-même agrandi, un siècle auparavant (en 1290), de celui de Honau. Ce dernier, situé dans une île du Rhin, en aval de Strasbourg, s'était vu obligé de quitter sa vieille demeure du huitième siècle, menacée par le Rhin, exactement comme il en advint pour la collégiale de Rhinau à la fin du quatorzième siècle.

Ainsi Saint-Pierre-le-Vieux est de fait le composé de trois chapitres, et le fonds de ses archives spéciales en garde la trace, puisqu'il contient des titres provenant à la fois de Honau — fondation du duc Adalbert d'Alsace — de Saint-Michel de Rhinau et de son propre patrimoine.

[1] Voy. la description de cette dalle funéraire, par M. le professeur Straub (*Bulletin de la Société*, vol. 14, p. 135 des procès-verbaux).

La plupart des anciens documents sont même relatifs à l'église de Honau et au chapitre de Rhinau. Une affaire de dîme se traite en 1190, entre le chevalier Garsilius de Berstett et l'église de Honau; une transaction se conclut, en 1233, entre la même église et Walther, maréchal de l'évêché de Strasbourg, au sujet de l'île du loup (Wolfswœrth) et de la pêche dans le Rhin; en 1362 c'est un arrangement qui se fait entre le chapitre et la ville de Rhinau, à propos d'un revenu de quatre livres à prélever sur le passage du Rhin, car le bac de Rhinau a fait depuis des siècles le sujet de conventions et de contrats, dont les archives locales de la commune riveraine, si souvent menacée et ravagée par le terrible fleuve, ont gardé le souvenir matériel. Cette pauvre ville du moyen âge a même été totalement engloutie à une époque qui n'a pu être précisée, mais qui doit avoir suivi de bien près le transfèrement des chanoines à Strasbourg; car il est probable que ces ecclésiastiques n'auront abandonné qu'à la dernière extrémité leurs demeures séculaires.

La commune de Rhinau m'a bien rappelé ces vieilles cités slaves des côtes de la Baltique, englouties par la mer, et dont les ruines peuvent être découvertes en temps de calme, par le navigateur attentif, au fond des eaux dormantes. Le Rhin, toujours troublé, n'offre pas les mêmes facilités pour entrevoir les anciennes demeures canoniales, l'église du chapitre, les habitations et les murs éboulés de la cité, au-dessus de laquelle roulent sans relâche ses vagues. On assure cependant qu'au dix-huitième siècle, dans un moment où les eaux étaient très-basses, on apercevait encore les pans de mur de cette pauvre enceinte sous-fluviale. Depuis cette époque, l'impétueux fils du Saint-Gothard aura sans aucun doute démantelé les derniers débris du Rhinau primitif, et la croyance populaire ne pourrait point ici, comme sur les bords de la mer de Scandinavie, entendre, dans les nuits calmes, le son plaintif des cloches englouties se marier au murmure des flots.

Au moment du transfèrement du chapitre de Rhinau à Stras-

bourg, l'évêque Guillaume de Diest s'occupa aussi de la translation des reliques de saint Amond, qui furent déposées dans notre église collégiale (Charte de 1398), après avoir, depuis des temps immémoriaux, attiré les hommages des fidèles dans l'église de Saint-Michel de Rhinau.

L'un des plus curieux et des plus anciens documents du chapitre de Saint-Pierre lui-même est un acte de 1188 relatif au moulin à trois roues d'Eckbolsheim, dont j'ai entretenu récemment mes collègues du Comité historique. Je prends la liberté de renvoyer au *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace* ceux de mes lecteurs qui seraient curieux de connaître les détails de cet arrangement à propos d'un service pour anniversaire qui remonte aux dernières années de Frédéric Barberousse, et qui nous initie dans la composition de l'intérieur du chapitre à cette époque reculée[1].

Une rotule[2] de 1422, qui s'est glissée on ne sait comment dans ce fonds de Saint-Pierre-le-Vieux, constitue une espèce de charte commerciale, un privilége que Philippe-Angelo-Marie Visconti, duc de Milan, accorde à quelques marchands allemands. Ce sont des questions de douane, de transit et de protection commerciale, traitées en vue d'un cas spécial, quatre siècles avant notre époque d'économie politique.

Mais ce sont là des accidents, des exceptions, des chartes isolées, tandis que les affaires de culte et de religion forment l'immense majorité des documents. Au seizième siècle, nous trouvons dans ce fonds de Saint-Pierre-le-Vieux des protestations contre le margrave de Brandebourg, administrateur protestant de l'évêché; un mémoire relatif aux trois chapitres

[1] Voy. *Bulletin*, vol. II, p. 158 et suiv. (Mémoires). Par la même Charte nous apprenons qu'un médecin lombard, probablement un Gibelin refugié, exerçait à Strasbourg la profession de médecin et avait acquis la qualité de citoyen de notre ville.

[2] On appelle du nom de *rotule* les parchemins oblongs, roulés comme un cylindre sur eux-mêmes.

urbains (Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Pierre-le-Jeune et Saint-Thomas) par le magistrat protestant de la ville etc. Je ne parle point d'un nombre infini de procédures du dix-huitième siècle; ces liasses abondent dans tous les fonds, sans distinction.

Quittons ce chapitre, qui en a absorbé deux autres dans son sein, pour examiner le fonds du chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune. L'église collégiale de ce nom avait été paroissiale dans l'origine, et dédiée alors à Saint-Colomban, à ce missionnaire irlandais, dont les disciples vinrent coloniser les déserts des Vosges lorraines et alsaciennes. Cette circonstance implique une fondation correspondante à la fin du sixième ou au commencement du septième siècle de notre ère.

Cette église de Saint-Colomban fut agrandie en 1031 par l'évêque Guillaume, successeur de Werinhar, et dédiée en 1052 à saint Pierre par le pape alsacien saint Léon (IX). L'église actuelle de Saint-Pierre-le-Jeune date dans sa presque totalité de 1290. Son chapitre se composait de quinze prébendiers; l'évêque Hetzel (1047) en avait ajouté six au nombre primitif; le curé paroissial était, de plus, prébendier de droit. Huit vicaires et six chapelains complétaient la composition de cette importante collégiale.

Pendant la Réforme, les protestants s'emparèrent de l'église et en restèrent possesseurs sans partage de 1560 à 1681; alors le chœur fut rendu au service catholique. Cet état de choses subsiste encore aujourd'hui, exactement comme à Saint-Pierre-le-Vieux.

L'Oratoire de la Toussaint, composé de douze prébendiers et chapelains, relevait du chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune; il forme dans notre dépôt un fonds spécial; mais parce qu'il est pour ainsi dire une annexe de notre chapitre, qui exerçait sur lui une influence à la fois spirituelle et administrative, je crois pouvoir me permettre de vous en entretenir dès ce moment.

L'origine de la Toussaint est loin d'être aussi ancienne que celle de Saint-Pierre-le-Jeune; l'Oratoire ne date que de 1328,

époque où il fut fondé par Henri de Müllenheim sur un emplacement occupé par les frères Saccites ou de la confrérie du sac (*Sackbrüder*). Les prébendes devaient rester à la nomination de la famille de Müllenheim, qui avait aussi fondé l'église de Saint-Guillaume; à défaut de membres de cette famille, le droit de patronage devait échoir à notre chapitre.

La Réforme du seizième siècle agit sur l'Oratoire de la Toussaint, comme sur tous les chapitres et couvents *intra-muros* de Strasbourg. Pendant quelque temps, il y eut six chanoines protestants à la Toussaint; ce fut le résultat d'une transaction entre Blaise de Müllenheim et les prébendiers (1675), transaction approuvée par l'évêque et par la ville, mais qui ne devait pas être de longue durée; car après la réunion de Strasbourg (1681), l'Oratoire fut rendu en totalité aux catholiques.

Dans le fonds de Saint-Pierre-le-Jeune — considérable, puisqu'il renferme quelques milliers de titres de propriété etc., — c'est une charte de 1040 qui constitue le titre le plus ancien de la collection spéciale; elle consiste en un acte de donation, par lequel Wehil et Hatton donnent soixante-dix livres d'argent à l'église de Saint-Pierre.

Dans la série de l'intérieur et des statuts, une pièce de 1303 règle l'admission des chantres du chœur. Un acte d'union des divers chapitres contre l'évêché, de l'an 1429, est la reproduction de plusieurs conventions ou traités analogues, conclus sous l'administration désastreuse de Guillaume de Diest.

Une bulle du concile de Bâle (de 1433) peut être classée parmi nos titres historiques les plus marquants; c'est une excommunication lancée contre beaucoup de nobles Alsaciens et Souabes, pour avoir maltraité et mis à l'amende divers prêtres du diocèse de Strasbourg.

Dans la série des transactions, il en est une de l'an 1355 entre le chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune et les Juifs au sujet de ce cimetière israélite qui avait été, à peine six ans auparavant, le théâtre d'un funeste holocauste. Jusqu'à cette époque, le trésorier du chapitre avait appliqué à son usage personnel

le tribut payé par les Israélites; à partir de 1355, le chapitre traite en son propre nom.

La série des fondations renferme l'acte, en vertu duquel Henri de Müllenheim avait établi l'Oratoire de la Toussaint sur le terrain même de la paroisse de Saint-Pierre. Dans le préambule de cette charte, on est reporté à l'origine de l'établissement qui dépendait d'abord de la belle abbaye de la Toussaint (*Allerheiligen*), dans la Forêt-Noire, dont les ruines pittoresques attirent les touristes des deux rives du Rhin et popularisent, par le charme d'un site solitaire et grandiose, par des eaux abondantes et pures, le souvenir de l'ancien cloître perdu au milieu de ces majestueuses forêts.

Le fonds spécial de la Toussaint contient au nombre des lettres d'indulgences, un document de ce genre avec une bordure où l'on entrevoit les têtes du Christ et des apôtres.

Le grand-chapitre de Strasbourg était en rapport avec le chapitre de Saint-Léonard *extra-muros,* à peu près comme Saint-Pierre-le-Jeune l'était avec l'Oratoire de la Toussaint. — Saint-Léonard, communauté de l'ordre de saint Benoît, datait de 1109; c'était alors un simple et modeste couvent, situé sur une colline du Klingenthal, entre la ville d'Obernai et le mont Sainte-Odile. En 1215, elle fut convertie en collégiale et dirigée, dans la suite, par le prévôt du grand-chapitre de la cathédrale.

Les propriétés de Saint-Léonard s'étendaient dans les bans d'un assez grand nombre de communes, et les bâtiments de la collégiale elle-même offraient, jusque dans ces derniers temps, de beaux échantillons du style roman et ogival. En ce moment, presque toutes les traces de ces édifices ont disparu. Le comité historique a eu la douloureuse impression, dès les premiers mois de son activité, d'entendre à ce sujet le compte rendu de deux de ses membres, et il n'a pu qu'exprimer de tardifs regrets, comme pour les derniers vestiges de l'antique abbaye de Neubourg, qui venaient de tomber, précisément à la même époque, sous le marteau d'impitoyables démolisseurs.

— Le fonds de la collégiale de Saint-Léonard renferme, parmi ses titres de propriété, beaucoup de pièces relatives à la ville de Bœrsch, dans le voisinage de laquelle s'élevait la belle enceinte et l'église romane de ce chapitre. Au nombre des dons curieux je citeraï celui que fait Henri Walther, chanoine de Saint-Léonard, en 1430. Son legs consiste en deux livres d'heures préliminairement déposés chez un autre membre du chapitre. Le procureur Théobald d'Uhlenheim accepte le legs et promet au donateur une rente viagère d'un sou.

Un acte passé devant l'officialité, en 1442, prononce entre le chapitre de Saint-Léonard et la veuve d'Alexis Bœrsch, qui avait négligé de payer une redevance en vin. Cette veuve avait épousé en secondes noces le chevalier Frédéric zum Rist, et prétendait que son premier mari n'avait payé ladite rente que bénévolement; elle ajoutait que cette rente en faveur de Saint-Léonard, par l'intercession duquel les captifs sont délivrés, avait été fondée par le père d'Alexis Bœrsch pendant sa captivité en France, et pour le temps de sa vie seulement; qu'Alexis s'était encore astreint à payer la rente par piété filiale. La veuve remariée trouvait, en d'autres termes, que son devoir conjugal ne s'étendait pas jusqu'à payer une rente instituée par son beau-père défunt; mais l'officialité de Strasbourg en jugea autrement et maintint le chapitre en possession de la redevance.

Quant aux relations intimes établies entre cet établissement et le grand-chapitre de la cathédrale, plusieurs chartes en portent la trace; elles constatent aussi la détresse presque constante où se trouvait la collégiale de Saint-Léonard. Dans l'un de ces documents (charte de 1218) il est dit que le couvent était appauvri d'une manière déplorable par l'incurie des administrateurs, au grand détriment de la religion; dans un autre (charte de 1264), on expose l'insuffisance des revenus des prébendiers pour la culture de la vigne. Un règlement de 1419 cherche à remédier aux dettes dont la collégiale est surchargée à la suite des guerres; il fixe la compétence et le

nombre des chanoines, la perception des rentes et leur emploi. Toutes ces pièces émanent du prévôt du grand-chapitre ou lui sont adressées.

Après cette excursion passagère hors des murs de Strasbourg, permettez-moi d'y rentrer un moment encore pour le chapitre de Saint-Thomas. Le fonds que nous tenons en main est à la vérité des plus exigus; il ne consiste qu'en quelques comptes et colligendes; le fonds réel est resté entre les mains du chapitre actuel, qui a conservé son existence intacte à travers les révolutions modernes. L'importance historique de cette corporation motive l'excursion, que je vais me permettre, malgré le petit nombre et le peu de valeur de nos titres spéciaux.

En 670, l'évêque Saint-Florent, venu des solitudes du vallon de Haslach[1], construisit sous les murs de Strasbourg, près de la Bruche, une maison et un oratoire, qu'il confia aux religieux écossais ou irlandais, compagnons de son apostolat.

Sous Louis-le-Débonnaire, dans le premier quart du neuvième siècle, l'évêque Adeloch agrandit l'établissement écossais ou irlandais de Strasbourg, et le dédia à l'apôtre saint Thomas. Singulière coïncidence! le disciple sceptique devint le patron du couvent et de la collégiale, qui, dès le moyen âge, avait mis sa gloire «à chercher» et qui arbora plus tard le drapeau de la liberté religieuse!

La première église de Saint-Thomas fut frappée par la foudre en 1008 et reconstruite en 1031 sous l'évêque Guillaume[2]. Relevée de ses cendres, elle brûla de nouveau en 1144 avec ses archives. Le prieur Rodolphe s'adressa à l'empereur Frédéric Barberousse, pour obtenir une charte confirmative

[1] On sait que cette vallée latérale aboutit d'un côté à la cascade de Nideck et débouche dans le val de la Bruche.

[2] M. Charles Schmidt attribue à cet évêque la première transformation du couvent de Saint-Thomas en chapitre, dont les chanoines toutefois continuèrent à vivre en commun au moins pendant un siècle encore.

des anciennes propriétés de Saint-Thomas; il voulait assurer l'avenir du couvent. Au surplus, tous les supérieurs des établissements religieux en Alsace en usèrent de même, lorsqu'un accident majeur détruisait leurs titres; c'est toujours à l'aide de la tradition que l'on est parvenu à reconstituer ainsi le passé.

Vers 1260 ou 1270, la nef de Saint-Thomas fut reconstruite à neuf, peu de temps avant l'époque où Conrad de Lichtenberg adopta les plans d'Erwin pour la construction de la cathédrale.

De 1300 à 1330, s'éleva, sous la direction de l'architecte Kettner, la tour massive au-dessus du portail occidental[1]. Enfin, en 1348, une seconde tour avec galerie extérieure se dressa au-dessus du chœur, grâce aux soins de l'écolâtre Nicolas Wetzel. Sauf quelques additions postérieures peu importantes, l'église fut donc terminée vers la fin du quatorzième siècle; elle offre, par son imposante carrure, un contraste frappant avec l'architecture aérienne de la cathédrale.

Les religieux de Saint-Thomas vécurent longtemps en commun sous l'autorité d'un prieur, même après avoir été déclarés chanoines par l'évêque Guillaume (1030). En 1374 ils partagèrent en prébendes individuelles le corps de leurs revenus. Quatorze chanoines[2] formèrent alors le chapitre, et maintinrent les traditions de l'abbaye, qui, de longue date, s'était appliquée à l'enseignement des sciences, telles qu'on les cultivait au moyen âge dans les hautes écoles. Le collége de Saint-Thomas avait dans une très-haute antiquité déjà mé-

[1] M. Ch. Schmidt place la construction de la partie inférieure de cette tour vers l'an 1200; de la même époque daterait le portail occidental. On y remarque en effet la transition du style roman au style ogival. Si cette hypothèse est fondée, et nous le pensons, Kettner aurait cherché à adapter la partie superposée au style de la partie inférieure. — Le dernier étage de la tour occidentale ne saurait être que de la fin du quatorzième siècle. — Voy. pour les détails M. Ch. Schmidt, p. 199, 200, de son *Histoire du chapitre de Saint-Thomas.*

[2] Plus tard vingt.

rité le surnom de *savant*. Il conserva ce caractère, ou plutôt il l'étendit au moment de la Réforme. Dès l'origine de ce mouvement capital, Saint-Thomas de Strasbourg s'était fractionné en deux camps; la majorité embrassa le parti des novateurs. En 1523, le curé Antoine Firn, de Haguenau, prêcha sous les voûtes du temple, fondé par saint Florent, contre la religion catholique, et ceux des chanoines qui restaient fidèles à l'ancien culte, se retirèrent sur la rive droite du Rhin.

En 1549, l'évêque Érasme, fatigué de lutter avec des influences qui dépassaient ses forces, abandonna chapitre, temple et biens de Saint-Thomas au culte protestant et à l'enseignement de ses dogmes.

Je viens de dire que notre fonds de Saint-Thomas est tout à fait insignifiant. Pour donner une idée de la collection des documents du chapitre, je vais recourir à l'ouvrage que l'un des professeurs du Séminaire protestant, M. Charles Schmidt, vient de publier[1]. A l'aide de ce guide érudit nous serons aussi orientés dans la constitution intérieure de l'établissement; je puis vous promettre que ce temps d'arrêt dans notre course sera du temps bien employé.

[1] *Le Chapitre de Saint-Thomas au moyen âge.* Strasbourg 1860, 1 vol. in-4°.

VINGT-QUATRIÈME LETTRE.

Le chapitre de Saint-Thomas. — L'ouvrage de M. Schmidt; son caractère général. — Position exceptionnelle du chapitre en Alsace. — Sa déviation. — Le costume et les mœurs des chanoines au quinzième siècle. — La « Société de Saint-Thomas. » — Le chanoine Jean Hepp. — Membres distingués du chapitre : Burckhardt, ambassadeur de Frédéric Barberousse. Le poëte Godefroi de Haguenau. Le chroniqueur Kœnigshoffen. Burckardt, le maître des cérémonies d'Alexandre VI. Thomas Wolff, l'antiquaire etc. — La bibliothèque de Saint-Thomas. — Livres du chanoine Paul Muntbart. — L'école de Saint-Thomas. Aperçu de son histoire.

Monsieur,

J'ai rarement trouvé sur un sujet quelconque une monographie aussi complète que l'est celle de M. Charles Schmidt sur le chapitre de Saint-Thomas; il s'agissait pour lui évidemment d'une œuvre de piété. Le chanoine protestant de 1860 s'est appliqué à rechercher quelle a été, depuis plus de mille ans, la position des religieux et des chanoines de l'ancien chapitre; il a remonté le cours des âges pour se rendre un compte bien exact de la situation actuelle. Son ouvrage, il est vrai, s'arrête sur la lisière extrême où le moyen âge touche à l'histoire moderne; en d'autres termes, M. Schmidt ne traite pas la question de la réforme et de la métamorphose radicale que Saint-Thomas subit dès la première moitié du seizième siècle. Mais je dois croire que ce point d'arrêt ne lui a pas été commandé par la crainte d'aborder un sujet délicat; il tient sans aucun doute en réserve les matériaux d'un second volume in-4°; contentons-nous, en attendant, de le suivre sur le terrain circonscrit comme je viens de le dire, mais exploré, dans les limites ainsi tracées, avec une conscience désespérante peut-être pour des lecteurs superficiels. M. Schmidt touche à tout, à l'origine et à l'histoire du chapitre, à son organisation intérieure, à ses propriétés, au culte, à la vie intellectuelle et morale des membres capitulaires, à la fa-

brique et à l'église de Saint-Thomas, aux paroisses de Sainte-Aurélie et de Saint-Nicolas qui en relevaient; et à l'appui de son exposé, fait avec un calme, un aplomb et une impartialité très-louables, si nous considérons la position personnelle de l'auteur, il donne la transcription du texte de 127 documents, dont quelques-uns sont fort longs, empruntés en majeure partie au fonds spécial du chapitre.

Voilà bien la science sérieuse! voilà son immensité désespérante! Qui aurait dit que l'histoire d'une seule église collégiale de la ville de Strasbourg pourrait de nos jours, où tout le monde, même le chercheur patient, est pressé d'arriver à des conclusions et à un résultat, pourrait fournir l'étoffe d'un gros volume in-4°; que cette histoire, qui s'étend à peine à la moitié de l'espace à parcourir, est, dans plusieurs de ses parties, pleine d'intérêt, instructive dans toutes; que ces annales d'une corporation qui a déjà donné lieu aux discussions les plus épineuses, sont écrites de manière à ne blesser aucune susceptibilité? Cette dernière remarque, au surplus, doit être admise sous quelque réserve; je parle, bien entendu, des esprits raisonnables, modérés, de ces intelligences qui ne sont ni susceptibles ni passionnées, qui n'exigent point, pour être satisfaites, des pamphlets rouges ou noirs, au lieu de récits à contours simples, mais fermes.

Au surplus, la richesse des matériaux que fournit le chapitre de Saint-Thomas, est due à une circonstance heureuse: ses archives n'ont point subi, à l'époque de la révolution, les mauvaises chances d'un déménagement; sans compter que c'était après le grand-chapitre de la cathédrale la corporation la plus considérable de l'Alsace, une des plus importantes de toute la vallée rhénane. Sa double qualité de Société religieuse et d'institution scolaire lui donne, dès le temps de l'évêque Adeloch, c'est-à-dire, depuis les premiers Carlovingiens, une physionomie spéciale; elle appelle dans son sein et elle forme des hommes distingués, célèbres; elle joue un rôle presque politique en face des évêques, des nobles d'Alsace et des

grands de l'empire; elle possède des propriétés étendues, et même des droits seigneuriaux; elle est, en sa qualité de capitaliste, forcément mêlée aux questions du siècle; elle subit les avantages, les inconvénients et les dangers de cette position complexe; ce sont dans sa destinée des fluctuations auxquelles échappent les communautés moins bien partagées qu'elle au point de vue de la fortune mondaine.

Je dois me hâter, du reste, de réfréner l'essor que pourraient prendre, dès ce moment, à propos de richesses accumulées par Saint-Thomas au moyen âge, des imaginations aventureuses et passionnées. Si Saint-Thomas n'était point pauvre comme un couvent de Frères déchaussés, il y avait, pour le partage de ses revenus, beaucoup de parties prenantes; un corps de dignitaires, de chanoines, de summissaires, de vicaires, d'employés de tous les degrés; le culte était organisé avec splendeur, l'administration établie sur une large échelle; jusqu'à ce que tout le monde, depuis le prévôt et le doyen et le custode jusqu'au dernier enfant de chœur, eût sa part afférente, il n'y avait pas trop de fonds disponibles; de nos jours, un commis ne se contenterait point du traitement d'un capitulaire de Saint-Thomas au quatorzième siècle; l'abus était plutôt dans le cumul, dans la non-résidence, dans l'admission forcée de personnes ou indignes, ou incapables, ou mineures; M. Schmidt ne s'est pas fait faute de montrer impitoyablement le revers de la monnaie, de signaler surtout aux approches de la Réforme en quoi l'antique institution avait dévié; il laisse entrevoir comment les événements de 1520 ont dû arriver avec l'irrésistible impétuosité des phénomènes atmosphériques, qu'aucune puissance humaine ne parvint plus à conjurer.

La majorité des chanoines de Saint-Thomas du quinzième siècle n'avait plus aucun trait de ressemblance avec les moines gæliques ou kymriques, venus à la suite de saint Florent, sur les bords de l'Ill et de la Bruche, pour évangéliser les pauvres pêcheurs et jardiniers de l'ancien Argentorat. Depuis

longtemps les huttes de bois qui avaient abrité ces actifs missionnaires du christianisme, étaient remplacées par des demeures plus commodes, peut-être un peu somptueuses; depuis longtemps la maigre pitance, la nourriture pythagoricienne des conventuels était passée de mode; d'abondantes distributions de céréales et de vin avaient rendu fort tolérable la vie matérielle des membres capitulaires et de leurs serviteurs. Et ne croyez point que je trace ce parallèle à titre de reproche pour les chanoines de Saint-Thomas de la seconde partie du moyen âge... A Dieu ne plaise! personne n'exigeait d'eux, en 1450, les vertus et l'abnégation monastique des apôtres de l'époque mérovingienne. Mais il paraît, d'après les documents authentiques, que chez quelques-uns d'entre eux le confort permis avait dégénéré en luxe et en magnificence; les vêtements surtout de ces jeunes nobles, de ces patriciens et courtisans venus de Rome ou de Vienne chercher une prébende de plus dans notre opulent chapitre, n'avaient plus rien qui rappelât l'état ecclésiastique. Les mœurs de plus d'un membre de la communauté capitulaire étaient à l'unisson de ces allures aristocratiques et mondaines.

Le costume de ville des chanoines consistait en une tunique de soie noire, avec un pardessus doublé de noir; une espèce de chapeau arrondi (*Kugelhut*) couvrait leur tête; « mais malgré la distinction de ce costume, les chanoines plus jeunes « le trouvaient trop sévère;... ils portaient au quatorzième et « au quinzième siècle des habits courts de couleur éclatante; « des manteaux bordés de franges dorées et ornés de nœuds; « des coiffures et des bottes rouges, vertes ou jaunes; quelquefois même ils négligeaient la tonsure et laissaient croître « leur chevelure à la façon des damoiseaux du temps. A leurs « habits d'histrion (expression du synode de 1335), ils ajoutaient des épées et des poignards à manches précieux[1]... »

Par malheur, ce n'étaient pas des armes de luxe seulement;

[1] Schmidt, *Histoire du chapitre*, p. 176.

en plus d'une occasion les jeunes chanoines furent mêlés aux querelles intestines des Zorn et des Müllenheim, des Rosheim et des Rebstock. Les luttes meurtrières de ces derniers furent livrées en 1374 et 1375 dans le local même de la « Société de Saint-Thomas, » lieu de divertissement situé dans le voisinage de l'église, et fréquenté par les nobles; lieu de délices, où les jeux de dés remplaçaient les bréviaires. Les jongleurs et les comédiens y venaient exhiber leurs tours d'adresse; des banquets splendides et des bals y solennisaient les soirées, et, sans que je le dise, sans que j'abuse des citations empruntées à l'ouvrage du savant chanoine de 1860, vous devinez que le désordre des mœurs privées était la conséquence inévitable de cet oubli des convenances publiques. M. Schmidt touche à ces choses délicates avec tact et réserve; cependant, puisqu'il est narrateur, il est bien obligé de nommer quelquefois les choses par leur nom. N'ayant pas la même mission ni le devoir d'être aussi complet que lui, je puis me dispenser de soulever le rideau des cubiculaires de plusieurs de ces dignitaires ou aspirants aux places canoniales; je renvoie à la source même les personnes curieuses de connaître des traits de mœurs qui étaient tout juste le contraire de l'abstention que l'austère Grégoire VII avait imposée au clergé.

Lorsqu'un individu ou les membres d'une corporation se trouvent sur une mauvaise pente, ils roulent jusqu'au fond de l'abîme avec une effrayante et progressive vitesse. Il en fut ainsi de notre chapitre au commencement du seizième siècle. Et notez que, par une loi fatale, dans ces circonstances le corps tout entier paie pour les méfaits d'une minorité ou d'un seul coupable qu'on n'a pas su ou voulu retrancher en temps utile. Que les capitulaires de Saint-Thomas aient introduit dans l'intérieur de leurs maisons cette élégance que les mœurs générales du temps autorisaient, rien de mieux; qu'ils aient eu pour leur service de table des coupes ciselées par des mains d'artistes habiles, le goût du beau, certes, ce n'est point là un crime; qu'ils aient eu des basses-cours bien fournies,

des maisons de campagne pour faire les vendanges dans leurs vignobles de Wolxheim ou de Molsheim, et que les beaux jours d'automne, sur ces coteaux fortunés de la Bruche, aient été l'occasion de quelque symposium dans le goût de la renaissance, qui oserait leur en faire un sujet de reproche?... Mais il est si difficile de s'arrêter sur une route aussi glissante, aussi inclinée vers les jouissances sensuelles. Le dicton bien connu, et que j'ai entendu répéter par un respectable prélat: «il est plus facile de s'abstenir que de se contenir,» devait recevoir à Saint-Thomas une éclatante confirmation. Suivez plutôt vous-même la gradation! Les moines pionniers de Saint-Florent s'étaient d'abord transformés en moines conventuels, ceux-ci en chanoines de la règle sévère, avec vie en commun; puis la vie claustrale avait été remplacée par la vie canoniale en des maisons séparées; puis le patrimoine commun avait été réparti en prébendes individuelles. Ici l'on touchait au terme extrême, où il eût fallu s'arrêter; mais à partir de la fin du quatorzième siècle, l'abus remplaça l'usage et l'on aboutit à un genre de vie dont j'ai indiqué quelques traits à la dérobée. Le point culminant, c'est l'histoire scandaleuse et romanesque du chanoine Jean Hepp de Kirchberg, qui eut lieu dans les premières années du seizième siècle, et à laquelle se trouvaient mêlés, mais en bonne part, les noms de Jean Murner et de Sébastien Brant. Encore une fois, loin de moi la pensée de rendre le corps des chanoines responsable des méfaits d'un libertin isolé, qui joue le rôle d'un Don Juan au petit pied; mais le tort du chapitre, en cette déplorable circonstance, c'est de n'avoir pas sévi lui-même contre un effronté, qui déshonorait sa robe, et de n'avoir vu que l'infraction faite à ses priviléges par l'intervention du magistrat de Strasbourg évoquant l'affaire; c'est d'avoir soutenu jusqu'en cour de Rome une cause insoutenable et d'avoir ainsi lui-même fourni un prétexte et des armes au peuple de Strasbourg déjà mal disposé pour les couvents et les chapitres.

Mais détournons nos regards de ces tristes excroissances; revenons à une tâche plus agréable, plus utile. Le chapitre qui avait le surnom de «docte» contenait certes plus d'un membre distingué.... Quels étaient ces hommes, dont les noms doivent être répétés de nos jours encore? Quels étaient ces capitulaires qui ont dû à Saint-Thomas leur existence honorable et qui lui ont rendu, avec usure, par des services personnels ou par l'éclat de leur renommée, ce qu'ils avaient reçu viagèrement du patrimoine commun du chapitre?

Dès les temps de Frédéric Barberousse, nous rencontrons un chanoine qui a vu, comme Ulysse, beaucoup d'hommes et beaucoup de choses, et qui a mieux fait que de voir. C'est le chanoine Burckardt, vidame de l'évêché de Strasbourg; car je dois dire ou répéter en passant que les évêques ont constamment recruté leurs fonctionnaires élevés dans le corps de Saint-Thomas. Le chanoine Burckardt fut appelé au service de l'empereur Frédéric Ier, qui en fit son délégué auprès du sultan Saladin (1175), quinze ou seize ans avant la malheureuse croisade où l'empereur lui-même devait périr. Il paraît que Burckardt avait assisté aux campagnes d'Italie du puissant souverain de la maison de Hohenstauffen et au terrible sac de Milan, puisqu'il a adressé à l'abbé Nicolas de Sigeberg une épître sur cet événement déplorable, qui pesa sur la mémoire de Barberousse et lui valut plus tard, sur la place de Saint-Marc de Venise, une humiliante attitude aux pieds de la mule du pontife Alexandre III. Bref, Burckardt, chanoine de Saint-Thomas de Strasbourg et notaire impérial, partit en 1175 pour l'Orient, s'acquitta de sa mission auprès du sultan d'Égypte et de Syrie, vit et parcourut les îles de la Méditerranée, le Liban, Damas, Alexandrie, et raconta sa curieuse Odyssée à une génération qui conservait encore le souvenir vivace de Godefroi de Bouillon, de Baudouin, de Tancrède, de tous ces héros de la Jérusalem délivrée. Hélas! pourquoi faut-il que le récit du chanoine ambassadeur et touriste ne soit arrivé à nous que par fragments, tandis que

tant d'élucubrations, tant de plagiats impudents ont échappé à l'aveugle destruction ou à la dilapidation des richesses intellectuelles du passé!

Un autre dignitaire de Saint-Thomas, le prévôt Rodolphe, avait été chapelain impérial de ce même Frédéric, protecteur de Burckardt; sous l'empereur Philippe de Souabe, le prévôt Frédéric de Saint-Thomas avait rempli la même charge et avait été envoyé par l'empereur en mission à Rome auprès du pape Innocent III.

Vers la fin du treizième siècle, le poëte Godefroi, de Haguenau[1], est rangé parmi les chanoines de Saint-Thomas. Aux connaissances littéraires, à l'inspiration de l'artiste, au savoir philologique, Godefroi joignait des connaissances physiologiques; il était médecin et ne faisait de vers qu'aux heures de loisir. Il est l'auteur d'un poëme latin sur les six fêtes de la Vierge, composé de quatre mille vers léonins ou rimés. Je dois avouer en toute humilité que je n'ai point lu cette vaste composition; en attendant que j'en trouve le moment, je laisse à M. Schmidt la responsabilité du jugement favorable qu'il porte sur ce panégyrique de la mère du Sauveur. Godefroi ne s'est pas contenté de rimer des vers latins; il a écrit des vers allemands, dans le goût des *Minnesinger*, et, circonstance singulière pour un médecin, toutes ses inspirations sont religieuses; comme poëte, il est complétement détaché de ce monde de la matière dont il a fait son étude forcée comme physiologiste.

Je suis obligé de renvoyer à M. Schmidt pour la série des noms propres qui ont honoré le chapitre; il doit suffire de rendre attentif à quelques illustrations alsaciennes ou européennes. Kœnigshoffen, le chroniqueur, est de ce nombre; le naïf et intelligent narrateur des faits et gestes de nos ancêtres a été élu chanoine de Saint-Thomas (1395 à 1420),

[1] Ne le confondez point avec Godefroi de Strasbourg, l'auteur de *Tristan et d'Iseult*, qui a vécu à peu près un siècle plus tôt et dont l'existence est enveloppée de mystère.

après avoir été recteur de l'église de Drusenheim, prébendier du grand-chœur plébéien, notaire apostolique et impérial. N'a-t-on pas souvent remarqué que les auteurs les plus distingués, que les historiens surtout ont presque toujours réuni à leurs facultés littéraires les qualités de l'homme pratique et de l'homme du monde? Rien de plus étroit que la prétention des spécialités qui refusent péremptoirement aux hommes de savoir ou d'imagination le talent nécessaire pour diriger les affaires administratives ou politiques! Que d'exemples, dans tous les siècles et chez toutes les nations, d'hommes éminents, à face de Janus, qui se sont trouvés également propres au travail du cabinet et au gouvernement des hommes! Kœnigshoffen était de ce nombre; il ne lui a manqué qu'un théâtre plus grand pour constater toute son aptitude aux affaires du monde. Comme chanoine de Saint-Thomas, il a rendu de grands services à l'établissement qui abritait son âge mûr et sa vieillesse; il a mis de l'ordre dans la comptabilité jusque-là négligée; il avait l'esprit de détail et d'exactitude, qui fait les bons comptables. Avant son administration, les comptes annuels étaient ou lacérés ou égarés; on avait même négligé de conserver ou de copier exactement les titres de propriété.

Kœnigshoffen mit fin à ce désordre; il assistait lui-même aux redditions de compte des receveurs et leur prescrivit des formulaires plus pratiques, préludant ainsi à cette comptabilité simple et régulière qui fait le mérite des administrations modernes. La conservation première des archives de Saint-Thomas lui est due; c'est dans cette inappréciable collection qu'il déposa les comptes dont la série est non interrompue à partir de cette époque. Les livres saliques, dépareillés avant lui, furent reliés et l'on conserve une multitude de titres copiés de sa main, de cette même main qui a tracé le dramatique récit des luttes municipales du treizième et du quatorzième siècle.

Au quinzième siècle, le chapitre de Saint-Thomas fournit

parmi ses membres, une longue liste de licenciés et de docteurs en droit, savants jurisconsultes et hommes d'affaires, qui rendent de signalés services à leur corporation, au diocèse, à des cités étrangères. Ainsi le chanoine Christophe d'Uttenheim passa au rectorat et à l'évêché de Bâle.

Après les jurisconsultes, vers la fin du quinzième siècle, ce fut le tour des humanistes, de ces savants philologues nourris de la substance de l'antiquité classique et puissants promoteurs de ce beau mouvement des esprits, qui, après la chute de Byzance et l'exil des savants byzantins, s'était communiqué à l'Italie et à l'Europe centrale. Thomas Wolff le jeune (né en 1475), était à Saint-Thomas le représentant de cette tendance littéraire, dont il avait cherché les inspirations aux écoles d'Erfurt et de Bologne. Wolff était archéologue et philosophe, ami de l'historien Wimpheling et du prédicateur Geiler; sa profession de foi était celle des novateurs modérés qui voulaient une réforme, mais par les voies de douceur. La Providence lui épargna la douleur de voir les violences des deux partis; il salua l'aurore d'un nouveau jour, sans en pressentir les orages et les obscurcissements. Wolff mourut à peine âgé de trente-quatre ans, à Rome, au milieu des ruines de l'antiquité, qu'il était allé étudier avec la hardiesse d'un néophyte. Il aurait pu, à peu d'années près, s'y rencontrer avec un autre chanoine de Saint-Thomas, avec Jean Burckardt, qui avait rempli, à partir de 1484, la charge de maître des cérémonies du pape, et qui laissa, dans son curieux journal, le narré le plus naïvement scandaleux des désordres et des crimes qui déshonorèrent, sous Alexandre VI, la cour pontificale, sans ébranler le dogme ou l'antique édifice de la foi.

Vers la même époque, le chanoine Paul Munthart, collecteur de manuscrits et de livres, légua ses trésors à la bibliothèque populaire qui existait déjà du temps de Kœnigshoffen, mais ne consistait alors qu'en une cinquantaine de volumes presque tous théologiques. Le laborieux collecteur nous en a

laissé le catalogue instructif; nous y retrouvons quelques-uns des auteurs qui ont déjà été pour Herrade la source d'une instruction variée, tels que Jacques de Voragine, Pierre Comestor, Pierre Riga, interprétateur allégorique de la Bible, dans son ouvrage intitulé : *Aurora,* dont M. Schmidt indique le contenu. Nous sommes trop habitués à ignorer ou à regarder avec dédain cette science du passé. Forcés de dévorer au jour le jour les nombreuses productions jetées sur le marché littéraire, nous nous rendons difficilement compte de l'effet que la lecture recueillie des traités scolastiques ou des récits légendaires a dû produire sur des esprits élevés à l'école de Saint-Jérôme ou de Saint-Augustin. Je ne suis point le détracteur du temps présent au profit du temps passé; mais j'aime à rendre justice à tout le monde, et à penser que cette modeste bibliothèque de Saint-Thomas, telle que Kœnigshoffen l'a trouvée et que Paul Munthart a considérablement augmentée, suffisait à entretenir le feu sacré dans le cœur de ceux des chanoines qui ne se bornaient pas à célébrer les offices et à administrer leurs prébendes.

Paul Munthart n'avait pas légué sans condition ces éditions de légistes et de canonistes, et ces ouvrages sortis de la presse de Mentelin. Le chanoine testateur exigea qu'une salle spécialement adaptée à sa nouvelle destination, avec rayons, bancs et chaînes, servît à héberger ces incunables et ces manuscrits. Des chaînes! oui, et comme vous le devinez, non pour retenir les lecteurs, mais pour préserver les volumes contre tout enlèvement! D'après le testament de Munthart, aucun de ces volumes ne devait être ni aliéné, ni échangé, ni prêté à une personne étrangère au chapitre. On exécuta, bien entendu, le dernier vœu du testateur. C'était bien le moins que l'on pût faire en retour d'une pareille libéralité! M. Schmidt nous apprendra sans doute, dans un second volume, à quelle époque la bibliothèque de Saint-Thomas reçut des accroissements successifs et quelle fut la métamorphose que subit l'antique école de Saint-Thomas, fondée par Adeloch, agrandie par

Erkanbold; négligée vers la fin du douzième siècle, mais jamais close, et servant, à tout prendre, de chaînon intermédiaire entre les institutions carlovingiennes, telles que nous les avons vues près de la cathédrale, et les académies et universités modernes.

VINGT-CINQUIÈME LETTRE.

Les choristes de Saint-Thomas. — Les fêtes à Saint-Thomas. — Les mystères de la Passion. — Les propriétés de Saint-Thomas. — Eckbolsheim, seigneurie et collonge. — Procession de la Pentecôte. — Saint-Thomas, bailleur de fonds : Jean Gutenberg, son débiteur. — Les Hohenstein. — Pillage d'Eckbolsheim. — Évaluation du revenu des prébendiers ; abus, leur cause. — Conflits de Saint-Thomas avec l'évêché. — Le sarcophage d'Adeloch et le mausolée du maréchal de Saxe.

Monsieur,

Vous me demanderez quelle était, en définitive, l'organisation de cette école de Saint-Thomas au moyen âge? Nous en savons, de fait, fort peu de chose; l'auteur de la monographie sur le chapitre en convient lui-même. Établie dans une maison attenant au cloître, placée sous la direction d'un maître des écoliers, qui plus tard (vers 1200) prit le titre d'écolâtre, et qui se faisait remplacer par un recteur, l'école avait pour mission de donner l'instruction aux enfants admis à jouir des canonicats.

Indépendamment de ces petits chanoines (chanoines mineurs ou domicellaires), on y admettait aussi les enfants des paroissiens. Il est probable que les fils de la riche bourgeoisie, peut-être même ceux de la noblesse, prenaient leurs leçons à Saint-Thomas, qui aurait ainsi, de bonne heure, présenté ce caractère mixte qu'on a quelquefois reproché au gymnase, à la fois petit séminaire et école bourgeoise, mais ayant par cela même une physionomie originale.

Des legs faits en faveur de pauvres écoliers indiquent aussi l'admission à Saint-Thomas d'enfants appartenant aux classes peu aisées de la population urbaine; peut-être n'assistaient-ils qu'aux classes élémentaires. Ce serait un titre de gloire de plus pour cette école d'avoir, à une époque d'inégalité sociale, pratiqué le plus beau précepte de l'évangile, celui de l'égalité des âmes.

Parmi ces écoliers pauvres on choisissait les choristes, qui se tenaient auprès des chanoines pendant les fonctions liturgiques; ces enfants devaient être exercés au chant et à la lecture; l'écolâtre était juge de leur aptitude et de leur admissibilité. Une certaine quantité de pain était affectée à leur usage, et le receveur fournissait annuellement à la boulangerie soixante rézeaux quatre boisseaux de seigle pour cette destination spéciale.

Lorsqu'un chanoine venait à mourir, tous les élèves de l'école, choristes ou non, assistaient aux funérailles; ils faisaient partie de toutes les processions. On utilisait leurs chants au chœur et dans la nef, et ils rendaient ainsi au décuple à l'église la nourriture matérielle et spirituelle qu'on leur avait donnée.

Interrogé par un voyageur étranger sur ses occupations journalières et sur ses devoirs, le jeune choriste de Saint-Thomas aurait pu répondre comme Éliacin-Joas :

J'adore le Seigneur, on m'explique sa loi;
Dans son livre divin on m'apprend à la lire,
Et déjà de ma main je commence à l'écrire.
.... J'entends chanter de Dieu les grandeurs infinies;
Je vois l'ordre pompeux de ses cérémonies.

A Saint-Thomas, ces cérémonies avaient, à de certains grands jours, un caractère spécial. Ainsi, la veille de Pâques on bénissait l'eau et le feu. La bénédiction de l'eau consistait dans la consécration des fonts baptismaux, vidés et remplis à neuf, en mémoire des premiers siècles de l'église, où ce jour était fixé pour le baptême des catéchumènes. La bénédiction du feu se faisait en invoquant la faveur divine sur le cierge pascal, qui était allumé au moyen d'une étincelle jaillissant du frottement du briquet contre une pierre; les paroissiens, après avoir éteint toute espèce de feu dans leurs maisons, venaient allumer des cierges à ce feu pascal, et les reportaien ainsi dans leurs foyers.

Le jour de Pâques même, on donnait aux fidèles une représentation symbolique de la résurrection du Seigneur; c'était dans le principe une action fort simple, conforme au récit biblique; puis on y mêla des incidents un peu plus compliqués pour fixer l'attention de la foule; mais, dans cette représentation, les chants d'église faisaient le vrai fond du service, et produisaient, à tout prendre, un effet imposant. On ne saurait méconnaître dans ces cérémonies, moitié ecclésiastiques, moitié mondaines, l'origine des mystères ou drames religieux qui se sont perpétués jusqu'à nos jours dans le spectacle décennal des scènes de la Passion, représentées sous la voûte du ciel, au pied des Alpes bavaroises[1], devant des milliers d'auditeurs émus.

Comment le chapitre de Saint-Thomas faisait-il face à ces grandes exhibitions, à ces pompes du culte, à l'entretien d'un personnel qui constituait presque une cité dans la cité?.... A plusieurs reprises déjà, il a été question des biens et revenus de Saint-Thomas. Qu'étaient donc ces richesses que l'imagination populaire a de tout temps grossies, et qui ont fini par acquérir, dans les mille bouches de la renommée, une ampleur pareille à celle d'un ballon gonflé?

Les principales propriétés du chapitre étaient situées presque aux portes de la ville, dans la riche commune d'Eckbolsheim, où les chanoines exerçaient les droits seigneuriaux. De vagues traditions faisaient de l'un des rois Dagobert le premier bienfaiteur du couvent de Saint-Thomas; c'est l'un de ces rois d'Austrasie qui aurait donné Eckbolsheim aux moines de Saint-Thomas. M. Schmidt renverse, par des raisonnements qui me semblent irréfutables, cette croyance populaire; il attribue à l'évêque Rudhart (940) la première donation d'une ferme ou cour, sise à Eckbolsheim. Ce milieu du dixième siècle constitue vraiment une date assez reculée, puisqu'elle forme une prescription à peu de chose près millénaire. Deux siècles après

[1] Dans l'Oberammergau.

Rudhardt, une charte, émanée de Frédéric Barberousse, confirme les domaines du chapitre à Eckbolsheim ; or à cette époque (1163), la corporation étendait déjà ses mains sur presque tout le village; les acquisitions ont par conséquent dû avoir lieu dans l'intervalle qui s'écoule entre l'évêque Rudhardt et le règne du grand empereur.

Le chapitre déléguait à Eckbolsheim un tribun avec mission de présider, comme son titre l'indique, le tribunal ou la cour de justice seigneuriale, où siégeait le *Schultheiss* (prévôt) et trois jurés ou échevins de la commune, et qui jugeait au criminel et au civil[1]. Lorsque les chanoines se rendaient au village pour l'exercice des droits seigneuriaux ou pour la perception des impôts, la commune leur devait nourriture et logement (*Herberge und Zehrung*). En sa qualité de seigneur, le chapitre avait aussi le droit de patronage, c'est-à-dire qu'il disposait de la cure; les habitants d'Eckbolsheim, en reconnaissance de ce droit, étaient tenus de se rendre, le mardi de la Pentecôte, en procession, à l'église de Saint-Thomas, pour y entendre une messe. C'était, fort heureusement pour eux, à l'entrée de la bonne saison; le devoir se transformait en journée d'agrément; car le chapitre, en bon seigneur, leur distribuait sans doute des rations de pain et de vin pour compenser la fatigue de la promenade et la perte de temps.

Mais indépendamment de ces droits seigneuriaux, qui étaient plus glorieux que productifs, le chapitre possédait aussi à Eckbolsheim une cour collongère (*Dinghof*); et c'était là le domaine vraiment utile, la terre grasse, sous-louée aux fermiers à titre de bail perpétuel. De semblables cours ou fermes, Saint-Thomas en avait dans plusieurs grandes communes sur les deux rives du Rhin, à Adelshofen (Schiltigheim), Hausbergen, Uttenheim, Hugesgerute, comme le prouvent les règlements collongers (*Dinghofsrœdel*) fort étendus que relate

[1] La justice collongère était indépendante de cette justice seigneuriale; elle prononçait sur des questions d'emphythéose litigieuses.

et qu'analyse le savant historien de Saint-Thomas. A ces propriétés domaniales, dont quelques-unes se perdent dans la nuit des temps, le chapitre ajouta, sur beaucoup de points de la Basse-Alsace, des biens acquis par donation, legs ou achat; il en avait à peu près dans toutes les communes riveraines de la Bruche, entre Strasbourg et Molsheim, puis le long des collines de Hausbergen jusqu'à Mundolsheim et Pfulgriesheim dans le Kochersberg; dans un groupe de communes près de Barr; à Geispolsheim, à Weyersheim; à Strasbourg même il possédait plusieurs immeubles, un moulin[1], une boulangerie[2]; je fais grâce d'une énumération plus complète. Les capitaux, fruits de ses épargnes, il les prêtait sur hypothèque et contre caution, mais d'après les lois de l'église le prêt à intérêt se trouvant rangé dans la catégorie de l'usure, ses opérations s'effectuaient sous forme d'achat de rente; en d'autres termes, le chapitre vous donnait à vous, qui aviez besoin d'argent, il vous donnait le capital demandé, mais vous deviez, par réciprocité, lui servir une rente, qu'il vous était loisible de racheter par le paiement du capital[3]. Parmi les emprunteurs ou débiteurs de Saint-Thomas se trouvait un nom illustre ou qui allait le devenir, c'est celui de Jean Gensfleisch, dit Gutenberg, de Mayence. A la date du 17 novembre 1442 il contracta un emprunt de 80 florins, sous forme de rente de 4 florins; pour l'acquittement régulier de cette redevance le noble Mayençais donnait en garantie un revenu de 10 florins sur sa ville natale. Et cependant le chapitre cauteleux ne s'était pas tenu pour satisfait; il avait exigé qu'un citoyen de Strasbourg se déclarât caution de l'étranger. Martin Brechter s'engagea comme codébiteur de Gutenberg, qui, à cette époque déjà, devait être gêné et sur la pente

[1] Au haut de la rue des Dentelles.

[2] Rue de l'Ail.

[3] Toutes les corporations religieuses et même les particuliers étaient obligés de recourir au même subterfuge pour se procurer de l'argent sans encourir la censure de l'Église.

d'une ruine financière, qui allait être pour lui un brevet d'immortalité. Il fut obligé de quitter Strasbourg en 1444; mais la rente continua à être payée régulièrement jusqu'en 1458; à partir de ce moment, après un procès perdu contre son coassocié Fust, le malheureux inventeur se vit dans l'impossibilité de remplir ses engagements; le chapitre poursuivit son codébiteur Brechter devant le tribunal aulique de Rotwyl, pour restitution du capital. Il s'ensuivit une interminable procédure, et après une série de poursuites infructueuses, on inscrivit en 1474 à l'article des non-valeurs la petite somme prêtée à fonds perdu sur la tête d'un homme de génie.

Ce n'était là qu'une perte d'argent peu sensible pour une corporation solide; j'aime à penser que le docte aréopage de Saint-Thomas, s'il avait pu deviner l'avenir, aurait acheté cent fois plus cher l'honneur de propager un art qui allait contribuer au développement rapide des études classiques, et grossir, dans une proportion inespérée, les trésors d'érudition que depuis six siècles l'école confinait péniblement dans son armoire des chartes.

D'autres placements devaient avoir pour le chapitre des conséquences bien plus graves.

Précisément à la même époque où il devenait créancier du Mayençais, Saint-Thomas avait prêté à Henri de Hohenstein, vidame de l'évêché, une somme de quatre cents florins assis, pour plus de sûreté, sur le village de Bergbieten. En 1451, le vidame vint à mourir; mais son fils, Antoine de Hohenstein, s'engagea au paiement de la rente. Il n'en fit rien, et lorsque le chapitre réclama, Antoine agit en digne seigneur du moyen âge; il se jeta avec ses affidés sur le village d'Eckbolsheim, et pilla brutalement cette possession seigneuriale du chapitre créancier.

Delirant reges, plectuntur Achivi.

L'affaire fut portée successivement devant le tribunal de

Rotwyl, devant l'empereur, devant Frédéric-le-Victorieux, landvogt ou préfet d'Alsace : elle traîna ainsi pendant plus de six ans, et l'on finit, en 1457, par aboutir à un arrangement, où le chapitre tira un peu la courte paille; ce qui ne l'empêcha pas de continuer à prêter à d'autres seigneurs, aux Deux-Ponts, aux Lichtenberg, au margrave de Bade.

Malgré ces belles apparences et cette espèce d'embarras des richesses, le revenu individuel des vingt-cinq prébendiers n'était vraiment pas considérable. Soixante-quatre rézeaux de céréales, voilà quelle était la part principale de chacun. Je ne parle point des redevances accessoires, ni de la jouissance des maisons canoniales. Vers le milieu du quatorzième siècle, on avait un moment transformé en argent les revenus en nature; eh bien, ce n'était qu'une somme de 100 florins qui échéait à chaque prébendier. En tenant compte de la plus-value de l'argent à cette époque, la somme correspondrait à peu près à un millier de francs d'aujourd'hui. Il ne faut point oublier, du reste, que la plupart des bénéficiaires étaient pourvus autre part; que ces positions étaient de véritables sinécures, puisqu'en dépit des statuts, des règlements, des prescriptions de toute nature, les chanoines étrangers esquivaient la résidence, et que les résidants se déchargeaient autant que possible du soin des offices sur les summissaires ou sur les vicaires. On peut se faire une idée très-exacte de cet état de choses en le comparant à ce qui se passe dans l'église anglicane, dont les grands dignitaires assistent, à Rome, en spectateurs, aux cérémonies de Saint-Pierre, et laissent la charge des âmes saxonnes et irlandaises à des vicaires débarrassés du soin d'administrer les deniers.

Sous quelle pression impérieuse les choses étaient-elles devenues à ce point abusives? A qui la faute? Est-ce la cour de Rome, l'empereur, le chapitre lui-même qu'il faut en accuser? ou bien tout le monde? Hélas! oui. Depuis son érection en chapitre, le corps de Saint-Thomas avait grandi en importance; il était censé faire de libres élections, ou bien, pen-

dant quelque temps, le recrutement des membres nouveaux s'était réellement fait dans un esprit de paix et de liberté; mais affranchi de l'autorité diocésaine, le chapitre n'avait pas non plus l'appui de son évêque; le pape et l'empereur pesaient sur les élections, l'un par les grâces apostoliques ou par la nomination par provision, l'autre par le droit des premières prières; en d'autres termes, la cour pontificale nommait à l'avance à tel canonicat, lorsqu'il serait vacant; et l'on ne choisissait pas toujours les candidats les plus dignes. L'empereur intervenait lors des vacances; enfin, le chapitre lui-même allait au devant des abus, dans la personne de plus d'un de ses membres qui pétitionnait à Rome, pour cumuler avec les bénéfices de Strasbourg, des prébendes étrangères. Dans le principe, et jusqu'au treizième siècle, les roturiers avaient occupé ou la totalité ou une partie des canonicats; mais peu à peu l'aristocratie alsacienne fit entrer ses fils dans la riche communauté; c'étaient des rentes viagères acquises au prix de la renonciation au mariage officiel. De la sorte, les Zorn et les Müllenheim, les Landsperg et les Kageneck, les Meerswin et les Hohenstein participèrent aux bénéfices de Saint-Thomas; et, ce qui était plus regrettable encore, c'est ainsi qu'un bel établissement religieux se trouva entraîné dans les querelles de coterie et même dans ces guerres civiles au petit pied, qui troublèrent, au quatorzième siècle, la cité souveraine de Strasbourg. Presque toujours c'est pour des questions d'argent que s'engagent ces conflits du chapitre de Saint-Thomas; il en a, surtout avec les évêques, à partir du quatorzième siècle, après avoir été auparavant l'objet de leur sollicitude et en partie de leur munificence. Vers 1310, il y a lutte entre le chapitre et l'évêque Jean de Dirpheim pour affaire de collectes. Sous l'épiscopat de Berthold de Buchek, elle s'engage pour des questions de taxe et de contributions, ou pour des affaires de discipline. Puis le chapitre s'élève contre l'évêque Frédéric de Blanckenheim, ce digne précurseur de Guillaume de Diest, en fait de dilapidations. Pendant le grand schisme

d'Occident, le chapitre prend toujours le parti contraire à celui de l'évêque.

Au quinzième siècle, Saint-Thomas s'applique à gagner les bonnes grâces du magistrat municipal de Strasbourg.... Je ne fais qu'indiquer des situations; mais l'on entrevoit bien à quel point cette ancienne communauté, fille de Saint-Florent et d'Adeloch, était initée aux affaires de ce monde. Les autres chapitres et abbayes n'y restent pas étrangers; l'abbaye de Wissembourg joue aussi un rôle politique au quinzième siècle; mais quelle différence dans les motifs! On dirait, quant à notre chapitre, que, par ces frottements avec les puissances temporelles et spirituelles, il préludait aux ruptures du seizième siècle. On dirait que Saint-Thomas, à la fois cloître et école dès le neuvième siècle, couvait dès lors dans son sein les germes d'opposition qui plus tard arrivèrent à un si luxurieux degré de développement, et que sa mission, dans le diocèse de Strasbourg, était de servir de levain pour empêcher l'engourdissement des esprits.

Avant de terminer, rentrons un instant encore en plein moyen âge; allons-nous reposer et respirer le calme sous les belles voûtes ogivales de l'église, dans ce chœur où deux sarcophages attirent nos regards, celui de l'évêque du neuvième siècle et celui du guerrier franco-saxon du dix-huitième. Quel contraste encore et quel enseignement!

Le voilà, presque inaperçu dans sa niche, le monument funèbre d'Adeloch, ce cercueil de minime dimension[1], qui a renfermé les restes mortels d'un saint, ce corps chétif, asile d'une grande âme. M. Schmidt explique avec tact et bon sens les figures et les ornements allégoriques dont les niches en plein cintre des deux faces du cercueil sont décorées; il ne se perd point en interprétations plus ou moins hasardées, plus ou moins ingénieuses de ce symbolisme. Je renvoie à l'ou-

[1] M. Schmidt fait remarquer les petites dimensions de ce sarcophage: 1m,65 de long, 0m,50 de large, 0m,46 de haut; il pense qu'on n'a fait qu'y déposer les ossements de l'évêque Adeloch.

vrage même de notre savant guide, pour y lire l'histoire d'Adeloch ciselée sur la pierre[1]; et puis je ramène une fois de plus vos regards vers le superbe mausolée, symbole de l'histoire moderne, qui écrase par son actualité, par la sympathie directe qu'il nous inspire, nos retours vers le moyen âge. Pour comprendre ce dernier, il nous faut toujours une espèce d'effort, il nous faut l'assistance de l'érudition, le désir de vivre un moment au cœur de ce passé si loin de nous, tandis que nous touchons du doigt, nous comprenons, comme si elle venait de s'éteindre hier seulement, cette existence du vainqueur de Fontenoy, de l'un des plus nobles précurseurs de Napoléon Ier. Je ne regarde jamais le mausolée du maréchal de Saxe, sans répéter mentalement la magnifique péroraison de l'éloge funèbre composé par l'académicien Thomas; je vois les deux soldats qui ont servi sous Maurice entrer dans le temple où est déposée sa cendre, aiguiser leurs épées au marbre de la tombe, et sortir en pleurant sans proférer un seul mot; puis j'entends l'orateur, si heureusement inspiré, s'écrier : «Ils pensaient ces deux guerriers, que le marbre «qui touchait aux cendres de Maurice avait le pouvoir de com-«muniquer la valeur, et de faire des héros. Vous ne vous «trompez pas, dignes soldats de Maurice, tandis que son «ombre, du milieu de l'Alsace qu'elle habite, sèmera encore «la terreur chez nos ennemis et gardera les bords du Rhin, «la vue du marbre, qui renferme ses cendres, élèvera l'âme «de tous les Français, leur inspirera le courage, la magnani-«mité, l'amour généreux de la gloire, le zèle pour la patrie.»

[1] Voy. aussi deux monographies sur l'église de Saint-Thomas composées par MM. Schneegans et Heitz.



VINGT-SIXIÈME LETTRE.

Chapitres extra-muros de Strasbourg. — Chapitre de Haslach. — Reliques de saint Florent; construction de l'église ogivale de Haslach; sa restauration moderne. — Discussions du chapitre avec l'évêché. — Revenus du chapitre au dix-huitième siècle.

Monsieur,

Quatre ou cinq chapitres ou églises collégiales doivent attirer notre attention dans la Basse-Alsace. Ce sont les chapitres de Haslach, de Neuwiller, de Saverne, de Surbourg-Haguenau, de Wissembourg; ce dernier appartenait au diocèse de Spire[1].

Chacune de ces corporations exigerait une monographie spéciale. Ici nous n'aurons que le temps de jeter un coup d'œil rapide sur la destinée de ces églises, qui toutes ont joué un rôle plus ou moins grand dans l'histoire ecclésiastique de notre province.

Haslach est connu de la plupart de nos lecteurs; de nombreux promeneurs visitent chaque année, dans un vallon latéral du grand val de Bruche, la cascade de Nideck, qui ne peut, dans ses modestes proportions, se mesurer avec les chutes d'eau de la Suisse, mais qui offre au fond de magnifiques sapinières, et avec les ruines du château de Nideck[2], perché sur un roc, un point d'excursion inappréciable pour les habitants de la plaine.

Avant d'arriver à la cascade solitaire, on traverse, de toute nécessité, les deux communes de Nieder- et Oberhaslach, et dans le premier de ces villages se présente, à la droite du promeneur, l'antique église collégiale, nouvellement restaurée, à grands frais, sous la direction d'un savant architecte alsacien[3].

[1] Il en sera question sous la rubrique de l'*Évêché de Spire*, au bout de la série du clergé séculier que nous parcourons en ce moment.

[2] Il a été rendu abordable tout récemment par les soins de l'administration forestière.

[3] M. Bœswillwald.

La collection du chapitre de Haslach est une des plus importantes pour la valeur intrinsèque des pièces qu'elle renferme, plutôt que pour la quantité. Dans ces documents, on peut distinguer quatre groupes de faits principaux : les discussions qu'occasionnent les reliques du fondateur de l'abbaye primitive; les phases diverses de la reconstruction de l'église; les discussions avec l'évêché pour des affaires de juridiction; enfin des questions de revenus.

Au septième siècle de l'ère chrétienne, un petit hermitage abritait, dans la vallée de la Hasel, saint Florent, qui, d'après la légende fut appelé au palais mérovingien de Kirchheim, où il guérit miraculeusement la fille de l'un des rois Dagobert.

Ce souverain (probablement Dagobert II) gratifia le saint hermite de vastes domaines, situés dans le val de la Bruche: la magnifique dotation mérovingienne consistait surtout en forêts, et servit à l'établissement d'un cloître bénédictin, à Nieder-Haslach. Quoique saint Florent fût appelé à l'évêché de Strasbourg vers 678, il ne cessa de donner des soins à l'asile des cénobites qu'il avait réunis autour de sa primitive cellule.

Saint Florent mourut vers la fin du septième siècle, et son corps, enterré d'abord à Saint-Thomas de Strasbourg, qui lui devait aussi son origine, fut transporté dans le monastère de Haslach par les soins de l'évêque carlovingien Rachion (783 à 815).

Au douzième siècle, ce transfèrement donna lieu à de violentes discussions entre l'église de Saint-Thomas et celle de Haslach, chacune prétendant être nantie des reliques véritables du saint fondateur des deux établissements. Une descente sur les lieux fut faite, à Haslach, le 26 octobre 1143, par Burkard, évêque de Strasbourg, accompagné de quelques prélats de la Basse-Alsace. Quoique le corps du saint fût trouvé intact dans le tombeau, les chanoines de Saint-Thomas continuèrent à soutenir qu'ils possédaient la tête de saint Florent. En 1350, l'évêque Berthold de Bucheck, ayant appris que la

collégiale de Saint-Thomas s'apprêtait à faire de grandes dépenses pour l'ornement de cette relique, engagea la communauté à ne point passer outre jusqu'à plus ample information. A ce sujet Berthold rappela que l'évêque Burkard s'était déjà prononcé en faveur des reliques déposées dans le cloître de Haslach.

Quatre ans plus tard, l'empereur Charles IV, le spoliateur par excellence, visita le cloître au fond de la pittoresque vallée de Haslach, fit rouvrir le tombeau de saint Florent, et emporta, à cette occasion, le bras droit du saint; comme il fit, vers la même époque au haut du mont Sainte-Odile, où il s'empara de l'avant-bras droit de la sainte fondatrice [1].

Quelques années après la visite intéressée de Charles IV, Rodolphe d'Autriche, landgrave d'Alsace, obtint la moitié du bras gauche de saint Florent. Cent ans plus tard (1450), Robert-le-Palatin, évêque de Strasbourg, confirma une fois de plus l'authenticité du corps mutilé, qui restait déposé à Haslach.

Ce fut là le terme des spoliations, du moins de celles qui sont officiellement constatées. Pendant que l'on se disputait ainsi les restes vénérés de l'hermite mérovingien, l'église primitive de Haslach avait complétement disparu, et allait subir une rénovation totale. Il n'est pas sans intérêt de parcourir les phases principales de ces reconstructions, constatées par des documents authentiques dont notre collection reste dépositaire.

Vers 1274, l'église romane de Haslach menaçait ruine. Conrad de Lichtenberg, évêque de Strasbourg, appela par une lettre circulaire les fidèles de son diocèse et les membres de son clergé à contribuer de leur mieux à la reconstruction de l'église primitive de Haslach. Cet appel de l'illustre évêque coïncidait avec le mandement émis par lui pour la façade de la cathédrale.

[1] Voy. lettre dix-huitième.

Voici en quels termes intéressants il convie à la réédification de l'humble sanctuaire de Haslach :

«....Puisque selon les paroles de l'apôtre, tous nous serons «au pied du tribunal du Christ pour, selon nos œuvres cor«porelles, y recueillir la récompense ou la peine, il nous faut «prévenir par des œuvres de miséricorde le jour du jugement «dernier et, en vue des choses de l'éternité, semer sur terre «ce que, le Seigneur aidant, nous récolterons un jour au cen«tuple dans les cieux, ayant ferme espoir et confiance que «celui qui sème parcimonieusement fera une parcimonieuse «récolte et qui sème les bonnes œuvres recueillera de ces «bonnes œuvres la vie éternelle.

«Doncque, comme l'œuvre de notre église de Haslach, «dont les murs, consumés par une trop longue durée, me«nacent ruine, vient d'être reprise à neuf avec dépense et «avec de somptueux travaux, et comme à cette église les res«sources ne suffisent presque plus, pour que ladite œuvre «puisse être à bonne fin menée, ainsi qu'il convient en l'hon«neur de Dieu et de la glorieuse vierge Marie et de saint Flo«rent, patron de ladite église, nous prions, avertissons expres«sément et au nom du Seigneur exhortons, et en rémission «de vos péchés enjoignons à vous tous que sur les biens à «vous par Dieu conférés vous appliquiez de pieuses aumônes, «et que vous receviez les messagers de l'œuvre avec charité....

«....*Mais faisons défense aussi d'arrêter en quelque manière «par les présentes l'œuvre de l'église de Strasbourg, que nous «entendons devoir primer sur toute autre pétition, la présente «n'ayant de valeur que pendant deux années.*»

Au mois de juin 1287, ces travaux furent interrompus par un incendie; mais en 1295, vers la fin de sa carrière épiscopale, Conrad engagea le fils de l'architecte Erwin de Steinbach à mettre la main à l'œuvre; il publia une nouvelle lettre d'indulgence pour émouvoir les fidèles. De plus, il s'adressa à quelques-uns de ses confrères; sur sa demande, les évêques

de Metz, de Bamberg et d'autres prélats accordent aussi des lettres d'indulgence dans l'intérêt de Haslach; enfin, après la mort violente de Conrad, son frère l'évêque Frédéric de Lichtenberg suivit les mêmes errements à l'endroit de l'église de Saint-Florent.

«La vénérable église de Saint-Florent à Haslach, est-il dit «au début du très-long mandement de l'évêque Frédéric, «ayant été naguère dévastée avec ses livres, calices et autres «ornements par un déplorable accident, à savoir, un incendie «imprévu, de telle façon que ses murs, ses parvis, ses voûtes «et ses tours qui déjà menacent ruine, réclament une restau-«ration presque à partir de ses fondements; et les prévôts, «doyen et chapitre de ladite église de Saint-Florent ayant «l'intention de construire et restaurer somptueusement ladite «église, et leurs propres facultés ne suffisant point à cet effet, «nous vous prions, et au besoin ordonnons, en vertu de votre «vœu d'obéissance, et sous peine de suspension et d'excom-«munication, de recevoir avec bienveillance les fondés de «pouvoir de ladite œuvre, lorsqu'ils viendront à vous et exhi-«beront les présentes.... »

Trente ans plus tard, Berthold de Bucheck, évêque de Strasbourg, intervient de nouveau en faveur de l'église de Haslach; enfin, en 1385, l'évêque Frédéric de Blankenheim, pour hâter la fin de cette construction, qui traînait depuis un siècle, publia, avec quelques variantes, les lettres d'indulgence de Frédéric de Lichtenberg.

L'église ogivale de Haslach, telle que nous la voyons aujourd'hui, date donc de la seconde moitié du quatorzième siècle; il est rare de pouvoir préciser d'une manière aussi positive, à l'aide de documents, l'âge respectif de nos églises.

La guerre des paysans et celle de Trente ans amenèrent de bien mauvais jours pour l'abbaye et l'église de Haslach. A la date funeste du 6 juin 1632, la torche incendiaire ravagea les bâtiments du chapitre et la partie extérieure de l'église. En

1744, les pandours autrichiens campèrent dans l'édifice et la révolution de 1793 en chassa les chanoines bénédictins.

J'ai dit plus haut qu'au dix-huitième siècle, le chapitre de Haslach fut engagé dans des discussions pénibles avec l'évêché; il s'agissait du droit d'apposer les scellés sur les meubles et papiers des chanoines. Le bailli épiscopal de Schirmeck avait procédé à cette opération après la mort de Laurent Trenck (1756), prêtre vicaire du chapitre, malgré les protestations des chanoines, qui prétendaient relever directement du conseil souverain d'Alsace. En d'autres termes, Haslach, comme fondation royale mérovingienne, voulait l'*immédiateté;* elle voulait être rattachée, sans chaînon intermédiaire, au gouvernement français, et rejetait la justice seigneuriale de la régence de Saverne. Les récriminations du chapitre sont vives et amères; dans un mémoire, annexé à ce dossier, on rappelle les événements de la guerre de Trente ans et l'incendie de l'abbaye qui ne put être sauvée, quoique le chapitre, quelques années auparavant, eût fourni à l'évêché une contribution volontaire à l'effet d'en être protégé.

Il n'est pas sans intérêt de connaître la situation des revenus que percevait l'abbaye à peu près à la même époque. Dans un extrait des registres de visite, on trouve qu'en 1758 elle recevait 836 sacs de froment, 388 sacs de seigle, 187 sacs de méteil, 984 sacs d'orge, 93 sacs d'avoine, 1438 mesures (*Ohmen*) de vin blanc, 120 de vin rouge, le revenu de 69 arpents de prairies et 2370 florins en argent. Ce ne sont point là ces richesses exorbitantes, attribuées aux couvents par l'imagination populaire, qui aime à grossir les chiffres; mais il y avait, en tout cas, un revenu suffisant pour entretenir l'église et une dizaine de chanoines. En 1770 encore, un décret, émis par le vicaire général de Strasbourg, porte une augmentation de 200 livres pour la compétence de chaque membre du chapitre.

Ainsi, la situation de l'église de Haslach, aux approches de la révolution, était prospère et les mœurs des capitulaires

n'étaient plus sujettes aux reproches que leur adressait l'évêque de Strasbourg vers le commencement de la guerre de Trente ans. En 1614, ce prélat leur défendait de chasser pendant les offices, de porter des collerettes à fraise, et les barbes démesurément longues, à la mode du temps; il les engageait, en un mot, à ne pas donner lieu à scandale. Les malheurs du dix-septième siècle avaient porté remède aux abus signalés par le prélat; de plus terribles épreuves encore attendaient les chanoines de Haslach vers la fin du dix-huitième siècle; les portes de leurs demeures, celles de l'église allaient être fermées, les habitants dispersés ou emprisonnés. L'histoire de toutes nos abbayes aboutit, en 93, à une fin uniformément tragique.

Mais il n'en est pas tout à fait de même des destinées antérieures de ces établissements. Ici nous retrouvons, au contraire, cette infinie variété qui caractérise l'histoire des hommes et des institutions qu'ils fondent. Je vais, au sortir de Haslach, vous introduire dans le chapitre de Neuwiller, et vous verrez que le site, les édifices, les événements forment avec ce que nous avons observé dans la vallée de la Hasel, un étonnant contraste.

VINGT-SEPTIÈME LETTRE.

Abbaye et chapitre de Neuwiller. — Le site. — Les deux églises. — Leur histoire. — Troubles de la Réforme et de la guerre de Trente ans. — Mansfeld. — Relations du chapitre avec Hanau-Lichtenberg. — Le duc de Feltre à Neuwiller.

Monsieur,

A Haslach, une seule église ogivale au milieu d'une contrée de montagnes, de forêts, de prairies, nous a parlé du temps d'autrefois. Le sort de ces bénédictins ne présente point d'incidents très-variés; sauf les querelles avec Saint-Thomas et les grandes guerres dont toute l'Alsace a souffert, rien ne vient interrompre l'heureuse monotonie dans l'existence des disciples et successeurs de saint Florent.

A Neuwiller, ce qui frappe de prime abord, c'est, au cœur d'un pays ouvert, fertile, au pied de nos belles Vosges, une riante bourgade à laquelle de beaux édifices capitulaires donnent l'aspect d'une petite ville; deux églises, dont l'une (Saint-Pierre et Saint-Paul) réunit tous les styles d'architecture, depuis le byzantin du onzième siècle jusqu'aux replâtrages du dix-huitième; et dont l'autre (celle de Saint-Adelphe), quoique mutilée et privée de son chœur, présente un ensemble harmonieux du style plein cintre; et ces deux églises, comme nous allons le voir, témoins vivants de l'existence d'une collégiale qui les tenait réunis, dès la fin du quinzième siècle, sous une commune loi; puis, aux environs de Neuwiller, et dominant la bourgade au haut d'une montagne escarpée, le Herrenstein, cette demeure féodale si intimement liée à l'histoire de la communauté; enfin, à quelque distance du bourg, et plus en plaine, la ville de Bouxwiller, siége de la famille de Hanau-Lichtenberg, dont les rapports ou les conflits avec l'abbaye et le chapitre en diversifient l'histoire.

Si l'époque précise de la fondation de l'abbaye de Neu-

willer, communément attribuée à Sigebaud, évêque de Metz, n'est point connue, il est à peu près avéré que saint Firmin, au commencement du huitième siècle, en fut le premier abbé. Cette origine nous ramène en tout cas à l'époque mérovingienne, comme pour Haslach et comme pour Wissembourg, Marmoutier et d'autres abbayes de l'Alsace.

Drogon, fils naturel de Charlemagne et évêque de Metz, y transporta, vers 816, les reliques de saint Adelphe, et reconstruisit l'église, qui avait été dévastée par un incendie en 750. Les chapelles souterraines de l'église actuelle remonteraient, d'après Schweighæuser, jusqu'à cette époque carlovingienne[1].

L'église et l'abbaye étaient consacrées à saint Pierre et saint Paul; toutefois, les reliques de saint Adelphe y étaient aussi vénérées jusqu'au douzième siècle; alors une seconde église fut construite hors de l'enceinte du monastère bénédictin; la châsse du saint y fut transportée, et des chanoines spécialement attachés à ce service constituèrent la collégiale de Saint-Adelphe.

Pendant plus de trois siècles, l'abbaye et la collégiale vécurent ainsi l'une à côté de l'autre, la plupart du temps unies de cœur, quelquefois divisées d'intérêts. Un compromis entre Erpho, abbé de Saint-Pierre et Saint-Paul de Neuwiller, et Philippe, économe de Saint-Adelphe, révèle, dans la seconde moitié du douzième siècle déjà, un désaccord entre les deux établissements.

Il paraît, au surplus, que l'abbé exerçait un droit de surveillance sur la collégiale; car, à la date de 1303, Guillaume, abbé de Neuwiller, fit un règlement en vertu duquel nul ne pouvait être reçu chanoine de Saint-Adelphe, à moins de s'engager à prendre les ordres dans l'espace d'une année.

[1] Voy. les *Antiquités d'Alsace*, t. II, p. 136; et, sur la chapelle de Saint-Sébastien, les discussions soulevées dans le Comité historique d'Alsace, dès les premières séances (*Bulletin*, t. I[er]).

Plusieurs pièces du même siècle se rapportent à une discussion élevée entre l'abbé Dielmannus et Jean de Créhanges, le cellerier, qui ne s'était point conformé au règlement de 1303; confiné dans l'intérieur du cloître, Jean le cellerier rompit son ban et fut privé de sa prébende (1334 à 1336).

Des règlements émis par l'évêque Berthold, de 1343 à 1345, constituent pour l'abbaye des espèces de lois somptuaires. Défense expresse est faite aux moines de se servir de capuchons de soie au lieu de capuchons de peau de mouton, de porter des couteaux-poignards comme les laïques dissolus, d'innover dans le costume, de trop peu marquer la tonsure. Les règlements de 1362 défendent les jeux de hasard, la fréquentation des auberges, le port d'armes, les promenades dans les rues en jouant de la guitare. Une lettre de l'abbé Otton blâme les chanoines qui ont pernocté hors de l'enceinte du cloître. La tendance à la sécularisation était donc indiquée par les mœurs mêmes d'un couvent qui regimbait contre la sévérité de la règle monastique.

Le 28 décembre 1496 amène dans la situation respective des deux églises de Neuwiller un changement radical. C'est la date d'une bulle d'Alexandre VI qui sécularise l'abbaye, c'est-à-dire qui la transforme en chapitre, et ses moines en chanoines séculiers; au nouveau chapitre elle incorpore aussi l'ancienne collégiale de Saint-Adelphe, dont l'existence séparée cesse dès ce moment.

Ce n'était pas trop de l'union officielle de ces deux églises, pour faire face aux difficultés du seizième et du dix-septième siècle. Au moment où l'incorporation de Saint-Adelphe avec Saint-Pierre et Saint-Paul s'accomplissait, on n'avait sans doute pas encore la prévision ou le pressentiment des catastrophes instantes; mais il est permis de dire que, sans cette fusion, les deux communautés isolées n'auraient peut-être pas résisté à toutes les attaques et aux calamités qui vinrent fondre sur le chapitre.

Les agitations commencèrent dès 1502. A cette époque,

de nouveaux statuts étaient devenus nécessaires. Hugues de Fegersheim, prévôt de Saint-Pierre et Saint-Paul, en promulgua, avec le consentement des seize chanoines du chapitre. Il semblerait que ce règlement n'ait point remédié aux désordres intérieurs ; car, en 1520 déjà, Walther de Butten, successeur de Hugues, formule des plaintes contre des abus qui s'étaient glissés dans la congrégation.

En face de la Réforme, le chapitre, au lieu d'être en bonne harmonie, passa souvent son temps en procédures intérieures pour de mesquines redevances. Le nom de Conrad Rhynprucker, qui avait été nommé prévôt sous l'influence du comte de Hanau-Lichtenberg, seigneur temporel de la ville de Neuwiller, se mêle à toutes ces discussions. Rhynprucker rendit au décuple à son patron laïque les services qu'il avait reçus de lui ; en plus d'une occasion il lui sacrifia les intérêts du chapitre. Lorsqu'il mourut, la communauté crut être délivrée d'un traître et d'un tyran.

Dans la première moitié du dix-septième siècle, le chapitre traversa des tribulations bien plus grandes que celles de la Réforme, qui, après tout, ne lui enleva que l'usage de l'église de Saint-Adelphe et quelques revenus. Mais la guerre de Trente ans vint impitoyablement frapper la communauté. Au mois de décembre 1620, le comte Reinhard de Hanau offre aux chanoines de conserver, dans son château de Lichtenberg, les actes qu'ils voudraient soustraire aux chances de la guerre ; il s'engage à les recevoir eux-mêmes dans cet asile alors réputé inexpugnable. Des ordres donnés par le comte à ses agents forestiers prescrivent d'emporter des magasins du chapitre de Neuwiller une grande quantité de céréales et de vider les caves pour prévenir le pillage. Le dernier jour de cette même année, il engage itérativement les chanoines à se réfugier dans le fort de Bitche, comme seul moyen d'échapper aux vexations des soldats de Mansfeld.

Dans les premiers mois de l'année suivante, nous sommes en pleine guerre. A la date du 15 février, Michel Obertraut,

colonel allemand, mande aux chanoines réfugiés à Bitche, qu'ils aient à envoyer un délégué à Haguenau, pour y traiter d'une seconde contribution de guerre, exigée par le feldmaréchal Mansfeld. Le colonel s'abrite derrière les ordres reçus et conseille aux chanoines de s'exécuter pour prévenir de plus grands malheurs. Au dos de la lettre est minutée la réponse : « Le chapitre allait en référer au comte de Hanau, et priait en attendant le colonel de prendre pour sa part 10,000 rixdalers ! » — Malgré l'intervention du comte de Hanau, Mansfeld demeura inflexible et exigea une contribution de 15,000 florins.

Des questions de patronage d'église et d'avouerie agitent le chapitre après la paix de Westphalie, et occasionnent de fréquents conflits avec les comtes et la régence de Hanau-Lichtenberg.

Au dix-huitième siècle, la réunion de l'Alsace à la France ayant amené, par lettres patentes du roi, des chanoines français à Neuwiller, des luttes entre les deux nationalités ont lieu dans l'intérieur de la communauté. Nous verrons le même spectacle se reproduire dans d'autres établissements religieux d'Alsace. A Neuwiller, comme à Marmoutier, on accueillait sans empressement, souvent avec répugnance, les collègues d'au delà des Vosges.

Des conflits de juridiction entre le chapitre et les princes de Hesse-Darmstadt, successeurs des Hanau-Lichtenberg, se prolongent pendant tout le dix-huitième siècle jusqu'aux jours néfastes où les deux partis hostiles furent englobés dans une ruine commune.

Le chapitre de Neuwiller avait des propriétés et des rentes dans tous les villages des environs et sur d'autres points de la Basse-Alsace. A Strasbourg même, le prévôt et les chanoines avaient un hôtel, dont l'architecture, à la fois solide et élégante, fait encore de nos jours contraste avec la plupart des habitations du même quartier. Les belles habitations canoniales de Neuwiller se trouvent maintenant presque toutes

entre les mains de propriétaires laïques. Vous pouviez, en passant au commencement de la Restauration sous les croisées de l'un de ces hôtels, voir, de nuit, les reflets d'une lampe solitaire; ils éclairaient les travaux d'un homme de guerre, d'un ministre du premier Empire; le duc de Feltre (Clarke) y terminait silencieusement, au milieu de pacifiques études, une existence laborieuse qui avait été mêlée aux grandes affaires de son pays.

Et que de faits, que de discussions concentrées dans ce coin de terre depuis la fondation de l'abbaye carlovingienne! Que de bulles pontificales [1], pour régler les intérêts religieux ou confirmer les priviléges de l'abbaye de Drogon! Que de titres pour constater les donations, les actes de propriété de toute nature qui formèrent peu à peu le patrimoine de la double communauté de Saint-Pierre et de Saint-Adelphe! Que de transactions pour mettre fin à des conflits multiples, renaissants comme la tête de l'hydre de Lerne! Que de statuts et de règlements pour maintenir ou rétablir l'antique discipline! Que de guerres, de dévastations, que de mutations dans l'aspect extérieur du sol, que d'ébranlements dans les consciences et de métamorphoses morales! Quel rayonnement d'influence au loin par la communauté des prières, par la nomination de prêtres et de prébendiers dans plus d'une cure, dans plus d'une chapelle de cette contrée moyenne de l'Alsace! Que d'agitation aussi pour des causes souvent futiles! Tels que nous les avons vus dans les principales phases de leur existence, l'abbaye et le chapitre de Neuwiller occupent, dans l'histoire ecclésiastique de notre province, une assez large place; ils nous montrent, à plusieurs époques du moyen âge, dans l'intérieur de l'ancien couvent, la lutte sourde, comprimée de la chair en révolte contre l'esprit inflexible de la règle; plus tard, la lutte du pouvoir spirituel avec le pouvoir temporel. Comme site, Neuwiller, l'abbaye et la ville nous offrent,

[1] Le fonds de Neuwiller est un des plus riches en bulles.

côte à côte, le double caractère de notre belle province; d'une part la plaine avec ses molles ondulations et ses champs fertiles; la vigne et le châtaigner mariant leur riche végétation sur le flanc des coteaux; puis les montagnes avec leurs vallées agrestes et leurs forêts productives, objets de bien des contestations.

Les moines établis au cœur de ces domaines, sur la lisière de deux climats, de deux configurations de terrain toutes diverses, avaient-ils la conscience de ces beaux sites et de leurs effets pittoresques que nous ne nous lassons pas d'admirer?

Il me semble qu'on ne saurait refuser aux Bénédictins et aux autres corporations religieuses un tact exquis dans le choix des sites où s'élevaient leurs cloîtres et leurs lieux de prières. Plus réservés, plus tempérants que nous dans l'expression de leur pensée, ils ne faisaient point la description des tableaux qui les entouraient. En jouissaient-ils moins que nous? Je me refuse à le croire; les abbés Erpho ou Dictramnus, tout en réglementant la vie de leurs subordonnés, avaient, sans doute, l'âme ouverte aux grands spectacles de la nature; même au milieu des événements du seizième et du dix-septième siècle, plus d'un chanoine de Neuwiller, en gravissant les hauteurs du Herrenstein ou du Hünebourg, faisait trêve à ses douleurs, et se fortifiait pour la lutte avec les hommes dans la contemplation des œuvres de Dieu.

VINGT-HUITIÈME LETTRE.

Fonds du prieuré de Steige et du chapitre de Saverne. — Fonds du chapitre de Haguenau-Surbourg. — Fonds de l'abbaye ou de la prévôté de Seltz. — L'impératrice Adélaïde. — Sa jeunesse en Italie. — Sa délivrance par Otton-le-Grand. — Son âge mûr et sa vieillesse en Allemagne et en Alsace. — Fondation de l'abbaye de Seltz. — Mort de l'impératrice.

Monsieur,

Lorsqu'au delà de Wasselonne vous pénétrez dans la solitaire vallée de la Mossig, que vous suivez ce cours d'eau dans la direction du Schnéeberg et que vous montez ensuite par les forêts du Freudeneck, sur l'un des contreforts des Vosges, vous trouvez dans ce désert forestier une petite église romane, classée parmi les monuments historiques de la Basse-Alsace: c'est l'église d'Obersteige, qui nous rappelle un ancien prieuré, fondé par un comte de Dabo dans le courant du douzième siècle. La destination primitive de cet asile monastique avait été de donner, dans ces montagnes inhospitalières, des soins aux malades et aux pauvres voyageurs. Les pontifes, pendant le treizième siècle, laissèrent tomber des regards favorables sur cette église et sur ce couvent perdus au cœur d'un pays de forêts et de montagnes. Des bulles-priviléges d'Innocent IV et de Nicolas V sont émises en faveur de Steige. Mais en 1303, en vue de la détresse du temps, du peu de sûreté de ces routes solitaires et de l'impossibilité où se trouvaient les frères de vaquer à leurs devoirs hospitaliers, Frédéric de Lichtenberg, évêque de Strasbourg, frère de l'illustre protecteur d'Erwin, transféra les moines de Steige à Saverne. Une bulle de Clément V ratifia la translation de ce couvent-hospice, qui était dédié à la Sainte-Vierge.

Le couvent primitif, toutefois, ne fut pas complétement abandonné. Quelques conventuels continuèrent à y résider;

il y eut même partage régulier des propriétés (en 1307) entre les frères de Steige et ceux de Saverne; mais au quinzième siècle, les premiers quittèrent définitivement l'asile forestier, où ils furent remplacés par les religieuses de Klingenthal.

A Saverne, des discussions sur le service divin, sur la perception des offrandes et les attributions respectives ne tardèrent pas à s'élever entre les conventuels de Steige et le curé paroissial. A plusieurs reprises les évêques de Strasbourg durent intervenir et réglementer les rapports mutuels. A la fin on préféra fondre le couvent avec la paroisse. Une bulle de Sixte IV (1483) sécularisa le couvent de Sainte-Marie, qui devint chapitre de Saverne, et celui-ci poursuivit dès lors sa carrière, sans subir d'autres alternatives de bonne ou de mauvaise fortune que celles auxquelles fut exposée la ville de Saverne elle-même. C'est dire que les grandes crises sociales du seizième et du dix-septième siècle éprouvèrent fortement le chapitre.

Ces quelques notes historiques sont empruntées au fonds même annoncé en tête de cette lettre; ce n'est point un des plus considérables de notre collection, et je puis me dispenser d'en parler davantage pour passer à Haguenau et sur la lisière septentrionale de la forêt sainte, qui a pris son nom de cette ville préfectorale.

Le premier établissement d'une collégiale à Haguenau date de l'empereur Rodolphe de Habsbourg. Par son ordre, un prévôt et des chanoines furent installés dans l'église de Saint-George en 1287. Pendant les troubles du quinzième siècle, il fut question de transférer le chapitre de Haguenau à Saverne; on y renonça. Au dix-septième siècle, tout au contraire, on songeait à transférer à Haguenau même une collégiale voisine, celle de Surbourg, située au nord de la forêt; mais cette proposition rencontra des obstacles et ne fut réalisée qu'en 1738.

La collégiale ou le chapitre de Surbourg, que je viens de citer pour la première fois, datait, comme abbaye, du sep-

tième siècle; elle avait été fondée, vers 676, par Dagobert II, et jouissait, dès son origine, d'une souveraineté régalienne.

Sécularisée vers le commencement du treizième siècle, la collégiale de Surbourg eut l'honneur de fournir plusieurs prélats à notre siége épiscopal; Frédéric de Lichtenberg, Erasme de Limbourg, Jean de Manderscheid avaient été chanoines de Surbourg avant d'y monter.

L'église romane de Surbourg, dédiée à saint Martin et à saint Arbogast, est d'une grande simplicité[1]. Une lettre d'indulgence, émise par une série de cardinaux en faveur de ce sanctuaire, mérite de fixer un instant notre attention. Les chartes historiées sont rares dans notre dépôt.

Dans les fleurs ou arabesques, qui forment une bordure longitudinale sur les deux côtés du parchemin, se trouve encadrée, à la gauche du lecteur, la figure de saint Martin à cheval, découpant, selon la légende, une partie de son manteau pour en revêtir la nudité d'un pauvre. A la droite du lecteur saillit la figure de l'évêque saint Arbogast, dont les instances auprès du roi d'Austrasie avaient amené la première fondation de l'abbaye de Surbourg.

Le nom de Grégoire, cardinal-évêque d'Ostie, qui se trouve en tête de la charte, est formé par des lettres enluminées. Dans la lettre initiale on voit encadrée la figure de la Vierge avec l'enfant Jésus. Une bordure en fleurs est suspendue en ligne transversale, comme une guirlande, au haut de la charte; la partie inférieure n'a point d'ornementation. Une tête noire — celle du Christ — imprimée sur le suaire est placée au centre de la bordure supérieure.

Toutes ces peintures sont grossières; mais l'ensemble ne laisse pas de produire un effet agréable; les physionomies des saints ne sont pas dépourvues d'animation : celle de la Vierge manque de noblesse. Les arabesques sont gracieuses et les couleurs d'une belle conservation.

[1] L'église paroissiale était dédiée à saint Jean.

La translation de la collégiale de Surbourg à Haguenau a laissé des traces nombreuses dans nos archives. Une longue correspondance, des règlements, des procès-verbaux, des lettres-patentes du roi servent à constater ce fait majeur, amené par la décadence de l'établissement. A plusieurs reprises on avait tenté de mettre à exécution une mesure pareille. Pendant la guerre de Trente ans, en 1622, des conférences furent tenues à cet effet à Saverne; mais le chapitre de Surbourg fit rédiger un mémoire contre ce projet, en basant son refus sur l'exiguité des revenus, « qui seraient insuffisants « pour les chanoines s'ils devaient résider à Haguenau ; » on appuyait de plus sur l'impossibilité de mettre à profit les terres et les jardins de Surbourg dans le cas où la collégiale y serait transférée. Un rapport des commissaires épiscopaux (1631) sur les moyens de prévenir la ruine de Surbourg démontre la nécessité de destituer le prévôt, le doyen et quelques chanoines; le tout appuyé de preuves tirées de la conduite de ces dignitaires.

Au dix-huitième siècle, lorsque l'œuvre de la translation eut été consommée, on vit s'élever des querelles assez fréquentes avec le curé de Saint-George de Haguenau, pour des affaires de compétence et pour des droits de préséance au chœur. Des démêlés analogues eurent lieu avec les Prémontrés de Haguenau pour des questions de préséance dans une procession; plus d'une fois, je pense, les chanoines durent regretter l'asile paisible de Surbourg, que leurs prédécesseurs n'avaient pas voulu quitter.

En sortant de Surbourg, et en longeant la forêt de Haguenau, vers l'est, nous nous trouvons sur les bords du Rhin, en face de la très-ancienne ville de Seltz. Ici l'abbaye (plus tard prévôté et chapitre), fondée par l'impératrice Adélaïde, doit nous arrêter pendant quelque temps. Avant de parler du fonds de ce chapitre et du point de départ même de l'abbaye primitive, je demande la permission de retracer, de mon mieux, cette noble et belle figure de princesse et de femme

qui, aux côtés de l'évêque Erkanbold, domine l'histoire ecclésiastique d'Alsace pendant la seconde moitié du dixième siècle.

La poésie populaire et la légende ont orné, ont immortalisé le nom de l'impératrice Adélaïde ; je veux avant tout dire la simple histoire de cette princesse, appelée par la providence du fond de l'Ialie sur le trône d'Allemagne et dans nos contrées rhénanes, où le souvenir de son nom se rattache surtout à la fondation de l'abbaye de Seltz.

Dans la première moitié du dixième siècle, l'Italie était déchirée par des factions ; les grands de la Lombardie, pour se rendre indépendants, avaient l'adresse d'opposer constamment aux rois d'Italie, des princes de maisons étrangères. Ainsi, l'on vit Béranger de Frioul lutter avec Guy, et Lambert de Spolète avec Louis et Rodolphe de Bourgogne ; puis Rodolphe de Bourgogne lutter à son tour avec Hugues de Provence.

Ce dernier parvint à se maintenir comme roi d'Italie ; il épousa la reine Berthe, veuve de Rodolphe, et fit épouser à son fils Lothaire la princesse Adélaïde, fille de Berthe et de ce même Rodolphe, de son vivant roi d'Italie et de Bourgogne cis-jurane.

Adélaïde, épouse de Lothaire, était, selon tous les témoignages contemporains, éclatante de beauté ; sa carrière, comme impératrice, prouve que les grâces de son sexe n'étaient que les ornements extérieurs d'un caractère viril et d'une intelligence incomparable.

Béranger, marquis ou margrave d'Ivrée, parvint à grandir et à prendre de l'influence dans le nord de l'Italie contre Hugues de Provence. On reprochait à ce dernier d'avoir ménagé les Sarrasins, qui poussaient, du fond de l'Italie méridionale, leurs avant-postes jusque dans les passages des Alpes. Ce seul trait caractérise la situation du pays et l'anarchie de l'époque.

Les grands et les prélats abandonnèrent Hugues, qui se retira

dans ses domaines en Provence, laissant le fardeau du gouvernement à son fils Lothaire, couronné roi d'Italie. Peu de temps après, Lothaire mourut à Turin, empoisonné, dit-on, par le fait de son concurrent Béranger (22 novembre 950).

Adélaïde restait veuve; elle était jeune, belle, et représentait, sinon des droits héréditaires, du moins un parti puissant. Béranger demanda sa main, non pour lui-même, mais pour son fils Adalbert; et ayant éprouvé un refus, il emprisonna la veuve royale dans un château sur les bords du lac de Côme; d'autres versions placent le cachot de la reine Adélaïde sur les rives du lac de Garde[1]. La religieuse Hroswitha, à peu près contemporaine de la veuve de Lothaire, affirme que Béranger d'Ivrée confina la belle reine dans un château, uniquement par esprit de vengeance et pour s'emparer de ses bijoux, de ses trésors; elle ne parle point de projets de mariage repoussés par la veuve de Lothaire.

En prison, Adélaïde n'avait d'autre société que celle d'une servante et d'un clerc; la garde de sa personne était confiée à un comte. Elle parvint à s'échapper (le 20 août 951), grâce au prêtre qui avait pratiqué un corridor souterrain, donnant issue dans la campagne. A travers des périls sans fin et des aventures, où le roman se mêle évidemment à l'histoire, Adélaïde eut la bonne chance d'être recueillie par l'évêque Adelhard de Reggio, qui la cacha dans le château de Canosse, dans cette résidence historique, au pied de l'Apennin, où, 125 ans plus tard, l'empereur Henri IV subit, devant Grégoire VII, une humiliation sans exemple dans l'histoire de l'Empire et du monde chrétien.

Nous allons laisser un instant Adélaïde dans son nouvel asile, et nous reporter au nord des Alpes, d'où son libérateur devait lui arriver.

Tandis qu'au dixième siècle l'Italie et la France contemporaine se fractionnaient, il s'opérait au contraire, en Alle-

[1] *Annales de Trèves*, t. Ier, p. 459, citées par Ranke et Dœnnigès.

magne, un travail d'organisation et de concentration, comme si, sur le théâtre mobile de l'histoire, les contrastes devaient toujours et partout se trouver côte à côte pour l'amusement et l'instruction des hommes.

Otton Ier, celui qui allait douze ans plus tard poser sur son front la couronne impériale de Charlemagne, Otton Ier, roi de Germanie, avait, depuis son avénement en 936, poursuivi l'œuvre de son père, Henri l'Oiseleur, avec un éclatant succès ; à l'est de l'Allemagne il avait maintenu et battu les Hongrois, maîtrisé les Slaves au nord-est, dompté les Danois au nord et pesé à l'ouest sur les rois carlovingiens de France. Étendre son influence au midi des Alpes, écraser les Sarrasins et le mahométisme en Italie, comme il avait fait du paganisme magyare et slave, pousser jusqu'en Toscane et à Rome, telle devait être l'ambition de ce souverain, le premier roi d'Occident, qui, depuis Karl-le-Grand, avait toutes les qualités du héros et de l'homme d'État.

Il descendit en Italie (septembre 951), rallia à lui les prélats lombards les plus influents, s'empara de Vérone et de Milan, se fit déclarer roi des Francs et des Lombards, et mit en fuite Béranger, qui quitta furtivement sa résidence de Pavie.

Cette promenade militaire d'Otton-le-Grand s'était faite, d'après quelques chroniqueurs, sur l'appel même de la reine Adélaïde ; mais c'est là une circonstance quelque peu douteuse. A cette époque, Otton touchait déjà à sa quarantième année ; il avait, de son premier mariage, un fils, Ludolphe, duc de Souabe, qui servait dans les rangs de l'armée impériale et qui allait peu de temps après jouer le rôle de fils rebelle. Que des motifs politiques aient rapproché Otton et Adélaïde, cela est très-croyable ; mais travestir complaisamment ce fait en une passion mutuelle ou même unilatérale, ce serait avoir trop de complaisance pour les traditions romanesques dont la vie d'Adélaïde est semée.

Otton voulait, par la main d'Adélaïde, acquérir des droits sur la Lombardie ; il invita la princesse à se rendre à Pavie,

et délégua auprès d'elle, pour l'escorter, son frère Henri, duc de Bavière. Ce mariage de raison, improvisé, se fit vers Noël 951.

Gregorovius, l'éminent historien de «la ville de Rome au moyen âge, résume en quelques paroles énergiques les noces d'Otton : « Lorsqu'il serra dans ses bras nerveux la jeune reine « de Lombardie, cette princesse devint le symbole de l'Italie « qui se donnait à lui. »

En février 952, le nouveau roi d'Italie quitta la Lombardie avec sa jeune épouse, et se rendit, par le Saint-Bernard, Saint-Maurice et Zurich, dans ses États d'Allemagne. Béranger, marquis d'Ivrée, vint faire acte de soumission à Magdebourg. Voilà l'histoire, dépouillée de tout ornement parasite. Ne vous semble-t-il pas que ces contours seuls indiquent un tableau assez complet sans que la fiction vienne y appliquer ses couleurs ou son cadre d'arabesques?

Je me garderai toutefois de vous priver ou plutôt de vous faire grâce des principaux traits que la légende a mêlés aux événements positifs; il est toujours bon d'observer ce travail que l'imagination populaire accomplit sur la réalité. J'emprunte les linéaments de ces circonstances romanesques à une série de chroniqueurs reproduits par Muratori [1] et extraits par Dœnniges [2].

Dans sa fuite mystérieuse, la reine d'Italie, la belle veuve de Lothaire, est cachée dans un champ de blé; ses persécuteurs traversent le même champ; mais la protection visible de Dieu et du Christ cache et sauve la fugitive. D'après Odilon de Cluny, elle s'est réfugiée dans un marais; elle est épuisée de fatigue, de froid et de faim. Un pauvre pêcheur la découvre : «Qui êtes-vous, que faites-vous ici?» — Elle répondit : «Ne vois-tu pas que nous sommes loin de tout secours

[1] *Scriptores, rer. ital.* II, p. 734. C'est la chronique de Novalèse, Bonizon, Léon d'Ostie, Donnizon, Odilon de Cluny etc.

[2] *Annales de l'empire germanique sous Otton Ier*, p. 173.

« des hommes, et, ce qui est bien plus dur, que nous périssons de soucis et de faim. Si tu le peux, donne-nous quelque nourriture, console-nous. » Et l'autre, ému de pitié, répliqua : « Nous n'avons rien à manger que du poisson, rien « à boire que de l'eau. » Le pêcheur, comme tous les gens de son métier, avait du feu ; il allume un brasier, prépare un poisson. La reine goûte de cette nourriture ; le pêcheur et la servante l'assistent. Alors survient le clerc, le compagnon de sa prison et de sa fuite ; il annonce l'approche d'une troupe de vassaux armés, qui accueillent la reine avec des transports de joie et la conduisent dans un castel inabordable. — Telle est la version d'Odilon de Cluny.

D'après la chronique de Novalèse, la reine, pendant sa retraite dans les marais, est exposée aux désirs impudiques de l'un de ses compagnons de voyage et sauvée par la miraculeuse conversion de cet ami hypocrite et infidèle. Ces détails sont pleins d'intérêt, mais peu édifiants ; je n'oserais les reproduire ; le langage naïf des chroniques blesserait nos oreilles modernes.

Arrivée à Canosse, la reine y est assiégée pendant trois ans par le terrible Béranger, et c'est du fond de ce château qu'elle envoie un message au roi de Germanie. Otton arrive sur les ailes du vent, rapide et terrible comme la foudre ; à l'aide d'une flèche il fait lancer par dessus le camp des assiégeants une lettre à l'adresse de la reine, avec un anneau nuptial, jusque dans le château de Canosse ; le siége est levé, Béranger pris ; on lui crève les yeux par ordre d'Otton et on le relègue à son tour au fond d'un cachot.

L'un des chroniqueurs reproduits par Muratori met sur le comte d'Otton II, fils d'Otton Ier, la délivrance de la reine. C'est le roman complet. La *jeune* et belle princesse ne pouvait et ne devait être délivrée que par un *jeune* prince ; l'union des deux cœurs devait précéder ou couronner l'œuvre de la politique.

Donnizon, le biographe de la comtesse Mathilde d'Este, ra-

conte incidemment la merveilleuse délivrance d'Adélaïde; il la fait sortir de prison sur les bords du lac de Garde, à l'aide d'un prêtre très-adroit, nommé Martin, qui se constitue ambassadeur de la reine auprès de l'évêque Adélard et d'Otton, seigneur de Canosse, en éprouvant la fidélité de ces grands vassaux par une ruse mélodramatique. Il leur annonce la fausse nouvelle de la mort d'Adélaïde, leur arrache des larmes non douteuses et leur confie, seulement après cette épreuve, le sort de la belle fugitive.

Nous allons maintenant rentrer en Alsace, à Seltz même, dont l'abbaye, comme je l'ai indiqué au début de ce récit, doit son origine à l'auguste épouse d'Otton-le-Grand.

Après les incidents tragiques de son premier veuvage, arrivent pour l'impératrice Adélaïde les jours d'une éclatante prospérité. Pendant la durée de trois règnes, elle exerce une influence majeure sur les affaires publiques et trace dans nos contrées un sillon lumineux sur son passage. Elle aimait l'Alsace plus que les autres provinces du vaste empire germanique. Ne pourrions-nous pas chercher les motifs de cette prédilection dans le climat tempéré de la belle vallée du Rhin, dans les demeures royales construites par les Mérovingiens et les Carlovingiens, qui rappelaient un peu à l'impératrice les palais de la Lombardie, dans ces couvents enfin qui s'élevaient de toute part, en plaine et sur les hauteurs, et dont elle allait augmenter le nombre?.... Qui sait si le souvenir de la fondatrice de Hohenbourg, et celui de l'épouse persécutée de Charles-le-Gros n'ont pas contribué à attirer dans notre pays ce cœur ouvert, dès sa jeunesse, aux grandes émotions?

L'impératrice Adélaïde avait appelé auprès d'elle sa mère, la reine Berthe, et avait décidé son royal époux à donner à cette princesse l'abbaye d'Erstein (953). Elle-même obtint d'Otton l'abbaye de Wissembourg, celle d'Andlau et les cinq fermes royales de Hochfelden, Sermersheim, Schweighausen, Mertzwiller et Seltz (donation du 16 novembre 968), cette

dernière située près de l'emplacement du *Saletio* des Romains, que le fleuve capricieux du Rhin avait englouti.

Le fils d'Adélaïde, l'empereur Otton II, confirma (en 975) toutes ces donations et vit avec plaisir l'impératrice douairière conférer à l'abbaye de Murbach de vastes propriétés sises à Ammerswyr. Enfin, sous l'empereur Otton III, fils d'Otton II et de Théophanie, Adélaïde fonda en 987 l'abbaye de Seltz au milieu des domaines que l'empereur Otton-le-Grand avait détachés du fisc royal pour en doter son épouse. Ce patrimoine de l'abbaye de Seltz était appelé la propriété spéciale d'Adélaïde[1] et comprenait, sur un terrain de deux lieues de long et d'une lieue de large, quatorze communes dont neuf sur la rive droite et les autres sur la rive gauche du Rhin. Par la volonté de la pieuse fondatrice, cette terre, libre et impériale dans l'origine, devint terre ecclésiastique; la juridiction toutefois demeurait réservée à l'État.

L'impératrice ne s'en tint point à cette première libéralité. L'abbaye bénédictine de Seltz obtint successivement de l'empereur Otton III, petit-fils d'Adéaïde, la confirmation de toutes ses propriétés (992) et l'octroi de grands priviléges, par exemple celui d'élire librement son abbé (993), le droit de tenir un marché dans cette localité de Seltz, où affluaient les voyageurs des deux rives du Rhin et ceux qui allaient du nord au midi et du midi au nord de la Germanie. Le droit régalien de battre monnaie et de percevoir un péage fut conféré à l'abbé par le même souverain, sur les instances de son aïeule, qui fit consacrer par l'évêque Wiederhold (992) cette création, sur laquelle se concentra, pendant le reste de sa longue carrière, toute son affectueuse sollicitude. Adélaïde mourut le 15 décembre 999, presque sur la limite de deux siècles, à la clôture d'une période qui avait vu la reconstitution de l'Italie et de la Germanie. A cette œuvre, l'impératrice Adélaïde avait pris une part active; à l'intelligente prévoyance de l'âge mûr

[1] *Proprium Adelheidis.*

et de la vieillesse avait succédé l'agitation involontaire de sa jeunesse; elle avait été l'amie et la conseillère de son époux, la directrice de son fils et de son petit-fils, l'aide et le soutien de quelques-uns de nos grands évêques [1]; elle fut l'objet de la vénération des fidèles, et l'église reconnaissante récompensa les immenses services rendus par elle aux cathédrales et aux abbayes, au clergé séculier et au clergé régulier, en lui conférant les honneurs de la canonisation.

Cette illustre et sainte impératrice reposait à Magdebourg dans le même caveau que son époux, qui l'avait précédée de plus d'un quart de siècle dans la tombe [2]. Le nom d'Adélaïde est inscrit en lettres d'or dans l'histoire ecclésiastique et politique de l'Europe; l'Alsace est, à bon droit, fière de rattacher à ses annales du dixième siècle le souvenir de cette grande princesse.

Quelques mots seulement sur les destinées de l'abbaye fondée par Adélaïde.

L'empereur Henri VII conféra, en 1309, le titre de prince à Jean, abbé de Seltz, et érigea en principauté les terres de son domaine. Le pape Sixte IV convertit l'abbaye en collégiale, et l'électeur palatin Frédéric III, en confisquant ses revenus, l'érigea en Académie équestre.

Après la réunion de l'Alsace et de Strasbourg à la France, Louis XIV, ne voulant pas rendre tous les revenus de la collégiale de Seltz à leur primitive destination, en donna une partie au collége des jésuites de Strasbourg (1691).

Je n'ai pas le courage, après avoir fait le récit de la vie de l'impératrice Adélaïde, de vous entretenir du fonds même de l'abbaye de Seltz; il consiste en titres de propriété plus ou moins importants et en papiers de comptabilité; le souvenir de la fondatrice n'y a point laissé de traces. Descendre à des détails d'un intérêt un peu vulgaire, après avoir séjourné dans

[1] Erkambold et Wiederhold.

[2] Otton-le-Grand était mort en 973.

les hautes régions de la politique et de l'Église, ce ne serait pas même faire un tableau de genre après un tableau d'histoire; ce serait produire la nature morte à la suite des manifestations d'une existence vouée aux devoirs du trône et de la charité populaire.

VINGT-NEUVIÈME LETTRE.

L'évêché de Spire. — Sa circonscription. — L'abbaye de Wissembourg. — Son histoire. — Lutte entre l'abbaye et la ville. — Lutte avec les électeurs palatins. — Le château de Berwartstein. — Jean de Dratt. — L'abbaye transformée en chapitre. — Le chapitre réuni à l'évêché de Spire. — Les princes-évêques.

Monsieur,

Jusqu'ici je vous ai entretenu à peu près exclusivement d'établissements religieux qui faisaient partie de la circonscription de notre ancien évêché; il ne m'est point permis de clore cette revue de notre clergé séculier, sans avoir parlé des titres concernant le diocèse de Spire, qui est aussi représenté dans notre dépôt départemental.

L'ancien évêché de Strasbourg s'arrêtait, dans la Basse-Alsace, au midi du Seltzbach; au nord de ce cours d'eau, tout le reste de notre province relevait de l'évêché de Spire, qui s'étendait de plus sur le Palatinat et au delà du Rhin, sur une petite partie du pays actuel de Bade.

Lorsqu'en 1815 il s'est agi de faire le partage des pièces qui appartenaient à l'ancien évêché de Spire, nous avons livré aux commissaires de la Bavière rhénane l'immense majorité de ces documents, et nous ne possédons plus que les tristes débris de la collection primitive : d'abord, les liasses qui contiennent les titres de propriété des communes demeurées françaises, puis, les pièces de toute nature qui constatent les relations de l'évêché de Spire avec l'antique abbaye de Wissembourg, fondée par les rois mérovingiens, richement dotée par eux, sécularisée de 1524 à 1530, et incorporée par le pape Paul III à l'église de Spire (1545 à 1546).

L'intérêt historique de notre fonds de l'évêché de Spire repose tout entier dans les relations entre l'église métropolitaine de Spire et l'église abbatiale, puis chapitrale de Wissembourg. Pendant les deux siècles qui ont précédé la fusion, cet intérêt se concentre dans la lutte permanente des abbés de Wissem-

bourg avec la cité impériale, avec les dynastes voisins, surtout avec les électeurs palatins.

Le sort de Wissembourg me semble tragique comme celui de Haguenau ; après avoir joué un grand rôle au moyen âge, et s'être maintenu à une certaine hauteur pendant les trois siècles qui ont précédé la révolution de 89, le chapitre de Wissembourg a disparu dans la tempête ; et la ville, l'une des cités de la Décapole, s'est elle-même amoindrie de plus en plus à la suite des coups qui frappaient sa mère nourricière ; le traité de 1815, en nous enlevant une partie de l'ancienne Alsace, a réduit Wissembourg à n'être plus, sur l'extrême frontière du département du Bas-Rhin, qu'une petite ville, sans débouchés, sans commerce, sans industrie, bornée aux ressources de son terrain fertile, où les produits de la plaine se marient à ceux des côteaux vignobles et des montagnes boisées.

Le déclin est dur pour les individus, pour les corporations, pour les cités, pour les peuples. « Pas de douleur plus grande que de se souvenir du temps heureux dans la misère » a dit le grand poëte florentin. Wissembourg, c'est-à-dire les citoyens lettrés qui, dans cette ancienne cité de la landvogtey d'Alsace, parlaient ou comprenaient le beau langage toscan, pouvaient répéter et s'appliquer à bon droit la mélancolique sentence du Dante. Aucune espèce de gloire n'avait manqué à l'ancienne ville de Wissembourg : elle avait eu ses illustrations politiques, guerrières, religieuses, municipales, littéraires ; empereurs, rois, pontifes, prélats avaient doté de priviléges l'abbaye et la ville, ou les avaient combattues tour à tour ; amis ou ennemis avaient contribué à rehausser son nom ; l'institution du *Staffelgericht* (justice rendue sur les degrés de l'abbaye), et du *Kammergericht* (justice camérale, justice d'appel) jouissaient d'une considération historique, méritée ; mais, depuis soixante ans, elle n'était plus que l'ombre d'elle-même ; elle penchait tristement sa tête, dépouillée de sa couronne murale ; le cours d'eau de la Lauter, en passant au pied des murs de l'antique collégiale de Saint-Pierre et Saint-

Paul, où les princes-évêques de Spire n'officiaient plus, murmurait des sons plaintifs, parfaitement intelligibles pour les vieillards qui avaient encore vu les chanoines nobles animer ces splendides habitations, maintenant transformées en bureaux administratifs et en demeures champêtres.

Comment une abbaye seule pouvait-elle, de la sorte, favoriser l'essor d'une ville et lui valoir cette illustration européenne?

Le point de départ de cette congrégation bénédictine avait été brillant; le Mundat de Wissembourg, ce beau district situé des deux côtés de la Lauter, entre les montagnes et le Rhin, formait dès le septième et le huitième siècle, le noyau d'un vaste patrimoine; les bains de Bade appartenaient à l'abbaye à partir de 712; elle percevait de larges redevances du Rhin au Danube, des Vosges à la Forêt-Noire; des prélats intelligents et énergiques régissaient la communauté; à l'époque carlovingienne, les études fortes prospéraient au sein de ce cloître alsacien, comme à Reichenau; le moine Ottfried y composa son poëme du *Christ*, et nous légua, dans cette sonore paraphrase des Évangiles, le premier monument de la langue théodisque ou allemande....

Et lorsqu'à la fin du treizième siècle et dans le cours du quatorzième, la cité, qui avait grandi sous la protection du sanctuaire, devint sa rivale, lorsque les prétentions de la municipalité, favorisée par les Habsbourg, se heurtèrent contre les droits historiques de l'abbaye, les luttes incessantes, les violences même développèrent les forces respectives: le mouvement seul donne la vie; le repos ou l'indolence, c'est la mort.

Je ne puis entrer dans le détail de ces luttes, qui prennent au quinzième siècle un caractère plus grand; à cette époque, Frédéric-le-Victorieux paraît sur la scène; de protecteur qu'il devait être, il devient l'adversaire de l'abbaye, et, par contre coup, de la cité elle-même.

Vers 1469, l'abbaye de Wissembourg comptait vingt-quatre membres, issus des meilleures familles d'Alsace et de Lor-

raine; mais ces conventuels avaient conservé, au sein du cloître, les habitudes de luxe de leur maison paternelle. L'abbé Philippe d'Erbach était mort, laissant un déficit énorme qu'i s'agissait de combler; son successeur, Jean de Bruck, homme très-honorable d'ailleurs, ne se trouva point au niveau de sa tâche : Frédéric-le-Victorieux, en sa qualité de préfet d'Alsace, intervint et envoya une commission de réforme à Wissembourg. La position n'était plus tenable pour le chef spirituel de l'abbaye; il se réfugia dans les montagnes du Palatinat, au haut du château de Drachenfels, avec son prieur Anthès (Antoine) de Linange, dont le caractère remuant formait le principal obstacle à une conciliation.

Maintenant que l'abbé était en fuite et que la commission palatine intimidait le cloître et la ville, une réaction s'opéra dans l'opinion publique en faveur du prélat exilé. Il ne faut point oublier que plus d'un bourgeois de Wissembourg était investi de biens-fonds, appartenant au couvent, et que la révoution opérée dans l'intérieur de l'établissement par les moines de la stricte observance, envoyés par l'électeur, devait gêner les laïques qui dépendaient de l'abbaye.

Le mécontentement public se fit jour pendant un sermon tenu, dans l'église paroissiale de Saint-Jean, par le professeur Jodocus de Calw, venu tout exprès de l'université de Heidelberg, pour faire le panégyrique du coup d'État électoral, et pour vanter les vertus des moines de l'observance. Des injures violentes furent lancées contre le prédicateur, qui se sauva en compagnie des moines et des commissaires. Une députation bourgeoise se rendit, en octobre 1469, à Bade, où l'abbé Jean de Bruck s'était réfugié en quittant le Drachenfels, et où il habitait la maison, dite *zum Baldreit,* qui appartenait à l'abbaye de Wissembourg[1]. On le décida sans peine à rentrer à Wissembourg. L'abbé se travestit en femme malade, et passa la porte de la ville, dans un chariot conduit par le bourgeois

[1] L'empire avait, depuis longtemps, mis la main sur la donation de Dagobert, sur les thermes de Bade.

Pierre Brentz. Caché d'abord chez les Augustins, il put dès le lendemain faire sa rentrée solennelle à Saint-Pierre.

L'électeur palatin était furieux; jusqu'ici tout, dans sa carrière ambitieuse, avait réussi au gré de ses désirs; maintenant il fallait compter avec des moines et des bourgeois rebelles. Frédéric-le-Victorieux essaya d'abord la voie des armes; il assiégea Wissembourg; ses ingénieurs lançaient du feu grégeois sur les assiégés qui paraissent s'être comportés vaillamment; car la campagne aboutit à la convention de Germersheim (1470), qui maintint Jean de Bruck et Anthès de Linange dans leurs charges.

Cette guerre de Wissembourg avec l'électeur Frédéric-le-Victorieux a été racontée d'une manière vive, pittoresque par un habitant de la ville assiégée, par Eikard Arzt, dont la chronique a fait l'admiration du savant éditeur Mone; c'est une célébrité littéraire à inscrire après Ottfried.

Le traité de Germersheim ne mit point un terme aux dévastations qui désolaient les belles campagnes des environs de Wissembourg. L'empereur Frédéric III, en haine du Victorieux, avait empêché la cessation des hostilités. Louis de Veldentz, nommé préfet de Haguenau ou d'Alsace, à la place de son parent, l'électeur Frédéric, poussait les habitants de Wissembourg à se venger, et on ne suivit que trop cette impulsion venue du fonctionnaire impérial.

L'abbaye de Wissembourg était flanquée aux quatre points cardinaux, mais à quelque distance de la ville, des forts de Saint-Remy, de Saint-Paul, de Saint-Germain, de Saint-Pantaléon ou des quatre tours. Ce dernier, qui était un couvent fortifié, fut détruit, et celui de Saint-Paul, situé au nord de Wissembourg, fut assiégé par les comtes de Linange, frères du prieur Anthès.

Ce siége donna lieu à un incident dramatique. Au moment où la garnison du fort, qui voulait se rendre, éprouva un refus de la part des assiégeants, on vit s'élancer derrière les créneaux la jeune et belle femme du commandant Mühlhofer;

éperdue de douleur, échevelée, elle poussait des cris de détresse, en vue du sort qui l'attendait. Ce spectacle déchirant émut les comtes de Linange; ils accordèrent la vie sauve au commandant et à ses soldats; mais le château fut incendié sous les yeux mêmes de l'abbé de Bruck, qui était venu assister à cet acte de vengeance.

Sous le neveu et successeur de Frédéric-le-Victorieux, sous Philippe-l'Ingénu, la lutte de l'abbaye avec la maison palatine entre dans une phase nouvelle. Une figure, que la tradition a considérablement altérée, nous montre ses traits énergiques et audacieux. C'est du maréchal Jean de Dratt que je veux parler; mais avant de le faire voir lui-même, ne serait-ce que de profil, et un seul instant, il faut vous introduire dans sa résidence habituelle, ce nid d'où sortait le « dragon, » qui fut pendant de longues années le fléau et l'épouvantail de l'abbaye.

En entrant, au nord-ouest de Wissembourg, près de Bergzabern, dans une vallée transversale des Vosges, vous arrivez au village d'Erlenbach, que domine le château de Berwartstein (Berbelstein). Cette demeure féodale offre un caractère particulier; des voûtes, creusées dans le roc vif, forment trois étages de corridors sombres ou de casemates, qui servaient soit de refuge, soit de magasin et d'arsenal; l'habitation du maître est superposée au labyrinthe des souterrains, et du haut des chambres, ouvertes à tous les vents, le regard plonge sur un pays charmant de forêts, de prairies et d'étangs. Le castel et le roc, sur lequel il est assis, constituent le centre d'une assez vaste enceinte fortifiée, dont les ouvrages datent de la seconde moitié du quinzième siècle, tandis que l'origine première de la citadelle ou de l'habitation centrale remonte au delà du temps de Frédéric Barberousse. Cet empereur donna le Berwartstein en toute propriété à l'évêque de Spire; au treizième siècle, des usurpateurs paraissent s'y être établis; vers le milieu du quatorzième, l'abbaye de Wissembourg acquiert le château des frères de Wingarten et y nomme des châtelains (*Vœgte*), dont les lettres réversales et les arrange-

ments conclus avec l'abbaye forment, dans notre fonds de Spire, une série de titres curieux.

Quelques-uns de ces châtelains furent outrecuidants à l'excès, et comme ils avaient affaire à des voisins qui n'étaient pas d'une humeur plus pacifique, il en résultait des conflits incessants, quelquefois des surprises et des occupations temporaires du Berwartstein par les Ekebrecht de Dürkheim, qui résidaient dans le voisinage, à Drachenfels.

Pour en finir, l'abbé de Wissembourg mit le Berwartstein, en 1453, sous la protection de Frédéric-le-Victorieux.

Ce droit de protection se trouva converti, à la sourdine, en droit de propriété, sous le successeur de Frédéric. Le chevalier Jean de Dratt, natif de la Thuringe, avait rendu des services signalés aux deux électeurs palatins dans leurs longues luttes avec les dynastes de la vallée du Rhin; Philippe-l'Ingénu lui assigna, entre autres récompenses, la seigneurie ou châtelainie du Berwartstein.

Jean de Dratt, qui n'était ni plus ni moins violent que les autres chevaliers du Palatinat, mais qui avait, de plus qu'eux, une énergie à toute épreuve, et l'intelligence de ce qu'il *pouvait* oser, l'esprit de calcul et l'appui d'un maître puissant, Jean de Dratt se permit dans les vastes forêts des environs du Berbelstein, des dégâts et des empiétements intolérables; sur la Lauter, il entravait le flottage et la pêche; l'abbaye de Wissembourg et ses gens étaient lésés dans leurs intérêts vitaux; de là, des conflits, des discussions, des violences, dont le scandale arriva jusqu'aux oreilles du pape, de l'empereur et des membres de la Diète germanique. L'électeur Philippe prit aveuglément fait et cause pour son protégé; il s'ensuivit des litiges devant la chambre impériale, les diètes et en cour de Rome.

Nos cartons sont remplis de missives, mémoires, procès-verbaux d'enquête, instructions données, projets d'arrangements, actes notariés, sentences impériales, ayant trait à cette interminable lutte; c'est un labyrinthe de procédures, bien

autrement inextricable et compliqué que celui des souterrains du Berwartstein[1]. La mort même de Jean de Dratt, survenue en 1504, ne mit point fin à ces litiges, qui continuèrent entre l'abbaye et Christophe de Dratt, fils de l'usurpateur.

L'apparition et les actes du chevalier saxon, Jean de Dratt, élevé à la dignité de maréchal par son maître, paraissent avoir si vivement impressionné l'imagination populaire dans les contrées palatines, qu'on fit de lui un véritable démon incarné; la chronique de Hirsau par Trithème a surtout contribué à cette métamorphose que la tradition fit subir à l'antagoniste de l'abbaye de Wissembourg. La figure du chevalier, sculptée sur la pierre sépulcrale dans la chapelle de Schlettenbach, annonce bien un caractère fort et décidé, mais rien n'y dénote la méchanceté native, ni l'amour passionné du mal. La mauvaise renommée posthume de Jean de Dratt est pour moi un nouvel exemple du procédé que la tradition légendaire applique aux individualités marquantes pour les transformer, les grandir ou les enlaidir, mais elle me fournit aussi la preuve patente que le mythe est la métamorphose de la réalité, et non la création d'un être ou d'un fait imaginaire.

Au début de cette lettre, j'ai mentionné l'un des événements majeurs, qui imprima, après tant de traverses, à l'abbaye de Wissembourg, un caractère nouveau. La sécularisation de l'ancien établissement bénédictin eut lieu, en 1524, sous le pape Clément VII, et sous l'abbé Rudiger Fischer, qui devint ainsi le premier prévôt du nouveau *chapitre de Wissembourg*.

A peine cette faveur immense est-elle accordée à la vénérable fondation des Dagobert, que la guerre des paysans éclate avec ses violences communistes, et que le château-fort de Saint-Remy est pris et incendié par les révoltés. Wissem-

[1] Le château appartient maintenant à M. G Kastner. membre de l'Institut.

bourg, la ville, ne leur ouvrit point ses portes; mais cette résistance, méritoire dans des circonstances aussi graves, ne valut point à la ville le pardon de l'abbé-prévôt; les bourgeois, pour satisfaire ou éconduire les insurgés, leur avaient livré une partie des munitions de l'arsenal; les curés paroissiaux avaient été chassés. Le prévôt Rudiger commit le soin de sa vengeance à l'électeur palatin Louis V, fils et petit-neveu des mêmes princes, qui, pendant trois quarts de siècle, avaient fait à l'abbaye une guerre incessante.

Wissembourg fut bombardée (en juillet 1525), livrée et punie comme on punissait au seizième siècle, au sortir d'une lutte, où l'acharnement mutuel était au niveau des passions politiques et religieuses qui éclataient alors dans toute l'Europe centrale.

Au milieu du mouvement de la réforme qui enlevait à l'abbaye de Wissembourg une partie de son influence, l'incorporation du couvent de Sainte-Walpurge (en 1544) lui valut une augmentation de revenus. L'abbé-prévôt Rudiger avait encore vu s'accomplir cette adjonction du cloître situé sur la lisière de la forêt sainte; bientôt après il mourut à Sainte-Walpurge même (1545), et les embarras, les désordres qui suivirent sa mort, amenèrent, sous l'influence de l'électeur palatin Frédéric (III), l'incorporation du chapitre de Wissembourg à l'évêché de Spire (1545).

L'évêque Philippe de Flersheim prit en main les rênes du gouvernement du chapitre, et, à partir de cette époque, tous les prélats, ses successeurs, cumulèrent la dignité épiscopale avec celle de prévôt du chapitre de Wissembourg. Ils couvrirent de leur protection cet établissement historique. A chaque changement de règne, s'il m'est permis de me servir de cette expression un peu trop ambitieuse pour l'administration d'un ancien cloître, des cérémonies imposantes et significatives signalaient l'avénement de l'évêque-prévôt.

Parmi les noms de ces princes-évêques, successeurs de Philippe de Flersheim et de Christophe de Sœtern, se ren-

contrent ceux des familles les plus haut placées dans l'empire germanique : ainsi le successeur immédiat de Christophe fut Lothaire-Frédéric de Metternich (1652 à 1675), qui cumulait avec sa dignité d'évêque de Spire, celles d'archevêque de Mayence et d'évêque de Worms.

Damien-Hugues-Philippe-Antoine, comte de Schœnborn (1719 à 1743), était à la fois évêque de Spire et coadjuteur de l'évêque de Constance. De 1743 à 1770 c'est Francisque-Christophe de Hutten qui occupe le siége épiscopal de Spire et l'ancien siége abbatial de Wissembourg; la révolution surprend, dans cette double dignité, l'évêque Auguste Limbourg de Styrum.

Vous avez reconnu facilement parmi ces dignitaires le nom d'une famille qui avait déjà reçu le baptême d'une illustration littéraire; et un autre qui allait être revêtu d'un éclat nouveau dans l'histoire de la diplomatie contemporaine.

Pour ma part, je ne connais point, dans l'étude de l'histoire, d'occupation plus intéressante et plus instructive que celle de suivre les fils, imperceptibles d'abord, qui relient le présent au passé, et qui rattachent une simple abbaye aux destinées des grandes nationalités, des grandes familles et des grandes questions agitées sur le théâtre du monde. L'abbaye austrasienne de Wissembourg et le chapitre germanique qui la remplace au seizième siècle, offrent plus d'un de ces points de contact et de rapprochement; si j'ai réussi à montrer comment cette histoire toute locale touche à celle du Palatinat, de l'Alsace, de Bade et de l'empire germanique lui-même, mon but est atteint, et je serai justifié d'avoir, une fois de plus, ralenti nos pas dans cette course à travers nos établissements ecclésiastiques d'autrefois.

TRENTIÈME LETTRE.

Les abbayes d'hommes. — Altorf. Son origine, les donations. — Éphémérides d'Altorf. — Abbaye d'Ebersmünster. — Beatus Rhenanus, l'historien. — Sébastien Brant, l'auteur de l'Esquif des fous. — L'abbaye de Marmoutier et le couvent du Sindelsberg.

Monsieur,

Dans quelques-unes de mes dernières lettres je vous ai entretenu de celles de nos abbayes qui ont été sécularisées [1], ou qui se sont fondues dans la manse épiscopale. Maintenant il s'agit d'aborder les établissements religieux qui n'ont jamais perdu leur caractère monastique, c'est-à-dire les abbayes d'hommes et de femmes. C'est la dernière grande série de nos archives historiques, la dernière halte que nous ferons dans ces asiles, ouverts par la piété de nos ancêtres aux âmes fatiguées du monde, aux existences déclassées, au repentir, et où l'ambition avec ses froids calculs est parvenue quelquefois à se glisser.

Veuillez me suivre d'abord à une petite distance de Strasbourg, presque à l'entrée du val de la Bruche, auprès de l'église d'Altorf, dernier reste de l'abbaye bénédictine de ce nom. Cet élégant édifice offre dans plusieurs de ses parties la juxtaposition des deux styles d'architecture qui se sont partagé le moyen âge. Comme elle est élégante, l'ornementation de la porte cintrée dans la façade méridionale, avec ses coquillages et ses enroulements! quelle gracieuse corniche et quel charmant encadrement de colonnettes et de chapiteaux d'acanthe pour les fenêtres de la façade gothique, exposées aux rayons du soleil couchant! Et si par l'atrium byzantin vous entrez dans l'église même, où domine le tiers-point,

[1] Haslach, Neuwiller, Steige, Saverne, Haguenau, Surbourg, Eschau etc.

partout vous trouverez des sujets d'étude, qui vous inspireront à l'avance quelque intérêt pour l'histoire et les documents de l'abbaye elle-même.

Le monastère, qui doit son origine à Hugues, comte de Dabo ou Dagsbourg (960), grand-père du pape saint Léon (IX), possédait des archives, dont les plus anciens titres remontaient presqu'à l'époque de sa fondation. Une charte, émanée du jeune et aventureux empereur Othon III (de l'an 999), approuve une donation faite au couvent par le noble *Nemedicch*. Même en faisant abstraction de la haute antiquité de ce titre, qui dotait l'abbaye du village de Düttlenheim, du privilége de la bangardie (*Banwarthum*) etc., on rencontre dans le corps de la charte la désignation du district du Nortgau (opposé au Sundgau ou Sudgau), qui lui donne une valeur géographique. Cinquante ans plus tard, une bulle de Léon IX confirme une donation faite à l'abbaye par le comte Eberhard, et qui consistait en dîmes à Altorf, Grendelbruch, Bærenbach. De semblables donations se répètent de distance en distance et sont constatées par des chartes de Frédéric Barberousse (1153); d'Agnès, abbesse de sainte Clodeswinde, à Metz (1171); d'Ulric, comte de Ferrette (1235); par des bulles de Célestin III[1] (1192), d'Urbain IV (1263), du Concile de Bâle (1438-1440)[2], de Nicolas V (1451-1457), de Pie II (1462) etc.

Parmi les pièces historiques, un volume in-folio, intitulé : *Les éphémérides d'Altorf*, rédigé en latin par Amandus Trenss, prêtre d'Altorf, indique les faits mémorables qui se sont passés sous les divers abbés, à partir de l'époque de la fondation, jusqu'en 1617, au moment où la guerre de Trente ans

[1] La bulle de Célestin énumère parmi les propriétés de l'abbaye: Düttlenheim, Bærenbach, Grendelbruch, Guirbaden, Dambach, Sainte-Aurélie de Strasbourg, Ergersheim, Meistratzheim, Sigolsheim, Wolfisheim etc., toutes localités qui nous sont bien connues.

[2] Le Concile de Bâle défend aux barons, comtes et seigneurs, d'inquiéter ou de troubler l'abbaye par des tailles et des exactions; il fait un lamentable récit des malheurs du temps: c'était l'époque des Armagnacs.

allait éclater. Que trouvons-nous, en jetant un coup d'œil sur ce passé de l'abbaye? Une vie de prospérité d'abord, puis un point d'arrêt au treizième siècle pendant les luttes entre l'évêque et la ville de Strasbourg; car l'abbaye subit alors des dévastations, que les libéralités des siècles suivants répareront à peine.

Le seizième siècle la trouve déjà fort amoindrie; au moment de la réforme, douze religieux en forment tout le personnel; vers la fin du même siècle (en 1587), les troupes françaises l'occupent pendant six semaines, et la lutte de l'évêque de Strasbourg avec l'administrateur protestant, George de Brandebourg, eut pour Altorf des suites désastreuses. Un abbé intrus, Gaspard Bronner, ne parvint point à résider dans l'abbaye même; il fixa sa demeure de l'autre côté du Rhin, à Offenbourg, où il mourut (1600). Les conventuels d'Altorf, réunis à Ettenheimmünster, à l'entrée d'un vallon de la Forêt-Noire, se hâtèrent de lui donner un successeur dans la personne de George Laubach; mais, à son tour, l'administrateur protestant ne voulut point admettre la résidence de ce prélat, ni celle des conventuels survivants.

Lorsqu'en 1610, l'abbé parvint à rentrer dans la demeure abbatiale dépouillée, trois religieux l'occupaient. L'église fut lentement restaurée et consacrée de nouveau, en 1617, à la veille de la guerre de Trente ans.

Je vous fais grâce des nombreux titres de propriété que renferme ce fonds, et je vous prie de faire vos adieux à l'église où reposaient les aïeux de saint Léon; nous allons nous diriger, au midi de Strasbourg, aussi en pays de plaine, vers l'abbaye d'*Ebersheimmünster*. Il n'y a point en Alsace de monastère qui ait aussi complétement disparu du sol pendant la guerre de Trente ans. L'église actuelle d'Ebersmünster et les bâtiments attenants ne conservent plus de trace des anciennes constructions. Les clochers qui, de loin annoncent l'emplacement du temple mérovingien, ont été élevés dans la seconde moitié du dix-septième siècle; les substructions de la

tour située vers l'est paraissent seules dater de plus haut. Tout ce qui reste de l'ancien Ebersmünster se trouve désormais dans nos archives, dans la légende et les vagues traditions du peuple. Des édifices convenables, mais privés de la consécration des siècles, occupent le terrain où saint Déodat, évêque de Nevers, bâtit une première église (vers 667), sous l'invocation de saint Pierre, saint Paul et saint Maurice ; les moissons recouvrent le sol où Sigebert, fils de Dagobert II, fut blessé, dit-on, par un sanglier dont il avait suivi la trace au fond des forêts[1].

De nombreux cénobites étaient venus rejoindre saint Déodat ; leur agglomération dans ces forêts vierges donna naissance au monastère d'Ebersmünster, libéralement doté par le père de sainte Odile, à ce que porte la tradition, et par Thierry III, roi d'Austrasie, qui vint lui-même visiter saint Ehrhard, successeur de saint Déodat et fondateur de Saint-Dié en Lorraine[2].

En 889, Arnoulphe, roi de Germanie, mit Ebersmünster, l'abbaye bénédictine, sous la protection de l'évêque de Strasbourg ; de ce moment, l'histoire de l'abbaye se confond avec celle de l'évêché.

Les relations de clientèle et de patronage n'empêchèrent pas des litiges assez fréquents entre le chef du diocèse et l'abbé, au sujet de la possession du bourg d'Ebersheim ; et ces luttes intestines, constatées par des enquêtes et des pièces de procédure, contribuèrent à l'appauvrissement successif de l'abbaye.

A l'entrée de la révolution, des scènes de violence se passèrent dans le cloître, où des paysans de la localité et des environs firent invasion pour s'emparer des colligendes et des

[1] De là le nom de la localité : Ebersheim, demeure du sanglier ; Ebersmünster, *Apri monasterium*.

[2] Les premières dotations d'Ebersmünster étaient, pour la plupart, situées dans le Haut-Rhin, au val de Münster et à Sigolsheim.

anciens titres de propriété. Le dernier abbé, Exuperius Hirn, dut céder la place.

Les documents qui forment le fonds de l'abbaye d'Ebersmünster, sont loin de remonter à l'époque de la fondation du monastère; les plus anciens datent du treizième siècle. Une longue série de bulles et de lettres épiscopales s'étend de 1297 à 1749. La pièce la plus curieuse de cette rubrique du «culte» est une ligue ou convention formée en 1415 par une grande partie des monastères et des chapitres du diocèse de Strasbourg contre les exactions de l'évêque Guillaume de Diest; trente-trois sigilles appendues à cet acte historique rappellent, ainsi que le préambule de la charte, les noms des parties contractantes. Un autre document de 1487 fait connaître l'existence d'une ligue analogue formée contre la perception illégale des dîmes par le Saint-Siége. L'évêque Albert de Strasbourg s'engage lui-même avec son parent, l'archevêque de Mayence, à résister à ces exactions. La convention est rédigée en termes respectueux, mais péremptoires; elle revendique formellement les droits, pactes et priviléges de la nation germanique à l'endroit de la cour de Rome. Ces pièces ne sont pas sans importance historique; elles fournissent une preuve de plus à l'appui de l'opinion, que, dans le sein du clergé même, se préparait cette réforme qui éclata violemment au seizième siècle.

Parmi les nombreux inventaires de succession qui figurent dans le fonds d'Ebersmünster, on remarque celui de l'historien Beatus Rhenanus (seizième siècle). Le relevé de l'argenterie et des obligations du savant Schlestadtien a été fait au nom de l'abbé d'Ebersmünster par le bourguemestre de Schlestadt, sur la demande des héritiers. A ceux de mes lecteurs qui ne connaissent ni l'origine ni la valeur littéraire ou scientifique de Beatus Rhenanus, je dirai qu'il est né à Rhinau d'un père néerlandais; que son vrai nom est Béat Bild, mais qu'il a été latinisé suivant la mode du seizième siècle; que le jeune Beatus fit ses études à Strasbourg, à Bâle et à

Paris; qu'à partir de 1520 il ne quitta plus Schlestadt, où il vécut, anobli par Charles V, dans la jouissance d'une grande renommée, comme savant humaniste, éditeur de Tacite, des œuvres d'Érasme de Rotterdam, et comme historien de l'empire germanique. Il ne fut point mêlé aux discussions politiques et religieuses qui divisaient son pays; il consacra son temps et son influence à la prospérité des lettres, et se fit une gloire respectée de tous. Sa bibliothèque, considérable pour l'époque où elle fut réunie, devint, par la volonté du testateur, la propriété de sa ville d'adoption. Ces volumes de Beatus Rhenanus sont encore le plus bel ornement de la bibliothèque de Schlestadt.

Le nom d'un autre savant, à peu près contemporain de Beatus, figure aussi dans le fonds d'Ebersmünster. C'est dans une charte émise par le stettmeister de Strasbourg, que se rencontre, comme arbitre, Sébastien Brant, docteur en droit, à côté de Jacques Worm, André Trachenfels et Pierre Museler. Sébastien Brant, n'avait pas seulement étudié la jurisprudence; il connaissait à fonds la nature humaine. Son œuvre capitale, l'*Esquif des fous* (*das Narrenschiff*), est peu poétique, quant à l'invention; et cependant elle a eu l'insigne « honneur d'être éditée, interprétée, imitée, puis tra-« duite dans toutes les langues de l'Europe civilisée; enfin « commentée à l'instar du Dante, et admirée par les plus « illustres de ses contemporains. A toutes les époques, les na-« tions les plus dissolues ont rendu justice aux hommes de « talent et de génie qui voulaient leur enseigner l'art de bien « vivre et de bien mourir, non pas en suivant la règle d'Épi-« cure, mais en se conformant à la loi divine et en extirpant « du cœur la racine du mal. Sébastien Brant n'est point l'égal « de Molière, quoiqu'il ait connu, aussi bien que l'illustre « contemporain et protégé de Louis XIV, les abîmes du cœur « et les plaies de la société humaine; mais il est l'égal de « Rabelais, moins l'impureté grotesque de l'auteur de *Gar-« gantua*. Sa vie pratique a été à la hauteur de sa doctrine

« morale ; il a conservé les mains pures au milieu des grandes « affaires, et l'âme droite au milieu des intrigues du monde[1].»

L'abbaye d'Ebersmünster, enveloppée par l'Ill, était aussi située dans le voisinage du Rhin ; il n'y a donc rien d'étonnant que, dans ce fonds, plus d'une pièce ait trait à la navigation fluviale.

Un document de 1546 renferme une transaction entre l'abbé d'Ebersmünster et les maîtres de l'endiguement du Rhin à Marckolsheim, au sujet des contributions pour les travaux du Rhin, auxquels le couvent était tenu par un engagement daté de 1458. Le Rhin, en tout temps capricieux et destructeur, nécessitait le concours de tous les propriétaires riverains pour arrêter les inondations ou la corrosion des rives ; aussi l'abbé d'Ebersmünster, qui avait fait mine de ne point s'acquitter des charges assumées par ses prédécesseurs, fut-il condamné par les arbitres.

L'époque de la guerre de Trente ans est marquée dans notre fonds par deux ou trois pièces curieuses ; l'une renferme la liste des objets précieux, livrés le 17 décembre 1632, par la commune d'Ebersheimmünster au fiscal suédois. A côté de chaque article figure le nom du propriétaire qui subit cette contribution forcée. Une autre pièce de 1637 est la minute d'une supplique adressée, probablement par l'abbé, au nonce apostolique pour lui demander la faculté d'absoudre, en certains cas, les hérétiques venus à résipiscence. Dans les considérants de ce mémoire il est dit que l'évêché de Strasbourg est partout infecté d'hérésie, et que ses dignitaires ecclésiastiques sont en fuite pour échapper aux Suédois. Enfin, une circulaire adressée par Gabriel, évêque de Tripoli, à tous les membres du clergé du diocèse strasbourgeois, à la date du 23 novembre 1646, demande des renseignements sur le nombre des paroisses vacantes ou désertées

[1] Voy. *Histoire de la Basse-Alsace et de la ville de Strasbourg*, par l'archiviste du Bas-Rhin, p. 162 et 163.

par leurs curés. On approchait de la fin de l'épouvantable crise trentenaire, et l'on songeait à réparer le mal.

Ces indications, prises un peu au hasard, doivent suffire, je pense, pour donner une idée du genre d'intérêt qui s'attache à ce fonds, peu considérable en quantité, lorsqu'on le compare à d'autres, par exemple à celui de Marmoutier dans lequel je vais vous introduire.

J'ai visité l'église de Marmoutier, comme celle d'Ebersmünster, pour la première fois, presque au début de ma carrière d'archiviste, dans un moment où la fraîcheur des impressions, que rien ne compense plus tard, donnait à ces courses tout le charme d'une découverte. A cette époque (1841) l'aspect de la remarquable église de Marmoutier et de ses alentours immédiats était triste et pénible. Au nord, au sud, au couchant de l'église s'étendaient les débris des vastes bâtiments qui formaient l'enceinte de l'abbaye. Des pans de murs, d'élégantes croisées sans vitraux, avec des portes dont l'ornementation dégradée attestait encore une splendeur passée, embrassaient une vaste étendue de terrains entrecoupée de décombres.... Sur quelques-uns de ces murs, il y avait des simulacres de toits : derrière quelques-unes de ces croisées, des restes de chambres où l'indigence était allée se cacher. En passant à travers les cours nombreuses, sous les voûtes des anciens passages et des avenues, on se croyait dans un vaste édifice, pris d'assaut et systématiquement dégradé. Les vergers de l'abbaye étaient transformés en pièces labourées; au pied des murs, du côté septentrional et méridional de l'église, des parcelles de jardinets séparés par des murs à hauteur d'appui, formaient de ces abords un vrai labyrinthe de ruelles. Je ne sais si cet état des lieux a considérablement changé. Quant à la basilique elle-même, elle était lézardée sur plus d'un point, et elle exigeait de promptes réparations, effectuées depuis cette époque. Au surplus, même dans son état de dégradation partielle, cette vieille église aux tons chauds, avec les deux étages de sa façade, divisée en réguliers

compartiments par des plates-bandes imitant des pilastres, avec ses guirlandes d'arcatures, son triple pignon, ses deux tourelles octogones, dominées par une grande tour carrée, cette église exerça sur moi un attrait irrésistible; je venais, avant de la visiter, d'être initié dans une partie de ses destinées; ce que j'en savais, me suffisait largement pour y rattacher le souvenir des moines, qui pendant neuf siècles avaient traversé les arcades cintrées de ce portique, et étaient venus s'agenouiller sous les voûtes ogivales de la nef. Quelques parties de cette histoire locale demeuraient encore enveloppées pour moi de ce jour crépusculaire qui exerce une autre espèce d'attraction.

En sortant de Marmoutier, je m'étais acheminé vers une colline qui s'élève à l'ouest de la bourgade, et au sommet de cette petite éminence, je me trouvai en face d'une humble chapelle, dont j'ignorais le nom et l'existence. Un journalier, qui travaillait dans le voisinage, me nomma le *Sindelsberg*. J'étais sur l'emplacement d'un couvent de femmes qui avait complétement disparu du sol. Quelques mois plus tard, en continuant mes explorations dans le fonds de l'abbaye de Marmoutier, je tombai sur une charte historiée qui représentait dans sa partie centrale l'église byzantine du Sindelsberg, et dont les inscriptions placées dans des bandes longitudinales et transversales, relataient l'origine de ce monastère, rattaché par des liens spirituels à la grande abbaye voisine. Ainsi la petite chapelle, presque insignifiante, dont j'avais touché le seuil, était le dernier témoin d'une fondation monastique, fille et sœur de Marmoutier. La charte-polyptique que je tenais entre mes mains, révélait à mon ignorance un nouveau chapitre dans l'histoire de l'abbaye, qui rattachait sa première origine à un moine irlandais, à saint Léobard, disciple de l'illustre saint Colomban. — Et comme toutes nos abbayes d'Alsace, quoique apparentées et similaires dans leur point de départ, offrent néanmoins, sous cet air de parenté, des traits distinctifs et des accidents qui diversifient leurs an-

nales, j'entrevis de prime abord que je me trouvais, ici, en face d'une circonstance spéciale, particulière à Marmoutier; je voyais une communauté de femmes s'élevant à côté d'une congrégation d'hommes, à laquelle le couvent des religieuses devait son existence et qui allait un jour l'absorber dans son sein.

Plus tard encore, assez récemment, en étudiant les éloquentes pages de l'histoire de France de Henri Martin, j'y vis la confirmation de ma sympathie primitive pour Marmoutier[1]. Je crus retrouver dans ce couvent du Sindelsberg la réalisation des traditions monastiques de l'Irlande, où des communautés de femmes s'établissaient aussi à côté des monastères d'hommes, pour vivre sous une règle commune. L'éminent historien que je viens de citer, signale en Flandre et en France des *couvents doubles* (ceux de Nivelle, de Maubeuge, de Remiremont), établis à l'imitation de celui de Kildare, en Irlande, pas des disciples de saint Colomban.

Dans ma prochaine lettre j'entrerai en quelques détails sur l'abbaye de Marmoutier et sur le vaste fonds que ces bénédictins nous ont légué.

[1] Voy. mes rapports au préfet du Bas-Rhin, années 1841 et 1843.



TRENTE ET UNIÈME LETTRE.

Fonds de l'abbaye de Marmoutier, du couvent du Sindelsberg et du prieuré de Saint-Quirin. — Premiers siècles de l'abbaye. — Les moines ou saints irlandais. — Origine et fondation du Sindelsberg. — Belle charte polyptique. — Église de Saint-Martin de Marmoutier. — Guerre des paysans. — Discussions pénibles dans l'intérieur de l'abbaye. — Origine du prieuré de Saint-Quirin; son histoire. — Contenu sommaire du fonds de Marmoutier.

Monsieur,

Le site de l'ancienne abbaye de Marmoutier et du bourg de ce nom, sans compter parmi les plus pittoresques de l'Alsace, présente néanmoins un mélange agreste et charmant de terres cultivées, de prairies, de bois, de collines, et aboutit à un fond de montagnes peu élevées, où les ruines des deux Géroldseck rappellent les relations intimes et souvent fort désagréables du monastère avec ses avoués (Vœgte) ou prétendus défenseurs.

Sous les Mérovingiens, les disciples de saint Colomban vinrent s'établir dans ce pays, alors appelé la Marche d'Aquilée, et tout couvert de forêts épaisses servant aux chasses royales. Les moines Irlandais ou hiberniens, de race gælique, firent ici, à la fin du sixième et au commencement du septième siècle, ce que d'autres moines bénédictins firent un peu plus tard dans plus d'une localité d'Alsace et de Lorraine : ils défrichèrent à la fois le sol et les âmes[1].

Dans plus d'une occasion j'ai fait, à ce sujet, une profession de foi, non équivoque, de respect et d'admiration; et je pense, que par tout homme sérieux, à quelque confession qu'il appartienne, ces premiers chapitres de l'histoire générale de France et de l'histoire locale d'Alsace seront jugés du même

[1] J'emprunte cette expression à Henri Martin, voy. *Histoire de France*, II, p. 128.

point de vue. — La fin de l'abbaye de Marmoutier ne répondit pas tout à fait à ses commencements; c'est encore là une loi presque fatale : les institutions paraissent avoir leur temps de floraison, de maturité et de déclin, exactement comme l'homme et tous les organismes animés de la nature.

En parlant des chapitres de Haslach, de Neuwiller et de Wissembourg, des abbayes d'Altorff, d'Ebersmünster etc., j'ai déjà dû remonter le cours des siècles; mais l'abbaye de Marmoutier ou, pour parler plus exactement, celle de Maurmoutier (*Mauri monasterium*) nous entraînera plus loin encore; c'est la plus ancienne d'Alsace. Saint Léobard, le disciple chéri de saint Colomban, la fonda vers 590; et plusieurs rois mérovingiens, probablement Childebert II, Dagobert II, Dagobert III, la dotèrent. Une Charte de Thierry IV de Chelles confirma en 724 la dotation primitive de Childebert II; mais ce document précieux périt dans l'incendie de l'abbaye, en 827.

La marche (finage) d'Aquilée ou de Marmoutier, qui faisait partie du domaine royal, était entrée dans cette dotation. Plusieurs châteaux, tels que ceux de Lützelbourg, de Hoh-Barr, d'Ochsenstein etc. y furent compris plus tard. Des aliénations, des usurpations que se permirent les seigneurs voisins, amoindrirent successivement ces propriétés, de sorte que vers la fin du dix-huitième siècle, le domaine de l'abbaye ne comprenait plus que la ville même de Marmoutier, les deux châteaux de Géroldseck, et huit villages des environs [1].

Saint Léobard n'avait, de fait, établi qu'un hermitage (*Leobardi cella*); le véritable créateur du monastère fut le cinquième abbé, Maurus, disciple de saint Pirmin. Sous lui, trente et un religieux bénédictins formèrent la communauté. C'est lui qui eut recours au roi Thierry pour obtenir la confirmation authentique des propriétés antérieurement données par les rois d'Austrasie; saint Benoît, abbé d'Aniane, fut, de

[1] C'étaient les villages de Lochwiller, Reutenbourg, Singrist, Sahlenthal, Dimsthal, Hægen, Thal et Gottenhausen.

816 à 817, pendant dix mois, abbé de Marmoutier, où il avait été appelé par l'empereur Louis-le-Débonnaire.

Après le terrible incendie de 827, qui consuma l'abbaye et l'église, l'abbé Celsus eut soin de faire renouveler les Chartes; quant au rétablissement même de l'abbaye, il est dû à Drogon, évêque de Metz, frère naturel de Louis-le-Débonnaire. A partir de cette époque, l'abbaye de Marmoutier fut soumise, pour le temporel, à l'advocatie de l'évêque de Metz, dont elle relevait à titre de fief perpétuel.

Dans les premiers siècles de l'établissement de Marmoutier, la légende côtoie l'histoire; elle entoure d'une auréole la tête de ces premiers colonisateurs qui vinrent apporter à l'une des parties les plus incultes du vaste domaine austrasien les bienfaits du christianisme. Le fait de l'arrivée de ces saints Irlandais est positif; l'heureuse métamorphose opérée par eux dans notre pays est aussi très-certaine; la reconnaissance des peuples a salué ces premiers rayons d'un jour nouveau avec des expressions peut-être hyperboliques; oserait-on la blâmer?

Pendant les trois siècles qui suivent le fatal incendie de 827, les annales de Marmoutier restent passablement confuses; mais en 1115, un fait majeur et bien avéré se produit. L'abbaye était gouvernée à cette époque par Richvinus, qui avait à ses côtés un prévôt du même nom, plus tard abbé de Neuwiller.

Ce prévôt Richvinus eut une vision, qui lui prescrivit d'élever près de la ferme ou cour de Sindenus, aux environs de Marmoutier, une église, qu'on livra, huit ans plus tard (en 1123), sous l'abbé Adélon, à des religieuses, affiliées à Marmoutier. Enfin, douze ans plus tard encore, sous l'abbé Meinhard, l'église et le couvent du *Sindelsberg* furent consacrés à la sainte Vierge et à saint Blaise par le légat apostolique Théodewinus, évêque de Sainte-Rufine à Rome.

Tous ces faits sont constatés par une remarquable pancarte, à laquelle j'ai déjà fait allusion dans ma précédente

lettre. Voici pourquoi j'appuie sur la circonstance de la fondation d'une église conventuelle, annexe de Marmoutier. A l'appui de ma thèse, j'apporte l'opinion émise par un éloquent et érudit historien, par M. Henri Martin, que l'on n'accusera point d'être un aveugle partisan de la vie monastique.

Les religieux irlandais qui arrivaient en Belgique, en Neustrie, en Austrasie et dans l'Helvétie, y apportaient un élément de douceur idéale, qui n'enlevait toutefois rien à l'austérité, à l'inflexibilité de la règle monastique elle-même. Il me semble probable, que ces traditions irlandaises s'étaient conservées dans l'abbaye de Marmoutier, fondée par les disciples de saint Colomban, et qu'au douzième siècle, Richvinus, imbu de ces idées, les couvant en silence, exalté par des rêves — qui pour lui acquirent le caractère d'une véritable et sérieuse révélation, puisqu'il parvint à les réaliser — voulut appliquer à la localité de Marmoutier des projets sans doute déjà formés par plus d'un de ces prédécesseurs. Alors on vit s'accomplir et se répéter, à Marmoutier et au Sindelsberg, ce qui s'était fait dans le voisinage, au delà des Vosges, à Remiremont : une communion de frères et de sœurs de la vie régulière coexista dans la localité, illustrée, sanctifiée par saint Léobard, saint Maur, saint Pirmin, saint Benoît d'Aniane et par Sindenus, lui-même disciple de saint Léobard. Une église, un cloître, tels que les avait vus dans sa pieuse extase le moine Richvinus, s'élevèrent sur ce monticule à pente douce, où, de nos jours, alternent les champs, les vignes et les vergers; une charte contemporaine de l'événement perpétua le souvenir de l'origine miraculeuse du temple et la forme primitive de cet édifice avec ses arcades romanes, sa porte ferrée et ses clochers surmontés du symbole chrétien.

Sous l'empire de la même règle, les deux communautés de Marmoutier et de Sindelsberg cherchaient à se sanctifier et à conquérir le ciel, en priant aux mêmes heures, à l'appel des

mêmes cloches, dans un double asile, également fermé à la barbarie et à l'impiété du siècle, dont le bruit venait expirer à l'abri de ces murs, consacrés et rendus inviolables par un délégué du pouvoir pontifical.

La charte polyptyque[1] dont je ne vous parle qu'incidemment, sans oser m'aventurer ici dans les détails descriptifs que j'ai déjà consignés autre part, contient dans ses divers compartiments, formés par des bandes historiées et croisées, l'énumération des propriétés du Sindelsberg et un échange de biens fait par Berthe, la supérieure du couvent, avec l'abbé Adélon. Tous ces noms de lieux sont instructifs; ils appartiennent, pour la plupart, à l'Alsace, quelques-uns à la Lorraine voisine; car vous savez déjà par quelle espèce de liens notre abbaye était unie à l'évêché messin. Dans l'ensemble de la description des biens du Sindelsberg, il est facile de reconnaître le caractère de cette gracieuse contrée qui entoure Marmoutier, dans un rayon plus ou moins étendu, avec ses forêts et ses carrières, ses ondulations de terrains et ses montagnes, ses prairies, ses champs, ses vignes, ses cours d'eau et ses moulins.

L'existence du Sindelsberg comme couvent filial, mais de fait indépendant, puisqu'il jouit de revenus spéciaux, dure près de trois siècles. Frédéric Barberousse, dont le nom se retrouve à plus d'une page de nos annales provinciales, s'y intéresse; les papes et les évêques de Strasbourg examinent et ratifient certains de ses actes, ou règlementent le service divin dans le couvent. Au quatorzième siècle, l'église elle-même est renouvelée, et consacrée à neuf par Berthold (II), évêque de Strasbourg; mais vers la fin du quinzième siècle, aux approches d'un grand orage politique, religieux et social, le monastère du mont Sindenus paraît avoir été en décadence progressive; il avait fait son temps, et l'évêque de Strasbourg

[1] A plusieurs compartiments.

incorpore formellement, à la date du 2 septembre 1488, le cloître et l'église avec l'antique abbaye de Marmoutier.

A peine fondu dans la vieille abbaye, le Sindelsberg eut à subir les ravages de la guerre des paysans et de celle du dix-septième siècle. On comprend que l'établissement principal n'ait point tenu à la restauration d'édifices, qui n'avaient plus de but réel et qui n'étaient qu'une occasion de dépenses d'entretien.

Je retourne maintenant sur mes pas, pour dire en quelques mots les destinées de l'abbaye elle-même.

A côté d'elle se trouvait l'église paroissiale de Saint-Martin, unie du reste, dès le principe, par des liens multiples et intimes à l'établissement mérovingien. Ces rapports sont constatés dans notre fonds par les plus anciens documents qui mettent aussi en relief les usages bizarres de ces époques reculées. Guebhard, évêque de Strasbourg, confirma en 1137 (année de la consécration de Sindelsberg) les priviléges que l'abbaye exerçait sur l'église paroissiale.

Ainsi, le curé de Marmoutier devait à l'abbé un service de poissons, à de certains jours de fête, et l'entretien d'une monture convenable dans les écuries abbatiales. Le peuple de la paroisse avait le droit de porter plainte contre le curé devant l'abbé de Marmoutier, qui pouvait réprimander à huis-clos l'ecclésiastique inculpé. D'après ces indications, ce dernier n'aurait pas été trop bien partagé; il subissait l'influence d'un dignitaire puissant. Et ces dispositions n'étaient nullement temporaires. En 1169, le cardinal Winfred les confirme; en rappelant « que le démon se plaît souvent à fausser les anciennes coutumes, à dresser des embûches aux défenseurs « des droits des communautés, à faire naître des haines sur « le terrain même de la justice. » On serait fondé à croire que la bonne harmonie entre le prélat mitré et l'humble curé de la paroisse fut plus d'une fois troublée. L'évêque Henri de Vehringen trancha en 1220 ces difficultés, en incorporant l'église avec l'abbaye, et en motivant cet acte par des considéra-

tions puisées dans les événements contemporains. L'anarchie de l'époque est caractérisée dans la charte épiscopale par des phrases éloquentes. On était à la veille de l'interrègne.

D'autres paroisses et des chapelles des environs furent successivement incorporées avec l'église et l'abbaye de Marmoutier ; c'étaient les filets d'eau qui venaient alimenter un courant plus considérable. Telles étaient la chapelle de Saint-Maurice à Salenthal, où les sires de Geroldseck se faisaient enterrer ; la chapelle de Reinacker, la cure de Duntzenheim, celle de Saint-Martin de Westhoffen. Il existe pour cette dernière une bulle d'incorporation, émanée du pape avignonais Jean XXII (1330), qui motive cet acte par les empiétements des seigneurs voisins, dont l'outrecuidance et l'avarice imposaient, lors des vacances de la cure, des membres de leur famille, « illettrés, « quelquefois mineurs ou non reçus dans les ordres. » A peine cette bulle fut-elle connue, que l'évêque Berthold II de Bucheck s'empresse d'aller même au delà des intentions du pape ; de son propre mouvement il renonce, au nom de l'évêché de Strasbourg, à la perception des fruits, qui lui appartiennent en cas de vacance de la cure. Certes, pour ces temps de rudesse et d'iniquité sociale, c'était là un trait fort honorable pour l'évêque.

Près de Westhoffen se trouvait la chapelle de Bruderbach, dédiée à la Sainte-Vierge, « laquelle y opérait des miracles sur « des malades. » (Charte de 1439.) Les échevins de Westhoffen prièrent, en 1437, l'abbé de Marmoutier de consacrer ce sanctuaire. On en confia la direction spirituelle à Mathias Sarburger, curé de Westhoffen, et la garde matérielle à frère Nicolas de Sarrebourg. Dans les clauses minutieuses de cet acte on règle jusqu'à la conservation des clefs du tronc.

Ces quelques faits pourront servir à caractériser le genre de rapports qui existaient entre l'abbaye mérovingienne et les églises successivement fondées dans la Marche de Marmoutier. — Les relations avec les coseigneurs de la Marche n'étaient pas si pacifiques. Les sires de Geroldseck et les comtes de

Hanau-Lichtenberg[1] étaient inquiétants, et plus d'une fois directement hostiles. En 1287, Conrad de Lichtenberg, l'évêque protecteur d'Erwin, se vit obligé de déléguer le vicaire de Saverne pour qu'il eût à porter un troisième monitoire aux sires de Geroldseck, qui s'arrogeaient, au nombre de quatre, le droit d'avocatie sur l'abbaye ; pour eux cela impliquait le droit de commettre des exactions sans bornes. A ces défenseurs incommodes l'abbé de Marmoutier aurait pu dire :

« Honorez-moi, seigneurs, de votre indifférence. »

Le même évêque de Strasbourg eut plus d'une fois recours au moyen d'intimidation que lui donnait le monitoire, mais qui paraît ne pas avoir eu d'effet durable, quoique le prélat en question eût le bras aussi long que sa tête était forte.

C'étaient là, pour l'abbaye, des maux supportables ; mais lorsque la guerre des paysans eut éclaté, il n'en fut plus de même. Voici comment un chroniqueur parle de cette jaquerie du seizième siècle, dans son application au personnel et au monastère de Marmoutier :

«...Oultre plus en ladicte ville de Sarburg estait un poure « (pauvre) religieux de l'ordre sainct Benoist, moult triste et « désolé tant pour sa deffortune que pour certains récents « oultrages à luy faicts par un compagnon de guerre, en prenant « logis pour son maistre ; pensant qu'il fust du nombre des « luthériens pervers ; mais la chose fut trouvée tout autrement : « car c'était l'abbé de Mormoustier en Aulsays (Alsace), que « les paysans mutins et endurcis avaient voulu escorcher tout « vif et rostir inhumainement, aprèz qu'ilz eurent ruyné et « destruit l'abbaye, violé l'église et lieux sacréz : rompu et « mis en pièces les ymages de Dieu et de ses saincts : démoli « et mis par terre cloistre, dortouer, chambres, salles et « librairie : bruslé les livres desquels ils avaient chauffé les

[1] Ces derniers devinrent coseigneurs de la Marche à titre d'héritiers de la famille d'Ochsenstein.

« fours : avec ce decouppé les lettres et détranché les Chartres « des fondations anciennes ; que pieça jadis les Roys de France « et d'Austrasie avaient donné, octroyé et conféré au dict lieu et « ailleurs : si comme facile est à prouver par les croniques et « annales sur ce faict approuvées. Mesme comme il apert par « ung grant cercle pourtraict et painct contre le mur dedans « ladicte église, sur costière du grand autel ou le tout est dé- « claré suffisamment comme Childebert Roy de France et « d'Austrasie donna la marque d'acquile qui est le territoire « d'illecques alentour pour ériger et construire ladicte église « et couvent dont la fabrique et structure est aussy belle que « possible est regarder [1]. »

Cet orage étant passé, l'abbé Gaspard, le même qui venait d'être si rudement traité, et qui parvint néanmoins à l'âge de quatre-vingts ans, adressa une supplique (en 1527) aux co-seigneurs de la Marche, tendant à faire rétablir les bâtiments endommagés, à faire respecter les fortins de l'abbaye, et à forcer le bailli lorrain Murner à payer des dommages-intérêts pour avoir démoli complétement les bâtiments du Sindelsberg.

Je doute fort que les seigneurs aient tenu compte de ces instances. Dans la seconde moitié du seizième siècle commencent les litiges avec Hanau-Lichtenberg, puis avec les autres seigneurs (les Ribeaupierre par exemple), la plupart du temps pour des questions de juridiction, de revenus, de droits forestiers. La fin du dix-septième et le commencement du dix-huitième siècle sont remplis par des discussions intérieures que j'ai retracées à deux reprises [2]. C'est l'élection ab-

[1] Volcyr de Senonville, *Histoire de l'expédition du duc de Lorraine en Alsace*, liv. Ier. — Dans son liv. III il donne le fac-simile du *Cercle*, dont il est question à la fin du passage cité.

Il paraît qu'on était parvenu à sauver beaucoup de documents de Marmoutier avant l'arrivée des rustauds ; car le fonds, tel qu'il nous reste, est très-considérable.

[2] Voy. mon rapport de 1841 et le *Bulletin de la Société historique d'Alsace*, t. IV, p. 117 à 144.

batiale qui donna lieu à ce litige et à ses incidents dramatiques.

Une lutte acharnée s'était établie entre Edmond Herb et le père Anselme, le premier soutenu par les religieux, le second par les représentants de Louis XIV. Sur le terrain du cloître, on vit se produire la querelle des deux nationalités. L'avantage dut évidemment rester au plus fort, c'est-à-dire au protégé de l'autorité gouvernementale.

Avec l'histoire de l'abbaye de Marmoutier se trouve intimement liée celle du prieuré de Saint-Quirin, en Lorraine, qui avait été consacré, en 1123, par l'évêque de Metz sur la demande de l'abbé Adélon. C'est la même époque que celle de la fondation et de la consécration du Sindelsberg. Une bulle d'Alexandre III, énumérant les propriétés de notre abbaye, nomme aussi le prieuré lorrain et le montre « situé dans l'im« mense solitude des Vosges. » Dans l'origine, le prieuré avait été une simple chapelle; bientôt il devint un lieu de pèlerinage et de dévotion très-renommé; de vastes domaines furent peu à peu acquis par l'abbaye aux environs de Saint-Quirin, et le service de la haute, moyenne et basse justice fut successivement joint aux droits territoriaux. Déjà en 1137, Meinhard, cet abbé que nous connaissons par son intervention au Sindelsberg, Meinhard règle les plaids, c'est-à-dire les assises qui se tenaient trois fois par an au prieuré; il rappelle les anciennes coutumes. L'avoué pourra y amener trois compagnons, qui devront être hébergés et nourris le premier jour aux frais de la communauté. Pendant la nuit qui précède les grandes solennités, deux gardes devaient faire le tour de l'église et empêcher que la foule ne commît des dégâts. Les amendes, les redevances des fermiers, les coutumes à observer pendant la moisson et la fenaison, se trouvent fixées dans cette charte du douzième siècle.

Dans les cartons de Saint-Quirin, les usines, les moulins, les verreries ont leur place et figurent dans les lettres-privilèges impériales. Au dix-huitième siècle, de volumineuses

liasses de procédure nous introduisent dans le litige occasionné par l'union forcée du prieuré avec l'abbaye de Saint-Louis de Metz.

Après la mort de l'évêque de Metz en 1760, le vicaire général du diocèse, M. de Saint-Ignon, demanda au roi le prieuré de Saint-Quirin, comme vacant, en régale, et obtint en 1767, à force d'intrigues, le brevet désiré. La prise de possession s'ensuivit en 1768, malgré l'opposition de l'abbé de Marmoutier, qui affirmait que le prieuré n'était pas un bénéfice à la disposition du roi, mais qu'il devait être assimilé à une simple administration de biens dépendante de l'abbaye de Marmoutier.

L'affaire fut portée devant le Parlement de Paris, qui décida que le bénéfice resterait à M. de Saint-Ignon. Puis le prieuré fut réuni, par lettres-patentes, au chapitre de Saint-Louis à Metz. Le 6 septembre 1769, les religieux établis à Saint-Quirin se virent expulsés par arrêt et renvoyés à Marmoutier.

Quelque temps après cette spoliation judiciaire, une nouvelle contestation s'éleva à la suite de la première. La verrerie de Saint-Quirin avait été donnée, par bail emphytéotique, au sieur Laufrey; mais M. de Saint-Ignon s'empressa de faire annuler ce contrat et d'ordonner, par provision, l'exécution de l'emphytéose en sa faveur. Après quelques vaines tentatives de conciliation, cette affaire fut aussi évoquée au Parlement de Paris, et, par arrêt du 15 mai 1781, l'abbaye de Marmoutier fut encore condamnée à 50,000 livres de dommages-intérêts.

Nous voilà bien loin de ces siècles poétiques où l'œuvre de civilisation s'accomplissait dans les forêts austrasiennes!

Si vous me demandez quel est de fait le contenu de ce fonds de Marmoutier dont je vous ai vanté l'étendue et la richesse, je dirai que, dans les indications précédentes, vous en tenez un peu la substance. Ajoutez-y beaucoup de bulles, de lettres-privilèges, des titres de propriété de toute nature, des affaires féodales, forestières, juridiques, des comptes, des colli-

gendes, des renouvellements de biens etc., et vous aurez une idée approximative de l'ensemble de ces documents.

Pour Marmoutier, ainsi que pour la plupart des chapitres et abbayes d'Alsace, le point intéressant c'est le point de départ ; c'est la lutte des fondateurs avec la nature sauvage des habitants et des localités ; c'est la lutte de l'esprit avec la matière. A Marmoutier, nous devons reconnaître le point culminant dans la consécration du Sindelsberg et de Saint-Quirin, qui triple l'existence primitive, et qui lui donne, surtout dans l'adjonction d'un couvent de religieuses, un complément, privilége d'un petit nombre de monastères. Quoique le fait n'ait eu lieu qu'au commencement du douzième siècle, il ramène, par un enchaînement d'idées et de traditions, jusqu'au sixième siècle de notre ère, et rattache, pour moi, la cellule de saint Léobard et le cloître de saint Maur aux fondations hiberniennes ou gæliques.



TRENTE-DEUXIÈME LETTRE.

Fonds de l'abbaye de Neubourg. — Forêt sainte de Haguenau. — Navigation du Rhin. — Droit d'affouage. — Fonds de l'abbaye de Walbourg ou Sainte-Walpurge. — Fonds des couvents de Haguenau. — L'hôpital de Frédéric Barberousse.

Monsieur,

La forêt sainte ou la forêt de Haguenau offrait un spectacle curieux dès les premiers siècles de l'introduction du christianisme en Alsace ; et ce spectacle se prolongea, se transforma au moyen âge et dans les temps modernes jusqu'à la Révolution de 89. Dans ces vastes solitudes, où les populations celtiques avaient déjà cherché un asile et creusé leurs tombeaux, et qui après elles étaient redevenues le séjour des bêtes fauves, dans ces bois immenses vinrent, dès le sixième et le septième siècle de notre ère, s'établir, à l'ombre des chênes, des confréries d'ermites et de moines ; la forêt devint, dans toute la force du terme, un vaste sanctuaire, où la voix des pénitents montait au ciel avec le chant des oiseaux ; où les parfums de l'encens se confondaient avec la brise embaumée du désert. Plus tard, ces établissements isolés se transformèrent en couvents, en abbayes, en chapitres ; le même sol qui avait abrité des ermites, offrit un refuge hospitalier à des conventuels des deux sexes. A partir du douzième siècle, tout un hémicycle d'églises abbatiales entoura l'ouest et le nord de la forêt ; voyez plutôt vous-même et suivez du doigt sur la carte, toutes ces localités dont le nom vous est familier : Neubourg, Walbourg, Surbourg, Biblisheim, Kœnigsbruck, Seltz, sans compter les couvents et le chapitre de Haguenau même, au midi de cette grande région boisée.

Nous connaissons déjà Surbourg, Haguenau et Seltz, l'abbaye de la sainte impératrice Adélaïde. Je vais maintenant

vous placer aux pieds des murs de Neubourg et de Sainte-Walpurge — car c'est là le vrai nom primitif de Walbourg. — Je dis « aux pieds des murs, » par un abus impardonnable de la métaphore ! de Neubourg, par exemple, il n'existe plus une pierre ! Au moment même où s'organisait la *Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, dans l'une des premières séances du Comité, on vint lui annoncer qu'une chapelle ogivale, dont l'ouvrage de feu Schweighæuser donne le dessin charmant, et qui était le dernier débris, le dernier témoin de l'antique abbaye, tombait sous le marteau des démolisseurs. Le Comité historique put consigner dans ses procès-verbaux la chute de ce monument commémoratif; mais les élégies ne sont qu'un hommage rendu aux morts, et n'amènent point leur résurrection.

Cette abbaye de Neubourg, dont il ne reste plus trace, était située à quelques kilomètres à l'est de Pfaffenhoffen, non loin de la Moder, et sur la lisière de la forêt de Haguenau, qui lui offrait, grâce à la munificence impériale et princière, des ressources inépuisables en fait de parcours et d'affouage.

Neubourg (*Abbatia Neocastrensis*) avait été fondée, en 1128, par Reinald ou Reinhold, comte de Lützelbourg, et par Frédéric, duc de Souabe, père de Frédéric Barberousse. C'était une filiale ou un rejeton, une colonie, si vous voulez, de l'abbaye de Lucelle située sur les confins méridionaux de la Haute-Alsace. Le fondateur même de Lucelle, Ulrich, issu de la famille des comtes de Neuchâtel ou Neuenburg, vint habiter le couvent de la forêt sainte et en fut le premier abbé sous la règle de Cîteaux.

De même que le couvent de Neubourg, qui prit son nom de la famille de son premier abbé, était issu d'un établissement un peu plus ancien, lui, à son tour, devint la souche de plusieurs autres couvents en Alsace et au delà du Rhin.

Sur la demande de Walther, baron de Lammersheim, Ulrich, premier abbé de Neubourg, envoya douze moines fon-

der le couvent de Maulbronn, dans le Wurtemberg; et sous l'abbé Berthold, douze religieux de notre couvent alsacien allèrent habiter le couvent de Herrenalb, que Berthold, comte d'Eberstein, venait d'établir dans le même pays de Souabe (1148).

Un siècle plus tard (1245), le couvent de Lichtenthal, situé dans la pittoresque vallée de l'Oos, derrière Bade, et fondé par une princesse palatine, Irmengarde, veuve de Hermann de Bade, le couvent de religieuses qui dans le dix-neuvième siècle a conquis une célébrité européenne, grâce aux chants angéliques de ses nonnes, grâce aux forêts de sapins qui le surplombent, et au voisinage du Baïes contemporain, Lichtenthal doit être considérée comme un rejeton de Neubourg; dès l'origine, ses religieuses furent soumises à l'inspection spirituelle de l'abbé de notre couvent alsacien.

Je n'en ai point fini avec les colonies saintes qui doivent leur naissance au couvent de Neubourg. Au nord de la forêt de Haguenau, le couvent de femmes ou abbaye de Kœnigsbruck, et non loin de l'abbaye de Sainte-Richarde d'Andlau, le couvent de Bongars ou Baumgarten, sont issus de l'établissement fondé par le père de Frédéric Barberousse.

Les premières atteintes à ces prospérités lui vinrent au milieu du quatorzième siècle, par les bandes d'Enguerrand de Couci; au quinzième, par des incendies; au seizième, par la guerre des paysans; au dix-septième, par les hordes de Mansfeld et les troupes suédoises. Les années 1521 et 1622 marquent surtout parmi les époques néfastes de Neubourg; à deux reprises, l'abbaye fut ruinée de fond en comble. Sous l'administration des abbés Michel (Stromeyer), Bernard (Duperche), Charles (Béranger) et Jean (Vereau), elle répara peu à peu ses dommages, reconstitua ses titres de propriété et jouit, jusqu'à la Révolution de 93, d'un bien-être considérable. L'abbé Jacques Gacier d'Anvilliers (1715-1759) eut des relations fréquentes avec le roi de Pologne détrôné, avec Stanislas Leczynski, qui habitait alors Wissembourg; Marie

Leczynska, la reine de France, dota de sa main l'église de Neubourg, qu'elle avait probablement visitée avant ses grandeurs[1].

Le dernier abbé (Ignace-Xavier Dreux, de la Sorbonne) fut témoin de tristes journées. Dans une lettre, datée de décembre 1790, ce dignitaire, voyant crouler l'œuvre de sept siècles, ou plutôt ne s'expliquant pas encore l'immense mouvement qui s'accomplit sous ses yeux, se plaint d'être obligé d'interrompre les travaux dans un beau plant de vignes. « Le cœur « saigne de voir dépérir la plus belle plantation de la Basse-« Alsace pour laquelle j'ai eu tant de soins et dépensé tant « d'argent. » — Hélas! c'est bien de vin et de vignes qu'il s'agissait alors!... Puis l'abbé se plaint des fermiers de Wingersheim qui élèvent des prétentions ridicules. « Pourquoi la « retenue sur mon traitement? j'ai essuyé de la part de mes « religieux une insurrection à l'instar de celle des paysans « contre leurs seigneurs. » L'esprit de révolte avait donc gagné le cloître lui-même. Des cris séditieux allaient retentir aux pieds même de la chaire, d'où n'étaient descendues jusqu'alors que des paroles de paix. Neubourg allait subir le sort de toutes les abbayes d'Alsace, de France et d'Europe.

Les pièces capitales du fonds de Neubourg se rapportent à la navigation du Rhin et au droit d'affouage dans la forêt sainte.

Presque dès mon entrée en fonctions, il y a une vingtaine d'années, j'ai mis la main sur une série de chartes impériales, épiscopales et princières qui octroient à l'abbaye des faveurs considérables pour la libre navigation, c'est-à-dire pour le transport des denrées sur le fleuve de la frontière. Quoique Neubourg (l'abbaye) ne fût pas exactement riveraine du Rhin, elle n'en est pas assez éloignée pour que l'approvisionnement ou l'exportation ne lui aient procuré de grands

[1] Voy. pour ce dernier détail : l'*Histoire de l'abbaye de Neubourg*, par le père Marcel Moreau. — *Revue d'Alsace*, janvier et février 1860.

avantages à la suite des lettres-priviléges. Ces rescrits sont des documents d'un intérêt historique général, puisqu'ils donnent des détails sur la navigation fluviale au quatorzième et au quinzième siècles et sur les coutumes qui régissaient cette matière. Les chartes émanent de Henri, roi des Romains, fils de Frédéric II (1223), de Conrad IV (1244), de Herrmann, margrave de Bade (1281), de Rodolphe, margrave de Bade (1309), de Frédéric d'Autriche, roi des Romains (1315), de Walther, archevêque de Cologne (1344), de l'empereur Louis de Bavière (1344), de l'empereur Charles IV (1349-1356), et de son fils Sigismond (1434).

Le plus important de ces documents est celui de l'empereur Louis; il spécifie les conditions et les limites de cette navigation. «Le couvent aura le droit de charger chaque an-« née, pour descendre le fleuve, un bateau de la contenance « de 150 charretées de vin et de blé, ou deux ou trois bateaux « de moindre grandeur avec charge équivalente; les charge-« ments ne seront tenus ni d'acquitter le péage, ni de subir « le droit d'épave (*gruntrur*). En amont du fleuve, les gens de « l'abbaye auront le droit de charger trente tonnes de harengs « et un quintal de sel.»

Le dispositif de cette charte est bien clair : l'abbaye est avantagée pour l'exportation de ses denrées (vins et céréales) et l'importation des approvisionnements pour le carême. Ce droit de libre navigation s'étendait jusqu'à l'Océan.

Quant au droit de parcours, auquel l'abbaye devait tenir plus qu'à tout autre privilége, à raison de sa situation sur la lisière de la grande forêt d'Alsace, le plus ancien document à ce sujet date de Louis de Bavière (1330); il permet à l'abbé de tenir quatre cents porcs dans la forêt, mais point de brebis. Dans une charte rendue par Charles IV sur les instances de l'abbé Werner, le même droit de parcours est confirmé; l'empereur Sigismond corrobore les chartes précédentes (1436), en autorisant l'abbé à faire des coupes dans la forêt

de Haguenau et à se servir de l'étang ou de la mare du Wasensée. Un document émané de l'empereur Ferdinand II relate les nombreuses faveurs accordées au couvent par ses prédécesseurs, et de plus une lettre-privilége en faveur de Heinz (Henri) de Falkenstein, propriétaire du Burghaus (castel), de la maison de Falkenstein et de la Oberestube à Haguenau.

Le droit de parcours si souvent garanti par les empereurs, à partir du treizième jusqu'au dix-septième siècle, fait encore au dix-huitième le sujet de plus d'une liasse de procédures entre le magistrat de Haguenau et l'abbaye. Dans ces papiers modernes, les anciennes chartes jouent toujours un grand rôle, tant le respect de la tradition écrite est fondé à la fois en justice et dans le cœur de l'homme.

Le droit de patronage fait aussi le sujet de plusieurs chartes dans le fonds de Neubourg. Dans un document de Rodolphe de Habsbourg (1291), il est fait défense à qui que ce soit de s'arroger un droit d'avouerie sur les possessions, fermes, terres et granges de l'abbaye; plus d'une vingtaine de villages très-considérables sont énumérés dans cette charte, que confirme en 1292 Adolphe de Nassau, le successeur de Rodolphe. L'empereur Sigismond, dans une lettre datée de Constance (1417), enjoint aux habitants de plusieurs villages situés près des fermes de l'abbaye de ne point inquiéter les habitants de ces fermes, surtout de ne pas les empêcher d'arriver par la Hart au moulin de l'abbaye. Un droit de chasse onéreux (le *Huntgelt*), et le droit de la herberg ou du logement militaire ne pouvaient peser sur l'abbaye, en vertu de quelques chartes impériales de la maison de Luxembourg.

Permettez-moi de m'étendre encore sur un arbitrage (1334) qui figure parmi les titres de Neubourg.

Un homicide avait été commis sur la personne de l'abbé Berthold, par des habitants d'Uhlwiller et de Niederaltorf, qui avaient en vain réclamé au sujet des terres appelées le *Pferchbruch*. Rodolphe de Fegersheim et Walther de Brumath furent nommés arbitres pour examiner les causes du diffé-

rend et prononcer sur le sort des meurtriers. Il fut reconnu par eux, après examen des anciennes lettres-priviléges, que le Pferchbruch appartenait à l'abbé. Quant à l'homicide, tous les habitants mâles des deux communes furent condamnés à une expiation consistant à faire le tour de la cathédrale de Strasbourg, des cierges en mains, nu pieds et nu tête. Les cierges devaient être déposés en offrande sur l'autel de la Sainte-Vierge. Trois individus reconnus pour avoir plus spécialement favorisé le meurtre de l'abbé Berthold, reçurent l'injonction de faire le pèlerinage de Rome, et de ne point rentrer dans le diocèse de Strasbourg sans le consentement de l'abbé de Neubourg. Deux autres individus, reconnus pour avoir pris part au meurtre, furent également bannis du diocèse et condamnés au double pèlerinage de Rome et de Saint-Jacques-de-Compostelle. Une sentence arbitrale prononcée la même année (1344), par Rodolphe de Hohenberg, règle les limites des propriétés des deux partis, et une sentence du magistrat de Haguenau met l'abbaye en possession du Pferchbruch.

Pas fort loin du site de Neubourg, en tournant autour de l'angle nord-ouest de la forêt, nous arrivons à Walbourg ou plutôt à Sainte-Walpurge. Cette abbaye de l'ordre de saint Benoît doit son origine à Thierry, comte de Montbéliard (1074). D'autres versions placent la fondation de cet établissement à l'an 1100 et l'attribuent à Pierre de Lützelbourg et à Frédéric, duc de Souabe et d'Alsace. En tout cas, ce duc, grand-père de Frédéric Barberousse, combla de ses bienfaits la jeune abbaye qui fut confirmée par une bulle de Pascal II (1102).

Vers 1473, l'église de Sainte-Walpurge fut complétement renouvelée par Burkard de Müllenheim[1], et cette restauration échappa aux ravages de la guerre des paysans, qui s'abattirent sur les édifices et les autres propriétés de l'abbaye.

[1] On sait que le chœur de cette église est très-vaste et orné de beaux vitraux de couleur.

En 1544, l'abbaye considérablement déchue, fut incorporée au chapitre de Wissembourg. Depuis une quinzaine d'années le prévôt de cet établissement administrait les biens de Sainte-Walpurge; la Réforme et la guerre des paysans avaient évidemment porté un coup mortel au couvent.

Cet état de choses dura jusqu'en 1684 ou 1685; alors un arrêt du Conseil d'État révoqua cette incorporation, et l'évêque de Strasbourg fut chargé d'unir l'abbaye au séminaire épiscopal de Strasbourg.

Après la paix de Ryswick, le grand-chapitre de la cathédrale s'empara des biens de l'ancienne abbaye; il en résulta de graves litiges entre ce corps puissant et les RR. PP. Jésuites, qui tenaient entre leurs mains l'enseignement du séminaire. La comptabilité de notre fonds prouve que les Pères restèrent maîtres du terrain.

Le fonds de Sainte-Walpurge n'est pas très-considérable; mais il consiste en lettres-priviléges, en bulles et en pièces de procédure, constatant des faits importants, tel que celui dont je viens de parler.

Tout d'abord, une charte impériale émanée de Frédéric Barberousse (1159, datée de Roncaglia), confirmative des priviléges déjà accordés à l'abbaye, nous apprend que le père de l'empereur, Frédéric, duc de Souabe, y est enterré. Des biens considérables sis à Peterlingen (Payerne dans le pays de Vaud), Schœnau, Hüttendorf, Schalkendorf, Wintzenheim, Ergersheim, sont conférés par l'empereur à la communauté, sans compter le droit de pêche dans les étangs, le droit d'affouage dans la forêt de Haguenau. Ces chartes priviléges s'étendent depuis Henri V jusqu'à Charles V (1106-1548), et les bulles, de Pascal II à Alexandre VI (1497). Une lettre d'indulgence, émise le 29 novembre 1349 par dix-sept évêques, accorde une rémission de quarante jours de pénitence aux pèlerins qui assisteront au service de l'église, ou qui auront prié dans le cimetière pour l'âme d'un défunt; à ceux qui auront dit des prières pendant que la cloche du soir

annonce l'*Ave-Maria;* à ceux qui auront suivi le Saint-Sacrement porté à un malade; à qui aura prêté une main secourable pour l'ornementation de l'église et la disposition des séminaires ; enfin, à quiconque aura donné et légué à l'église de Sainte-Walpurge, de l'or, des vêtements ou des calices.

En passant au midi de la forêt sainte, à Haguenau même, nous y trouvons les couvents des Augustins, des Cordeliers, des Dominicains et des Prémontrés, qui tous sont représentés par des fonds spéciaux, mais exigus; celui des Prémontrés offre seul un intérêt majeur.

En 1189, l'empereur Frédéric Barberousse donna à quatre religieux de cet ordre un hôpital qu'il venait de fonder, dans la jeune ville de Haguenau, en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Nicolas. C'était l'asile du malheur et de la souffrance, consacré non loin du splendide palais, séjour des fêtes, des plaisirs et des soucis politiques. En 1235, Henri, roi des Romains, fils de l'empereur Frédéric II, assigne à ces mêmes Prémontrés de Haguenau des biens à Kœnigshoffen. Cet ancien hôpital, qu'il ne faut point confondre avec l'hôpital de Saint-Martin, construit par la ville en 1328, fut converti en prieuré de Prémontrés; et c'est à cet établissement que se rapporte ce fonds, qui renferme une série de lettres-priviléges impériales à partir du règne de Frédéric Barberousse jusqu'à celui de Sigismond.

Le plus ancien de ces documents remonte précisément à l'année 1189; c'est l'acte de fondation même de l'ancien ou premier hôpital de Haguenau[1]. Je vous prie de remarquer que c'est l'année qui précède la troisième croisade et la mort de Barberousse; il est bien permis de croire que l'empereur, courbé par l'âge et à la veille d'une expédition aventureuse dont il devait, mieux que personne, calculer les immenses dangers, ait songé à solenniser son départ pour l'Orient et à

[1] L'hôpital actuel date, comme nous venons de le voir, de 1328 seulement. Un oratoire était annexé à l'hôpital de Frédéric Barberousse.

sanctifier les derniers instants de sa vie par cette création de charité.

Au nombre des pièces relatives à ce vénérable établissement, se trouvent deux lettres d'indulgence qui se distinguent, ainsi qu'une charte semblable du chapitre de Surbourg, par un grand luxe d'ornementation. Elles sont émises, le 12 et le 15 mars 1503, par quelques cardinaux en faveur de l'autel de Sainte-Anne dans l'église de l'hôpital.

Les lettres qui forment le nom d'Oliverius, en tête de l'une des chartes, sont tracées en or, rouge et bleu; la lettre initiale sert, (dans le document du 12 mars, de cadre à une tête de Christ, imprimée sur le suaire. La lettre du 15 mars présente une ornementation encore plus riche et plus variée. Le nom d'Oliverius est aussi tracé en lettres d'or et en lettres vertes, rouges et bleues. La lettre initiale sert de cadre à un petit tableau représentant Jésus, auquel la sainte Vierge vêtue de bleu et assise à côté de sainte Anne, présente un globe. Quatre anges jouant de divers instruments de musique, remplissent le reste du compartiment. Deux de ces messagers se tiennent derrière le fauteuil sur lequel est assise sainte Anne, ils sont vêtus de blanc; deux autres anges, vêtus de brun, sont placés des deux côtés du tableau, dans une espèce de vestibule formé par les contours de la lettre O. Dans les deux parchemins une guirlande de fleurs et d'arabesques part de la lettre O et couronne les autres lettres du nom d'Oliverius. Toutes les figures sont grossièrement peintes; celle de sainte Anne surtout est d'une remarquable laideur, mais les fleurs sont belles et les lettres éclatantes. Un acte de 1535 nous apprend que le prieur et les conventuels de l'hôpital vieux incorporent leur couvent à la fabrique de Saint-George de Haguenau, « parce que l'établissement est ruiné par les sectes « et les malheurs du temps. »

Des autres couvents que renfermait la ville de Haguenau, celui des Augustins dut son origine à une congrégation de religieux établis dès les siècles les plus reculés au cœur même

de la forêt sainte. En 1281, c'est-à-dire sous Rodolphe de Habsbourg, ces moines quittèrent leur retraite forestière et vinrent se caser dans le monastère qu'ils avaient construit sur la place du Rosshof. En 1284 l'Empereur approuva cette construction par un diplôme daté de Brisach, mais qui ne se trouve plus dans notre collection [1].

Les Cordeliers et les Dominicains de Haguenau n'y figurent que pour des titres sans valeur.

[1] Les Augustins de Wissembourg eurent une tout autre origine. Ils venaient du couvent des Augustins de Fribourg en Suisse, avec le consentement d'Edelin, abbé de Wissembourg. Au milieu des troubles de la Réforme, le monastère abandonné fut vendu au Chapitre de Wissembourg, qui le donna à la ville, sous la condition de l'annexer à l'hospice de la localité.

TRENTE-TROISIÈME LETTRE.

Molsheim, ville épiscopale; résumé de son histoire. — Fonds du collége des Jésuites de Molsheim et du séminaire épiscopal de Strasbourg. — Fonds du couvent des Chartreux de Molsheim. — Suppression de la Chartreuse de Strasbourg. — Asile de Stéphansfeld. — Les hospitaliers du Saint-Esprit. — Feu David Richard.

Monsieur,

Je compte vous entretenir aujourd'hui du fonds du collége des Jésuites et de celui des Chartreux ; ceci me conduit nécessairement à Molsheim, où se trouvaient ces deux établissements. Quelques mots sur le passé de la ville ne seront pas de trop.

Nous avons l'habitude de parler de Molsheim comme d'une ville épiscopale ; elle ne l'était pas exclusivement dès son origine ; elle a commencé par être une ville impériale ; elle figure sous cette qualité vers la fin du dixième siècle. Les envahissements du pouvoir épiscopal furent lents et successifs ; on n'en peut guère fixer le point de départ. Encore au treizième siècle, Molsheim paraît avoir été partagé entre les deux pouvoirs impérial et ecclésiastique ; en 1236, l'empereur Frédéric II appelle les habitants de Molsheim *ses bourgeois*. A la même époque cependant, les droits utiles, c'est-à-dire les charges qui rapportaient, étaient déjà divisés : l'advocatie (préfecture) appartenait à l'empire, les droits de patronage étaient à l'évêque.

Quant aux habitants, nous les trouvons flottants entre les deux pouvoirs. En 1236 et encore en 1300, la ville de Molsheim est l'alliée de Strasbourg. Puis la balance commence à pencher du côté épiscopal ; en 1308 l'empereur Henri VII cède à l'évêque de Strasbourg tous les droits de l'empire, et l'évêque Jean de Dirpheim construit en 1314 à Molsheim un château, qui a subsisté jusqu'au dix-septième siècle. A partir de 1314 nous pouvons donc hardiment admettre que Molsheim

prend une physionomie distincte; qu'elle échappe aux influences laïques et municipales; qu'elle appartient même de cœur aux chefs du diocèse, qui souvent viennent y résider. Le même évêque qui construit le château, fonde aussi l'hôpital de Molsheim avec un oratoire, qui sera, trois siècles plus tard, attribué aux jésuites.

C'est l'introduction de cette corporation puissante qui imprime, en 1580, un caractère définitif à Molsheim. Déjà cinq ans auparavant, l'évêque Jean de Manderscheid, le vrai bienfaiteur de Molsheim, y avait transféré l'atelier monétaire. En appelant dans la charmante résidence, à l'entrée du val de la Bruche, le corps enseignant qui allait lutter avec la Réforme triomphante à Strasbourg, Jean de Manderscheid relevait le drapeau de la «vieille foi» et déclarait solennellement qu'il ne suivrait pas la voie des concessions adoptée par quelques-uns de ses prédécesseurs. Le grand-chapitre avait aussi fixé sa résidence à Molsheim, cinq ans avant l'arrivée des jésuites de Cologne; en 1597, le successeur de Jean de Manderscheid y appela le tribunal de l'officialité. Ainsi se trouvèrent réunis au même siége, dans l'étroite enceinte de la même petite cité, les corps qui représentaient la justice, l'instruction publique et les traditions historiques du diocèse de Strasbourg, sans compter le mouvement matériel qu'y apportaient l'hôtel de la Monnaie et la présence fréquente de l'évêque lui-même. C'est donc du dernier quart du seizième siècle que date le rôle important que Molsheim va jouer dans l'histoire ecclésiastique et politique d'Alsace. Elle y devint, avec Saverne, Haguenau, Schlestadt, l'un des boulevards de la foi catholique, et ce caractère indélébile lui est resté, ainsi qu'aux trois autres villes précitées, plus considérables que Molsheim par leur passé, mais tenues de regarder la nouvelle parvenue comme un membre vital de l'union catholique en Alsace; car, de ce moment, Molsheim fut pour le parti catholique une tribune, consacrée plus tard par l'établissement formel d'une Université.

On est un peu à se demander quelles ont été, pour l'épiscopat, les causes déterminantes de ce choix. Pourquoi fixer à Molsheim, plutôt qu'à Saverne, l'établissement des jésuites? Pourquoi y transférer la Monnaie? Pourquoi y donner asile au grand-chapitre et à l'officialité? Pourquoi y recueillir, comme nous allons le voir, les chartreux de Strasbourg? Je pense que le voisinage de la capitale de l'Alsace y était pour quelque chose; les communications étaient plus faciles en toute saison; il restait des intérêts majeurs à soigner à Strasbourg, une ancienne position historique à y reconquérir; un échange journalier de relations avec les partisans épiscopaux demeurant au milieu de la population protestante, était de toute rigueur. Et puis le site de Molsheim, sans être pittoresque dans toute l'acception du terme, le site est gracieux, le climat salubre et tempéré. Aux pieds de collines couvertes de vignes productives, abritée par ces hauteurs contre le souffle glacial de l'hiver, la ville de Molsheim participe aux avantages de la plaine et de la montagne. Du fond des Vosges lui arrive, pur encore, le grand cours d'eau de la Bruche; le jardinage, la culture des champs, l'arrosage de vastes prairies, les vignobles occupaient tour à tour ses habitants, qui n'avaient point adopté dans leur régime municipal, le système des turbulentes tribus. Qui sait, si ces motifs, instinctivement sentis ou calculés avec intelligence, n'ont pas déterminé les évêques à y transférer d'abord une partie, puis la presque totalité et le siége de leur influence politique[1] ou cléricale? Quoi qu'il en soit, Molsheim, à partir de 1575, a occupé une large place dans les annales de notre province. Les ravages de la guerre épiscopale et de celle de Trente ans, l'occupation temporaire de la ville par le compétiteur protestant de l'évêché ou par les ennemis, n'apportèrent aucun changement dans cet état de choses; c'est seulement la réunion de Strasbourg à la France, c'est-à-dire l'événement ma-

[1] La régence épiscopale demeura seule à Saverne.

jeur à la suite duquel les corps et les institutions catholiques entrèrent en partie avec l'évêque au chef-lieu du pays, qui amena dans la situation de Molsheim un considérable amoindrissement.

C'est donc dans cette ville jusqu'alors peu connue et rarement appelée à prendre part aux affaires générales du pays, que Jean de Manderscheid établit ses collaborateurs les plus actifs et les plus puissants. Il avait appelé les Révérends Pères de Cologne, les avait d'abord casés à Saverne, puis transférés à l'entrée du val de la Bruche, dans cet ancien hôpital, fondé vers 1319, par l'un de ses prédécesseurs, par Jean de Dirpheim. Tous les biens, toutes les dotations de l'hospice passèrent du même coup à la compagnie. Aussi, le fonds du collége des jésuites consiste-t-il presque totalement en pièces qui remontent soit à la création de cet ancien hôpital, soit aux époques des diverses donations qui assurent son existence et son développement.

La fondation de l'hôpital de Sainte-Marie de Molsheim avait été confirmée par Guebhard de Fribourg, prévôt du grand-chapitre; puis exemptée de la dîme et des subsides (1323-1378), favorisée et munie de bulles et de lettres d'indulgence (1320, 1322, 1323), enrichie par de nombreuses prébendes et par des incorporations d'église (1337, 1851, 1325, 1428), corroborée enfin par l'évêque Robert (1440).

Lorsqu'en 1580 le collége des jésuites eut pris la place et les revenus de l'hôpital, il exerça bientôt une influence marquée sur l'instruction publique en Alsace. Jean de Manderscheid accorda en 1585 aux membres de ce corps la permission de remplir les fonctions pastorales, après qu'une bulle de Grégoire XIII eut ratifié la fondation même du collége, et que des règlements, émis encore par l'évêque Jean lui-même, eurent soumis les étudiants à une inspection sévère.

Au dix-septième siècle il n'y eut pas un seul évêque de Strasbourg qui ne comblât de bienfaits l'institution des jésuites de Molsheim, et qui n'augmentât leurs revenus. En

1618, l'empereur d'Allemagne accorda sur la demande de l'évêque Léopold d'Autriche, au collége des jésuites de Molsheim les priviléges académiques pour l'enseignement de la philosophie et de la théologie[1]. Cette même année (1618), l'évêque de Bâle consacrait l'élégante église de Molsheim, où avaient été déposées les reliques de saint Augustin, de saint Materne et des martyrs Thébains.

Pendant la guerre de Trente ans, le nouvel édifice échappa miraculeusement aux ravages et à la destruction qui frappaient tant d'églises en Alsace. Plusieurs sauf-conduits, délivrés par Louis XIII ou ses généraux, expliquent ce bonheur exceptionnel du collége de Molsheim au milieu du désastre général.

L'histoire et le fonds de ce collége trouvent leur clôture dans l'arrêt du Conseil souverain d'Alsace (20 décembre 1764), qui enjoint aux pères de se soumettre à la volonté du roi et de quitter le pays. Dans plusieurs mémoires on avait protesté contre la suppression de l'établissement, qui comptait, en le rattachant aux origines de l'hospice, 445 années d'existence.

Je dois de toute nécessité vous entretenir ici incidemment du Séminaire épiscopal de Strasbourg, qui se lie au Collége, ou plutôt qui est greffé sur lui et a fini par l'absorber. La marche de ces événements est d'une haute valeur pour l'histoire de l'instruction publique et religieuse en Alsace.

En 1683, précisément un siècle après l'entrée des jésuites à Molsheim, l'évêque Guillaume Egon, prince de Fürstenberg, frère de l'évêque François qui avait reçu Louis XIV sur le seuil de la cathédrale, Guillaume Egon fonda le Séminaire de Strasbourg; il en confia l'enseignement au même corps qui avait, à Molsheim, rempli si habilement sa tâche. En 1685, Louis XIV établit, avec la munificence qui caractérise

[1] Vers la même époque, ce souverain conférait les priviléges universitaires à l'Académie protestante de Strasbourg.

tous ses actes politiques, dans la cour du grand-chapitre de Strasbourg un collége qu'il remit aussi entre les mains de la Compagnie de Jésus. Pour augmenter la dotation du Séminaire et du Collége, le roi leur fit don, en 1687, des biens de l'abbaye de Sainte-Walpurge dans la forêt de Haguenau, et en 1692 il y ajouta une partie des biens de l'ancienne abbaye de Seltz.

Le couronnement de toutes ces mesures, habilement calculées pour engager une lutte sérieuse avec le protestantisme en Alsace, ce couronnement est dans l'acte qui fait passer en 1702 les droits d'université du collége de Molsheim à celui de Strasbourg.

De ce moment ce collége professait l'enseignement des humanités, de la philosophie, du droit canon, de la théologie dogmatique et morale, et conférait les grades de théologie et de philosophie.

Après la suppression de l'ordre des jésuites, une université catholique remplaça l'ancien séminaire et le collége.

L'histoire littéraire d'Alsace a conservé le souvenir de quelques-uns des Pères jésuites qui, dès la fin du dix-septième siècle et pendant une grande partie du dix-huitième, illustrèrent le haut enseignement dans la ville même qui avait été le berceau et l'un des principaux foyers de la Réforme en Alsace.

C'est dans ce corps enseignant que professait le Père Laguille, l'auteur d'une *Histoire d'Alsace* écrite avec élégance et facilité, mais sans la connaissance suffisante des sources du moyen âge. On remarquait dans le même groupe de professeurs le Père Bægert, qui visita comme missionnaire la Californie, alors parfaitement inconnue, le missionnaire Guillaume, auteur d'une *Histoire des ducs de Lorraine*, et les formidables controversistes Dèz, Lempereur, Ratabon, qui s'étaient installés à Strasbourg immédiatement après la reddition de la ville.

Si l'université protestante de Strasbourg a jeté un véritable

éclat dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, elle doit cette splendeur inopinée à l'impérieuse nécessité de déployer toutes ses forces, de lutter par la science avec des rivaux distingués. Sans Laguille, peut-être Schœpflin n'eût-il point existé ; Schœpflin à son tour a fait naître le talent précoce de Grandidier. C'est dans le choc des intelligences que réside la vie ; c'est de ce contact que jaillit le feu sacré.

Cette excursion passagère à Strasbourg a été motivée par l'étroite parenté entre les divers établissements d'instruction du culte catholique ; je vais maintenant vous ramener encore une fois à Molsheim, dans le couvent des Chartreux. La Chartreuse de Molsheim doit son origine à la suppression de la Chartreuse de Strasbourg.

Celle-ci, fondée en 1339, non loin de Kœnigshoffen, et confirmée par une lettre-privilége de l'évêque Berthold de Bucheck, comptait deux siècles et demi d'existence, lorsqu'une lutte, malheureusement engagée avec le magistrat protestant de Strasbourg, se termina par la démolition même du couvent et par le transfèrement de son personnel dans la ville épiscopale de Molsheim. La spoliation de la Chartreuse, dite *Zu unserer Frauen Bühl*[1], a laissé de nombreuses traces dans le fonds du couvent des Chartreux de Molsheim ; de fait, les documents historiques les plus importants se rapportent à l'acte hostile qui amena la translation de ce couvent. Le prieur dut recourir à l'intervention puissante de l'empire germanique et du roi de France pour ne pas rester écrasé. Rodolphe II, empereur d'Allemagne, Henri IV roi de France et de Navarre, les trois archevêques électeurs du saint empire, le prieur de la Grande-Chartreuse en Dauphiné, d'autres dignitaires de l'ordre, des conseillers impériaux, des hommes

[1] C'est ainsi que s'appelait la petite éminence sur laquelle était située la Chartreuse de Strasbourg, à trois kilomètres à l'ouest de la ville, au-dessus de la Bruche. L'emplacement est occupé par une propriété moderne qui porte encore le nom de la « Chartreuse. »

de loi, les membres de la magistrature de Strasbourg interviennent dans cette discussion, attestée par une correspondance considérable, qui se termine, grâce au roi de France. La Chartreuse échangea une grande partie de ses biens et revenus contre une rente sur la gabelle de Normandie; voici dans quelles conditions :

Henri IV était débiteur de la ville de Strasbourg; à l'aide de cette créance de la ville, on parvint, sinon à contenter les parties, du moins à empêcher que la procédure ne se prolongeât indéfiniment devant les tribunaux impériaux. Le roi de France, au lieu de rester le débiteur de la cité impériale de Strasbourg, se chargea de constituer en faveur de la Chartreuse une rente de 7500 fr. au capital de 150,000 fr., et le magistrat de Strasbourg s'acquitta, moyennant cette compensation, vis-à-vis de la Chartreuse lésée.

Encore en 1749, la Chartreuse eut recours à une consultation d'avocats près du conseil souverain d'Alsace pour rentrer dans la possession de quelques-uns de ses anciens biens, quoique des priviléges nombreux émanés des évêques de Strasbourg et des rois de France, pendant le dix-septième siècle, eussent été appliqués à guérir la plaie de la fin du seizième.

Le fonds de notre Chartreuse est riche en cartulaires; cette collection de copies de titres de propriété forme dix-sept volumes in-fol.; les baux s'étendent à cinquante-six communes, les renouvellements de biens à une soixantaine de localités. Il suffira, je pense, de donner ces indications sommaires pour justifier ce que je dis sur la réparation des pertes que le patrimoine du couvent avait éprouvées.

Je n'exprime point une critique. Toute communauté, une fois établie, tend naturellement à assurer son existence et son avenir. A qui contesterait l'utilité de l'établissement des Chartreux, on pourrait répondre que la société civilisée, telle que nous l'avons faite, recèle plus d'une existence blessée à mort, qui aspire au silence de la tombe et qui trouve une première

garantie de repos et de sécurité dans l'interdiction même de la parole, à l'aide de laquelle on jette si souvent le trouble dans les consciences et les âmes. La force de l'édifice romain, tel que les siècles l'ont construit et étendu, consiste précisément dans la satisfaction donnée à tous les besoins de l'intelligence et du cœur. Les ordres monastiques de toutes les nuances répondent aux êtres déclassés de tout genre, errant comme des âmes en peine entre le ciel et l'enfer. Le protestantisme a cherché à combler cette lacune dans son organisation par l'établissement des frères moraves, où les frères et les sœurs, qui n'ont point de famille, trouvent des asiles pour y mener la vie claustrale.

Il faut se sentir bien malheureux avant d'entrer dans une Chartreuse et ne plus respirer qu'en face d'un *memento mori;* mais puisqu'il y a des infortunes ou des culpabilités qui ont éprouvé à ce point le néant des forces et des joies humaines, il n'est point inutile de leur ouvrir une porte, derrière laquelle ils puissent cacher et oublier leur vie passée.

L'austérité du cloître des Chartreux de Molsheim était tempérée par la douce influence de l'art religieux. Vous pourrez, dans l'une des salles de la bibliothèque de Strasbourg, jeter un coup d'œil sur les belles verrières qui viennent de cet asile. Au dix-septième siècle, les frères Linck en avaient décoré les croisées des Chartreux, et laissé dans leur œuvre, digne d'être mise à côté des beaux produits de l'art du moyen âge, une preuve nouvelle de l'élévation que peut atteindre le procédé humain mis au service de l'inspiration sacrée. Les pieux solitaires, les villes, les forêts, les rivières, tous ces tableaux sévères et naïfs, représentés sur les vitraux de Molsheim, respirent l'inimitable parfum du sanctuaire, qui ne monte jamais à la tête des faiseurs mondains.

Veuillez maintenant me suivre vers un autre asile de malheur; je veux parler de celui de Stéphansfeld, qui a été, dans le principe, une maison destinée aux pauvres et aux enfants abandonnés. Fondé au commencement du treizième siècle

par les comtes de Werde, landgraves d'Alsace, dans le but charitable que je viens d'indiquer, il fut habité et administré par les chanoines hospitaliers du Saint-Esprit, vivant sous la règle de saint Augustin, et devint la souche de plusieurs établissements de même nature.

L'asile ou la commanderie hospitalière de Stéphansfeld relevait d'un hôpital du même ordre à Rome (*spedale di san-spirito in Sassia*), où l'un des comtes de Werde avait probablement puisé la première idée de sa création charitable. Des religieuses y furent attachées, dès l'origine, pour les soins à donner aux enfants.

En 1220 déjà, le landgrave Sigebert et ses fils avaient richement doté cet hôpital alsacien; une partie de la vaste forêt de Brumath, au cœur de laquelle était situé l'établissement, y fut affectée par les généreux fondateurs. Des bulles, des brefs, des lettres-priviléges impériales et épiscopales vinrent, à plusieurs reprises, en aide à Stéphansfeld.

Le fonds spécial qui se rapporte à cet asile, est très-exigu, mais dans le fonds de la préfecture de Haguenau une liasse portant la suscription de Stéphansfeld, concerne les relations de l'établissement avec les comtes de Hanau-Lichtenberg qui accaparèrent au dix-septième siècle une partie de ses revenus et se mirent par là en conflit avec la préfecture. Un trait de mœurs assez curieux est révélé dans une lettre du landvogt au commandeur (lettre du 8 décembre 1602); on reprochait à cette époque au couvent d'être l'occasion d'un grand scandale : des femmes avaient été admises dans l'intérieur de la maison pour le service des caves et des greniers. Le landvogt ou préfet de Haguenau prescrit le renvoi de ces hôtes dangereux; je dois croire qu'on a obtempéré à cet ordre.

Des lettres patentes du roi (datées du mois de mars 1777) concernent la destination des biens et des revenus de Stéphansfeld, la régie et l'administration de la maison, sécularisée depuis quelques années. Un compte déparcillé de 1785 à 1789 porte les revenus, à cette époque, à 50,000 livres en-

viron; les dépenses laissaient un boni de 10,000 livres. Ce sont là, je le sais, des détails fort incomplets et clairsemés; évidemment la Révolution a englouti les documents capitaux qui se rapportent à cette pieuse fondation des landgraves d'Alsace.

Au commencement du dix-neuvième siècle, on assigna à Stéphansfeld une destination qui n'était pas trop étrangère à sa première origine. Plus récemment, en 1834, un asile d'aliénés a remplacé celui des enfants abandonnés; et l'homme qui, naguère encore le dirigeait, était animé du même esprit de charité qui avait inspiré les premiers fondateurs. Feu David Richard appartenait à cette famille de caractères exceptionnels qui marient le cœur le plus aimant à une intelligence éclairée, et qui accomplissent leurs devoirs journaliers comme une tâche providentielle. C'est une belle chose sans doute que de porter la lumière et les bienfaits de l'Évangile dans les régions éloignées et barbares; mais chercher à rallumer le flambeau de la raison dans de pauvres têtes privées de cette lumière divine, c'est une mission aussi dangereuse, aussi difficile que celle des apôtres du christianisme parmi les sauvages. On peut y laisser sa vie et sa propre raison. David Richard a sacrifié à ses devoirs officiels son existence privée; il est mort à la peine. Cet esprit charmant, qui avait vécu dans l'intimité de quelques-uns des plus beaux génies du siècle, a volontairement renoncé à l'attrait et aux rêves de la gloire; lui, si curieux du passé, lui, si érudit, si porté vers l'étude des questions sociales, il a tourné le dos à ces brillantes séductions du monde intellectuel; il est descendu dans les bas-fonds où la souffrance mentale bégaie ses paroles de délire, et il a cherché à rendre le calme et la santé morale à ces pauvres déshérités. Il a porté sa croix, comme les vieux hospitaliers du Saint-Esprit, dont il cherchait à connaître, dans ses rares moments de loisir, les antécédents et l'histoire.

Maintenant qu'il repose pour toujours de ses fatigues et de ses souffrances, — car la douleur des autres était la sienne,

— maintenant qu'il dort, le bon pasteur des âmes, dans la même terre, où se sont couchés avant lui ces hommes du moyen âge, dévorés comme lui par l'amour et la charité, pourquoi n'aurais-je pas le droit de proclamer sa vertu modeste et de répéter, sans crainte d'être taxé d'une exagération louangeuse, que, vivant, il a marché dans la même voie que les bienfaiteurs de l'humanité souffrante, et que mort, il a droit à notre respect posthume !

TRENTE-QUATRIÈME LETTRE.

Fonds de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (ordre de Malte). — Maison de l'Ile-Verte ou commanderie de Strasbourg. — Le site. — Origine de la maison. — Walther de Hünebourg, maréchal de l'évêché. — Rulmann Meerswin et les Amis de Dieu. — Caractère de cette société mystérieuse. — Incorporation de la commanderie de Schlestadt. — Suppression de la maison de l'Ile-Verte en 1633. — Son rétablissement, en 1687, à Saint-Marc, qui prend le nom d'église de Saint-Jean. — Les commandeurs de la maison de Saint-Jean de Strasbourg. — La maison de Dorlisheim. — Contenu du fonds de l'ordre de Saint-Jean. — La bibliothèque de l'ordre. — Le livre manuscrit « des Sept Rochers. » — Caractère de cette fiction dantesque, œuvre de Rulmann Meerswin. — Amitié de Rulmann et de Nicolas de Bâle. — Le livre des « Cinq hommes » de Nicolas. — Le livre des Abeilles. — Varia.

Monsieur,

Nous sommes souvent bien injustes pour tout ce que nous avons sous la main, ou inattentifs à ce qui frapperait nos yeux, si nous daignions les lever. Ainsi, ne trouvez-vous pas que le site, créé par l'Ill, qui coupe en deux les remparts et entre dans la ville par les douze arceaux du grenier d'abondance, est incomparable et vraiment original? Ce fractionnement de la rivière barrée, traversée par la sombre et longue galerie d'où descendent, comme d'un pont couvert, les herses de clôture; puis, les tours des vieilles fortifications qui se dressent sur les îlots et les bords de la rivière; les quatre bras qui partagent la nappe d'eau, dès qu'elle essaie de se déployer à l'entrée de la ville; enfin, par delà les moulins, au bout de cet horizon de maisons de toute forme et de toute taille, la svelte flèche de la cathédrale et les masses de Saint-Thomas.... convenez, Monsieur, que ce tableau, bien des fois reproduit, mais toujours neuf, forme à l'une des extrémités occidentales de notre vieille cité un sujet d'étude pour le peintre observateur. L'historien local y trouve tout autant son compte. Nous

touchons ici à l'un des points classiques de notre territoire municipal. Sur la rive gauche de la rivière, presque à partir du point où elle pénètre dans l'intérieur de la ville et le long du bras, transformé en canal régulier, s'élèvent les tristes murs de la maison de correction. Eh bien, ces bâtiments, je n'ose dire cet édifice, occupent la place et conservent quelques restes de l'ancienne maison de Saint-Jean dans l'Ile-Verte (*im grünen Wœrth*).

Dans les leçons d'histoire les plus élémentaires, toute jeune imagination a été émue par le nom et le souvenir des Templiers, des chevaliers de Malte et de l'ordre teutonique. C'est qu'en effet, il y a dans la seule existence de ces ordres militaires, moitié chevaleresques et guerriers, moitié monastiques, un je ne sais quoi qui captive la pensée. Si le sort de l'ordre religieux de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte n'est pas aussi tragique que celui des chevaliers du Temple, il offre tout de même des péripéties, des catastrophes si variées, à partir de sa fondation près du Saint-Sépulcre et de son établissement dans l'hôpital de Saint-Jean-Baptiste, à travers de longues migrations, la plupart du temps forcées, de Jérusalem à Saint-Jean-d'Acre, à Limisso en Chypre, à Rhodes, dans l'île de Candie, en Sicile, à Viterbe, jusqu'à sa longue résidence à Malte, que le lecteur le plus superficiel de ces récits de combats sur terre et sur mer, de ces siéges soutenus contre les infidèles, s'attache à des annales où figurent les noms des plus grandes familles d'Europe. Ces souvenirs pâlissent ou s'effacent à la fin du dix-huitième siècle seulement, devant un nom cent fois plus grand et plus glorieux, lorsque Napoléon Bonaparte, cinglant vers l'Égypte, prend en passant les clefs de la forteresse de La Valette, et confisque Malte au profit de la République française.

La gloire, dont brille l'ordre de Malte, rejaillit jusque sur les commanderies ou les maisons répandues dans les principaux pays de l'Europe. La maison de Strasbourg relevait du grand prieuré d'Allemagne, ou, comme on disait, «*de la*

langue allemande, » et son histoire locale est loin d'être dénuée d'intérêt. Il faut renoncer à découvrir chez nous des noms éclatants comme ceux de d'Aubusson et de Villiers l'Isle Adam ; les modestes commandeurs en résidence à Strasbourg n'ont point eu maille à partir avec les sultans Mahomet II et Soliman-le-Grand ; ils n'ont point eu de siége à soutenir contre les Turcs; leurs luttes étaient tout intérieures, soit avec la grande maîtrise de l'ordre, soit avec le grand prieuré d'Allemagne, soit avec le magistrat de Strasbourg. Mais l'origine de la maison de l'Ile-Verte est accompagnée de circonstances exceptionnelles; c'est là-dessus que je vais appeler votre attention. Il est inutile d'ajouter que les détails où je vais entrer, sont en partie empruntés au fonds considérable dont j'ai à vous entretenir[1].

Au moyen âge, le côté sud-ouest de notre cité convenait parfaitement à un asile où la contemplation pût se réfugier. Vers 1166, un homme, violent dans sa jeunesse, mais converti plus tard par la grâce divine, Walther de Hünebourg, maréchal de l'évêché de Strasbourg, avait fondé le couvent Augustin de la Trinité hors des murs de Strasbourg, dans une île mélancolique, déserte, où les saules baignaient leur pâle verdure dans le cours de la rivière. A cette époque reculée, l'Ill, plus fractionnée encore que de nos jours, rejoignait par des canaux transversaux le cours d'eau de la Bruche, et formait du côté où s'étend aujourd'hui le faubourg National, un terrain insulaire assez vaste[2]. Précisément deux siècles plus tard, en 1366, l'évêque de Strasbourg et l'abbé d'Altorf, dont relevait le couvent de la Trinité, permirent à un magistrat strasbourgeois, nommé Rulmann Meerswin, d'établir des prêtres séculiers dans cette maison de l'Ile-Verte, qui tombait

[1] Voy. aussi l'ouvrage plein d'érudition et d'intérêt de M. Charles Schmidt, professeur au Séminaire protestant de Strasbourg, sur « les amis de Dieu » ou *Gottesfreunde.*

[2] Voir les cartes de Silbermann. *Lokalgeschichte von Strassburg.*

alors de vétusté. L'année suivante, l'abbé d'Altorf compléta cette première faveur, en cédant, à titre de propriété, à la famille Meerswin les constructions et le terrain environnant.

En 1368, quatre chapelains de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, appelés par Meerswin, s'y fixèrent, avec l'agrément du pape avignonais Urbain V; en 1370, le grand-maître de l'ordre, alors en résidence à Rhodes, confirma cet établissement; enfin en 1372, le grand-prieur de l'ordre de Saint-Jean en Allemagne lui donna un règlement. C'est depuis 1366, presque d'année en année, un progrès dans l'organisation de cette maison hospitalière, qui allait avoir son commandeur spécial dans la personne de Henri de Wolfach.

Mais qui était ce fondateur libéral, ce Rulmann Meerswin, dont nous prononçons le nom pour la première fois dans ces entretiens?

Pour apprécier Meerswin, il faut connaître la société mystérieuse dont il faisait partie; il faut savoir avec quels esprits d'élite il se trouvait en communion d'idées et de prières, avant de le juger soit comme donateur généreux à l'endroit de l'ordre de l'hôpital, soit comme auteur théologique du quatorzième siècle.

Vers le milieu de ce siècle, si riche en contrastes, à l'époque même où le fanatisme le plus hideux persécutait les juifs, il s'était formé dans la vallée rhénane supérieure (*im Oberland*) une association, une vraie franc-maçonnerie religieuse, composée de penseurs, d'hommes voués à la contemplation, à la recherche du bien absolu. Pour eux le suprême bonheur c'était l'oubli de soi-même, la guerre implacable faite au sentiment égoïste, qui empoisonne le cœur et forme un obstacle insurmontable à la fusion de l'homme avec la divinité. Ne plus avoir de volonté individuelle, se laisser absorber par Dieu, s'abîmer en lui, se fondre en lui et avec lui, voilà le but auquel aspiraient ces amants ou amis de Dieu (*Gottesfreunde*); tel était le nom qu'ils se donnaient ou qu'on donnait à leur invisible confraternité. Loin de se séparer de l'É-

glise, dont ils acceptaient tous les dogmes, loin de se séquestrer d'une manière absolue, loin de renoncer au siècle et de se vouer à une vie tout ascétique, les amis de Dieu conservaient des relations fréquentes avec le monde; les hommes mariés ne se séparaient pas nécessairement de leurs femmes: ils attendaient que la mort vînt manifester la volonté de Dieu, et dénouer ces liens sacrés. Si je devais préciser en quoi les «amis de Dieu» se distinguaient du commun des hommes, je dirais qu'un symbolisme mystique faisait leur profession de foi intime. Ils croyaient aux rêves, aux visions prophétiques qui, selon eux, pouvaient, dans certains cas, révéler la volonté de Dieu ou rendre palpables des vérités immatérielles. Les extases, tantôt involontaires, tantôt provoquées, étaient fréquentes chez les adeptes de cette confrérie secrète; ils étaient en communion avec le monde invisible, et leur corps était brisé par cette dangereuse familiarité avec un ordre de choses surnaturel. Chez eux l'imagination prédominait, tandis que chez d'autres mystiques du moyen âge, c'était une charité infinie ou la spéculation métaphysique.

Les ramifications de cette société — je ne puis dire de cette secte, car ce n'en était pas une — s'étendaient fort loin, le long du Rhin, en Suisse, en Italie, en Autriche, en Hongrie[1].

Rulmann Meerswin était l'un des principaux adhérents de la doctrine. Lié d'amitié avec Nicolas de Bâle, le fondateur de l'Association, peut-être avec quelque Italien de l'école du Dante, peut-être avec quelques chevaliers de Malte, qui avaient encore connu, par transmission orale, les doctrines

[1] Kœnigshoffen rapporte que l'on conservait à Saint-Étienne une main de sainte Attale dans un vase d'agate avec l'inscription suivante: *Gothe frit Gote frit cide lehre dæda*, ce qu'il explique par: *Gottes fried guter fried zeiten lehre tödtet.* En d'autres termes: la paix de Dieu est la seule bonne paix; le dogme du siècle tue. Ne dirait-on pas que cette sentence du huitième ou neuvième siècle contient en germe la doctrine fondamentale des amis de Dieu? (voy. *Kœnigshoffen*, édition de Schilter, p. 523.

secrètes du temple, Meerswin puisait évidemment ses inspirations dans l'un de ces courants d'idées qui, à plus d'une époque de l'histoire ecclésiastique, passait sur le front de quelques êtres prédestinés, et leur communiquait, comme au contact d'un fluide électrique, une force de pensée ou d'action incomprise du vulgaire.

Rulmann Meerswin était à la fois un homme pratique et un homme d'une piété rêveuse, amoureuse de l'allégorie, cherchant à prêter aux idées abstraites un corps visible, des formes tangibles, des couleurs propres à captiver la vue et à pénétrer dans l'âme par le médium des sens. Ainsi d'une part, Meerswin après des visions répétées contre lesquelles il se débat en vain, consacre à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem une maison dans sa ville natale, et donne ses soins au développement méthodique de cet asile ; mais il pénètre aussi dans les régions découvertes par Dante Alighieri, et consigne dans l'ingénieuse fiction «des Sept Rochers» ses rêves ou ses méditations *sur le Salut.*

Autour de Meerswin se dessinent, dans la maison de Strasbourg, quelques figures dignes de paraître dans ce cénacle : tel était Nicolas de Lœfene, qui vint, dès 1366, s'établir dans l'Ile-Verte ; Henri de Wolfach, le premier commandeur, et Conrad de Brunsberg, grand-prieur de l'ordre en Allemagne, l'un et l'autre affiliés sans aucun doute aux «amis de Dieu ;» Jean de Schaftolsheim, vicaire épiscopal, qui se trouve aussi en correspondance avec Nicolas de Bâle. Tous ces hommes tendaient évidemment vers le même but : sous leur costume officiel ils s'appliquaient à leur sanctification intérieure.

A la fin du quatorzième siècle, la maison fondée par Meerswin grandit en importance par l'adjonction ou incorporation de la commanderie de Schlestadt, qui datait de 1265, et qui s'était enrichie en 1307 des dépouilles des Templiers ; car le *Tempelhof,* ou la Cour-du-Temple d'Oberbergheim lui était échu en partage.

L'union des deux commanderies de Strasbourg et de Schle-

stadt fut décidée dans un chapitre général tenu par le grand-bailliage d'Allemagne à Leimbach, près Landau. Dix-neuf ans plus tard, le grand-maître de l'ordre de Saint-Jean, Philippe de Naillac, ratifia cette opération, qui devait profiter aux deux communautés.

De nombreuses lettres impériales et épiscopales confirmèrent les priviléges de la maison de l'Ile-Verte. Les souverains temporels, les pontifes, les prélats se montrèrent à partir du quatorzième jusqu'au dix-septième siècle, libéraux et bienveillants envers ce foyer d'active piété; tandis que des luttes assez fréquentes eurent lieu entre la maison de Strasbourg et la grande-maîtresse de l'ordre, dont les exigences en fait d'impôt excitaient souvent dans l'Ile-Verte un vif sentiment d'opposition.

L'époque de la réforme à Strasbourg amena pour notre maison des épreuves difficiles. Les discussions avec le magistrat, qui avait officiellement adopté le nouveau culte, aboutirent pendant la seconde moitié de la guerre de Trente ans (en 1633) à la suppression totale de la commanderie. Il est juste de dire que les nécessités impérieuses de cette funeste guerre furent la cause principale de la confiscation. Les édifices de la commanderie tombaient dans le rayon des nouvelles fortifications ou des remparts que les ingénieurs avaient élevés sur la lisière occidentale de la ville.

Un demi-siècle plus tard (1686 à 1687), lorsque le gouvernement de Louis XIV s'appliquait en Alsace et à Strasbourg à cicatriser les blessures faites au culte catholique depuis 1521, l'église de Saint-Marc fut remise, par ordre du roi, entre les mains de l'ordre de Saint-Jean, à titre de compensation pour les pertes essuyées et en échange des terrains et des bâtiments de l'Ile-Verte. Douze prêtres de l'ordre de Malte s'établirent dans cette nouvelle commanderie; l'un d'eux remplissait même les fonctions de curé dans cette ancienne église paroissiale de Saint-Marc, qui prit le nom d'église de Saint-Jean.

De 1687 à 1789, l'histoire de l'ancienne fondation de Rul-

mann Meerswin, transférée sur un nouveau terrain, ne présente plus d'incidents majeurs. Sur l'ancien emplacement, et en partie dans les bâtiments qui ont échappé à l'expropriation forcée de 1633, se trouve aujourd'hui la prison départementale : singulier changement de destination que celui qui de Walther de Hünebourg, de Rulmann et de la croix de Malte vient aboutir à un greffe, à des salles de travail manuel et à des cachots.

L'église de Saint-Jean, c'est-à-dire l'ancienne église de Saint-Marc, conserve le nom qu'elle tient du traité d'échange et de cession de 1687; dans les édifices attenant au temple paroissial, c'est-à-dire dans la commanderie du dix-huitième siècle, on a établi le Mont-de-Piété du dix-neuvième et des écoles communales.

Parmi les noms des commandeurs de l'Ile-Verte, il s'en trouve plus d'un qui dénote une origine alsacienne. Leur existence modeste n'a pas exercé d'influence marquée sur l'ensemble de l'histoire de l'ordre ; on dirait que, perdus dans l'Europe centrale, ils ont échappé au courant qui entraînait les chevaliers de Malte à faire face à l'Orient, dont ils avaient été expulsés ; on ne tenait compte des commanderies d'Alsace que lorsqu'il s'agissait de prélever des contributions.

Indépendamment des maisons réunies de Strasbourg et de Schlestadt, l'ordre possédait encore dans la Basse-Alsace celle de Wissembourg, puis celle de Dorlisheim, dont l'enclos a passé entre les mains d'un propriétaire qui porte un nom historique presque contemporain de l'établissement des chevaliers de l'hôpital de Jérusalem [1].

Notre fonds de l'ordre de Saint-Jean est très-vaste : indépendamment des bulles, diplômes et patentes, il renferme des donations et des legs, une correspondance variée, une interminable série de titres de propriété, de baux et de renouvellements de biens, qui portent sur deux cents com-

[1] Le baron Wangen de Geroldseck.

munes, des circulaires, des colligendes, des pièces de comptabilité en masse. La custodie de la maison, c'est-à-dire l'ensemble des documents qui se rapportent à cette importante fonction, forme dans cette collection une annexe spéciale.

Je ne pense pas que vous conserviez le désir d'entrer dans le détail de ces documents; mais vous me permettrez de feuilleter devant vous quelques volumes de l'ancienne bibliothèque de la maison; cette revue, très-sommaire du reste, complétera un peu les notions que j'ai données tout à l'heure sur l'origine de la commanderie de l'Ile-Verte.

Voici un volume manuscrit du quatorzième au quinzième siècle, qui porte le titre d'*Épistolaire* (*dis ist das brife büchel*) inscrit sur l'une des planches de la reliure; et, sur l'autre, la recommandation de garder soigneusement le manuscrit qui contenait, sur ses 82 feuillets, entre autres une série de lettres adressées par l'ami invisible de Rulmann Meerswin aux prêtres séculiers qui, dans l'origine, habitaient la maison de Saint-Jean, puis aux chapelains, au premier commandeur, Henri de Wolfach, à Jean de Schaftolsheim, vicaire épiscopal, enfin à Rulmann Meerswin lui-même. Cette correspondance de Nicolas de Bâle est copiée de la main de Nicolas de Lœfene, l'un des premiers conventuels de la maison de Strasbourg, et probablement affilié lui-même — du moins au second degré — à la Société des «amis de Dieu;» elle a, par conséquent, un caractère d'indubitable authenticité, et ouvre des échappées de vue sur les opinions ou plutôt sur la foi des *Gottesfreunde* et sur des faits moitié réels, moitié légendaires, touchant à la vie intime de Nicolas de Bâle.

Indépendamment de cette correspondance à la fois mystique et mystérieuse, où de loin en loin surgissent quelques noms propres de messagers ou d'affiliés, ce livre manuscrit renferme deux petits cahiers de la main même de Rulmann Meerswin sur les quatre premières années de ses luttes intérieures et de sa conversion — véritable révélation psychologique; — puis un récit sur l'origine miraculeuse de la mai-

son de l'Ile-Verte, rédigé peut-être par le mystérieux ami de Rulmann. Grâce à cette notice, nous sommes initiés dans les fluctuations cruelles que durent traverser les deux amis avant de se mettre à l'œuvre; stimulés par des visions presque identiques et simultanées qui leur prescrivaient de construire dans l'Ile-Verte un nouveau sanctuaire et un couvent, ils résistent d'abord l'un et l'autre à cet appel; ils regimbent contre l'aiguillon invisible qui laboure leurs flancs: Rulmann Meerswin trouve que les couvents et les églises surabondent; que ce qui fait défaut à ce siècle de perdition, ce ne sont pas les édifices consacrés à Dieu, mais les hommes voués à une existence pure et sainte; il lui semble qu'il serait plus utile de découvrir et d'enrôler de bons conventuels que d'élever à grands frais des cloîtres où règne la solitude. Mais les visions reviennent; et c'est par les visions répétées que les «amis de Dieu» reconnaissent surtout l'inspiration véritable. Nicolas de Bâle, plus ferme, plus impératif que son ami de Strasbourg, insiste; et, sur les fondements du couvent de la Trinité, s'élèvent successivement — toujours sur l'injonction des voix intérieures — maison d'habitation, église, chœur, chapelle, cloître ogival; les halliers de l'île font place à des jardins, et Rulmann lui-même renonce à la vie du siècle; il vient se confiner et mourir dans l'asile qu'il a si libéralement ouvert à l'ordre de l'hôpital.

Après le décès de ce pieux donateur (1382), qui avait seul le secret de la retraite ou du séjour temporaire de Nicolas de Bâle, les hospitaliers de Strasbourg, désireux de rester en rapport avec les amis de Dieu, firent de vaines tentatives pour renouer les fils qui s'étaient rompus avec la mort de Rulmann; ils envoyèrent des messagers de confiance dans plusieurs localités de la Suisse, par exemple, dans le couvent d'Engelberg, mais sans succès; ils durent se résigner à jouir du bienfait sans connaître le bienfaiteur.

Un écrit, de la main de Nicolas de Bâle, dans le même manuscrit, relate la conversion miraculeuse de cinq de ses

fidèles acolytes (*das Buch von den fünf Mannen*) ; mais les indications biographiques, au point de vue du monde réel, sont aussi très-vagues. Il y avait dans toute cette organisation une évidente tendance à se soustraire à toute inspection ecclésiastique et politique. Cela n'empêcha point Nicolas de Bâle de tomber martyr de sa doctrine. Convenons d'ailleurs que la réforme qu'il essayait d'accomplir sur les âmes, aurait présenté de graves inconvénients si elle s'était répandue dans les masses avec son alliage mystique ; de véritables dangers en résultaient, du reste, pour l'organisation hiérarchique de l'église.

Une vague tradition porte que Nicolas de Bâle, déjà fort avancé en âge, aurait fait, vers 1377, une tournée à Rome, pour gagner le Pape à son œuvre de régénération intérieure ; que, plus tard, ému par le grand schisme d'Occident qui venait d'éclater, il n'aurait pu maîtriser l'indignation que lui causaient les troubles où l'on jetait témérairement l'Église chrétienne, et qu'il aurait péri sur un bûcher, à Vienne, en Dauphiné.

J'ai déjà parlé incidemment de l'ouvrage mystique de Rulmann Meerswin. *Les Sept Rochers*, primitivement écrits en allemand, existent, traduits en latin, dans notre collection, et remplissent un volume in-fol. de 50 feuillets.

Donner une froide et incomplète analyse de ce dialogue entre Rulmann et une voix mystérieuse, ce serait dépouiller de son caractère propre cette composition inspirée au fondateur de la maison de l'Ile-Verte par la pensée directrice de sa vie, par cet irrésistible élan vers le salut éternel. Dire en quelques lignes les aspirations qui pour cette âme aimante se traduisaient en un langage symbolique, ce serait effacer le coloris et même les contours d'un tableau, et n'en laisser subsister que la sèche légende inscrite au bas du cadre, ou pour rendre ma pensée d'une manière plus nette encore, ce serait donner le squelette d'un sermon, en supprimant les développements et en écartant la figure de l'orateur, l'anima-

tion de son geste, toutes les manifestations qui introduisent dans le foyer de vie dont elles émanent. Essayez donc de donner une idée de Dante, par les sommaires des chants de la Divine comédie! Et pour saisir la valeur, la portée de cette fiction qui pour Rulmann Meerswin était une réalité, il aurait fallu, avant toute chose, initier vos lecteurs dans toutes les angoisses de cette âme tourmentée avant sa régénération intérieure.

Qu'il suffise donc de savoir que les visions allégoriques, j'allais dire apocalyptiques, dont l'auteur entretient ses frères de l'Ile-Verte — car c'est à eux qu'il destinait son poëme ou son traité — devaient personnifier les tentations qui viennent assaillir les hommes, lorsqu'ils se mettent sérieusement en route pour gagner le ciel. Le dogme de la chute de l'homme et de sa rédemption est expliqué par des formes ou des images visibles; et les plaies qui affligent l'humanité, les vices qui la déshonorent à tous les degrés de l'échelle sociale, dans l'Église et hors de l'Église, donnent lieu à des plaintes élégiaques, à des tableaux satyriques que l'on dirait inspirés par l'un des grands moralistes modernes.

Dans l'ensemble de cette composition dantesque, on reconnaît, à ne pas s'y méprendre, la faculté dominante « des amis de Dieu, » cette imagination créatrice, qui les transporte, sur des ailes de flammes dans un monde surnaturel et donne à des visions le caractère de faits biographiques.

Dans ces organisations exceptionnelles, la réalité et la fiction se touchaient de si près, que l'on ne peut plus dire où l'une finit, où l'autre commence; sur les confins des deux mondes, du monde des sens et du monde futur, ces hommes dévorés à la fois par l'amour divin et par le culte de l'humanité, tiennent à la terre par la racine de leur être matériel, et percent à travers les nuages jusqu'au fond des cieux dans les moments où toutes leurs facultés sont surexcitées par l'extase.

On verra peut-être d'un autre œil les murs sombres et in-

formes de la maison de correction, maintenant que l'on sait quels étaient leurs habitants d'autrefois; que Rulmann Meerswin a donné corps dans cette enceinte à ses poétiques et pieuses hallucinations; que Nicolas de Lœfene y consacrait ses veilles à recopier soigneusement les lettres de Nicolas de Bâle; que Conrad de Brunsberg, maître de l'ordre en Allemagne, venait s'y abriter sur la fin de ses jours; que, sur le bord de ces eaux silencieuses, s'échangeaient les mystérieux messages entre le fondateur de la maison et son ami caché, mais toujours actif, jusqu'au jour néfaste, où les flammes dévorèrent cette existence vouée à la régénération du monde chrétien.

Je n'en ai point fini avec la bibliothèque de la maison de l'Ile-Verte. Comme je serais tenté de décrire «le Livre des abeilles », recueil d'historiettes morales et légendaires, de conseils, de maximes, à l'usage des religieux! — et «le Livre des sentences», recueil de discussions, de dissertations théologiques du quinzième siècle; et un autre volume de la même époque, bizarre amalgame de notes diverses, par exemple: d'un dictionnaire de mots techniques du droit, d'une instruction sur les degrés de parenté, de lettres pontificales et épiscopales, réglant des points de discipline; d'un livre de morale « sur le culte de la vertu», dédié à un landgrave de Hesse, qui en aura profité, il faut le croire charitablement. Ce même manuscrit contient un dialogue « sur la prospérité du roi et du royaume de France;» les interlocuteurs sont: Martin-le-Frank, prévôt de Lausanne; Jean Bertonelli, précepteur de Saint-Antoine d'Issenheim, dans le Haut-Rhin, et Pierre Heroncellus. Quel bizarre pot-pourri! mais avant la vulgarisation des livres par l'imprimerie, de semblables collections avaient une véritable valeur pour l'intérieur d'une maison religieuse.

Un autre manuscrit, du seizième siècle, contient la copie d'un opuscule sur l'origine de la maison de l'Ile-Verte; un abrégé des statuts de la maison; un poëme allemand, traduit

du latin de Jean Regalis, chevalier de Saint-Jean, sur les priviléges de l'ordre etc.

L'histoire des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem trouverait quelques matériaux épars dans un volume du quinzième siècle, contenant les statuts à partir de Raymond du Puy, premier grand-maître (1118-1162), jusqu'à Philippe de Naillac (1396-1421), la liste des dignitaires depuis Gérard, custode de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, jusqu'au grand-maître Roger du Pin, avec une notice biographique accolée à chaque nom.

Décidément je m'arrête.... tomber dans la sécheresse d'un catalogue de librairie, après s'être promené un instant sous les saules de l'Ile-Verte et dans les régions de l'allégorie, c'est mal finir. Soyez indulgent, Monsieur, à cette passion désintéressée, qui s'attache à quelques feuillets, sur lesquels s'est posée la main de Rulman Meerswin, et à ces volumes que les commandeurs de Saint-Jean de Strasbourg avaient réunis pour l'instruction et l'édification des chevaliers, des chapelains, des prêtres et des servants attachés à la Commanderie alsacienne.

TRENTE-CINQUIÈME LETTRE.

Les abbayes et les couvents de femmes. — Saint-Étienne de Strasbourg. — Histoire de l'abbaye. — Saint-Attale et Adalbert, duc d'Alsace. — Les chartes primitives. — Époque de la Réforme. — Le théâtre de Strasbourg temporairement établi à Saint-Étienne. — Le fonds de Saint-Étienne. — Sainte-Madeleine. — Sainte-Marguerite.

Monsieur,

Nous approchons du terme: les abbayes et les couvents de femmes que nous allons traverser forment la clôture de la dernière série. Commençons par les établissements *intra-muros* de Strasbourg; ceux de la campagne auront leur tour.

Si dans l'histoire il y a des existences prédestinées, n'en serait-il pas de même, en géographie, de certains sites? A Strasbourg, l'emplacement occupé par Saint-Etienne rentre dans cette catégorie. A partir de l'époque celtique jusqu'à nos jours, cette pointe de terre, cet angle formé par le confluent de deux bras de l'Ill a subi un sort spécial. Couvert primitivement d'un bosquet sacré, où se consommaient sans doute de sanglants sacrifices druidiques, fortifié dès les premiers siècles de notre ère par les légions romaines, château-résidence de l'état-major de la huitième légion, ensuite palais du comte d'Argentorat, enfin surbâti par une abbaye mérovingienne, ce mémorable coin de terre a toujours éprouvé chez nous, l'un des premiers, tous les contrecoups des révolutions sociales et religieuses qui depuis dix-neuf siècles bientôt se sont succédé dans la vallée alsatique. Un coup d'œil rapide jeté sur les annales de Saint-Etienne justifiera mon assertion; quelques lambeaux arrachés au riche fonds de cet établissement, contemporain de Sainte-Odile, suffiront pour donner une idée d'une collection, dont les plus anciens documents remontent presque à l'époque de la fondation elle-même.

Je n'ai point à vous entretenir des temps gaulois ou romains; nos documents ne dépassent pas le neuvième siècle de notre ère. Une charte carlovingienne de l'empereur Lothaire, charte bien authentique, émise à Strasbourg même, en 845, nous apprend que l'abbaye construite en l'honneur du premier martyr chrétien avait été fondée sur les ruines de l'ancien Argentorat, aux bords de la Bruche [1], au cœur d'une solitude profonde, et que ce fondateur se nommait Adalbert, comte ou duc d'Alsace, d'après la tradition légendaire, fils d'Atticus et frère de sainte Odile.

Schœpflin place l'époque approximative de cette primitive fondation en l'an 720. La charte émise par Adalbert existait du temps de Lothaire Ier et de Louis-le-Germanique; Werinhar, évêque de Strasbourg, l'avait tenue en main (vers l'an 1000). C'est une regrettable et immense perte que celle de ce premier document mérovingien; mais celui de Lothaire peut à la rigueur le remplacer; d'après toutes les règles de la probabilité, nous pouvons ajouter foi au diplôme impérial, et tenir pour constant que dans la première moitié du huitième siècle, Attale, fille d'Adalbert, a été la première supérieure ou abbesse de Saint-Etienne de Strasbourg. En nous plaçant sur le terrain des hypothèses, il est possible que sainte Odile, dont Attale aurait été la nièce, ait visité le cloître construit sur les substructions d'un castellum romain, et sur le même sol où les prêtres gaulois et les druidesses avaient tenu leurs assemblées.

L'empereur Lothaire, dans son diplôme de 845, rappelle une disposition du roi Chilpéric, qui aurait sanctionné la première fondation et aurait affranchi le couvent de toute autre autorité que celle de l'évêque diocésain; trente sœurs et quatre chanoines, dont l'un était chargé de l'administration temporelle des biens de l'abbaye, formèrent le premier con-

[1] *Brusca*. L'Ill portait alors, à Strasbourg même, le nom de son principal affluent.

tingent de cet établissement religieux qui traverse, avant d'être englouti par la révolution de 93, des phases diverses et des orages plus ou moins violents.

L'évêque Werinhar, l'ami de l'empereur Henri-le-Saint, fut, pour le couvent de Saint-Étienne, l'auteur d'une innovation peu avantageuse : il obtint de l'empereur que ce cloître serait soumis à l'évêque pour l'administration temporelle. Les intentions du prélat étaient bonnes ; il cherchait dans cet arrangement le moyen de relever les édifices ecclésiastiques, dévastés pendant une guerre récente avec Herrmann, duc de Souabe et d'Alsace. Mais la légende populaire transforma en véritable acte de spolation cet expédient de l'évêque, constructeur de la cathédrale byzantine, et par un singulier anachronisme, elle accusa de cette spolation non pas Werinhar lui-même, mais l'un de ses prédécesseurs, l'évêque Widerhold, parent des empereurs de la maison de Saxe ; et pour mettre le comble à ces imputations imaginaires, on appliqua un véritable jugement de Dieu à ce prélat ; on fit passer sa mémoire sous les fourches caudines ; « une armée de souris ou de rats aurait dévoré le prétendu spoliateur de l'abbaye de Saint-Étienne. » Le jury populaire est, il faut bien en convenir, sujet à de singulières méprises ; il est rare cependant que l'éclaircissement soit retardé jusqu'au jugement dernier. Une critique, cette fois saine et impartiale, a depuis longtemps réduit à néant le prétendu supplice de Widerhold. Notre prononcé n'est point une réhabilitation, mais une simple note pour ceux de nos lecteurs que nous introduisons pour la première fois sur ce terrain de notre passé.

Dans la seconde moitié du douzième siècle, l'abbaye de Saint-Étienne fut à peu près reconstruite à l'aide des revenus de ses terres provenant des premières libéralités mérovingiennes ; ce qui implique en tout cas une bonne administration épiscopale, et met à néant les absurdes rumeurs transformées par la voix du peuple en poétique légende.

Permettez-moi d'interrompre pour un moment ce récit et

de vous placer sur le quai derrière l'abside, à l'est de l'église de Saint-Etienne. Tenez un instant vos yeux fixés sur la gracieuse arcature romane qui entoure comme une guirlande le haut de l'hémicycle. Cette partie de l'édifice est certes d'une respectale antiquité, puisque nous sommes obligés de remonter le cours de près de sept siècles pour aboutir au temps de sa construction. Eh bien! il nous faut encore franchir près de douze siècles de plus pour atteindre l'époque des premières constructions romaines, et arriver sur la lisière des temps contemporains de ces tertres mystérieux semés dans nos forêts et nos plaines d'Alsace. Toute cette longue période depuis le premier siècle de notre ère, a vu passer, sur ce sol incessament battu et rongé par les eaux de l'Ill, des Gaulois, des Romains, des Francs mérovingiens et carlovingiens, des prélats, des abbesses, des religieuses de la race franque et de la race allémanique; le couteau du sacrificateur, le glaive du conquérant méridional, la framée du conquérant du Nord, le bâton pastoral ont été tour à tour, dans cette enceinte, le symbole de la force et du commandement, un appel à l'obéissance servile ou volontaire.

Des péripéties moins grandes marquent les siècles qui suivent ce point culminant du moyen âge; elles aboutissent, à travers la Réforme, aux bouleversements de la fin du dix-huitième siècle. L'abbaye de Saint-Étienne fut sécularisée en 1343, et devint un chapitre de chanoinesses nobles de l'ordre des Augustins. De ce moment, on y voit figurer les noms des premières familles d'Alsace, tels que ceux des dames de Landsperg, de Rathsamhausen, d'Andlau, de Wangen de Geroldseck. Au quinzième siècle une lutte opiniâtre et longue s'établit entre l'abbesse et les chanoinesses pour des questions de règlement intérieur. En 1443, l'évêque Robert-le-Palatin avait renouvelé les statuts; mais un demi-siècle plus tard, en 1492, le successeur de Robert, Albert de Bavière, fut obligé de convoquer une commission pour rédiger de nouveaux statuts. Parmi les commissaires nous voyons figurer le célèbre Geyler

de Kaysersberg qui préludait dans la chaire de la cathédrale par des sermons incisifs, aux violentes attaques de la génération des prédicateurs qui allaient recueillir son héritage.

Au milieu du bouleversement de la première moitié du seizième siècle, l'abbaye de Saint-Étienne fut ébranlée dans ses fondements; les principes constitutifs de son existence furent méconnus. En 1539, l'abbesse Adélaïde, de la famille d'Andlau jeta loin d'elle son voile et se maria; on élut à sa place Marguerite de Landsperg, quoique cette demoiselle fût protestante. Le chiffre des chanoinesses était réduit à trois; il n'y avait plus de chanoines catholiques; leur rôle était rempli par les pasteurs et les diacres de l'église luthérienne de Saint-Guillaume située en face de Saint-Étienne sur la rive droite de l'Ill.

Quel étrange ordre de choses! Une abbaye, dont la première supérieure se rattachait à la famille de Hohenbourg et de sainte Odile, se métamorphose au point de se soumettre à des doctrines et à des règlements anticatholiques; ses chanoinesses deviennent des mères de famille, et ses chanoines distribuent la communion sous les deux espèces. Et, fait plus incroyable encore, cet ordre de choses appuyé sur la situation politique et municipale, subsiste pendant plus d'un siècle et demi. En 1560, les chanoines protestants procèdent à une élection, et nomment aux fonctions d'abbesse Mad. Cunégonde Wetzel de Marsilien; l'évêque Érasme de Limbourg confirme la nomination!

Je ne trouve d'explication pour cet événement anormal que dans une situation sans exemple dans l'histoire ecclésiastique. L'évêque préférait évidemment sauvegarder les apparences et ne point abandonner complétement les rênes; il voulait sauver le principe de l'autorité souveraine de l'Église même sur l'hérésie victorieuse, sauf à laisser à ses successeurs le soin de ramener dans la voie de l'ancienne et immuable orthodoxie le char dévié de la discipline ecclésiastique.

En 1566, Odile de Dormentz succède à Mme de Marsilien sur

le siége abbatial de Saint-Étienne. Son élection s'était faite en présence de l'official de l'évêque et de quelques délégués épiscopaux. L'empereur Maximilien II confirma, sur les instances de l'abbesse protestante, tous les anciens droits de l'abbaye, et lorsque Odile de Dormentz mourut en 1592, le pasteur luthérien de Saint-Guillaume prononça son oraison funèbre [1].

Le gouvernement de Louis XIV prescrivit la clôture de la maison. En 1687 une ordonnance royale avait déjà remis le culte dans l'église de Saint-Étienne aux Pères de Saint-Antoine. L'ancienne abbaye, qui depuis près de deux siècles était la propriété de la ville, fut cédée par le magistrat de Strasbourg aux dames de la Visitation, qui s'y établirent définitivement en 1702.

Cet ordre de choses dura jusqu'à la Révolution. Des demoiselles de familles nobles catholiques furent élevées, pendant le dix-huitième siècle, aux frais du roi, chez les dames de la Visitation qui avaient repris, après l'interrègne des chanoinesses protestantes, la place des religieuses, filles d'Attale et de Basilla.

Pendant la Révolution, la belle église byzantine (1170) et le cloître de Saint-Étienne furent convertis en magasin. Un instant, sur les confins des deux siècles, une synagogue s'établit dans l'église. Le chant des psaumes hébraïques retentit sous les mêmes voûtes qui avaient entendu les hymnes chrétiens du moyen âge.

Puis, pendant vingt ans, le théâtre et ses pompes mondaines profanèrent le temple que le roi Childebert et l'empereur Lothaire avaient doté pour la gloire de Dieu et la mémoire du premier martyr chrétien.

Au reste, soyons justes, sévères avec mesure, sans exagération de puritanisme. Il pouvait arriver pire à cette noble basilique! La métamorphose transitoire qu'elle subit sauva

[1] Voy. la notice intéressante de M. le professeur Jung sur les inscriptions de Saint-Étienne. *Bulletin de la Société historique d'Alsace*, t. II, p. 386.

peut-être l'édifice d'une démolition complète ou d'une destination plus vulgaire. Dans cette salle de spectacle improvisée, on vit apparaître, comme hôtes passagers, de grands talents qui ont illustré la scène française et révélé à toute une génération alsacienne les immortelles beautés du théâtre de Louis XIV. Le culte de l'art avait temporairement remplacé le culte chrétien; mais il amenait, par un détour, au bien et au vrai les esprits d'élite, en les familiarisant avec les idées qui élèvent l'âme et la purifient. La voix de tonnerre de Talma a éclaté sous ces voûtes et prêté des accents déchirants au remords :

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes?

Le timbre argentin de Célimène a fait vibrer ici les cordes les plus délicates du cœur, et merveilleusement hâté l'initiation des esprits à la sociabilité française. Et, pour conserver à Strasbourg le caractère de sa double provenance et de sa situation sur deux versants — qui fait son originalité et donnera à ses enfants un brevet de force, s'ils savent en user, — les chefs-d'œuvre du théâtre allemand ont aussi passé sur ces planches fragiles; dans les vers du plus grand poëte dramatique de la Germanie, Jeanne d'Arc proclamait l'immortalité de la race et de la nationalité française; Marie Stuart y marchait au supplice en reportant ses derniers adieux vers sa patrie d'adoption au delà de la Manche, et, par un anachronisme heureux, Wallenstein y personnifiait les traits du créateur de la tactique du dix-neuvième siècle.

En 1821, le théâtre fut transféré dans l'édifice qu'il occupe aujourd'hui; Saint-Étienne redevint magasin et entrepôt de tabac.

L'archiviste actuel du Bas-Rhin, dans le premier rapport qu'il adressait à son préfet en août 1840, émit le vœu que le sanctuaire, auquel se rattachent les souvenirs les plus respectables et les plus anciens de notre province, fût rendu au culte. Ce vœu, timidement formulé, a reçu depuis quelques années

une éclatante réalisation. Saint-Étienne est restauré, ouvert aux fidèles, et sur l'emplacement du magasin de tabac s'élèvent les constructions d'un vaste séminaire. La chaîne interrompue est ressoudée; l'année 1860 donne la main à 1170, 845 et 721.

Quelques mots maintenant sur le contenu même du fonds qui a été l'occasion de ce petit résumé historique. Vous connaissez déjà la pièce capitale de la collection, la charte de Lothaire. Ce même document relate toutes les propriétés de Saint-Étienne, soit à Strasbourg, soit aux environs de la ville et à Wangen. Une charte de Louis-le-Germanique (856), confirmative de celle de l'empereur Lothaire, semble apocryphe; du moins elle fourmille de fautes grammaticales et de noms estropiés, peut-être par la seule faute du copiste. Une charte de l'évêque Werinhar (1105) énumère de nouveau les priviléges de l'abbaye et vient à l'appui des deux diplômes antérieurs.

La rubrique des procédures est d'une richesse et d'une originalité rares. Nous possédons une rotule qui a au delà de quatorze mètres de longueur; essayez de la déployer, et il vous faudra une salle d'une dimension considérable pour que vous puissiez dérouler complétement ce bandeau, couvert des détails d'une enquête à laquelle on a procédé, en 1359, dans un litige entre le chapitre de Saint-Étienne et Agnèse de Windeck, religieuse de l'établissement[1].

Un autre acte notarié, d'une longueur très-respectable, mais de moindre dimension que le précédent, contient la sentence des juges collongers de Wangen contre le chevalier Jean de Wangen, qui s'était permis d'enlever un cheval de la cour ou mairie collongère[2] de l'abbaye, et qui avait en-

[1] La rotule est un vidimus (copie) notarié de 1368.

[2] L'abbaye de Saint-Étienne possédait à Wangen une cour collongère (*Dinghoff*), siége de l'administration de ses propriétés dans la banlieue et au delà. Dans les collonges, les fermiers collongers (*Huber*) formaient, sous la

freint par là les priviléges de la propriété et de la juridiction abbatiale. La sentence est de 1388, et porte, en seconde instance, la confirmation des juges collongers de Booftzheim.

Rien de plus fréquent que ces démêlés pour des cas de juridiction. Parmi les titres relatifs à la commune de Mackenheim, où notre abbaye possédait des biens, se rencontre une sentence de l'officialité épiscopale, de l'année 1352, contre le messager Nicolas Claffer, qui avait arrêté Nicolas Volmar et sa femme dans l'intérieur de la cour collongère abbatiale de Mackenheim, quoique celle-ci eût le privilége du droit d'asile. Aussi les magistrats locaux de la commune se hâtèrent-ils de reconnaître la juridiction exceptionnelle de Saint-Étienne. Un fait analogue se reproduit en 1488 dans la même commune. Henri de Bolsenheim y avait procédé à une arrestation, et s'était vu obligé de baisser pavillon devant la juridiction abbatiale.

La rubrique des règlements offre un genre d'intérêt spécial; elle nous révèle la nécessité de réprimer incessamment les abus qui se glissent, à la longue, dans toute communauté. En 1307, l'abbesse de Saint-Étienne fait sommer les quatre chanoinesses de fréquenter le service divin et de ne s'absenter de Strasbourg qu'après permission obtenue. — En 1381, l'évêque de Strasbourg règle le costume; en 1439, le concile de Bâle réforme l'intérieur du couvent, où l'on se permettait des allures qui n'étaient plus en rapport avec la vie cloîtrée; car les chanoinesses fréquentaient, en costume élégant et mondain, les spectacles mondains. — Des statuts de 1545, émis par Mme Marguerite de Landsperg, forment un code complet qui initie dans la vie intérieure de l'établissement pendant cette incroyable époque de transition signalée plus haut.

Ce serait abuser de votre attention si je prétendais m'égarer dans les vastes rubriques des titres de propriété et de la comp-

présidence du maire (*Meyer*), une espèce de jury pour la décision des cas litigieux qui tenaient à la culture et à l'administration des terres du finage.

tabilité. Jetons un dernier regard sur cette porte romane, qui s'ouvre de nouveau pour les solennités de l'église, et sur le chœur fidèlement restauré; puis passons la *Brusca,* cette rivière illustrée dans le diplôme impérial de Lothaire; nous toucherons, près de l'église de la Madeleine, à l'emplacement où fut en dernier lieu le couvent de ce nom, c'est-à-dire l'asile des Pénitentes (*Zu den Reuerinnen*). Dans l'origine, la congrégation avait été établie hors des murs de la ville; le fondateur, qui se nommait Henri de Hohenbourg, avait acheté en 1315 quelques maisons extérieures près de la porte de l'Hôpital, pour y recueillir les femmes vagabondes (*fahrende Weiber*), qui manifestaient le désir de pleurer leurs péchés et de faire amende honorable. Un peu plus tard, Henri de Hohenbourg donna ces mêmes maisons à la ville pour la construction d'un hôpital *extra-muros;* la souffrance matérielle allait y remplacer la souffrance morale.

En 1336, un monastère pareil au premier établissement fut construit hors la porte des Juifs, *im Waseneck, auf dem Schiessrain,* c'est-à-dire, près du boulevard au tir, remplacé maintenant par les massifs et les ombrages du Contades.

Enfin, en 1473, ce couvent des Pénitentes fut transféré dans l'intérieur de la ville, dans la rue dite *Rutengasse;* la situation politique du pays — c'était l'époque agitée de Charles-le-Téméraire — forçait ces brebis égarées de chercher un asile mieux abrité que celui du Waseneck. Ce troisième couvent de la Madeleine a subsisté jusqu'à la Révolution avec ses religieuses sans clôture, mais sous la règle de saint Augustin et sous la tutelle de la ville. Il portait le nom de *Pénitentier de la Madeleine* (*Zu den Reuerinnen*); c'était en Alsace le seul établissement de ce genre. Faut-il en induire que les mœurs de notre province et de notre ville étaient excellentes et n'ont pu motiver la construction de plusieurs couvents ayant cette même destination, ou que les cas de contrition étaient chez nous moins fréquents et moins profonds qu'en d'autres cités? J'abandonne ces questions controversables à l'arbitrage des

moralistes qui daigneront jeter un coup d'œil sur ces lignes fugitives.

Le fonds du couvent de la Madeleine renferme des bulles, des lettres d'indulgence, des actes de fondation, parmi lesquels se trouve celui de Robert, évêque de Strasbourg, qui permit en 1476 la construction du couvent dans l'intérieur de la ville. Une pétition adressée en 1492 par la supérieure de la Madeleine au Saint-Père, est encadrée d'arabesques, avec les images de saint Augustin et de la patronne de la congrégation.

Parmi les nombreux titres de propriété, un acte de 1380 constate la destination d'une maison sise alors près du pont du Corbeau (*Schintbrücke*). Les bateliers y avaient établi leur salle de réunion (*Trinkstube*), et payaient à la propriétaire Dyna Peigerin un loyer annuel de 2 livres 10 pfennings. Je ne sais comment ce titre s'est égaré dans la collection du couvent; probablement l'immeuble avait passé dans le petit domaine de Sainte-Madeleine.

Si j'avais le droit de vous entretenir des belles verrières de Sainte-Madeleine, je vous arrêterais quelques instants de plus dans cette église; mais ce travail a été fait en détail, et en pleine connaissance de cause, par l'un des collaborateurs les plus actifs du *Bulletin historique;* je prends la liberté de vous y renvoyer [1].

Nous terminerons notre revue de ce jour en nous transportant à l'extrémité du faubourg National, dans l'enclos de l'ancien couvent de Sainte-Marguerite, aujourd'hui transformé en quartier militaire.

Les premières sœurs de Sainte-Marguerite étaient des béguines, instituées dans le village d'Eckbolsheim par un noble de Guirbaden, puis transférées à Strasbourg, en 1270, et réunies en 1322 dans un monastère que l'on construisit à l'extrémité du faubourg Blanc. Cette communauté s'accrut de

[1] Voy. le travail de M. l'abbé Straub sur ces verrières. *Bulletin de la Société des monuments historiques d'Alsace*, t. Ier, p. 100.

l'adjonction des religieuses de Sainte-Agnèse (1473) et de Saint-Nicolas *in undis* (1592). C'est le Sénat protestant de Strasbourg qui, à partir de la Réforme, nommait les directeurs ou administrateurs du couvent[1].

Le fonds de Sainte-Marguerite contient des notes historiques sur les diverses phases que cette maison religieuse a traversées. Quelques bulles, quelques donations et investitures, des constitutions de rente et des titres de propriété forment le noyau de cette collection, que je n'ai citée, à vrai dire, que pour mémoire.

Les fonds de quelques abbayes bien plus importantes nous appellent hors des murs de Strasbourg. Non loin de Hohenbourg, au pied de l'Ungersberg, dans la pittoresque vallée qu'arrose l'Andlau, se montre à nous, toujours jeune, la figure de Richardis, entourée de son auréole de malheur et de sainteté. Inclinons-nous devant cette illustration poétique et religieuse au moment de terminer notre visite des documents de l'histoire d'Alsace ; c'est un des plus émouvants souvenirs à emporter de cette salle des Pas-Perdus, que nous appelons les archives ecclésiastiques.

[1] Les couvents de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marguerite, seuls de tous les établissements religieux, se sont maintenus intacts pendant l'époque de transition de 1520 à 1681.

TRENTE-SIXIÈME LETTRE.

Abbayes et couvents de femmes extra-muros. — Fonds de l'abbaye d'Andlau. — L'impératrice Richardis. Son histoire et sa légende. Histoire de son abbaye. — Les documents et fonds de l'abbaye de Saint-Jean-des-Choux, près Saverne. — Couvents de Biblisheim et Kœnigsbruck. — Archives hospitalières de Haguenau. — Feu Wencker.

Monsieur,

L'impératrice Richardis, fondatrice de l'abbaye d'Andlau, a vécu soixante ans à peu près[1] avant l'époque où l'impératrice Adélaïde[2] fait son apparition sur le théâtre du monde; mais indépendamment de ce voisinage chronologique, les illustres princesses ont plus d'un point de ressemblance : elles se sont assises l'une et l'autre sur le trône de Charlemagne; elles ont, toutes deux, par leur caractère, exercé une influence marquée sur les affaires de leur temps, et, par leur éclatante beauté, sur l'imagination de leurs contemporains; l'histoire et la légende ont, à l'envi, contribué à immortaliser leurs noms; enfin elles ont été canonisées comme bienfaitrices de l'Église. Mais, au total, la carrière de ces deux femmes extraordinaires ne se ressemble point : tandis que l'épouse d'Otton-le-Grand, après une jeunesse sévèrement éprouvée et à la suite d'incidents romanesques, arrive au faîte des honneurs et de la gloire, et jouit, sous trois règnes d'empereurs, d'une autorité incontestée, l'épouse de Charles-le-Gros, après une jeunesse heureuse, arrive à une célébrité européenne par des malheurs inouïs, sort victorieuse d'une épreuve judiciaire et s'éteint doucement dans le cloître fondé et illustré par elle.

En parlant de sainte Richardis, j'oublie que quelques-uns

[1] De 840 à 890.

[1] De 950 à 997.

de nos lecteurs ne connaissent peut-être point les détails de sa carrière, quoique son souvenir et son nom soient très-populaires en Alsace. Je rappellerai donc à tout hasard les principaux faits de cette poétique existence, en indiquant ce qui appartient au domaine positif, et en faisant la part des embellissements dont la croyance du peuple a cru devoir orner ce front déjà si radieux[1].

Au moment où j'entamais, il y a vingt ans, le fonds si riche de l'abbaye d'Andlau, il me semblait que je devais y découvrir immanquablement quelques chartes ayant trait à la fondation du cloître et à la légende de l'impératrice. J'étais dans la disposition d'esprit des premiers chercheurs d'or de la Californie, qui s'imaginaient trouver de toute nécessité, au bout de leur pioche, des trésors fabuleux. J'ignorais combien mes prédécesseurs, avant la révolution, ont dû fouiller, dans un but analogue, ces archives locales! Je ne fus pas longtemps à me résigner et à ne recueillir sur sainte Richardis que le dire incomplet de quelques chroniqueurs ou de quelques auteurs récents[2].

Richardis passe pour être la fille d'Erchangart, comte de Nortgau; de fait, son extraction n'est rien moins que certaine[3], à la différence de celle de l'impératrice Adélaïde, originaire à n'en pas douter, de la famille des rois de Bourgogne cisjurane. L'union de Richardis avec Charles-le-Gros avait été, sinon heureuse, du moins non troublée pendant un quart de siècle, lorsque des calomnies insidieuses sur les relations de l'impératrice avec Luitprand, évêque de Vercelli, vinrent jeter le désordre dans l'esprit affaibli de l'empereur, qui réunissait sur sa pauvre tête toutes les couronnes de son bisaïeul Charlemagne.

[1] Voy. pour plus de détails, mon *Histoire de la Basse-Alsace*, p. 34 et suiv.

[2] Voy. *Antiquités des Vosges*, de Ruys, p. 234. — Isidore Fuchs, *Alsat. doct.*, vol. II.

[3] La légende en fait la fille d'un roi d'Angleterre.

Peu à peu Charles-le-Gros suspecta la pureté de son épouse, qui était non-seulement au-dessus de tout soupçon, mais qui avait voué son existence à des œuvres de piété et aux muses chrétiennes. Déjà en 880, quelques années avant l'accusation portée contre elle, Richardis avait fondé le monastère d'Andlau, pour des âmes qui seraient, comme elle, fatiguées du monde; plus d'une fois déjà, elle s'y était retirée, pour fuir les grandeurs du trône, et trouver dans cette solitude des forêts et des montagnes le calme qui lui manquait à la cour.

Citée devant un tribunal des pairs, à Kirchheim, la sainte impératrice comparut devant cette assemblée des grands et des prélats; elle demanda à subir l'épreuve du feu. Rien n'autorise à penser qu'elle ait été réellement soumise à cette solennelle torture. La haute cour judiciaire était évidemment bien disposée pour Richardis. L'empereur, atteint d'une maladie qui touchait à l'aliénation mentale, avait déjà perdu toute considération, et l'époque de sa destitution officielle approchait. Sur le simple exposé des faits et de la nature de ses rapports avec l'évêque de Vercelli, homme lettré, conseiller intime de l'empereur lui-même, Richardis fut acquittée; mais ne pouvant surmonter le trouble et l'émotion que cette scène judiciaire lui avait causé, elle se retira dans le cloître fondé par elle. Là, dans ce charmant asile, elle écrivit des strophes latines pleines d'une douce mélancolie, et qui seules suffiraient à justifier la royale victime, si le témoignage des contemporains et le verdict de l'opinion publique, transmis symboliquement par la légende, ne proclamaient son innocence. « J'ai trouvé le port, s'écrie-t-elle, après avoir enduré « les tempêtes du monde, et déjà je tiens l'objet de tous mes « désirs; le repos entre dans mon âme... Que sont pour moi « les royaumes de ce monde; je les méprise; je n'aspire « qu'aux choses célestes; mon esprit s'enrichit, et je touche « au seul but qui ne trompe jamais. »

La légende ne s'est point contentée de la pieuse résignation et de l'acquittement de Richardis : elle lui fait traverser le feu. Isidore Fuchs affirme que l'impératrice subit l'épreuve, en chemise enduite de cire que l'on alluma en quatre endroits différents sans être entamée. De Ruys dit « qu'elle « monstra son innocence, en cheminant pieds nus, sans se « brûler, sur des socs de charrue ardents et sortants de la « fournaise. Ainsi elle décéda vierge et au nombre des « saintes » (*Antiquités des Vosges*, p. 23).

La fondation du couvent est aussi racontée avec des variantes par les auteurs légendaires qui placent l'origine de l'abbaye d'Andlau après le jugement de Dieu ou l'épreuve subie à Kirchheim, près du palais mérovingien. L'impératrice, au sortir du tribunal et du bûcher, se serait retirée soit au monastère de Hohenbourg, soit à Saint-Étienne de Strasbourg, et aurait envoyé un jeune chevalier, qui avait été son champion, à la recherche d'une localité propre à l'établissement d'un cloître. C'est ici que se place le récit de l'ours, creusant la terre pour y abriter ses petits, au fond d'une forêt des Vosges, et indiquant au chevalier, par voie de similitude, que c'était là une solitude assez profonde pour donner un asile convenable à la princesse justifiée, mais fatiguée du monde. D'après une autre version, c'est l'impératrice ellemême qui aurait rencontré la bête sauvage et aurait fixé sur cet indice le lieu de sa retraite.

Cette entrée de sainte Richarde au couvent a-t-elle été définitive et irrévocable ? Pour ma part, je serais tenté de le croire. L'orage qui avait assailli Richardis était de nature à pousser une âme depuis longtemps vouée au recueillement vers une réclusion absolue. En passant le seuil du couvent, n'avait-elle pas écrit des vers plaintifs que l'on dirait échappés à la plume d'un poëte élégiaque du dix-neuvième siècle :

Beaux lieux soyez pour moi les lieux où l'on oublie,
L'oubli seul désormais est ma félicité.

Ne devait-elle pas craindre de faire un seul pas en arrière, et de se rattacher peut-être aux liens fragiles qu'elle venait de rompre de son propre mouvement?...

Un de ses biographes, toutefois, affirme qu'elle aurait encore visité la Palestine, le Saint-Sépulcre, Constantinople, collectant partout des reliques, et rapportant au fond du vallon paisible d'Andlau les ossements de saint Lazare, mort évêque de Chypre. Quoi qu'il en soit, irrévocablement retirée dans l'asile déjà doté par Charles-le-Gros, ou circulant encore dans les lieux saints, où Jésus-Christ et les apôtres avaient laissé partout l'empreinte de leur passage, Richardis était morte au monde, et son décès, arrivé en 890, ne fut évidemment que sa transfiguration.

La crypte romane, située sous l'église d'Andlau, remonte probablement à l'époque carlovingienne, et doit être considérée comme contemporaine de la sainte impératrice[1].

Dès les premiers siècles de son existence, l'abbaye d'Andlau avait été richement dotée; des bulles, des lettres-priviléges, des lettres épiscopales nombreuses confirmèrent ses droits et ses propriétés. Ses premiers statuts dataient déjà de 892.

Mais les temps d'épreuve aussi ne lui firent point défaut. Après la Réforme au seizième siècle, c'étaient des luttes incessantes avec les nobles sires d'Andlau, qui avaient embrassé le nouveau culte; au dix-septième siècle, la guerre de Trente ans et les guerres de Louis XIV avec l'empire laissèrent dans l'abbaye des traces que l'époque prospère du dix-huitième siècle ne parvint plus à effacer complétement.

Sur la liste des abbesses d'Andlau figurent des noms qui appartiennent aux premières familles alsaciennes et allemandes. Les d'Andlau eux-mêmes, les Geroldseck, les Ribeaupierre, les Reinach, les Rebstock, les Reich de Reichen-

[1] L'église d'Andlau vient d'être restaurée avec intelligence et un désintéressement bien rare, par M. le curé Deharbe. La *Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace* a déjà signalé l'œuvre de ce digne ecclésiastique.

stein, les Beroldingen, les Flaxland, les Landenberg fournirent leur contingent à cette brillante série de chanoinesses. C'était une position convoitée, qui plusieurs fois occasionna des luttes intérieures dont notre fonds a conservé des traces. Il est temps que je vous entretienne de cette collection, quoique j'hésite à aborder ces indications arides, après avoir évoqué la victime de Kirchheim, dans le voisinage de Sainte-Odile et de Landsberg.

Je vous fais grâce des nombreuses bulles ; elles se rapportent pour la plupart au couvent de Hugshoffen (Honcourt), dans le val de Villé, incorporé à l'abbaye d'Andlau, au commencement du dix-septième siècle.

C'est la rubrique du personnel des abbesses, qui offre, par les élections contestées, le plus d'intérêt.

Vers 1570, le choix de Mme Marie-Madeleine Rebstock fait naître des difficultés sans fin avec l'autorité pontificale, quoique l'évêque de Strasbourg, Jean de Manderscheid, eût confirmé l'élection. Vers 1666, celle de Marie-Cunégonde de Beroldingen, qui succède à Marie-Béatrice d'Eptingen, donne lieu à une interminable série d'épîtres, dont les plus significatives consistent en lettres de remercîments pour cadeaux et lettres écrites à l'abbesse, après les cérémonies, par le nonce apostolique de Lucerne et par son secrétaire. La mort de Mme Cunégonde et l'élection de Marie-Cléophée de Flaxlanden occasionne une correspondance où se rencontrent les noms de MM. de Barbézieux, de Laubanie, d'Huxelles, de la Houssaye, de la Grange. Ce petit dossier renferme aussi les actes de soumission de l'abbesse aux constitutions d'Innocent V et d'Alexandre VII, touchant les doctrines de Jansénius et le formulaire du serment prêté par elle. Chaque élection d'abbesse ramène des pièces analogues.

La correspondance historique présente, à la fin du seizième siècle, une discussion à propos d'un « prédicant luthérien, » que plusieurs membres protestants de la famille d'Andlau s'efforcent de faire nommer par l'abbesse. Dans cette ques-

relle intervient Charles de Lorraine, évêque de Strasbourg, Frédéric, duc de Wurtemberg, l'empereur Rodolphe II, dont l'autorité supprime le pasteur, malgré les vives instances de MM. d'Andlau, qui le rétablissent à main armée dans ses fonctions. Ce procès violent dure jusqu'en 1598 et produit force enquêtes, lettres-suppliques, rescrits impériaux, instructions supplémentaires; il aboutit à une décision finale de la cour aulique, qui maintient envers et contre tous le premier mandat impérial.

Les affaires de la Diète de Ratisbonne occupent une grande place dans ces cartons historiques (fin du seizième et commencement du dix-septième siècle). Un délégué de l'abbesse lui rend compte des affaires traitées et passe quelquefois sur le terrain de l'histoire du jour.

La période de la guerre de Trente ans est marquée par des apurements de compte pour contributions de guerre. Les cloches enlevées par les troupes de Mansfeld donnent lieu à de vives réclamations; et plus tard, sous la pression des Suédois stationnés à Benfeld, des mémoires sont adressés par l'abbesse au commandant pour réclamer contre les exactions de toute nature qui pèsent sur l'abbaye. Cherté excessive des denrées, abandon des habitations, violences faites aux habitants, désolation dans tous les villages des environs de l'abbaye, voilà le thème habituel des plaintes. Puis, en 1643, ce sont de nouvelles tribulations occasionnées par l'armée du maréchal de Guebriant; en 1645, le magistrat de Schlestadt empiète sur le Freyhof ou la cour abbatiale d'Andlau à Schlestadt, forçant le receveur à payer d'exorbitantes contributions, plaçant garnison dans la cour et la réduisant à se mettre sous la tutelle de la ville. Enfin, au moment où la paix de Westphalie va se conclure, ce sont de nouveaux embarras occasionnés par la difficulté de faire reconnaître l'indépendance de l'abbaye et d'obtenir des indemnités. Le coup d'œil le plus rapide jeté sur ces documents apprend combien les plus solides établissements sont ébranlés par ces commo-

tions politiques, où les existences isolées disparaissent sans laisser ni trace ni souvenir.

Sous Louis XIV, pendant qu'il est en guerre avec l'empire, avant la réunion de Strasbourg, des scènes analogues se répètent, mais sur une moindre échelle. Les noms du prince de Condé, de Turenne, du marquis de Vaubrun, de M. de Haugwitz et de Charles, duc de Lorraine, se trouvent dans les actes de cette époque.

Je m'abstiens de vous parler des nombreux titres de propriété. Dans les affaires féodales, qui sont aussi considérables, les pièces relatives au fief d'Andlau constatent les interminables discussions entre l'abbaye et MM. d'Andlau, qui prétendaient tenir le val d'Andlau directement de l'empire. Les questions de péage divisent l'abbaye et la famille du même nom.

L'ordre teutonique, qui possédait une commanderie à Andlau dans le voisinage de l'abbaye, donne lieu, en 1313, à un jugement arbitral, prononcé par le préfet de la Basse-Alsace entre la commanderie d'Andlau et les gens du val de Villé. C'est une question de propriété litigieuse, que j'aurais passée sous silence si je n'avais tenu à rappeler incidemment que cet ordre militaire, qui était considéré presque à l'égal de celui des chevaliers de Malte, avait pris pied dans la belle vallée de Sainte-Richarde, tout comme il avait des commanderies à Strasbourg, Schlestadt etc.

Je sais parfaitement que je vous donne une idée très-incomplète de ce riche fonds d'Andlau. Encore, si ce n'eût été le souvenir d'une impératrice recommandée par le triple charme de la beauté, du malheur et de la poésie, je n'aurais plus osé, au bout d'une correspondance prolongée outre mesure, vous arrêter un seul instant de plus dans les murs de cette abbaye princière.

Et comment plaider maintenant en faveur de celle de Saint-Jean-des-Choux, près de Saverne ? Car ici nous n'avons plus de fondatrice impériale à faire valoir. Eh bien ! pour

Saint-Jean, près Saverne, j'en appelle au souvenir de vos lecteurs, qui tous ont vu sur le penchant de la montagne, entre les vignes et la châtaigneraie, cet édifice abbatial encore debout, dominant au loin le pays, et au-dessus de l'abbaye et de l'église romane, la chapelle de Saint-Michel, plantée comme un phare sur un promontoire à l'extrémité orientale de ce bel amphithéâtre des Vosges savernoises. Pourrais-je passer sous silence les souvenirs historiques de ce splendide couvent de femmes, qui n'a point abrité dans son enceinte une princesse-poëte et presque martyre, mais qui a ramené dans plus d'une âme isolée ou souffrante, le sentiment du repos et du bonheur, sous l'influence de cet air vif et pur, à la vue de ce large horizon et de ces campagnes fertiles, et de ce parc gigantesque étendu jusqu'aux pieds du couvent?...

L'église dédiée à saint Jean-Baptiste conserve, dans sa disposition actuelle, dans son abside surtout, des traces considérables du douzième siècle, époque de sa construction. En 1126, Pierre, comte de Lützelbourg, la donna, avec un grand domaine, à l'abbaye de Saint-George, dans la Forêt-Noire.

De ce moment, cet abbé exerça sur Saint-Jean-des-Choux une juridiction spirituelle et temporelle, souvent contestée par l'évêque de Strasbourg. Les titres marquants de ce fonds ont trait aux relations de cette abbaye bénédictine avec l'évêché, avec l'abbaye de Saint-George dans la Forêt-Noire et avec les communes des environs, où se trouvent les propriétés forestières et rurales du cloître. Des procès-verbaux d'élection font connaître le personnel des religieuses; dans les pièces de procédure, un acte d'abornement avec Ernolsheim donne des détails relatifs au serment prêté par les deux parties sur une cassette remplie de reliques. Une transaction de 1672 entre l'abbaye de Saint-Jean et la confrérie de Saint-Michel concerne les revenus du tronc de cette chapelle pittoresque, et la caverne creusée dans le roc au-dessous du petit sanctuaire, figure aussi dans notre dossier; il paraît que dans la seconde moitié du dix-septième siècle elle abritait

des ermites. Un solitaire, Gallus de nom, et habitant de cette demeure de troglodytes, fut trouvé assassiné dans les forêts des environs, en 1670. Ce fait est constaté par un procès-verbal d'enquête.

Des affaires de dîmes et de juridiction constatent l'existence de la bergerie et de la scierie du Zornhof, située à peu près en plaine, aux pieds mêmes des vignobles de Saint-Jean.

Pour une dernière fois je vous convie à me suivre au nord de la forêt sainte de Haguenau. Nous avons vu successivement les Hohenstauffen y tailler des éclaircies, asseoir dans une île et sur les bords de la Moder les fondements d'un palais, d'une ville, d'un hôpital, et en même temps des abbayes d'hommes et de femmes s'élever sur les bords de cette vaste région forestière[1]. Il me reste à vous signaler en quelques lignes deux abbayes de femmes, Biblisheim et Kœnigsbruck, qui appartiennent au même district.

Celle de Biblisheim, de l'ordre des Bénédictins, fut fondée au commencement du douzième siècle par Théodoric, comte de Montbéliard, ou plutôt par sa fille Gunthilde. Ce sont des pièces peu nombreuses qui constituent le fonds de ce couvent; à côté des papiers de comptabilité, des baux, des procès-verbaux d'élection, on peut signaler une correspondance avec l'abbé de Marmoutier, qui laisse entrevoir des discussions intérieures et des plaintes sur la misère et le délabrement de l'abbaye. C'était une des rares communautés alsaciennes, où les ressources ne se trouvaient pas au niveau des besoins. Au dix-huitième siècle la situation s'était améliorée à Biblisheim, et quelques religieuses y végétaient avec des revenus convenables.

Dans le voisinage de Surbourg, sur le cours d'eau de la Sauer, se trouvait le couvent de Kœnigsbruck (*Regius pons*), fondé vers le milieu du douzième siècle par Frédéric, duc de Souabe, père de Frédéric Barberousse. Les pièces de ce fonds sont peu considérables; elles consistent en baux, renouvelle-

[1] A Surbourg, Seltz, Neubourg, Sainte-Walbourg etc.

ments, accords etc. etc.; ils proviennent en partie d'une cession de pièces, que par ordre de M. le ministre de l'intérieur les archives de l'hospice de Haguenau nous ont faite en 1855.

Et puisque je viens de mentionner ce riche dépôt hospitalier de Haguenau, qui était, il y a douze ans encore, parfaitement inconnu, je ne puis passer sous silence le modeste travailleur qui, le premier, a retiré d'un caveau infect où gisaient ces documents, quelques milliers de chartes et un nombre considérable de liasses, le tout relatif à l'origine et aux propriétés des deux hospices de Haguenau. M. Wenker, greffier de l'administration hospitalière, a opéré, à partir de 1849, le classement rationnel de ces titres, dont plusieurs remontent au temps des premiers empereurs de la maison de Souabe. Épris d'une véritable passion pour son œuvre, il a voué à ce labeur ses dernières années; il faisait de fréquentes tournées à Strasbourg, pour me communiquer son bonheur naïf à chaque pas fait en avant dans cette voie de découvertes et d'analyse. Son nom patronymique, qui est aussi celui d'un érudit connaisseur de chartes et de documents diplomatiques du dernier siècle, lui a véritablement porté bonheur. Si l'hospice neuf de Saint-Martin de Haguenau, pour ainsi dire greffé sur l'ancien hospice de Frédéric Barberousse, possède maintenant une collection archivale qui peut se mesurer avec la plupart des archives hospitalières de France, il le doit à Wencker, qu'une mort subite a enlevé en 1856 à ses travaux inachevés. Lorsqu'on est venu m'annoncer cette perte inattendue, j'ai pu faire un sérieux retour sur moi-même et me répéter que notre tâche d'archiviste est le travail inaperçu d'un jour, et que nous réunissons péniblement des matériaux sans savoir qui les mettra en œuvre.

Vous me permettrez de jeter, dans une prochaine et dernière lettre, un coup d'œil sur l'ensemble de nos archives départementales.

TRENTE-SEPTIÈME ET DERNIÈRE LETTRE.

Total numérique des archives civiles et ecclésiastiques. — Coup d'œil sur leur réglementation. Archives communales. Archives hospitalières. — Pièces dans les archives départementales postérieures à 1790. — Coup d'œil rétrospectif sur les archives du Bas-Rhin.

Monsieur,

Dans cette longue revue de nos archives civiles et ecclésiastiques, je me suis abstenu de vous accabler de chiffres; nous avons traversé toutes ces collections de titres sans trop nous arrêter à leur proportion numérique; à peu d'exceptions près, je vous ai laissé ignorer à dessein ces détails d'intérieur, quoique les chiffres, comme on l'a dit, aient aussi, dans un moment donné, leur éloquence spéciale. Maintenant sur le point de quitter ces austères galeries, peut-être m'accorderez-vous la faveur dernière de mettre sous vos yeux, en quelques lignes, l'addition sommaire des pièces, parchemins et papiers que renferment nos cartons.

Une première série, dont je ne vous ai point entretenu, est relative aux actes de l'autorité centrale; elle monte à 1066 titres.

La série formée par la préfecture de Haguenau et par l'intendance d'Alsace en a 47,575.

La grande série de la féodalité, celle où figurent toutes les principautés laïques de l'ancienne Basse-Alsace, c'est-à-dire Deux-Ponts, Hanau-Lichtenberg, Oberbronn (les Linange); Beinheim (Sponheim) etc., s'élève à l'énorme chiffre de 321,907 pièces.

Dans les archives ecclésiastiques, l'évêché et les chapitres intra et extra-muros de Strasbourg, l'évêché de Spire etc. arrivent à 198,039 pièces, et la dernière série, celle du clergé régulier, c'est-à-dire les abbayes et couvents d'hommes et de

femmes, l'ordre de Saint-Jean etc., s'arrête à 55,545 pièces.

En ajoutant à ces chiffres partiels les pièces de deux séries de moindre importance, nous parvenons à un total de 629,534 pièces, dont plus de 30,000 sur parchemin ; sans compter 3207 volumes répartis entre les différents fonds.

Dans cette évaluation, qui s'arrête à l'année 1790, n'entrent par conséquent ni les vastes fonds de l'époque révolutionnaire, ni ceux du Directoire, ni les papiers du dix-neuvième siècle ou de l'époque préfectorale. Ici ce serait une véritable folie que d'essayer de compter ; il n'y aurait d'ailleurs rien de fixe, rien de précis dans un pareil travail. Les règlements ministériels autorisent et commandent même la suppression des papiers réputés inutiles au bout d'une certaine période d'années. On s'est arrêté, pour la marche à suivre dans ces opérations délicates, à des prescriptions dictées par l'expérience, par le bon sens, par la valeur relative des liasses, par leur masse encombrante. Les personnes les plus étrangères à un service administratif peuvent comprendre que si l'on était tenu, par exemple, de conserver indéfiniment des imprimés, des affiches, dont l'intérêt est passager, avec le même soin que des titres de propriété, des certificats de service, des arrêtés constituant des droits et pouvant amener une décision dans les affaires litigieuses, les bâtiments les plus vastes ne suffiraient bientôt plus à la destination des archives ; la mauvaise herbe envahirait le champ fertile. Je reviens donc à dire que l'énumération des papiers modernes aboutirait à une véritable puérilité, en supposant qu'il fût possible, à force de patience et en hébétant les intelligences des employés, de compter ces feuilles volantes, destinées à vivre « ce que vivent les roses », avec lesquelles au surplus ces papiers moisis n'ont de commun que ce brevet de courte vie.

Je viens de faire allusion à des règlements pour la suppression des papiers ; ce ne sont pas les seuls ; tous les détails du service des archives, de la confection des inventaires, de la tenue des registres etc. ont été successivement prévus,

quelquefois avec un peu de minutie; mais dans ces matières il vaut mieux pécher par un excès que par un défaut de soins, et il est juste que les archivistes subissent, en travaillant, la loi commune imposée, déjà dans la Genèse, à la pauvre humanité.

Ainsi, pour ne citer que peu d'exemples de cette réglementation, des registres constatent le versement des pièces par les bureaux de l'administration préfectorale; la communication des titres est entourée de formalités et de précautions; l'expédition ou copie des documents, lorsqu'elle est demandée et accordée, se fait sous des conditions prévues; le mécanisme est à peu près le même dans tous les chefs-lieux de département.

L'autorité centrale a de même réglé depuis dix-huit ans le service des archives dans les grandes et les petites communes; des instructions uniformes pour la confection des inventaires dans les villes et les villages ont été transmises, il y a quatre ans, aux maires de toutes les communes de l'empire. Mais sur ce terrain il est plus difficile d'obtenir des résultats prompts et identiques; le département du Bas-Rhin a été l'un des premiers à s'acheminer dans la voie tracée pour le service des archives communales; des résultats majeurs ont été obtenus; la masse des localités a satisfait au programme ministériel: depuis dix-huit ans déjà les communes rurales étaient habituées au système d'inventorier leurs titres. Il ne reste guère que quelques grandes communes, où le travail est plus considérable et exige un temps plus long pour aboutir à la consciencieuse perfection et à l'uniformité que la dictature de Paris réclame en toute chose.

Les archives hospitalières, depuis six ans, ont été soumises à une réglementation analogue. Les dépôts dans le Bas-Rhin ont tous répondu à l'appel de l'autorité centrale et préfectorale.

Dans la première ferveur de mon zèle d'archiviste, il y a quinze à dix-huit ans, j'ai circulé sur beaucoup de points de

notre Basse-Alsace, dans le seul but de visiter nos archives communales et de me rendre compte des matériaux qu'elles renferment[1]. Ce serait le sujet de nouveaux entretiens si je voulais recueillir ces anciens souvenirs ; mais que diriez-vous d'une présomption pareille, après cette longue épreuve à laquelle j'ai soumis votre patience exemplaire, qui a pu me faire illusion sur celle de vos lecteurs? Ce serait une pérégrination toute nouvelle à recommencer, sur toutes les branches de nos voies ferrées, et même dans quelques parties de ces contrées inconnues qu'on appelle la Lorraine allemande, ou le long des Vosges, dans quelques-unes des vieilles cités de la Décapole, telles qu'Obernai, Rosheim etc., que le chemin de fer n'a pas encore englobées dans son étreinte.

Je ne connais pas même approximativement les richesses paléographiques des anciennes villes de l'intérieur de la France ; je sais qu'il y a des communes dans les pays de droit écrit et de droit coutumier, dont le lot, dans cet héritage de parchemins, de registres, de cartulaires, est très-considérable ; mais les points de comparaison qu'elles peuvent offrir avec les archives municipales des villes ou des bourgs de l'Alsace me font défaut. Je pense toutefois, qu'à peu d'exceptions près, nous ne devons pas craindre de nous montrer au grand jour ; en tous cas, la masse des priviléges impériaux, des lettres épiscopales, des titres historiques de toute nature dans nos archives de Schlestadt, d'Obernai, de Haguenau, de Saverne, nous vaudrait une place très-honorable. Mettre en relief ces témoins de notre vie municipale, les encadrer dans l'histoire succincte et dans la description des localités elles-mêmes, faire ressortir, par un parallélisme naturel, le caractère spécial de chacune de ces collections, ce serait un but assez facile à atteindre, et d'un intérêt assez évident pour me dispenser de le faire ressortir ; mais, encore une fois,

[1] Les résultats de ces visites ont été soumis par moi, dans des rapports spéciaux, au préfet et au Conseil général.

qu'en diriez-vous? Le pourrais-je, moi-même, lorsque les devoirs de chaque jour amènent de nouvelles perspectives de travail, et que dans l'occupation la plus attrayante, il est des haltes commandées par les convenances et par le besoin de respirer?

Dès le début de cette correspondance, nous avons fixé une limite chronologique; il était convenu que nous ne dépasserions pas le commencement de la Révolution. C'est aussi le point extrême que la commission centrale des archives a fixé jusqu'ici pour la confection des inventaires. A partir de là, dans les soixante-dix années qui nous séparent de cette époque, il y aurait certainement à glaner et même à récolter dans nos archives au point de vue historique. Dès le début de la Révolution, notre dépôt offre une correspondance curieuse entre le maréchal Luckner et les généraux qui, sous ses ordres ou de concert avec lui, se préparaient à défendre la frontière de l'Est et du Nord-Est contre la première coalition. Les noms du vainqueur de Valmy, du général Biron, de M. de Broglie etc. se trouvent dans ces liasses. En épluchant les procès-verbaux des séances de l'autorité administrative (de 1790 à 1800), on y trouverait des notes à recueillir; et une fois arrivé à l'Empire, à la Restauration, au gouvernement de Juillet, plus d'un carton, dans la série de l'administration générale, offrirait des données curieuses sur la situation de notre pays et sur le personnel qui était appelé à gérer ses affaires. Une histoire sérieuse et franche de l'administration préfectorale et des préfets qui se sont succédé dans le palais du préteur Klinglin et de l'intendance, aurait sans aucun doute un attrait de curiosité et offrirait aux hommes d'affaires et au public même, des sujets d'une instruction variée. — J'ai essayé pour celui de ces administrateurs qui a laissé le souvenir le plus populaire dans nos campagnes, de reproduire, dans une notice biographique assez étendue, la physionomie de notre département pendant les dernières années de l'Empire et au commencement de la Restauration.

La carrière agitée d'Adrien Lezay de Marnésia, son influence dans les provinces rhénanes — alors partie intégrante de l'Empire français, — son charmant caractère, sa fin tragique surtout, se prêtaient à des développements de cette nature; et l'époque où il a vécu est déjà assez loin de nous pour admettre un jugement calme et indépendant. Il n'en serait pas tout à fait de même, lorsqu'il s'agirait de toucher aux actes de ses successeurs. Tous les inconvénients de l'histoire contemporaine, multipliés par les embarras des souvenirs locaux, des sympathies et des antipathies qu'inspirait la personnalité de ces fonctionnaires, se produiraient dans une pareille tentative. La louange dans la bouche d'un homme admis autrefois dans l'intimité de quelques-uns de ces administrateurs, semblerait suspecte, le blâme inconvenant; les indiscrétions qui piquent le plus la curiosité, prendraient un caractère odieux; que de raisons qui plaident pour le silence! Soyez donc parfaitement rassuré, Monsieur; je ne franchirai point pour le moment le seuil des compartiments où les titres postérieurs à 1790 sont confinés, ou si jamais je le fais, je resterai dans la voie tracée par le devoir et les convenances.

Mais avant de vous faire mes adieux, souffrez que je jette un coup d'œil en arrière sur la route que nous avons parcourue ensemble. Je me suis pris d'une affection à la fois plus vive et plus profonde encore pour ces travées silencieuses, depuis qu'un groupe d'intrépides lecteurs a honoré d'une attention bienveillante ces comptes rendus improvisés. Les parchemins entamés par l'âge, les noms souvent à demi-effacés qui sont inscrits sur leurs plis ou dans leurs rouleaux, ont pour moi une valeur nouvelle depuis que j'ai conquis, pour plusieurs de ces titres, la sympathie de quelques compatriotes et de quelques amis indulgents. La conviction, — pardon, Monsieur, je me hâte de corriger ce terme trop ambitieux, — l'illusion que je ne suis plus seul à les aimer, m'aide à ne point regretter les belles années passées dans une

séquestration volontaire, presque monacale, loin de la vie de famille, loin des grandes scènes de la nature, qui compensent quelquefois l'absence des affections, loin du grand théâtre du monde, qui enivre ou qui étourdit sur la brièveté et le néant des choses terrestres.

A l'entrée du dépôt, nous nous sommes placés devant la collection de la préfecture de Haguenau ; elle nous a révélé l'une des formes les plus curieuses, les plus complexes de l'administration gouvernementale du moyen âge et de la renaissance ; nous avons pu ramener sa première origine à ce vogt ou préfet de Frédéric II de Hohenstauffen, dont la mystérieuse destinée a jusqu'ici échappé à toute recherche ; les préfets slaves de la maison de Luxembourg, les électeurs palatins cumulant avec leur grande existence celle de landvogt d'Alsace, et les archiducs autrichiens ont un instant posé devant nous ; le nom sonore de la Décapole alsatique a retenti à notre oreille ; et dans cette confédération politique et municipale, large, indépendante, ne relevant que de l'empire et de ses magistrats locaux, nous avons peut-être regretté de ne point rencontrer le nom de la plus grande et de la plus ancienne cité de l'Alsace. La figure audacieuse de Frédéric-le-Victorieux, celle de Philippe-l'Ingénu, celle de Henri-Otton ont passé devant nos yeux ; et cette première perspective sur l'histoire dramatique de l'empire d'Allemagne nous a fait entrevoir l'intérêt général qui s'attache à notre dépôt. Un examen rapide des papiers de l'intendance nous a confirmés dans cette appréciation première ; car ce fonds, l'un des plus considérables et des plus fréquemment consultés, nous a fait remonter jusqu'au fondateur de ce puissant mécanisme de centralisation. Nous avons reconnu le principe de la grandeur de la France dans cet impitoyable nivellement, cruel pour les individus, source de gloire pour la nation, sujet d'étonnement et d'admiration pour l'observateur. Dans une seule série nous avons touché, d'une part aux empereurs germaniques et à leurs représentants, d'autre part à Richelieu et Louis XIV ;

dès cette entrée en matière, la position compliquée de l'Alsace s'est manifestée dans la nature même des documents contenus dans notre collection départementale.

La bigarrure de la carte d'Alsace avant la Révolution de 89 a produit sur nous l'effet d'un singulier mirage. En face de ces bailliages de Bischwiller et de La Petite-Pierre, qui se rattachent à Deux-Ponts, des douze bailliages de Hanau-Lichtenberg, de la seigneurie d'Oberbronn et du val de Reichshoffen relevant des Linange, en face de la seigneurie de Riquewihr et de Horbourg, apanage de la maison ducale du Wurtemberg, en face de la seigneurie de Beinheim, appartenant aux margraves de Bade, héritiers des Sponheim, nous avons été saisis, dans le premier moment, du trouble que fait naître toute vision étrange; ces vieilles résidences de princes étrangers, enclavées dans les terres du roi de France, nous ont fait l'effet de ces demeures fantastiques aperçues par les voyageurs dans le désert, ou par le touriste sur les côtes de la Calabre et de la Sicile. Peu à peu ces rêves ont pris une forme moins confuse; nous avons reconnu que ces châteaux, ces vergers, ces bosquets, ces orangeries appartenaient bien et dûment à des souverains microscopiques, à des seigneurs de village, qui ne relevaient point du domaine de la féerie ou de l'opéra; quelques-uns ont même pris à nos yeux une taille respectable, puisque nous avons rencontré leurs ascendants ou leurs descendants sur des trônes; l'ancienne famille des comtes de Lichtenberg nous a surtout inspiré une vive sympathie, grâce à quelques caractères énergiques, à quelques individualités puissantes écloses dans le sein de cette maison de dynastes, grâce surtout à quelques violentes passions qui ont sillonné, comme des éclairs, cette nuit des temps passés.

Le directoire de la noblesse a pendant quelques minutes arrêté nos pas. Nous avons lu, dans sa matricule, les noms de nos célébrités, de nos illustrations locales, et effleuré ces annales domestiques dont quelques-unes se rattachent au

siècle des empereurs de la maison de Hohenstauffen, quelques-unes à ces temps de funeste discorde, où se produisaient à Strasbourg, sur un théâtre restreint, des luttes pareilles à celles des noirs et des blancs à Florence.

Puis, quand nous eûmes tourné le dos à ces existences laïques et abordé les premiers siècles du christianisme ou les temps mérovingiens, pour y trouver l'origine de notre épiscopat, et le point de départ de nos établissements religieux, notre intérêt a pu s'attacher à une scène plus vaste et plus saisissante que ne l'était celle de la féodalité alsatique. Les passions humaines ne se sont point effacées, mais elles se sont mises au service d'une puissance plus haute et plus forte; elles ont concouru à fonder un ordre de choses qui offrait, au sein de l'anarchie, des refuges, des asiles à la prière, au travail, aux existences qui voulaient fuir la souillure du siècle. Au pied des Vosges, sur leur pente et en partie sur leurs cimes, le long des rives du Rhin, dans les vastes forêts de la plaine, au cœur des cités et des bourgades, nous avons vu successivement s'élever la tour romane et la flèche ogivale des églises chrétiennes, les demeures canoniales des membres des chapitres. Les évêques et les abbés mitrés, en rapport d'amitié ou en conflit hostile avec les empereurs, avec les princes et dynastes de la vallée rhénane, en rapport d'obédience avec les pontifes et les prélats romains, ont laissé échapper devant nous le secret de leur politique, de leur force, quelquefois de leur faiblesse et de leur défaite. Quelques têtes entourées d'une auréole nous sont apparues à des hauteurs inaccessibles aux intérêts et aux clameurs du monde. Une émotion involontaire nous a gagné à la vue de quelques grandes et nobles victimes, ou sur les champs de carnage qui ont ensanglanté les rives du Rhin plus que beaucoup d'autres pays de l'Europe. — Et maintenant, adieu à tout ce passé, adieu à la Cathédrale et aux prélats qui l'ont deux fois fondée, agrandie, embellie et vivifiée, adieu aux chapitres et à leurs dignitaires dans l'enceinte et hors des

murs de Strasbourg, adieu à ces cloîtres bénédictins fondés par des saints de l'Hibernie, aux abbayes de femmes, asiles et créations de saintes impératrices, adieu à ces maisons de l'hôpital, où la croix de Malte couvrait plus d'un noble cœur!

Quelquefois, en marchant le long de ces travées débordées par des sigilles aux armes parlantes, lorsque les rayons obliques du soleil couchant pénètrent dans ces couloirs et dorent l'étiquette des cartons, je suis pris par de singulières hallucinations. Il me semble que ces hommes du passé, avec lesquels j'ai si souvent eu des conversations muettes, vont ressusciter, vont prendre corps et se réchauffer à ce beau soleil qui éclaire leur dernier asile; je les vois se dresser devant moi ; les uns me saluent d'un air de complaisante satisfaction ; ils chuchottent mystérieusement à mon oreille : Nous sommes contents de toi!... D'autres me poursuivent de leur sourire infernal...

Écartons ces fantômes du passé! point de rêves, mais du travail jusqu'à la dernière heure, avec l'espoir téméraire peut-être, mais plein de doux encouragements, que quelque successeur, en parcourant mes rapports, mes inventaires, les fragments historiques crayonnés dans quelques heures de loisir, rendra justice à mes intentions et couvrira du manteau de l'indulgence les défectuosités inévitables de l'œuvre et les involontaires défaillances de l'ouvrier.



PIÈCE JUSTIFICATIVE.

ACTES D'UN PROCÈS CRIMINEL

CONTRE

APOLLONIE, VEUVE DE MICHEL SPENER,

ET CONTRE

DOROTHÉE, FEMME DE JACQUES PFISTER,

A GEISPOLSHEIM,

TOUTES DEUX INCULPÉES DE SORTILÈGE[1].

Le 4 mai 1616.

Les conseillers séculiers du très-vénérable grand-chapitre de l'église cathédrale de Strasbourg, après inquisition générale, faite le 4 mars de ladite année, et après inquisition spéciale, faite le 15, le 16 et le 17 dudit mois, après avoir pris conseil et avis de la très-honorable faculté de droit de l'université autrichienne de Fribourg-en-Brisgau, — consultation émise en date du 25 avril de la même année. — Ont donné ordre, par écrit, à Thiébaud Müller, prévôt de Geispolsheim, de saisir, audit lieu, deux personnes du sexe féminin, mal famées et très-suspectes de magie, à savoir: Apollonie, veuve de Michel Spener, et Dorothée, femme de Jacques Pfister, de déposer chacune d'elles en prison spéciale, et immédiatement faire perquisition en la maison, par les deux femmes habitée, à l'effet d'y découvrir des vases suspects, des bâtons, du sable, de la poudre, des onguents etc.; et après expulsion du mari de ladite Dorothée, clore ladite maison et la tenir sous scellé jusqu'à plus ample informé.

Le 5 mai 1616.

Ledit prévôt rapporte, que les deux femmes susdites ont été par lui saisies et arrêtées la nuit précédente à une heure, et que les ordres à lui prescrits ont été exécutés;

Qu'ensuite, le même jour, à cinq heures du soir, Dorothée, femme de Jacques Pfister, a été extraite de prison, examinée et questionnée à l'amiable par le docteur Gail et par le secrétaire, en présence du pré-

[1] Traduit de l'original allemand, consigné dans le fonds du grand-chapitre G. 3168, nº 3.

vôt, de Balthazar Bodmar, fermier collonger, et de Melchior Ansz, membre de la justice locale, à savoir: « Si elle s'entend en magie, ou si elle l'a apprise » mais qu'elle ayant tout nié, on lui avait présenté trois pièces, trouvées en sa maison; que, là-dessus elle avait répondu, que le petit vase renferme de l'eau de romarin (ce qui a été plus tard constaté) à l'effet d'arroser la chambre, que la petite fiole contient de l'huile de bouillon blanc pour médecine, et le petit pot de l'onguent, cherché par elle chez l'apothicaire à Strasbourg contre l'érysipèle;

Qu'ensuite ayant été examinée en détail sur certains faits, notés sur son compte dans l'inquisition spéciale, elle n'a presque rien voulu ni avouer ni savoir, même des circonstances les plus indifférentes, si ce n'est qu'elle sait bien qu'on l'appelle sorcière; sur quoi les examinateurs lui ont fait lecture des points principaux, et déjà précités, de l'inquisition, avec intimation d'y songer, et, lors d'un nouvel interrogatoire, de dire la vérité, si elle ne voulait encourir la torture, qu'ensuite ils l'ont fait de nouveau incarcérer.

Le 6 mai 1616.

A été de même extraite de prison, vers six heures du matin, Apollonie, veuve de Michel Spener, et examinée à l'amiable, de même que la précédente, en un lieu ouvert, en présence du prévôt et de Balthazar Bodmer, fermier libre, par le docteur Gail et par le secrétaire;

Et elle est convenue, que dans le verre se trouve de l'huile de bouillon blanc, dans le petit vase de l'eau de romarin, et dans le petit pot de l'onguent, à elle donné par la femme du bourreau contre l'érysipèle; a confessé seulement, qu'elle sait fort bien, que dans le bourg on la tient pour sorcière, et que depuis trente ans elle est tenue pour telle, que dans les rues on crie ce sobriquet à ses oreilles et, que faute d'assistance, elle a dû le souffrir; qu'y pouvait-elle faire? — *Item*, qu'elle avait entendu dire aux gens que la mère de son mari avait été brûlée, qu'elle n'ignore point que son mari était réputé sorcier, mais à tort; que sa mère aussi avait été réputée sorcière; que Barthélemy Zimmermann avait dit en effet: Je veux être brûlé, si la fille de Dorothée n'est pas une sorcière.

Ladite inculpée n'ayant pas voulu faire d'autres aveux, lecture lui a été donnée des principaux points, annotés contre elle lors de l'enquête, avec avis sérieux d'y songer et de manifester plus tard, sur plus ample examen, la vérité entière, plutôt que d'encourir la peine de torture.

Puis elle a été reconduite en prison, et les meubles de sa maison ont été inventoriés par le prévôt (*eodem die*), le fermier collonger et les deux

messagers; et de nouveau a été réintégré en sa demeure Jacques Pfister, le mari de l'une d'elles.

Le 27 mai 1616.

Le docteur Gail et le greffier ont fait extraire de prison Dorothée la femme de Jacques Pfister, et l'ont fait amener, à neuf heures du matin, sans liens, en la maison de Jean Ritter, le messager, près le château, et en présence du prévôt, de Balthazar Bodmar le collonger, de Jean Müller l'écrivain, de Jacques Schwaab bourgeois (Heimburger), de Laurent Obser juré, de Diebold Nuss, Melchior Ansz et Isaac Speisser, tous de la magistrature locale de Geispolsheim;

Et a été examinée de nouveau à l'amiable sur les points de l'enquête; mais l'inculpée n'ayant fait aucun aveu, a été appelé le bourreau, puis elle a été conduite *ad locum torturæ*, menacée sérieusement, lentement préparée, puis, les mains liées, conduite près la corde; par intervalles, à plusieurs reprises, exhortée à l'aveu de la vérité, et à la fin à plusieurs reprises, mais toujours sans poids appendu, a été soulevée, et *alternative*, redescendue, et forcée aux aveux, de telle manière, que la torture, en comptant toute alternance, n'a duré qu'une demi-heure, voire même un peu moins; mais que l'interrogatoire *in loco torturæ* a bien duré deux heures;

Après quoi elle a été redescendue, et en la demeure du susdit messager, libre de tous liens, elle s'est plainte à plusieurs reprises, avoir été amenée à ce par sa mère Appollonie;

Puis, sur avis de répéter complétement en ce lieu ce que *in loco torturæ* elle avait avoué, et après interrogatoire à l'amiable, mêlé à ce, et après exhortation, a confessé les articles suivants:

1° Après la dernière guerre, Apollonie, sa marâtre, lui aurait dit que, si elle voulait apprendre quelque chose, elle devait l'accompagner, puis lui aurait donné un bâton, sur lequel, en compagnie de sa mère, elle aurait chevauché, à travers l'air, sur le *Glæckelsperg;*

2° Qu'au haut du *Glæckelsperg*, était venu à elle en habits noirs de prix, un homme noir, *Volant* de nom, lequel avait été l'amant d'Apollonie, qu'elle avait conclu avec lui des fiançailles, puis dansé, et que la danse avait duré une demi-heure, qu'ils avaient eu un violon, lequel était un homme, à elle inconnu, et que son amant lui avait donné, en guise de gage, une monnaie à elle inconnue, et qu'elle aurait plus tard jetée loin d'elle;

3° Qu'une autre fois encore elle aurait été au *Glæckelsperg*, à la danse, que cette fois là elle aurait renié Dieu, que d'abord elle n'avait point voulu renier la mère de Dieu et les saints, mais qu'enfin elle avait été forcée de le faire, surtout sa mère le lui prescrivant;

4° . . . .
. . . .
. . . .
. . . .[1].

5° Que d'autres personnes, hommes et femmes, s'étaient trouvés à la danse de Glœckelsperg, qu'elle avait reconnu seulement Marthe, la veuve de Stoffel (dont elle ignorait l'autre nom) près de la porte basse, et la femme de Jean Heid, le vieux; qu'elle les avait vues danser, mais rien de plus;

6° Qu'il y a trois ans, pendant la dernière peste des bestiaux, sa mère lui aurait ordonné de frapper avec un bâton la vache de Régine, femme d'Urbain Schal, parce que cette Régine était mauvaise langue; qu'elle l'avait fait de jour, et sur la route; qu'elle ignorait, si sa mère avait mis quelque chose dans le bâton, ou si la vache en suite de ce était morte;

7° Que sa mère lui avait ordonné de jeter un sort sur le fils de Mathieu Rietsch (lequel était mort très-misérablement cette année au commencement du carême), parce qu'il l'avait injuriée et s'était querellé avec elle; qu'en ce temps, son amant était venu chez elle dans la cour (de la ferme), l'avait enlevée à travers l'air devant l'étable de George Nuss, l'avait forcée à coudoyer celui-ci, et lui avait dit (à elle) que George en deviendrait malade à mort;

8° Que son amant l'avait encore d'autres fois visitée, mais pas souvent; qu'elle ne l'avait pas suivi chaque fois;

9° Qu'il l'avait battue à deux fois;

10° Qu'elle n'avait jamais dit à confesse: Je suis sorcière, parce que son amant le lui avait défendu; qu'il lui avait permis de prendre le Saint-Sacrement.

Sur quoi elle a été exhortée à ne point revenir sur ces articles, à réfléchir a toutes ces choses, parce qu'elle serait forcée de dire la vérité avec plus de détails; après quoi elle a été réintégrée en prison.

Le 28 mai 1616.

A été amenée de même en la demeure du susdit messager, en présence de tous ceux qui ont assisté hier et de Jacques Schal, de Geispolsheim, la nommée Apollonie, veuve de Michel Spener: puis a été interrogée à l'amiable sur les dépositions faites dans l'enquête ainsi que sur les points confessés à son égard par sa fille Dorothée, au sujet de de l'instruction donnée du voyage au Glœckelsperg; puis a été sadite fille avec elle confrontée, laquelle a de nouveau témoigné que sa mère

[1] Les passages omis ont trait aux relations charnelles de l'inculpée avec le démon.

lui avait enseigné l'art (de la magie); qu'elle l'avait emmenée au Glœckelsperg après la dernière guerre, qu'elle s'y était rendue en enfourchant un bâton, que l'amant d'Apollonie s'appelait aussi *Volant*; que toutes deux elles avaient eu un seul amant;

Mais elle (Apollonie), après tous ces points constatés, et après menaces sérieuses ne s'étant point émue, a été mise en présence du bourreau, et avec lui conduite *ad locum torturæ;* auquel lieu, avant d'être liée, elle a en effet commencé à faire quelques aveux; mais n'ayant pas voulu faire de confession complète, a été liée, et soulevée par la corde à plusieurs reprises, mais sans poids appendu, le tout durant un quart-d'heure, et interrogée plus de deux heures et demie; après quoi de nouveau reconduite en la demeure du susdit messager, et là, sur et après les aveux précédemment faits, a été de nouveau interrogée point par point, et a confessé ce qui suit:

1° Qu'il y a treize ans, pendant la guerre de Schæffolsheim, le malin, en habit de paysan, était venu pour la première fois auprès d'elle dans le canton de Schwabsheim, au moment où elle se rendait à Strasbourg, ...

2° . . . . ;

3° Que l'amant de sa fille Dorothée avait aussi été son amant; qu'il s'appelaït aussi *Volant;*

4° Qu'un jour il était venu auprès d'elles deux, dans leur chambre; qu'il avait fait sortir Dorothée, que l'infâme l'avait suivie, mais qu'elle (Apollonie) avait reçu la défense de sortir ou de demander ce qui se passait; mais que, dans sa pensée, il avait aussi souillé sa fille.

5° Que sur les instances sévères du malin, elle lui avait promis de renier Dieu, et de le servir, lui;

6° Que toutes les fois qu'il la visitait plus tard, il lui avait donné des ordres méchants; qu'elle avait jeté un sort sur une vache en pâturage; que le malin l'avait forcée de frapper sur le derrière de cette vache, laquelle probablement en a crevé;

7° Qu'il l'avait aussi conduite dans la cour de Michel Heitz, puis ouvert l'étable, et prescrit de crier: ho! ce qu'elle avait fait; sur quoi, il l'avait reconduite à travers l'air; qu'elle ignorait ce qui était advenu des chevaux de Heitz;

8° Que de même il l'avait aussi conduite devant l'écurie du maire et fait crier ho! qu'elle avait obéi, ne sachant pas ce qui est advenu du cheval;

9° Que deux fois elle avait fait le voyage, mais Dorothée une seule fois; qu'une fois le malin l'avait menée tout au haut du Glœckelsperg, à la danse; mais qu'elle et Dorothée n'étaient arrivées qu'à la fin, au moment où tout s'en allait en l'air, et qu'ensuite il les avait ramenées dans le ban (de Geispolsheim).

10° Qu'elle ignore où il l'avait conduite une autre fois, mais qu'il l'avait ramenée à la cour (de la ferme).

11° Que le malin lui avait donné, au moment des fiançailles, quelque chose de rond et de plat, qu'elle avait cru reconnaître un écu, mais qu'après son départ ce n'était plus qu'un morceau de pot de terre qu'elle avait jeté.

Le 9 juin 1616.

La torture susmentionnée, et les aveux qui s'en sont suivis, ayant été reconnus à peu près insuffisants en ce qu'aucune mention n'a été faite de maléfices sur bestiaux et hommes quelque grands que fussent les soupçons à ce sujet;

Ce pourquoi, a été examinée de nouveau par le greffier et par Henri Loppinckh, vogt d'Erstein, à la date du 9 juin 1616, à 9 heures du matin, la nommée Dorothée, femme de Jacques Pfister, et ce en présence du maire, du collonger, de l'écrivain, de Diebold Nuss, Melchior Ernst, Jacques Schwab, Laurent Obser, Isaac Speiser, tous du tribunal local de Geispolsheim, et lecture préalable, intelligible et point par point lui a été donnée en premier lieu des articles par elle avoués le 27 mai dernier à la suite de la torture au premier degré, et elle a été interrogée, si ces articles étaient vrais, si elle y persistait, et sur réponse affirmative, a été de nouveau interrogée si les deux personnes indiquées et nommées à l'art. 5 s'étaient trouvées à la danse, avec avis de ne faire du tort à personne, et a répondu de nouveau affirmativement.

Sur quoi, les examinateurs, en lui faisant connaître leurs soupçons ultérieurs, l'ont engagée à d'autres aveux, et, l'inculpée n'ayant pas voulu aller en avant, après appel du bourreau l'ont fait de nouveau conduire *ad locum torturæ*, lier, puis soulever plusieurs fois par la corde à peu près en tout pendant un demi-quart-d'heure sans pierre appendue et enfin avec une pierre pesant de 50 à 56 livres d'après l'estimation du bourreau, aussi pendant un demi-quart-d'heure, et dans les intervalles l'ont fait examiner pendant à peu près trois heures *in loco torturæ*, et après ce, l'ont fait de nouveau reconduire en la susdite demeure du messager; et, sur exhortation bienveillante, elle a confessé ce qui suit:

1° Qu'il y a quatorze ans, sa mère Apollonie lui aurait enseigné la sorcellerie, et l'aurait forcée à la pratiquer; qu'elle l'aurait présentée

dans la cour à un homme noir, avec lequel elle aurait été obligée de partir en tournoyant dans les hauteurs et puis serait redescendue à la maison;

2° Qu'à peu près il y a dix ans, elle avait, sur le haut du Glœckelsperg, renié Dieu et les saints, et avait célébré noces avec le malin, appelé *Volant*, que beaucoup d'autres personnes, surtout de la ville de Strasbourg, à elles inconnues, y avaient été, qu'on avait mangé et bu, — point de pain ni de sel, mais de la viande et une bouillie de mil avec du lait; que les autres avaient cherché du vin à Blæsheim, dans les caves du jeune seigneur;

3° Que lors de cette fête nuptiale elle avait dansé avec son amant; qu'à cette danse avaient assisté la veuve de Stoffel Poley, la femme du vieux Jean Heid, Marie, la fille de Stoffel Poley, la fille de Vix Kühl, et la femme de J. Speiser le tondeur;

4° Qu'en tout elle avait assisté de une à six fois à ce bal;

5° . . . .
. . . . ;

6° Qu'il y a deux ou trois ans, elle avait assisté aux noces de la fille de Kühl Vix, et de la fille de Stoffel Poley, que là les jeunes filles avaient été bien attifées, et n'avaient eu qu'un seul amant, lequel était noir et vêtu d'habits noirs;

8° Qu'il y a huit ans, le malin l'avait aussi conduite au Glœckelsperg, que les autres fois elle y avait été, chevauchant sur un bâton; d'autres fois aussi à pied, qu'elle avait voulu abîmer les vignes, que les deux femmes susnommées s'y étaient trouvées, et deux petites filles et la femme du tondeur; que le malin avait fait des ordures dans un vase, qu'elles avaient cherché de l'eau et versé dans le vase, que le malin aurait répandu le tout d'en haut, qu'il s'en était suivi brouillard et pluie, qui cependant n'ont point fait de mal, parce que de partout on avait commencé à sonner les cloches.

8° Qu'elle s'était aussi rendue à califourchon sur le gazon, le pré aux vaches de Geispolsheim, où elle s'était trouvée en société des deux femmes et des deux filles précitées, ainsi qu'en société de la femme du tondeur; que le malin leur avait prescrit d'abîmer la fleur des arbres; que les autres (femmes et filles) avaient ramassé la floraison; que le malin l'avait mise en un vase qu'il avait renversé de manière à en faire sortir la pluie, laquelle toutefois, pour cause inconnue à l'inculpée, n'avait occasionné aucun dommage; qu'elles avaient aussi tenté en cette occasion de ruiner la floraison dans le ban de Strasbourg; qu'elle (l'inculpée) avait seulement assisté à ces pratiques sans y aider.

9° Qu'il y a six ans elle avait enfourché un bâton pour aller à la

Hart près Düppigheim; que les personnes précitées y avaient été de même; que le malin avait fait des ordures dans un pot, et les avait forcées à y mettre de l'eau; qu'elles avaient tenté d'abîmer les chênes, ce qui n'avait pas réussi, vu qu'une femme étrangère, en dansant en rond, avait heurté le pot qui avait versé trop vite; qu'il en était cependant résulté une grande pluie, du vent et de la grêle.

10° Qu'il y trois ans elle avait frappé, en pleine rue, avec un bâton que lui avait donné sa mère, une vache appartenant à un marchand de bestiaux welche; qu'elle avait agi de la sorte parce que la bête l'avait heurtée; que la vache, placée chez Antoine Poley, était morte du coup.

11° Que de même, parce que Silvestre Obach l'avait irritée, elle avait frappé d'un bâton et abîmé la vache dudit homme; que ceci était advenu de jour dans la rue, il y a deux ou six ans.

12° Que de même, il y a six ans, elle avait aidé à abîmer un cheval appartenant à Vix (Valentin) Kühl; que sa mère, la fille même de Vix Kühl, et le malin avaient monté ce cheval, l'avaient frappé et fait gambader.

13° Que de même, il y a quatre ans, elle avait aidé à abîmer en plein pâturage, de nuit, le cheval de Thenig (Antoine) Schneider, que la fille de Vix Kühl et la femme du tondeur, puis la veuve de Stoffel (Christophe) Poley et la femme de Heyd l'avaient monté deux à deux, puis le malin lui tout seul; qu'elle n'avait fait que frapper le cheval.

14° Qu'elle avait aidé à abîmer, de nuit, il y a six ans, une vache dans la ferme de Mathis (Mathieu) Schal le jeune; que la veuve de Stoffel Poley et puis le malin l'avaient montée, qu'elle s'était bornée à la frapper; que la vache avait d'abord guéri et n'était morte que plus tard.

15° Qu'il y a six ans, le malin l'avait invitée à abîmer une autre vache, et que n'ayant pas voulu le faire, elle avait été bâtonnée par lui.

16° Qu'il y a quatorze ans, sa mère, vu que le cheval était plusieurs fois venu ouvrir violemment la porte, l'avait forcée de jeter de l'eau sur le cheval de Balthazar Bodemer le vieux, à tel point qu'il en est devenu paralytique et boiteux; que plus tard elle lui avait prescrit de le bénir, de sorte qu'il a guéri.

17° Que de gaîté de cœur elle avait donné un coup sur le bras de la fille de Thenig Landtmann, parce que cette fille s'était querellée avec elle; qu'elle en avait eu une tumeur; que le malin l'avait forcée à ce faire.

18° Qu'il y a cinq ou six ans elle avait frappé de la main un petit garçon, fils d'une pauvre femme, hébergé chez elle; que le petit en était malade; qu'elle avait agi ainsi parce que ladite femme lui avait volé

quelque objet et que le petit lui avait causé beaucoup d'embarras dans la maison; que la femme à la vérité était partie avec cet enfant, mais, revenue plus tard, elle avait dit que l'enfant était mort.

19° Que récemment, après la dernière Noël, prise de colère parce que sa mère lui avait ordonné de grand matin de traire les vaches, elle était sortie dans la cour, qu'un homme habillé de noir qui s'y trouvait l'avait immédiatement forcée à s'en aller, que celui-là l'avait enlevée à travers l'air, dans la cour de la ferme de George Nuss, qu'il avait saisi par le bras le fils de Mathieu Rietsch, l'avait soulevé, près des étables, et lui avait prescrit à elle de le pousser, qu'elle avait été obligée de le faire; qu'elle ignorait ce qui devait en résulter; qu'il n'aurait éprouvé aucun mal s'il avait prononcé une prière; mais que c'était un franc-joueur et qu'il l'avait irritée.

Die sequenti (10 juin 1616).

A été amenée derechef Apollonie, veuve de Michel Spener, pour causes précitées, en présence des témoins d'hier, et lecture lui a été donnée, en premier lieu, des aveux déjà faits, qu'elle a confirmés article par article, et puis le total, excepté toutefois l'art. 3, à l'occasion duquel elle a dit, que l'homme ne se nommait pas Volant, qu'elle n'avait jamais connu son nom, car toutes les fois qu'il s'était présenté chez elle, il l'avait saisie et jetée par terre; qu'elle l'avait pris pour un mauvais plaisant (*habe ihn für ein schlechter Hudler angesehen*); qu'elle avait aussi nié vertement l'art. 5, mais qu'elle avait répondu par oui à tous les autres articles.

Après ce, les examinateurs, ayant articulé leurs présomptions ultérieures, et fait donner lecture ce dont sa fille l'avait inculpée hier, ont poussé *ad confessionem ulteriorem*, et elle n'ayant pas voulu y consentir, ils l'ont fait conduire en lieu de torture à l'étage supérieur, puis lier, et pendant un demi-quart-d'heure soulever en l'air sans poids appendu; ensuite ils ont fait attacher (aux pieds de l'inculpée) une petite pierre de 30 à 35 livres; mais par égard pour son âge avancé et à raison des aveux faits sur simple menace, ils ne l'ont pas fait soulever; l'interrogatoire s'est bien prolongé, *in loco torturæ* pendant trois heures, et après, elle a fait, en endroit libre, les aveux suivants :

1° Qu'à peu près deux ans après son mariage, lorsqu'elle était dans sa vingt et unième année, et un an avant la guerre de Wolfgang [1], elle avait été fourrager en plein champ avec une femme étrangère qu'elle

[1] Il est probable qu'elle fait allusion à la guerre dite épiscopale, c'est-à-dire à la lutte entre les deux compétiteurs à l'évêché de Strasbourg vers la fin du seizième siècle (1592), voy. Strobel, IV, p. 262 et suiv.

avait hébergée chez elle; que cette femme l'avait bien éconduite pour la première fois en rase campagne; qu'un homme noir en habit de paysan était venu devers elle, qu'il avait d'abord adressé la parole à la femme étrangère, à tel point qu'elle avait pensé que c'était son parent, qu'ensuite il s'était adressé à elle-même, et lui avait fait de une à quatre fois des propositions honteuses; que ladite femme lui avait donné de mauvais conseils en ajoutant qu'à partir de là elle ne manquerait de rien toute sa vie, qu'enfin elle y avait consenti, mais qu'elle l'avait trouvé froid, mais qu'ensuite elle n'avait plus revu le malin;

2° Que peut-être six ans plus tard, un jour en allant devers Strasbourg, un homme noir l'avait aperçue dans le ban de Schwabsheim, l'avait suivie, fait quatre fois de certaines propositions, puis enlevé la corbeille de dessus sa tête, posé par terre, puis l'avait jetée par terre elle-même et violentée;

3° Qu'après ce, peut-être dix ou douze semaines plus tard, au moment où elle fourrageait dans le *Hatisserfeld*, le même s'était de nouveau présenté à elle, l'avait de nouveau forcée à l'impudicité, qu'elle avait été forcée à renier Dieu et les saints et à lui promettre de ne jamais renoncer à lui;

Qu'ensuite de cela, il l'avait conduite à travers l'air sur le *Hattiserziech* [1]; que là elle avait été de nouveau forcée à renier Dieu et faire promesse de lui obéir à lui; qu'ensuite elle avait fait noces avec lui; qu'un mauvais chien noir les avait copulés par la main gauche en présence de six ou de neuf autres personnes, toutes de la bourgade, mais qui toutes étaient mortes depuis; qu'on avait fait passer à la ronde une boisson, mais sans danser, puisque tout cela s'était passé de jour et en plein champ; que son amant se nommait Holland, que celui de la fille Dorothée se nommait Volant et était jeune, que le sien n'était plus jeune, que c'étaient donc deux personnes distinctes, que le sien était toujours venu à elle en habits de paysan;

4° Qu'il était arrivé, ce qui suit, quant au mariage de sa fille Dorothée: qu'en un certain temps un malin esprit, qui plus tard était devenu l'amant de Dorothée, était venu chez toutes deux dans la maison, que Dorothée était sortie avec lui, qu'elle (Apollonie) ignorait ce qu'il avait fait avec sa fille, que plus tard le même malin esprit, au moment où elles fourrageaient en rase campagne, était revenu auprès d'elles, qu'il avait sollicité la mère de lui donner sa fille, qu'elle avait été obligée de le faire, que le malin l'avait épousée après lui avoir donné les arrhes des fiançailles (*ein Haftgeld*) qu'elle n'avait point vues,

[1] Impossible de deviner cette localité.

que c'étaient probablement quelques morceaux de poterie; que huit jours plus tard, leurs amants à elles deux les avaient conduites par les airs au petit bois de Wickersheim, que là on avait célébré les noces de Dorothée vers le temps de la moisson; que du temps où elle (Dorothée) était encore fille (le mariage a eu lieu peu de temps avant la guerre de Strasbourg[1]), elle avait cueilli dans les champs une petite guirlande de fleurs; qu'un galant homme (*ein köstlicher Mann*) les avait copulés au nom du diable et par la main gauche, que beaucoup de personnes notables de Strasbourg y avaient assisté ainsi que quatre femmes de Geispolsheim, savoir la femme de Jean Heid, la femme du tondeur, la sage-femme et Marthe, la veuve de Christophe Poley; qu'on avait mangé et bu du pain et du vin; les invités (*die Köstlichen*) ont bu dans des vases d'argent, mais elle-même dans un pot; qu'elle n'avait point dansé à cette fête parce que, en sa qualité de mère, elle était occupée à verser à boire et à servir les autres; que deux diables, un violon et un fifre, avaient joué d'un petit violon et d'un petit flageolet; qu'ils jouaient toujours pian piano, et qu'ils dansaient de la main gauche, de telle façon qu'ils conduisent les femmes du côté gauche et de la main gauche; qu'on ne parlait pas beaucoup dans ces réunions; que les malins avaient tous une patte d'oie à la place du pied gauche, et que leur pied droit était un pied d'homme; que le supérieur était toujours vêtu de noir comme un prince, avec quatre ou cinq suivants; que toutes les fois qu'elle était venue au rendez-vous, le malin avait déjà été sur place, assis dans un fauteuil, que les invités, au moment de partir, lui donnaient toujours la main gauche, en l'appelant *Oberschir* au *Obernay* (*sic*), qu'elle-même ne lui avait pas donné la main, parce qu'on ne faisait pas attention aux petites gens, qu'ils mangent et font toute chose de la main gauche; que toutes les fois qu'elle avait causé du dommage, elle l'avait fait de la main gauche;

5° Qu'il y a quatre ou cinq ans son amant l'avait conduite au *Glœckelsperg;* que lorsqu'elle y était arrivée, tout s'était courbé comme des brins de paille et qu'elle était restée seule au haut de la montagne; qu'alors elle avait vu passer en l'air les quatre femmes susdites et la fille de Vix Kühl et la fille aînée de Christophe Poley, et qu'elle pensait bien que ces deux filles avaient alors célébré leurs noces, mais qu'elle n'y avait pas assisté, que son amant l'avait reconduite dans le ban de son village et l'avait ensuite laissée s'en aller chez elle.

6° Qu'il y a des années, elle avait aidé à faire un gros temps près d'Ergersheim; qu'elle s'y était rendue de nuit à travers les airs; que

[1] 1610-1612. Voy. Strobel, IV, p. 232 et suiv.

les quatre susdites femmes et d'autres étrangers s'y étaient trouvés; qu'on avait apporté deux pots, qu'elle avait cherché de l'eau, et que, pensant qu'on en boirait, elle avait uriné dedans, parce qu'elle avait été vexée de chercher toujours de l'eau, mais qu'on avait versé le tout dans les deux pots et fait cuire; que le malin avait répandu le tout, de manière qu'il s'en était suivi un mauvais temps qui avait gâté la fleur des fèves;

7° Qu'il y a huit ans elles avaient été à un rendez-vous commun au Hurenberg à Hangenbietenheim; qu'elles avaient essayé de gâter les blés, mais que c'était vers le temps du printemps où les tiges sont trop courtes, de manière qu'elles n'ont pu les endommager, qu'elle ignorait ce que les autres avaient mis dans les pots; qu'elle s'était bornée à chercher de l'eau, et qu'il en était résulté de la pluie avec des grelons aussi gros que des fèves;

8° Qu'il y a six ans elles avaient fabriqué un gros temps près de Doroltzheim (Dorlisheim); qu'elle avait comme toujours porté de l'eau; mais que ce gros temps n'avait pas fait de mal; que les quatre susdites femmes avaient toutes assisté à ces trois gros temps;

9° Qu'il y a sept ans elle avait essayé à Lingolsheim de gâter la floraison des arbres, mais que les pots avaient été versés à contretemps, de sorte qu'il n'en était pas arrivé de mal, mais qu'il en était résulté un gros temps.

10° Qu'un an avant la grande maladie des bestiaux après la moisson, à six heures du matin, elle avait aidé à gâter le pâturage près du petit bois de Wickersheim; qu'elle y était allée à travers les airs; qu'elle avait porté de l'eau, que les autres ont fait cuire dans deux pots, que le malin avait versés; qu'il en était sorti une pluie qui a empoisonné le pâturage;

11° Qu'item, lors de la grande maladie du bétail, elle avait aidé à gâter le pâturage dans le *Bruch* du ban de Blæsheim; qu'elle y était allée de nuit à travers les airs; que le malin avait constamment préparé le poison, que les femmes avaient fait la cuisson en deux pots, dont l'un avait été répandu dans les airs par le malin, mais que l'autre pot avait versé au moment de la ronde et que le malin avait marché dessus; qu'il en était sorti une fumée et un brouillard qui sont descendus sur le ban, que de pareilles *choses* ne s'étendaient pas au loin; qu'autre part les dommages ont dû être causés par d'autres; que ces deux dernières fois les quatre femmes susdites y avaient été;

12° Qu'il y a huit ans elle s'était rendue, de nuit, par les airs, dans le ban de Kolbsheim, avec les quatre femmes susdites et quelques étrangères, pour gâter les vignes; qu'à chaque fois elle avait

porté de l'eau; que pour vexer les autres, parce qu'on l'avait « turlupinée, » et précisément parce que cette fois-là elle avait été obligée de chercher l'eau de bien loin, elle avait uriné dedans, mais que cette fois-là rien n'avait réussi, parce qu'il s'était élevé une grande pluie qui avait tout inondé, de telle manière qu'elles (les femmes) se seraient presque noyées;

13° Que le malin lui avait donné, il y a cinq ans, un pot rempli d'onguent noir qui était resté toujours dans la chambrette (mansarde) de la maison; que Dorothée en avait fait usage, mais qu'elle-même ne s'en était point servie;

14° Qu'item le malin avait donné, il y cinq ans, un bâton blanc (lequel en effet a été, sur ses indications, trouvé dans la chambrette, et a été reconnu par elle); que toutes les fois qu'elle ou sa fille avait frappé homme ou bête de ce bâton, mort s'en était suivie; qu'elle en avait fait usage une ou deux fois; qu'on pouvait se servir de ce bâton en guise de cheval; qu'elle n'en avait pas fait cet usage; qu'elle avait dit à sa fille d'en frapper bêtes ou gens, si quelqu'un lui faisait du mal;

15° Et que surtout, il y deux ans à peu près, avant la dernière guerre, lorsque les vaches se sont donné des coups de corne dans la rue devant leur cour, elle avait dit à sa fille Dorothée de frapper de ce bâton (lequel se trouvait toujours contre la porte) la vache d'Antoine Poley; que cette bête était morte à la suite.

16° Que de même sa fille, sur son ordre, lorsque les vaches se sont cognées dans la rue, avait frappé du même bâton la vache de Jean Nuss;

17° Que le malin l'avait aussi conduite une fois en plein jour par la main devers le troupeau de vaches sur le pâturage, vu qu'elle s'était précisément trouvée dans le voisinage; qu'il lui avait ordonné de frapper de la main gauche sur le derrière d'une vache; qu'il s'était lui-même emparé de sa main gauche et avait ainsi frappé; qu'elle ignore ce qu'était advenu de la vache, ni à qui la bête appartenait;

18° Qu'il l'avait jetée par terre, il y a douze ans, dans la cour du prévôt, qu'il l'avait forcée à dire *ho!* et que l'ayant fait et dit *ho!* il l'avait de nouveau soulevée en l'air et endommagé ensuite lui-même les chevaux du prévôt;

19° Que de même après la toute dernière guerre, il l'avait conduite à travers les airs, dans la cour de Michel Heitz, le fermier; qu'il l'avait fait crier *ho!* devant l'écurie de ce dernier, et qu'après avoir fait cette exclamation, elle avait été immédiatement ramenée; que le malin devait donc avoir lui-même endommagé les chevaux.

20° Qu'elle avait, il y longtemps de cela, frappé de la main gauche

et au nom du diable le cou d'André le Welche, et qu'elle lui avait occasionné par là un abcès;

21° Que trois ans avant la dernière guerre, au moment où elle venait de porter du fil vers Hundesheim (Hindisheim), et qu'elle retournait chez elle, un cheval de Geispolsheim était venu à sa rencontre; qu'elle avait poussé de son pied gauche cette bête laquelle avait crevé bientôt après, mais que ce cheval n'avait rien valu auparavant;

22° Qu'il y a trois ans elle avait touché, de la main gauche, Régine, la pénultième enfant de la femme d'Urbain Schal, dans la maison même de cette femme, en prononçant ces paroles: «quel bel enfant!» que là-dessus la petite était morte au bout de huit jours, mais que, à vrai dire, l'enfant avait été malade auparavant; qu'elle ignore donc si elle était la cause de ce décès[1];

23° Qu'il y a deux ou trois ans, le valet de Balthazar Bodmer le vieux l'avait toujours injuriée partout où il la rencontrait; que donc elle avait pensé: tu ne le feras pas longtemps; qu'elle avait pris pour aide le malin, qu'elle avait été trouver de nuit à l'étable ledit valet, et l'avait frappé, au nom du diable, de la main gauche, sur le cœur, et qu'il en était mort au bout de trois ou quatre jours;

24° Qu'à peu près un an avant la dernière guerre une pauvre femme couchait dans la grange avec un enfant malade; qu'elle détestait pour cela cette femme et l'avait maudite plus d'une fois au nom du diable; qu'elle l'avait touchée de la main gauche, en prononçant le nom du malin, et qu'à la suite le petit était mort au bout de quinze jours;

25° Qu'item, il y a vingt ans, un marchand italien, un méchant homme, avait couché dans l'écurie de Vix Schneider, à côté de sa cour à elle; qu'il lui avait croqué quatre poules, que là-dessus elle avait pensé: tu ne le feras plus longtemps; qu'elle avait appelé l'aide du diable; que de nuit elle avait passé dans l'écurie et avait, de la main gauche, frappé le cœur dudit Italien, lequel en était mort dans la quinzaine;

26° Que Jacques, le mari de Barbe Kremer, l'avait aussi très-souvent injuriée il y a des années de cela, de manière qu'elle n'avait pu le supporter plus longtemps; que la femme Kremer d'ailleurs n'aimait pas beaucoup ce Jacques; qu'elle était par conséquent, il y a quatorze ou quinze ans, entrée dans la maison dudit, pour acheter des épingles à raison d'un denier, et comme il l'avait de nouveau injuriée, quoique sa femme eût cherché à l'en empêcher avec ces mots: mais tu ne vaux rien toi non plus; elle (l'inculpée) l'avait touché du bras gauche

[1] Littéralement: Si cela était venu d'elle.

au nom du diable, et que là-dessus il était mort en trois semaines; qu'à vrai dire il avait été malade auparavant déjà;

27° Qu'il y a huit ans un mendiant étranger, Thiébault de nom, lui avait vendu beaucoup de pain, et que, n'ayant pas voulu prendre à plusieurs reprises l'argent qu'elle voulait lui donner, elle l'avait, de la main gauche et au nom du diable, poussé de côté et hors la porte; qu'il en était immédiatement tombé malade et était parti, de sorte qu'elle ignorait s'il en était mort, mais qu'au fond de sa conscience elle avait bien désiré qu'il mourût;

28° Qu'item, elle avait bientôt après la dernière guerre, poussé hors la porte et en le maudissant à mort, un soldat qui était entré de force chez elle, le sabre nu; que le soldat avait quitté le village, de sorte qu'elle ignorait s'il était mort ou non.

14 juin 1616.

Le secrétaire et Henri Loppinckh, avoué d'Erstein, en présence du prévôt, du collonger, du greffier et de Jacques Schal, se sont enquis à Geispolsheim, vers neuf heures du matin, si le dommage causé au bétail et aux gens, du propre aveu des deux personnes inculpées de maléfice, a eu lieu *in facto*, de plus quand et comment il a été opéré, et ont interrogé sur ces faits les personnes qui furent citées à cette intention par le prévôt, et leur ont fait prêter d'abord serment de dire la vérité sur les questions qui allaient leur être posées.

1° Antoine Poley, bourgeois à Geispolsheim, après avoir prêté serment, a affirmé sans dévier, quant à l'art. 10 de Dorothée, et à l'art. 16 d'Apollonie, qu'il y a trois ans de cela il avait vendu à un marchand de bétail italien, Maurice de nom, trois vaches dont l'une avait crevé il y a un an et l'autre il y a deux ans, de telle manière qu'elles n'avaient de maladies que deux jours auparavant et sans cause connue; que la troisième vache était encore entre les mains de l'acheteur.

2° Silvestre Obach, également bourgeois à Geispolsheim, prête serment et examiné sur l'art. 11 de Dorothée, dépose: qu'il avait perdu quatre ou cinq vaches, sans cause connue; qu'il y a cinq ans surtout une vache qui était sortie avec les bergers, était rentrée malade le soir, de manière qu'il avait été obligé de la garder chez lui le lendemain; qu'elle avait crevé bientôt après, qu'il se souvient bien de s'être querellé un jour avec Dorothée pour cause de fenaison, mais ne se rappelle pas à quelle époque.

3° Item Vix Kühl, à Geispolsheim, atteste après serment prêté, et sur examen, à propos de l'art. 12 de Dorothée, qu'il y a dix ans, plusieurs de ses chevaux avaient crevé sans qu'il pût dire par quelle cause; qu'il s'était aussi aperçu que l'un de ces chevaux avait été monté.

4° Antoine (Thenig) Schneider, ibidem, interrogé sur l'art. 13 de Dorothée, atteste après serment prêté (*sub juramento*), qu'il y a quatre ans à peu près une belle jument dont il ne se servait pas, était subitement tombée malade au pâturage et devenue paralytique; qu'il s'en était ému lorsque les bergers lui eurent fait dire qu'il n'avait qu'à la faire chercher, et lorsqu'il la lui eurent ramenée, elle était restée couchée dans le jardin où il l'avait mise, sans pouvoir se relever, et qu'elle était morte dans l'espace de deux jours.

De même [1], quant au deuxième point de l'interrogatoire de Dorothée, voir l'aveu d'Apollonie art. 3;

Et sur le point 3 de la même Dorothée, voir la déposition d'Apollonie, art. 10.

Quant au point dix, voir la déposition d'Apollonie, art. 16. Quant à l'art. 16, voir la déposition du collonger Balthazar Bodmer le jeune, dans l'enquête spéciale, et quant au point 17, la déposition d'Antoine Landtmann, dans la même enquête;

Enfin quant au point 19 et dernier de la première déposition, voir la déposition de Mathieu Rietsch, tant dans l'enquête générale que spéciale;

A comparer ensuite le 4e point de la déposition d'Apollonie avec le 2e de Dorothée;

De même le 5e d'Apollonie avec le 6e de la même;

De plus le 10e avec le 8e;

Le 15e, 16e et 17e avec le 10e et le 11e de la même Dorothée;

Quant au 19e voir la déposition du prévôt dans l'enquête spéciale;

Et quant au 20e, la déposition de Michel Heitz, le fermier, ibidem;

Le fait relaté sous le n° 21 est réputé notoire. Comparez aussi avec les articles les premiers aveux.

5° [2] Régine Urban, femme Schal, à Geispolsheim, après avoir prêté serment, a été interrogée sur l'art. 23 d'Apollonie et a déposé que dans la dernière guerre son pénultième enfant, du sexe masculin et Thomas de nom, était mort séchant sur pied en moins de quinze jours, et que précisément huit jours auparavant Apollonie était venue dans sa maison, et avait demandé à son mari une voiture qui lui avait été refusée; que lorsque son enfant eut rendu l'âme de nuit, ladite Apollonie était venue le lendemain de grand matin contre la haie dans sa cour lui demandant: si elle avait de nouveau perdu un enfant, et qu'elle s'étant mise à se lamenter et à pleurer, l'autre aurait dit: ce ne

[1] A partir d'ici le texte est écrit en latin,

[2] Ici recommence le texte allemand.

serait pas étonnant que tu criasses au meurtre ! qu'elle avait répliqué: Contre qui? qu'au surplus elle ne se rappelle point qu'Apollonie était venue chez son enfant pendant sa maladie. Voir la déposition de la même dans le procès-verbal d'enquête [1].

6° *Jean Nuss, examiné sur l'art.* 17 *d'Apollonie, dépose sous serment* [2], que lors de l'épidémie des bestiaux, il avait perdu deux vaches; que ces bêtes, de retour le soir du pâturage, s'étaient tellement affaissées que dès le lendemain il avait été obligé de les garder chez lui; qu'elles étaient mortes ensuite dans l'espace de trois jours; qu'il ne s'était au surplus pas aperçu que l'une d'elles eût été frappée.

Le fait de l'art. 11 est notoire [3].

7° Jacques Schneider, fils de feu Valentin Schneider, dépose sur l'art. 26 d'Apollonie, après avoir prêté serment: qu'il sait bien que son père avait beaucoup de locataires, mais qu'il ne se rappelle pas que l'un d'eux fût mort chez lui.

8° Balthazar Bodmer le collonger atteste, sur le simple serment d'être dévoué à ses maîtres et seigneurs, ce dont on se contenta, en vue de son honnêteté : qu'il se rappelle bien qu'avant la guerre de Strasbourg son oncle paternel Balthazar Bodemer le vieux avait eu un domestique welche, lequel était mort dans l'espace de deux ou trois jours sans cause connue.

9° Salomé, fille de Balthazar Bodmer le vieux, maintenant femme de Jean Nuss, après avoir prêté serment, dépose sur le même article qu'avant la guerre de Strasbourg un compagnon charpentier était tombé malade dans la grange de son père et était mort en trois jours.

Et sur ce point le susdit collonger informe de plus que ledit valet, dont il avait déjà fait mention, était muni d'outils de charpentier.

10° Barbe Kræmer, maintenant femme de Michel Stock, après avoir prêté serment, et interrogée sur l'art. 27, dépose qu'elle est mariée pour la troisième fois; qu'elle a son troisième mari depuis quatorze ans déjà; qu'elle n'avait eu que pendant quatre ans le second mari, Jacques de nom, un veuf de Bietlenheim; que ce dernier était vieux et avait été malade avant sa mort pendant huit semaines à peu près; qu'en dernier lieu il avait été pris d'hydropisie et en était mort; qu'Apollonie avait acheté beaucoup d'objets dans sa boutique et qu'elle (Barbe Kræmer) les lui avait toujours laissés au prix qu'elle (Apollonie) offrait; mais qu'elle ne peut se rappeler, qu'elle (Appolonie) ait été dans sa maison peu de temps avant le décès de Jacques.

[1] Cette dernière phrase est en latin

[2] Cette phrase est en latin.

[3] Phrase en latin.

eodem díe...

Le secrétaire et l'avoué d'Erstein ont aussi entendu les deux détenues ; et en présence du prévôt, du collonger, du greffier, de Jacques Schwab com-bourgois, de Laurent Obser et d'Isaac Speiser, tous deux jurés, de Jacques Schal, d'André Lingolsheim, de Jean Freud et de Schal le tisserand, tous de la magistrature locale de Geispolsheim, ils ont en premier lieu placé la plus âgée Apollonie, veuve de Michel Spener, libre de tout lien, entre onze et midi, dans la demeure de Jean Ritter, le messager, et ce dans l'avant-cour près du château Johm (*sic*), lui ont donné lecture de sa dernière déposition du 10 juin, l'ont exhortée à dire la vérité librement et à confesser si elle persistait maintenant dans ses premiers aveux; et elle a affirmé chaque article séparément; et interrogée ensuite sur tous les articles ensemble, elle les a de nouveau confirmés, seulement à l'art. 17 elle a intercalé que cela pouvait avoir eu lieu plus anciennement; ensuite les susnommés ont également entendu la femme de Jacques Pfister, laquelle affirme qu'ayant été avisée, quant au 1er et 2e article, que sa mère avait dans sa déposition fait remonter ses rapports avec le malin déjà avant la guerre de Strasbourg et pendant qu'elle était encore fille, elle ne pouvait confirmer ses premières dépositions et devait affirmer que sa mère lui faisait grand tort;

Et quant à l'art. 3, que les femmes *seules* avaient assisté à ses noces, et les filles point, et que plus tard seulement ces dernières avaient fait elles-mêmes noces (avec le malin);

Quant à l'art. 4, qu'elle n'avait été que deux fois à la danse (des sorcières).

Quant à l'art. 7, que les filles n'y avaient point assisté, mais les femmes seules;

Quant à l'art. 8, que les filles y avaient aussi pris part, vu que cela était arrivé tout récemment;

Quant à l'art. 9, que les filles n'y avaient point été pour le coup, mais les femmes seulement;

Quant à l'art. 13, que la fille de Vix Kühl n'y avait pas été, mais au contraire toutes les autres ci-dessus nommées;

Quant à l'art. 18, que la femme était venue longtemps après et avait annoncé la mort de l'enfant, lequel avait repris la santé à l'occasion précitée.

Le reste de sa déposition elle l'a confirmé article par article, *in specie*, et puis tous les articles ensemble.

Et moi soussigné j'ai sommé tous les assistants d'être témoins de ces

aveux, et leur ai rappelé leurs devoirs de ne rien ébruiter, et ai fait ramener les détenues, jusqu'à nouvel ordre, dans leur prison.

16 juin 1616.

M. le doyen du grand-chapitre, en présence du secrétaire-greffier, et après avoir entendu un rapport détaillé, a prescrit de livrer les deux détenues entre les mains de la justice. Fait à Saverne le jour que dessus, vers les dix heures du matin.

17 juin 1616.

Et sur ce, incontinent, le secrétaire-greffier a fixé au mercredi 22 juin, à Saverne, l'exécution du jugement et en même temps fait connaître par écrit au prévôt de Geispolsheim, qu'il aurait, le lendemain 18 juin, de jour, à consigner les deux détenues, en deux compartiments séparés dans le prétoire après les exhortations usuelles, et il a mandé auprès d'elles deux pères de la société de Jésus.

20 juin 1616.

Sous cette date, le prévôt de Molsheim a été requis par écrit scellé du sceau du grand-chapitre, au nom des conseillers (épiscopaux) de mander l'exécuteur des hautes-œuvres et deux aides; de plus l'avoué d'Erstein a été invité à prescrire au prévôt dudit lieu et à deux conseillers des plus âgés et des plus discrets, qu'ils eussent à assister à l'exécution dudit jugement pour maléfice; et de plus on a écrit à l'avoué de Bœrsch qu'il eût à comparaître (à Saverne) avec le prévôt dudit lieu, ou qu'il eût à y envoyer quelqu'autre (représentant) en cas d'un empêchement majeur.

Les autres actes ont été consignés au protocole par Jean Müller, le greffier de Geispolsheim.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

PRINCIPAUX PERSONNAGES NOMMÉS DANS CE VOLUME.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

Z.

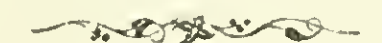


TABLE DES MATIÈRES.

